A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.

+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.

+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.

+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`

Digitized by Google

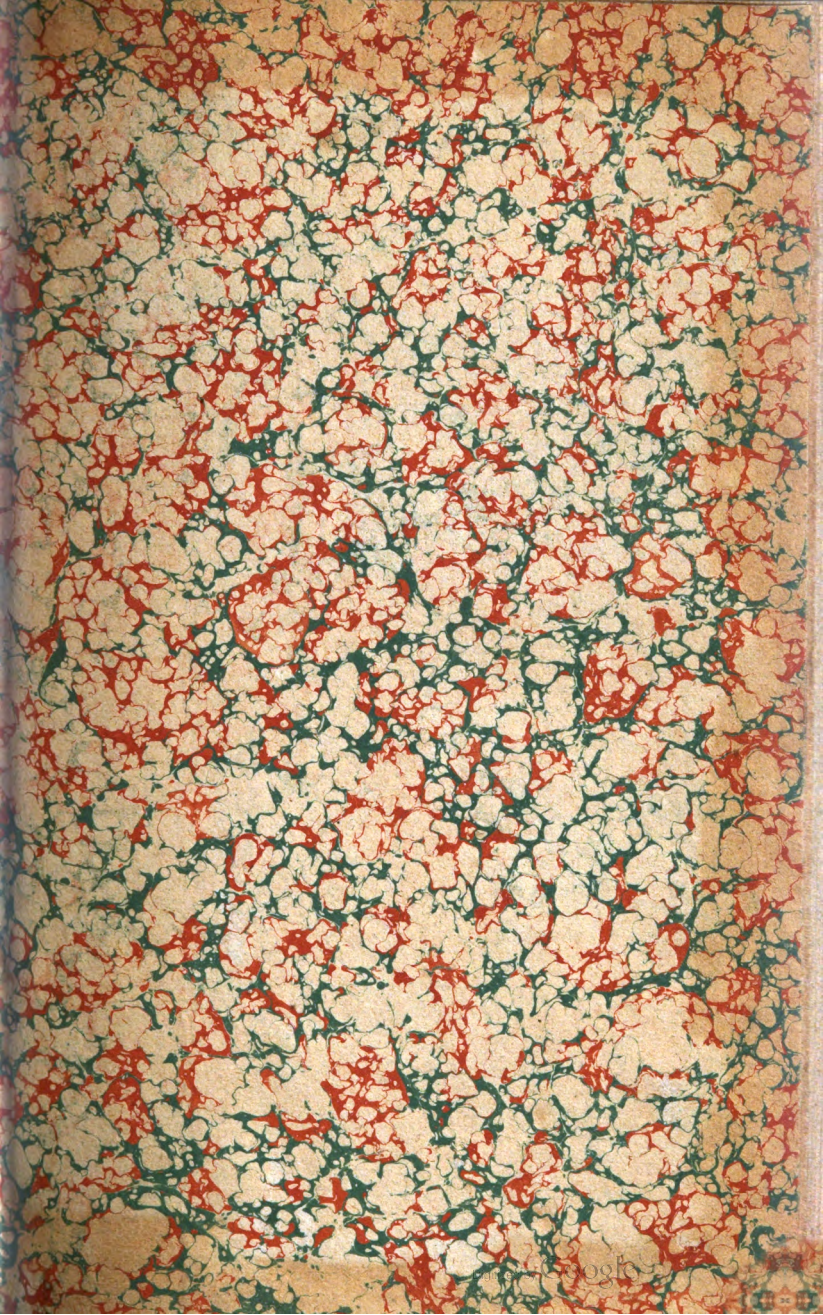

UNIVERSIDAD COMPLUTENSE
5317441039
D 51740

Digitized by Google

Digitized by Google

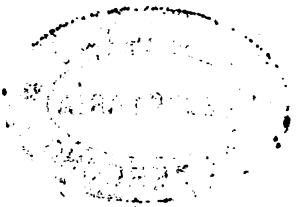

Digitized by Google

FACULTAD DE DERECHO
SECRETARÍA

HISTOIRE UNIVERSELLE

DE L'ÉGLISE

III

UNIVERSIDAD CENTRAL
DEL ECUADOR
BIBLIOTECA FACULTAD DE DERECHO
1395 03 587
22 1

Digitized by Google

Propriété du Libraire-Editeur

Tous droits réservés.

F. Aureau. — Imprimerie de Lagny.

Digitized by Google

22-2-17

HISTOIRE UNIVERSELLE

DE

L'ÉGLISE

PAR

le docteur JEAN ALZOG
Professeur de l'Université de Fribourg-en-Brisgau.

TRADUITE PAR L'ABBÉ I. GOSCHLER
Chanoine honoraire de Carcassonne, docteur ès-lettres, ancien directeur du collége Stanislas

ET C.-F. AUDLEY
Professeur d'histoire, membre de la *Société des Arts* de Londres.

QUATRIÈME ÉDITION

REVUE, ANNOTÉE ET CONTINUÉE JUSQU'A NOS JOURS, D'APRÈS LA HUITIÈME ÉDITION ALLEMANDE

Par l'abbé Ag. SABATIER
Membre de la Société académique d'archéologie, sciences et arts de l'Oise, auteur de la *Vie des Saints* du diocèse de Beauvais, etc.

Ouvrage approuvé par Monseigneur l'Archevêque de Fribourg et par Monseigneur l'Evêque de Beauvais.

TOME TROISIÈME

PARIS
V. SARLIT, LIBRAIRE-ÉDITEUR
19, RUE DE TOURNON, 19

1874.

Digitized by Google

Digitized by Google

TROISIÈME PÉRIODE.

DEPUIS LE COMMENCEMENT DU SCHISME D'OCCIDENT,

PAR LUTHER,

JUSQU'A NOS JOURS.

[1517-1872].

PREMIÈRE ÉPOQUE.

DEPUIS L'ORIGINE DU PROTESTANTISME

JUSQU'A SA RECONNAISSANCE POLITIQUE

PAR LE TRAITÉ DE WESTPHALIE

[1517-1648].

§ 298. — *Sources. Travaux. Caractère général de cette époque.*

A. Sources et Travaux politiques. — I. *Guicciardini.* — *P. Jovio*, Hist. sui temp. [1498-1513; 1521-27]. Flor. 1550 sq. 2 vol. in-fol. *Adriani*, Ist. de suoi tempi [1536-74]. Firenze, 1583, in-fol. *De Thou*, Hist. sui temp. [1543-1607]. Francof., 1625, 4 vol. in-fol. *Goldast.* Imp. Rom. Francof, 1607, in-fol. et Constit. imp. Rom. Francof., 1615, 3 vol. in-fol. *Koch.* Recueil des recez de l'Empire. — II. *Robertson*, Hist. of the emp. Charles V. Lond., 1769, 3 vol. *Frédéric de Buchholz*, Ferdinand Ier. Vienne, 1832-38, 9 vol.; *Hurter*, Fer-

Digitized by Google

dinand II et ses aïeux. Schaffouse, 1850 sq. *Raumer*, Histoire de l'Europe depuis la fin du XV^e^ siècle. Leipzig, 1832, 7 vol. Hist. univ. Ratisb., 1840, t. IV. *Ign. Schmidt.* Hist. des Allemands. Ulm et Vienne, 1778-1808 (P. V-XI). *Leo*, Manuel d'hist. univ., t. III. Halle, 1838 et 1840.

B. SOURCES ET TRAVAUX RELIGIEUX. *a Protestants* : Les ouvrages de Luther et de Mélanchthon et de leurs partisans les plus importants en Allemagne ; les écrits de Zwingle, de Calvin et de leurs contemporains en Suisse, tels qu'ils seront indiqués plus loin. Ensuite viennent les collections de *Læscher*, Actes complets de la réform. [1517-19]. Leipzig, 1720 sq., 3 vol. in-4. *Kapp*, Supplément aux documents importants de l'histoire de la réforme. Leipzig, 1727 sq., 4 vol. *Strobel*, Mélanges. Nuremberg, 1778, 6 livraisons, et Essais littéraires, 1784, 2 et 5 vol. *Wagenseil*, Essais sur l'histoire de la Réforme. Leipzig, 1829. *Johannsen*, Développement de l'esprit du protestantisme, ou Collection de pièces importantes sur l'édit de Worms et sur la protestation de Spire. Copenhague, 1830. *Neudecker*, Documents sur le temps de la réforme. Cassel, 1836 ; et Actes authentiques. Nuremberg, 1838. *Spalatini*, Ann. réform. [jusqu'en 1553] ; édit. de Cyprian. Leipzig, 1718. *Sleidanus* professeur de droit à Strasbourg, † 1556), Comment. de statu relig. et reipubl. Carol. V. Cæs. Arg., 1555, complété en 1556 et contin. usque ad an. 1564. Londorpius. Francof., 1619, 3 vol. in-4 ; multis annotationibus illustrata a Chr. Car. Francof., 1785, 3 vol. in-8. *Hortleder*, Considér. sur les causes de la guerre faite en Allemagne contre la ligue de Smalkalde en 1555. Francf., 1617, 2 vol. in-fol. *V. de Hardt.* Hist. litt. reform. Francof et Lipsiæ, 1717, in-fol. *Frid. Myconii* (surintendant à Gotha, † 1546) Hist. reformationis [1518-42], d'après le manuscrit de l'auteur et avec une préface de E. S. Cyprian. Une autre édition en a été faite à Leipzig en 1718. *Seckendorf*, [† 1692], Commentar. hist. et apol. de lutheranismo. Francof. et Lipsiæ [1688] 1692, in-fol. (contre le jésuite Maimbourg). *J. Basnage*, Hist. de la rel. des églises réformées (Rott.. 1690, 2 vol. in-12). La Haye 1725, 2 vol. in-4 (contre Bossuet). *Hottinger*, Hist. de l'église helvét. Zurich, 1708 sq., 4 vol. in-4. *Ruchat*, Hist. de la réforme de la Suisse. Genève, 1727 sq., 6 vol. in-12. *Beausobre*, Hist. de la réforme [jusqu'en 1530]. Berlin, 1785, 3 vol. *Planck.* Hist. de l'origine, des variations et de la formation de la dogmatique protestante jusqu'à la formule de concorde. Leipzig, 1791-1800, 6 vol. *Marheinecke*, Hist. de la réforme en Allemagne jusqu'en 1535 (1817, 2 vol.), 1831 et suiv. 4 vol. (Extraits de Seckendorff) *G. A. Menzel*, Nouv. histoire des Allemands, conduite jusqu'en 1710. Breslau, 1826-48, 12 vol. (Dans la préface des 2^e^, 3^e^ et 4^e^ vol. l'auteur se plaint de la passion de Marheinecke). *Ranke*, Histoire de l'Allemagne au siècle de la Réforme. Berlin. 1839, 2 vol. (Cf. les Feuilles historiques et politiques, t. IV, p. 540-57 ; p. 654-68). *Villiers*, Essai sur l'esprit et l'influence de la réforme de Luther, Paris, 1802. *Hagenbach*, Leçons sur l'existence et l'histoire de la réforme. Leipzig, 1834-44, 6 vol. L'auteur arrive jusqu'à son temps.

b. Travaux des catholiques. Surius (chartreux à Cologne, † (1578), Chro-

Digitized by Google

nic. sive Commentar. brev. rerum in orbe gestar. ab anno 1500 usque ad an. 1566. Colon., 1567, continué jusqu'en 1573 et souvent édité contre (Sleidan), *Siméon Fontaine*, Histoire catholique de nostre tems touchant l'estat de la religion chrétienne, contre l'histoire de J. Sleidan. Antv. 1558. *Roveri Pontani* (carme à Bruxelles) Vera narratio rerum ab an. 1500 usque ad an. 1559 in republ. christiana memorabilium. Colon., 1559, in-fol. *Cochlæus* (chanoine à Francfort-sur-l'Oder, puis à Mayence, à Vienne et à Breslau, († 1552), Comment. de actis et scriptis. Luth. Mog., 1549. *Ulenberg* (d'abord protestant et étudiant à Wittenberg, mais qui finit par revenir au catholicisme et mourut curé à Cologne en 1617), vitæ hæresiarcharum Luth., Melanchth., Majoris, Illyrici, Osiandri. *Ejusdem* Causæ graves et justæ, cur catholicis in communione veteris ejusque veri Christianismi constanter usque ad vitæ finem permanendum sit, etc. Colon., 1589, Voyez ci-dessous les deux historiens du Conc. de Trente, Paul Sarpi et Pallavicini. *Bossuet*, Hist. des variations des églises protestantes. Paris, 1688. 2 vol. in-4; 1734, 4 vol. (dans la nouvelle édit. des Œuvres de Bossuet. Paris, 1836, t. V et VI, avec la défense contre Jurieu et Basnage). *Maimbourg*, Hist, du luthérianisme. Paris, 1680, 4 vol. *Idem*, Hist. du calvinisme. Paris, 1682. *Varillas*, Hist. des révolutions arrivées dans l'Europe en matière de religion; 2e édit. Amst., 1689-90, 6 vol. *Robelot* (chanoine de Dijon), de l'Influence de la réforme de Luther sur la croyance religieuse. Paris, 1822 (contre Villiers). *Kerz*, l'Esprit et les conséquences de la réforme, appendice à l'écrit de Villiers. Mayence, 1823. *Schmitt*, Essai d'hist. philosophique de la réforme à son origine. Salzb., 1828. Parmi les manuels d'hist. ecclésiast. il faut surtout consulter la continuation de Hortig par Dœllinger, t. II, 2e sect. Landshut, 1828; *Ritter*, 5e édit., t. II (jusqu'en 1789); *Riffel*, Hist. chrét. de l'Eglise depuis le grand schisme jusqu'à nos jours, t. I, Mayence, 1841 (jusqu'à la fin de la guerre des paysans); t. II, 1842 (jusqu'à la paix de la religion, 1555). *Palma*, Prælect. hist. ecclesiast., t. IV, Rom., 1846. *Dœllinger*, De la réforme, de son développement intérieur et de ses effets. Ratisb. 1846.

APERCU GÉNÉRAL

La troisième période se distingue de la précédente par des caractères essentiels. Un mouvement de réforme générale travaille l'Europe, qui cesse de former une grande famille chrétienne; le chef spirituel de cette famille européenne, qui, dans le moyen âge, tenait unis entre eux les éléments les plus opposés des divers États (1), perd presque toute son influence sur les événements politiques, en

(1) Cf. t. II, § 214.

Digitized by Google

même temps que la pensée religieuse disparaît, pour ainsi dire, des relations publiques. La réformation de l'Église, à laquelle Luther prétend travailler, produit tous les mouvements politiques et religieux, et devient, par conséquent, l'axe de l'histoire. Il faut donc la prendre à son origine, la suivre dans ses progrès, y rattacher chaque événement, qu'elle seule amène, développe, explique et fait comprendre.

Digitized by Google

CHAPITRE PREMIER

MOUVEMENTS RELIGIEUX EN ALLEMAGNE ET EN SUISSE.

A. Jusqu'à la séparatlin formelle des protestants par la confession d'Augsbourg (1517-30)

§ 299. — *Manifeste de Luther contre les indulgences.*

Œuvres de *Luther*, en latin. Wit., 1545 sq., 7 vol. in-fol.; Jena, 1556-58, 4 vol. in-fol.; en allemand Wit., 1539 sq., 12 vol. in-fol.; Jena, 1555 sq., 8 vol. in-fol. En outre, deux suppléments par *Aurifaber*. Eisleben, 1564 et 65. On ne trouve que les écrits allemands de Luther dans l'édition de Sagittarius, publiée à Altenbourg en 1661-64, 10 vol. Volume supplém. à toutes les édit. précédentes, et publié par Zeidler. Halle, 1702. Leipzig, 1729-40, en 22 vol. in-fol. L'édition la plus complète est celle de J.-G. Walch. Halle, 1740-50, 24 parties in-4. (On n'a donné que la traduction allemande des œuvres latines dans les deux dernières éditions). Lettres circulaires et mémoires de Luther, édités par de Wette. Berlin, 1825-28, 5 part. *Melanchthon*, Hist. de vita et actis Lutheri. Vit., 1546; ed. Augusti. Vrat., 1817. On peut consulter aussi les biographies de Luther par *Cochlæus*, *Ulenberg*, et, dans les temps modernes, par *Ukert* (Gotha, 1817, 2 vol.) et *Pfizer* (Stuttg., 1836). Ils ont poétisé la vie de l'hérésiarque. *Audin*, Hist. de la vie, des écrits et des doctrines de Martin Luther. Paris, 1839, 2 vol.; 2e édition. Paris, 1841. Luther, Essai de solution d'un problème psychologique dans les Feuilles historiques, t. II, p. 249 sq., p. 313 sq.; t. III, p. 275 sq. L'Œuvre et les œuvres de Luther, par *J. de Gœrres*, dans le Catholique, 1827, t. XXVI, p. 66.

Aux éléments de division politique qui, à la fin de la seconde période, menaçaient gravement le repos de l'Europe, se mêlaient de sérieux et nombreux ferments religieux. Tout avait contribué à affaiblir l'ancienne et immense influence des papes sur les affaires de l'Europe : le schisme papal, les tristes circonstances qui accompagnèrent les

Digitized by Google

conciles de Constance et de Bâle, et enfin la vie mondaine et belliqueuse de quelques-uns des chefs de l'Église. Le chevaleresque empereur Maximilien, avait, il est vrai, établi [1495] la paix publique dans un assez grand nombre d'États de l'Allemagne, et en avait garanti la durée par l'institution du tribunal impérial ; néanmoins l'autorité du souverain avait été trop abaissée, pour qu'en cas de nécessité l'empereur pût agir avec une véritable efficacité au dedans et au dehors de l'empire. Pendant que les villes s'étaient enrichies et affranchies, la noblesse végétait dans la pauvreté et l'ignorance ; le peuple était mécontent, sans cesse opprimé, sans cesse prêt à se révolter. Les chevaliers, toujours idolâtres de la guerre, murmuraient contre l'abolition du droit du plus fort, et n'attendaient que l'occasion favorable pour tirer l'épée et renverser tout ensemble la domination des princes et celle des prêtres. Enfin la guerre éclata, lorsque, d'un côté, l'appel de Charles, petit-fils de Maximilien, au trône d'Espagne [1516], et bientôt après au trône impérial et à la succession d'Autriche [1520], eue excité la jalousie de la France et de son jeune et ambitieux roi, François 1^er^ [1515], contre la maison de Habsbourg, et que, de l'autre côté, à l'est, l'Autriche, l'Allemagne, la Hongrie, la Pologne furent menacées par les progrès de plus en plus effrayants de la domination turque. Dans ces conjonctures politiques et religieuses si difficiles, tandis qu'en France, en Espagne et en Angleterre, la royauté avait prévalu contre l'aristocratie, et qu'en Danemark, en Norwége et en Suède la puissante aristocratie du clergé et de la noblesse limitait singulièrement le pouvoir royal, ou il fallait qu'un génie puissant et organisateur, sincèrement dévoué aux intérêts de l'Église et de l'État, vînt conjurer la violente explosion des passions et les réduire au silence par des institutions nouvelles, répondant aux exigences du moment ; ou l'on devait s'attendre à voir une main téméraire jeter prématurément l'étincelle qui allumerait l'incendie depuis si longtemps menaçant, et produirait par l'ébranlement des esprits de sanglantes révolutions politiques.

L'homme qui vint le premier lever la main contre l'édifice religieux et social et l'ébranler fut Martin Luther.

Digitized by Google

Luther naquit le 18 novembre 1483 à Eisleben. Son père, d'abord mineur, puis conseiller à Mansfeld, lui fit donner une éducation libérale à Magdebourg et à Eisenach, pour le préparer à l'étude du droit. En 1501 Luther étudia la dialectique et les classiques latins à l'université d'Erfurt. En 1505 il obtint le grade de maître et soutint des thèses sur la Physique et la morale d'Aristote. Mais ces études ne répondaient point aux besoins religieux de Luther. Aussi, frappé de la mort subite d'un de ses amis, il se réfugia dans le couvent des Augustins, à Erfurt [17 juillet 1505], y fit, contre le gré de son père et de ses amis, une profession prématurée, et obtint bientôt après la prêtrise [1507]. Il se mit alors à étudier surtout l'Écriture sainte avec les commentaires de Nicolas de Lyre. Le provincial des Augustins de Meissen et de Thuringe, Jean de Staupitz, l'engagea à la lecture assidue de saint Augustin, et proposa Luther au prince électeur de Saxe, qui cherchait des professeurs pour sa nouvelle université de Wittenberg. Là [1508], Luther enseigna d'abord la dialectique, puis la théologie. Il se mit aussi, après une longue résistance, à prêcher. En 1510 il vint en Italie, pour les affaires de son ordre, visita avec une religieuse émotion les sanctuaires de Rome la sainte, ainsi qu'il la nomma, et déplora, pour ainsi dire, que ses parents ne fussent pas déjà morts, parce qu'il aurait pu travailler efficacement à les délivrer du purgatoire par les messes, les prières et les bonnes œuvres qu'il aurait offertes pour eux. La seule chose qui le scandalisa dans Rome fut ce qu'il entendit dire du peu de foi des ecclésiastiques romains. A son retour en Allemagne, il continua de professer la théologie et s'appliqua en particulier à expliquer les épîtres de saint Paul aux Romains et aux Galates, et le Psautier [1512].

Ce fut alors qu'on publia en Allemagne, au nom du magnifique et prodigue Léon X, les indulgences dont le produit devait être employé à achever la superbe basilique de Saint-Pierre de Rome, commencée par Jules II (1). C'était le prince électeur Albert, archevêque de Mayence et de Magdebourg, évêque de Halberstadt, aussi magnifique et

(1) La bulle est dans *V. de Hardt*, l. cit., t. IV, p. 4.

Digitized by Google

non moins dissipateur que Léon X, qui était chargé de cette publication. Il appela à cet effet, dans son diocèse, le Dominicain Tetzel, de Leipzig, qui avait fait ses preuves dans ce genre de prédication, et qui rendit odieuse la mission dont il était chargé, en exagérant, mais beaucoup moins qu'on ne le fit plus tard, la valeur des indulgences (1). Déjà en 1500 les princes électeurs avaient protesté contre ces publications et décidé (1510] qu'on cesserait de réaliser des recettes dans ce but en Allemagne, et l'empereur Maximilien avait vigoureusement soutenu cette mesure. L'évêque Jean de Meissen avait également défendu de recevoir dans son diocèse les prédicateurs d'indulgences; même prohibition avait été publiée dans celui de Constance (2). Luther ne fut donc pas le premier qui se prononça contre le criant abus de la vente des indulgences. Il le pouvait légitimement dans sa position de prédicateur, de confesseur, de docteur en théologie. Les mœurs du temps lui permettaient aussi d'afficher, comme il le fit, la veille de la Toussaint [31 octobre 1517], les quatre-vingt-quinze thèses sur les indulgences, qu'il ne rejetait point,

(1) Tetzel écrivit expressément dans son Instruction sommaire aux curés : « Quiconque s'est confessé et éprouve une véritable contrition de ses fautes (confessus et contritus) peut recevoir l'indulgence des peines temporelles et canoniques, s'il donne l'aumône (eleemosynam, c'est-à-dire l'argent pour l'indulgence). » Voir *Lœscher* (loco cit., I, 414) et la formule ordinaire d'absolution que *Seckendorf* lui-même (Hist. lutheranismi, lib. II, sect. 6) donne en ces termes : « Misereatur tui Dominus noster Jesus Christus, per merita suæ sanctissimæ Passionis te absolvat, et ego, auctoritate ejusdem, et beatorum Petri et Pauli Apostolorum et sanctissimi domini nostri papæ tibi concessa et in hac parte mihi commissa te absolvo : primo ab omnibus censuris a te quomodolibet incursis; deinde ab omnibus peccatis, delictis et excessibus,... etiam Sedi apostolicæ reservatis, in *quantum* claves sanctæ matris Ecclesiæ se extendunt; remittendo tibi per plenariam indulgentiam omnem pœnam in *purgatorio* pro peccatis debitam, et restituo te sanctis sacramentis Ecclesiæ et unitati fidelium ac innocentiæ et puritati in qua eras quando baptizatus fuisti, etc., etc. In nomine Patris, et Filii, et Spiritus Sancti. Amen. » Cf. Corresp. entre deux catholiques sur la querelle des indulgences, entre Tetzel et Luther. Francfort-sur-le-Mein, 1817. *Græne*, Tetzel et Luther, ou Vie et justification des prédicateurs d'indulgences. Le Dr. Jean Tetzel, Soest., 1853.

(2) Voyez t. II, § 272.

Digitized by Google

puisque, dans la soixante et onzième thèse, il disait : Qui-
» conque parlera contre la vérité des indulgences ponti-
» ficales qu'il soit maudit et anathème ! » et qu'il protestait en même temps ne vouloir rien avancer qui pût être interprété contre la sainte Écriture, la doctrine des Pères et des papes. Mais il s'élevait, et il en avait le droit, contre les exagérations, les excès, et demandait, sur la doctrine des indulgences, des solutions dogmatiques dont il avait en effet grand besoin, à en juger par la teneur en partie burlesque, en partie outrageante de ses thèses (1). Aussi fut-il d'abord hautement approuvé (2), entre autres par Bibra, évêque de Wurtzbourg, qui écrivit à l'électeur Frédéric pour recommander Luther à sa protection. Néanmoins, et dès lors, Luther s'écarta de son droit et de l'ordre, en n'attendant point la réponse de l'archevêque de Mayence, qu'il avait prié d'indiquer la marche à suivre, pour publier les indulgences d'une manière convenable et légitime.

L'indignation contre l'abus des indulgences était alors si générale, que les thèses de Luther furent accueillies avec une faveur unanime. En deux mois elles se répandirent dans presque toute l'Europe. Elles furent néanmoins réfutées par quatre-vingt-quinze antithèses attribuées à Tetzel, mais rédigées en réalité par Conrad Wimpina, professeur à Francfort-sur-l'Oder. La vie du pécheur, disait-il, doit être une vie de repentir et de pénitence ; l'homme pouvant, par la grâce, s'abstenir du péché, il faut qu'il fasse pénitence du péché commis : l'indulgence remet les peines ecclésiastiques qui châtient le péché de l'homme : il faut qu'il supporte celles qui le guérissent et lui méritent le ciel (3). Tetzel, à son tour, publia une réfutation des .

(1) D'après la thèse 29, p. ex., on ne peut savoir si toutes les âmes désirent être délivrées du purgatoire. Dans la thèse 82, il est dit : Pourquoi le pape ne délivre-t-il point par charité toutes les âmes du purgatoire, puisqu'il en peut libérer beaucoup pour de l'argent ?

(2) *Surius* ad an. 1517. dit nettement : « In ipsis hujus tragœdiæ initiis, visus est Lutherius etiam plerisque viris gravibus et eruditis non pessimo zelo moveri, planeque nihil spectari aliud quam Ecclesiæ reformationem. » Cf. *Erasm.* Epp. lib. XVIII, p. 736.

(3) Cf. *Liebermann*, Instit. théolog.; édit. V. t. V. p. 195 : « Id etiam observandum est, quod pœnitentiæ injungantur non tantum in *vin-*

Digitized by Google

thèses de Luther, dans laquelle il se montrait très-supérieur à son adversaire par sa science des dogmes et la clarté de son exposition (1). Le Dominicain Sylvestre Priérias (*magister sacri palatii*), à Rome [1518] (2) et Hoogstraten, à Cologne, déjà connu par sa controverse contre Reuchlin (3), écrivirent aussi chacun un livre contre les propositions de Luther. Le style barbare de Priérias, et la méthode qu'ils suivirent tous deux dans leur polémique, augmenta la faveur et la popularité du moine augustin (4); car ils eurent le tort, dans leur zèle indiscret, de s'attaquer en même temps aux humanistes, qu'ils détestaient, et auxquels ils attribuaient tout le mal (5). Par contre Luther rencontra un adversaire plus dangereux dans le vice-chancelier de l'université d'Ingolstadt, le docteur Jean Eck, savant d'une trempe vigoureuse, d'une vaste érudition, d'une éloquence adroite dont le premier écrit contre Luther (*Obelisci*), opposait passion à passion (6). Luther répondit en peu de temps à tous les écrits de ses adversaires (à Eck dans les *Asterici*) (7) par un torrent de

dictam peccati, sed etiam tanquam *remedia* ad coercendas cupiditates et curandam animi infirmitatem ex peccatis contractam. Sed *ab hac medicinali pœnitentia non eximunt indulgentiæ.*

(1) Thèses de *Luther* et contre-thèses de *Tetzel* (Œuvres allemandes de Luther, édition d'Iéna, t. I; Œuvres latines, t. I, et dans *Lœscher*, loco cit. I, 367 sq.). Cf. la critique partiale de ces thèses dans *Riffel*, t. I, p. 32-34, notes.

(2) Dialogus in præsumptuosas Lutheri conclusiones de potestate papæ [1517], dans *Lœscher*, t. II, p. 13. Rép. de Luther (Œuvres allemandes. Iéna, P. I, fol. 58-61; contre Hogstrat., ibid., fol. 61 sq.).

(3) Voyez t. II, § 286.

(4) Érasme, cité par Seckendorf, dit à ce sujet : « Nulla res magis conciliavit omnium favorem Luthero. »

(5) « Erasme, disaient-ils, a pondu l'œuf, Luther l'a couvé, et l'hérésie tout entière provient des savants grecs et des artistes en paroles. « Olim hæreticus habebatur qui dissentiebat ab Evangeliis, ab articulis fidei, aut his quæ cum his parem obtinent auctoritatem; nunc quidquid non placet, quidquid non intelligunt, hæreticum est. Græcè scire hæresis est, expolite loqui hæresis est, quidquid ipsi non faciunt hæresis est. » Epp. lib. XII, p. 403.

(6) Peu auparavant, Luther le déclarait un « insignis vereque ingeniosæ eruditionis et eruditi ingenii homo. » (*De Wette*, lettre de Luther, t. I, p. 59). *Meuser*, J. Eck. sa vie, ses écrits, ses actes (Gazette cathol., 3e ann., Colog. 1846).

(7) Les deux écrits sont dans *Lœscher*, t. II, p. 62 sq. et 333 sq.; t. III, p. 660; *Lutheri* Opp. latin., t. I. Jena.

Digitized by Google

paroles injurieuses et hautaines, auxquelles étaient mêlées des propositions qui s'écartaient singulièrement de la foi de l'Église (1). Déjà, dans une discussion soutenue au couvent des Augustins, à Heidelberg [août 1518.] Luther avait formellement professé (2) les principales propositions anticatholiques qu'il soutint plus tard, et il était parvenu à gagner à sa cause Bucer. A Wittemberg, le docteur André Bodenstein, qui s'appela plus tard Carlstadt, du lieu de sa naissance (3), se déclara pour lui. Ces divers écrits polémiques dirigèrent l'attention générale sur les principes de l'anthropologie chrétienne, qui, l'histoire le prouve, peuvent conduire aux plus graves erreurs, quand on ne les aborde et ne les discute pas avec le plus grand calme.

§ 300. — *Négociations de Rome avec Luther. Dispute de Leipzig. Eck, Emser et Mélanchthon.*

Léon X, instruit de ces mouvements de l'Allemagne, nomma, par intérim, au généralat vacant des Ermites augustins, le savant Vénitien Gabriel, promagister de l'ordre [1518]. Convaincu, sur le bruit qu'en avait répandu au loin Cochlœus (4), qu'il s'agissait de jalousie entre des ordres rivaux, que ce n'était qu'une dispute de moines, le pape voulait simplement que Gabriel ramenât Luther au silence, en lui rappelant, comme général de l'ordre, son vœu d'obéissance, et en demandant à l'électeur Frédéric le Sage de s'opposer de son côté aux menées de Luther. L'empereur Maximilien, plus pénétrant que le pape, avait appelé toute son attention sur les dangers de la lutte commencée et dit d'avance : « Sous peu, des opinions privées et des folies des hommes seront substituées aux vérités de la tra-

(1) Cf. *Riffel*, l. cit., t. I, p. 42-47.

(2) Cf. Œuvres de Luther dans *Walch*, t. XVIII, p. 66 sq.

(3) Déjà avant les *Asterici* de Luther, Carlstadt publia trois cent soixante-dix Apologeticæ conclusiones.

(4) Cf. La défense de Cochlœus par Lessing, dans une chose peu importante (Œuvres éditées par Lachmann. Berlin, 1838-40, t. IV, p. 87-101). Voyez aussi contre le récit de Bandello, la défense écrite par Ritter et Dittersdorf dans la Revue de théolog. cathol. de Breslau, 1835, 1e livrais., p. 26 sq.; 2e livr., p. 11 sq.

Digitized by Google

dition et aux principes du salut (1). » Luther commença la longue série de ses protestations hypocrites par un écrit où il se justifiait très-humblement et faisait connaître ses *résolutions* pacifiques. Léon X lui donna un délai de soixante jours pour comparaître à Rome. Cependant, sur la demande des électeurs, le pape consentit à ce que Luther, sans venir à Rome, entrât en conférence, à la diète d'Augsbourg, avec un des plus savants scolastiques du temps, le pacifique cardinal légat Cajetan [octobre 1518].

Luther ne voulut pas consentir à une rétractation absolue, parce qu'il prétendait n'avoir rien dit qui fût contraire à la sainte Écriture, aux décrets des papes et à la saine raison (2). Il quitta brusquement Augsbourg, et en appela du pape mal informé au pape mieux informé. Alors Léon X exposa la doctrine des indulgences dans une bulle [9 novembre 1518], afin que « personne ne pût prétexter ignorer la véritable doctrine de l'Église romaine sur les indulgences (3). En même temps il envoya son camérier, l'habile Charles de Miltitz, en Allemagne, pour gagner l'électeur Frédéric, calmer doucement et à l'amiable Luther, jusqu'au moment où les évêques allemands auraient vidé la querelle. Tetzel, vivement réprimandé par Miltitz, se retira, accablé de chagrin, dans un couvent où il mourut. Luther s'adressa de nouveau au pape [3 mars 1519] après la conférence d'Altenbourg [janvier 1519], où il avait fait en apparence

(1) Cf. *Raynald.* ad an. 1518, n° 90.

(2) Cf. Œuvres allem. de *Luther.* Iéna, P. I, fol. 107-36.

(3) Dans cette bulle il est dit : « Romanum Pontificem — potestate clavium quarum est aperire tollendo illius in Christi fidelibus impedimenta, culpam scil. et pœnam pro actualibus peccatis debitam, culpam, quidem mediante sacramento pœnitentiæ, pœnam vero temporalem pro actualibus peccatis secundum divinam justitiam debitam mediante ecclesiastica indulgentia, posse pro rationabilibus causis concedere eisdem Christi fidelibus — sive in hac vita sint, sive in purgatorio, indulgentias ex superabundantia meritorum Jesu Christi et Sanctorum, ac tam pro vivis quam pro defunctis — thesaurum meritorum Jesu Christi et Sanctorum dispensare, per modum absolutionis indulgentiam ipsam conferre, vel per modum suffragii illam transferre consuevisse. Ac propterea omnes tam vivos quam defunctos, qui veraciter omnes indulgentias hujusmodi consecuti fuerint, a tanta temporali pœna secundum divinam justitiam pro peccatis suis actualibus debita liberari, quanta concessæ et acquisitæ indulgentiæ æquivalet.

Digitized by Google

de grandes concessions, et parla encore de ses dispositions pacifiques : « J'ai été trop loin, disait-il, contre l'Église ro- » maine, en attaquant si rudement d'inutiles bavards. Je ne » l'ai fait que pour épargner à notre mère, l'Église romaine, » la honte d'être souillée par une avarice qui lui est étran- » gère, et pour empêcher le peuple d'être entraîné dans » l'erreur par une fausse doctrine sur les indulgences. » Et en même temps il écrivait à son ami Spalatin, prédicateur et secrétaire intime de la cour électorale : « Je ne sais pas si le pape est l'antechrist lui-même ou son apôtre. »

Les adversaires de Luther, Eck surtout, voulaient, sans y avoir assez mûrement songé, avant que la conférence des évêques allemands eût encore pu arriver à aucun résultat, qu'on procédât à une discussion publique. Ils espéraient obtenir ainsi une plus éclatante victoire. La conférence eut lieu, en effet, à Leipzig, entre Luther, son partisan Carlstadt, et le docteur Eck, en présence du duc Georges de Saxe et d'un nombreux public [du 27 juin au 15 juillet 1519]. La primauté de l'Église romaine, l'état de l'homme déchu, la grâce et la liberté, la pénitence et les indulgences furent les principales thèses discutées. Eck, supérieur à ses adversaires par sa science, sa dialectique et la facilité de sa parole, remporta une victoire décisive et de bruyants applaudissements (1). Luther, dans la discussion, avait positivement soutenu que la foi sauve sans les œuvres ; embarrassé par les textes de l'épître de saint Jacques, il en avait contesté l'authenticité et avait nié la primauté du pape et l'autorité infaillible des conciles. On avait, à cette occasion, si souvent rappelé les opinions des Hussites, en tout conformes à celles de Luther, que le duc de Saxe avait levé la séance en s'écriant : « Là est le foyer de la

(1) *Lutheri* ep. ad Spalat.: « Interim tamen ille placet, triumphat et regnat : sed donec ediderimus nos nostra. Nam quia *male disputatum* est, edam resolutiones denuo. — Lipsienses sanenos neque salutarunt neque visitarunt, ac veluti hostes invisissimos habuerunt ; illum comitabantur, adhærebant, convivabantur, invitabant, denique tunica donaverunt et schamlotum addiderunt, cum ipso spaciatum equitaverunt ; breviter, quidquid potuerunt in nostram injuriam tentaverunt. » Acta colloq. Lipsiæ, dans *Lœscher*, t. III, p. 203 sq.; *Walch*, t. XV, p. 954 sq.; *Seidemann*, la Dispute de Leipzig, en 1519, d'après des sources nouvelles. Dresde, 1843.

Digitized by Google

peste (1). » Un nouvel adversaire, non moins dangereux qu'Eck, s'était élevé contre Luther dans la personne de Jérôme Emser, licencié en droit de Leipzig et secrétaire intime du duc Georges de Saxe, savant aussi versé dans les langues anciennes que dans celles de l'Orient, aussi caustique qu'érudit.

Malgré la défaite momentanée de Luther, cette conférence solennelle avait donné une plus grande publicité à son affaire. Il avait d'ailleurs, dans le chaud de la mêlée, gagné à sa cause le plus important de ses disciples, Philippe Mélanchton (*Schwarzerde*, terre noire) (2). C'était un neveu du fameux Reuchlin. Né à Bretten, dans le palatinat du Rhin [16 février 1497], Philippe avait fait d'excellentes études à Pforzheim et Heidelberg, et avait acquis la réputation d'un savant littérateur, en publiant une grammaire grecque [1513], des commentaires sur les auteurs classiques et la philosophie d'Aristote. Bienveillant de caractère, pur de mœurs, il était beaucoup plus calme et plus prudent que Luther, mais il n'avait ni sa verve ni sa vigueur. Sur la recommandation d'Érasme, on l'avait appelé à Wittenberg pour y enseigner la littérature grecque, et c'est là qu'il composa son Apologie de Luther (3). Celui-ci, encouragé par les éloges de son nouvel ami, excité par les Hussites de la Bohême, avec lesquels il était entré en correspondance (4), oublia bien vite sa fâcheuse défaite de Leipzig, et, ennuyé des lenteurs de Miltitz, il osa lui remettre, avec son traité « de la Liberté chrétienne, » un écrit adressé au pape [11 octobre 1520], et rempli de grossières injures. « Plaise à Dieu que, dépouillant les honneurs

(1) Les procès-verbaux de cette dispute sont dans *Lœscher*, t. III, p. 203-558; *Walch*, Œuvres de Luther, t. XV, p. 998 sq,, et dans *de Wette*, Lettres de Luther, t. I. Cf. *Riffel*, t. I, p. 80-94.

(2) *Melanchton*. Opp. Bas., 1541 sq., 5 vol. in-fol. rec.; *Peucer*, Vit., 1562 sq., 4 vol. in-fol. et commencé dans le Corpus reformator., ed. Bretschneider, t. I-X; *Melanchton*. Opp. Halæ, 1834-42, in-4; *Camerarius*, de Phil. Mel. ortu, totius vitæ curric. et morte narratio. Lipsiæ 1566, ed. Augusti Vrat., 1817; *Matthes*, Vie de Phil. Mélanchton, d'après les sources. Altenbourg, 1841; *Gallus*, Mélanchton considéré comme théologien, et développement de sa doctrine. Halle, 1840.

(3) Voyez ci-dessus, p. 13, note 1, le résumé de cette dispute.

(4) Cf. *Lœscher*, t. III, p. 699 sq., et *Riffel*, t. I, p. 88 sq.

Digitized by Google

» de la papauté, tu te contentes désormais d'un simple » bénéfice ou de l'héritage de tes pères ! En vérité, Judas » seul et ceux qui lui ressemblent, et que Dieu a rejetés, » devraient recevoir les honneurs qu'on te rend, etc. (1).» Cette lettre outrageante et grossière eût suffi, si la sentence n'avait déjà été prononcée sur les poursuites d'Eck, pour la justifier et la rendre plus sévère. Luther, prêt à recevoir le coup, et pour affaiblir l'effet de la condamnation qui le menaçait, avait répandu avec profusion « son sermon sur l'excommunication. »

§ 301. — *Nouveaux écrits de Luther. Affinité de son système religieux avec les mœurs des chevaliers du vol et les principes du paganisme.*

Mœlher, Symbolique [1832], 5e édition. Mayence 1838. *Hilgers*, Théologie symbolique, ou Différences doctrinales du catholicisme et du protestantisme. Bonn, 1841. *Riffel*, t. I, p. 9-28 et 47-57. Cf. aussi « Luther considéré comme solution d'un problème psychologique, » cité plus haut au § 299, et *Staudenmaier*, Philosophie du christianisme, t. I, p. 684 sq.

Luther ne s'était pas encore prononcé formellement contre l'Église. Mais bientôt il se déclara catégoriquement contre elle et son autorité, et ne respecta plus rien de ce qui ne s'accordait point avec ses opinions et ses desseins. Les années 1520 et 1521 le virent déployer une prodigieuse activité littéraire. Il semblait devoir dévaster le monde par sa parole : il ne ménageait personne ; il fallait le suivre ou le combattre à outrance, car il ne supportait pas la contradiction.

Son système n'était, du reste, qu'un myticisme panthéiste, renouvelé des doctrines des Cathares, des Vaudois, des frères du Libre-Esprit, des Frères apostoliques, d'Amaury de Bène, de maître Eckardt, de Wicliff, de Hus, de l'auteur de la « Théologie allemande, » tous sectaires que, par là même, les auteurs protestants ont désignés comme

(1) Cet écrit se trouve dans les œuvres de Luther, *Walch*, t. XV, p. 934 sq.; *de Wette*, t. I, p. 497 sq. Cf. *Riffel*, t. I, p. 151 sq.

Digitized by Google

les précurseurs des prétendus réformateurs (1). Cependant ce système était prôné comme le pur système de la sainte Écriture, source unique de la foi ! Or, voici quelles en étaient les principales propositions : Le péché originel a complétement corrompu la nature humaine; c'est pourquoi l'homme naît absolument serf. Ce qu'il fait en bien ou en mal n'est point son œuvre ; c'est l'œuvre de Dieu. La foi seule justifie ; on est sauvé par la confiance qu'on a au pardon de Dieu (proposition singulièrement féconde et qui accorde à l'homme une indulgence plénière de ses péchés et des peines dues au péché, telle, et si facile à gagner, que jamais pape n'en avait, certes, promis un pareille). La hiérarchie et le sacerdoce ne sont pas nécessaires, le culte extérieur est inutile. Il ne sert à rien à l'âme que le corps s'enveloppe de vêtements sacrés, comme font les prêtres, que le corps soit dans une église, qu'il s'occupe de choses saintes, qu'il prie, qu'il jeûne ou veille, ou accomplisse toute espèce de bonnes œuvres. Le Baptême, la Cène et la Pénitence sont les seuls sacrements conservés ; ils peuvent tous d'ailleurs être retardés, suppléés par la foi. Chaque chrétien est prêtre, conséquence nécessaire du rejet de l'Église extérieure et de la possibilité pour l'homme de se sauver, sans moyen spécial de salut institué de Dieu.

C'est dans ses écrits les plus violents : *A la noblesse allemande; du Perfectionnement du chrétien; de l'Esclavage de Babylone; de la Liberté chrétienne*, que Luther fait valoir surtout cette proposition, si flatteuse pour le peuple, que tout homme est prêtre. Il y provoque en même temps l'empereur à renverser le pape, à s'attribuer les biens ecclésiastiques et les investitures, à abolir les fêtes ecclésiastiques, les messes privées, qui ne sont bonnes qu'à faire boire et manger.

Luther puisait cette hardiesse de doctrine et de langage dans l'appui des chevaliers les plus influents de l'empire, qui, selon son langage et ses vues fatalistes, étaient des

(1) Luther fut le premier à les signaler comme tels dans sa préface à la Théologie allemande ; après lui vinrent *Flavius Illyricus*, Catalog. testium veritatis; *G. Arnold*, Historia et descriptio theolog. myst. Francof., 1702, p. 306; *Flathe*, Hist. des précurseurs des réformateurs.

Digitized by Google

envoyés du ciel, armés pour le défendre (1). Il se trouvait ainsi, malgré ses convictions profondément religieuses, associé à des hommes animés d'un esprit tout opposé et vraiment païen. Tel était Ulric de Hutten (2), issu d'une ancienne souche de nobles chevaliers de Franconie.

Hutten, destiné d'abord par ses parents à l'état ecclésiastique, entré à cet effet dans l'école de Fulde, s'adonna, avec l'enthousiasme exagéré de son siècle, à l'étude des classiques. Il y perdit la foi, et avec elle toute vertu morale. Il s'enfuit du monastère où il étudiait, se déclara ouvertement l'ennemi du Christianisme, s'abandonna au plus infâme libertinage, et afficha publiquement ses principes éhontés dans des poésies d'une excellente latinité. Tour à tour soldat, folliculaire, poëte, toujours craint, souvent admiré, il finit par reconquérir la faveur de sa famille, grâce au talent oratoire qu'il déploya dans divers pamphlets écrits pour soutenir la juste cause d'un parent lâchement assassiné; cherchant partout l'occasion de signaler sa verve, il se mêla à la dispute de Reuchlin contre Pfefferkorn, porta l'un aux nues, vomit un torrent d'injures contre l'autre, en lui associant tout le clergé régulier *(triumphus Capnionis)*. Il déclara publiquement s'être ligué avec vingt libres penseurs pour renverser les moines, et ce prétendu défenseur de l'humanité et de la liberté ne rougit pas de décrire, avec la cruauté raffinée d'un bourreau, les tortures et le genre de mort qu'il aurait voulu voir infliger au juif baptisé Pfefferkorn, qui, le premier, avait dirigé l'attention de l'Église sur le danger de certains livres hébreux. Un des principaux produits de cette conjuration contre les moines fut le pamphlet souvent cité : *Epistolæ virorum obscurorum*, auquel Hutten joignit la publication du livre de Laurent Valla, précédé d'une dédicace dérisoire

(1) Luther répondit à une lettre de Sylvestre de Schaumbourg : « Quod ut non contemno, ita nolo nisi Christo protectore niti, qui forte et hunc ei spiritum dedit. » *De Wette*, t. I, p. 448.

(2) *Weislinger*, Huttenus delarvatus. Constantiæ, 1730; *Meiner*, Biographie des hommes célèbres au temps de la renaissance. Zurich, 1796-97, 3 vol. Il parle aussi de François de Sickingen (t. III). Cf. *Hub. Leodii* lib. de Rebus gestis et calamitoso obitu Fr. de Sickingen (Freher, t. III, p. 295).

Digitized by Google

au pape Léon X (1). La vente de ces écrits, pleins de fiel et de méchantes plaisanteries, accompagnés de gravures obscènes et injurieuses, dues au burin du célèbre Luc de Kranach, était annoncée aux portes des églises, à côté des livres de piété. Hutten et son parti ne négligeaient rien pour arriver à leur but et détruire toute la race monacale : ils cherchèrent à gagner les princes. « Il faut, écri- » vait Hutten à Pirkheimer, les gagner de toutes façons, » s'attacher à eux sans relâche, accepter de leurs mains » toutes les fonctions publiques et privées; car c'est de » cette manière que les juristes et les théologiens entrent » et se maintiennent en faveur. »

Ainsi, s'était déjà formée, avant l'explosion de Luther, et en dehors de ses tendances pseudo-mystiques, une conjuration toute païenne contre l'Église, et une véritable réaction matérialiste contre les idées religieuses et révélées (2). Deux partis si extrêmes, l'un tout charnel, l'autre tout spirituel, dans son origine du moins, ne pouvaient s'unir contre l'Église que par le lien d'une haine commune.

Hutten, appartenant par sa naissance à la chevalerie, sut faire partager la haine originelle des humanistes et des philologues contre le clergé à la noblesse, qui, tout en pillant souvent les trésors de l'Église, n'avait jusqu'alors jamais songé à s'insurger contre son autorité. Au souvenir des jours anciens et des mœurs de leurs aïeux, les nobles frémissaient de ne pouvoir plus résoudre leurs querelles et soutenir leurs prétentions l'épée au poing, à la tête de leurs amis, de leurs valets et de leurs vassaux ; et l'obligation de recourir, d'une manière peu chevaleresque, à la justice d'un tribunal pacifique, leur était insupportable. Les habitudes guerrières avaient étouffé tout sentiment de justice et d'humanité chez eux; leur maxime était toujours : « Che- » vaucher et piller, ce n'est pas une honte, car les plus » vertueux le font le mieux du monde. » Et ils soutenaient

(1) Voyez t. I, § 16, n° 4. De falso credita et ementita Const. donatione declamatio.

(2) Voyez dans les Feuilles hist. le travail intitulé : Alliance de Luther avec l'aristocratie, et préparatifs de la guerre de Sickingen, t. IV, p. 465-82, p. 577-93, p. 669-78, p. 725-32.

Digitized by Google

avec une naïve franchise que le sort du commerce était d'être pillé par la noblesse.

Toutes ces dispositions de la noblesse de l'empire se résumaient parfaitement dans le caractère de François de Sickengen, modèle achevé des chevaliers dégénérés de l'époque. Idolâtre d'une liberté sans bornes, il était guidé dans toute sa conduite, non plus par l'idée sublime qui faisait jadis la grandeur d'une chevalerie toute dévouée à la vérité, au droit, à la religion, au service de l'empereur et de l'Église, mais par un vil égoïsme qui lui mettait l'épée à la main, pour un gain sordide, pour les causes les plus iniques. Et telle était la faiblesse de l'empire, que ces chevaliers, indignes de leur nom, pouvaient satisfaire impunément leurs ignominieuses passions, et que François Ier et Charles-Quint cherchèrent l'un et l'autre à attirer Sickingen à leur parti, à cause de ses talents militaires. Aussi le vit-on tour à tour perturbateur de la paix publique, mis au ban de l'Empire, ou chef des armées de l'empereur. Luther s'adressa à cette puissance matérielle, depuis longtemps ennemie de la paix publique, disposée à toutes les violences, résolue à renverser la constitution de l'Empire, et d'autant plus dangereuse que Sickingen, par sa considération personnelle et son caractère énergique, pouvait disposer de toutes les ressources de l'ordre. Du reste, Sickingen, pas plus que Hutten, ne portait aucun intérêt aux opinions religieuses de Luther. La controverse des indulgences, l'insurrection qui en résultait contre l'Église, n'étaient pour lui qu'une simple occasion de trouble, un levier pour soulever les masses et produire la révolution qu'il avait en vue. Il ne s'était jamais beaucoup inquiété des choses religieuses, et les formes et les usages de l'Église, tels qu'ils étaient, lui suffisaient pleinement. Aussi le vit-on, sans doute par suite de quelque remords de conscience, faire toutes sortes de dons aux églises et aux couvents, fonder et doter une chapelle [10 mai 1520] que, sur sa demande, Albert, archevêque de Mayence, autorisa, en accordant une indulgence de quarante jours à ceux qui viendraient y prier. En 1519, Sickingen voulut même fonder un couvent de Franciscains, et ne fut retenu que par les sarcasmes de Hutten. Mais en vain celui-ci voulut l'at-

Digitized by Google

tirer au parti de Luther; Sickingen lui répondit : « Qui » donc serait assez hardi pour renverser tout ce qui a sub- » sisté jusqu'à présent? Si cet homme existe, et s'il a assez » de cœur, aura-t-il assez de puissance? » Sickingen n'était donc qu'un allié purement politique des chefs de la nouvelle Église,

§ 302. — *Condamnation de Luther.*

Après la conférence de Leipzig, Eck s'était rendu à Rome pour engager le pape à prendre des mesures plus promptes et plus décisives qu'on ne les attendait du caractère lent et circonspect de Miltitz. Après de nombreuses difficultés et à force de sollicitations, on obtint [15 juin 1520] une bulle d'excommunication (*Exurge Domine et judica causam tuam*) (1), qui condamnait quarante et une propositions de Luther, ordonnait que ses écrits fussent brûlés, l'excommuniait lui-même s'il n'en appelait dans l'espace de soixante jours (2). On exhortait, on conjurait Luther et ses adhérents, par le sang du Seigneur qui a sauvé l'humanité et fondé l'Église, de ne pas troubler davantage la paix, de ne pas rompre l'unité, de respecter la sainte et immuable vérité. Que si cette douceur toute paternelle était méconnue et restait stérile, on enjoignait à toutes les puissances chrétiennes de saisir Luther, après l'expiration du délai, et de l'envoyer à Rome. Malheureusement le pape Léon X, commit, outre les légats du Saint-Siége, Aléandre et Caraccioli, le docteur Eck, à l'exécution de la bulle en Allemagne. Dès lors le succès du voyage d'Eck, pouvait paraître le fruit d'une vengeance personnelle et une sorte d'empié-

(1) Dans *Harduin*, Collect. conc., t. IX, p. 1891 ; in Coquelines bullarium, t. III, P. III, p. 487 sq.; *Raynald.* ad ann. 1520, n° 51 ; Conc. Trid. ed. Lips.. 1842, p. 260-72. Luther écrivit contre cette bulle : « Fondements et motifs de l'illégalité de toutes les bulles d'excommunication. »

(2) *Raynald.* ad ann. 1520, n° 51. En allemand, voyez les mordantes observations de Hutten, *Walch*, t. XV, p. 1691 sq. Luther riposta par son écrit intitulé: Raisons et arguments en faveur de tous ceux que la bulle romaine a condamnés injustement. Iéna, Œuvres allemandes, P. I, p. 400-32.

Digitized by Google

tement sur les droits de l'épiscopat allemand (1). Eck, d'ailleurs, dit-on, étendit de son autorité privée, l'excommunication sur quelques-uns des adhérents de Luther, sur des professeurs de Wittenberg, Carlostadt et Dolcius, les conseillers de Nuremberg, Pirkeimer, Lazarre Spengler, et le chanoine d'Augsbourg d'Adelmansfelden, et il suscita ainsi de nombreuses difficultés à la publication de la bulle dans bien des localités où les esprits étaient en grande fermentation. A Leipzig on insulta Eck, on le chassa, on se moqua de la bulle. Il en fut de même à Erfurt. A Mayence, Cologne, Halberstadt, Freisingen, Eichstadt, Mersebourg, Meissen, Brandebourg, etc., on publia la bulle, et les écrits de Luther furent brûlés. L'électeur de Saxe engagea Luther à s'adresser encore une fois au pape ; Luther envoya, en effet, au souverain pontife l'écrit grossier dont nous avons parlé plus haut, en y ajoutant son traité « de la Liberté chrétienne. »

Charles V, élu empereur à la mort de Maximilien, joignit au respect héréditaire de sa famille pour la tradition ecclésiastique les principes religieux qu'il devait à son précepteur, Adrien d'Utrecht, qu'il aida plus tard à monter sur le trône pontifical (2). Après son couronnement à Aix-la-Chapelle [22 octobre 1520], les légats du pape Caraccioli et Aléandre lui remirent la bulle d'excommunication. Luther, encore incertain des dispositions du nouvel empereur, lui avait adressé une lettre pleine d'humilité, pour obtenir sa faveur (3). L'électeur de Saxe, conseillé par Érasme, demanda aux légats du pape que l'affaire fût, avant tout, instruite par des arbitres modérés, pieux et impartiaux, et qu'on réfutât, s'il était possible, une doctrine que Luther prétendait fondée sur l'Écriture sainte. Luther, en même temps, sans égard pour la défense du

(1) *Luther*, des nouvelles bulles et des mensonges d'Eck, dans *Riffel*, t. I, p. 242.

(2) *Robertson*, Hist. de Charles-Quint; *Lanz*, Corresp. de Charles-Quint, tirée de la biblioth. roy et de la biblioth. de Bourgogne à Bruxelles, 1844, t. I; *Heine*, Lettres à Charles-Quint (1530-32) de son confesseur, tirées des arch. roy. d'Espagne à Simancas. Berl., 1848; *Raumer*, Hist. de l'Europe depuis la fin du XV^e^ siècle, t. I, p. 580-86.

(3) *Walch*, Œuvres de Luther, t. XV, p. 1636. Cf. *Riffel*, t. I, p. 103 sq.

Digitized by Google

pape, sans attendre la réponse de Léon X, en appela du pape à un concile universel, et fit paraître son libelle : *Contre la bulle de l'Antechrist.* Dépassant, dans son audace, toutes les bornes, il brûla publiquement la bulle d'excommunication, le droit canon, toutes sortes d'ouvrages scolastiques et casuistiques, ceux d'Eck et d'Emser, en s'écriant : « Parce que tu as contristé le saint du Seigneur » (Martin Luther), que le feu éternel te consume [10 dé» cembre 1520] (1) ! » Luther avait annoncé par des affiches le sort qu'il réservait à la bulle du pape : il se hâta d'annoncer sa victoire à Spalatin (2). Quant à l'empereur, voyant le mouvement gagner de proche en proche, il fixa sa première diète à Worms.

§ 303. — *Diète de Worms* [1521].

Cochlæus, (Col., 1568), p. 55 sq. *Pallavicini*, Hist. conc. Trid., lib. I. c. 25 sq. *Sarpi*, Hist. conc. Trid., lib. I, c, 21 sq. Acta *Lutheri* in conciliis Vormat. ed. Policario. Vit,, 1546 (Luth. Opp. lat. Jenæ, t. II, p. 436 sq. Œuvres allem. Iéna, P. I, p. 432-463). *Raynald*, ad ann 1521.

L'empereur avait d'abord pensé assigner Luther à la diète. Le légat Aléandre s'y opposa, en s'appuyant sur ce qu'une autorité séculière ne pouvait pas prétendre mettre en discussion une décision pontificale. Il demanda au contraire qu'on exécutât les décrets de la bulle contre Luther [3 janvier 1521]. Les paroles du légat firent plus d'impression sur l'empereur, lorsqu'il lui prouva clairement qu'il s'agissait, non point d'une différence d'opinion entre Luther et Rome, mais bien de l'empire menacé, en même temps que l'Église, d'un bouleversement total. Aléandre fut néanmoins obligé de céder aux désirs des États, qui ne voulaient rien décider contre Luther avant de l'avoir entendu, et qui d'ailleurs avaient présenté cent et un griefs (*gravamina*) contre les abus introduits dans les choses reli-

(1) *Luth.* ep. ad Spalat. : « Impossibile est enim salvos fieri, qui huic bullæ aut foverunt aut non repugnarunt (de Wette, t. I, p. 522).

(2) Cf. *de Wette*, t. I, p. 532 ; *Walch*, Œuvres de Luther, t. XV, p. 1925.

Digitized by Google

gieuses (1). Enfin George, duc de Saxe, l'ardent ennemi de Luther, avait produit, de son côté, douze plaintes particulières, entre autres contre les abus des indulgences et les mauvaises mœurs du clergé. Il réclamait aussi vivement la tenue d'un concile universel. Luther, muni d'un sauf-conduit de l'empereur, vint donc à Worms [16 avril], et déclara « qu'il ne demandait pas mieux que d'être convaincu « de ses erreurs par des témoignages positifs des saintes « Écritures, ou par des principes clairs, simples, évidents, « et qu'il ne ferait pas d'autre appel. « L'official de Trèves lui montra combien il était contradictoire d'en appeler uniquement à l'Écriture et à son interprétation privée, et d'ébranler, comme il le faisait, l'autorité des Écritures en en approuvant ou rejetant arbitrairement certains livres, selon sa convenance (2); que d'ailleurs cette prétention d'en appeler exclusivement à l'Écriture sainte avait été, dès l'origine de l'Église, l'occasion de toutes les hérésies, et Luther lui-même expia durement sa prétention dans sa controverse sur l'Eucharistie. Ayant opiniâtrément refusé de se soumettre aux décisions d'un concile universel, comme le lui conseillait une commission composée de princes, d'évêques, des docteurs Eck et Cochlæus, et répétant sans cesse le mot de Gamaliel : « Si l'œuvre est de la » main des hommes, elle périra; si elle est de Dieu, elle » persistera, » Luther reçut l'ordre de quitter immédiate-

(1) *Walch*, t. XV, p. 2058 sq.

(2) Voici comment Luther s'exprime sur le Pentateuque : Nous ne voulons ni voir ni entendre Moïse. Laissons-le donc aux juifs pour leur servir de *Miroir des Saxons*, sans nous en embarrasser. Car Moïse a été donné aux juifs seuls et ne nous regarde pas, nous autres païens et chrétiens. De même que la France se soucie fort peu du miroir des Saxons, tout en s'accordant avec lui pour la loi naturelle, de même la loi convient très-bien aux juifs, mais ne nous lie plus du tout. Moïse est le maître de tous les bourreaux; personne ne le surpasse, quand il s'agit de frapper de terreur, de torturer, de tyranniser.» — Sur l'Ecclésiaste, l'hérésiarque dit : « Ce livre aurait besoin d'être plus complet; il est tronqué; il n'a ni bottes ni éperons; il chevauche en chaussons absolument comme moi, quand j'étais encore moine. » — Sur Judith et Tobie : « Judith, ce me semble, n'est qu'une tragédie qui nous apprend quelle est la fin des tyrans. Quant à Tobie, c'est une comédie où l'on parle beaucoup des femmes et qui renferme bien des choses risibles et folles. » — Sur l'Ecclésiastique: « L'auteur de ce livre était un bon prédicateur de la loi

Digitized by Google

ment Worms avec un sauf-conduit de vingt et un jours. Mais à peine en route, et probablement comme on en était convenu, il fut arrêté par les ordres de Frédéric, électeur de Saxe (1), et mené au fort de Wartbourg, près d'Eisenach, où du mois de mai 1521, jusqu'au 8 mars 1522, il vécut déguisé, s'occupant assez activement, entre autres d'une traduction de la Bible, arrangée selon les besoins de son système. Nous avons vu ailleurs que ce n'était pas la première traduction qui paraissait.

La diète publia un nouvel édit [26 mai 1521] qui mettait Luther au ban de l'Empire, ordonnait à tous les sujets de le livrer à l'empereur, d'anéantir ses écrits sous des peines graves. La Chambre impériale de Nuremberg était chargée d'exécuter l'arrêt contre Luther, et l'on crut généralement que tout était terminé. Ce n'était pas l'opinion de l'Espagnol Alphonse Valdez (2), qui avait dit : « Voilà le com-» mencement d'une longue lutte ! »

ou un juriste, et il enseigne la manière de se bien comporter à l'extérieur; mais ce n'est pas un prophète, et il ne sait absolument rien du Christ. » — Sur le livre II des Machabées : « Je suis tellement l'ennemi de ce livre et de celui d'Esther, que je voudrais qu'ils n'existassent pas, parce qu'on y trouve une foule de juiveries et de corruptions païennes. » — Sur les quatre Évangiles: « Les trois autres évangélistes ayant beaucoup plus parlé des œuvres du Seigneur que de ses paroles, l'Évangile de saint Jean est le seul vraiment tendre, le seul véritable Évangile, celui qu'il faut préférer de beaucoup aux autres. De même, les Épîtres de saint Pierre et de saint Paul sont au-dessus des trois autres évangélistes. » — Sur l'Épître aux hébreux: « Nous ne devons pas nous arrêter si nous rencontrons sur notre route un peu de bois, de foin et de paille. » — Sur l'Épître de saint Jacques: « C'est pourquoi l'Épître de saint Jacques est une véritable épître de paille en regard des épîtres de saint Paul; elle ne renferme rien qui rappelle la manière évangélique. » — Sur l'Apocalypse: « Je ne trouve absolument rien d'apostolique, ni de prophétique dans ce livre. Car les apôtres n'ont pas coutume de parler en figure: ils prophétisent en termes clairs et nets. Que chacun en pense ce que lui dicte son esprit; pour moi, mon esprit y répugne, et cela me suffit pour le repousser. »

(1) Voyez là-dessus les Lettres de Luther, dans *de Wette*, t. II, p. 3, 7, 89.

(2) Ep. ad Petrum martyrem : « Habes hujus tragœdiæ, ut quidam volunt, finem, ut egomet mihi persuadeo, non finem, sed initium ; nam video Germanorum animos graviter in sedem Romanam concitari. » Cf. d'autres lettres de ce Valdez dans Lessing, l. cit. Lorsque que le légat du pape, Chieregati, fit observer que, si la Hongrie était

Digitized by Google

Malheureusement les dissensions civiles de l'Espagne, la guerre longue et acharnée contre la France, attirèrent l'attention et les forces de l'empereur, et l'empêchèrent de s'opposer énergiquemont aux troubles religieux de l'Allemagne. Aussi l'édit de Worms ne fut exécuté que dans les propres États de l'empereur, dans ceux de son frère Ferdinand, de l'électeur de Brandebourg, du duc de Bavière, du duc George de Saxe et de quelques princes ecclésiastiques; partout ailleurs il resta sans effet, parce qu'on pensait que cette controverse n'était qu'une lutte contre la tyrannie romaine qu'on espérait renverser. Au milieu de ces graves circonstances, la condamnation d'une série de propositions tirées des écrits de Luther, par l'Académie de Paris et quelques autres universités, fit peu d'impression : elle provoqua seulement les plus inconvenantes répliques de la part de Luther, que son séjour à la Wartbourg n'avait nullement modifié (1).

§ 304. — *Mort de Léon X. Son caractère.*

Cf. t. II, § 274, et *Audin*, Vie de Luther (Cour de Léon X). Cf. *le Sion*, 1839, n° 85, livr. de juillet.

Pour estimer à sa juste valeur l'autorité de Léon X et l'influence de son pontificat, il faut se rappeler qu'il abolit la Pragmatique-Sanction de France (2), qu'il termina le concile de Latran [1517], qu'il entama les négociations dans l'affaire de Luther par ses deux représentants, Cajetan et Miltitz; il ne faut pas oublier enfin la position qu'il prit en face de l'empereur Charles-Quint et de son ambitieux rival, François Ier. Il se montra, sous ce rapport, non pas irrésolu, mais prudent et mesuré, accordant tour à tour sa faveur au vainqueur du moment, tenant, trop souvent, plus à la possession d'une province qu'à la véritable prospérité de l'Église. Grand, noble, généreux envers les artistes et

perdue, l'Allemagne tomberait également sous le joug turc, il lui fut répondu: « Nous aimerions mieux servir les Turcs que vous, qui servez le dernier et le plus grand ennemi de Dieu, ainsi que l'abomination elle-même. »

(1) *Riffel*, t. I, p. 304 sq.

(2) Voyez t. II p. 273, sub fine.

Digitized by Google

les savants, il les protégeait, non par vanité, mais par goût, par conviction et avec connaissance de cause. Aussi fit-il renaître dans Rome le siècle d'Auguste. Mais il était plus artiste que pontife, plus dévoué aux lettres qu'à la vertu, et c'est ce qui explique en partie sa conduite irrésolue à l'égard de Luther. La religion n'étant point pour lui l'affaire la plus importante, il avait peine à se figurer que d'autres s'exposassent à tant de périls dans le seul intérêt de la religion. Son pontificat fut, il est vrai, des plus brillants, mais non des plus heureux pour l'Église. Sa prodigalité exagérée occasionna en partie les désolantes controverses du siècle sur la religion et rendit fort difficile la position de son successeur à Rome [† 1er décembre 1521] (1).

§ 305. — *Diète de Nuremberg, fixée au 1er septembre 1522.*

Raynald. Ann. ad. ann. 1522. *Menzel*, l. cit., P. I, p. 105 sq. *Walch*, Œuvres de Luther, t. XV, p. 2504 sq. *Riffel*, t. I, p. 378 sq. Correspond. du pape Adrien VI avec Érasme. Francf., 1849.

L'invasion imminente des Turcs ayant fait convoquer la nouvelle diète, le pape Adrien VI résolut d'en profiter pour la solution de la controverse religieuse. D'un caractère entièrement opposé à celui de son prédécesseur Léon X, profondément religieux, prêtre sincère, simple dans ses mœurs, Adrien prit, pour ainsi dire, en horreur les trésors artistiques de Rome, qui lui semblèrent la résurrection des idoles du paganisme. Ce sentiment, hautement exprimé, heurta naturellement les Romains, encore enthousiastes du règne de Léon X. Le mécontentement augmenta bien plus encore lorsque Adrien fit publier, par son légat Chieregati, à la diète de Nuremberg, que, « pour répondre » aussi bien à ses penchants qu'à son devoir, il apporterait » toute sa sollicitude aux changements qu'il fallait introduire, d'abord dans la cour pontificale, d'où sortait peut-» être tout le mal de l'Église, afin que l'amendement et le » salut se répandissent, comme la corruption, de haut en » bas ; » avouant ainsi ouvertement les fautes de la pa-

(1) Voir l'appendice à la fin de ce vol, n° 1.

Digitized by Google

pauté, et promettant de corriger les abus, sans pouvoir cependant devancer le temps nécessaire à cet effet. Persuadé que des ignorants pouvaient seuls admettre la doctrine déraisonnable et insipide de Luther (1), que l'insurrection contre l'antique foi ne provenait que de l'oppression soufferte par le peuple, il espérait calmer et gagner les esprits par ces paternelles promesses, et insista, auprès de la diète, pour qu'on prît des mesures vigoureuses contre Luther ; car, ajoutait-il prophétiquement, la révolte contre l'autorité spirituelle se tournera bientôt contre l'autorité temporelle elle-même. On méconnut l'avis et l'oracle du pape ; on triompha de ses aveux sur les fautes de la papauté et de sa promesse d'abolir les abus de l'Église. On reprit les cent griefs contre le Saint-Siége ; on demanda avec instance la convocation d'un concile œcuménique dans une ville d'Allemagne, où l'on s'occuperait des intérêts généraux de l'Église d'abord, puis de la controverse religieuse excitée par Luther. Jusqu'à ce jour, disaient les États, ils n'avaient pu exécuter l'arrêt qui mettait Luther au ban de l'Empire, de peur d'un soulèvement populaire. Cependant ajoutaient-ils, tièdement, ils arrêteraient de tout leur pouvoir la propagation orale et écrite de la nouvelle doctrine, jusqu'à la tenue du concile, et soutiendraient les évêques qui prononceraient des peines canoniques contre les ecclésiastiques mariés. A la vue de ces dispositions imprudentes et malveillantes à la fois, le légat abandonna la diète, et Adrien s'en plaignit avec une paternelle sévérité (2), et une douleur si vraie et si profonde qu'il semblait accablé du poids et de la responsabilité de toutes les fautes de ses prédécesseurs. Adrien, non content de parler, se mit à l'œuvre et voulut arrêter dans Rome

(1) Dans une lettre qu'il écrivit étant encore cardinal, il dit à propos de Luther : « Qui sane tam rudes et palpabiles hæreses mihi præ se ferre videtur, ut ne discipulus quidem theologiæ, ac prima ejus limina ingressus, ita labi merito potuisset... Miror valde quod homo tam manifeste tamque pertinaciter in fide errans, et suas hæreses somniaque diffundens, impune errare, et alios in perniciosissimos errores trahere impune sinitur. » (*Burmanni* Analecta hist. de Hadr. VI. Traj , 1727, in-4, p. 447.

(2) Lettres aux villes de Breslau et de Bamberg, et au prince électeur de Saxe. Cf. *Raynald.* ad. ann. 1523, n° 73-86.

Digitized by Google

les dilapidations de ses prédécesseurs, en cassant beaucoup de fonctionnaires inutiles ; mais il excita par là le plus violent mécontentement et ne fut pas plus heureux dans ses efforts pour défendre l'île de Rhodes contre les Turcs [25 décembre 1522]. La douleur de voir échouer ses plus nobles projets lui arracha bientôt la vie. » Qu'un pape est » malheureux ! s'écria-t-il en mourant, puisqu'il ne peut » faire le bien, même quand il le veut ! » Les Romains exprimèrent leur joie grossière et indigne par l'inscription qu'ils mirent, le jour de sa mort [14 septembre 1523], sur la porte de son médecin (1).

§ 306. — *Efforts de Mélanchthon et de Luther pour répandre les nouveaux principes.*

Après la diète de Worms, Mélanchthon publia ses Hypothèses (*Hypotheses theologiæ seu Loci communes rerum theologicarum*) [1521]. Elles présentaient dans un beau langage tout l'ensemble de la doctrine de Luther (2). Mélanchthon combat d'abord systématiquement la liberté humaine : « La vocation de Paul, dit-il, est l'œuvre de Dieu, tout » comme l'adultère de David et la trahison de Judas (3). » Il soutient, en l'exagérant outre mesure, la doctrine de la prédestination, et admet pour tout homme une inspiration immédiate. Luther avait déclamé, dans les universités, contre la philosophie d'Aristote et sa méthode. Mélanchthon exprime formellement le désir de voir rejeter du monde les Œuvres de Platon. Pour accomplir à la lettre la parole de l'Écriture : « Tu mangeras ton pain à la sueur

(1) Liberatori patriæ S. P. Q. R. — L'épitaphe faite pour lui par ses amis lui rend plus de justice : « Ci-git Adrien VI, qui regarda comme son plus grand malheur d'être obligé de régner. » Ainsi que cette autre d'un habitant des Pays-Bas : « Combien il importe pour le meilleur et le plus loyal des hommes de vivre dans un temps plutôt que dans un autre ! »

(2) Prima edit. Vit., 1521, in-4, et deux autres éditions in-8. Augusti edit. Lipsiæ, 1821 ; *Strobel*, Hist. littér. de Phil. Melanchton, Locis theologicis. Altdorf et Nuremb., 1776.

(3) Il dit dans son commentaire sur l'Épître aux Romains : « Hæc sit certa sententia, a Deo fieri omnia, tam bona quam mala. Nos dicimus non solum permittere Deum creaturis ut operentur, sed ip-

Digitized by Google

» de ton front, » il se met en apprentissage chez un boulanger. Du reste, Mélanchthon témoigne le plus souvent un grand mépris des écrivains ecclésiastiques les plus remarquables, et auxquels il est, sans aucun doute, inférieur en intelligence et en profondeur. Les questions qu'il traite le plus explicitement sont celles de la liberté, de la grâce, de la prédestination, si importante pour la théorie de la foi et de la justification. Plus tard seulement, dans les éditions postérieures, il exposa la doctrine de la Trinité et de l'Incarnation, telle qu'elle ressort des symboles des six premiers conciles œcuméniques (1).

Ce que Mélanchthon fit, par son livre, pour le monde savant, Luther chercha à le réaliser pour le peuple, en publiant sa traduction du Nouveau Testament [1522]. Il eut l'air, et s'en vanta avec une rare jactance, « d'avoir » été le premier à tirer la Bible de dessous les bancs de » l'école ; » prétention que, plus tard, Zwingle repoussa rudement en lui écrivant : « Tu es injuste en te vantant » ainsi ; car tu oublies ceux qui nous ont fait connaître la » sainte Écriture par leurs tradutions : Érasme, de nos » jours, Valla, il y a quelques années, et le pieux Reuchlin, » et Pélican, sans lesquels ni toi ni d'autres ne serviriez à » grand'chose. Je t'épargne, cher Luther ! et beaucoup ; » car tu mériterais de plus rudes leçons pour toutes les » vanteries dont regorgent tes livres, tes lettres et tes dis» cours. Tu sais bien, tout en te prônant si fort, qu'avant » toi il y avait un grand nombre de savants et de philoso» phes autrement habiles que toi. » Luther, pour réfuter tout ce qu'on lui objectait contre le danger de la lecture de

sum omnia proprie agere, ut sicut fatentur *proprium Dei opus fuisse Pauli vocationem*, ita fateantur opera Dei propria esse, sive que media vocantur, ut comedere, sive que mala sunt, *ut Davidis adulterium* : constat enim Deum omnia facere, non permissive, sed potenter, id est ut sit *ejus proprium opus Judæ proditio sicut Pauli vocatio.* » (*Chemnit.* Loci theolog. edit. Leyser, 1615, P. I, p. 173.) Dans les éditions postérieures du Comment. de Melanchton on a omis ce passage.

(1) Luther dit à propos de cet écrit : « C'est un cher et noble petit livre qui mérite de vivre éternellement. » Et ailleurs : « C'est le meilleur qui ait été écrit depuis les temps apostoliques. » Non solum immortalitate sed etiam canone ecclesiastico dignum.

Digitized by Google

a Bible accordée à tout le monde, dit : « Si quelqu'un » vous attaque, et prétend que l'Écriture est obscure, » qu'il faut s'aider des commentaires des Pères, vous ré- » pondrez : Cela n'est pas vrai ; il n'a pas été écrit sur la » terre de livre plus claire que la Bible. »

§ 307. — *Diète de Nuremberg* [1524].

Pallavicini, Hist. Conc. Trid., lib. II, c. 10. Raynald., ad ann. 1524.

Clément VII succéda au pape Adrien [19 novembre 1523-34]. Il appartenait aux humanistes. C'était un homme prudent, réfléchi, de bonne volonté, qui, ne marchant qu'avec une grande circonspection et pesant toujours exactement d'avance toutes les circonstances, paraissait fourbe et dissimulé plutôt que convaincu et résolu (1). Il reconnut bientôt que les troubles religieux de l'Allemagne demandaient un remède prompt et vigoureux, et renvoya son légat Campeggio à la diète de Nuremberg. Celui-ci s'aperçut en route des mauvaises dispositions des peuples contre le pape. Arrivé à la diète, il fut étonné de n'y point trouver encore l'électeur Frédéric de Saxe, le principal protecteur du luthéranisme, qu'il espérait ramener par son éloquence et en lui remettant un bref bienveillant du Saint-Père. Il fit connaître aux États de l'Empire que le souverain pontife considérait les cent griefs, non comme la voix de la nation allemande, mais comme une machination des ennemis du Saint-Siége, ce qui excita de vives réclamations. Tout ce qu'il put obtenir, à la fin de la diète, ce fut la promesse, tant de fois réitérée, que les États exécuteraient, autant que possible, l'édit de Worms ; que chaque autorité s'opposerait vigoureusement à la propagation des écrits injurieux à l'Église, et que les griefs contre le Saint-Siége seraient de nouveau examinés et pesés à la prochaine diète de Spire, après une consultation d'hommes savants et expérimentés (2). Clément VII se plaignit amèrement de cette équivoque et injurieuse conclusion. Les États, observait-

(1) Voir *Ranke*, Suppl. aux papes romains, p. 43, sur le caractère de Clément VII.

(2) Voyez le recez du 18 avril 1824, dans les Archives des diètes

Digitized by Google

il, semblaient se moquer de l'autorité impériale et compromettaient, en n'exécutant pas le décret de Worms, les droits de l'empereur bien plus que la dignité du Siége apostolique (1). C'est ce que l'empereur sentait aussi, et c'est pourquoi il ordonna qu'on observât strictement l'édit de Worms contre Luther, ce second Mahomet, sous peine d'être jugé comme criminel de lèse-majesté et d'être mis au ban de l'Empire.

Quelque justes et nombreux que fussent les motifs du pape et de l'empereur pour se plaindre de la conclusion de la diète, elle mécontenta également Luther. Sa vanité blessée éclata par de violentes plaintes contre l'ingratitude dont on payait son entreprise hardie. Alors seulement les adversaires de Luther, effrayés des conséquences pratiques de sa doctrine et de sa révolte (2), prirent des mesures plus décisives. Le légat du pape chercha à rapprocher l'Autriche et la Bavière, malgré leur ambitieuse politique et parvint à conclure une alliance à Ratisbonne [15 juin 1524], entre l'archiduc Ferdinand, les duc Guillaume et Louis de Bavière, et douze évêques de l'Allemagne méridionale pour le maintien des institutions de l'Église catholique et l'exécution des décrets de Worms et de Nuremberg. On devait ne pas tolérer de prêtres mariés, ne point permettre aux jeunes Allemands d'étudier à Wittenberg, et s'opposer vigoureusement à tout ce qui pourrait servir à la propagation de l'hérésie. A Dessau, au nord de l'Allemagne, les adversaires de Luther s'étaient également concertés sur les moyens de détruire le luthéranisme. De son côté, le landgrave, Philippe de Hesse, attira à son parti et à une alliance conclue à Torgau [4 mai 1526] par les princes protestants, pour la défense du luthéranisme dans leurs États, le nouvel électeur de Saxe, Jean le Constant [dep. le 5 mai 1525]. Bientôt s'y joignirent Mecklembourg, Anhalt, Mansfeld, la Prusse et les villes de Brunswick et de Magdebourg. Ainsi fut posé le fondement de la séparation de l'Allemagne catholique et protestante.

impériales publiées par *Lunig*, P. gent. cont. I, p. 445; *Walch*, t. XV. p. 2674.

(1) Cf. *Raynald.* ad ann. 1524, n° 15 sq.

(2) Voyez le paragraphe suivant.

Digitized by Google

Si jamais le pape Clément devait s'unir étroitement à l'empereur, qui seul avait la force et la volonté de maintenir l'Église catholique en Allemagne, c'était alors. Il eut néanmoins le malheur de lancer un bref hostile contre Charles-Quint (1) et de conclure avec François Ier une alliance dont les conséquences furent un double siége, une horrible dévastation de Rome, et d'indignes outrages infligés à la papauté par les troupes impériales [6 mai 1527].

§ 308. — *Les nouveaux principes dans leurs conséquences pratiques; troubles de Carlostadt à Wittenberg; les Anabaptistes, la guerre des paysans.*

Les principes de Luther passèrent de ses écrits dans la vie pratique. Il avait, dès 1520, du haut de la Wartbourg, jeté dans la masse ses écrits incendiaires sur *les Vœux monastiques* et *les abus des Messes*. Aussi vit-on peu après Barthélemy Bernhardi, curé de Kemberg, se marier (2). Les moines augustins de Wittenberg, confrères de Luther, déclarèrent nuls et sans valeur leurs vœux et les règles de l'ordre. Carlostadt, à la tête d'une troupe fanatique, renversa les autels, introduisit la langue allemande dans le culte divin, donna la communion sous les deux espèces, sans confession préalable. A Zwickau, des faits analogues se renouvelèrent; on rejeta même le baptême des enfants, comme n'étant pas plus fondé sur les saintes Écritures que tout ce que Luther avait rejeté par le même motif, puisqu'il est dit : « Quiconque croira et sera baptisé sera sauvé. » Nicolas Storch rassembla autour de lui douze apôtres et soixante-dix disciples; il se rendit, avec les premiers, à Wittenberg, et y parla sur le ton d'un prophète. Mélanchthon lui-même, ne pouvant répondre à leurs objections contre le baptême des enfants, ne savait pas trop s'il ne fallait pas admettre la doctrine des anabaptistes, comme fondée sur l'Écriture sainte, et il ne la rejeta que plus tard, quand ces

(1) Voyez dans *Raynald.* ad ann. 1526, n° 6, et l'apologie de l'empereur, *Goldasti* Polit. Imp. P. XXII, p. 990 sq., et partiellement dans *Raynald.* loco cit., n° 22.

(2) *J. G. Wolter*, prima gloria Clerogamiæ restitutæ Luthero vindicata. Neost. ad O., 1767, in-4.

Digitized by Google

prophètes visionnaires lui parurent par trop ridicules. Par contre ils avaient gagné Carlostadt, Martin Cellarius, l'ami de Mélanchthon, le moine Didyme et d'autres. Didyme, du haut de sa chaire, conseilla aux parents d'éloigner leurs enfants de toutes les études profanes. Carlostadt déclara la guerre à toutes les connaissances humaines, courant lui-même dans les ateliers pour se faire expliquer la sainte Écriture par des hommes simples, que la réflexion et la science, disait-il, n'en avaient pas encore rendus incapables. L'université commença à se dissoudre. Les hérésiarques furent eux-mêmes effrayés de ces excès, qu'ils craignirent voir servir de prétexte au duc George de Saxe pour empêcher toute réforme dans l'Église. En vain Luther, sur la demande de Mélanchthon, envoya une instruction sur la nécessité d'éprouver les esprits; les désordres continuèrent. Alors Luther, contre l'avis de Frédéric de Saxe, abandonna le château de Wartbourg, et vint, avec une singulière confiance, à Wittenberg [8 mars 1522]. « Je vais à Witten-» berg, écrivait-il à Frédéric (1), sous une protection bien » plus haute que celles des princes électeurs. Je ne pense » point à vous demander votre appui. » Dès son arrivée, Luther, comme il le dit, « donna sur le museau des vision-» naires, » et prêcha, pendant huit jours, contre ces sauvages perturbateurs, ces iconoclastes, dans des discours populaires faits de mains de maître. Il déclara : « Que tout » moyen violent et prématuré, pour hâter le moment où la » religion serait mieux connue, était contraire à l'Évangile » et à la charité chrétienne, et que les changemements ex-» térieurs, dans les choses ecclésiastiques, ne devaient s'o-» pérer qu'après que les esprits seraient convaincus de la » nécessité de ces changements. »

Luther se vit alors en face de sa doctrine et de sa conduite, et il frémit un moment en lui-même. Mais il se remit bientôt, se précipita dans la voie des violences et des révolutions qu'il avait tout à l'heure si rudement combattues, déclama contre les vœux monastiques (2), et n'eut pas honte

(1) *De Wette*, lettres de Luther, t. II, p. 137 sq.

(2) Courtes conclusions sur les vœux et sur la vie des monastères, dans *Walch*, t. XIX, p. 796.

Digitized by Google

d'écrire : « Qu'on dise à Dieu : Je te promets de t'offenser » toute ma vie ; ou qu'on lui dise : Je te promets de garder » toute ma vie la pauvreté et la chasteté, afin de devenir » juste et saint, c'est tout à fait la même chose ! Il faut donc, » disait-il, non-seulement rompre des vœux pareils, mais » punir sévèrement ceux qui les font et détruire les couvents, » pour empêcher de les faire. »

Les moines ne comprirent que trop bien les sermons de Luther. On les vit en masse abandonner leurs couvents, prendre des femmes et devenir d'ardents luthériens. Luther s'aperçut bientôt que ces moines, poussés par les passions du ventre et de la chair, « corrompaient singulièrement la » bonne odeur de l'Évangile. » Mais il ne pouvait plus s'arrêter. Il travaillait avec ardeur à abolir la messe, parce que son esprit n'admettait pas l'idée du renouvellement du sacrifice. « Vous n'avez envie, dit-il au chapitre de Witten- » berg, qui résistait à ses instances, en conservant la messe, » que de tenir tout prêt le moyen de former des sectes et des » schismes nouveaux. » Ses adhérents allaient plus loin : » La prêtraille, les diseurs de messe méritent la mort tout » aussi bien qu'un profanateur ou un blasphémateur public, » qui maudit Dieu et ses saints dans la rue. » Ce fut par des violences inouïes que Luther parvint à abolir le canon de la messe [novembre 1525] : il ne conserva que l'élévation.

Cependant les écrits allemands de Luther remuaient non-seulement les prêtres et les moines, mais encore les masses populaires. Les nouveaux prédicants fanatisaient le peuple, politiquement opprimé sous certains rapports, par leurs idées sur la liberté évangélique. « Je les vois, dit » Érasme, sortant de leur prêche, les traits hagards, le » regard menaçant, comme des gens échauffés par des » discours sanguinaires. Ce peuple évangélique est toujours » prêt à en venir aux mains ; il aime les batailles non moins » que les disputes. »

Luther avait appelé le peuple à secouer le joug des prêtres et des moines. Les paysans appliquèrent le conseil, en refusant de payer les redevances dues aux évêques et aux couvents. En vertu de la liberté évangélique, ils se croyaient autorisés à rejeter toute institution gênante ou pénible, à s'insurger contre les princes, qu'on leur représentait, sur-

Digitized by Google

tout quand ils demeuraient fidèles à l'Église catholique, comme des tyrans et des persécuteurs de l'Évangile. Ainsi les paysans excités et fanatisés par les prédications des sectaires, plutôt que poussés à bout par la tyrannie des nobles, en vinrent peu à peu à une insurrection formelle, qui se répandit promptement à travers la Suisse, les contrées du Rhin, la Franconie, la Thuringe et la Saxe. Ils allaient en troupes nombreuses, pillant, brûlant les couvents, renversant les châteaux, commettant partout d'effroyables cruautés. En Thuringe, ils avaient à leur tête Thomas Münzer, qui, chassé d'Altstadt, qu'il avait troublé par des prédications révolutionnaires contre les autorités et par la destruction des autels catholiques, avait été curé de Mulhouse, où il avait proclamé l'égalité naturelle de tous les hommes, l'abolition de toute autorité et l'érection d'un nouveau royaume, uniquement composé de justes.

De divers côtés on avait vu de simples paysans s'ériger en prédicateurs, car on leur avait enseigné que chacun est libre d'annoncer la parole de Dieu. Aussi en tête de leurs plaintes, formulées en douze articles, ils demandaient pour chaque paroisse le droit d'élire et de déposer son pasteur. Ils s'adressèrent à Luther, et prièrent l'homme qui, armé de la sainte Écriture, avait tenu tête aux plus hautes puissances de la terre, de défendre leur entreprise. Luther, fort embarrassé, répondit par une exhortation (1) adressée à la fois aux princes et aux paysans, que dans le commencement il nommait « Mes chers messieurs et frères. » Avec sa déloyauté ordinaire, il rendait responsables de la révolte des paysans les évêques et les princes catholiques, « qui ne cessaient,

(1) *Walch*, t. XVI, p. 5 sq.; t. XXI, p. 149 sq. *Sartorius*, Essai d'une hist. de la guerre des paysans. Berlin, 1795. *Wachsmuth*, la Guerre des paysans allemands. Leipzig, 1834. *Zimmermann*, Hist. générale de la guerre des paysans. Stuttg. 1843, 3 vol. *Bensen*, Hist. de la grande guerre des paysans dans la Franconie orientale, d'après les sources. Erlangen, 1840. Il sera surtout bon de consulter les travaux suivants : Causes de la guerre des paysans allemands (Feuilles histor. et polit., t. VI, p. 321 sq.); la Guerre des paysans, son caractère et ses partisans (loco cit., p. 449-469); Système de défense contre les paysans (loco cit., p. 527-544); Manifeste et projet de constitution des paysans (ibid. p. 641-664); Rapports de Luther avec les paysans (ibid., t. VII, p. 170-192); Conf. aussi *Riffel*, t. I, p. 508-581.

Digitized by Google

» disait-il, de se déchaîner contre l'Évangile. » L'exhortation de Luther, on devait s'y attendre, ne produisit aucun effet. Les dévastations, les cruautés des paysans augmentaient de jour en jour (Weinsberg!); et comme on objectait à Luther, qu'il est plus facile d'allumer un incendie que de l'éteindre, il publia un écrit « contre ces paysans pillards et meurtriers, » dans lequel il suppliait les princes de ne pas pratiquer plus longtemps la patience et la miséricorde, mais de prendre la résolution tous et chacun, tant qu'ils se sentiraient une goutte de sang dans les veines, « d'assommer, comme des » chiens enragés, ces paysans damnés, qui appartenaient » corps et âme au diable. »

Et c'était Luther qui, après avoir provoqué, excité, égaré ce malheureux peuple, demandait qu'on ne lui fît ni grâce ni quartier! Et Mélanchthon lui-même, bien autrement posé et réfléchi que son maître, marchait résolûment sur ses traces, en répondant au prince Louis, margrave palatin du Rhin, qui, désireux d'épargner le sang du peuple et de rétablir l'ordre, demandait l'avis du théologien sur les douze articles. Il faudrait, disait Mélanchthon dans un « traité » contre les douze articles des paysans [1525], » qu'un peuple aussi grossier et aussi ignorant que le peuple allemand eût beaucoup moins de liberté encore qu'on ne lui en accorde; ce que l'autorité fait, ajoute-t-il, pour combattre les réclamations des paysans, elle le fait bien; si, par conséquent, elle perçoit des redevances sur les forêts et les biens communaux, personne ne peut s'y opposer; si elle prend la dîme aux églises et l'attribue à d'autres, il faut que les Allemands le trouvent bon et s'y accommodent, tout comme les Juifs ont dû se laisser prendre les richesses du temple par les Romains.

Ainsi, dit Bensen (§ 19, loco cit.), « tandis que jamais l'Église catholique, n'autorisa, du moins en théorie, l'oppression de la part des prêtres et des princes, et que toujours elle défendit vigoureuseusement, et le plus souvent victorieusement, les droits des individus et des peuples, même contre les empereurs, les réformateurs évangélique sméritent le juste reproche d'avoir, les premiers, prêché et enseigné, parmi les Germains, la doctrine de la servitude et le droit du plus fort. »

Digitized by Google

Les conseils de Luther et de Mélanchthon encourageant le landgrave Philippe de Hesse, Henri, duc de Brunswick, et George, duc de Saxe, ces princes se mirent en campagne, et la nombreuse armée des paysans fut anéantie [15 mai 1525]. Münzer fut pris et exécuté, après avoir subi un long interrogatoire et de cruelles tortures. Il abjura ses erreurs avant de mourir, revint à la foi de l'Église catholique, conjura les princes d'agir avec justice et douceur envers le pauvre peuple, et exhorta les paysans à l'obéissance envers les puissances établies (1). Mais Luther, que l'on considérait comme l'auteur de la perte des paysans, contre lesquels il avait excité les princes (2), en même temps qu'il pouvait être regardé comme le moteur de leur révolte par les principes qu'ils avaient puisés dans ses ouvrages, s'attira le mécontentement général. L'influence de Luther dans le soulèvement des paysans s'était clairement montrée dans la rédaction des trente griefs des paysans, dont quelques-uns étaient des propositions textuellement tirées des écrits allemands de Luther, et dont le vingt-huitième jurait inimitié à tous les adversaires du réformateur. Aussi Érasme lui écrivait-il : « Nous recueillons maintenant les fruits de ton esprit. C'est le propre de la parole de Dieu, dis-tu, de produire des résultats divers. Oui, mais je pense que cela dépend de la manière dont on prêche cette parole. Tu désavoues les révoltés ; mais ils te reconnaissent comme leur père et leur docteur, et l'on n'ignore plus que les gens qui n'avaient à la bouche que le nom de l'Évangile ont été les instigateurs des plus horribles insurrections. » Il ne faut pas oublier qu'en 1522 Luther avait écrit, plein de joie, à Linck : « Partout le peuple se soulève ; il a enfin ouvert les yeux ; » il ne veut plus se laisser opprimer par la violence. »

(1) *Seidemann*, Thomas Münzer, Biographie écrite d'après les archives d'Etat du royaume de Saxe. Dresde et Leipzig, 1842. Cf. Feuilles historiques et politiques. « Thomas Münzer, » t. VII, p. 238-256 et 310-320. *Riffel*, t. I, p. 479-522.

(2) Déjà Thomas Münzer, en réponse au langage incisif adressé par Luther aux paysans, avait parlé non moins vivement contre lui. Il l'appelle « un ambitieux et rusé écrivassier, un fou orgueilleux, un moine éhonté, un docteur de mensonges, le docteur Ludibrius, le pape de Wittenberg, l'impie et l'homme de chair de Wittemberg, etc. »

Digitized by Google

Mais en 1526 Luther n'était plus, comme il s'était d'abord annoncé, l'homme du peuple : c'était l'homme du pouvoir, le conseiller des princes.

§ 309. — *Henri VIII, roi d'Angleterre, et Érasme se déclarent contre Luther ; Luther se marie.*

Henri VIII, roi d'Angleterre, s'était formellement rangé parmi les ennemis de Luther. Irrité de ses projets révolutionnaires, il avait invité l'empereur et l'électeur palatin Louis, dans une lettre du mois de mai 1521, à anéantir Luther et sa doctrine (1). Bientôt après, il descendit dans l'arène théologique, attaqua Luther par des sarcasmes et des arguments populaires assez habilement choisis, fit ressortir les contradictions du sectaire (2), et obtint, par sa vive polémique, du pape Clément, le titre de défenseur de la foi, qu'il avait ambitionné (*defensor fidei*). Cependant on fit trop de cas alors des œuvres du royal théologien, et de plates adulations allèrent jusqu'à les comparer aux œuvres de saint Augustin. Luther répondit en s'intitulant : « Luther, par la grâce de Dieu, ecclésiaste de Wittenberg. » Sa réfutation fut un modèle de trivialité et de grossières injures (3). Henri, déjà las de ce genre de combat, en vint aux moyens politiques.

Dans la suite de sa lutte contre cet ennemi plus puissant qu'habile, Luther fit preuve de la plus basse hypocrisie. Quant il vit le schisme prêt à éclater entre Rome et Henri VIII, il espéra que ce prince s'unirait à ses efforts contre l'ennemi commun, et lui écrivit une lettre pleine d'adulation [1525], dans laquelle il rétractait ses anciennes attaques, et dont Henri VIII, qui ne les avait point encore pardonnées, profita pour mettre publiquement à nu la

(1) *Walch*, Œuvres de Luther, t. XIX, p. 153 sq.

(2) Cf. Adsertio VII Sacram. adv. Luther. Lond., 1521. *Walch*, P. XIX, p. 158. Cf. *Riffel*, t. I, p. 342-71, où se voit aussi la conduite de Luther à l'égard du duc George de Saxe.

(3) Luther appelle Henri « un âne, un idiot, un rebut de pourceaux et d'ânes. Ne commenceras-tu pas bientôt à rougir? continue-t-il. Tu n'es pas un roi, tu es un blasphémateur, une vraie mâchoire de roi, Henri le fou, etc. »

Digitized by Google

duplicité de Luther et le bafouer aux yeux du monde entier (1).

Depuis longtemps le savant Érasme s'était attiré la haine des moines par les sarcasmes qu'il avait lancés contre eux et la liberté mordante avec laquelle il avait attaqué les abus ecclésiastiques. L'espoir de voir l'entreprise de Luther avancer la réforme dans l'Église l'avait porté à user de sa grande influence pour garantir Luther d'une condamnation précipitée (2). Aussi Luther avait-il humblement recherché son amitié, l'appelant « la gloire et l'espoir de l'Allemagne. » Mais Érasme devint inquiet, et se détourna formellement de l'œuvre luthérienne, lorsqu'il s'aperçut que, bien loin de hâter la réforme par un enseignement plus pur (3), on avait livré la vérité aux discussions d'un peuple ignorant, qu'on excitait au désordre et à la révolte, et que l'Église allait être déchirée par le schisme, comme l'Empire par l'anarchie. L'inquiétude d'Érasme était d'autant plus vive qu'il n'avait jamais méconnu la valeur réelle de Luther. « Plût à Dieu, écrivait-il au duc George de » Saxe, qu'il y eût moins de bon dans les livres de Luther, » ou que ce bien n'eût pas été corrompu par tant de ma» lice! » On s'attendait généralement à voir Érasme descendre dans l'arène de la discussion; on savait combien serait grave la position qu'il prendrait. Mais les princes et les prélats eurent bien de la peine à l'arracher au repos commode dont il jouissait, aux paisibles travaux de la science qu'il cultivait avec ardeur. Enfin, ne pouvant plus reculer, il attaqua l'ennemi et combattit franchement les principes du système luthérien; « non, dit un protes» tant (4), comme un servile défenseur de la cour romaine, » comme un aveugle adorateur de tous les préjugés con» sacrés, non comme un ennemi personnel de Luther, » mais comme un paisible adversaire des opinions luthé-

(1) *De Wette*, t. III, p. 23 sq. *Walch*, t. XIX. p. 468 sq. *Riffel*, t. I, p. 355.

(2) Voyez § 301.

(3) On trouve l'opinon d'Erasme dans son écrit : De amicabili Ecclesiæ concordia. Conf. *Esch*, sur Érasme (Manuel hist. de Raumer pour 1843).

(4) Hist. de l'origine de la dogmatique protest., t. II, p. 112.

Digitized by Google

» riennes, qui proposait ses doutes et ses vues avec la mo-
» destie et la dignité du savant et du libre penseur. »

Il réfuta d'abord la démonstration de Luther sur le libre arbitre, et prouva (1), l'Écriture à la main, la liberté de la volonté humaine. Luther se hâta de lui répondre avec la même violence qu'à Henri VIII (2). L'émancipateur prétendu de l'esprit humain, se posant en champion du serf arbitre, soutint hardiment (3) les propositions suivantes, dont le fatalisme semble tiré plutôt du Coran que de l'Évangile, et que Lessing appelle une erreur plus bestiale qu'humaine, un vrai et abominable blasphème : » La volonté de l'homme est semblable à un cheval. Que » Dieu la monte, elle va et veut comme Dieu veut et la » mène. Que le diable s'y asseye, elle court où le diable » l'emporte. Toutes choses arrivent d'après les décrets » immuables de Dieu. Dieu fait en nous le mal comme le » bien, et de même qu'il nous sauve, sans mérite de notre » part, il nous damne sans qu'il y ait de notre faute. Dieu, » disait-il, veut souvent secrètement le contraire de ce » que sa volonté manifeste ou exprime ; les apôtres n'ont » parlé qu'ironiquement de la liberté de la volonté hu- » maine. » Et là-dessus Luther, détournant les passages de l'Écriture de leur sens simple et naturel, se sert des textes les plus positifs sur la liberté pour prouver le serf arbitre de l'homme. « Que tous mes écrits périssent, » écrivait-il en 1537 à Capiton, pourvu que mon traité » du serf arbitre et mes deux catéchismes subsistent ! »

Ce procédé de Luther, cette arrogance impie firent sortir Érasme de son calme ordinaire, et dans un second écrit (4) son ton devint plus amer, sa plume plus incisive, et il découvrit sans ménagement l'ignorance réfléchie, l'arbitraire criminel de Luther. Celui-ci, pensant qu'il serait prudent d'enrayer la discussion, écrivit à Érasme une

(1) De libero arbitrio diatribe, 1524 (Walch, t. XVIII p. 19-62.).

(2) Luther appelle Erasme *un incrédule qui porte en lui une truie du troupeau d'Épicure.*

(3) De servo arbitrio ad Erasm. 1825 (Walch, t. XVIII, p. 20-50).

(4) *Hyperaspistes*, diatr. adv. serv. arb. Luther. P. II, p. 526 sq. (Opp. edit. Cleric., t. X, p. 1249). Cf. sur cette dispute, *Riffel*, t. II, p. 250-98.

Digitized by Google

lettre pleine de flatterie, dans laquelle il prétendait avoir été trop loin. Cette lettre est perdue; on ne connaît que la réponse d'Érasme (1). Luther avait pris le même ton de modération, quelque temps auparavant, en écrivant à l'évêque de Meissen, Emser, et aux théologiens de Cologne, de Louvain et de Paris (2).

C'est au milieu de tous ces débats, et pendant la malheureuse et sanglante guerre des paysans, que Luther avait déposé le froc monacal [décembre 1524], et s'était, à l'âge de quarante ans, marié avec Catherine de Bora [13 juin 1525], que Bernhard Koppe avait enlevée du couvent de Nimptschen et amenée à Wittenberg (3). Mélanchthon lui-même, dans une lettre à Camérarius, ne put s'empêcher de marquer son étonnement et son inquiétude de cette démarche inconsidérée de Luther, et ses ennemis ne se firent pas faute d'en rire. « On a cru, dit Érasme à ce » sujet, que l'entreprise de Luther était une tragédie; je » n'y vois, moi, qu'une comédie, où tout se termine, » comme toujours, par un mariage. »

§ 310. — *Luther. Organisation de l'Église luthérienne en Hesse et en Saxe.*

Les débats soulevés par les sectaires menaçaient non-seulement le dogme et la constitution intime de l'Église, mais encore son organisation extérieure. Luther s'était efforcé, et il y était parvenu, de renverser le pouvoir, d'abolir la juridiction des évêques; mais il n'avait rien mis à la place. On se demanda bientôt quelle devait être la

(1) Ep. (edit. Cleric.) XXI, 28 : « Optarem tibi (Luthero) meliorem mentem, nisi tua tibi tam valde placeret. Mihi optabis quod voles, modo ne tuam mentem, nisi Dominus istam mutaverit. »

(2) Cf. *Riffel*, loco cit., t. I, p. 108-111.

(3) *Engelhardt*, Lucifer Wittebergens, ou l'Etoile du matin, c'est-à-dire Vie complète de Catherine de Bora. Landsh., 1749, 2 vol. *Fr. Wach*, Catherine de Bore. Halle, 1751, 2 vol. Conf. le touchant et beau récit de cet événement par *Surius*. ad an. 1525. Cf. Défense de Simon Lemnius, par *Lessing*, dans ses septième et huitième lettres. (Œuvres complètes de littérat. et de théolog., édit. de Carlsruhe, P. IV, p. 29-37).

Digitized by Google

position des chefs de l'Église. Dans son zèle aveugle et sa précipitation passionnée, Luther, voulant à jamais anéantir le droit canon, en avait brûlé un exemplaire, en même temps que la bulle de son excommunication. Il s'était par là mis en opposition flagrante avec les juristes, qui lui reprochaient aussi des principes étranges et singulièrement laxes (1) sur le mariage, lien sacré pour l'État comme pour la famille, et qui devint pour Luther lui-même la source des plus tristes expériences.

Pour lever ces difficultés, le jeune landgrave Philippe de Hesse, le plus zélé partisan de Luther depuis la mort de l'électeur Frédéric de Saxe, convoqua un synode à Hombourg [octobre 1526]. Le principal rôle y fut rempli par l'apostat Lambert, d'Avignon, autrefois Minime [† 1530], qui avait fortement recommandé que l'on constituât le synode sur des bases tout à fait démocratiques. Le landgrave, y trouvant de l'avantage pécuniaire et l'espoir d'une grande influence politique, adopta le plan de Lambert, et, soutenu par ce Minime éloquent et par le prédicateur de la cour, Adam Krafft [1558], il le fit mettre en pratique (2).

Dans la Saxe électorale, les instances de Luther avaient enfin obtenu la *visite des Églises* de l'électeur Jean le Constant, qui était favorable aux idées luthériennes, mais moins actif que Philippe, à cause de son âge. Mélanchthon avait à cet effet composé un formulaire (3) qui contenait un court symbole; l'électeur avait en même temps ordonné d'envoyer partout des prédicateurs évangéliques et d'abolir les anciennes fondations ecclésiastiques. On nomma pour la visite, qui eut lieu dans les années 1527 et 1528, quatre députés, théologiens et jurisconsultes. On établit, pour les affaires ecclésiastiques et le jugement des

(1) Voyez son écrit *de la vie conjugale*, dans l'édit. d'Iéna, P. II. fol. 168 : « Si la femme légitime refuse, dit-il, vienne la servante;... si celle-ci ne veut pas, procure-toi une Esther et envoie promener la Vasthi, comme fit le roi Assuérus. »

(2) Cf. *Riffel*, l. cit., t. II, p. 76-126, sur l'introduction des nouvelles doctrines dans la Hesse.

(3) Instruction pour les visiteurs dans les paroisses (lat. (1527), avec la préface de Luther. Wittenb., 1528, in-4. Edit. lat. et allem., par *Strobel*. Altdorf, 1777. Cf. *Riffel*, t. II, p. 52-61.

Digitized by Google

matières matrimoniales, des surintendants; l'inspection supérieure resta dans les attributions du prince régnant.

Luther, voyant l'ignorance du peuple et des ecclésiastiques, et voulant assurer la durée de son œuvre par l'instruction de la jeunesse, composa son petit et son grand catéchisme [1529] (1). La Saxe reçut ainsi une foi nouvelle et une organisation collégiale et provinciale, qui remplaça l'ancien gouvernement hiérarchique et papal, et devint le modèle de l'organisation ecclésiastique des pays luthériens. L'indécision, la faiblesse de la diète dont il va être question, avaient hâté toutes ces démarches, et rien désormais ne semblait plus pouvoir effrayer ou arrêter les princes favorables au luthéranisme.

§ 311. — *Diète de Spire* [1526-1529].

Après la ligue formée de part et d'autre entre les princes luthériens et les princes catholiques (2), les États se réunirent à Spire. L'empereur était dans les embarras d'une guerre difficile : les Turcs menaçaient la Hongrie et paralysaient l'activité de l'archiduc Ferdinand. Les princes luthériens pouvaient, par conséquent, lever la tête. Et en effet ils se montrèrent à la diète avec la consistance, les exigences et les menaces d'un parti religieux organisé, et obtinrent, à la faveur des circonstances, les concessions suivantes de la diète : « Jusqu'à la tenue du con» cile œcuménique, chaque État fera, quant à l'édit de » Worms, comme il pourra, et devra en répondre devant » Dieu et l'empereur. Chaque prince fournira prompte» ment des secours contre les Turcs (3). »

Cette dernière conclusion venait déjà trop tard. Louis, roi de Hongrie, battu par Soliman, près de Mohacz [29 août 1526], était mort au milieu des marais. L'archiduc Ferdinand d'Autriche avait hérité de sa couronne.

(1) *Walch*, t. X, p. 2 sq. Cf. *Augusti*, Introduct. hist. et crit. aux deux grands catéchismes. Elberfeld, 1824.

(2) Voyez § 307.

(3) *Sleidan*, lib. VI, et dans *Kapp*, Append. P. II, p. 680, et *Walch*, t. XVI, p. 214.

Digitized by Google

Malgré les engagements pris à la diète, les princes luthériens se préparèrent à une guerre offensive, dont Luther et Mélanchthon les détournaient encore, parce que, disaient-ils alors, la parole de Dieu se défend d'elle-même et sans l'aide de l'homme. Mais les princes luthériens furent plus résolus que jamais à prendre les armes, lorsque le rusé chancelier de Saxe, Otto de Pack, communiqua au landgrave de Hesse la copie d'un prétendu document d'après lequel son maître, Ferdinand d'Autriche, et plusieurs évêques allemands s'étaient concertés à Breslau, et s'étaient d'avance partagé les États des princes luthériens qu'ils voulaient soumettre. Quoique cette pièce fût forgée à plaisir, il n'y avait que trop de gens malintentionnés pour accréditer des bruits de ce genre, dont Luther surtout sut très-habilement se servir contre son ennemi personnel, le duc George de Saxe (1).

Le landgrave de Hesse, il est vrai, fut obligé plus tard de convenir, par suite d'une correspondance entamée ave son beau-frère, le duc George de Saxe, qu'il avait été trompé ; néanmoins, l'erreur répandue avait augmenté la division entre les deux partis. On en vit la preuve à la diète de Spire [1529], convoquée pour s'entendre sur les affaires religieuses et pour obtenir un secours des États contre les Turcs, qui, arrivés jusqu'à Vienne, n'avaient été repoussés que par l'héroïsme de la bourgeoisie et de la garnison (2).

Les princes luthériens amenèrent avec eux à la diète leurs prédicateurs particuliers et célébrèrent chacun pour soi le culte divin. Les princes catholiques firent alors une proposition bien modérée et fort équitable, d'après laquelle « les » États qui, jusqu'à ce moment, avaient gardé l'édit de » Worms le garderaient à l'avenir; les autres s'en tien- » draient aux doctrines nouvelles, qu'on ne pouvait abroger » sans danger jusqu'au concile général ; cependant on » s'abstiendrait de prêcher publiquement contre le sacre- » ment de l'autel; on n'abolirait point la messe là où elle » se disait encore, et, dans les localités où elle avait été » publiquement abolie, on n'empêcherait personne de la

(1) Conf. le récit détaillé de *Riffel*, t. I, p. 371-76, note 1 ; t. II, p. 356 sq.

(2) Les actes sont dans *Walch*, t. XVI, p. 328-429.

Digitized by Google

» dire ou de l'entendre en son particulier. Les ministres de » l'Église prêcheraient l'Évangile conformément aux in- » terprétations approuvées par l'Église, sans toucher aux » points sur lesquels portaient les controverses, et pour » lesquels on attendrait les décisions du concile. » Les princes luthériens firent [19 avril 1529], contre cette proposition plus que modérée, une protestation formelle qui leur valut dès lors le nom de *protestants*; et, s'érigeant en membres uniques de la vraie religion et de l'unique Église sanctifiante, ils prétendirent qu'on ne pouvait ni ne devait concéder la messe, dont les saintes Écritures avaient fait justice (1). Ils envoyèrent même une députation, avec cette protestation, à l'empereur, à Bologne. Vainqueur de la France et de l'Italie, Charles-Quint avait conclu la paix avec Clément VII à Barcelone, à Cambrai avec François Ier. Il rejeta la protestation et déclara à la députation que les princes catholiques et les États étaient aussi peu disposés à agir contre leur conscience et le salut de leurs âmes que les protestants; que comme ceux-ci, ils demandaient un concile d'où sortiraient la gloire de Dieu, la paix entre les princes chrétiens et toute espèce de bien pour la chrétienté; que, jusque-là, les États protestants eussent à obéir rigoureusement aux clauses de la diète. Les députés, ayant résisté et protesté de nouveau, furent emprisonnés pendant quelque temps par ordre de l'empereur, qui annonça [21 janvier 1530] qu'une nouvelle diète se réunirait à Augsbourg. Il promit d'y paraître, d'y entendre les deux partis, de travailler à rétablir l'union troublée, espérant d'ailleurs que les États y comparaîtraient, de leur côté, sans aigreur ni rancune.

Cependant la situation des protestants devenait de plus en plus critique, par suite de la vivacité avec laquelle se renouvelait la discussion sur la Cène. Les dix-sept articles, dits de Torgau, marquaient clairement la profonde différence des opinions de Luther et de Zwingle (2); et la ren-

(1) Une preuve que ce scrupule de conscience n'était pas trop sérieux, c'est que ces mêmes princes protestèrent contre le recez de la diète de Spire qui défendit, en 1526, d'étendre les opinions des sacramentaires que Luther poursuivait comme le plus grand fléau.

(2) Cf. *Riffel*, l. cit., t. II, p. 375 sq.

Digitized by Google

contre des deux partis [1er octobre 1529] amenée par le landgrave Philippe de Hesse, à Marbourg (1), eut pour résultat, tout à fait inattendu, que Luther déclara ne pas reconnaître Zwingle et ses partisans comme frères de la même Église, et ne leur accorder que la charité chrétienne, qu'on ne refuse à personne. Mélanchthon, à son tour, eut de vifs remords d'avoir protesté, à Spire, contre les articles menaçant les sacramentaires, et d'avoir ainsi contribué à répandre la doctrine impie des Zwingliens.

§ 312. — *Diète d'Augsbourg* [1530]. *Paix religieuse de Nuremberg* [1532].

Walch, t. XVI, p. 574 sq. *Færstemann*, Documents pour servir à l'histoire de la diète d'Augsbourg. Halle, 1834 sq. 2 vol. *Cœlestini*, Hist. comitiorum Aug. celebrat. Francof. ad Viad. [1577] 1597. *Pallavicini*, Hist. conc. Trid. lib. III, c. 3. Conf. *Hase*, Libri symbolici Evangel. Lipsiæ 1837. *Menzel*, loco cit., t. I, p. 335 sq. *Riffel*, p. 378-441, sur la diète d'Augsbourg, et p. 442-519, sur la ligue protestante et la paix de religion de Nuremberg.

L'arrivée de l'empereur à la diète fut retardée jusqu'au 15 juin. C'était la veille de la fête du Saint-Sacrement, ce qui donna lieu aussitôt à des troubles. L'empereur avait demandé que les princes protestants lui remissent un écrit renfermant le symbole de leur croyance et les abus qu'ils prétendaient rejeter. Ils en chargèrent Mélanchthon, qui rédigea, à l'aide des articles de Torgau, l'écrit connu plus tard sous le nom de Confession d'Augsbourg (*Confessio Augustana*) (2). Luther y adhéra complétement. « Le travail » de Philippe, écrivit-il, me convient assez, et je n'y vois

(1) *Schmitt*, Conférence religieuse de Marbourg, Marb., 1840.

(2) Déjà, pendant la diète, cette confession fut imprimée plusieurs fois et avec plusieurs modifications, à l'insu de Mélanchton, qui en donna une édition latine et allemande en 1530. Il y ajouta une préface où il dit : « Nunc emittimus probe et diligenter descriptam confessionem ex exemplari bonæ fidei ; » et en 1531 il y joignit encore une défense. Dans les éditions postérieures, Mélanchton y fit plusieurs changements au gré des réformés ; c'est pourquoi les luthériens rigoristes et défiants s'en tinrent à l'*invariata* confess. Augsb., les réformés à la *variata*. Voyez plus loin, § 315, sub fine. Cf. aussi *Hase*, Libri symbol. varietas variatæ confessionis in prolegom. p. xij-lxj.

Digitized by Google

» rien à changer ou à améliorer. Cela ne pourrait pas m'al-» ler d'ailleurs; je ne saurais agir avec tant de calme et de » douceur. » Le travail de Mélanchthon renfermait une préface et deux parties, dont la première, en douze articles, s'appuyait sur les Symboles des Apôtres et de Nicée, et dont la seconde, en sept articles, exposait les abus à détruire. Parmi ces abus, il désignait : la communion sous une espèce, les messes privées, le célibat, les vœux monastiques, la distinction des mets, la confession auriculaire et le gouvernement ecclésiastique.

La première partie présentait d'une manière fort adoucie les principes de Luther (1), de sorte qu'elle s'accordait, dans les points principaux, avec la doctrine catholique. Cependant il fallait y prendre bien garde, car, malgré les adoucissements de Mélanchthon, on y retrouvait la doctrine erronée de Luther :

1° Sur le péché originel, produisant une impuissance absolue pour le bien ; 2° sur la justification par la foi seule; 3° sur le libre arbitre, la foi, les bonnes œuvres; 4° sur le culte et l'invocation des saints; 5° sur la présence de Jésus-Christ dans le sacrement de l'autel ; car, suivant Luther, il n'y avait point de changement de substance.

Les princes protestants finirent par obtenir la lecture

(1) Dans une lettre que Luther écrivit du château de Wartbourg à Mélanchton, il poussa évidemment jusqu'à la folie sa théorie de la foi: « Esto peccator et pecca fortiter; sed fortius fide et gaude in Christo, qui victor est peccati, mortis et mundi. Peccandum est quamdiu hic sumus... Sufficit quod agnovimus per divitias gloriæ Dei Agnum qui tollit peccata mundi : ab hoc non avellet nos peccatum, etiamsi millies, millies uno die fornicemus aut occidamus. » (Lutheri ep. a Joh. Aurifabro coll. Ienæ, 1556, in-4, t. I, p. 545.) De son côté, la Confess. August. art. IV, De justificatione, dit: « Item docent, quod homines non possint justificari coram Deo propriis viribus, meritis aut operibus, sed gratis justificentur propter Christum per fidem quum credunt se in gratiam recipi et peccata remitti propter Christum, qui sua morte pro nostris peccatis satisfecit. » (*Hase*, l. cit., p. 10. D'après ce passage, la foi paraît être le *fastigium*, tandis que, selon l'idée catholique, elle est l'initium, radix, fundamentum omnis justificationis. La justification, suivant la doctrine luthérienne, *couvre* le péché ; c'est Dieu proclamant notre justification; dans la doctrine catholique, la justification *se fait*, parce qu'elle repose sur l'abolitio peccati, et renovatio seu sanctificatio interioris hominis.

Digitized by Google

publique de cet écrit [25 juin]. L'empereur le fit remettre ensuite aux théologiens catholiques présents à la diète : Eck, Conrad Wimpina, Cochlœus, Faber et d'autres. Non-seulement ils en relevèrent les erreurs, mais ils démontrèrent encore, d'après les écrits de Luther, qu'il avait enseigné toute autre chose. Malheureusement leur travail était rédigé avec une ironie si sanglante et tant de violence, que l'empereur et les princes catholiques en furent scandalisés et exigèrent une rédaction plus modérée. Les théologiens obéirent, discutèrent la confession article par article, montrèrent ce qui s'accordait avec la foi catholique, ce qui s'en écartait, et cette réfutation (*confutatio confessionis Augustanæ*) fut également lue en séance publique [3 août]. Alors l'empereur manifesta le désir de voir les princes protestants renoncer à toute division, rentrer dans l'Église catholique, « sinon, disait-il, il serait obligé d'agir en conscience, » comme protecteur de l'Église (1). » Cette déclaration excita un grand mécontentement parmi les princes protestants : Philippe de Hesse, à la consternation générale, rompant brusquement les pourparlers ouverts entre les princes et les évêques, quitta en secret Augsbourg. L'empereur n'en persista pas moins à établir une conférence entre trois théologiens des deux partis : c'étaient, du côté des protestants, Mélanchthon, Brenz, prédicateur de Hall en Souabe, et Schneps, prédicateur du Landgrave de Hesse. On s'entendit jusqu'au moment où l'on arriva aux questions du péché originel, de la justification, de la pénitence, de la Cène et du culte des saints. La conférence fut restreinte alors entre Eck et Mélanchthon et deux juristes de chaque parti. Les catholiques accordèrent, comme jadis aux Hussites, la distribution de l'Eucharistie sous les deux espèces ; mais on ne put s'entendre sur la messe et le célibat. Il y avait bien encore d'autres différences, et l'accord, s'il avait eu lieu, n'eût été que superficiel et momentané. Si l'union n'était chose si désirable, on pourrait s'étonner que les

(1) Ces deux écrits en latin et en allemand ont été publiés et discutés dans *le Catholique*, 1824, t. XXVII et XXVIII ; 1829, t. XXI, p. 156-71 et 284-303 ; *Binterim*, la Diète d'Augsb. de 1530, et les déclarations du duc Guill. de Bavière et de Stadion, év. d'Augsb., sur la conf. luth. Dusseld., 1844.

Digitized by Google

théologiens catholiques fissent tant d'efforts pour y parvenir, quand les deux partis en litige partaient d'un principe si différent. « Car, dit fort bien Pallavicini, la foi catholique repose sur un article unique et indivisible : l'autorité infaillible de l'Église. En céder une partie, c'est ruiner le tout ; ce qui est indivisible existe ou s'écroule en entier. » On en vint néanmoins à de nouvelles tentatives pour s'entendre, les théologiens protestants faisant chaque jour de nouvelles concessions, qui prouvaient bien clairement qu'il s'agissait de toute autre chose, dans la négociation, que des vérités de la foi. Mélanchthon alla même jusqu'à concéder les prérogatives des évêques. « De quel droit, dit-il, prétendrons-» nous enlever aux évêques leur puissance, s'ils accordent » la saine doctrine ? Non-seulement, et telle est ma sincère » pensée, je voudrais fortifier leur pouvoir, mais encore » rétablir le gouvernement entier de l'épiscopat. Car je » vois quelle Église nous aurons, après avoir renversé » l'autorité épiscopale ; je pressens l'insupportable tyran-» nie qui succédera à celle que nous avons renversée. » Il écrivit en termes plus étonnants encore au légat Campeggio, en ce qui concerne le pape : « Nous n'avons pas » une doctrine autre que celle de l'Église romaine. Nous » sommes même prêts à lui obéir, pour peu que, dans la » miséricorde dont elle a toujours usé envers tous les » hommes, elle laisse tomber certaines choses et ferme les » yeux sur certains points peu graves, que nous ne pour-» rions plus changer désormais, quand nous le voudrions. » Nous honorons le pape de Rome et toute la constitution » de l'Église, pourvu que le pape ne nous rejette pas. Mais » pourquoi trembler ? Suppliants que nous sommes, se-» rions-nous rejetés quand l'unité peut être si facilement » rétablie ? Il n'y a que d'insignifiantes différences dans les » usages qui paraissent s'opposer à une sincère réconcilia-» tion. Mais les canons mêmes admettent qu'on peut dif-» férer dans des points de ce genre, et être en union avec » l'Église (1). »

(1) *Melanchtonis* Ep. ad Camer. p. 148 et 151. Cf. *Cœlest.* Hist. August. conf. t. III, fol. 18 ; dans le résumé de *Raynald*, ad an. 1530, n° 83. *Pallavicini*, loco cit., lib III, c. 3.

Digitized by Google

Ces paroles excitèrent un grand étonnement parmi les partisans de Mélanchthon: il reçut de vifs reproches, au nom de plusieurs villes disposées au luthéranisme, de Nuremberg en particulier. Mélanchthon s'en plaignit amèrement. « Vous ne sauriez croire, écrit-il à Luther (1), com- » bien les gens de Nuremberg et tant d'autres m'ont pris » en haine, de ce que j'ai accordé la juridiction aux » évêques. Ce qui prouve bien que tous ces mécontents » combattent, non pour l'Évangile, mais pour leurs intè- » rêts particuliers. »

Mais Luther n'était pas satisfait non plus. Il se tenait à Cobourg, toujours prêt à donner promptement un conseil dans les affaires importantes. « Il ne me convient nullement, » répond-il avec colère à Mélanchthon, qu'on prétende » traiter de l'unité dans la doctrine, quand elle est tout à « fait impossible, à moins que le pape ne veuille déposer » tout son attirail de papauté. L'affaire se perdra dans ces » tiraillements continuels et ces concessions sans fin. Les » rusés catholiques nous ont tendu ici un piége dont il faut » nous tirer (2). »

(1) *Walch*, Œuvres de Luther, t. XVI, 1793. Conf. avec cette lettre du 1er septembre celle du 28 août, *ibid.*, p. 1755: « Les villes impériales sont singulièrement irritées contre l'autorité épiscopale. Elles se soucient fort peu de doctrine et de religion, ne songeant qu'au pouvoir et à la liberté. »

(2) Dans cette lettre du 28 août, Luther tient le langage étrange qu'on va lire et qu'on a si souvent cité (de Wette, t. IV, p. 156): Ego in tam crassis insidiis forte nimis securus sum, sciens vos nihil posse ibi committere, nisi forte peccatum in personas nostras, ut perfidi et inconstantes arguamur. Sed quid postea? Causa constantia et veritate facile corrigatur. Quanquam nolim hoc contingere, tamen sic loquor ut, si qua contingeret, non esset desperandum. *Nam si vim evaserimus, pace obtenta, dolos (mendacia) ac lapsus nostros facile emendabimus*, quoniam regnat super nos misericordia ejus. » Le mot *mendacia* se trouve dans *Chytræus*, Hist. August. conf. Francof., 1578, p. 295. *Cœlestini* Hist., loco cit., t. II, fol. 24. Mais *Beesenmeyer* l'attaque dans son travail sur cette lettre, p. 31, et *Gieseler* le rejette entièrement (Précis d'hist. ecclesiast., t. III, sect. 1, p. 265), « contre les polémistes catholiques de bas étage qui attribuent à Luther l'idée d'autoriser la ruse, tandis qu'évidemment Luther n'entendait parler que des *dolis et lapsibus* par lesquels Mélanchton pouvait se laisser tromper, grâce aux embûches (*insidias*) du parti opposé.» Mais, en admettant même cette interprétation, n'y a-t-il rien à dire sur le *facile* de l'homme apostolique? Nous saisissons cette

Digitized by Google

Tout en négociant ainsi, Mélanchthon avait terminé son apologie de la confession d'Augsbourg, comme réfutation de la réfutation catholique. Les princes la présentèrent à l'empereur, qui la rejeta ainsi que la confession elle-même. Elle obtint parmi les protestants une autorité égale à celle de la confession d'Augsbourg. De leur côté, les quatre villes inclinées au zwinglianisme, Strasbourg, Lindau, Constance et Memmingen, avaient produit une confession de foi commune (*confessio tetrapolitana*). Zwingle en avait présenté une spéciale, dans laquelle il faisait ressortir l'opposition de sa doctrine avec celle de Luther sur la Cène; ce qui fit dire à Mélanchton écrivant à un de ses amis : » Il faut que Zwingle soit devenu fou. » Après mainte autre négociation inutile (1), l'empereur proclama par un décret : « Que les protestants avaient été réfutés par des principes » certains, tirés des saintes Écritures, et qu'ils auraient à » réfléchir sur le parti à prendre jusqu'au 15 avril de l'an» née suivante. » Bientôt après parut un autre décret de la diète, où l'empereur déclarait positivement qu'il se considérait comme obligé, en conscience, de défendre l'ancienne foi catholique, « et les princes promirent de l'aider, » dans ses efforts, de toute leur puissance. »

La diète terminée, l'empereur se rendit à Cologne, sans pouvoir y réaliser ses projets; car non-seulement il ne trouva point les princes catholiques prêts à le seconder, mais encore il eut besoin de recourir aux princes protestants eux mêmes pour parer aux dangers imminents de l'invasion des Turcs. Irrités de l'élection de son frère Ferdinand, roi des Romains [1531], les princes protestants ne voulurent prêter main-forte à l'empereur qu'à la condition qu'on changerait les derniers recez de la diète. Ils avaient même conclu entre eux une ligue offensive de six années à Smalkalde [29 mars 1531]. Ils marchaient avec d'autant

occasion pour demander à M. Gieseler quel nom on doit donner au parti protestant qui attribue, comme il le fait lui-même au concile de Constance, l'infâme doctrine « qu'on n'est pas tenu de garder sa foi avec un hérétique? » On est affligé de voir ainsi employer deux poids et deux mesures par un auteur ordinairement si consciencieux.

(1) L'énergique discours prononcé au nom de l'empereur par l'ardent catholique Jean de Brandebourg est très-important. On peut le voir dans *Menzel*, t. I, p. 406.

Digitized by Google

plus d'assurance et d'audace dans cette voie nouvelle, que Luther et Mélanchthon, revenant sur leur ancienne résistance, autorisaient désormais l'emploi des armes pour le maintien du protestantisme. Ainsi, sous bien des rapports, l'allié naturel des princes protestants fut alors le sultan des Turcs, qui voulait profiter des divisions de l'Allemagne, et permettait, par là même, à ceux qui la déchiraient, de lever la tête contre l'empereur. Une autre clause du recez de la diète, qui leur était singulièrement à charge, était celle qui exigeait la restitution des biens ecclésiastiques dont ils s'étaient emparés, et qui mettait au ban de l'Empire quiconque résisterait. L'empereur se vit contraint d'entrer en pourparler à Francfort. La conférence se termina à Nuremberg [23 juillet 1532], et là il fut enfin convenu que, jusqu'au concile général, on ne ferait le procès à aucun prince; que tout resterait *in statu quo;* que ceux-là seuls, cependant, seraient compris dans la paix, qui avaient déjà reconnu la confession d'Augsbourg. Luther et Mélanchthon avaient surtout poussé les princes protestants à l'adoption de cette dernière clause, et ils étaient pleinement satisfaits de ce qu'ils avaient obtenu. Les Turcs avançant toujours, les princes protestants cherchèrent encore à profiter des progrès de l'ennemi pour relâcher leurs liens vis-à-vis de l'empereur. Philippe de Hesse traita avec François Ier, roi de France. Ulric, duc de Wurtemberg, mis au ban de l'Empire, et dont Ferdinand avait obtenu les États, entra dans la ligue protestante, et fut rétabli, les armes à la main, dans son duché, par Philippe de Hesse. Jean Brenz et Erhard Schnepf consolidèrent le protestantisme en Wurtemberg, où déjà l'Augustin apostat Jean Mantel, et Conrad Sam de Rosenacker, et d'autres, l'avaient propagé (1). On entra ensuite en pourparler avec les Suisses. et comme Bucer se conduisit avec sa perfidie ordinaire, en s'accommodant aux circonstances et se prononçant contre ses convictions, l'union fut conclue malgré les avis contraires de Luther [1538]. On s'entendit, ou l'on feignit de s'entendre sur la doctrine, chacun interprétant la formule sur la Cène comme il le voulait.

(1) Cf. *Riffel*, l. cit., t. II, p. 664-74.

Digitized by Google

§ 313. — *Ulric Zwingle et Œcolampade (Hausschein).*

B. Guerre religieuse en Suisse.

Zwinglii Opp. ed. Gualther, Tig. [1545], 1581, 4 vol. in-fol., ed. Schuler et Schultess. Tig., 1829-42, 8 part. en 11 vol. (prima ed. completa). Edit. allem. par les mêmes. Zurich, 1828. *Œcolampadii* et *Zwinglii* Epp. libb. IV (Bas., 1536, in-fol.), 1592 in-4. Il faut préférer *Osw. Myconii* ep. de vita et obitu Zwinglii. *Ægid. Tschudi* (landammann de Glaris, † 1572) Chron. Helv. ed. Iselin. Bas., 1734, in-fol., 2 vol. (1000-1470); ouvrage manuscrit, puisé aux archives et à des sources rares; il va jusqu'en 1570. Cf. la Vie et les écrits d'Æg. Tschudi, par *Ild. Fuchs*. Saint-Gall, 1805, 2 parties. *Salat*, Chroniques et commencements des nouvelles hérésies de Luther et de Zwingle jusqu'à la fin de 1534; manuscrit in-fol. *Hottinger*, Hist. ecclésiast. de la Suisse. Zurich, 1708 sq. 4 vol. in-4. *J. Basnage*, Hist. de la rel. des Églises réform. (Rot., 1690, 2 vol. in-12). La Haye, 1725, 2 vol. in-4. *Ruchat*, Hist. de la réf. de la Suisse. Gen., 1727, 6 vol. in-12. *J.-E. Fuesslin*, Essais pour servir à l'hist. de la réf. en Suisse. Zurich, 1741-53, 5 vol. *Sal. Hess.* Origine, développement et résultats de la réforme zwinglienne à Zurich. Zurich 1820, in-4. *Riffel*, Hist. de l'Église chrét. des temps modernes, t. III, Mayence, 1847. *Louis Wirz* et *Melch. Kirchhofer*, Hist. de l'Église suisse. Zurich, 1018-19, 5 part. Éclaircissements sur les reproches adressés à l'Église catholique par un laïque protestant; 3e édit. Lucerne, 1842, 2 vol. Voyez plus haut, Sources, § 298. Corpus librorum symbolicorum qui in ecclesia *Reformatorum* auctoritatem publicam obtinuerunt, ed. Augusti. Elberfeld, 1827, Collectio confessionum in ecclesiis reformatis publicat. ed. A.-H. Niemeyer. Lipsiæ, 1840.

Ulric Zwingle, l'auteur des premières discussions religieuses de la Suisse, était le fils d'un paysan de Wildhausen, né le 1er janvier 1484. Il avait étudié la philologie et la théologie à Berne, Vienne, Bâle, dans cette dernière ville sous Thomas Wittenbach, et y avait acquis une grande connaissance de la littérature classique et ecclésiastique. Homme de talent, d'un esprit subtil et pénétrant, doué d'une rare éloquence, il était sans profondeur et sans capacité réelle pour la spéculation. Placé d'abord à Glaris, il y fut remarqué par le légat du pape, qui lui assura un secours annuel de cinquante florins pour l'aider dans ses travaux scientifiques. Il devint bientôt après curé d'Einsiedeln, et là,

Digitized by Google

déjà, il se mit à prêcher avec véhémence contre les pèlerinages et le culte de la sainte Vierge. Son commerce criminel avec une femme, publiquement reconnue comme courtisane, l'obligea de quitter sa cure. Nommé prédicateur de la cathédrale de Zurich, il continua à y déclamer, avec plus d'ardeur encore, contre les abus ecclésiastiques. Dès 1516, avant que le nom de Luther fût parvenu en Suisse, il avait prêché, comme il s'en vanta plus tard, l'Évangile du Christ. Il s'en tint dès lors à la Bible seule, et le nom de Luther, dit-il, lui resta encore inconnu pendant deux ans. Sa vie dissolue ne l'empêcha pas de prêcher, le 1er janvier 1519, pour la réformation de l'Église et des mœurs. Cependant la situation de l'Église de Suisse ne nécessitait, au point de vue de la science, de la religion et des mœurs, aucune mesure immédiate et violente.

Zwingle était dans ces dispositions hostiles contre l'Église quand lui vinrent en aide les prédications sur les indulgences du Franciscain Bernhard Samson, de Milan, plus exagéré encore que Tetzel. Non content de l'ordonnance de l'évêque de Constance, qui avait interdit aux prédicateurs d'indulgences la chaire des églises et les portes de la ville, Zwingle prêcha avec fureur contre les indulgences elles-mêmes, et fut écouté avec faveur. Le grand conseil de Zurich ordonna [1520] à tous les prédicateurs de ne prêcher que la doctrine des saintes Écritures. Léon X fit appeler Zwingle à Rome pour répondre de son enseignement. Plus tard Adrien VI lui envoya, conformément à son caractère, une lettre douce et paternelle, mais qui manqua son effet, car Zwingle rompit brusquement avec l'Église. Dès 1522 il réclama de l'évêque de Constance le mariage des prêtres. « Votre » Grandeur connaît la vie honteuse que nous avons, hélas! » menée, jusqu'à présent, avec des femmes (nous ne vou- » lons parler que de nous-même), et qui en a scandalisé et » perverti plus d'un. Nous demandons, par conséquent » (puisque nous savons par expérience que nous ne pouvons » mener une vie chaste et pure, Dieu ne nous l'ayant point » accordé), qu'on ne nous refuse pas le mariage. Nous sen- » tons, avec saint Paul (1), l'aiguillon de la chair en nous;

(1) Cor. VII, 6.

Digitized by Google

» cela nous met en danger, etc. » Dans une conférence religieuse tenue à Zurich [janvier 1523], Zwingle provoqua les évêques de Constance, de Bâle, et d'autres, à disputer avec lui sur les soixante-sept thèses publiées; mais Faber, grand-vicaire de Constance, comparut seul. Le conseil déclara Zwingle vainqueur. En septembre de la même année, une seconde conférence eut lieu; mais les évêques n'y parurent pas davantage et n'y envoyèrent aucun délégué. Zwingle et ses acolytes, Léon Judæ et Hetzer (plus tard décapité à Constance pour de nombreux adultères), rejetèrent l'usage des images, la messe et le célibat comme une institution diabolique. Bientôt après Zwingle épousa une veuve, Anna Reinhard, avec laquelle il entretenait, depuis plusieurs années, un commerce criminel. Accompagné de quelques magistrats et d'une troupe de maçons et de charpentiers, Zwingle entra dans l'église, renversa les images, les autels, l'orgue, abolit le chant, et substitua à la pompe romaine l'insignifiante simplicité d'un culte aussi froid que ridicule. Une table remplaça l'autel; une corbeille remplie de pain et de verres fut substituée au calice, à la patène. On citait les textes de la sainte Écriture en latin, en grec, en hébreu; on comparait les textes divers, on les expliquait, on prétendait en montrer le vrai sens. On se servait aussi de la traduction que Léon Judæ avait faite de la traduction du Nouveau Testament de Luther en allemand-suisse et dans le sens zwinglien [1525], ainsi que de sa traduction de l'Ancien Testament faite sur le texte hébreu [jusqu'en 1529].

Ces innovations, accompagnées des plus graves désordres, excitèrent la sollicitude des membres catholiques du conseil; mais ils furent bientôt exclus de leur charge, et on ne leur permit plus de faire célébrer le culte suivant l'antique usage. Les alliés de Zurich, à qui tous ces événements déplaisaient également, se réunirent à Lucerne [1524] et envoyèrent des députés à Zurich, pour conjurer leurs frères de ne pas mépriser la foi de l'Église, leur mère commune, qu'on avait fidèlement conservée pendant quinze siècles, déclarant d'ailleurs être prêts à s'entendre avec eux sur les moyens « de secouer le joug sous lequel les Suisses » étaient tombés, par les injustes et grossières violences de

Digitized by Google

» quelques papes, cardinaux, évêques et prélats, et d'obvier » au commerce scandaleux des charges ecclésiastiques, des » indulgences, etc., etc. » Mais la voix de la religion et de la charité fraternelle ne fut point écoutée. Le conseil de Zurich reconnut, dans ses innovations religieuses, un sûr moyen d'augmenter les revenus publics, d'agrandir l'influence de Zurich dans la confédération. Il persista, par conséquent, dans la voie où il était entré, d'autant plus que Zwingle lui avait délégué l'exercice de tous les droits épiscopaux, ce qui avait valu à Zwingle la protection active du conseil contre ses adversaires. Car, en Suisse aussi, les anabaptistes s'étaient montrés, réclamant, aux mêmes titres et avec autant de droit que tout autre, la liberté d'interpréter l'Écriture à leur façon. Ils allaient répétant que le baptême des enfants n'était pas fondé sur le texte sacré, que ce n'était qu'une invention papiste. Ils entrèrent en discussion avec Zwingle; le conseil les déclara convaincus d'erreurs, et défendit, sous peine de mort, le renouvellement du baptême; et comme Félix Manz n'en continuait pas moins à rebaptiser, le conseil le fit jeter à l'eau, tandis qu'on fouettait de verges son compagnon Blaurock.

A Bâle, c'était Œcolampade qui parlait au nom des nouveaux principes religieux. Né à Weinsberg [1482], il étudia le droit à Bologne, la théologie à Heidelberg. Ses connaissances littéraires le mirent en relation avec Érasme à Bâle. On le nomma curé de cette ville en 1515. Le libraire Froben y avait de bonne heure répandu les ouvrages de Luther. Wolfgang Capito, ami de Zwingle et principal curé de Bâle, Reublein, autre curé de la même ville, y avaient déjà parlé dans le sens des écrits de Luther, prêché contre la messe, le purgatoire et l'invocation des saints. Œcolampade, appelé à Augsbourg comme prédicateur de la Cathédrale, n'avait pu, à cause de sa santé, remplir cette fonction, et s'était retiré, pendant quelque temps, dans un couvent proche de la ville, à Almünster. Il fut forcé de le quitter quand on s'aperçut qu'il était partisan des nouveaux principes. Après avoir été prédicateur du châtean de Sickingen, où il introduisit divers changements dans le culte [1522], il fut rappelé à Bâle comme professeur, et obtint en même temps une cure [1524]; alors il se déclara hautement contre la

Digitized by Google

doctrine et les usages de l'Église catholique, et confirma sa rupture en se mariant avec une jeune et belle veuve, qui, dans la suite, devint aussi la femme de Capito et de Bucer.

La municipalité avait été d'abord contraire aux novateurs et les avait renvoyés au futur concile; mais les partisans d'Œcolampade obtinrent, par des manifestations séditieuses, le libre exercice du culte nouveau [1527]. Aussitôt ils cherchèrent à enlever le gouvernement aux catholiques, et ils parvinrent en effet à les opprimer complétement [février 1529]. Ils s'étaient emparés de l'arsenal, avaient occupé les principales places avec des canons, s'étaient précipités avec fureur dans l'église, en avaient renversé les autels, détruit les images, brûlé les ornements. Érasme fut tellement indigné de ce sauvage mode de réformation, qu'il quitta Bâle. Toutes les villes de la Suisse virent à peu près se renouveler les mêmes scènes, mais surtout Mulhouse [1524], Schaffhouse [1525], Appenzel [1524]. Dans le canton de Berne (1) on avait d'abord cherché à réprimer les abus, sans admettre les nouveautés religieuses; mais le prêtre Berchtold Haller, de Souabe [†1536], disciple de Mélanchthon, finit par gagner les habitants au parti protestant [1528]. Glaris, Soleure, Fribourg paraissaient incliner dans le même sens. Dès lors la balance penchait du côté des cantons protestants. Aussi Zurich désirait ardemment la conversion du reste des cantons. Mais Lucerne, les trois petits cantons (Waldstædte) Schwizt, Uri et Unterwalden, et Zug persévérèrent, avec une héroïque constance, dans la foi de leurs pères. Ces cantons étaient précisément ceux dont les mœurs s'étaient conservées dans leur simplicité et

(1) *C.-L. de Haller*, Hist. de la révolution religieuse ou la Réforme protest. dans le canton de Berne et les environs. Lucerne, 1836. Zwingle avait déjà donné au prêtre Klob de Berne les instructions suivantes sur la manière de propager les nouvelles doctrines : « Cher Frantz, allons tout doucement dans l'affaire; ne jette d'abord aux ours qu'une poire amère parmi les poires douces que tu leur donneras; puis deux, trois; et quand ils se mettront à les manger, jette-leur-en de plus en plus en entremêlant les douces et les amères. Enfin, vide tout le sac, doux et dur, aigre et sucré, car ils avaleront tout et ne voudront plus se laisser chasser du plat. Donné à Zurich, le lundi d'après la Saint-George. Ton serviteur en Christ. Huldrich Zwingli. »

Digitized by Google

leur pureté antiques, et qui récemment avaient été témoins de la vie sainte et miraculeuse de Nicolas de Flue.

Les cantons catholiques déclarèrent, à plusieurs reprises, qu'ils ne voulaient s'attribuer aucun pouvoir dans les décisions religieuses. A Baden il y avait eu des conférences entre Eck et Œcolampade, le Mélanchthon de Zwingle, sur la messe, le purgatoire, le culte des saints, etc. [21 mai 1526]. Quoique évidemment la victoire fût restée à Eck, la partie adverse l'attribua à Œcolampade, et il en résulta une plus grande division entre les réformés et les cantons catholiques, auxquels Fribourg et Soleure s'unirent définitivement et qui, après avoir conclu une alliance avec Ferdinand [1529], poussés à bout par les Réformés, en vinrent à de dures et cruelles extrémités. Cependant la médiation de Strasbourg et de Constance suspendit encore une fois la lutte. Les cantons catholiques rompirent le traité avec Ferdinand. Les esprits, du reste, étaient loin d'être calmés. Aussi, lorsque les Zurichois prétendirent empêcher pour la gloire de Dieu, disaient-ils, et le plus grand intérêt de la foi chrétienne, les approvisionnements d'arriver dans les cantons catholiques, la guerre éclata avec fureur. Les Zurichois furent battus. Zwingle, mortellement blessé, tomba sur le champ de bataille de Capel [11 novembre 1531]. Œcolampade mourut aussi quelques jours après d'une attaque de peste, ce qui fit dire aux Luthériens irrités [23 novembre 1531] : « Le diable l'a emporté dans l'autre monde. » A Zwingle succéda Henri Bullinger ; à Œcolampade, Myconius (1), qui, de concert avec Léon Judæ, Gaspard Grossmann et Guillaume Farel, continuèrent à répandre les nouvelles doctrines en Suisse.

§ 314. — *Système de Zwingle.*

Veluti ferrago omnium opinionum quæ hodie controvertuntur. (Zw. Opp. edd. Schuler et Schultess, t. VIII, p. 275 sq.

Comment. de vera et falsa religione. Tig., 1525 ; Fidei ratio ad Carolum imperat. Tig., 1530 ; Christianæ fidei brevis et clara expositio ad regem Christ. Francisc. L. (ed. Bullinger), Tig., 1536. De pro-

(1) Oswald Miconius, Antistes de l'Eglise de Bâle, par *Melch. Kirchhofer*. Zurich, 1813. Biographie de M. H. Bullinger. Antistes de l'Eglise de Zurich, par *Sal. Hess*. Zurich, 1828 sq. 2 vol. (non achevé).

Digitized by Google

videntia (Opp., 1545, t. I). Outre le Symbol. de *Mœhler* et de *Hilger*, cf. surtout *Staudenmeier*, Philos. du christanisme, t. I. p. 689. *Riffel*, t. III, p. 54-102. *Zeller*, le Système de Zwingle. Tub., 1853. *Schweizer* les Dogmes fond. des protestants. Zur., 1854. *Hagenbach*, Hist. des prem. conf. de Bâle. 1847.

Si l'on peut accorder à Zwingle d'avoir, avant Luther, ouvertement lutté contre les abus introduits dans l'Église, il faut lui refuser toute originalité doctrinale; car il a emprunté ses principes aux écrits de Luther, répandus de bonne heure en Suisse, en les modifiant suivant la portée et la tournure de son esprit superficiel, et en protestant principalement contre tout ce qui est mystérieux dans le Christianisme. Tout son système repose sur ce principe : que la sainte Écriture est l'unique source de la foi, et que la raison humaine a le droit absolu de l'interpréter, en rejetant tout ce qui dépasse sa portée. Du reste, comme tous les réformateurs, Zwingle se prétend divinement inspiré, immédiatement éclairé par une lumière qu'il doit à ses instantes prières. Quant à la doctrine elle-même, Zwingle prétend, comme Luther, que l'homme, par le péché d'Adam, est tombé, avec toutes ses facultés, sous la domination absolue du mal, de telle sorte que toutes ses œuvres sont vaines, inutiles, ne sont que péché. Dès lors le dogme de la liberté humaine est faux, l'homme n'a aucun pouvoir pour le bien. Donc, si la nature de l'homme est absolument mauvaise, les péchés les plus horribles en sortent nécessairement, comme les tiges de la souche, et Dieu lui-même devient l'auteur du mal, le premier principe du péché, du meurtre et de la trahison (1). Donc, la justification par la

(1) Epist. an. 1527 : « Hic ergo proruunt quidam : Libidini ergo indulgebo, etc.; quidquid egero Deo auctore fit. Qui se voce produnt, cujus oves sint! Esto enim, Dei ordinatione fiat, ut hic parricida sit, etc..., ejusdem tamen bonitate fit ut qui, vasa iræ ipsius futuri sint, his signis prodantur, quum scilicet latrocinantur... citra pœnitentiam. Quid enim aliud quam gehennæ filium his signis deprehendimus? Dicant ergo, *Dei providentia se esse proditores ac homicidas!* » Néanmoins on recommande plus bas : « Sed heus tu ! Caste ista ad populum et rarius etiam ! » Cf. aussi *Hann*, Doctrine de Zwingle sur la Providence, sur l'existence et la destinée de l'homme, aussi bien que sur la grâce élective (Etudes et critiq., 1837, 4e livraison, p. 765-805.)

Digitized by Google

foi, enseignée par Luther, est seule admissible, ce que Zwingle renforce encore par son système de la Providence (*de Providentia*) qui aboutit droit à la plus rigoureuse prédestination ; c'est à ce point de vue que Zwingle se place pour mettre au nombre des élus, en société avec le Christ et ses saints, les Hercule, Thésée, Socrate, Numa Pompilius, les Caton et les Scipion. Enfin, comme Luther (aux yeux duquel cependant il passait pour un vrai païen), Zwingle tire de tout ce qui précède le rejet de toutes les œuvres qui ne sont pas animées par la foi, des vœux des moines, des indulgences et du purgatoire. L'Église, selon lui, est la grande communauté, connue de Dieu seul, de tous les chrétiens qui ne reconnaissent pour leur chef que Jésus-Christ, qui n'a pas de représentant visible sur la terre. Aussi le pouvoir spirituel de l'évêque de Rome, des évêques et des curés n'est qu'un pur envahissement. Les sacrements ne sont que des signes de la grâce, qu'on possède déjà d'avance (1) : le baptême n'est qu'une forme d'initiation ; la Cène n'est qu'une simple commémoration de la mort expiatoire du Christ ; les paroles de l'institution eucharistique doivent s'entendre au figuré ; surtout, dit Zwingle, répondant d'avance à l'interprétation calviniste, il ne faut pas écouter ceux qui disent : Nous mangeons, en vérité, la chair du Christ, mais spirituellement ; car il y a contradiction dans les termes. La confirmation, l'extrême-onction ne méritent pas qu'on s'y arrête, et l'ordination des prêtres n'est qu'une introduction au ministère de la parole, qui ne confère ni grâce ni caractère sacramentel. Du reste, Dieu seul agissant en tout et partout et absolument, toutes ces institutions extérieures sont parfaitement inutiles, et Jésus-Christ n'a institué les deux signes de la nouvelle alliance, le baptême et la Cène, que pour l'accommoder à notre faiblesse. Ce sont les propres paroles de Zwingle.

Zwingle ne se distingue pas moins de Luther (2), par ce

(1) « Ex quibus hoc colligitur sacramenta dari *in sigum publicum* ejus gratiæ, quæ cuique privato *prius* adest. »

(2) C'est pourquoi Luther donna aux envoyés suisses le congé suivant : « Il faut bien que l'une des parties soit au service de Satan ; il ne peut donc s'agir ici de discussion ni de moyens termes. » *Walch*, t. XII, p. 1907.

Digitized by Google

système sec et superficiel, que de la doctrine catholique. C'est l'aridité de ce système qui explique pourquoi le sens religieux se perdit si vite dans la secte zwinglienne, tandis qu'il se conserva bien plus longtemps dans le luthéranisme.

§ 315. — *Discussion des sacramentaires.*

Hospiniani Hist. sacramentaria. Tig. 1598, 1602, 2 vol. in-fol. Zur., 1611, in-4. *Læscher*, Hist. de la lutte entre Luther et les réformés, 2e édit. Francf. et Leipzig, 1793, 3 vol. *Bossuet*, Hist. des variations, t. I. *Mœhler*, la Symbolique, ch. IV, p. 256 sq. *Hilger*, Symbolique, ch. VI, §§ 27 et 28, p. 205 sq. *Riffel*, t. II, p. 298-335. *Plank*, Hist. de l'orig. des variations, t. II, p. 204 sq., 471 sq.; t. III, P. I, p. 376 sq. *Idem.*, Hist. de la théol. protest., t. I, p. 6 sq.; t. II, P. I, p. 89 sq., 211 sq.; P. II, p. 7 sq.; t. III, p. 450, 274 sq., 732 sq.

Le principe fondamental des novateurs sur la liberté absolue de l'enseignement et le droit de l'interprétation de l'Écriture appartenant à la raison privée, devait nécessairement produire bientôt de graves divisions parmi les sectaires eux-mêmes. Luther en fut singulièrement troublé et il sentit la nécessité d'en revenir à une foi une et commune. Il avait, ainsi que Mélanchthon, attaqué avec une extrême vivacité la doctrine des sacrements, que l'Église considère comme les signes efficaces de la grâce, tandis que, d'après sa manière d'expliquer la justification, Luther voyait dans les sacrements, non plus des moyens positifs de transmettre la grâce sanctifiante, mais de simples moyens de fortifier, par leur caractère symbolique, la foi du fidèle en la rémission des péchés. Aussi soutenait-il que quiconque croit fermement aux promesses divines n'a plus besoin des sacrements. Cependant il continuait à enseigner la présence réelle du Christ dans le sacrement de l'autel, et déclara assez longtemps que, quant à la forme de cette présence, on pouvait admettre le changement substantiel du pain et du vin au corps et au sang du Christ.

Mais la lutte opiniâtre qu'il soutenait contre l'Église catholique, et ses discussions amères avec les sacramentaires, l'amenèrent bientôt à de nouvelles opinions. Carlostadt,

Digitized by Google

s'appuyant sur la doctrine primitive de Luther relative aux sacrements, rejeta la présence réelle du Christ dans le sacrement de l'autel, parce que, disait-il, l'Écriture ne donne aucun fondement à cette croyance. Luther fut obligé d'admettre cette conclusion, et dès 1524, au moment où éclataient ces discussions, il écrivit à Bucer : « Oui, si le doc-» teur Carlostadt, ou quelque autre, avait pu m'apprendre, » il y a cinq ans, qu'un sacrement n'est autre chose que » du pain et du vin, il m'aurait rendu un grand service et » m'aurait singulièrement aidé à battre en brèche la pa-» pauté. Mais je suis pris ; je n'en puis sortir, le texte est » trop évident ; tout artifice de langage est ici impuis-» sant, etc. (1). » Pirkheimer (2), qui prit part à la discussion (*de vera Christi carne et vero ejus sanguine ad J. Œcolampadium responsio*), écrivit cependant à Mélanchthon, que l'esprit de contradiction et l'envie de combattre Carlostadt avaient seuls porté Luther à soutenir de nouveau la présence réelle du Christ dans le sacrement de l'autel. Et en effet Luther avait déclaré qu'en dépit des papistes, il voulait croire que le pain et le vin demeurent dans le sacrement de l'autel ; qu'en dépit de Carlostadt il conservait l'élévation de l'hostie, pour qu'il ne parût pas que le diable lui eût appris quelque chose ; et enfin qu'en dépit du concile (voir son organisation de la messe, 1523), si un concile ordonnait ou permettait les deux espèces, il n'en admettrait qu'une, ou n'en admettrait aucune, vouant à la malédiction ceux qui recevraient les deux espèces en vertu de l'autorité du concile. Il vit avec chagrin que Carlostadt expliquait les paroles de l'institution précisément comme lui, car, antérieurement, il avait interprété les paroles de saint Mathieu, XVI, 18, dans ce sens que le Christ n'avait, dans l'institution de la Cène, désigné que son propre corps. Les deux adversaires en vinrent à de rudes personnalités. Luther ne ménageait point Carlostadt, prédicateur à Orlamund, depuis qu'il avait été chassé de Wittenberg. Dans leur entrevue à l'Ours-Noir

(1) *Walch*, Œuvres de Luther, t. XV, p. 2448. Cf. *Gœbel*, Doctrine d'André Bodenstein sur la Cène (Etudes et crit., 1842, 2e livr.).

(2) *Hagen*, Relations relig. et littér. de l'Allem. au temps de la réforme, surtout en ce qui concerne Willibald Pirkheimer, 1 vol. Erlang., 1841.

Digitized by Google

d'Iéna (1), ils dépassèrent toutes les bornes de la modération, et osèrent discuter les sujets les plus augustes sur le ton le plus trivial, dans les termes les plus indignes. « Puissé-je te voir bientôt roué ! » dit Luther à Carlostadt en se séparant de lui. « Puisses-tu te casser le cou avant » d'être hors de la ville ! » répondit, sur le même ton, Carlostadt. Une fuite précipitée put seule le mettre à l'abri des mauvais traitements dont le menaçait Luther. Réfugié à Strasbourg, il y gagna à sa cause Bucer et Capito : la guerre des paysans ayant éclaté, il y prit part, puis se retira dans la petite ville de Kemberg, où il substitua le commerce de la mercerie aux controverses religieuses. En 1528, il reparut sur la scène, attaqua de nouveau Luther, fut encore une fois obligé de quitter la Saxe, fut accueilli en Suisse [1530], et y obtint une cure, plus tard une chaire de professeur et les fonctions de prédicateur à Bâle, où il mourut, en 1541, de la peste (2), comme nous l'avons dit plus haut.

Mais Zwingle et Œcolampade relevèrent bientôt le gant, en reprenant pour leur compte les opinions de Carlostadt. Zwingle, expliquant les paroles de l'institution, prétendait que le mot *est* veut dire *signifie*; Œcolampade, que le mot *corps* veut dire *signe* du corps. Cependant quatorze prédicateurs de la Souabe avaient publié un écrit collectif (*Syngramma*), rédigé par Brenz de Hall et Erhard Schnepf de Wimpffen, dans lequel ils inclinaient vers l'opinion luthérienne, quoique, en disant que la chair est présente corporellement, mais par la foi seulement, ils semblaient en même temps se rapprocher de la doctrine zwinglienne. Capito et le curé Bucer voulurent profiter du biais pour concilier les partis. Mais Luther, se déchaînant avec une fureur croissante contre Zwingle et ses partisans, les nommait « des sacramentaires, des serviteurs de Satan, contre » lesquels nulle sévérité n'était trop grande. »

Les ouvrages que Luther composa, à cette époque, contre les sacramentaires renferment ce qu'il a écrit de plus

(1) Martin Reinhardt raconte la dispute, dans les Actis Jenensibus, comme en ayant été le témoin oculaire. Voyez *Walch*, t. XV, p. 2423. Cf. *C.-A Menzel*, Hist. moderne des Allemands, t. I, p. 254 sq.

(2) *Füssli*, Hist. de Carlostadt. Francf. et Leipzig, 1776.

Digitized by Google

solide (1); son style est vif, ses preuves sont claires, ses démonstrations concluantes, toutes les fois que, cherchant à défendre ce qui est ancien, et non à le détruire, il s'appuie sur la base immuable de l'Église catholique. Luther, rejetant la transsubstantiation, formula, pour la première fois, la doctrine de la consubstantiation, d'après laquelle le corps du Christ est reçu dans, sous et avec le pain (*in, sub et cum pane*), et il s'appuyait pour cela, comme quelques théologiens, sur l'idée de la toute-présence corporelle du Christ (*ubiquité*). Zwingle répondit, en démontrant que (2), si l'on devait s'en tenir au sens littéral, la doctrine catholique (la transsubstantiation) était seule admissible, et que, si, comme Luther, on admettait un sens figuré (ceci est mon corps, signifiant ceci renferme mon corps, ou, ce pain est uni avec mon corps), il demandait en quoi sa métonymie était moins solide que la synecdoque de Luther; il disait enfin qu'on ne pouvait invoquer l'ubiquité corporelle du Christ sans contredire le dogme des deux natures dans le Christ. « Vous vous écriez, dit Zwingle à Luther, que » nous sommes des hérétiques que l'on ne doit pas écouter, » vous interdisez nos livres, vous provoquez les autorités » à s'opposer à nos doctrines! Le pape en a-t-il agi autre- » ment lorsque la vérité a voulu lever la tête? »

Ainsi se montrait à nu la vanité du principe de l'interprétation libre des saintes Écritures, fondé sur leur irrécusable clarté. Les deux partis furent obligés d'en revenir et d'en appeler à la tradition de l'Église, et de chercher à appuyer leur opinion sur de prétendus textes tirés des docteurs de l'Église, dont Luther avait tant dédaigné l'autorité (3). Ce même Luther écrivait à Albert de Prusse, à ce

(1) *a.* Contre les prophètes célestes : *Walch*, t. XX, p. 186 sq. — *b.* Sermon sur le sacrement du corps et du sang du Christ contre les visionnaires : *Walch*, t. XX, p. 915 sq. — *c.* Que les paroles du Christ : *Ceci est mon corps*, restent tout entières contre les visionnaires : *Walch*, t. XX, p. 950 sq. — *d.* Grande reconnaissance de la Cène du Christ : *Walch*, loco cit., p. 1118 sq.

(2) Il dit : « Il faudrait ici une merveilleuse leçon de langue pour nous faire admettre que ces mots du Christ : *Ceci est mon corps*, puissent se changer en ces autres : *Mon corps est mangé dans ce pain*, etc. » (*Walch*, t. XX, p. 658.)

(3) « Tous les Pères, dit Luther, ont erré dans la foi, et, s'ils ne se

Digitized by Google

sujet [1532] (1) : « Cet article n'est pas un dogme inventé » par les hommes : il est fondé sur l'Évangile, sur des pa- » roles claires, irréfragables ; il a été uniformément cru et » conservé dès l'origine de l'Église chrétienne, dans le » monde entier, jusqu'à cette heure, comme le prouvent » les œuvres des saints Pères de la langue grecque et la- » tine, outre l'usage journalier, l'expérience non inter- » rompue. Si c'était un article nouveau, s'il n'avait été » gardé si uniformément dans toutes les églises, dans toute » la chrétienté (tradition catholique avec tous ses caractè- » res), il ne serait pas si dangereux et si effrayant d'en » douter, d'en disputer. Quiconque en doute, c'est comme » s'il ne croyait plus à l'Église chrétienne, et s'il condam- » nait, non-seulement la sainte Église comme une héré- » tique réprouvée, mais le Christ lui-même, les apôtres et » les prophètes, qui l'ont établi quand ils ont dit : Voyez, » je suis avec vous jusqu'à la fin des siècles (2) ! L'Église » de Dieu est la colonne et la base de la vérité (3). »

sont pas repentis avant de mourir, ils sont damnés pour l'éternité. Saint Grégoire est le premier auteur de toutes les fables sur le purgatoire et les messes pour les morts. Il a fort mal connu le Christ et l'Evangile; il était beaucoup trop superstitieux et le diable le trompa... Augustin s'est souvent trompé; il n'y a pas à compter sur lui. Bien qu'il ait été un bon et saint homme, la vraie foi lui manquait, ainsi qu'aux autres Pères... Jérôme est un hérétique qui a écrit beaucoup de choses impies. Il a plutôt mérité l'enfer que le ciel. Je ne connais aucun des Pères que je déteste autant que celui-ci. Il a toujours le jeûne et la virginité à la bouche... Je ne fais, non plus, aucun cas de Chrysostôme; c'est un bavard qui a fait beaucoup de livres tout remplis d'apparences, mais qui ne sont au fond qu'une masse de choses arides et indigestes; un vrai sac à paroles au fond duquel on trouve fort peu de laine... Basile n'est bon à rien ; c'est un moine tout pur, et je n'en donnerais pas un cheveu. L'apologie composée par Mélanchthon surpasse tout ce qu'ont écrit les docteurs de l'Eglise, y compris Augustin... Thomas d'Aquin n'est qu'un avorton théologique, comme bien d'autres. C'est un puits d'erreurs, un pot pourri d'erreurs et d'hérésies qui anéantissent l'Evangile. »

(1) Lettres de Luther contre quelques intrigants au margrave Albert de Brandebourg [1532], dans *Walch*, t. XX, p. 2089. Faber écrivit tout un livre contre cette contradiction de Luther : de Antilogiis Lutheri. Cf. *Raynald.* ad ann. 1531, n° 57, et *Cochlæus*, Lutherus septiceps ubique sibi suis scriptis contrarius, Paris., 1564.

(2) Matth. XVIII, 10.

(3) 1 Timoth. III, 15.

Digitized by Google

Quant à Mélanchthon, il déshonora son caractère en feignant, avec une lâche hypocrisie, de partager l'opinion de Luther sur la Cène, qu'il rédigea même en symbole, quand, dans le fait, comme on le vit plus tard, après la mort de Luther, il était de l'avis de Calvin (1).

C. Suite de l'histoire de la réforme jusqu'à la paix religieuse d'Augsbourg (1555).

§ 316. — *Progrès du protestantisme jusqu'à l'Intérim de Ratisbonne* [1541].

Le Plat. Monument pour servir à l'histoire du concile de Trente, t. II et III. Cf. *Riffel*, l. cit., t. II, p. 480-580. *A. Menzel*, t II, p. 17-254.

Les efforts du pape Clément VII pour la réunion du concile si souvent promise, et à laquelle, en dernier lieu, on s'était si solennellement engagé, lors de la paix de Nuremberg, restèrent infructueux. Les protestants rejetèrent, sous de singuliers prétextes, les conditions proposées (2). Ils trouvaient inconvenant que, suivant les usages traditionnels, le concile fût tenu dans une église, qu'ils dussent s'engager à en observer invariablement les décrets, qu'on le réunît à Milan, Bologne ou Plaisance, et non en Allemagne, etc., etc. Paul III [13 octobre 1534 — 10 novembre 1549] poursuivit plus ardemment encore que Clément [† 25 septembre 1534] la convocation du concile. Il entra en négociation avec les protestants par son nonce Vergerius, et convoqua le concile à Mantoue pour le mois de

(1) Dans la Confessio invariata on dit : « De cœna Domini docent quod corpus et sanguis Christi *vere adsint et distribuuntur* vescentibus in cœna Domini, et *improbant secus docentes.* » (En outre, suivant *Salig*, Histoire complète de la confession d'Augsbourg, t. III, liv. I, p. 171, après le *Christi* il manquait : sub specie panis et vini.) Au contraire, dans la Variata il y avait : « De cœna Domini docent quod cum pane et vino vere *exhibeantur* corpus et sanguis Christi vescentibus in cœna Domini, etc. »

(2) Voyez les mesures prises immédiatement après la diète d'Augsbourg, dans *Raynald*, ad ann. 1530, n° 175-76; cf. ensuite ibid. ad ann. 1533, n° 3-8, et *Walch*, Œuvres de Luther, t. XVI, p. 2263, 2281; *de Wette*, t. IV, p. 454.

Digitized by Google

mai 1537 (1). Cette fois encore les protestants, réunis à Smalkalde [décembre 1535], rejetèrent le concile, car l'opinion de Luther, « que ce n'était pas sérieusement que » les catholiques demandaient un concile, et que les pro» testants, parfaitement éclairés par l'Esprit saint sur tou» tes choses, n'en avaient pas besoin, » était devenue leur idée fixe. D'ailleurs, à leur avis, un concile dont la forme et la marche dépendaient du pape n'était pas libre. Il valait mieux que les princes choisissent des hommes capables et impartiaux de toutes les conditions, qui examineraient l'affaire et en décideraient, selon la parole de Dieu (2). On trouva un nouveau prétexte de refus dans la guerre qui avait, sur ces entrefaites, éclaté entre l'empereur et François Ier, et qui rendait difficile l'accès de Mantoue.

La ligue de Smalkalde, renouvelée à cette occasion pour dix ans, s'était fortifiée par l'adhésion de nouveaux membres, malgré la défense de la diète de Nuremberg à ce sujet. L'alliance avec l'Angleterre et la France, qu'on avait espérée, ne s'était pas réalisée, il est vrai; mais le nouvel électeur de Saxe, Jean-Frédéric le Magnanime, était favorable au protestantisme; la ligue avait gagné les ducs Ulric de Wurtemberg, Barnim et Philippe de Poméranie, le comte palatin Robert de Deux-Ponts, les princes d'Anhalt George et Joachim, Guillaume, comte de Nassau, plusieurs villes d'Allemagne; et le Danemark, travaillé par le protestantisme depuis 1536, donnait des espérances fondées d'entrer dans la ligue.

A l'approche du terme fixé pour la tenue du concile, les protestants tinrent de nouveau une assemblée à Smalkalde [février 1537], où, plus que jamais, on se déchaîna contre le pape. On y adopta les *vingt-trois articles de Smalkalde* (3),

(1) Cf. *Raynald.* ad ann. 1535, nos 26, 30, 32. Encyclique de Paul à divers princes : *Walch*, t. XVI, p. 2290 sq.; *Melanchthonis* Opp. ed. Bretschneider, t. II, p. 962 sq.; *Pallavicini*, Hist. conc. Trid. lib. III, c. 17 et 18. La circulaire pour convoquer le concile au 2 juin 1536 est dans *Raynald*, ad ann. 1536, no 35. Cf. *Pallavicini*, l. cit., lib. III, c. 19; *Schœunhuth*, sur Paul Vergerius (*Stirm*, Etudes sur le clergé évangélique du Wurtemb., liv. XIV, 1re livr.); *Perthel*, Pro Paulo Vergerio.

(2) Cf. *Walch*, t. XVI, p. 3205 sq.

(3) Articuli qui dicantur Smalkaldici e Palatino codice Ms. (ma-

Digitized by Google

rédigés par Luther, qui exprimaient fortement l'opposition contre l'Église catholique, et par conséquent faisaient contraste, quant au fond et quant à la forme, avec la confession d'Augsbourg, rédigée en termes si vagues et si élastiques. Mélanchthon fut encore chargé d'écrire sur la primauté du pape et la juridiction des évêques (*De potestate et primatu papæ*); mais son travail ne répondit pas complétement aux vues dénigrantes des nombreux théologiens réunis à Smalkalde. Mélanchthon avait dit, en effet, que la primauté du pape n'était pas, il est vrai, fondée en droit divin, mais que cependant il fallait la conserver à l'avenir, d'après le droit humain (*jure humano*). Luther, déjà malade, outré de cette assertion de son ancien ami, abandonna Smalkalde, en laissant aux conjurés, pour dernière bénédiction, cette parole amère : « Que Dieu vous remplisse de la haine de la papauté ! » Les protestants, dès ce moment, refusèrent positivement de se rendre à aucun concile.

En face de la ligue de Smalkalde, les efforts de Held, vice-chancelier de l'empereur, avaient fait conclure la sainte ligue (1) des princes catholiques à Nuremberg [juin 1538]. L'alliance protestante s'était de nouveau renforcée par l'adjonction des Suisses (2), auxquels enfin, sur la demande des princes, et grâces aux habiles intrigues de Bucer et de Capito, Luther avait consenti à s'unir, en adoptant pour base du traité la *Concordia Vitebergensis* [1536]. Joachim II, électeur de Brandebourg (3), oubliant l'exemple de ses prédécesseurs, avait embrassé les nouvelles doctrines [1539] que déjà son frère, le margrave Jean de Neu-

nuscrit autographe de Luther) accurate editi et annotationibus crit. illustrati per *Marheinecke*, Berol., 1817, in-4. De potestate et primatu papæ tractatus (servant maintenant d'appendice aux articles de Smalkalde) in *Melanchthonis* Opp. ed. Bretschneider, t. III. p. 271. Les deux se trouvent dans *Hase*, Libri symbolici, p. 298-358.

(1) Les actes se trouvent dans *Hortleder*, P. I, liv. I, ch. 25-29; *Walch*, t. XVI, p. 2426 sq. Cf. *Riffel*, t. II, p. 523-26.

(2) Cf. *Walch*. t. XVII, p. 2543; la Concorde rédigée par Mélanchthon se trouve dans ses Œuvres. édit. Bretschneider, t. III, p. 75.

(3) *Ad. Müller*, Hist. de la réforme dans le margraviat de Brandebourg. Berlin, 1839; *Spieeker*, Introd. de la réforme dans le margrav. de Brandebourg. Berlin, 1839, 3 parties. Cf. *Riffel*, t. III, p. 75.

Digitized by Google

marck, avait adoptées en 1536. De son côté, Henri, successeur du duc George, avait introduit le protestantisme dans le duché de Saxe malgré l'opposition de ses sujets (1). L'infatigable Luther entretenait contre l'Église et le concile l'irritation des princes et du peuple par une foule de traités, grands et petits, qui se succédaient avec une rare activité. La guerre religieuse ne fut suspendue que par les nouvelles victoires des Turcs, qui menaçaient toute l'Allemagne ; on négocia à Francfort [février 1539], et l'on conclut un armistice de quinze mois (2). L'empereur chercha à profiter de ce délai pour opérer une réconciliation : il appela des théologiens à une conférence religieuse à Spire, d'où une maladie contagieuse la fit transférer à Haguenau [juin 1540] : elle ne s'ouvrit enfin qu'à Worms [14 janvier 1541] (3), par suite du scandaleux retard des protestants.

Eck et Mélanchthon entrèrent en discussion, en partant des bases de la confession d'Augsbourg, ce qui était peu rassurant. Aussi l'empereur, qui avait fixé déjà une diète à Ratisbonne pour le 5 avril 1541, ajourna la conférence religieuse à cette époque. Le célèbre cardinal Contarini (4) se rendit lui-même à Ratisbonne pour assister à la discussion. L'empereur avait nommé, du côté des catholiques, Eck, Julius Pflug et Jean Gropper, chanoine de Cologne ; du côté des protestants, Mélanchton, Pistorius et Bucer. Il les engagea à renoncer à toute passion humaine et à n'avoir en vue que la gloire de Dieu. Il leur fit communiquer par

(1) *Hoffmann*, Hist. détaillée de la réforme dans la ville et dans l'université de Leipzig. Leipzig, 1739; *Leo*, Hist. de la réforme à Leipzig et à Dresde. Leipzig, 1834; *de Langenn*, Maurice, duc et prince électeur de Saxe. Leipzig, 1841, 2 vol. Cf. *Riffel*, t. II, p. 674-81.

(2) Les pièces sont dans *Hortleder*, P. I, liv. I, ch. 32; *Walch*, liv. XVII, p. 396 sq.

(3) *Raynald*, ad ann. 1540, n° 15-24; *Walch*. t. XVII, p. 453 sq.; *Melanchthonis* Opp. ed. Bretschneider, t. IV, p. 1 sq. La première opinion de Cochlœus dans *Raynald*, ad ann. 1540, n° 49. Cf. n°s 54 et 55.

(4) *Pallavicini*, l. cit., lib. III, c. 12-15; Acta in conventu Ratisbonensi, ed. Melanchthon. Viteb., 1541. Cf. ejusdem Opp. ed. Bretschneider, t. IV, p. 119 sq.; *Walch*, t. XVII, p. 695 sq.; *Riffel*, t. II, p. 549 sq.

Digitized by Google

le cardinal Granvelle un écrit qui devait servir de base à la conférence, qui avait été probablement rédigé par Gropper, et qui reçut le nom d'*Intérim de Ratisbonne* (1).

Si la rédaction en était sagement calculée sous le point de vue politique, il n'en était pas de même sous le rapport de la foi. Aussi fut-elle blâmée par les théologiens catholiques, notamment par Eck. Cependant la conférence semblait, cette fois, promettre une heureuse issue. Les exigences de l'Intérim étaient si modérées qu'elles rapprochèrent plus que jamais les parties adverses. On n'était arrêté que sur l'article fondamental de l'Église et sur le dogme de la satisfaction. Les protestants ne se montraient pas, non plus, disposés à admettre la confession auriculaire et la transsubstantiation, surtout depuis que l'électeur de Saxe avait envoyé, pour renforcer le parti, l'orthodoxe et strict luthérien Amsdorf. Peu à peu ils en revinrent aux vieilles objections, et demandèrent le rejet des pratiques de pénitence, des vœux monastiques, des indulgences, de l'invocation des saints, toutes choses qui amoindrissaient, à leur dire, les mérites du Christ. Les théologiens catholiques refusèrent, on leva la conférence. Comme toutes les précédentes, elle n'avait amené aucun résultat.

Le recez de la diète déclara en conséquence que les deux partis s'en tiendraient aux articles sur lesquels on s'était entendu, jusqu'au concile ou à la diète tenus avec le concours du pape ; qu'on maintiendrait la paix de Nuremberg dans tous ses points ; qu'ainsi les églises des couvents resteraient intactes. En même temps l'empereur adoucit le décret de la diète d'Augsbourg, suspendit tous les procès dépendants de la chambre impériale, et que jusqu'alors on avait hésité à faire rentrer dans la paix de Nuremberg (2). Malgré cela, les protestants, peu satisfaits, firent de nouvelles demandes dont, malgré leur étrangeté, l'empereur fut obligé d'accueillir une partie, pour obtenir les secours nécessaires contre les Turcs.

(1) *Walch*, t. XVII, p. 725 sq.; *Riffel*, t. II, p. 551-571 ; pour l'opinion d'Eck sur l'interim, ibid., p. 571, note 1.

(2) Cf. *Walch*, t. XVII, p. 962-1000.

Digitized by Google

§ 317. — *Les Anabaptistes à Munster. Bigamie du landgrave Philippe de Hesse.*

Historia monast. anabaptistica per dom. *Herm. a Kerssenbroick.* traduit sur le manuscrit et publié avec gravures. Francf. (Munster), 1771, in-4°. *Jocmus*, la Réforme à Munster et sa chute causée par les anabaptistes. Munster, 1825. *Hast*, Hist. des anabaptistes. Munster, 1836. *Riffel*, t. II, p. 580-664. *Fusser*, Hist. des anabapt. Munster, 1852. *Cornélius*, les Humanistes de Munster et leurs rapp. avec les réform. Munster, 1851. *Id.*, Hist. des anabapt. Munster, 1863.

La Westphalie avait repoussé (1), jusqu'au moment de la diète d'Augsbourg, les efforts qu'on avait faits, à plusieurs reprises, pour y introduire le luthéranisme, dans des vues toutes politiques. La ligue de Smalkalde rendit du courage aux partisans de Luther. Bernard Rottmann, chapelain de Saint-Maurice près de Munster, visionnaire fanatique, prêcha d'abord les nouvelles doctrines dans les rues [23 février 1532], et, étant parvenu à communiquer son fanatisme au peuple, le poussa à renverser les autels et à détruire les images des saints. Le magistrat, d'accord avec Rottmann et le landgrave Philippe de Hesse, lui prêta main-forte, et le protestantisme fut introduit dans Munster, comme il l'avait été déjà dans Minden, Herford, Lemgo, Lippstadt et Soert. Les catholiques furent obligés de céder six églises aux protestants [14 fév. 1533]. Mais ces progrès de l'hérésie furent bientôt arrêtés et annulés, pour des siècles, par les scènes terribles qu'amenèrent les anabaptistes, qui s'étaient hâtés d'accourir sur ce nouveau théâtre offert aux sectaires. Cette secte, qui avait commencé ses désordres à Zwickau, n'avait pas, il s'en faut, été détruite dans la guerre des paysans. Après la bataille de Frankenhausen, ces sectaires s'étaient répandus dans beaucoup de contrées, et, n'ayant ni feu, ni lieu, ni principes arrêtés, ni chefs, ni discipline, ils s'étaient partout livrés aux plus criminelles

(1) Voyez le tableau intitulé : le Protestantisme à Munster, dans les Feuilles hist. et polit., t. IX, p. 99-108, 129-158, 203-214, 327-360 ; t. X, p. 42-45, 65-84, 129-146.

Digitized by Google

extravagances. Tandis que les luthériens faisaient, pour la plupart, dégénérer la liberté, qu'ils réclamaient, en une licence effrénée, ces anabaptistes prétendirent mortifier et anéantir tout ce qui est humain dans l'homme. Héritiers à plusieurs titres des anciens gnostiques, aspirant à un spiritualisme aussi faux qu'exagéré, ils méprisaient les sacrements, les pratiques extérieures, toutes les institutions positives de l'Église, et cherchaient dans l'Apocalypse la confirmation des rêveries millénaires qui leur étaient révélées dans de soi-disant visions et de prétendus ravissements. Rottmann, dont nous venons de parler, avait été gagné à cette secte fanatique par un tailleur de Leyde, nommé Jean Bockhold ou Bockelson, et un boulanger de Harlem, Matthiesen, qui, tous deux, étaient venus à Munster. Ils y établirent un pouvoir théocratique et populaire, dont Jean de Leyde était le roi absolu, Matthiesen le prophète, Knipperdolling le bourreau. Douze juges les entouraient. Munster fut appelée la cité de Sion. Matthiesen, en sa qualité de prophète, ordonna qu'on lui livrât tout l'or et tout l'argent, qu'on brûlât tous les livres. Jean, en sa qualité de roi, publia un manifeste qui annonçait qu'on se mettrait en campagne, qu'on châtierait tous les riches, et qu'il s'assiérait sur le trône de David jusqu'à la venue du Seigneur. Il avait pris plusieurs femmes et rendit ainsi la polygamie générale parmi ces sectaires. L'évêque de Munster, assisté de quelques princes, réussit enfin à mettre un terme à ces scènes d'horreur et d'épouvante [25 juin 1535]. Jean de Leyde, Knipperdolling et le chancelier Krechting furent pris, exposés à toutes sortes d'outrages, exécutés le 23 janvier 1536, et leurs corps, enfermés dans des cages, restèrent suspendus à la tour de Lamberti. Néanmoins, la secte, dispersée, se maintint encore pendant quelque temps en Westphalie. La polygamie qu'elle professait trouva des adhérents dans d'autres partis. Le landgrave Philippe de Hesse lui-même, le plus zélé et le plus puissant défenseur de la réforme dans l'Église et dans les mœurs, embrassa cet usage oriental. Quoique marié, il vivait depuis assez longtemps en concubinage avec une seconde femme. Il finit, à la longue, par avoir des remords et ne plus pouvoir les apaiser au moyen du principe luthérien : la foi seule

Digitized by Google

sauve. Il s'adressa donc à l'adroit et rusé Bucer, et lui remit une lettre pour Luther et Mélanchthon, dans laquelle le landgrave de Hesse, marié depuis seize ans avec Christine, fille du duc George de Saxe, et père de huit enfants, exprimait le désir d'obtenir l'autorisation d'épouser encore Marguerite de la Sahl, fille d'honneur de sa sœur Élisabeth. Sa vigoureuse constitution, disait-il, et ses fréquentes présences aux diètes de l'empire et de ses États, où l'on vivait à cœur-joie, ne lui permettaient pas d'y rester seul, et cependant il ne pouvait y amener sa femme et toute une cour de femmes ! Luther et Mélanchthon tombèrent dans une grande perplexité, car Philippe de Hesse menaçait de revenir à l'Église catholique. Ils consentirent à sa demande et autorisèrent un second mariage, afin, comme le porte le document signé par Bucer, Luther, Mélanchthon et six théologiens hessois, de pourvoir par là au salut de son corps et de son âme, ainsi qu'à la gloire de Dieu ! Mais, comme il n'était pas encore d'usage général d'avoir deux femmes en même temps, et qu'il pouvait en résulter du scandale, le landgrave devait ne contracter son second mariage qu'en secret, et seulement en présence de quelques témoins [3 mars 1540]. Luther, un instant inquiet à ce sujet, se tranquillisa bientôt : son grand cœur, écrivit Peucer, ne se laissa point ébranler. Mais le chagrin et les remords firent tomber Mélanchthon dangereusement malade.

Lorsque l'affaire s'ébruita et devint publique (1), Luther déclara « qu'il n'y avait point à la justifier ; qu'il ne » voulait pas nier l'autorisation du double mariage ac- » cordée par lui (ce qu'il aurait pu, puisqu'elle ne l'avait » été qu'en secret et qu'elle devenait nulle par la publica- » tion), et que, dans le cas où on y trouverait à redire, il » prétendait bien, quant à lui, ne pas demander grâce et » ne pas reconnaître qu'il avait commis une erreur ou

(1) Cf. *Seckendorf*, lib. III ; les pièces originales sont tout entières dans *Bossuet*, Hist. des variations ; *Ulenberg*. Hist. de la réforme luth., t. II, p. 468-484 ; *Schmitt*, Essais d'une hist. philosoph., etc., p. 429 sq. « Le Tombeau de Marguerite de la Sahl » (dans les Feuilles hist. et polit., t. VII, p. 751 sq., extrait de la Revue de la Soc. hist. de la Hesse, t. II.)

Digitized by Google

» une folie. » Le landgrave continua à vivre paisiblement avec ses deux femmes, dont la première lui donna encore deux fils et une fille, et la seconde six fils, qui furent nommés les comtes de Diez.

§ 318. — *Nouvelles violences des Protestants; nouveaux essais pour apaiser les luttes religieuses.*

L'évêque de Naumbourg-Zeitz étant mort, le chapitre élut à sa place le prévôt de la cathédrale, Jules de Pflug, théologien distingué, d'un caractère doux et pacifique; mais l'électeur Jean-Frédéric le Magnanime prétendit nommer un luthérien. Nicolas d'Amsdorf fut donc installé de force, par le ministère d'un curé [1542], et un mandataire du prince prit l'administration temporelle de l'évêché. Luther, en dérision des institution de l'Église catholique, avait consacré, à sa façon, l'évêque Amsdorf, et avait écrit à ce sujet, sur le ton qu'il prenait souvent: » Nous avons consacré un évêque sans saint chrême, » mais aussi sans beurre, graisse, lard, encens, goudron » ni charbon. »

A cette violence en succéda une autre. Henri, duc de Brunswich, toujours fidèle à l'Église, était en guerre avec sa ville de Brunswick, qui, contre son gré, était entrée dans la ligue de Smalkalde; il allait exécuter contre la ville de Goslar la mise au ban de l'Empire, d'après une sentence obtenue de la chambre impériale, lorsque les chefs de la ligue fondirent sur ses États [1542], s'en emparèrent, y introduisirent immédiatement le luthéranisme, et contraignirent le duc de se réfugier en Bavière. Il en arriva de même pour l'évêché de Hildesheim (1), qu'une sentence impériale avait concédé à Eric et Henri de

(1) Le Luthéranisme dans la ville de Hildesheim, d'après un vieux manuscrit (Feuilles hist. et polit., t. IX, p. 316-318, 724-28; t. X, p. 15-22. Cf. aussi *Schlegel*, Hist. des Eglises et de la réforme dans l'Allemagne sept., et surtout dans le Hanovre. Hanovre, 1828-29, 2 vol.; *Baring*, Hist. de la réforme dans la ville de Hanovre. Hanovre, 1842. *Reifenberg*, Hist. societ. Jesu ad Rhin, infer., t. I, p. 251 sq. Etabl. de la confess. évangél. dans la ville de Hildesheim. Hildesh., 1842.

Digitized by Google

Brunswick. Une autre intrigue dépouilla d'une partie de ses Etats Hermann, comte de Neuwied et prince de Cologne [depuis 1515]. Secondé par Gropper, il avait eu le dessein de réaliser une excellente réforme catholique dans son diocèse; mais son esprit borné ne lui permit point de se maintenir sur la pente, et, se laissant entraîner dans la direction extrême des nouvelles doctrines, il en vint jusqu'à vouloir introduire de force le protestantisme dans ses États, d'après une consultation rédigée par Bucer et Mélanchthon. Le chapitre de la cathédrale fit une vigoureuse résistance, publia une réfutation de la consultation (*Antididagma*); le pape et l'empereur encouragèrent le chapitre et le conseil de la ville de Cologne à persévérer dans leur résistance. L'archevêque céda, mais pour la forme seulement et pendant quelque temps. Alors le clergé, l'université et les Etats en appelèrent positivement au pape et à l'empereur. Hermann invité à répondre, n'ayant pas comparu, fut dépossédé et excommunié (1). Il tâcha en vain d'être admis dans la ligue de Smalkalde, n'obtint que de vagues promesses d'intervention et en fut réduit à son comté de Neuwied [† 1552]. Par contre, outre les pays déjà cités, dans le Nord de l'Allemagne, les ressorts de Magdebourg, Halberstadt, Halle, Meissen, etc., infectés de bonne heure des maximes nouvelles, avaient été arrachés à l'Église (2) et le protestantisme avait cherché à pénétrer jusque dans les États du très-catholique duc de Bavière, du roi Ferdinand, dans le Tyrol (2) et ailleurs.

(1) *Deckers*, Hermann de Wied. archev. et prince-électeur de Cologne. Col., 1840; *Pacca*, Grands services rendus à l'Eglise pendant le XVI^e^ siècle par le clergé, l'Université et la municipalité de Cologne.

(2) Cf. Introd. de la réforme dans l'archevêché de Magdebourg (*Fiedler*, Gaz. pastorale de Torgau, 4^e^ année, 1842, janv., févr., mars et mai); *Franke*, Hist. de la réforme dans la ville de Halle. Halle, 1841; *Apfelstedt*, Introd. de la réforme luthér. dans le pays de Schwarzbourg. Sondershausen, 1841 (pour le jubilé de 1841). Introd. dans la réforme de l'archevêché de Mersebourg, par *Fraustadt*. Leipzig, 1844.

(3) « Intrigues du protestantisme en Bavière, dans le milieu du XVI^e^ siècle » (Feuilles hist. et polit., t. IX. p. 14-29); *Raupach*, l'Autriche évangélique expliquée [de 1520-80], avec des pièces justificat.; Coup d'œil sur le schisme dans le Tyrol, d'après les ma-

Digitized by Google

Enfin, les princes protestants surent profiter de la nouvelle diète de Spire [1542], où l'on traitait surtout la question des subsides contre les Turcs, dont ils ne s'inquiétaient pas sérieusement, pour faire sanctionner leurs violences contre Brunswick et Naumbourg, et lever tous les procès de la chambre impériale. D'ailleurs, ils ne voulurent pas plus qu'auparavant entendre parler du concile convoqué à Trente. Cependant l'empereur, dans sa modération et son désir de la paix, alla si loin à la nouvelle diète de Spire [1544], que les catholiques l'accusèrent, non sans raison, d'avoir été au delà de son pouvoir. Le pape se plaignit de cette conduite dans un bref [24 août 1544] rédigé avec une sérieuse et touchante douleur. Charles-Quint, soutenu par les protestants de l'empire, dont il avait enfin obtenu une déclaration de guerre contre la France, ayant obligé son opiniâtre adversaire, François 1^er^, à la paix de Crespy [18 septembre 1544], chercha à dissiper les doutes élevés sur ses véritables sentiments, et poursuivit avec ardeur la convocation du concile [pour le 15 mars 1545]. A la nouvelle diète de Worms [mars 1545], les protestants persistèrent à rejeter le concile, déjà commencé à Trente, parce qu'il avait été convoqué par le pape, et ils firent en même temps connaître leurs sentiments, de la manière la plus étrange et la plus inattendue. En effet, ils répandirent dans les États catholiques (1) l'écrit de Luther intitulé : « La papauté instituée par le diable [1545], » accompagné d'une gravure sale et dégoûtante (2). L'empereur n'en fit

nuscrits et les archives (Feuilles hist. et polit., t. VI, p. 577-609); *Weber*, le Tyrol et la réforme. Innspruck, 1841.

(1) Imprimé avec des remarques par l'abbée *Preschtl*, dans ses Pièces à l'appui de la sagesse du docteur M. Luther, pour servir au jubilé luthérien ; 3^e^ édit. Salzb., 1818; Walch, t. XVII, p. 1278 sq.

(2) Sur les ordres du prince-électeur, Mélanchthon composa : « Causæ quare et amplexi sint et retinendam ducant doctrinam... confessionis August.;... et quare iniquis judicibus collectis in Synodo Trident., ut vocant, non sit adsentiendum. » Vit., 1546, in-4 (Opp. édit Vit , t. IV, p. 772). On remarque comme points principaux les suivants : « 1° On doit obéir à Dieu plutôt qu'aux hommes; 2° le pape n'a le pouvoir de convoquer aucun concile ; 3° on ne doit se servir que de la Bible pour établir la foi chrétienne ; 4° les doctrines protestantes sont justifiées par l'adhésion des milliers de personnes qui y croient ; 5° le concile de Trente n'est point un concile général,

Digitized by Google

pas moins (c'était méconnaître l'autorité du concile déjà ouvert) une nouvelle tentative pour apaiser les discussions religieuses, par une conférence tenue à Ratisbonne [27 janvier 1546], qui, dans la disposition actuelle des protestants, ne pouvait pas avoir d'effet ()1. Alors l'empereur fut obligé de prendre une attitude menaçante, et il le pouvait désormais, ayant conclu un armistice avec les Turcs. Il fit ses préparatifs de guerre et déclara ouvertement aux princes protestants, qui l'interrogeaient à ce sujet, qu'il prouverait son bon vouloir aux États qui lui obéiraient, et se serviraient de son autorité impériale contre les récalcitrants. Il déclara aux États de l'Empire que ce n'était point une guerre de religion qu'il entreprenait, mais qu'il s'agissait de soumettre les perturbateurs de la paix publique, qui, sous l'apparence de la religion, avaient commis tant de violences. Il fit mettre au ban de l'Empire le landgrave de Hesse et l'électeur de Saxe, qui tous deux s'avançaient, avec des armées considérables, vers le Danube

§ 319. — *Mort de Luther; son caractère*

Cf. Sources en tête du § 299. *Dœllinger*, les Réformateurs, t. I, p. 278.

Luther, contrarié de tous côtés, était depuis longtemps mécontent, morose, chagrin. Peu satisfait, d'après son pro-

parce que les laïques en sont exclus; 6° le lieu de l'assemblée est suspect; 7° on ne saurait attendre rien de bon des évêques qui s'y trouvent, car ils entendent tout aussi peu la doctrine du Christ que les ânes sur lesquels ils sont montés.»

(1) Les représentants des catholiques étaient Malvenda, dominicain espagnol, Eberh. Billik, carme de Cologne, Jean Hoffmann, provincial des augustins, et J. Cochlœus. Le plus distingué des protestants était George Major. L'assemblée avait pour président l'évêque Maurice d'Eichstædt et le comte Fréd. de Furstenberg. Actor. colloquii Ratisbonen. ultimi verissima relatio (imprimée par ordre de l'empereur). Ingolstadt, 1546 in-4. Relation de George Major. Wittenb., 1546, in-4 (*Hortleder*, P. I, liv. I, c. 40); *Bucer*, ibid., c. 41, et dans *Walch*, t. XVII, 1529.

Digitized by Google

pre aveu (1), de son système religieux, il voyait que ce système avait encore bien moins d'autorité parmi ses anciens partisans. Wittenberg même, où il avait agi en personne, avec un zèle sans bornes, n'avait fait aucun progrès moral. Dès 1533 il avait dit dans un sermon : « Depuis la prédication de notre doctrine (la *pure* doctrine de » l'Évangile), le monde devient de jour en jour plus mauvais, plus impie, plus déhonté. Les diables se précipitent en légions sur les hommes qui, à la pure clarté » de l'Évangile, sont plus avides, plus impudiques, plus » détestables qu'ils n'étaient jadis sous la papauté. Paysans, » bourgeois et nobles, gens de tous états, du plus grand » au plus petit, ce n'est partout qu'avarice, intempérance, » crapule, impudicité, désordres honteux, passions abominables (2). » Irrité au dernier point de l'immoralité et du libertinage toujours croissant de Wittenberg, il avait quitté la ville, avec la résolution de ne plus revenir. « Sortons de cette Sodome, » écrivit-il à sa femme; je préfère errer comme un vagabond, mendier mon pain, que de passer les pauvres et tristes jours que j'ai encore à

(1) « Ah! s'écria-t-il, j'ai pu croire tout ce que me disaient le pape et les moines; mais aujourd'hui ma raison se refuse à croire ce que me dit le Christ, qui pourtant ne peut me tromper. » Une autre fois, comme on venait de chanter le Benedicite, il dit ces paroles : « Tout aussi peu que vous croyez ce chant véritablement bon, tout aussi peu je crois à la vérité de la théologie... Ma foi devrait sans doute être beaucoup plus grande et plus vive. Ah! mon Dieu, n'entrez pas en jugement avec votre serviteur!... » Comme, un jour, M. Antoine Musa, alors curé de Rochlitz, se plaignait franchement à Luther de ne pouvoir croire lui-même ce qu'il prêchait aux autres, celui-ci répliqua : « Dieu soit loué qu'il y ait encore des gens de cette sorte; je croyais être le seul dans cette position. » De toute sa vie Musa ne put oublier cette consolation du maître. Il y a quelque chose de tout à fait caractéristique dans la manière dont Luther combattait contre sa conscience, et la voix du Saint-Esprit qui lui parlait par cette conscience. Il luttait contre elles comme contre des piéges du démon. « Le diable, dit-il, m'a souvent fait des reproches et a raisonné avec moi dans l'affaire que je dirige; mais il vaut mieux renverser le temple que de laisser le Christ inconnu et caché. » Cf. *Menzel*, t. II, p. 427-29.

(2) Il sera bon de comparer avec ce passage une lettre de Willibald Pirkheimer [3 juin 1530], qui fut longtemps un ami de la réforme et des réformateurs. *Mœhler*, Mélanges, t. II, p. 29-32.

Digitized by Google

vivre dans ce martyre de Wittenberg, au détriment de mon amer et précieux travail. » Les instantes prières de l'électeur purent seules l'y ramener. Pendant qu'on discutait à Ratisbonne les principaux points de sa doctrine, Luther était à Eisleben, où il travaillait, au nom des comtes de Mansfeld, à un arrangement pour des mines, quand une mort prématurée frappa l'homme qui avait eu la puissance et le malheur de diviser le cœur des peuples, de rompre le lien des familles, de blesser profondément, mais non à mort, comme il l'avait voulu, l'Église de ses pères [18 février 1546]. Luther termina sa carrière de réformation comme il l'avait commencée, par la haine contre la papauté (1). Il avait reconnu, avant de mourir, que l'Écriture a des mystères et des profondeurs insondables devant lesquels l'homme doit humblement s'incliner (2). Mais, toujours égal à lui-même, il avait parlé avec le ton d'arrogance et d'orgueil qui lui était naturel, dans le testament où il avait consigné ses dernières volontés, au mépris de toutes les formes ordinaires de la justice humaine (3).

(1) Les axiomes suivants de Luther peuvent être rangés parmi ses plus significatifs : « Nos hic persuasi sumus ad papatum decipiendum *omnia* licere; » et cet autre : « Pestis eram vivus, moriens ero mors tua, papa! » Ce dernier se trouve dans une lettre qu'il écrivit après son départ de Smalkalde (*de Wette*, Lettres de Luther, t. V, p. 57,) et il le répéta immédiatement avant sa mort. Plus tard, ses partisans n'ont pas cessé de le graver sur les médailles de jubilés.

(2) Peu auparavant, il avait écrit en latin les mots suivants : « Personne ne peut comprendre les Bucoliques de Virgile, s'il n'a été berger pendant cinq ans; personne ne peut comprendre ses Géorgiques, s'il n'a été laboureur pendant cinq ans; personne ne peut comprendre les lettres de Cicéron, s'il n'a gouverné un Etat vingt ans durant. Quant à l'Ecriture sainte, personne ne peut en avoir un goût suffisant, s'il n'a gouverné l'Eglise pendant cent ans, avec les prophètes Elie et Elisée, avec saint Jean-Baptiste, le Christ et les apôtres.

Hanc tu ne divinam Æneida tenta.
Sed vestigia pronus adora.

Nous sommes des mendiants, voilà la vérité. »

(3) Il y est dit : « Notus sum in cœlo, in terra et inferno, et auctoritatem ad hoc sufficientem habeo ut mihi soli credatur, quum Deus mihi homini, licet damnabili et miserabili peccatori, ex paterna misericordia, Evangelium Filii sui crediderit dederitque ut in eo verax et fidelis fuerim, ita ut multi in mundo illud per me acceperint et me pro doctore veritatis agnoverint, spreto banno papæ,

Digitized by Google

A considérer sa vie active et agitée, Luther est un des hommes les plus étonnants de tous les siècles. Malheureusement, il méconnut sa vocation, comme réformateur, parce qu'il n'avait ni la charité ni l'humilité nécessaires. Il rejeta audacieusement et inconsidérément l'autorité de l'Église, autorité que plus tard, en contradiction flagrante avec ses principes, il revendiqua pour lui-même contre ses adversaires. Son courage, qu'on ne peut méconnaître, dégénérait facilement en sotte témérité. Son activité était infatigable, son éloquence populaire et entraînante, son esprit vif et plein de saillies, son caractère désintéressé, son âme religieuse; et ce sentiment impérieux de religion, qui constitue le trait caractéristique de son système (1), contraste d'une manière étrange avec le ton frivole et le langage trivial qu'il affectionne. « Tantôt, disait Érasme, « il écrit comme un apôtre, tantôt il parle comme un bouf- » fon, dont les pasquinades et les quolibets dépassent » toute mesure, comme s'il oubliait tout d'un coup quel » spectacle il a déroulé devant le monde et quel rôle » il y joue. » D'un côté il interdit l'usage des armes dans les affaires religieuses, et de l'autre il proclame des principes et se sert d'un langage, qui auraient fait honneur aux jacobins les plus forcenés de quatre-vingt-treize. Sa franchise devient promptement de la grossièreté, sa grossièreté l'aveugle et le rend souverainement injuste envers ses adversaires. Pendant qu'il réclame à hauts cris le droit d'interprétation le plus large et le plus arbitraire pour lui, il le refuse à ses ennemis, et exerce sur ses plus intimes amis auxquels ils en arrache l'aveu, le plus dur et le plus honteux despotisme (*tuli servitutem pœne deformem*, dit Mélanchthon). Que si enfin on se rappelle les propos obscènes, le langage honteux qu'il tint sur les institutions les plus saintes, comme celle du mariage, non-seulement à

Cæsaris, regum, principum et sacerdotum, imo omniun dæmonum odio. Quidni igitur ad dispositionem hanc in re exigua sufficiat, si adsit manus meæ testimonium et dici possit : Hæc scripsit D. Mart. Luther, notarius Dei et testis Evangelii ejus. » (Seckendorf, lib. III, p. 651.)

(1) Nous rappellerons, parmi beaucoup d'autres, ses Cantiques, tels que : « Au milieu de la vie la mort nous enveloppe; Cherchons celui qui donne la force pour en obtenir la grâce. etc. »

Digitized by Google

table, mais dans ses ouvrages et ses discours publics, langage qu'on ne peut justifier par la grossièreté du temps, car on ne le rencontre pas dans les ouvrages de ses adversaires, il faut bien, abstraction faite de la perversité de ses principes religieux, lui refuser absolument la vocation d'un réformateur. Pour devenir un instrument de réforme dans l'Église, il aurait fallu qu'il commençât par se réformer lui-même. Quiconque jugera avec impartialité l'œuvre de Luther reconnaîtra qu'il n'y eut pas de mission apostolique dans ces mouvements désordonnés, dans ces entreprises tumultueuses, dans ces luttes passionnées, dans cette polémique ardente et triviale dont se composa sa vie. » La raison la plus vulgaire, dit Érasme, m'apprend qu'un » homme qui a excité un si grand tumulte dans le monde, » qui n'avait de plaisir que dans les paroles indécentes » ou railleuses, n'a pu faire la chose de Dieu. Une arro- » gance comme celle de Luther, que rien n'égala jamais, » suppose la folie, et une humeur bouffonne comme celle » du docteur de Wittenberg ne s'allie point avec l'esprit » catholique (1). »

Néanmoins les partisans de Luther accordèrent à sa mémoire les honneurs que l'Église réserve aux saints et dont ils avaient tant reproché la scandaleuse impiété aux papistes (2).

§ 320. — *Guerre de Smalkalde. Paix religieuse d'Augsbourg.*

Hortleder, t. II, liv. III, p. 618 sq. *Camerarii* Comm. belli Smalk. græce script. (Freher., t. III, p. 457). *Pallavicini*, l. cit., lib. VIII, c. 1. *A. Menzel*, t. II, p. 451-72; t. III, p. 1-580. *Riffel*, t. II, p. 733-60.

La voix de l'empereur qui avait mis au ban de l'Empire les chefs de la ligue protestante, fut fortifiée par celles du

(1) *Erasmus*, dans son Hyperaspistes diatribæ adv. servum arbitr. Lutheri. Voici le jugement d'Ancillon sur l'hérésiarque: « Ses actes portaient plutôt l'empreinte de la passion que de principes fixes, et si aucun vice dégradant ne souillait son caractère, d'un autre côté il ne posédait aucune vertu douce, et, à tout prendre, évidemment le côté moral de son génie n'a pas une haute valeur. »

(2) On peut s'en convaincre par le titre de l'écrit suivant, rédigé pour les jubilés du XVIII[e] siècle : « Souvenir d'or et d'argent du

Digitized by Google

pape Paul III, qui appela, pour ainsi dire, les peuples catholiques à une croisade (1). Cette déclaration de guerre ne prit point les princes protestants au dépourvu. La ligue de Smalkalde existait depuis quinze ans, et l'armée impériale était bien inférieure à celles des princes luthériens; car plus d'un prince catholique, jaloux de la puissance de l'empereur, avait refusé de se joindre à lui. Charles, désireux de dicter les conditions de la paix d'après ses vues, ne les appelait d'ailleurs à son secours qu'à la dernière extrémité. Par contre, les armées protestantes n'avaient à leur tête aucun homme de talent, quoique Schertlein de Burthenbach passât pour l'être (2). Maurice de Saxe, gendre du landgrave de Hesse, ayant, quoique protestant, passé du côté de l'empereur, entra dans les États des princes électeurs, sous prétexte de les protéger contre Ferdinand roi de Bohême, qui faisait mine de s'en emparer. La brusque arrivée de l'empereur obligea l'électeur de Saxe, Jean-Frédéric, à accepter la bataille près de Mülhberg [24 avril 1547]; il y fut fait prisonnier. Bientôt après, le landgrave de Hesse se rendit et n'obtint sa liberté que sous la caution de son gendre Maurice, qui obtint l'électorat de Saxe, et divisa ainsi la puissance des protestants. L'empereur qui avait obtenu ce brillant résultat sans le concours d'aucun prince catholique, mais au contraire par celui d'un prince protestant, n'avait cependant nul dessein d'user de la victoire pour étendre sa domination ou contraindre par la violence les princes à rentrer dans l'Église catholique. Il voulait les y amener par un accommodement. Après avoir remis, comme il le devait

cher maître en Dieu le docteur M. Luther, dans lequel sa vie, sa mort, sa famille et ses reliques ont été décrites en détail, d'après plus de deux cents médailles et gravures les plus curieuses, et accompagnées de remarques choisies, par Christian Junker, historiogr. du prince-électeur de Saxe-Heneberg. » Francf. et Leipzig, 1706, 562 pages. Sur les dégoûtants *Propos de table*, on a poussé l'audace jusqu'à prendre pour épigraphe ces mots de Saint Jean (IV, 12) : « Ramassez les morceaux pour que rien ne se perde. »

(1) Cf. *Raynald.* ad ann. 1546. n° 94. Le pape promit l'indulgence aux croisés; les protestants, de leur côté, firent faire des prières publiques contre le pape et l'empereur, comme ennemis de la parole de Dieu. *Walch*, t. XVII, p. 1832 sq.

(2) Sébast. Schertlein de Burtenbach et ses lettres à la diète d'Augsbourg, par *Th. Herberger*, Augsb., 1852.

Digitized by Google

dans l'intérêt des catholiques et de la justice, en possession de son siége l'évêque de Naumbourg, Jules de Pflug, qui en avait été chassé contre tout droit, et après avoir exécuté le décret de déposition contre Hermann, archevêque de Cologne, il ouvrit la diète d'Augsbourg [1er septembre 1547], dans l'espoir d'y obtenir enfin l'union tant désirée, tant de fois essayée, et qu'il n'attendait plus d'un concile que les protestants rejetaient, et qui, d'ailleurs, avait été transféré de Trente à Bologne. Les théologiens réunis à Augsbourg, Jules de Pflug, évêque de Naumbourg, Michel Helding, coadjuteur de Mayence, et l'adroit et subtil Jean Agricola, prédicateur des électeurs de Brandebourg, rédigèrent *l'Intérim d'Augsbourg* dont nous avons parlé (1). Cet Intérim accordait aux protestants la communion sous les deux espèces, aux ecclésiastiques protestants mariés la conservation de leurs femmes, et confirmait la possession des biens déjà enlevés à l'Église.

L'ensemble était un chef-d'œuvre de duplicité; mais il manqua son but. Il mécontenta à la fois les catholiques d'Allemagne, les peuples protestants et la cour de Rome, blessée de ce que l'empereur tranchait ainsi des questions toutes religieuses. Les luthériens se déchaînèrent « contre cette fornication avec la prostituée de Babylone, » et, se souvenant mieux des invectives de Luther que de ses exhortations à la piété, ils exprimèrent de toutes façons leur ressentiment contre une œuvre du diable, véritable recrudescence du papisme, nouveau piége tendu à la bonne foi des protestants (*das Interim hat den Schalck hinter him*). Magdebourg résista; Maurice de Saxe lui-même n'admit point l'Intérim sans condition, et sans avoir demandé une consultation des théologiens protestants, Mélanchthon à leur tête, pour savoir jusqu'à quel point on pouvait l'adopter sans blesser sa conscience. Ces théologiens déclarèrent (Intérim de Leipzig) que, sous le rapport de l'*adiaphora*,

(1) L'empereur le publia le 15 mai 1548, et en même temps il soumit aux évêques présents un projet de réforme disciplinaire. Formula reformationis a Carolo V in comitiis Augustan. 1548, statibus Ecclesiast. oblata, cum commentatione *Ant. Dürr.* Moguntiæ, 1782. Cf. *J.-E. Bieck*, le Triple Interim, Leipzig, 1721; *J.-A. Schmidt*, Historia interimistica. Helmstædt, 1730.

Digitized by Google

c'est-à-dire dans les choses moyennes ou indifférentes, comme les cérémonies du culte, on pouvait passer outre. Ils ne se montrèrent pas moins faciles sous le rapport dogmatique. Ils disaient, quant à la justification : Dieu n'agit point avec nous comme avec une machine, quoique les mérites de Jésus-Christ nous rendent, seuls, justes. Les œuvres, ordonnées de Dieu, sont bonnes et nécessaires, ainsi que les trois vertus théologales, la foi, l'espérance et la charité. Ils admettaient les sacrements de Confirmation et d'Extrême-Onction, jadis si vertement rejetés; on devait célébrer la messe suivant le rite ancien; seulement on y chanterait des cantiques allemands. On sentait à toutes ces concessions que Luther n'était plus, et les meneurs théologiens se montraient alors aussi condescendants envers la puissance impériale qu'ils l'avaient été jadis devant les menaces de Philippe de Hesse. Cependant les prédicateurs luthériens s'élevèrent fortement contre l'Intérim et engagèrent la lutte animée de l'*adiaphoristique*. Flacius, le vigoureux et ardent disciple de Luther, se mit à la tête de l'opposition, et se rendit à Magdebourg, dont les hardis bourgeois tenaient tête à l'empereur aussi bien qu'au pape.

Malgré cette résistance, l'Intérim de Leipzig fut peu à peu introduit dans plusieurs contrées et villes protestantes; aussi l'empereur, à la diète d'Augsbourg [1550], essaya-t-il encore une fois de convaincre les protestants qu'ils devaient se rendre au concile, derechef ouvert à Trente sous les auspices de Jules III. Les protestants renouvelèrent leurs anciennes prétentions, demandant que leurs théologiens obtinssent voix délibérative, qu'on annulât les actes et décrets antérieurs, que le pape renonçât à la présidence.

Cependant peu à peu Trente vit apparaître les députés de Brandebourg, de Wurtemberg, de Saxe; déjà les théologiens de Wittenberg, Mélanchthon tout le premier, étaient en route, quand tout à coup, Maurice de Saxe, changeant de rôle, parce qu'il avait atteint son but, trahit à la fois l'empereur et sa patrie. Comme on lui avait confié l'exécution du décret qui mettait Magdebourg au ban de l'Empire, il avait pu, sans exciter de soupçon, réunir un

Digitized by Google

corps d'armée en Allemagne, et en même temps contracter secrètement une alliance avec Henri II, roi de France [5 octobre 1551] (1), auquel lui, le prétendu sauveur de la liberté de l'Allemagne, abandonnait d'avance les villes impériales de Metz, Toul, Verdun et Cambrai (2). Son nouveau parti pris, Maurice tombe inopinément sur Inspruck, d'où l'empereur, malade [22 mai 1552], s'enfuit en grande hâte vers Villach, en Carinthie, tandis que Henri II fait envahir la Lorraine. Charles-Quint, qui avait encore tous les moyens matériels de continuer la guerre, mais qui semblait avoir perdu toutes les espérances dont il se berçait, de mettre fin personnellement à cette lutte opiniâtre, transmit à son frère Ferdinand la mission de conclure le traité de Passau [30 juillet 1552] (3), en vertu duquel Philippe de Hesse fut mis en liberté à charge de régler, sous peu, dans une diète, les affaires religieuses et politiques. La diète d'Augsbourg fut retardée jusqu'au 5 février 1555, par suite de la guerre contre la France. Des deux côtés on avait acquis la conviction que, désormais, ni conférence ni concile ne pourrait apaiser les différends religieux, et qu'il fallait penser à rétablir l'ordre et la paix dans l'Empire, tout en laissant indécises les questions religieuses. Après de longues négociations, on vint à bout de *la paix religieuse d'Augsbourg* (4), qui devait subsister, quelle que fût la solution de la question ecclésiastique. La liberté des cultes était assurée aux catholiques et aux adhérents de la confession d'Augsbourg. Les sujets de chaque État avaient le droit d'émigrer, sans difficulté ni vexation, dans le cas où ils croi-

(1) Le traité est dans *Lunig*, Archives de l'Empire. Part. spéc. et Recueil des traités de paix, t. II. p. 258.

(2) *Scherer*, le Vol des trois évêchés de Toul, Metz et Verdun (Raumer, Manuel d'hist., nouv. série, 3e année); *Buchholz*, Ferdinand I, t. VI, p. 477; t. VII, p. 23 sq.; *A. Menzel*, t. III, p. 411 sq,

(3) Archives des diètes allem. Pars gener., p. 119 sq.; *Hortleder*, P. II, liv. V, c. 14; *Lehmann*, de Pace religionis acta publica et originalia, c'est-à-dire des Actes et des protocoles de la paix de religion. Francfort (1631, in-4), 1707. Supplém., 1709.

(4) Archives des diètes allem. Pars gen., p. 131 sq. Pacis compositio inter principes et ordines Rom. imperii catholicos et protestantes, in comitiis Augustan., ann. 1555, edita et illustrata a jureconsulto catholico. Dilling. 1629. Cet écrit est en allemand et accompagné de beaucoup de dissertations. Francfort, 1629, in-4.

Digitized by Google

raient leur conscience opprimée. Ce qui donna lieu aux plus graves difficultés, ce fut la réserve ecclésiastique (*reservatum ecclesiasticum*), d'après laquelle les États ecclésiastiques passant au protestantisme devaient perdre leur dignité, et être remplacés dans de nouvelles élections par les catholiques. On se rappelait les exemples d'Albert de Brandebourg, d'Hermann de Cologne et d'autres évêques. Ferdinand, malgré toutes les oppositions, fit passer cette clause, mais il fallut, en même temps, laisser consigner dans le traité la protestation de la partie adverse. Et ce fut le germe des sanglantes guerres de religion qui suivirent. Quant à Charles-Quint, il avait perdu tout espoir d'arriver à l'union des partis religieux, qu'il avait si longuement et si vivement poursuivie. S'appliquant les paroles d'un vieux capitaine qui lui avait dit : « Il faut que l'homme s'occupe quelque temps de lui-même entre le moment où il quitte le monde et celui où il entre dans la tombe, » le vieil empereur résigna l'empire [1556] et se retira au couvent de Saint-Just, en Estramadure, où il mourut en 1558 (1).

D. Développement du protestantisme en Suisse.

§ 321. — *Calvin et sa réforme à Genève.*

Epistolæ et responsa. Gen., 1576. Opera (Gen., 1617, 12 vol. in-fol.). Amst., 1671, 9 vol. in-fol. *Calvini, Bezæ*, aliorumque litteræ quædam, ex autogr. in bibl. Goth. ed. Bretschneider. Lipsiæ, 1835 Œuvres françaises de J. Calvin, précédées de sa vie, par Théod. de Bèze. Paris (deux traités sur l'état de l'âme après la mort, sur la Cène), etc. L'histoire de la vie et la mort de J. Calvin, par *Théod. de Bèze*. Gen., 1564. *Bolsec*, Hist. de la vie de Calvin, Paris, 1577. *Stœudlin*, Archives d'hist. ecclés., 1824, t. II, 2e livr. *Henry*, Vie de Calvin. Hamb., 1835. Cf. Éclaircissements sur les reproches adressés à l'Eglise cathol., t. I, p. 102 sq. *Audin*, Hist. de la vie, des ouvrages et des doctrines de Calvin. Paris, 1813, 2 vol.

Calvin, fils d'un tonnelier, naquit à Noyon, en Picardie [1509]. Destiné par son père à l'étude de la théologie, il y

(2) *Mignet*, Charles-Quint au couvent de Saint-Just.

Digitized by Google

réussit, et ses succès et son talent lui valurent, comme il arriva à Zwingle, divers bénéfices de l'Église. Plus tard il négligea la théologie pour l'étude du droit. Pierre Olivétan, à Paris, et Melchior Wolmar, à Bourges, lui firent connaître les principes de la théologie de Wittenberg. La doctrine luthérienne de la justification l'occupa surtout. Ses discours trop libres en faveur de Luther l'obligèrent, sur la demande de la Sorbonne, de quitter Paris, quoiqu'il eût trouvé quelque appui auprès de François I^er^ par l'entremise de Marguerite de Navarre. Après bien des migrations, il vint à Bâle [1534], y entreprit de réformer l'Église et rédigea son œuvre principale, adressée à François 1^er^ (1). Il gagna par cet ouvrage beaucoup de partisans en France. Les cantons réformés de la Suisse eux-mêmes se rapprochèrent de lui, mécontents qu'ils étaient de la manière froide et superficielle dont Zwingle comprenait la Cène.

Calvin s'était habilement servi de l'Écriture pour soutenir ses opinions, mais plus que tout autre il avait fait violence aux textes pour les adapter à son système. Loin de vouloir, comme les réformateurs saxons, s'élever contre toute l'antiquité, ou bannir du monde chrétien la littérature classique et la philosophie grecque, il reconnaissait tout ce qu'il y a de profonde spéculation dans les Pères de l'Église et les scolastiques; il estimait les auteurs grecs et latins, poëtes et philosophes, et faisait, en toute occasion, preuve de sagacité et d'éloquence. S'il ne fut pas tout à fait original et s'il emprunta certaines idées à Luther, il les développa du moins avec une logique serrée et dans un ordre méthodique. Du reste, il se servit trop souvent, comme Luther, de paroles grossières, injurieuses et blasphématoires (2).

Genève fut le premier théâtre de ses entreprises. Il y avait été retenu, à son retour d'un voyage à Ferrare, où l'on était

(1) Institut. relig. christ. ad reg. Franc. (Bas., 1536). Argent., 1530, Gen., 1559; *Ed. Tholuck.* Berol., 1834 sq., 2 part.

(2) Un seul exemple entre autres. Il écrivit contre l'ingénieux et savant théologien Albert Pighius, qui combattait son effroyable théorie de la prédestination, ses deux ouvrages : De æterna Dei prædestinatione, et De libero arbitrio. Dans le premier il dit : « Paulo post librum editum moritur Pighius. Ergone *cani mortuo* insultarem? Ad alias lucubrationes me converti. »

Digitized by Google

favorablement disposé pour lui, par le violent Guillaume Farel et par son compagnon, Pierre Viret, qui répandaient les nouvelles doctrines religieuses dans la Suisse française, surtout dans le pays de Vaud (1). Le duc de Savoie voulant faire valoir ses droits sur Genève, les Génevois s'allièrent à Berne et échappèrent ainsi à la domination du duc. Mais cette alliance ouvrit la porte au protestantisme. Malheureusement l'évêque de Genève, en discussion avec les habitants pour la suprématie du pouvoir, avait abandonné la ville et l'avait excommuniée. Une vive réaction eut lieu. Les autels furent renversés, les images détruites, les catholiques fidèles emprisonnés, exilés ; le nouveau culte fut introduit. Calvin venait d'arriver à Genève [1536] ; il acheva ce que Farel et Viret avaient commencé. Mais Calvin et ses adhérents furent chassés à leur tour, pour avoir voulu opposer une discipline sévère à la décadence des mœurs, et pour avoir agi, dans l'établissement du culte nouveau, d'une manière tout à fait arbitraire et despotique [1538]. Calvin se retira à Strasbourg, où il enseigna la théologie, parvint à former autour de lui une communauté selon ses principes religieux, et épousa la veuve d'un anabaptiste. Rappelé à Genève en 1541, il y exerça une autorité presque absolue dans les affaires civiles et ecclésiastiques. Il institua un consistoire, qui devait juger les délits contre la morale, parmi lesquels était rangée la danse ; les conversations mêmes étaient soumises à une rigide censure. Les Génevois, et parmi eux surtout les *libertins*, s'insurgèrent contre une pareille contrainte morale. Calvin, par sa présence d'esprit, son énergie et les moyens cruels qui étaient en son pouvoir, parvint à les brider encore. Chaque parole prononcée contre lui était punie avec une terrible sévérité. Ainsi fut destitué le traducteur de la Bible Castellio, exilé le médecin Bolsec, emprisonné le conseiller Ameaux, exécuté Jacob Grünet [1548], pour avoir écrit quelques paroles menaçantes à Calvin, qui, en pleine communauté, l'avait traité de chien, et pour avoir appelé son consistoire une assemblée tyrannique. Ainsi encore Gentilis, condamné à mort parce qu'il avait accusé Calvin d'avoir erré dans la

(1) *Mignet*, Introd. de la réforme et organisation du calvin. à Genève.

Digitized by Google

doctrine de la Trinité, n'échappa au supplice qu'en faisant publiquement amende honorable, ce qui ne l'empêcha pas d'être décapité plus tard à Rome [1566]. Ainsi, enfin, le médecin espagnol Servet, de passage à Genève, y fut brûlé, à cause de son œuvre sur la Trinité [1553] : terrible et inique exécution, qui n'était pas chez Calvin le résultat d'une fureur rapide et passagère, comme en ressentait Luther, mais l'effet d'une froide, aride et cruelle colère (1).

Calvin, maître du pouvoir politique, sut bientôt, grâce à l'académie qu'il avait fondée à Genève [1558], faire prévaloir son système sur celui de Zwingle, dans les cantons helvétiques réformés. L'organisation ecclésiastique de Genève devint le modèle des églises réformées en France, dans les Pays-Bas, en Angleterre, en Écosse, en Allemagne et en Pologne. Après une vie d'une activité infatigable, Calvin mourut le 27 mai 1564, laissant dans Théodore de Bèze un biographe dévoué et un disciple capable de soutenir l'œuvre du maître. Bèze, élevé en France avec soin, après de brillante études classiques, s'était livré à toutes sortes de débauches d'esprit et de mœurs, et avait fini par devenir le disciple sérieux et zélé de Calvin. Du mélange de ces deux éléments réunis, il se forma dans Bèze un caractère à la fois doux et sévère, qui lui conquit un grand nombre de partisans dans les communautés réformées, dont il devint, à proprement dire, le fondateur. Il se servait de son érudition forte et étendue pour défendre la doctrine calviniste ; et quoique emprisonné, en quelque sorte,

(1) *Calvini* Fidelis expositio errorum Mich. Serveti et brevis eorum refutatio, ubi docetur jure gladii coercendos esse hæret. 1554 (Opusc., p. 686 sq.). L'opinion de Mélanchthon sur la peine de mort infligée aux hérétiques se montre d'une manière fort curieuse et toute spéciale dans une lettre qu'il écrivit à Calvin à ce sujet, outre son avis motivé (Concilia II, p. 204). On la trouve dans les *Calvini* Epp., n° 187, et il y dit : « Legi scriptum tuum, in qua refutasti luculenter horrendas Serveti blasphemias, ac Filio Dei gratias ago, qui fuit βραβευτὴς hujus tui agonis. Tibi quoque Ecclesia et nunc et ad posteros gratitudinem debet et debebit. Tuo judicio prorsus assentior. Affirmo etiam vestros magistratus juste fecisse, quod hominem blasphemum, re ordine judicata, *interfecerunt*. » *Beza*, de Hæreticis a civili magistratu puniendis, 1554.

Digitized by Google

par la rigueur de cet austère système, il sut, dans des pages d'un style classique et animé, faire ressortir avec avantage, contre les froides et plates attaques des humanistes, de Castellio en particulier, la forme aussi admirable qu'originale des saintes Écritures. On peut, à cet égard, consulter surtout ses Commentaires sur les épîtres de saint Paul (1).

§ 322. — *Système de Calvin.*

Mœhler, Symbolique, 5e édit., p. 21. *Hilgers*, Theologia symb. *Staudenmaier*, Philosophie du christianisme, t. I, p. 696-709.

Le système de Calvin, nous l'avons indiqué plus haut, suit les traces de Luther et de Zwingle. Cependant tout y est dans un ordre plus sévère et plus rigoureux. Calvin s'éloigne de Luther quand il accorde à l'homme une sorte de liberté, que, cependant, il soumet plus formellement encore que Luther et Zwingle à la prédestination divine ; car ce qui domine dans Calvin et le caractérise, c'est la doctrine de la prédestination absolue (2), développée avec la plus grande rigueur, comme une conséquence de sa doctrine du péché originel.

Tandis que Luther voit, dans le péché originel, une privation de force (*privatio virium*), Calvin y reconnaît une véritable corruption ou dépravation (*corruptio, depravatio*), en vertu de laquelle l'homme a une tendance prédominante vers le mal, et, malgré une certaine liberté ap-

(1) *Fajus*, de Vita et obitu Th. Bezæ. Gen., 1606; *Schlosser*, Vie de Théod. de Bèze et de Pierre Martyr. Heidelb., 1809 ; *Baum*, Théod. de Bèze, d'après les sources authentiques. Leipzig, 1843 sq. 2 vol.

(2) Calvin s'appuie de saint Augustin ; mais *Petau*, Dogm. theolog., t. I, lib. X, c. 6-15, montre combien il s'en éloigne. L'observation de Grotius est aussi fort jute : « Nullum potuit in christianismum induci dogma perniciosius quam hoc : hominem, qui credidit, aut qui regenatus est (nam hæc multis idem valent), posse prolabi in scelera et flagitia, sed accidere non posse ut propterea divino favore excidat aut damnationem incurrat. Hæc nemo veterum docuit, nemo docentem tulisset, nec aliud evidentius vidi argumentum detortæ ad privatos et malos sensus Scripturæ, quam in hoc negotio. » Cf. *Dœllinger*, l. cit., p. 517-23.

Digitized by Google

rente, ne peut, *par lui-même*, vouloir accomplir que le mal.

Dieu, d'après Calvin, auteur primordial du bien et du mal, a, de toute éternité, rejeté une partie de ses créatures et les a destinées à des peines éternelles, pour manifester en elles sa justice. Pour avoir de justes motifs de haine et de punition, il a nécessité le premier homme à la chute par le péché, et a enveloppé toute la postérité d'Adam dans sa révolte. Il nécessite de même les réprouvés d'ajouter leurs propres péchés au péché originel; il leur enlève la capacité de reconnaître, la faculté de faire le bien; il les excite à la désobéissance, etc. Alors même que les réprouvés reçoivent les sacrements, ils n'ont pas plus la vraie foi que la grâce sanctifiante. La prédestination est « ce conseil » éternel de Dieu, par lequel il a résolu en lui-même ce qui » sera de chaque homme; car tous ne sont pas créés pour » le même sort. Aux uns est réservée la vie éternelle, aux » autres une éternelle damnation. Selon donc que chacun » a été créé pour l'une ou pour l'autre, nous disons qu'il a » été prédestiné à la vie ou à la mort (1). »

Dans la doctrine de la justification imputative, Calvin va encore plus loin que Luther. Il prétend que le croyant est non-seulement parfaitement assuré de sa justification, mais encore de son salut éternel. Quant aux sacrements, il diffère de Luther, en ce qu'il prétend que la grâce sanctifiante est absolument séparée du sacrement, signe sensible, mais non toujours efficace. Et pour ce qui concerne la Cène et la présence du Christ dans l'Eucharistie, son langage est équivoque et obscur, et l'on croirait parfois qu'il parle d'une vraie manducation du corps et du sang du Christ, et que, selon lui, la réception du corps du Christ

(1) Calvin fait le commentaire suivant sur l'Epître aux Romains, IX, 18 : « Nam res externæ, quæ ad excæcationem reproborum faciunt, illius iræ (Dei) sunt instrumenta. *Satan* autem ipse, qui intus efficaciter agit, ita est ejus minister, ut *nonnisi ejus imperio* agat. Corruit ergo frivolum illud effugium quod de præscientia scholastici habent. Neque enim prævideri ruinam impiorum a Domino Paulus tradit, sed ejus consilio et voluntate ordinari. » Il trouve même un exemple pour justifier sa doctrine : « Absalon incesto coitu patris torum polluens detestabile scelus perpetrat : *Deus tamen hoc opus suum esse pronuntiat*, etc. »

Digitized by Google

est indépendante de la foi, et que les indignes le reçoivent aussi. Toujours est-il que sa doctrine est beaucoup moins superficielle et moins désolante que celle de Zwingle. Mécontent de l'interprétation du curé de Zurich, d'après lequel le corps du Christ n'est présent dans la Cène que par et pour la pensée, et la Cène n'est qu'une simple commémoration de la mort du Christ, Calvin prétendait, contrairement il est vrai au dogme de la Transsubstantiation, que le pain et le vin restent ce qu'ils sont, et ne deviennent pas le corps du Christ, qui n'est présent qu'au ciel ; mais qu'au moment de la communion il découle dans l'âme du fidèle, et en vertu de sa foi, une vertu divine émanée du corps du Christ qui est dans le ciel. Ainsi, à côté de l'élément sensible, il admettait un aliment divin, qui néanmoins n'était accordé qu'aux prédestinés. Enfin, en ce qui concerne l'Église, Calvin s'accordait avec Luther à défigurer son histoire et à mettre un abîme entre les I^er^ et XVI^e^ siècles. Mais il s'écarte des opinions du docteur de Wittenberg, en enseignant d'une manière plus nette la nécessité d'un ministère ecclésiastique (pasteurs, anciens, diacres), auquel il faut être véritablement appelé de Dieu, nul ne pouvant prêcher et administrer les sacrements sans cette vocation, que consacre et confère la voix de la communauté. C'est pourquoi l'ordination a une plus grande importance dans le système de Calvin que dans celui de Luther, qui la consacre avec l'investiture du pouvoir temporel. Calvin cherche aussi à attribuer à l'Église une plus grande indépendance vis-à-vis de l'État que Luther et Zwingle. Son principe est : *Ecclesia est sui juris*, mais il ne l'applique que par moment. Enfin, les communautés calvinistes devant être strictement organisées en petites républiques indépendantes les unes des autres, pour établir et conserver entre elles un lien commun, Calvin eut recours aux synodes, qui sont beaucoup plus nombreux et jouent un plus grand rôle chez les calvinistes que chez les luthériens. Malgré la rigueur exclusive de ses opinions et de son caractère inflexible, Calvin se montra conciliant au moment où l'union des Suisses lui parut nécessaire, et dans sa conférence avec Bullinger (*consensus tigurinus*, 1549), il s'exprima comme Zwingle, en tenant pour absurdes les opinions luthé-

Digitized by Google

riennes aussi bien que celles des catholiques (1). Enfin Calvin, comme Zwingle, se montre le constant ennemi des formes, l'ardent destructeur de toute cérémonie extérieure, le détracteur amer de tout ce qui embellit le culte, élève l'esprit et nourrit le sentiment.

(1) « Non minus absurdum judicamus Christum *sub* pane locare vel *cum* pane copulare, quam panem *transsubstantiare* in corpus ejus.»

Digitized by Google

CHAPITRE II

PROPAGATION DU PROTESTANTISME EN EUROPE.

§ 323. — *Le protestantisme en Prusse.*

Dœllinger, l. cit., p. 481-691, est jusqu'ici celui qui a su traiter le plus à fond cette partie, parmi tous les auteurs qui ont écrit sur l'histoire de l'Eglise. la chron. pruss. de Simon Crunau (dominic. à Dantzig), témoin oculaire. Source principale. Cf. Dict. ecclés. de Frib., t. VIII, p. 679.

Le margrave Albert de Brandebourg, grand maître de l'ordre Teutonique [1511], appartint de bonne heure à la ligue protestante. La prusse occidentale était polonaise depuis 1466; les autres parties de la Prusse formaient un fief polonais. Sollicité de divers côtés, Albert refusa de reconnaître la suzeraineté du roi Sigismond, qui l'attaqua en 1519. Albert, privé des secours promis, fut obligé de se soumettre, et, grâce à l'intervention de l'empereur, obtint, à Cracovie, un armistice de quatre ans [7 avril 1521]. Le pape était aussi intervenu pour réconcilier les deux partis (1); mais Albert n'avait pas renoncé à son projet d'indépendance. En 1522, il partit pour l'Allemagne, accompagné de l'évêque de Poméranie, Jacques de Dobeneck, et de l'évêque de Samogitie, Jean de Polenz, qui semblaient tous deux favorables aux nouveautés religieuses. Ladiète de Nuremberg lui refusa les secours qu'il demandait [1522]; mais il prit plaisir à entendre Osiander, goûta les doctrines nouvelles, et reçut, à son tour, et dans cette disposition d'esprit, de Luther et de Mélanchthon, le conseil d'abolir

(1) Cf. *Petri Bembi* Epist. Leonis X, nomine scriptæ. lib. I, ep. 22; lib. II, ep. 21.

Digitized by Google

ce qu'ils appelaient la folle et absurde règle de l'Ordre, de se marier, et de faire de la Prusse une principauté séculière. L'avis fut goûté. Albert demanda des prédicateurs protestants, et fit installer, dès cette année même, à Kœnigsberg, Jean Brissmann et Pierre Amandus, tous deux luthériens. L'évêque de Samogitie, et bientôt après celui de Poméranie, se déclarèrent publiquement pour le luthéranisme [1424], en faveur duquel travaillait, avec une activité toute particulière, le conseiller d'Albert, Frédéric de Heideck. A l'expiration de l'armistice, Albert réussit à conclure à Cracovie [1525], avec le roi Sigismond, un traité de paix qui, en maintenant la suzeraineté de la Pologne, assurait à Albert l'hérédité de la partie orientale inférieure de la Prusse.

Quand il en fit part aux États provinciaux, ceux-ci, fatigués de leurs longs démêlés avec la Pologne, montrèrent une vive joie, et l'évêque de Samogitie, répondant en leur nom, transmit l'administration temporelle de son évêché au prince régnant, parce que, disait-il, les évêques ont reçu la mission de prêcher, et non celle de régner. Le commandeur de Memel résista seul quelque temps à cette transformation. Aussitôt on organisa l'église nouvelle; un rituel en langue polonaise fut introduit [1526], et Jean Séclusianus, prédicateur des doctrines nouvelles, établi à Kœnigsberg. Le duc Albert annonça sa renonciation à l'ordre Teutonique et à l'Église catholique par l'acte solennel de son mariage avec Dorothée, fille du roi de Danemark [1526], acte qu'il chercha à justifier dans une apologie de sa conduite, pleine d'un grossier mépris pour l'Église. Le pape protesta, et provoqua l'empereur à sévir contre cette apostasie criminelle. Mais l'empereur mit en vain Albert au ban de l'Empire; les membres de l'ordre, privés de leurs droits, eurent beau protester : la conduite extraordinaire du roi Sigismond annula leurs efforts. Albert adopta la confession d'Augsbourg [1530], et, pour avoir une pépinière luthérienne, fonda l'université de Kœnigsberg. Le roi de Pologne lui donna la sanction qu'elle ne pouvait plus obtenir de l'empereur ni du pape. Elle devint, peu de temps après, le théâtre des discussions théologiques d'Osiander. Albert, se fondant sur le principe subversif de toute liberté de

Digitized by Google

conscience : *Cujus regio, illius religio,* força les sujets de ses États à abandonner l'Église qui les avait jadis arrachés à l'ignorance et à la barbarie, et, à la mort de ce prince, le luthéranisme avait pris solidement racine en Prusse [1568].

§ 324. — *Le protestantisme en Silésie* (1).

Buckisch (secrétaire de l'administration royale à Brieg, conseiller et historiographe impérial), Actes de la religion en Silésie, 7 vol. in-fol., malheureusement encore en manuscrit. ***Fibiger*** (écolâtre et prélat de Saint-Mathieu de Breslau) y a puisé son : Luthéranisme en Silésie et persécutions qui en résultèrent pour l'Eglise romaine. Breslau, 1712-33, 3 parties. ***Gœrlich***, les Prémontrés et leur abbaye de Saint-Vincent de Breslau. Breslau, 1836-42, 2 vol. ***Bach***, Histoire ecclésiastique et authentique du comté de Glatz. Breslau, 1841. ***Buchmann***, l'Antimosler, ou Tentative d'une juste appréciation de la Silésie protestante sous la domination autrichienne. Spire, 1843. ***Hensel***, Hist. de l'Eglise protestante en Silésie. Leipzig et Liegnitz. 1764. ***Rosenberg***, Hist. de la réforme silés. Breslau, 1767. ***Fuchs***, Hist. de la réforme à Neisse. Breslau, 1775. Cf. A. ***Menzel***, Nouv. hist. des Allem., t. III, p. 91-96; t. V. p. 238-56 sq. et 422 sq.; t. VI, p. 140-44 et 220-85 (1). ***Dœllinger***, la Réformation, t. I, p. 226-273.

La Silésie resta unie à la Pologne jusqu'en 1163. A cette époque, elle fut régie par des ducs indépendants. Jean, roi de Bohême, sut si bien profiter des dissensions intérieures du pays, en les dirigeant, que, dès 1335 (les duchés de Jauer, de Schweidnitz et les possessions de l'évêché exceptés), toute la Silésie reconnut la souveraineté de la Bohême. Peu de temps après [1342], l'évêque et les ducs de Schweidnitz et de Jauer [1392] imitèrent cet exemple. Au temps des mouvements religieux des luthériens, les Bohêmes, ayant perdu leur jeune roi, Louis II, à la bataille de Mohacz livrée contre les Turcs [1526], élurent roi de Bohême et de Hongrie l'archiduc Ferdinand, frère de l'empereur Charles-Quint.

(1) Il n'existe nulle part des document aussi complets sur l'extension du luthéranisme que dans la Silésie. Il y aurait donc un intérêt tout particulier dans un travail complet sur cette matière, et la position qu'ont prise les protestants silésiens de nos temps est un stimulant de plus pour les catholiques.

Digitized by Google

La décadence de la vie religieuse et ecclésiastique, si marquée, au XV^e^ siècle, dans une grande partie des États de l'Europe, et qui était due surtout à la dépravation du clergé et à l'esprit mondain des évêques, s'était fait vivement sentir en Silésie (1). Le voisinage et l'alliance de la Bohême, fortement travaillée par les Hussites, ne pouvaient rester stériles pour la Silésie. Ainsi préparée aux agitations religieuses, la Silésie embrassa des premières le luthéranisme, et avec d'autant plus d'empressement que la réforme luthérienne séduisait d'abord, par sa nature même, les princes, les laïques et les ecclésiastiques sensuels et voluptueux. Ce fut partout ce qui ouvrit un facile accès et prêta un puissant appui aux doctrines des réformateurs. Le clergé de Silésie donna l'exemple de l'apostasie (2) ; l'évêque Jean V [1506-1520] oublia tellement son devoir et sa mission, qu'il fut des premiers à entretenir une déplorable correspondance avec Mélanchthon et Luther, qui lui accorda ce triste éloge : « Avec dix évêques comme Jean, l'Évangile » se propagerait rapidement en Allemagne. »

Ce fut le moine augustin Melchior Hoffmann [1518] qui le premier, dit-on, répandit les semences du luthéranisme dans les possessions du baron de Zédlitz, au duché de Jauer. Il trouva bientôt un collègue, à Freistadt, dans la personne de Jean de Reichenberg, ami de Mélanchthon. Mais ce qui détermina les progrès du luthéranisme en Silésie, ce fut la conduite de la capitale de la province, Bres-

(1) Cf. t. II, § 287.

(2) Cf. l. cit., P. I, ch 12, p. 84-85. Le cardinal-évêque Hosius reconnaît et confesse, en toute sincérité, la mauvaise conduite du clergé de ces temps, qui attira sur ce corps non-seulement le mépris, la perte de ses biens, de ses libertés et de sa juridiction, mais qui fut la principale cause ou tout au moins l'occasion de la perte du petit troupeau confié à ses soins et le fit sortir du bercail de l'Eglise romaine. Voici comment il s'exprime à ce sujet dans une lettre à l'archevêque de Gnesen : « Ce sont nos propres péchés qu'il faut accuser, si nous voyons des gens qui nous sont alliés de si près s'entendre pour nous enlever nos droits, nos priviléges, nos libertés et nos biens; car ils remarquent que nous nous éloignons extrêmement des devoirs de notre charge, songeant, en véritable avares, à amasser des richesses, n'ayant du prêtre que le nom, mais, en réalité, étant charnels et mondains au suprême degré. » Cf. aussi *Menzel*, Nouv. hist. des Allem., t. III, p. 93 sq.

Digitized by Google

lau, dont le conseil municipal se déclara de bonne heure ouvertement pour la doctrine luthérienne. A la suite d'un conflit avec le chapitre de la cathédrale, le conseil chassa [1521] les vicaires de l'église paroissiale de Saint-Marie-Madeleine et y fit prêcher des prédicateurs luthériens. On permit à la populace [1522] de se moquer impunément, en plein marché, des mystères de l'Église, d'en parodier les cérémonies, de porter dérisoirement le costume des moines, des prêtres, des religieuses. Le conseil chassa même les Bernardins de leur couvent, et s'empara bientôt d'autres biens ecclésiastiques. Le roi Louis en ordonna, il est vrai, la restitution ; mais l'imminence des dangers dont les Turcs menaçaient le royaume rendit son décret illusoire et annula les efforts (1) que le pape Adrien VI [*ep. die* 23 *Julii* 1523], l'évêque Jacques de Salza [1520-39] et le roi de Pologne Sigismond firent pour maintenir l'Église catholique. Le magistrat, enhardi, chassa le digne maître Joachim Zieris, institué par l'évêque dans Sainte-Marie-Madeleine, et appela à sa place, comme prédicateur de la cathédrale de Breslau, le docteur Hess [1523], qui venait d'annoncer la doctrine luthérienne du haut de la chaire de Nuremberg, sa ville natale. En même temps le conseil cita les chapelains de Sainte-Élisabeth et de Sainte-Marie Magdeleine à comparaître devant lui, et leur déclara sérieusement que, désormais, ils n'avaient plus d'autre supérieur à reconnaître que le docteur Hesse, et qu'ils eussent à laisser de côté toutes les doctrines humaines et les vaines interprétations des Pères [1524]. Et dans ce clergé lâche et indigne de sa haute mission, il n'y eut que le prieur de Saint-Albert, le docteur Sporn, qui osa s'opposer à ces exigences et déclarer que c'était à l'évêque, et non au magistrat, à indiquer la manière dont devait se prêcher l'Évangile. Sporn fut chassé de la ville (2). L'évêque intervint, s'opposa à l'installation du docteur Hess, engagea une vive polémique à ce sujet (3), mais n'eut pas en somme la tenue sérieuse et ferme qui convenait à un évêque. Aussi le conseil continua

(1) *Fibiger*, P. I, ch. 5-11, p. 32-77.

(2) Voir les détails dans *Fibiger*, P. I, ch. 11 et 12; ch. 15, p. 131.

(3) Les luthériens disaient de Hess : « Hesse, Dei verbum puris e fontibus offers! » A quoi les catholiques répliquaient : « Schismati-

Digitized by Google

ses violences, détruisit de fond en comble le superbe couvent des Prémontrés sur le mont Elbing [1529] (1), et fit enlever aux églises leurs riches ornements et leurs pierres précieuses. Les ducs de Silésie et Frédéric II de Liegnitz et de Brieg surtout imitèrent l'exemple de Breslau (2). Frédéric appela du voisinage des prédicateurs luthériens [1524] qui furent placés à Goldsberg et à Liegnitz, et l'ordre fut donné, de la part du duc, de prêcher à l'avenir « évangéliquement. » De l'accomplissement fidèle de cet ordre devait dépendre l'abolition des impôts prélevés par le clergé sur le peuple. On chassa du pays, avec ses frères d'ordre, le Père Antoine, Carme déchaussé, qui continuait à prêcher le dogme catholique. A Grossglogau, les soi-disant évangélistes exercèrent les plus brutales violences contre les catholiques et leurs églises. Ces tristes scènes se renouvelèrent à Schweidnitz et dans les autres parties du pays, et bientôt le luthéranisme triompha dans toute la province.

Le roi Ferdinand 1er [1526-64] était, il est vrai, sincèrement dévoué à la cause catholique, et son caractère énergique promettait un solide appui à l'Église; mais son autorité, toute nouvelle, était trop faible encore pour s'opposer efficacement à l'introduction des doctrines luthériennes, et son activité était malheureusement trop attirée du côté des Turcs. Quant aux évêques, qui devaient être les vraies colonnes de l'Église, et dont l'influence devrait être d'autant plus prépondérante, que, depuis 1526, ils jouissaient d'une puissance politique plus grande qu'auparavant, impliqués qu'ils étaient, par là même, dans les affaires du siècle, participant à son esprit et à ses passions, ou ils ne portaient point dans leurs fonctions sacrées le sérieux nécessaire à une époque si critique, ou, qui pis est, ils étaient secrètement favorables à la réforme luthérienne, et se seraient volontiers prononcés dans ce sens, s'ils n'avaient craint de perdre par là des revenus considérables (3). Le clergé des

cus cæcusque petens castra hæresis Hessus. » Voyez *Fibiger*, P. I, p. 83.

(1) *Gærlich*, Hist. des Prémontrés, P. I, p. 151 sq.

(2) *Fibiger*, P. I, ch. 14, p. 118 sq.

(3) *Menzel*, Nouv. hist. des Allem., t. III, p. 93 sq.

Digitized by Google

paroisses, en général ou tiède ou corrompu, ne trouvant plus dans ses supérieurs des modèles ou des appuis pour l'accomplissement des devoirs sacerdotaux, était peu disposé à résister aux violentes injonctions des ducs et des magistrats. Il en résultait, par exemple, que, parmi le clergé réuni dans le cercle de Brieg, Ohlau, Strehlen et Nimptsch, il ne se rencontra que trois prêtres dignes de ce nom, de Sénitz, Colo et Kupferschmidt, qui préférèrent l'exil à l'apostasie, en refusant de se rendre aux ordres de Frédéric.

Il s'éleva bientôt des dissensions parmi les luthériens de la Silésie, comme partout ailleurs, et plus particulièrement sur la doctrine de la justification et de l'Eucharistie (1). Gaspard Schwenkenfeld, conseiller du duc Frédéric II et chanoine de Liegnitz, esprit vigoureux, habile et méthodique, en fut le principal champion.

§ 325. — *Le protestantisme en Pologne.* Cf. § 182.

M. Lubieniecki, Hist. reformationis Polonicæ. Friest., 1865. *Friese*, Documents pour servir à l'histoire de la réforme en Pologne et en Lithuanie, P. II, t. I et II. Breslau, 1786. Vicissitudes de la réforme en Pologne. Hamb., 1768-70, 3 part. *Ostrowski*, l. cit., t. III. *Lochner*, Facta et rationes earum familiar. christian. in Polonia quæ ab Eccl. cathol. alienæ fuerunt usque ad cons. Sendom. tempora (Acta Soc. Jablonovianæ nova. Leipzig. 1832, t. IV, fasc. 2). *C.-V. Krasinski*, Historical sketch of the rise, progress and decline of the reformation in Poland. Vol. I. Lond., 1838. *Lukaszewicz*, Essai sur l'hist. des dissidents dans la ville de Posen et dans la Grande-Pologne, pendant les XVI[e] et XVII[e] siècles. *Vincent de Balitzski*. Darmst., 1843. Jura et libert. dissidentium in regno Poloniæ. Berol., 1707, in-fol.

Quoique le terrain de la Pologne eût, en quelque sorte, été préparé pour l'œuvre de la réforme par les émigrations des Hussites et des Frères moraves, elle rencontra dans sa marche de graves difficultés. Le roi Sigismond I[er] [1501-48] était, en effet, sincèrement dévoué à l'Église catholique, et il s'efforça de tout son pouvoir de repousser l'in-

(1) Cf. *Fibiger*, P. I, ch. 15. Les mauvais fruits du luthéranisme parurent surtout dans les moines apostats; car, comme dit le proverbe, « Corruptio optimi pessima. »

Digitized by Google

vasion du protestantisme dans la Pologne, qui, dès lors, avait le sentiment profond et vrai de la catholicité (1). Il prit de sérieuse mesures dès qu'il s'aperçut qu'ici, comme ailleurs, des jeunes gens, après avoir étudié à Wittenberg, en avaient rapporté et répandu quelques traités de Luther. La diète de Thorn [1520] décida que personne ne pouvait garder en sa possession les œuvres de Luther. On établit une commission chargée de la recherche des livres hérétiques. Jean Laski, archevêque de Gnesen [† 1521], André Krzycki, chancelier de la reine Bona, et plus tard évêque de Przemysl [1524], énergiquement secondé par Sigismond (2), se montrèrent parmi les plus zélés défenseurs de

(1) Dans l'Agenda secundum rubricam ecclesiast. metropol. Gnesn, edit. 1503, Cracoviæ, employé longtemps avant que Luther vécût, on disait en s'adressant à l'enfant nouvellement baptisé : « Reçois la foi de l'Evangile divin. Sois par tes mœurs un temple de l'Esprit divin. Puisque tu es maintenant entré dans l'Eglise de Dieu, reconnais avec joie que tu as échappé aux embûches de la mort. Foule aux pieds les idoles et jette loin de toi les images taillées. Honore le Père, Dieu tout-puissant, et son Fils, Jésus-Christ qui vit et règne avec lui, ainsi que le Saint-Esprit, dans l'éternité. Ainsi soit-il. » On disait encore au mourant : « Crois-tu que tu ne peux devenir bienheureux ou entrer dans la vie éternelle que par les mérites de la Passion de ton Sauveur Jésus-Christ? — Oui ! — Mets donc toute ton espérance, toute ta confiance en cette Passion amère et en cette mort du Christ. Donne-toi tout entier à cette mort, n'aie aucun doute, aucune hésitation sur la miséricorde divine : il ne faut t'appuyer sur aucune autre chose. Il faut te couvrir uniquement de la mort du Christ, t'en envelopper, t'y réfugier. Puis, si le Seigneur Dieu veut te juger, dis-lui : « Seigneur, entre moi et ton jugement, je place la mort de Notre-Seigneur Jésus-Christ. Je t'offre ses mérites au lieu des miens que je n'ai pas et que je ne saurais avoir. »

(2) Il faut surtout consulter les statuts diocésains et la plus ancienne collection publiée par *Joh. Laski;* la deuxième, par *Stanisl. Karlowski*, toutes deux éditées et mises en ordre par Wezyk. Crac., 1630; le concile de Pétrikau sous Maciejowski, 1607. Crac., 1630; le concile de Pétrikau sous Gembicki, 1621. Crac., 1624; le concile de Pétrikau sous Wezyk, 1628. Crac., 1631; le concile de Varsovie sous Wezyk, 1628. Crac., 1631 ; le concile de Varsovie sous Wezyk, 1630. Crac., 1630; le synode de Varsovie sous Lubienski, 1643. Vars., 1646. — Constitut. et decreta synodi diœcesæna Plocensis sub A.-S. Zaluski, Poltaviæ 1733 celebratæ, Varsoviæ, 1735. Constitut. et decreta synodi diœces. Posnan. an. 1642, sub episc. Szoldrzki, sub Stanislao episc. 1689; 1738. Quelques autres ont été publiés dans l'Archivum teologiczne du chanoine Jabczynski, à Posen, en 1836 et 1837; il en

Digitized by Google

la foi catholique. Leurs efforts ne purent empêcher le protestantisme d'être propagé d'abord dans l'université de Cracovie par Martin Glosso ; ensuite à Posen, par Jean Seclusianus, qui, le premier, fit achever l'impression d'une traduction polonaise complète du Nouveau Testament [1551-52] (1) ; à Dantzig, par le moine Jacob Knade [1518], dont les prédications portèrent les bourgeois à demander la permission formelle d'être instruits d'après les nouveaux principes [1525]. Knade fut, il est vrai, obligé de fuir ; mais il fut bientôt remplacé par des hommes qui partageaient ses opinions. Quelques luthériens, les plus ardents, furent mis à mort ; d'autres reçurent l'ordre de quitter la ville dans le délai de quinze jours ; vingt-quatre heures seulement furent accordées aux moines, et aux religieuses mariés. Toutes ces mesures ne firent qu'exaspérer les habitants, qui se prononcèrent avec une telle frénésie pour les nouvelles doctrines, que le roi, de peur de perdre la ville, fut obligé d'agir avec plus de prudence. De Dantzig, le luthéranisme se répandit à Thorn et à Elbing. Le synode de Pétrikau, pour prévenir la propagation de l'erreur dans le pays, fit rechercher les partisans de Luther, et prendre toutes sortes de mesures contre les fauteurs de l'hérésie. Ainsi, quiconque aurait étudié à Wittenberg [1534] ne pourrait remplir de fonction publique en Pologne.

Malgré cette vigoureuse résistance, à la mort de Sigismond Ier, le protestantisme s'était répandu dans beaucoup de parties de la Pologne, sous le patronage des nobles et des prétendus libres penseurs ; sous le successeur de Sigismond, Auguste II [1548-72], une troupe de Frères bohémiens, chassée par le roi Ferdinand, arriva en Pologne. On ne les y toléra point, et ils furent contraints de se diriger vers Marienwerder. Cependant le nouveau roi se mon-

a été de même pour le diocèse de Cracovie et pour les autres diocèses polonais.

(1) Nous disons *fit achever l'impression*, car déjà, dans le XIVe siècle, les auteurs mentionnent des traductions polonaises du Psautier et de la plus grande partie des livres de l'Ancien et du Nouveau Testament. Cf. surtout *le Long*, Bibliotheca sacra in binos syllabos distincta, etc. Paris., 1823, in-fol., sectio III. Biblia Polonica, p. 439 sq.

Digitized by Google

trant moins décidé contre la nouvelle doctrine, la Pologne devint le rendez-vous de presque toutes les sectes : bohêmes, luthériens, unitaires (sociniens), venus de Suisse et d'Italie, réformés, parmi lesquels se distinguaient le confesseur de la reine Bona, le Franciscain Lismanin, et Jean de Lasko, qui avait joué un rôle en Angleterre. Le prince Radzivill, de la Lithuanie, dévoué à la secte des réformés, fit, à l'instar des luthériens, que les catholiques avaient imités [depuis 1556] (1), traduire la Bible, dans le sens de la secte, en langue polonaise [1563].

Dès 1555, un concile national polonais, formé des délégués des provinces, s'était réuni à Pétrikau sous la présidence du roi, et avait résolu de prendre l'avis des évêques catholiques et des théologiens protestants, de convoquer Mélanchthon, Lasko, Calvin et de Bèze, et de formuler un symbole (2). Le roi sanctionna ces résolutions étranges, et pria le pape Paul IV d'autoriser la messe en langue polonaise, la communion sous les deux espèces, le mariage des prêtres, la convocation d'un concile national et l'abolition des annates. Cette demande, comme on devait s'y attendre, fut rejetée. Le danger pour l'Église devenait de plus en plus grave ; car la noblesse polonaise, fort libre dans ses opinions, et toute protestante dans ses dispositions, exerçait une domination presque absolue sur ses vassaux, même sous le rapport religieux; mais les vives luttes qui éclatèrent entre les divers partis religieux firent une impression défavorable sur le pays, et montrèrent clairement aux gens raisonnables que, par le protestantisme, l'unité de la nationalité polonaise serait brisée et le royaume menacé dans son existence. Pour prévenir ce danger, les partis religieux, non moins différents entre eux qu'opposés à l'É-

(1) Le Nouveau Testament fut publié par les catholiques d'abord en 1556 à Cracovie chez Scharfenberger; puis la traduction, complétée (par Jean Leopolita?) à Cracovie, en 1561. La traduction du jésuite *Wujeck* parut de 1593-99, accompagnée du texte hébreu et grec, et de commentaires pour l'entente des passages difficiles et pour défendre la foi universelle contre les hérétiques. Cf. Essai sur l'hist. ecclésiastique et politique de la Pologne, P. II, Dantzig, 1764, où on a traité la question des Bibles luthériennes et réformées.

(2) *Lukaszewiez*, Histoire de l'église réformée en Lithuanie. Leipzig, 1848. 1 vol.

Digitized by Google

glise catholique, se réunirent dans un synode à Sendomir [1570], et signèrent un symbole formulé de la manière la plus générale et la plus vague (1). Fortifiés par leur union, ils parvinrent, pendant l'interrègne qui suivit la mort de Sigismond-Auguste, à conclure la paix religieuse de Varsovie [1573, *pax dissidentium*], d'après laquelle catholiques et dissidents devaient rester perpétuellement en paix et jouir des mêmes droits civils. Le nouveau roi élu, Henri de Valois, dut jurer le maintien de cette paix. Son retour en France fit élire le prince de Transylvanie, Étienne Bathory [1575-86], qui, en rapport avec les théologiens catholiques instruits, se montra plus zélé pour les intérêts de la foi, sans cependant se prononcer d'une manière vigoureuse et décisive, car il ne pouvait refuser la liberté de conscience et de culte, secrètement accordée par Sigismond-Auguste aux villes de Dantzig, Thorn et Elbing, depuis longtemps favorables au protestantisme [1557[. Mais l'Église fut bien plus éprouvée et plus menacée encore lorsque Jacques Uchanski, archevêque de Gnesen et primat de Pologne, osa lui-même publiquement favoriser l'hérésie, et préparer avec Rome une rupture plus dangereuse que jamais en ce moment, et qui rendait très-difficile la position du légat Lippomani [depuis 1556] et de Commendon. Mais Sigismond III [1587-1632], roi de Pologne et en même temps héritier de la couronne de Suède, releva les espérances de l'Église, fortifia le parti catholique parmi la noblesse, et commença une vigoureuse réaction contre les protestants. Dieu lui suscita d'ailleurs des aides puissants, dans la personne de prêtres éminents par leur foi, leur énergie et leur science, tels que l'évêque d'Ermland [† 1579], Stanislas Hosius (2), dont la vigoureuse résistance aux efforts de l'hérésie, la foi et la piété surent raffermir les Polonais

(1) *Jablonski*, Hist. consensus Sendomiriensis, cui subjicitur ipse consensus. Berol., 1731, in-4.

(2) Stan. Hosii, cardin. major. pœnit. et episcopi Varm. vita. auct. *Stan. Rescio.* Romæ, 1687. Son principal ouvrage est : Confessio fidei, veræ christ. catholicæque doctrinæ solida propugnatio contra Brentium [1557]. Cf. *Thom. Treteri*, cust. canonici Varm. De episcopatu et episcopis Eccles. Varm., opus posthum. Cracov., 1685. Constitut. Synodales diœc. Varm. Brunsb.; 1612, in-4.

Digitized by Google

dans la croyance de leurs pères, et lui valurent une telle considération dans l'Église universelle, qu'il eut l'honneur de présider pendant quelque temps, en sa qualité de cardinal, le concile de Trente, dont il devint une des principales lumières. Ses écrits polémiques appartiennent aux meilleurs travaux de l'époque ; et le lycée Hosien de Braunsberg rappelle encore aujourd'hui ses nobles vertus et son zèle apostolique. Tel fut encore Stanislas Karnkowski [† 1603], archevêque de Gnesen et primat de Pologne (1), qui écrivit, avec une noble liberté, à Sigismond-Auguste : « Efforce-toi surtout, à l'exemple de ton père et de tes » pieux ancêtres, de conserver intacte dans ton royaume, » aussi bien que dans ton cœur, la vieille foi, l'antique re» ligion catholique. » Ces hommes furent eux-mêmes heureusement secondés par les Jésuites, dont l'ordre s'était rapidement et solidement établi en Pologne et possédait déjà un assez grand nombre de colléges. Parmi les Jésuites polonais, l'un des plus actifs et des plus méritants dans la lutte contre le protestantisme fut Jacques Wijeck (*Vangroviecensis*). Après avoir fait de fortes études philologiques et scientifiques dans les universités de Cracovie et de Vienne, et avoir appris les mathématiques à Rome, il était entré dans l'ordre des Jésuites [1565], et déploya un rare zèle comme écrivain et prédicateur, dans les colléges de Posen, de Clausenbourg et de Cracovie (2). Il traduisit, sous le patronage spécial de l'archevêque Stanislas Karnkowski, la Bible en langue polonaise, et eut un tel succès, qu'aujourd'hui encore sa traduction est la seule que l'Église catholique de Pologne approuve [† 27 juillet 1597]. Ces travaux furent partagés par trois autres religieux, dont l'un, le Père Pierre Skarga, Jésuite [1612] (3), théologien

(1) Outre ses statuts diocésains et ses efforts en faveur d'une traduction du catéchisme romain en langue vulgaire, on estime encore ses sermons sur l'Eucharistie, Cracovie, 1602, et sur le Messie, 1597.

(2) Potilla major et minor (en polonais). De missa et Deitate Verbi divini contra consens. Sendom. Vita et doctrina Salvator. ex quatuor Evangel. De Eccles. cath. Hymni.

(3) Sermons, nouv. édit. Leipzig. 1843. Extraits de Baronius Rocznedzieje Koscielne, etc. Cracov., 1603, in-fol., continués de 1198-1645, par *Kwiatkiewicz*. Kalisch, 1695, in-fol. — Vies des saints;

Digitized by Google

d'un esprit clair et méthodique, d'une pensée forte, d'une érudition solide, orateur adroit, éloquent et vigoureux, est resté le plus grand prédicateur de la Pologne ; dont l'autre, le savant Dominicain Fabien Birkowski (1), successeur de Skarga comme prédicateur à Cracovie, a laissé de nombreux sermons pour les fêtes et dimanches, qui sont encore cités comme des modèles de mouvement oratoire [† 1636]; le troisième enfin, Martin Bialobrzeski (2), abbé du couvent de Mogilno et évêque suffragant de Cracovie, devint, par ses homélies imitées de saint Chrysostôme, l'orateur populaire de la Pologne, et sut, par un grand catéchisme, rédigé avec une profonde habileté, encourager le clergé dans l'enseignement si fructueux de la jeunesse [† 1585].

Les protestants, qui furent cependant accueillis en Pologne avec une rare générosité, et qui, excités par leurs théologiens et des princes étrangers, se conduisirent souvent avec la hauteur d'un parti victorieux, ont dépeint sous le jour le plus odieux, et comme des cruautés inouïes, les mesures sévères ordonnées par Sigismond II, et les procédés parfois âpres des Jésuites. Aussi la division entre les catholiques finit elle par être complète. Vladislas IV [1632-48], un des meilleurs princes de son siècle, s'en plaignit avec la douleur d'un père attristé par la désunion de sa famille. En vain il appela les Polonais à l'union dans la conférence religieuse de Thorn [1644]; sa voix fut méconnue, et ne put détourner de la Pologne les malheurs qu'il pressentait.

§ 326. — *Le protestantime en Livonie, Courlande, Hongrie et Transylvanie.*

La Livonie s'était détachée de l'ordre Teutonique, sous le grand maître Walter de Plessemberg [1521]. Walter,

de la réunion de l'Eglise latine et de la grecque; Libb. III dissertation. de Eucharistia.

(1) Sermons pour les dimanches et les fêtes, en deux séries, 1620 et 1628.

(2) Postilla orthodoxa, 1581, 2 vol., traduite peu après en allemand. Catech. Cracov., 1666, in-4 de 387 p. Ces deux ouvrages sont en polonais.

Digitized by Google

pour se soustraire également à l'autorité de l'archevêque de Riga, qui défendait les droits de sa charge ainsi que la foi elle-même, embrassa le protestantisme comme le moyen le plus efficace de soumettre l'archevêque et son clergé. Ainsi naquirent les communes protestantes de Riga [1523], Dorpat et Rével, qui s'unirent à la ligne de Smalkalde. Toute la Livonie enfin tomba au pouvoir du protestantisme, lorsque Guillaume, margrave de Brandebourg et frère du duc de Prusse, devint archevêque de Riga (1).

Ce fut le grand maître de l'ordre Teutonique, Gothard Kessler, qui introduisit le luthéranisme en Courlande, en se déclarant pour le duc de Courlande et de Sémigalle [1561], et en enlevant à la Pologne la partie de la Livonie qui est en deça de la Duna, sous condition qu'on ne gênerait pas la libre pratique de la confession d'Augsbourg. La transformation s'opéra d'autant plus facilement que l'indigne évêque de Courlande, Jean de Mœnighausen, avait vendu son évêché au roi de Danemark pour 30,000 écus [1559], et s'était retiré en Allemagne, où il avait embrassé le protestantisme et pris une femme (2).

Le protestantisme arriva en Hongrie par les étudiants de Wittenberg (3). La diète de Pesth [1525] rendit, sur la demande du clergé catholique, des lois sévères contre les luthériens. Mais au milieu de la décadence des institutions de l'Église, il manquait au clergé la considération et l'autorité nécessaires pour défendre victorieusement le catholicisme. Les lois de la diète ne purent d'ailleurs être exécutées par suite de la mort du roi, tombé à Mohacz [1526], de l'approche des Turcs et des discordes civiles.

(1) *C.-L. Tetsch*, Hist. ecclés. de la Courlande. Riga, 1767-70, 3 part. On trouve un extrait dans les Nova Acta hist. ecclesiast., t. VIII, p. 649 sq.; t. X, p. 865, 1721, et dans les Acta hist. ecclesiast. nostri temp., t. II, p. 456 sq. 1711 sq.

(2) *A.-L. Sehlœzer* et *Gebhardi*, Hist. de la Livonie, de la Lithuanie et de la Courlande. Halle, 1785, in-4.

(3) (*Lehmann*), Hist. diplomatica de statu relig. evangel. in Hung. 1710, in-fol. Hist. ecclesiast. reform. in Hungaria et Transylvania (aut *P.-C. Debreccen*), access. comm. locuplet. a *F.-A. Lampe*. Traj. ad Rhen., 1728. Memorabilia Augus. confess. in regno Hung. a Ferd. I ad Carol. VI, recens. *Joan. Rubni*. Posen., 1787-89, 2 vol. Cf. *Engelhardt*, Hist. ecclésiast., t. IV, p. 217.

Digitized by Google

Les démêlés survenus entre les deux rois Ferdinand d'Autriche et Jean de Zapolya, permirent aux nobles de saisir les biens des évêchés vacants, qu'ils gardèrent en passant au protestantisme, dont l'agent le plus actif était Mathias Devay. Celui-ci, de luthérien devenu zwinglien, en 1543, tint déjà en 1545 une espèce de synode de vingt-neuf prédicateurs à Erdœd, dans le comitat de Szatmar. Au synode d'Épéries, dans la haute Hongrie, les cinq villes royales et libres de Lentschau, Seben, Barfa, Épéries et Kaschau se déclarèrent pour la confession d'Augsbourg. En vain la diète de Presbourg [1548] rendit, au nom du roi et des États, un édit contre l'hérésie et pour le maintien de la vraie foi, le protestantisme, protégé par le nouveau palatin, Thomas Nadasdy [dep. 1544], continuait à faire des progrès, que ralentirent néanmoins les discussions soulevées ici, ainsi qu'ailleurs, parmi les sectaires eux-mêmes. Les uns passèrent de la confession d'Augsbourg aux opinions de Zwingle, les autres embrassèrent celles de Calvin. Le synode de Tarczal [1563] admit le symbole de Bèze et ordonna qu'on enseignât au peuple la doctrine de Calvin sur la grâce. Bientôt le calvinisme prédomina en Hongrie, et ses partisans traitèrent, au synode de Czenger, les luthériens d'hommes charnels et stupides, enseignant une communion sanglante et cruelle, tandis que, de leur côté, les luthériens déclarèrent, au synode de Bartfa [1594], que la solution de toute discussion théologique devait être tirée des écrits de Luther. Les défenseurs de la foi catholique, qui se signalèrent par leur vigoureuse résitance, furent le vertueux Nicolas Olahi, archevêque de Gran, et les Jésuites, établis depuis 1561 dans le collège de Tyrnau. Au synode de cette ville [10 avril 1560], on décréta la restitution de tous les biens ecclésiastiques tombés entre les mains des laïques. Malheureusement les actifs travaux des Jésuites furent interrompus par l'incendie de leur collège, qui leur fit abandonner, en 1567, la Hongrie, où ils ne revinrent qu'en 1586.

En Transylvanie, les nouvelles doctrines furent importées par des marchands de Hermannstadt, qui avaient été à Leipzig [1521], et furent publiquement annoncées par deux prédicateurs luthériens de Silésie. On donna aussitôt les

Digitized by Google

ordres les plus sévères contre les sectaires; on devait les exterminer par le fer et le feu. On n'en fit rien, et bientôt s'éleva à Hermannstadt une école luthérienne [1524], tandis que les nobles s'emparèrent des biens du clergé. Les protestants s'enhardirent davantage encore après la malheureuse bataille de Mohacz, qui eut pour la Transylvanie les mêmes résultats que pour la Hongrie, et la ville d'Hermannstadt chassa de son sein moines et papistes [1529]. A Cronstadt, Jean Honter prêchait avec succès et répandait de tous côtés les ouvrages de Luther. Bientôt la messe fut abolie dans une partie de la Transylvanie; on distribua la communion sous les deux espèces [1542], et le synode de Medwisch vit passer en masse à la confession d'Augsbourg la nation saxonne, convertie au XII^e^ siècle, par le roi Geysa, à la foi catholique. Les Madgyares s'étaient prononcés pour l'Église réformée, tandis que les Valaques restèrent unis au culte grec. En 1556, et durant la vacance du trône de Hongrie, la diète provinciale de Clausenbourg accorda pleine liberté religieuse. Le désordre arriva à son comble. Les Luthériens voulurent repousser les réformés; les unitariens accourus augmentèrent la mêlée, et obtinrent à leur tour [1571], de la diète provinciale de Maros-Vasarhely, l'égalité des droits accordés aux autres partis.

La première traduction complète de la Bible, d'après la Vulgate et Luther, parut en 1562, par les soins du prédicateur luthérien de Clausenbourg, Gaspard Heltai. Une autre traduction, faite d'après le texte original, parut en 1589; le prédicateur Gaspard Karoly, de Gœnz, en fut l'auteur; elle fut améliorée par le prédicateur réformé Abraham Molnar.

§ 327. — *Le protestantisme en Suède.*

Baaz, inventarium eccles. Sueco-Gothor. Lincop., 1642, in-4. ***Messenius***, Scandia illustrata. Stockholmiæ, 1700, 8 vol. ***Fr. Rühs***, Hist. de la Suède. Halle, 1805-14, 5 vol., surtout les t. I et II. ***Aug. Theiner***, la Suède et ses rapports avec le Saint-Siége sous Jean III-Sigismond III et Charles IX, d'après des papiers d'État secrets. 2^e^ part. Augsb., 1838-39. (La 2^e^ partie renferme un recueil de pièces formant 350 pages.

La célèbre union de Calmar [1397], avait soumis les royaumes de Suède, Norwége et Danemark, si longtemps

Digitized by Google

divisés entre eux, à la domination des rois de Danemark, qui devaient être élus par les trois États à la fois. L'union, loin d'atteindre son but et de fondre les intérêts de ces peuples, entretint la jalousie parmi eux, nourrit et fit enfin éclater l'ancienne haine nationale. Il s'ensuivit de sanglantes luttes, qui affaiblirent l'autorité et la considération du trône, augmentèrent l'influence et les richesses de la noblesse et du clergé. Cependant la domination du clergé était douce et bienveillante, et la religion florissait parmi le peuple comme parmi les nobles et les ecclésiastiques. La Suède était sincèrement attachée au chef suprême de l'Église. Les solennités religieuses étaient des fêtes nationalés; telles furent celles que les Suédois célébrèrent à Abo [1513], et à Linkœping [1520], lorsqu'on publia la canonisation de leurs compatriotes Hemming et Nicolas.

Politiquement ces peuples étaient moins heureux. La Suède, administrée par le grand et hardi Stenon Sture, le jeune, chercha à secouer le joug du Danemark; mais Sture, déjà en lutte avec le perfide archevêque d'Upsal, Trolle, fut battu par Christian II de Danemark [1519], qui, aussitôt après son couronnement par Trolle, ordonna le terrible massacre de Stockolm [8-10 novembre 1520], et nomma l'archevêque Trolle régent de la Suède. Parmi les victimes de ces fatales journées se trouvait le père de l'intrépide Gustave Erichsen, de la maison de Wasa, qui, jeune encore, avait été donné en otage à Christiern. Gustave parvint à s'enfuir du Danemark, fut reçu à Lubeck, y trouva assistance, se rendit de là en Suède, inspira à ses compatriotes le désir de libérer leur patrie, battit, à leur tête, les Danois, et fut, au milieu de l'enthousiasme général, nommé d'abord par le peuple administrateur de l'État et généralissime [1521], et, deux ans après, roi de Suède par la diète de Strengnæs [1523].

Gustave, pour éviter à sa patrie les agitations et les malheurs des monarchies électives, voulut faire de la Suède une monarchie héréditaire. La doctrine luthérienne, qu'il avait appris à connaître à Lubeck, devait lui en faciliter les moyens. Il se mit donc en hostilité ouverte avec l'épiscopat et la vieille noblesse, et créa une nouvelle église et une noblesse nouvelle. « Il ne se ferait point couronner, disait-

Digitized by Google

» il, avant d'avoir renversé l'épiscopat catholique et l'an-
» cienne Église. » Ses actifs coopérateurs furent d'abord les frères Olaf et Laurent Péterson, tous deux formés à Wittenberg, et revenus en Suède en 1519. Le premier devint principal prédicateur à Stockholm, le second professeur à Upsal. Laurent Anderson, archidiacre de Strengnæs, partageant leurs vues et les ayant pris sous sa protection, fut nommé chancelier de Gustave Wasa. La résistance du peuple et du clergé fut vaincue par la violence : les évêques fidèles à leurs devoirs furent déposés, les Dominicains chassés.

Cependant Gustave, couvrant sa conduite d'un voile hypocrite aux yeux du légat du pape, Jean Magnus Gothus, continua de feindre un sincère attachement à l'Église catholique, dans plusieurs lettres adressées au pape Adrien VI. Cette duplicité ne pouvait rester longtemps cachée. Jean Braske, évêque de Linkœping, et Pierre Jacobson, évêque de Westeræs, jadis digne chancelier de Stenon Sture, avertirent hautement et hardiment le peuple du danger que courait la religion de ses pères. Aussitôt Gustave déclara Jacobson coupable de haute trahison, le dépouilla de sa dignité et de ses revenus, ainsi que le prévôt de sa cathédrale, Knut, qui avait sollicité en faveur de l'évêque. Gustave osait néanmoins encore écrire au pape : « Pour extir-
» per aussi promptement que possible la dangereuse
» doctrine des Hussites, qu'un moine augustin, nommé
» Luther, répand de nouveau au détriment de la paix pu-
» blique, nous défendons à tous et à chacun de nos sujets,
» sous peine de perdre leurs biens, et même leur vie, de
» répandre la doctrine de Luther, d'introduire ses écrits
» dans nos États, de les acheter, de les vendre, de s'en
» servir. »

Et, cependant, le roi ne favorisait qu'Olaf Péterson et les amis de ce prédicateur, qui, du haut de la chaire, ne cessait d'attaquer avec une violence extrême, les partisans de la vieille doctrine. Le peuple de Stockolm, indigné, le chassa à coup de pierres de l'église et de la ville. Le roi n'en fut pas découragé dans les mesures violentes par lesquelles il marchait vers son but. Il organisa, à Upsal, une discussion régulière entre Olaf Péterson et Pierre Galle, où

Digitized by Google

l'on soutint à peu près les mêmes propositions qu'à Leipzig. Olaf, ignorant, comme Luther, l'histoire de l'Église, interprétait l'Écriture d'une manière tout à fait arbitraire, et ce qu'il ne parvenait pas à ébranler ainsi devenait l'objet de ses injures et de ses blasphèmes. Gustave, s'appuyant sur la doctrine exposée par Luther dans son traité « de la con- » fiscation des biens ecclésiastiques, » se mit à l'œuvre et chargea de justifier son entreprise les professeurs de l'université d'Upsal, qui étaient déjà tous luthériens. Le peuple montra plus de sens pour la justice et vint en armes à Upsal défendre l'archevêque, qui protestait contre les violences des commissaires royaux. Le roi attira l'archevêque à la cour et lui fit rudement expier l'attachement du peuple. Tandis que, séduit par l'appât des libertés promises, le bas clergé gardait le silence, les vierges du couvent de Wadsténa résistèrent héroïquement aux violences et aux outrages dont elles furent l'objet. En vain Clément VII fit entendre sa voix douloureuse. On condamna à mort Magnus Knut, élu archevêque d'Upsal, et Pierre Jacobson, évêque de Westeræs, sous prétexte qu'ils étaient les moteurs des dispositions hostiles que manifestaient contre le roi les habitants des vallées. On plaça sur la tête de Jacobson une couronne de paille, sur celle de Knut une mitre d'écorce ; on les assit à rebours sur un cheval étique, on les promena dans cet attirail ignominieux à travers la ville, et, après leur exécution, on attacha leurs cadavres à la roue et on les livra aux oiseaux de proie [fév. 1527]. A la diète de Westerœs [1527], où les deux partis religieux, en présence, se disputaient avec acharnement, Gustave, avec la même hypocrisie, déclara qu'il ne pouvait régner dans de pareilles circonstances et qu'il allait abdiquer. La crainte de l'anarchie dans laquelle cette abdication devait replonger la Suède lui fit concéder la possession des évêchés, des couvents, des chapitres de cathédrale : on autorisa les nobles à réclamer les biens qui avaient été anciennement concédés par leurs ancêtres au clergé [depuis 1453], et l'on réduisit l'Église à la plus dure extrémité. Les évêques furent, en effet, tellement humiliés et opprimés que, malgré les avertissements de l'éloquent et hardi évêque de Linkœping, Braské, ils furent contraints de signer de leurs

Digitized by Google

propres mains que leurs prédécesseurs avaient abusé de leur haute dignité, de leur pouvoir et de leurs richesses, et excité le peuple contre l'État et le roi. Alors Gustave lâcha le grand mot, qu'il fallait en revenir à la parole pure de Dieu, telle que l'annonçaient les nouveaux docteurs. Aussitôt commença la réforme par une liturgie en langue nationale et par l'abolition du célibat. Ces préliminaires établis, la réforme s'accomplit complétement à l'assemblée d'Œrebro [1529]. Laurent Péterson obtint le siége archiépiscopal d'Upsal [1531], et sut habilement se procurer une femme d'un rang distingué.

Mais Péterson et les nouveaux ministres ne furent pas longtemps sans ressentir les effets du despotisme de Gustave, qui déclara ouvertement que des prêtres ne devaient pas être des seigneurs, et qu'il saurait bien empêcher que les prélats pussent jamais obtenir le glaive. A leur tour les coryphées de la réforme, Olaf Péterson et Laurent Anderson, attaquèrent le roi dans leurs prédications, et formèrent même une conspiration contre sa vie. Ils furent découverts, condamnés à mort par les États d'Œrebro [1540], et ne parvinrent à se racheter qu'à prix d'argent. Anderson seul perdit sa dignité, et mourut, abandonné et méprisé, à Strengnæs [1552], au lieu même où il avait levé l'étendard de la révolte contre l'Église catholique. Enfin la diète de Westeræs de [1544] acheva le renversement de l'Église et accorda à Gustave l'hérédité du trône pour sa postérité mâle.

En Suède, comme ailleurs, avec la doctrine s'étaient altérées les mœurs. Gustave crut reconnaître un châtiment du ciel dans une affreuse tempête qui éclata sur la Suède, et, en sa qualité de chef suprême de l'Église, il ordonna un jeûne de huit jours [8 juin 1544]. L'archevêque d'Upsal renouvela le même ordre en 1558. « Car, disait-il, bien » des gens, sous prétexte de la liberté évangélique, se per» mettent de pécher, comme si telle était la fin de l'Évan» gile que nous annonçons, comme si la liberté chrétienne » consistait à autoriser le pécheur à faire ce que bon lui » semble. Sachons bien que nous avons mérité les cala» mités qui nous visitent, en abusant de la miséricorde » divine qui nous appelle à la pénitence. » Telles furent

Digitized by Google

les justes plaintes qui retentirent aux oreilles de Gustave mourant [30 sept. 1560], comme fruit de ses efforts pour établir l'église luthérienne.

Sous son fils aîné, Erich XIV, l'Église catholique resta dans la même situation ; mais une vive lutte éclata, au sein même de la réforme, entre les calvinistes, soutenus par un Français, nommé Denys Beurreus, ami de Calvin et de Bèze, qui avait pris de l'ascendant sur l'esprit du roi, et les luthériens, dirigés par Jean Oseg, évêque de Westeræs. La tentative des calvinistes avorta, et amena le renversement [14 septembre 1568], la captivité et la mort ignominieuse d'Erich [25 février 1571].

Jean III, frère puîné et successeur d'Erich [1568-92], mécontent de la polémique des protestants, se mit à étudier les Pères de l'Église. Il y puisa le désir de revenir au catholicisme et fut confirmé dans son projet par sa femme, Catherine, princesse polonaise, et par le Jésuite Herbst, confesseur de la reine. Jean se mit dès lors à travailler, avec une noble confiance et une sage circonspection, à l'œuvre de sa réconciliation avec l'Église et de la restauration de la foi catholique dans son royaume. Il en donna les premiers signes publics dans les treize articles qu'il publia pour relever la moralité de son clergé, et de nouvelles marques, plus manifestes encore, dans les additions au rituel, qu'il fit publier [1571] par le vieil archevêque Laurent Anderson, et dans lesquelles il était dit, entre autres : « Saint Anschaire et les autres saints de la Suède » ont annoncé la vraie foi du Christ : les œuvres des Saints » Pères sont nécessaires à l'intelligence de l'Écriture (1). » De son côté, le Jésuite Herbst, pour faire connaître la doctrine de l'Église, défigurée par les hérétiques, répandit le catéchisme de Pierre Casinius. Le roi, persuadé que le rétablissement de la foi y était intéressé, crut nécessaire que la reine reçût la communion sous les deux espèces : mais le cardinal Hosius (2) sut l'en détourner. A la mort du plus vieux et du principal moteur du luthéranisme, l'archevêque d'Upsal, et des évêques de Linkœping et de

(1) *Theiner*, l. c., P. I, p. 348-353.
(2) Sur sa vie et son influence, voyez *Theiner*, P. I, p. 368 sq.

Digitized by Google

Westeræs, le roi essaya de mettre sur les siéges vacants des hommes qui partageaient ses sentiments. Enhardi par l'habile Jésuite Warszewicki (1), il prit des mesures plus décisives (1574), convoqua un concile, qu'il ouvrit en faisant un triste tableau des divisions de l'Église protestante. Les dispositions favorables du clergé lui permirent de mettre sur le siége archiépiscopal d'Upsal Laurent Péterson Gothus, et sur ceux de Linkœping et de Westeræs, Martin et Erasme. Le premier s'obligea à souscrire dix-sept articles, tout à fait catholiques, fut consacré suivant le rit romain, et conclut avec le roi une convention à laquelle peu à peu on devait gagner les autres évêques. Bientôt le roi publia une liturgie [1576] probablement rédigée par son chancelier Pierre Fech (2). Elle fut presque généralement adoptée. Mais le duc Charles de Sudermanie, qui espérait, comme son père, toutes sortes d'avantages du protestantisme, s'y opposa, sous prétexte « qu'il ne lui était point » permis d'introduire des nouveautés dans la religion que » lui avait léguée son père, qu'il n'était point en son pou» voir de contraindre la conscience de ses prêtres, et de » les forcer d'abandonner la doctrine de l'Évangile, prati» quée depuis cinquante ans dans leur patrie et confirmée » par le sceau et la signature de tant de personnages. » Ce fut à cette époque seulement que l'auteur présumé de cette liturgie, le Jésuite Laurent Nicolaï, vint de Belgique en Suède, et fut nommé, par Jean, professeur de théologie à Stockolm. Il remporta une éclatante victoire [janvier 1577] dans des conférences très-vives soutenues contre les professeurs Pierre Jone et Olaf Luth sur l'autorité et la puissance de l'Église et le sacrifice de la messe. La diète qui eut lieu bientôt après, et le concile national qui en dépendait, admirent la liturgie. Encouragé par ces heureux commencements, le roi députa à Rome le chancelier Fecht et l'habile Pontus de la Gardie, qui était à la fois homme d'État et homme du monde, pour s'entendre avec le pape Grégoire XIII sur la réunion de la Suède à l'Église catho-

(1) Cf. *Theiner*, P. I. p. 390.

(2) Münter a donné cette note dans le Magasin d'hist. et de droit ecclés. septentrional, t. II, p. 41-48; mais il l'attribue faussement aux Jésuites. Cf. *Theiner*, P. I, 421 sq.

Digitized by Google

lique, sous la condition d'en obtenir le calice pour les fidèles, l'usage de la langue nationale pour le culte divin, le mariage des prêtres, etc. — Fecht se noya dans la traversée. Grégoire XIII envoya, en qualité de nonce, en Suède, le savant Jésuite Antoine Possevin (1), qui, après plusieurs conférences sérieuses, reçut l'abjuration du roi Jean [1578]. La congrégation formée alors à Rome pour donner son avis sur les douze concessions que demandait le roi, en rejeta quelques-unes, et une vive lutte, alimentée surtout par les théologiens allemands, s'éleva en Suède sur l'adoption ou le rejet de la liturgie proposée (*philoliturgistes*, *misoliturgistes*).

Durant son séjour en Allemagne, le duc Charles avait provoqué les princes protestants à se liguer contre son frère. Sa jeune femme, Marie, Allemande de naissance et luthérienne d'opinion, devint, en Suède, la protectrice des novateurs. Le roi Jean lui-même était entouré d'intrigues. L'adroit diplomate Pontus de la Gardie et Jacques Typotius l'excitaient à persister dans ses exigences vis-à-vis de Rome. Le Saint-Siége, dans les instructions données à Possevin [1579], revenant en Suède, y répondait nettement: « Quand nous aurons fait tout ce qui était en notre pou» voir pour ramener ce pays à l'Église catholique, s'il ne » plaît point à Dieu qu'il en soit ainsi, nous serons justifié » devant le Seigneur et nous continuerons à vivre sans » avoir obtenu ce que nous désirons, comme il nous arrive » depuis plus de quarante ans. » Jean renouvela encore une fois sa tentative, et les nouveaux refus qu'il essuya de la part de Rome le refroidirent dans son zèle pour l'Église catholique, malgré tous les efforts de Possevin.

La mort de la reine Catherine [16 sept. 1583], fit évanouir les dernières espérances de la restauration de l'Église catholique en Suède; car le roi Jean, oubliant bientôt sa pieuse et catholique compagne, annonça à la diète de Westeræs, son second mariage avec la jeune Guncila Bjelke, qui devint la plus puissante protectrice du protestantisme dans le royaume. On vit, peu de temps après son mariage, les effets de son influence sur son mari, que travaillait,

(1) Sur cet homme remarquable, voyez *Theiner*, P. I, p. 457.

Digitized by Google

d'un autre côté, le célèbre théologien de Rostock, Chytræus. Le roi maintint, il est vrai, sa liturgie, entra même en lutte ouverte à ce sujet avec son frère, le duc Charles; mais du reste il n'essaya plus rien en faveur de l'Église catholique [† 1592].

Son fils et son successeur Sigismond III avait été, à la mort d'Etienne Bathory, élu roi de Pologne, en sa qualité de dernier rejeton des Jagellons, et y était encore à la mort de son père. Elevé, par la sollicitude de sa mère, dans la religion catholique, il lui était resté fidèle; aussi, lorsque les sénateurs suédois, après la mort de sa mère, lui demandèrent, comme garantie de sa succession au trône, qu'il reconnût la confession d'Augsbourg, il répondit : « Je » n'estime pas assez le pouvoir temporel pour l'échanger » contre celui du ciel. » Il gagna bientôt tous les cœurs polonais, et Stanislas Karnkowshi écrivit à son père : « Qui » ne reconnaîtrait et n'admirerait une œuvre providen- » tielle dans tout ce que le Seigneur a fait par ce jeune roi » si extraordinaire? » En attendant son retour en Suède, son oncle, le duc Charles, avait été nommé administrateur du royaume. Le duc sut profiter de l'intervalle pour s'ouvrir, par le protestantisme, la route du trône. Il convoqua résolûment à Upsal un congrès national, formé d'ecclésiastiques et des États du royaume et des provinces [25 février 1593], « les Suédois, disait-il, ne devant plus, comme des » papistes, n'avoir que des conciles tenus par des créatures » tondues et frottées d'huile. » Les évêques, serviles et tremblants devant le pouvoir, reconnurent publiquement, et d'une manière tout à fait ridicule, qu'ils avaient failli en adoptant la liturgie du roi Jean. Le concile rejeta les prétendus abus du catholicisme, adopta la confession d'Augsbourg, exclut de la prédication et de l'enseignement dans les écoles quiconque ne prêterait pas serment à la confession luthérienne, et termina sa session par cette exclamation triomphante : « Désormais les Suédois n'ont plus qu'un » cœur et qu'un Dieu ! » à laquelle le duc Charles ajouta, avec un ton impérieux : « Sigismond ne sera pas roi, s'il ne » souscrit à ces concessions. »

En effet, Sigismond, revenu pour prendre possession du trône de son père, donna bientôt, par sa bienveillance mar-

Digitized by Google

quée pour le catholicisme, occasion au clergé luthérien, conjuré avec le duc Charles, d'indisposer le peuple contre son roi. La présence du nonce Malaspina, qui accompagnait Sigismond, leur fournit le prétexte des plus vives attaques. Bientôt, dans leur zèle intolérant et fanatique, ils allèrent jusqu'à refuser au roi l'exercice public du culte catholique. Éric Schépper, prédicateur luthérien de Stockolm, fit une violente sortie, en chaire, contre la sépulture solennelle qu'on avait accordée à un Polonais catholique, et, pour punir Stockholm de ce sacrilége, jeta l'interdit sur la ville. Les perfides intrigues et les trames continuelles de Charles ne permirent point à Sigismond de s'assurer l'autorité que devaient lui valoir son équité, sa sincérité, sa condescendance politique et religieuse. Avant de quitter la Suède, Sigismond put encore publier les ordonnances les plus favorables à la paix et à la prospérité de l'État et de l'Église. Il confiait la régence, durant son absence, au duc Charles et aux juges royaux. Les priviléges et les libertés en faveur de la religion du pays furent solennellement confirmés, les revenus du haut et du bas clergé augmentés, l'autorité des évêques (1) et des prélats relevée [16 mars 1594].

A peine parti, Sigismond fut l'objet des attaques du clergé luthérien, dirigé par Érich Schepper. On lui reprocha, comme un acte idolâtrique et papiste, d'avoir lavé, le jeudi saint, les pieds à des pauvres, et ceux-ci furent excommuniés et déclarés incapables désormais d'obtenir aucune aumône. De son côté, Charles représenta le roi Sigismond comme traître à son pays et à sa religion. A la diète de Suderkœping [1595], on lui fit un crime d'avoir accordé des fonctions publiques et le libre exercice de leur culte aux catholiques, et l'on résolut de chasser de Suède, dans le délai de six semaines, quiconque n'appar-

(1) De même qu'en Danemarck, la dignité épiscopale n'existe en Suède que de nom; car les surintendants, quoiqu'ils ne soient pas ordonnés, sont les égaux des évêques. Aussi *Münter* (l. cit., t. I, p. 334) dit-il : « L'Église de Suède est tout à fait d'accord avec celle de Danemark, en ce que l'ordination épiscopale a été conservée seulement comme un usage respectable de l'Église primitive, et en ce qu'on n'en saurait tirer aucun de ces priviléges ni de ces droits que les partisans du siége épiscopal sont dans l'habitude de considérer comme une conséquence de la consécration.

Digitized by Google

tiendrait point à la confession luthérienne. Défense fut faite d'en appeler au roi, tant qu'il serait hors du royaume : les fonctionnaires devaient être institués, non par le roi, mais par le duc son oncle. On ordonna la destruction du respectable couvent de Wadsténa. Le duc s'empara des biens de l'Église, le clergé luthérien fit main basse sur les vases sacrés et les ornements de prix. Et plus le peuple résistait, plus les mesures du duc pour assurer le triomphe du luthéranisme devenaient violentes et cruelles.

Sigismond espéra, par son retour [1598] rétablir l'ordre. Il ne tenait qu'à lui d'anéantir son oncle et de raffermir par là son autorité ébranlée ; mais il ne put consentir à répandre le sang suédois. Charles, loin d'apprécier cette magnanimité, encouragé par l'irrésolution et le brusque départ de Sigismond, réunit les Etats à Jonkœping [janv. 1599], et y accusa Sigismond de vouloir ramener la Suède aux erreurs de l'Antechrist. L'assemblée suivante, tenue à Stockholm [mai 1599], déclara les États déliés de leur serment de fidélité, si le roi ne consentait à toutes leurs réclamations, et spécialement à confier au duc Charles l'éducation de son fils Wladislas, qui perdrait tout droit à la couronne de Suède en restant catholique. Charles érigea partout des échafauds pour l'exécution de ses décrets, et quiconque se déclarait pour le roi légitime était immédiatement décapité (1). A la diète de Linkœping de 1600, il força les Etats de déclarer Sigismond privé de la couronne de Suède, pour s'être prononcé contre la vraie doctrine de l'Évangile. Beaucoup de sujets de Sigismond, neuf conseillers d'État entre autres, que leur fidélité avait déjà fait emprisonner, furent exécutés, et subirent la mort avec un véritable héroïsme. Enfin les États de Norkœping [22 mars 1604] déclarèrent encore une fois Sigismond déchu du trône, et y appelèrent le duc Charles.

L'histoire a depuis longtemps jugé la manière dont Gustave Wasa et Charles IX se servirent du protestantisme pour s'élever au trône de Suède.

(1) Le journal *le Sion*, de septembre 1841, contient une lettre remarquable écrite du Nord, dans laquelle on parle du livre curieux intitulé « la Tuerie du duc Charles, » n° 106 sq.

Digitized by Google

§ 328. — *Le protestantisme en Danemark, Norwége et Irlande.*

En Danemark, comme en Norwége (1), le pouvoir politique était partagé entre la noblesse et l'épiscopat. L'évêque de Rœskild possédait seul trente-trois fiefs. Les prélats étaient d'ailleurs ignorants et débauchés. Les deux ordres presque indépendants, élisaient le roi, souvent à de pénibles et honteuses conditions pour l'élu. Christiern II [1513-23] songea à renverser le pouvoir usurpé par l'aristocratie. Le protestantisme lui parut favorable à ses desseins, car les principes de Luther lui permettaient d'enlever sans scrupule aux évêques leurs biens et leur influence politique. C'était là l'unique but de ce tyran corrompu, soumis lui-même au joug de la mère de sa concubine. Lorsque les terribles massacres de Stockolm eurent momentanément assuré l'exécution de son plan en Suède, il se tourna vers le Danemark, et livra l'Église de Copenhague à Martin, disciple de Luther [1520]. Les États, le clergé et le peuple protestèrent. Christiern persista, eut recours à toutes sortes de violences, fit exécuter l'archevêque nommé de Lund, défendit aux ecclésiastiques non mariés d'acheter des biens, etc. Les barons et les prélats se conjurèrent contre cet odieux despotisme. Le successeur de Christiern, Frédéric Ier, duc de Schleswig et Holstein [1523-33], quoiqu'il eût juré, à son couronnement, de maintenir l'Église catholique, favorisa d'abord secrètement le protestantisme, par les mêmes motifs que Christiern, puis se déclara ouvertement protestant, protégea le prédicateur luthérien Hans Tausen [dep. 1521], et se justifia à la diète d'Odensée [1527], en disant que le serment de soutenir l'Église catholique ne l'avait pas engagé à en souffrir les abus. Il parvint à procurer les droits de citoyens aux luthériens, jusqu'au moment

(1) Précis de l'hist. de la réform. en Danemark, par *Erico Pontoppidano*. Lub., 1734. Id. Annal. (Voyez ci-dessus, t. II, § 179). *Münter*, Danske reform. Historie. Klœbenh. 2 vol., et Hist. ecclésiast. du Danemark et de la Norwége. Leipzig, 1834, t. III. Cf. *Holberg*, Hist. polit. du Danemark et de la Norwége. Copenh., 1731, in-4. *Dahlmann*, Hist. du Danemark, Hamb., 1841, 2 vol.

Digitized by Google

d'un concile universel; et, en attendant, il rompit ses relations avec Rome, et se réserva la confirmation des évêques nommés. Ceux-ci, ignorants et mondains, ne se sentirent pas assez forts pour lutter seuls contre les luthériens, dans une conférence religieuse que le roi avait réunie à Copenhague [1529]; ils appelèrent à leur secours les grands champions du catholicisme en Allemagne, Eck et Cochlœus. Mais ces théologiens firent défaut: on ne vit arriver que Stagefyr, théologien de Cologne, qui ne put entrer en discussion avec les luthériens, parce que ceux-ci ne voulurent ni disputer en latin, ni reconnaître, à côté de la Bible, l'autorité des Pères, et des conciles. On fut donc réduit à remettre de part et d'autre, ses griefs, par écrit, au roi et aux conseillers d'État, qui, on pouvait s'y attendre, déclarèrent le luthéranisme la pure et divine doctrine du Christ. Aussitôt les violences contre les catholiques recommencèrent. La ville de Malmoë donna l'exemple. L'évêque de Rœskild, Rœnnov, dut payer 6,000 florins au roi pour le pallium.

Après la mort de Frédéric, les évêques protestèrent contre la succession de son fils aîné Christiern III, personnellement lié avec Luther; mais ce prince sut se concilier la faveur des États, emprisonna tous les évêques du Danemark [20 août 1536], et exigea la résignation de leur charge comme prix de leur liberté. Rœnnov de Rœskild résista et mourut martyr en prison [1544]. En 1537 on appela Bugenhagen de Wittenberg, pour achever l'œuvre de la réforme. Il couronna le roi et donna à l'Église une organisation complétement dépendante du pouvoir royal. En place des évêques il institua sept surintendants, qui, quelques temps après, reprirent le titre, désormais insignifiant d'évêques. La diète d'Odensée [1539] confirma cette organisation ecclésiastique, et la diète de Copenhague [octobre 1546] abolit tous les droits politiques de l'Eglise catholique, dont le roi et la noblesse se partagèrent les biens. Les catholiques furent déclarés incapables de toutes charge et de tout droit de succession. Les ecclésiastiques ne purent séjourner en Danemark sous peine de mort; la même peine fut portée contre ceux qui leur donneraient asile: les catholiques n'eurent à choisir qu'entre l'abjuration et l'exil.

Le luthéranisme s'était répandu en Norwége par l'inter-

Digitized by Google

médiaire de l'archevêque de Drontheim (1). Fidèle partisan du roi Christiern, il fut obligé, lors de la chute de ce prince, de fuir dans les Pays-Bas [1537]. Un autre évêque fut contraint de résigner sa charge, un troisième fut jeté en prison, et le protestantisme resta maître du terrain. Il fallait l'embrasser ou quitter sa fonction. Beaucoup de moines préférèrent le banissement.

L'Islande (2) s'insurgea d'abord contre les tentatives faites pour y introduire le luthéranisme ; mais l'exécution de l'évêque Jon Arsen découragea les habitants qui, après avoir résisté encore quelque temps, finirent par se complaire aux nouveautés religieuses [dep. 1551].

Au milieu des mouvements religieux et politiques qui agitaient l'Europe, toutes les questions qui intéressent la famille et la société avaient été soulevées. Celle du mariage devait l'être nécessairement comme les autres (3), et elle devint l'origine de la révolution religieuse et politique en Angleterre.

§ 329. — *Le protestantisme en Angleterre.*

Vera et sincera historia schismatis Anglicani a ***Nic. Sandero***, aucta per ***Ed. Richtonum***, tandem aucta et castigata per ***Ribadeneiram***. Colon., 1628. ***Hundeshagen***, Epp. aliquot ineditæ Buceri, Calvini, etc., ad hist. Eccles. britann. Bern., 1814. ***Burnet***, Hist. of the ref. of the church of England. London, 1679 sq., 2 vol. in-fol.; Oxf., 1816 ; London, 1825, 6 vol. ***Dodd's*** Church history of England, from the commencement of the sixteenth century to the revolution in 1688, with additions and a continuation by the Rev. ***M.-A. Tierney***. London, 1840, 2 vol. ***Hume***, Hist. of Great-Britain ..... of England. London, 1754-59, 4 vol. in-4. ***John Lingard***, Hist. of England, t. VI-XII. ***Cobbett***, Hist. of the protestant reformation in England and Ireland (1). ***Challoner***, Documents mémorables sur les prêtres et les catholiques qui ont souffert la mort pour leur religion de 1577 à 1684. Paderborn, 1852. ***Boost***, Hist. de la réforme

(1) *Gebhardi*, Hist. du Danem. (33e part. du l'Hist. univers. Halle, 1770), p. 156.

(2) *Hurboe*, la Réforme en Islande. (Mém. hist. de la société scientifique de Copenh., t. VI et VII. Altona, 1796.)

(3) On a donné le nom de pamphlet à cet écrit adressé à un public immense, et, de fait, on aimerait à y trouver un ton plus grave; mais, après tout, le sujet était de ceux où l'on est porté à dire : ***Difficile est satyram non scribere velle.***

Digitized by Google

et de la révolution en Angleterre. Augsb., 1843. *Dahlmann*, Hist. de la révolution anglaise. Leipzig, 1848. *Idem*, Sépar. de l'Eglise anglic. avec celle de Rome. Darmst., 1845. *Weber*, Hist. des sectes de la Grande-Bretagne. Leip., 1845-53, en 2 part.

Henri VIII, âgé de quatorze ans (1), avait immédiatement après la mort de son frère Arthur, épousé, avec dispense du pape Jules II, la veuve de son frère, Catherine d'Aragon [1509]. Il naquit de cette union, qui fut heureuse durant dix-sept ans, trois fils et deux filles, dont Marie, plus tard reine d'Angleterre, survécut seule. Tout à coup Henri eut des scrupules sur la légitimité de son mariage : la reine avait huit ans de plus que le roi, et la belle Anne de Boleyn, dame d'honneur de Catherine et nièce du duc de Norfolk, l'avait séduit. Il demanda au pape Clément VII de casser son mariage [1527]. Le pape chargea le cardinal légat Campeggio, ainsi que le cardinal Wolsey, ministre de Henri, de commencer une information juridique sur l'affaire. La reine crut indigne d'elle de comparaître devant un tribunal, qui, composé de sujets du roi (Campeggio était évêque de Salisbury), n'était pas même libre. Elle en appela immédiatement au pape, qui, ne pouvant lui accorder sa demande, chercha à gagner du temps, avec l'espoir de voir le roi revenir à la raison. Mais l'impatience de Henri augmentait avec les retards. Thomas Cranmer lui conseilla de soumettre l'affaire aux universités de l'Europe. Celles d'Oxford et de Cambridge se montrèrent favorables à Henri; les universités allemandes lui furent contraires. Quelques-unes de celles de France et d'Italie n'admirent la possibilité du divorce, qu'au cas où le mariage entre Arthur et Catherine aurait été consommé, ce qui n'était pas, comme le déclarait la reine. La corruption, la fraude, toute espèce d'artifices furent employés, sans succès, pour obtenir des consultations favorables. La décision du pape se faisait toujours attendre. Le roi, irrité commença par abolir les annates [1532]. C'était une première menace. Il était pressé, car il s'était secrètement lié à Anne de Boleyn [janvier 1533]. Cranmer avait tout préparé pour une séparation avec

(1) Voyez § 312.
(2) C'était l'âge exigé par les canons.

Digitized by Google

Rome. On chercha à gagner le clergé en l'intimidant. On l'accusa de s'être illégalement soumis à la juridiction du cardinal Wolsey, et on lui fit espérer le pardon s'il consentait à reconnaître la juridiction du roi dans les affaires ecclésiastiques. Le clergé accepta « en tant que la loi du » Christ le permettait, » et le roi se contenta de cette soumission conditionnelle. Mais il avait besoin, pour l'accomplissement de ses desseins, d'instruments plus dociles et plus dévoués. Il les avait trouvés dans Cranmer et Thomas Gromwell. Cranmer, jadis envoyé sur le continent comme légat de Henri, s'y était initié aux opinions de la réforme, et, quoique engagé dans les ordres sacrés, y avait secrètement épousé la nièce du célèbre Osiander. Il n'en accepta pas moins, après la déposition de Wolsey, l'archevêché de Canterbury. Henri en fit son conseiller intime, et il ne pouvait mieux choisir. Cranmer, au jour désigné pour prêter au pape le serment ordinaire, se rendit d'abord dans une chapelle, où il déclara, devant témoins, que, par le serment qu'il allait prêter, il n'entendait se lier en aucune façon, de manière à entraver les réformes ecclésiastiques projetées par le roi. C'était le prélude de tous les actes d'hypocrisie qui allaient suivre. Ainsi, sachant que le roi était déjà marié avec Anne, il le pria [avril 1533] de consentir à l'information relative à son mariage et de se soumettre d'avance à la décision qui interviendrait. Le roi accepta, en déclarant toutefois qu'il entendait ne reconnaître aucune puissance terrestre supérieure à la sienne. La reine fut invitée par Cranmer à comparaître devant lui ; elle s'y refusa, et le mariage fut déclaré invalide et dissous.

Cranmer pria hypocritement le roi de se soumettre avec respect à la décision de la justice ecclésiastique, et de rompre désormais tout rapport avec Catherine. En même temps il déclara, « en vertu de son pouvoir spirituel et de » sa juridiction émanant des apôtres, » le mariage de Henri et d'Anne valide et légitime. Le pape cassa la décision. La rupture avec Rome fut décidée, et l'autorité du pape abolie en Angleterre. C'était non plus le pape, mais l'archevêque de Canterbury qui devait confirmer la nomination des évêques, distribuer les dispenses ; du tribunal de l'archevêque on devait en appeler à la chancellerie

Digitized by Google

royale. Le roi était chef suprême de l'Église d'Angleterre, source de toute juridiction spirituelle, papale et épiscopale. On établit le serment de suprématie ; ne pas le prêter était un acte de haute trahison. On ne devait plus prononcer le nom du pape, qui, d'après la découverte faite par Cranmer dans l'Apocalypse, était l'Antéchrist lui-même. La suprématie royale fut enseignée, justifiée dans les chaires et les écoles. Henri nomma [1535] Thomas Cromwell, quoique laïque, vicaire général des affaires ecclésiastiques, avec les plus larges pouvoirs spirituels. Tous les évêques furent suspendus en même temps, et réintégrés dans leur pouvoir à mesure qu'ils reconnaissaient la suprématie spirituelle du roi. Alors commença la confiscation des biens ecclésiastiques. On fit une visite des couvents, afin de trouver dans leur imperfection reconnue un prétexte de les abolir. Et en effet un acte du Parlement de 1536 en abolit du coup trois cent soixante-treize, « pour la gloire du Dieu » tout-puissant et l'honneur du royaume. — On avait frappé d'abord, comme par essai, les couvents les moins considérables, sous prétexte que la discipline y était moins bien observée que dans les grands monastères. Ce premier essai ayant produit de l'agitation et des désordres, on procéda avec plus de précaution et de ruse à l'égard des couvents. On les accusa de prendre part à des soulèvements, d'être mécontents des nouveautés religieuses ; mais, de cette façon, le dépouillement marchant trop lentement, on en revint aux procédés violents. En 1540, la sécularisation des couvents était accomplie : on avait exécuté la volonté royale avec un effroyable vandalisme : on n'avait épargné ni les chefs-d'œuvre de l'art ni les monuments de la science. Dans une rage aussi aveugle qu'insensée, on s'en était pris jusqu'au tombeau de saint Augustin, l'apôtre des Bretons, et de saint Thomas, le martyr de Ganterbury, dont on répandit les cendres au vent ; le tombeau d'Alfred, fondateur de la grandeur de l'Angleterre, ne fut pas plus respecté. Henri créa, avec les biens résultant de ce pillage, six nouveaux évêchés et quatorze églises cathédrales et collégiales ; mais le principal bénéfice en resta aux visiteurs royaux et aux favoris de la cour. Cette confiscation et dispersion des biens de l'Église devint la vraie source

Digitized by Google

du paupérisme en Angleterre. Cependant Henri prétendait encore n'être pas séparé de l'Église catholique. Il avait écrit contre Luther. Il avait fait maintenir l'usage de l'eau bénite et des cendres, le culte des saints ; un acte royal avait veillé à la conservation du dogme. Il défendit, dans six articles qu'il publia, la transsubstantiation, le célibat, fondé, disait-il, sur un commandement du Christ. Il limitait l'autorisation de lire la Bible. Mais les images et les reliques ne trouvèrent point grâce et furent brûlées. Quant à la suprématie royale, il ne souffrait pas la plus petite résistance. Forest, confesseur de la reine Catherine, expia son opposition dans les flammes d'un bûcher allumé avec les images des saints. On pendit au même gibet les fidèles et les hérétiques (luthériens), qui refusaient de reconnaître l'autorité spirituelle du roi. Parmi les victimes les plus célèbres de ce cruel despotisme on compte le chancelier Thomas Morus et l'évêque de Worcester, Fisher, dont le roi avait dit autrefois avec orgueil : « Aucun prince ne « peut se vanter d'avoir un pareil sujet. » Mais Fisher refusa de prêter le serment de suprématie, de reconnaître le divorce de la reine, et sa noble tête tomba sous la hache du bourreau, après un emprisonnement de treize mois. Thomas Morus était parvenu par sa science et par sa vaste capacité à la dignité de grand chancelier. Littérateur distingué, jurisconsulte profond, d'une piété sincère, d'un caractère sûr et aimable, d'une inviolable fidélité, Thomas réunissait les qualités de l'homme d'État à celles du savant et du chrétien. Ni ses vertus ni ses talents ne purent le sauver de la fureur de Henri. Ayant désapprouvé le divorce de la reine et la rupture avec Rome, malgré les menaces et les moyens de corruption qu'on employa pour le gagner, il monta sur l'échafaud, toujours calme et sérieux en face de la mort, comme il l'avait été durant toute sa vie [6 juillet 1535] (1).

Henri VIII voulut également se venger du cardinal Réginald Pole, qui avait désapprouvé les mesures royales ;

(1) *Thom. Mori* Opp. Lovani, 1566. Voyez *Rudhart*, Thomas Morus. Nuremb., 1829, in-8. Sir Thomas More, his life and time by *W.-J. Watter*. London, 1840. in the Catholic family library. Cet ouvrage, qui parut d'abord en Amérique, a été réimprimé à Londres.

Digitized by Google

mais le cardinal se trouvait sur le continent. Henri ne pouvant, malgré tous ses efforts, parvenir à s'emparer de Pole, fit juger, sous de faux prétextes, et mettre à mort la mère et deux parents du cardinal. Le même sort atteignit l'instrument de toutes ses cruautés, Thomas Cromwell, qui, accusé d'hérésie et de trahison, emprisonné en 1540, se montra aussi lâche qu'il avait été cruel, et fut exécuté malgré ses hypocrites protestations. Le sort de la reine est connu. Peu de temps après son divorce, Catherine mourut [† 1536], et elle fermait à peine les yeux que la cause de tous ses malheurs, Anne de Boleyn, accusée d'adultère, d'inceste et de trahison, montait sur l'échafaud à la Tour [19 mai 1536]. Cranmer, qui avait ratifié jadis le mariage d'Anne avec Henri, « en vertu de sa puissance apostoli- » que, » avait décidé depuis, au nom du Christ et pour la gloire de Dieu, la nullité de ce même mariage. Le lendemain de l'exécution d'Anne, l'impudique Henri épousa Jeanne Seymour, qui mourut deux jours après avoir mis au monde Edouard VI [1537]. A Jeanne succéda Anne de Clèves, que Henri répudia bientôt, sous prétexte qu'on l'avait trompé en exagérant la beauté d'Anne. Catherine Howard la remplaça ; elle fut exécutée comme coupable d'adultère, toujours d'après les avis de Cranmer. Et enfin Catherine Parr, sixième femme de Henri, survécut à ce monstre [† 1547], qui, dans l'espace de trente-huit ans, avait fait exécuter deux reines, deux cardinaux, deux archevêques, dix-huit évêques, treize abbés, cinq cent prieurs et moines, trente-huit docteurs, douze ducs et comtes, cent soixante-quatre gentilshommes, cent vingt-quatre bourgeois, cent dix femmes. Edouard VI, âgé de dix ans, monta sur le trône, en vertu du testament de son père. Le comte Seymour, frère de Jeanne Seymour, zélé partisan de la réforme, fut mis à la tête de la régence, sous le titre de duc de Sommerset, et fit élever son royal pupille dans la haine de l'Eglise catholique. Dès lors le schisme avec Rome devint patent. Le Parlement enleva aux chapitres le droit d'élire les évêques. Cranmer, remis en possession de la juridiction, rédigea, « sous l'inspiration du Saint-Esprit, » outre le recueil d'homélies et le catéchisme publiés par ordre du Parlement, une liturgie nouvelle, le Livre de la

Digitized by Google

prière commune et de l'Administration des sacrements (*Book of common prayer*) [1549]. La messe fut abolie, le mariage des prêtres autorisé, l'usage de la langue nationale introduit dans le culte ; on détruisit les objets de l'ancien culte, les images, les statues, les autels, les ornements sacrés, les chapelles privées. Les évêques récalcitrants furent dépossédés, leurs biens confisqués, et l'Église nouvelle, « l'Église établie par la loi, » fut définitivement constituée, à l'aide de troupes étrangères. En place des aumônes abondantes que l'Église, si riche jadis, versait parmi le peuple, on promulgua des ordres sévères contre les mendiants. Sommerset, appuyé, comme Henri, par les conseils de Cranmer, fit exécuter son propre frère, et bientôt après, accusé de trahison, il monta lui-même sur l'échafaud, et fut remplacé par Dudley, comte de Norwich et duc de Northumberland. Au bout de trois ans, la liturgie de Cranmer fut revisée et autorisée par le Parlement, qui décréta des peines sévères, et jusqu'à un emprisonnement perpétuel, contre ceux qui s'écarteraient de cette liturgie. Quarante-deux articles nouveaux, sanctionnés par le Parlement, remplacèrent les six articles de Henri VIII (1).

Dudley chercha alors à faire passer la couronne dans sa famille ; car si, d'après l'arrêt prononcé par Cranmer, le premier et le second mariage de Henri étaient illégitimes, Marie, fille de Catherine, et Élisabeth, fille d'Anne de Boleyn, étaient inaptes à succéder au trône. Le protecteur maria donc son fils avec Jane Gray, dont la grand'mère avait été la sœur de Henri VII. Édouard déclara, par son testament, Jane Gray héritière du trône. Jane, à la mort d'Édouard [6 juillet 1553], fut proclamée reine ; mais Marie vint réclamer ses droits à la tête d'une armée, triompha de la résistance du duc de Northumberland, et entra victorieuse dans Londres. Le protecteur fut emprisonné, et, après plusieurs séditions excitées pour sa délivrance, il fut exécuté avec son fils et Jane Gray. Marie voulut rétablir la religion catholique en Angleterre : mais elle trouva une forte opposition parmi tous ceux qui avaient pris une si large part à la distribution des biens ecclésiastiques, et que

(1) Ces articles dans *Burnet*, t. II, p. 402 sq.

Digitized by Google

la restauration de l'Église dans ses droits, ses priviléges et ses possessions, menaçait d'une ruine prochaine. Le nombre de ces possesseurs de biens confisqués était considérable. La reine se contenta donc de rendre les annates, les dîmes et les autres revenus ecclésiastiques de la couronne : elle reconnut la suprématie du pape dans les affaires spirituelles, renoua les relations avec la cour de Rome par une ambassade, rétablit la messe et le célibat des prêtres, remplaça les évêques protestants, qui, d'après leurs propres principes, ne tenaient leur pouvoir que de l'État, par des évêques catholiques. Le cardinal Pole revint en Angleterre, en qualité de légat du pape, et prononça sur tout le pays la sentence d'absolution. Pole pensait qu'il était prudent de procéder d'une manière lente et successive à la restauration de l'Église, et qu'il fallait surtout s'appliquer à élever un clergé instruit et capable. Marie malheureusement ne partagea point ces vues sages et modérées. Elle eut hâte d'en finir, et, remettant en vigueur [1554] les vieilles maximes qui assimilaient les hérésies à des crimes politiques, elle crut devoir faire justice par le feu des hérétiques opiniâtres. Quelque déplorable que fût cette rigueur, Marie ne mérita point cependant le surnom de sanguinaire, que lui donnent ses ennemis, si l'on compare ses actes à ceux des règnes qui précédèrent et suivirent le sien. D'ailleurs la cause politique et la cause religieuse se confondirent alors, et firent imputer à l'une ce qui appartenait à l'autre. C'était le catholicisme de Marie qui avait appelé Jane Gray à la régence. C'était les principes religieux de Marie qui excitaient contre elle de continuelles séditions. Ses adversaires politiques étaient en même temps ses ennemis religieux. Enfin, parmi les deux cent soixante-dix-neuf malheureux qui furent exécutés sous son règne, se trouvaient des misérables comme Cranmer, Ridley, l'infidèle Latimer. Cranmer se montra bas et rampant jusqu'à la fin de sa vie ; dans l'espoir d'obtenir son pardon, il se déclara en faveur du catholicisme, et se rétracta dès qu'il vit sa manœuvre échouée [† 21 mai 1556].

La mort de Marie rendit un nouvel essor au protestantisme [1558], dont les intérêts s'identifiaient complétement avec ceux d'Élisabeth. En effet, si Élisabeth restait ca-

Digitized by Google

tholique, elle proclamait par là même l'adultère de sa mère, Anne de Boleyn, l'illégitimité de sa propre naissance et son exclusion du trône. Le protestantisme seul pouvait appuyer sa royauté (1). Enfin, ce qui était décisif, les vues politiques de l'Angleterre s'unissaient aux intérêts personnels d'Élisabeth ; car, Élisabeth exclue, c'était Marie, reine d'Écosse, qui montait sur le trône de la Grande-Bretagne, et, comme elle avait épousé le dauphin, le royaume tombait au pouvoir de la France. Cette pensée seule soulevait l'Angleterre, dont le patriotisme se prononçait pour Élisabeth, comme les intérêts et l'honneur d'Élisabeth proclamaient le protestantisme. Aussi, malgré les protestations publiques et fréquentes d'Élisabeth en faveur du catholicisme, durant le règne de Marie, peu d'Anglais s'y étaient laissé prendre. Cependant Élisabeth se fit encore couronner suivant le rit de l'Église catholique, dont elle jura le maintien pour obtenir la consécration d'un évêque.

Mais, à peine couronnée, Elisabeth rappela l'ambassadeur de Rome. Les protestants exilés revinrent à la cour, rentrèrent dans les deux Chambres. Le Parlement [1559] renouvela les décrets contre la puissance papale, concéda à la reine les dîmes et les annates, lui transféra l'autorité suprême en matière religieuse. Il rétablit le serment de suprématie. Les catholiques, ne pouvant le prêter, furent exclus des charges; bientôt même, à l'instigation du ministre Cécil Burleigh, le refus de serment fut assimilé au crime de haute trahison. Les ecclésiastiques réfractaires furent remplacés par des protestants. L'archevêque nommé de Canterbury, Matthieu Parker, se fit sacrer par l'évêque Barlow, qui s'était fait calviniste, afin de pouvoir en sacrer d'autres à son tour (2). On revisa de nouveau le *Common*

(1) Feuilles hist. et pol., t. I et III. *Hefele,* Isabelle d'Espagne et Elisabeth d'Angleterre (le cardinal Ximenès, p. 89-101).

(2) On a souvent discuté la question de la validité de cette consécration des évêques protestants. Lorsqu'on eut laissé tomber comme non fondée la principale objection, à savoir : que le consécrateur de Parker, Barlow, n'avait pas été consacré lui-même (selon le rit catholique), on insista d'autant plus sur l'objection tirée de la formule de consécration des évêques, dans le rituel d'Édouard VI : « Reçois le Saint-Esprit et songe à réveillèr en toi la grâce de Dieu qui est en toi par l'imposition des mains, » formule qui ne parle pas du

Digitized by Google

prayerbook. Les quarante-deux articles furent fondus en trente-neuf (1) articles assez vagues, mais qui, cependant, rejetaient positivement la primauté du pape, la messe, la transsubstantiation, le purgatoire, l'invocation des saints, le culte des images. On ne conserva, comme sacrements, que le Baptême et la Cène sous les deux espèces. L'Écriture sainte fut proclamée l'unique source de la révélation. Cependant, d'après l'article 34, les traditions ecclésiastiques devaient, en tant qu'elles ne contredisaient pas les saintes Écritures, être respectées. Enfin, l'art. 36, contrairement à toutes les autres fractions du protestantisme, conserva le sacre des archevêques et des évêques, l'ordination des prêtres, des diacres et tous les autres degrés de la hiérarchie, comme une institution essentielle et nécessaire dans l'Église.

L'Église établie rencontra bientôt des adversaires dans son propre sein. Les non-conformistes ou les puritains trouvèrent la liturgie encore trop empreinte de papisme. Ils admettaient bien la suprématie de la reine, en tant qu'elle n'était point papale : ils rejetaient l'épiscopat et sa descendance des apôtres à travers l'Église catholique (église épiscopale — presbytériens).

L'infortunée reine d'Écosse, Marie Stuart, menacée par le soulèvement de ses sujets [1568], avait accepté l'asile perfidement offert par sa sœur Élisabeth. Une insurection de gentilshommes, tramée en faveur de Marie, augmenta la haine d'Élisabeth contre ses sujets catholiques, qu'elle fit exécuter par centaines ; malgré la fidélité de la masse, qui s'était prononcée pour la reine, leur sort empira encore quand Pie V excommunia Élisabeth [1570]. Admettre la bulle ou un bref quelconque du pape était un crime de haute trahison ; refuser d'assister au service protestant (recusancy), un délit puni d'amende, d'emprison-

pouvoir épiscopal, et qui pourrait être aussi bien employée pour la confirmation ou le baptême d'un enfant, et qui, en effet, fut changée en 1662 de cette manière : « Reçois le Saint-Esprit pour la charge et les fonctions d'un évêque dans l'Eglise de Dieu, etc. » Mais, ajoutait-on, si la consécration des évêques a été invalide sous Elisabeth, nécessairement celle de tous les évêques postérieurs l'a été, etc.. etc.

(2) Le texte latin est dans *Augusti* Corp. libr. symbolic., p. 126-42.

Digitized by Google

nement, de châtiments corporels ; une commission (véritable inquisition) instituée, non pour entendre et juger les accusés, mais pour trouver des coupables, soumettait les suspects au serment *ex officio*, afin de les obliger de manifester leurs opinions religieuses. Les inquisiteurs pénétraient dans les maisons, s'emparaient des papiers et de toutes les pièces qui pouvaient compromettre les catholiques.

Cependant les catholiques ne perdirent pas courage. Pour empêcher l'extinction du sacerdoce, un Anglais, Guillaume Allen, institua à Douai, en Flandre, un séminaire pour les catholiques anglais [1568]. Les persécution d'Élisabeth le firent transférer à Reims. L'entrée de l'Angleterre avait été interdite aux prêtres sous peine de mort; la même peine frappait ceux qui leur donnaient asile, se confessaient auprès d'eux. Tous les prêtres avaient dû, dans le délai de quarante jours, sortir du royaume. Les retardataires avaient été exécutés ; et tous ces décrets avaient été publiés au nom de la liberté de conscience et en vertu de l'émancipation de l'esprit humain.

Marie Stuart, après dix-neuf années de captivité, vit son sort décidé [1587]. Élisabeth, pour immoler son odieuse rivale, n'avait reculé devant aucun moyen. La malheureuse victime ne put pas même recevoir les consolations de la religion des mains d'un prêtre catholique : on parvint seulement à lui remettre en secret une hostie consacrée par Pie V. Lorsque la tête de Marie tomba, le comte de Kent s'écria : « Puissent ainsi périr tous les ennemis de » l'Évangile ! » en proclamant par là les vrais motifs de cette inique exécution. Cependant Élisabeth pouvait compter sur la fidélité de ses sujets catholiques, dès qu'il s'agissait de l'Angleterre. Lorsque l'Armada de Philippe II menaça la Grande-Bretagne, les catholiques, comme les protestants, de l'aveu de Hume, offrirent avec empressement leur concours pour la défense commune (1). Leur

(1) Dans l'intérêt particulier de l'Angleterre et de la dynastie régnante, un acte du Parlement déclara que même les *enfants naturels* de la reine vierge pourraient lui succéder sur le trône, afin d'exclure par là tout prétendant étranger et tout d'abord la dynastie écossaise. *Cobbett* (lettre X) cite le Statute-Book, fol. 13, ch. 1, p. 2.

Digitized by Google

sincère patriotisme ne leur valut aucun adoucissement. On continua à les emprisonner, à les frapper d'amendes et de peines corporelles, à les pendre, à leur ouvrir les entrailles, et à consolider dans le sang et sur les ruines des libertés religieuses et apostoliques la haute Église d'Angleterre !

Élisabeth [† 1603] eut pour successeur Jacques Ier, roi d'Écosse, fils de Marie Stuart. A son avénement, les catholiques conçurent quelque espoir. Jacques était peut-être disposé à les favoriser, mais le torrent l'entraîna. Le fanatisme puritain parvint à renforcer les lois pénales contre les *récusants*. La découverte de la conspiration des poudres [1605] rendit l'oppression plus dure encore, et entraîna l'exécution de quelques missionnaires, entre autres du Jésuite Garnet, qui avait appris la conspiration dans son confessionnal. Le gouvernement enveloppa dans sa haine la masse des catholiques; on leur imposa un nouveau serment d'allégeance, qui condamnait comme hérétique et impie la croyance en la suprématie spirituelle du pape. Une fête annuelle fut fixée au 5 novembre, jour de la découverte du complot, et on inséra dans la liturgie une prière pour obtenir la protection divine « contre des ennemis sanguinaires. » En 1606, le Code pénal assimila les récusants aux excommuniés et prononça contre eux la confiscation de leurs biens meubles, des deux tiers de leurs immeubles, le bannissement ou l'emprisonnement perpétuel.

L'Écosse, à l'encontre du système de la royauté absolue de l'Angleterre, fut bientôt amenée à celui de la souveraineté populaire. Jacques était tout dévoué au système épiscopal. Il trouvait dans la hiérarchie un appui pour le trône. Pas d'évêque, disait-il, pas de roi; cependant il craignait qu'en rendant justice aux catholiques il ne déchaînât le fanatisme des presbytériens. Il contint, sans le réprimer, le torrent qui déborda complétement sous son successeur, Charles Ier. Le fanatisme des puritains ou « des saints » éclata en Angleterre et menaça à la fois la monarchie et la hiérarchie. Le mouvement révolutionnaire devint d'autant plus effrayant qu'il avait les apparences d'un zèle pieux et désintéressé, et que ces fanatiques en-

Digitized by Google

thousiastes, trouvant dans la Bible, non pas ce qui y est, mais ce qu'ils voulaient y mettre, y puisaient le prétexte des crimes les plus horribles. Charles Ier, malheureux dans toutes ses mesures, obtint toujours le contraire de ce qu'il se proposait. Dès le principe il s'était brouillé avec son Parlement. Il avait augmenté le mécontentement public par l'élévation du duc de Buckingham, son ministre et son favori, par la nomination de Laud, rigoureux épiscopalien, à l'archevêché de Canterbury, et par son mariage avec Henriette de France qui était catholique. *No popery* (point de papisme)! devint le cri de ralliement général. Nulle mesure ne parut plus assez sévère contre les catholiques. Il fallait leur enlever leurs enfants et les élever dans la religion protestante, exécuter les prêtres expatriés qui osaient entrer en Angleterre. Mais le ressentiment ne connut plus de bornes lorsque le roi voulut rétablir le droit ecclésiastique de l'église épiscopale, et régler le culte par l'établis- d'une liturgie [1636]; les saints s'écrièrent que c'était « garrotter l'esprit de Dieu. » Ils s'élevèrent avec force contre ce culte de Baal. Un covenant presbytérien s'assembla [1638] « pour le maintien de la religion, de la liberté » et des lois du royaume. » Il déclara l'Église indépendante, abolit l'épiscopat, la liturgie et le droit ecclésiastique dévolu au roi, excommunia les évêques. Charles fut forcé d'en venir à une convention avec les rebelles à Dunbar, et à réunir le Parlement pour lui demander des subsides nécessaires à la guerre civile qui allait éclater. Ce Parlement, convoqué par les ordres, mais contre le gré de Charles, portait en effet dans son sein tous les éléments de la révolte [1640-1649]. Il fit renvoyer d'abord les ministres du roi, exécuter l'un d'eux, le comte de Strafford, comme coupable de haute trahison, emprisonner l'archevêque Laud; il finit par retirer le pouvoir législatif au roi [1642], et alors la guerre civile éclata. Les chefs de la révolte se rattachèrent au covenant écossais, « pour le maintien de la liberté de l'Église d'Écosse et la réforme de l'Église d'Angleterre; » afin d'affaiblir de plus en plus la considération et le parti du roi, ils l'accusèrent de papisme. Il eut beau faire exécuter plusieurs prêtres, on n'en crut pas moins à l'existence d'une conspiration papiste favorisée par le roi.

Digitized by Google

Catholiques et anglicans eurent également alors à souffrir de la part de leurs ennemis communs, les presbytériens, qui s'emparèrent des bénéfices des anglicans et de leurs places dans le Parlement. La violence des presbytériens provoqua dans le parti même, la réaction des *indépendants*, dirigés par Fairfax et Cromwell. Pour eux, plus de sacerdoce, plus de prêtres, plus de prédicateurs en titre : chacun prêchait quand il était saisi de l'esprit de Dieu. Le soldat, comme l'officier, montait en chaire et annonçait la parole divine. Cette armée d'enthousiastes, conduite par un homme de tête, calme et réfléchi, était capable des choses les plus extraordinaires. Elle triompha en effet partout, Charles perdit la bataille décisive de Naseby [1645]. Dédaignant de sacrifier ses principes et ses convictions à sa sûreté personnelle, il fut pris, livré au Parlement, et demeura entre les mains des indépendants comme un otage contre les presbytériens. Le terrorisme de la domination soldatesque atteignit bientôt son apogée. Les rationalistes, ou, comme ils se nommèrent eux-mêmes plus tard, les *levelless* (les niveleurs), démontrèrent, la Bible à la main, non-seulement le principe de la souveraineté populaire, mais la haine de Dieu contre les rois. De nouvelles victoires de Cromwell sur les Ecossais [1648] assurèrent le triomphe du parti radical. Il résolut de mettre Charles en jugement. Les presbytériens, qui s'y opposèrent, furent chassés du Parlement par les radicaux, et les membres restants (le Parlement Croupion), jugèrent Charles, accusé de haute trahison, pour avoir porté les armes contre le Parlement. Un tribunal, présidé par Cromwell, demanda, au nom de la Bible, la tête du roi, qui tomba le 30 janvier 1649. La république fut proclamée en Angleterre, et Charles II reconnu roi par les Écossais, fut contraint de fuir en France. Cromwell fut nommé protecteur [1653], et le despotisme de cet homme extraodinaire mit fin à l'anarchie (1). Sa

(1) *Villemain*, Hist. de Cromwell : « Avec quelle fatale vérité s'accomplirent dans la suite les prévisions de lord Herbert, lorsqu'il dit, dans le conseil d'Henri VIII, qu'à la place d'une autorité morale il s'établirait une force matérielle à laquelle on sacrifierait l'indépendance de l'Eglise, et qu'enfin la majesté du trône lui-même en serait obscurcie ! » Voyez le discours de Herbert dans *de Lamennais*, de la

Digitized by Google

main de fer dompta toutes les résistances, et lorsqu'il mourut, en 1659, le royaume était calme et soumis à ses lois. Son fils abdiqua. Charles II fut rappelé [1660]. La profonde conviction des Stuarts, que l'épiscopat était le soutien de la royauté, prévalut encore, et il fut rétabli, non-seulement en Angleterre, mais en Écosse. Cette mesure impopulaire suffit pour faire soupçonner le roi de catholicisme et exciter les partis contre lui. Cromwell avait accordé la liberté de conscience à toutes les sectes, excepté aux papistes, dont le sort ne s'améliora guère sous Charles II, malgré le duc d'York, son frère, catholique zélé. Le grand incendie de Londres [1666] leur fut imputé, sans preuve ni information; et ce mensonge historique n'en est pas moins resté gravé, jusqu'à nos jours, sur le monument érigé en mémoire de la catastrophe. Un bill du Parlement, dirigé surtout contre le duc d'York, établit le *serment du Test*, par lequel quiconque acceptait une charge était forcé de prêter le serment de suprématie au roi, de recevoir publiquement l'Eucharistie selon le rit anglican, de déclarer par écrit qu'il ne croyait pas à la transsubstantiation. Tout fut mis en œuvre pour perdre les catholiques. Le comte de Shaftesbury, principal moteur du bill du Test, prétendit avoir découvert un complot papiste, dans lequel était impliquée presque toute la catholicité, le général des Jésuites en tête. Les suites de cette prétendue découverte dépassèrent les prévisions les plus hardies. Tout le royaume en fut ému, comme s'il avait été menacé d'une invasion ennemie et du massacre de tous les protestants. Le Parlement ordonna des informations : Titus Oates, l'inventeur et le lâche instrument de l'intrigue, reçut les louanges et la récompense dues à son zèle : les prisons se remplirent de catholiques et beaucoup d'entre eux, malgré leurs protestations d'innocence, perdirent la vie sur l'échafaud.

Le duc d'York, Jacques II, quoique exclu du trône par deux actes du Parlement, succéda à son frère [1685]. Il proclama aussitôt la liberté des cultes et des consciences. S'il en était resté là, il aurait probablement apporté de

Religion considérée dans ses rapports avec l'ordre politique et civil. Paris, 1826, in-8, p. 234 sq.

Digitized by Google

grands adoucissements au sort de ses coreligionnaires; mais il voulut rétablir la prédominance de la religion catholique, et il en prépara ainsi la ruine. Il renoua les rapports avec Rome, dispensa les catholiques du serment du Test, et renvoya devant la justice les évêques qui avaient refusé de publier sa déclaration sur la liberté de conscience. La naissance du prince de Galles hâta la catastrophe. Dans la prévision d'une nouvelle lignée royale, les mécontents, et surtout les possesseurs de biens ecclésiastiques, entrèrent en négociation avec Guillaume d'Orange, qui avait épousé Marie, fille protestante de Jacques. Le « libérateur » Guillaume apparut en effet, en 1688, avec une armée « pour remettre l'ordre dans le royaume. » Jacques, trahi par ses gardes, passa en France, et facilita la victoire de ses ennemis par une fuite qui devint un chef d'accusation contre lui. Lorsque Guillaume fut monté sur le trône, les catholiques, comme ceux qui épouseraient des catholiques, furent déclarés à jamais exclus de la couronne d'Angleterre. Un nouveau serment de fidélité fut prescrit. Tout papiste, ou quiconque passait pour tel, devait rester à la distance de dix milles de Londres; le droit de patronage appartenant à des catholiques fut transféré aux universités. La patente de tolérance de 1698 accorda le libre exercice de leur religion à toutes les sectes, excepté aux sociniens et aux catholiques. Ceux-ci n'obtinrent aucune espèce de droit civil ou politique, et furent soumis aux plus dures restrictions sous le rapport religieux. On abolit les écoles catholiques; on poursuivit les prêtres; on accorda de magnifiques bénéfices à ceux d'entre eux qui entrèrent dans la haute Église, « dans l'Église apostolique, seule vraie, » seule sanctifiante, » et l'on décréta que l'enfant catholique qui embrasserait la religion de l'État obtiendrait par là même, du vivant de ses parents, et à l'exclusion de ses frères et sœurs, tout l'héritage paternel.

La protection divine peut seule expliquer comment, sous de telle conditions, l'Église catholique a pu se maintenir dans la Grande-Bretagne, se relever d'un si profond abaissement et promettre un avenir plus heureux. La même oppression pesa sur l'Église à travers tout le XVIII^e^ siècle; à peine la guerre de l'indépendance de l'Amérique et

Digitized by Google

les craintes conçues par les hommes d'État et les hauts fonctionnaires de l'Église établie, durant la révolution française, purent-elles apporter quelque léger adoucissement à la rigueur des lois pénales dirigées contre les catholiques.

§ 330. — *Le protestantisme en Écosse.*

Gilbert Stuart, Hist. of reformation of Scotland. London, 1780, in-4. *Cook*, Hist. of the church of Scotland from the reformation, Edinb., 1815, 3 vol. (*Bradshaw*) The English Puritanism. London, 1605; en latin : Puritanismus angl. Francof., 1610. *Robertson*, Hist. of Scotland. Bas., 1791, 2 vol. *Guill. de Schütz*, Marie Stuart. Mayence, 1839. Feuilles histor. et polit.. t. I, p. 458-69; t. III, p. 696 sq. *Mignet*, Vie de Marie Stuart, Paris.

La réforme prit en Écosse un caractère formidable. En 1528, on brûla Patrik Hamilton, qui, le premier, avait répandu les doctrines nouvelles. D'autres exemples de sévérité effrayèrent les novateurs qui s'enfuirent en Angleterre et sur le continent; mais ces violences, offrant un triste contraste avec la conduite d'un clergé perverti, objet de la risée et du mépris publics, échauffèrent encore davantage l'esprit de parti, qui se vengea cruellement du cardi- « nal Beatoun, primat et archevêque de Saint-André. Il avait fait exécuter le réformateur Wishart [1546]. Les partisans de Wishart assassinèrent le cardinal, comme un ennemi acharné du Christ et de son Évangile, et pillèrent son palais. La réforme dut ses principaux progrès à Jean Knox (1), qui avait embrassé les nouvelles doctrines en 1542. Après la prise du palais de Saint-André par les troupes royales, Knox fut conduit en France avec d'autres prisonniers, s'échappa et vint prêcher avec un zèle fanatique en Angleterre [1544]. Lorsque Marie la Catholique monta sur le trône, il s'enfuit à Genève, où il adopta le système de Calvin. Il alla de nouveau et successivement de Genève en Écosse, d'Écosse en Suisse [1556-49], et fit paraître, pendant ce temps, son livre intitulé : « Premier son de la » trompette de Dieu contre le gouvernement satanique des » femmes. » Son active correspondance soutenait l'ardeur de ses partisans d'Écosse, qu'il exhortait à en venir à la

Digitized by Google

violence ouverte, pour se défendre contre un culte et une autorité idolâtriques. « On ne chasse jamais mieux les hi-» boux, disait-il, qu'en incendiant leur nid. » Knox, de retour en Écosse, continua à enflammer les esprits, que l'exécution d'un prêtre apostat avait de plus en plus irrités, et les poussa, par ses prédications véhémentes, à détruire les églises et les couvents. Le clergé reconnut trop tard ce qui manquait à l'Église. Le gouvernement, depuis la mort de Jacques V [1542], était entre les faibles mains d'un régent, le comte d'Arvan, qui favorisa même les novateurs, tant que leurs menées n'excitèrent pas d'émeute publique. Durant la longue minorité de Marie [1543-61], le royaume fut administré par la reine-mère. Marie Stuart, après la mort de son mari, François II, roi de France, était revenue en Écosse [1561]. Mais les exemples de sa cour étaient peu propres à calmer les esprits. Henri Stuart, comte de Darnley, second époux de Marie, après avoir, dans un accès de jalousie, tué le secrétaire de la reine, fut lui-même assassiné, et Marie accusée de complicité, mais sans preuve évidente, sembla justifier l'accusation en épousant, contre son gré, Bothwell, le meurtrier de Darnley.

Ces désordres produisirent bientôt de tristes conséquences. Un parti d'Écossais leva l'étendard de la révolte contre la reine ; il était conduit par Murray, fils naturel de Jacques V et frère aîné de Marie, qui, après avoir été dans les ordres, avait embrassé la réforme. Bothwell s'enfuit, la reine fut contrainte de renoncer à la couronne en faveur de son fils, âgé de treize mois, et Murray se fit nommer régent. Marie accusée d'adultère et d'assassinat, vaincue par les armes de ses adversaires, n'eut d'autre ressource que d'accepter l'invitation perfide de la reine Élisabeth, et de se livrer ainsi aux mains de sa plus irréconciliable ennemie [1568].

Cependant les rebelles gagnaient toujours du terrain. Le reine mère eut recours à la France. « La congrégation des » Saints, » de son côté, s'unit à Élisabeth, et Knox, l'adversaire acharné du gouvernement des femmes, flatta celui de la reine d'Angleterre de la manière la plus basse, dès qu'il crut pouvoir s'en servir. Il prouva par la Bible le droit

Digitized by Google

que les sujets avaient de déposer leur reine légitime et les délia du serment d'obéissance. Le Parlement abolit la religion catholique, menaça de la confisation, du bannissement, de l'échafaud, ceux qui assisteraient à la messe. Un nouveau symbole fut formulé. On organisa l'Église d'après le système presbytérien [de 1561], qui faisait sortir, non la communauté de l'épiscopat, mais toute la hiérarchie, les anciens (*presbyteri*), de « la communauté des Saints, » dont la préexistence et l'autorité étaient démontrées par la Bible. Ce système démocratique s'appliquait aussi bien en politique qu'en religion, et le roi sortant du peuple, créé par le peuple, en vertu de la souveraineté populaire, correspondait à l'Ancien, né de la communauté religieuse. L'Ancien Testament, prononçant la peine de mort contre les adorateurs des idoles, on n'avait aucun scrupule de mettre à mort, au nom de l'Évangile, les sectateurs d'un culte aussi idolâtrique que celui des catholiques. Il fallait exterminer les Chananéens, Dieu l'avait ordonné, et secouer le joug de l'impie Jézabel et d'Achab, l'oppresseur du peuple de Dieu. Quoique Marie eût confirmé les ordonnances rendues en faveur des protestants, et eût été réduite à faire secrètement célébrer la messe dans sa chapelle privée, Knox cria encore à l'idolâtrie, menaça le royaume des jugements de Dieu, et déclara qu'il préférait voir en face de lui dix mille ennemis que de savoir qu'on célébrât une seule messe en Écosse. Ce saint rebelle [† 1572] fut remplacé par un autre radical tout aussi fanatique, nommé Melvil, et le parti conserva l'esprit de son fondateur. Aussi orsque, en 1586, le roi ordonna des prières pour la délivrance de sa mère, condamnée à mort en Angleterre, le prédicateur des saints refusa de se soumettre à cet ordre. L'archevêque protestant de Saint-André fut excommunié pour avoir soutenu une mesure prise contre les prédications séditieuses, et non-seulement les conspirateurs qui emprisonnèrent Jacques en 1572, furent applaudis, mais on excommunia ceux qui les désaprouvaient. Le parti, toujours soutenu dans son zèle par des prédications ardentes, n'eut plus rien à redouter, lorsqu'il obtint l'appui de l'Angleterre et le concours de la noblesse, avide de s'enrichir aux dépens de l'Église. Jacques VI, qui monta sur le trône

Digitized by Google

en 1578, favorisa, comme tous les Stuarts, autant qu'il le put, le système épiscopal, mais non sans rencontrer de fortes oppositions. L'assemblée générale de 1581 obligea les évêques de résigner leurs charges, et leur interdit toute fonction, sous peine de bannissement. Même en 1584, lorsque le Parlement reconnut l'autorité des évêques et déclara toute atteinte à la considération royale crime de lèse-majesté, il fallut encore, par la force des circonstances, faire de nouvelles concessions au système presbytérien, qui, en 1592, fut solennellement déclaré dominant. Les évêques qui restèrent au Parlement ne siégèrent plus à titre d'évêque.

Malgré l'oppression dont elle fut l'objet, la religion catholique a subsisté en Écosse, comme en Angleterre, surtout dans les pays de montagnes. Elle y fait de notables progrès de nos jours.

§ 331. — *Le protestantisme en Irlande.*

Thom. Moore, Memoirs of captain Rock. *Idem*, History of Ireland. 3 vol. *O'Connell.* a Memoir on Ireland native and Saxon, 1 vol. in-8. Dublin, 1843. Etat de l'Irlande sous le point de vue religieux, dans la Revue trimestrielle de Tubingue, 1840, p. 549 sq. Feuilles histor. et polit., t. V, p. 490 sq. Cf. aussi *Schmid*, dans la Minerve de Bran (août, sept., nov., 1843).

Le seul nom de l'Irlande rappelle une tyrannie séculaire. Les premiers essais pour enlever aux Irlandais leur indépendance eurent lieu sous Henri II [1166]. Des colons anglais occupèrent une province (*the pale*) et formèrent le Parlement dit irlandais, qui devait décider du sort du pays. Ce Parlement reconnut la suprématie de Henri VIII, chef de l'Église, abolit la primauté du pape, et fut secondé par l'indigne archevêque de Dublin, Brown. Quelques chefs de clan se laissèrent gagner par la faveur royale; mais la masse de la population indigène résista avec d'autant plus d'énergie à la réforme qu'elle était proclamée et accomplie par des ennemis habitués à entrer dans le pays au cri de : « Mort aux Irlandais! » Les prédicateurs anglais, la liturgie anglicane, qui arrivèrent à la suite, pour achever le

Digitized by Google

changement, produisirent un résultat tout contraire. En vain l'Irlande fut érigée en royaume [1542]. Quoi qu'on fît, on ne parvint qu'à unir de plus en plus, dans le cœur des Irlandais, les idées et les intérêts de leur nationalité et de leur religion, menacées toutes les deux à la fois. Ce pays jouit d'un court repos sous la reine Marie; mais, sous Élisabeth et les règnes suivants, on pratiqua froidement, à son égard, un système de destruction si violent que, depuis les Pharaons, l'histoire n'en fournit pas d'exemples. La violence, sous les apparences de la légalité, l'emploi journalier de la force avec défense d'y résister, même pour protéger les droits les plus inviolables, sous peine d'être accusé de haute trahison, telle fut, à de rares interruptions près, l'histoire de l'Irlande catholique pendant près de trois siècles. On maintenait, sans s'en cacher, le pays dans l'agitation, afin de le tenir par là même dans la dépendance de l'Angleterre. De temps à autre les Irlandais se soulevaient et rallumaient la guerre. L'épée, l'incendie, la famine ramenaient la paix, c'est-à-dire la mort. Mais la cause du protestantisme n'y gagnait rien. On institua cependant des évêques anglicans. Les prêtres et les évêques catholiques furent déposés, dépossédés, chassés et mis à mort. Sous Jacques 1er, l'amnistie générale proclamée en Irlande n'exceptait nommément que les papistes et les assassins. Non-seulement on rejeta la demande que présentèrent les Irlandais pour obtenir la liberté de conscience, mais on emprisonna ceux qui s'étaient chargés de la porter au roi. Les lois pénales contre les récusants restèrent en vigueur. En 1605, tous les prêtres furent bannis du pays, sous peine de mort. Dès le règne d'Élisabeth, on avait exécuté le projet de rendre les Irlandais étrangers dans leur propre pays, en donnant leurs terres à des colons anglais et écossais. Une insurrection amena la confiscation des dix nouveaux comtés. Mais comme les insurrections n'étaient pas assez fréquentes au gré des avides agents du gouvernement, on prétendit pacifier le pays en soumettant à une instruction juridique les droits de propriété. Les formes légales n'avaient certainement pas été toujours fidèlement observées, sous ce rapport, dans un pays agité depuis si longtemps. C'est ce que n'ignoraient pas les auteurs de la

Digitized by Google

mesure, et ce que constata le zèle du lord grand juge et du vice-roi, par les nombreuses saisies de terre opérées à la suite de leurs perquisitions; et, quand la pauvreté des accusés ne promettait rien au fisc, on envoyait les malheureux périr dans des cachots et des forteresses (1)! Ces persécutions iniques continuèrent durant le règne agité de Charles 1er [1625-49], et sous l'administration de Lord Strafford, qui employait « au service du diable les hautes » capacités que Dieu lui avait données (2). » Le système de rapine qu'on nommait « Recherches sur les droits de propriété » fut même « perfectionné; » les amendes, les bûchers, les tortures vinrent fortifier la conscience des juges trop timorés, et la province de Connaught fut ainsi adjugée à la couronne et à ses favoris. Malgré cette oppression sans exemple, les Irlandais fournirent des subsides au roi, menacé à la foi par l'Angleterre et l'Écosse. Ils n'en attendaient que la plus stricte justice : elle leur fut refusée, quoiqu'ils l'eussent payée d'avance. « La rébellion est la pouleaux œufs d'or; les lords grands juges ne seront pas assez fous pour la tuer (3). » Tel était le point de vue d'après lequel les agents du gouvernement administraient, ou plutôt continuèrent à exciter à la révolte la malheureuse Irlande. Une nouvelle insurrection éclata, en effet, en 1641.

La nation tout entière prit les armes : *Pro Deo et rege et Patria Hibernia unanimes.* L'assemblée nationale de Kilkenny [mai 1642] proclama la guerre pour la défense de la religion, l'indépendance du Parlement irlandais, le maintien des grâces accordées en 1628 et l'exclusion des étrangers des charges du royaume. Un concile national déclara cette guerre juste et légitime, et elle fut, pendant quelque temps, couronnée de succès. Hume ne voit, avec la partialité qui le distingue, dans cette défense naturelle d'un peuple soulevé pour le maintien de ses droits et de la justice, qu'une rébellion horrible et contre nature, dont il fait peser

(1) *Thom. Moore*, Memoirs, L. I, ch. 7, notes 26-28.

(2) Paroles de l'attorney général sir John Davis, citées par *Moore*, liv. I, ch. 8, p. 65.

(3) Mots de *Leland*, bénéficier protest. à Dublin, apud *Moore*, l. I, c. 9, p. 73.

Digitized by Google

toute la responsabilité sur les catholiques irlandais (1). Un armistice fut conclu, en 1643, par le duc d'Ormond, successeur de Strafford; mais tous les efforts pour rétablir la paix échouèrent devant la demande de la liberté religieuse, que les indépendants anglais et écossais empêchèrent le roi d'accorder [1649]. Les fanatiques républicains fondirent avec fureur sur l'Irlande, comme sur une proie assurée, et, en 1653, elle fut entièrement soumise par la sanglante vigueur du protecteur Cromwell. Le glaive, le feu et la peste réduisirent le pays en un désert. Une tyrannie jusqu'alors inouïe s'établit au nom de la Bible. Les soldats reçurent l'injonction d'agir avec les Irlandais comme Josué avait traité les Cananéens. Vingt mille malheureux furent vendus, comme de vils esclaves, en Amérique. Les catholiques traqués durent se rendre tous dans la province de Connaught, d'où ils ne pouvaient sortir sous peine de mort. « En enfer ou en Connaught, » tel était l'ordre du Protecteur. Les terres furent de nouveau distribuées. Les régicides les plus zélés furent les mieux partagés. On mit à prix la tête des prêtres catholiques : Cromwell la taxa à 5 livres sterling, autant que celle d'un loup.

Les changements de gouvernement ne modifiaient pas le sort des malheureux Irlandais. Malgré leur fidélité et leur dévouement à la royauté, la Restauration les traita comme des rebelles, et sept millions huit cent mille acres de terre furent encore une fois pris et distribués à des « gens qui gagnèrent par la trahison ce que les pauvres » paysans perdaient par leur fidélité (2), par leur attachement à la foi, et parce que, Hume l'avoue, l'intérêt » anglais et protestant l'exigeait. » On enveloppa l'Irlande dans le prétendu complot papiste découvert en Angleterre [1678]; mais les intrigues des émissaires envoyés à cet

(1) On appelle le massacre irlandais ce qui, de fait, n'était qu'une représaille et une défense légitime. De même que pour la Saint-Barthélemy, on exagéra d'une manière fabuleuse le nombre des morts, que Henke porte à deux cent mille. Le ministre protestant Warner donne le chiffre de douze mille d'après les documents officiels, et en y comprenant ceux qui moururent de froid et de faim. Voyez son History of rebellion and civil war in Ireland. London, 1768, et *Dœllinger*, l. cit., p. 641-644.

(2) Cf. *Moore*, l. cit., liv. I, ch. 11, p. 91.

Digitized by Google

effet échouèrent. Plunkett seul, primat catholique d'Irlande, en devint la victime, et fut exécuté à Tyburn, sur la déposition de faux témoins. L'inhabile Jacques II régna trop peu de temps pour que son bon vouloir parvînt à adoucir le sort des Irlandais, qui restèrent, dans leur propre pays, comme des ilotes, sans droits et sans patrie. En 1688, lorsque Guillaume d'Orange détrôna son beau-père, les Irlandais furent encore les plus fidèles défenseurs de la légitimité. Mais ils perdirent la bataille décisive de la Boyne. La capitulation de Limerick [1691] leur assura la liberté de conscience et le maintien de leurs propriétés. Cependant, peut-être contre la volonté de Guillaume, la capitulation ne fut point observée, et un million soixante mille sept cent quatre-vingt-douze acres de terre s'ajoutèrent aux dix millions six cent trente-six mille huit cent trente-sept déjà saisis et passèrent en partie entre les mains des colons hollandais. L'Irlandais seul ne possédait plus rien en Irlande.

Comme nous l'avons dit plus haut, d'après les aveux de Hume, l'intérêt anglais et protestant peut seul expliquer un traitement aussi inique, infligé, par un peuple civilisé, à une nation qui parle la même langue, a les mêmes mœurs, habite la même latitude. Ce système d'oppression alla toujours croissant. Les actes authentiques du dernier siècle prouvent que toute plainte juridique, toute dénonciation contre un catholique, était considérée comme un service honorable rendu au gouvernement (1). Au milieu du XVIII[e] siècle un tribunal déclara « que les lois ne re-» connaissaient point de catholiques dans le royaume, et » que leur existence n'y était possible qu'autant que l'État » voulait bien fermer les yeux (2). » Ce n'était certes pas la faute du gouvernement s'il subsistait encore des millions de catholiques irlandais; mais il pouvait, à juste titre, s'attribuer leur misérable situation. Swift, un de leurs compatriotes, nous donne une idée de cette misère, par le mépris avec lequel il parle de ce peuple de bûcherons et de porteurs d'eau, sans possessions, sans organisation. Il n'y

(1) *Moore*, l. cit., liv. II, ch. 1, p. 126.
(2) Ibid., ch. 5, p. 185 sq.

Digitized by Google

avait de lois, en Irlande, que contre les Irlandais, pour y exciter, mais non pour y apaiser la sédition (1). Les écoles fournissaient des moyens légaux d'exercer le prosélytisme protestant (2). Les catholiques, comme tels, étaient incapables d'hériter des terres, de les prendre en fermage pour plus de trente ans. Nous avons déjà dit que le fils, pour hériterer, à l'exclusion de ses frèress et de ses sœurs, des biens de ses parents, de leur vivant même, n'avait qu'à embrasser le protestantisme. La femme qui se déclarait protestante se rendait par là même indépendante de son mari et pouvait l'abandonner. Les mariages mixtes étaient invalides; le prêtre catholique qui les avait bénis était condamné à mort. Appauvris, dépouillés, exténués, les catholiques devaient néanmoins entretenir à leurs frais des pasteurs protestants, richement dotés, la plupart du temps sans troupeau, et subvenir en même temps à l'entretien de leurs propres prêtres. Le clergé anglican possédait deux millions d'acres de terre, percevait la dîme de tontes les autres propriétés territoriales. Cette dîme et l'armée de péagers, d'inspecteurs, de percepteurs qu'elle entraînait, étaient une intolérable charge, une plaie toujours saignante, une source toujours nouvelle de larmes et de calamités pour le pays.

Pendant la guerre de l'indépendance de l'Amérique et durant la révolution française, la crainte arracha au gouvernement anglais quelques adoucissements dans la législation, trop souvent illusoires dans la pratique. Depuis 1772, les catholiques avaient pu prendre en fermage « des marais inutiles, » prêter le serment d'allégeance. Le système de conversion des enfants catholiques, fondé sur une barbare immoralité, fut aboli. En 1793, on leur accorda, non l'éligibilité, mais quelques votes pour le Parlement. Néanmoins ils restèrent toujours exclus des fonctions municipales et judiciaires (du moins les schériffs étaient constamment protestants). Ils ne pouvaient ériger ni écoles ni colléges. Il était toujours vrai de dire : « En Irlande, il n'y

(1) *Arthur Young*, apud *Moore*, dans l'appendice, note 68, Conf. liv. I, ch. 10.

(2) Voyez cette pièce dans *Moore*, liv. II, ch. 2, p. 137 sq.

Digitized by Google

» point de lois pour les « catholiques (1). » Il était toujours constant que les hommes du pouvoir se souciaient peu de rendre justice à l'Irlande et d'y maintenir la paix. Les iniquités qui précédèrent, ou plutôt créèrent l'insurrection de 1798, le prouvent; et elles furent telles qu'un ministre d'Angleterre ne pouvant y croire disait officiellement : « Le peuple s'y opposerait et s'en vengerait (2). » Elles n'étaient que trop réelles, elles pesaient même sur les Irlandais protestants, qui prirent, comme les catholiques, part à l'insurrection, née à la fois du désespoir du peuple et de la contagion de la révolution française. L'union de l'Irlande et de l'Angleterre [1801] fut le triste résultat de cette levée de boucliers, qui, comme toutes les précédentes, devait être expiée par des saisies. Cette fois ce fut la nationalité irlandaise qui fut confisquée tout entière au profit des vainqueurs.

La conservation du catholicisme en Irlande est un miracle, même au point de vue humain, et une réalisation merveilleuse de la parole du Sauveur : « Les portes de » l'enfer ne prévaudront point contre mon Église. »

§ 332. — *Le protestantisme en France.*

Histoire ecclésiastique des Eglises réformées au royaume de France, par *Th. de Bèze*. Anvers, 1580, 3 vol. (jusqu'en 1563). *Maimbourg*, Hist. du Calvinisme, etc. *Serrani* (prédicat. réformé à Genève, † 1598) Commentar. de statu relig. et reipubl. in regno Galliæ. Gen., 1572 sq. 5 vol. *Thuanus*, Hist. sui temporis. *Berthier*, Hist. de l'Eglise gall. Paris, 1749, in-4. *Peignot*, livre des singularités. Dijon, 1841. La France et les réformateurs (*le Catholique*, 1842, livr. d'avril, mai, juin). *Weber*, le Calvinisme dans ses rapports avec l'Etat, à Genève et en France. Heidelb., 1836. *Ranke*, Hist. de France, aux XVI^e^ et XVII^e^ siècles. Stuttg., 1852, t. I.

Les sectes du siècle précédent, la Pragmatique-Sanction, la conduite arbitraire de François I^er^ dans les affaires religieuses, aussi bien que dans les affaires politiques, le choix des évêques plus soumis aux volontés du roi qu'à

(1) *Moore*, liv. II, ch. 11, p. 277.
(2) Ibid., ch. 12, notes 90-91.

Digitized by Google

celles du pape, avaient depuis longtemps préparé les voies au protestantisme en France. Déjà Zwingle, et après lui Calvin, avaient dédié leur principal ouvrage à François Ier. Aussi Luther et Mélanchthon trouvèrent-ils en France des lecteurs avides, parmi lesquels il faut compter surtout le fameux philologue Lefèvre d'Étaples. Ce fut à Meaux que Guillaume Farel et le cardeur de laine Jean Leclerc rassemblèrent séditieusement la première communauté protestante. La Sorbonne, malgré l'indépendance connue de ses opinions, avait condamné au feu les livres de Luther. Ils n'en furent pas moins répandus et lus avec avidité. Les novateurs étaient protégés par le conseiller d'État Berquin, par la duchesse d'Étampes, maîtresse du roi, et par Marguerite de Valois, sœur de François Ier. Marguerite, mariée à Henri d'Albret, roi de Navarre, attirait à sa cour tous ceux qui étaient persécutés pour cause de protestantisme. Par contre, les intérêts du catholicisme étaient chaudement défendus par le cardinal Duprat, chancelier de François Ier, par le cardinal de Tournon et la reine-mère, Louise de Savoie. Les protestants s'étant permis de détruire des statues du Sauveur et de la sainte Vierge, ayant même osé afficher à la porte du roi un libelle perfide contre la transsubstantiation (1), François Ier, effrayé des malheurs qui avaient éclaté en Allemagne, prit des mesures sérieuses pour arrêter la propagation du protestantisme en France. Les protestants furent poursuivis, obligés de fuir, quelques-uns mis à mort. Parmi les fugitifs se trouvait Calvin qui s'établit à Genève, et, de là, répandit ses doctrines en France. Mais en même temps, par une politique perfide, François Ier protégeait en Allemagne les protestants qu'il persécutait dans son royaume, et gagnait ainsi les territoires de Metz, Toul et Verdun.

La faiblesse de ses successeurs fut favorable à la propagande protestante [† 1547]. Henri II [1547-49] publia bien, il est vrai, de sévères ordonnances contre les calvinistes, et spécialement l'édit de Châteaubriand [1551], remettant à la justice séculière la recherche des hérétiques, autrefois attribuée aux tribunaux ecclésiastiques, qui ne

(1) *Gerdesius*, Historia Evangelii renovati, t. VI, p. 50.

Digitized by Google

pouvaient condamner à mort. Malgré cela, il se forma des communautés protestantes à Paris, Orléans, Rouen, Lyon, Angers; elles se réunirent toutes dans un synode général tenu à Paris [1559], adoptèrent un symbole calviniste, une organisation presbytérienne, les lois disciplinaires les plus austères de Calvin, et firent même une loi qui condamnait les hérétiques à mort, comme si elles avaient voulu d'avance prescrire la conduite qu'ont tint bientôt à leur égard.

Les huguenots (1) devinrent plus puissants encore durant la minorité de François II [1559-60] et de Charles IX [1560-74], sous la régence de la reine-mère Catherine de Médicis, et pendant que les factions des ducs de Guise et des princes de Bourbon se disputaient le pouvoir. Catherine, sans piété véritable, superstitieuse et intrigante, ne se fit pas scrupule de sacrifier l'intérêt de ses enfants à sa perfide politique. Favorisant tantôt le parti catholique, tantôt le parti protestant, suivant les circonstances et le besoin, elle se ligua d'abord avec les Guise, ennemis jurés des huguenots, et fortifia le parti contraire aux Bourbons par le mariage de François II avec Marie Stuart. Les protestants, encouragés par une consultation favorable de leurs théologiens, de Bèze entre autres, tramèrent, contre François II et les Guise, la conjuration d'Amboise [1560], qui fut découverte avant l'exécution, et dont les auteurs furent mis à mort. L'édit de Romorantin [1560] empêcha l'établissement de l'inquisition en France, malgré l'inquiétude que donnaient les protestants, et, sur la demande de l'amiral de Coligny, le roi décréta, à l'assemblée de Fontainebleau [1560], la suspension de toute poursuite juridique contre les huguenots pour affaire religieuse, et promit la convocation d'un concile national pour l'abolition des abus eccésiastiques. Le résultat de cette condescendance fut une nouvelle conjuration du prince de Condé.

Catherine de Médicis pardonna au prince, et décida, en vue surtout de l'amiral de Coligny, le colloque de Poissy

(1) C'était d'abord un sobriquet injurieux donné aux protestants et qui signifiait revenants, fantômes de nuit. Voir les div. éclairc. dans *Daniel*, Hist. de France, ed. Griffet, 10, 54.

Digitized by Google

[1561] entre le cardinal de Lorraine, le théologien Claude d'Espence, le Jésuite Lainez, d'un côté, et Bèze, Pierre-Martyr Vermili de l'autre. La discussion fut chaude, sur l'Eucharistie surtout, mais stérile, comme toujours (1). Les Guise s'étant unis au roi Antoine de Navarre et au connétable de Montmorency, l'artificieuse régente crut convenable de s'allier au prince de Condé; cette alliance valut aux huguenots un édit qui leur accordait le libre exercice de leur religion, et l'autorisation de tenir des assemblées hors des villes [1562], en tant qu'ils s'abstiendraient de toute violence à l'égard des catholiques. Mais comme, sans égard à cette condition, les huguenots, de jour en jour plus audacieux par la tolérance même exercée envers eux, tuaient les prêtres et les moines, introduisaient de force dans leur prêche, en vertu d'un décret du consistoire de Castres, ceux qui passaient sur la route, et, conformément aux résolutions d'un autre synode convoqué par Viret, à Nîmes [février 1562], composé de soixante-dix prédicateurs, abattaient les églises du diocèse, chassaient ou troublaient les catholiques dans leurs pratiques religieuses, ceux-ci blessés dans leurs convictions, conçurent une indignation profonde, et l'ardente haine des deux partis éclata enfin, avec toutes les fureurs d'une guerre de religion (2). Une dispute, survenue entre les gens de la suite du duc de Guise et des huguenots réunis dans une grange, à Vassy, en Champagne, donna le signal de la lutte. Le duc, accouru pour rétablir l'ordre, fut blessé d'un coup de pierre; ses gens, irrités, massacrèrent soixante huguenots. Les calvinistes se plaignirent hautement de cette violation de l'édit de 1562, et, sous la conduite du prince de Condé, excité lui-même par l'Anglais Throckmorton, commencèrent la guerre. Plusieurs de leurs chefs furent pris à la bataille indécise de Dreux [décembre 1562]; le duc de Guise fut lâchement assassiné au siége d'Orléans [1563] par un gentilhomme nommé Poltrot; le roi de Na-

(1) Voyez la Confessio Gallicana, dans *Augusti* Corpus librorum symbolicor., p. 110-125, qui fut présentée à Charles IX en 1561.

(2) *Lacretelle*, Hist. de France pendant les guerres de religion. Paris, 1815 et suiv., 4 vol. *Herrmann*, Guerres religieuses et civiles de la France pendant le XVI^e^ siècle. Leipzig, 1828.

Digitized by Google

varre mourut d'une blessure. Ces vicissitudes amenèrent l'ordonnance d'Amboise [mars 1563], qui assurait aux huguenots la liberté du culte dans les villes. La réconciliation ne fut qu'apparente et momentanée. La tentative de s'emparer du roi, dans le château de Monceau, fit éclater une seconde guerre civile [1567], et produisit des scènes sanglantes, des crimes horribles commis par les huguenots à Nîmes. Ils obtinrent encore une fois, à l'aide de l'électeur palatin, la paix de Longjumeau [1568], qui remettait en vigueur l'édit de 1562, sans les clauses qu'on y avait postérieurement ajoutées. Cette paix ne fut, pour les huguenots, qu'un moyen de se fortifier. Ayant, en effet, obtenu des secours d'Élisabeth et des Pays-Bas, ils recommencèrent [1568] la troisième guerre civile, qui dépassa de beaucoup les deux autres en fureur et en cruautés réciproques. Briquemaut, le principal chef des huguenots, portait un collier d'oreilles de prêtres assassinés. Gaspard de Coligny se mit à la tête du parti réformé, lorsque le prince de Condé eut succombé à la journée de Jarnac [1569], et arracha à la cour affaiblie la paix de Saint-Germain [1570]. Elle accordait aux huguenots la liberté de conscience, plusieurs villes pour l'exercice public de leur culte, leur concédait le droit de remplir des charges dans l'État, et leur donnait, pour garantie, les villes fortes de La Rochelle, Montauban, Cognac et La Charité.

Cependant, le souvenir des atrocités commises par les huguenots entretenait une sourde fermentation parmi les catholiques. Charles IX, dans l'espoir de maintenir la paix, chercha à gagner Coligny et l'attira à sa cour. L'amiral, profitant de la position, excita Charles contre sa mère, et fomenta la guerre de la France contre l'Espagne, en obtenant du roi qu'il soutînt les Pays-Bas révoltés. Enfin, la haine longtemps contenue fit une explosion terrible, au moment où le mariage de Henri de Navarre (Henri IV) avec Marguerite, sœur du roi, avait attiré un grand nombre de gentilshommes calvinistes à Paris, et les torches de la guerre civile éclairèrent la terrible nuit de la Saint-Barthélemy [24 août 1572]. Cet horrible massacre fut, non pas le résultat d'un projet longuement médité, mais l'effet d'une résolution subite prise contre Coligny, et pour pré-

Digitized by Google

venir les suites que faisait craindre l'assassinat manqué de l'amiral qu'avait ordonné la reine mère [22 août]. Catherine de Médicis, son plus jeune fils, le duc d'Anjou, et leurs affidés, décidèrent le roi à consentir à l'assassinat de l'amiral de Coligny, qu'ils accusaient de vouloir exciter une nouvelle guerre civile et de mettre la vie du roi lui-même en danger. Charles, longtemps agité, indécis, finit par se rendre. Le duc de Guise, avide de venger son père, se précipita le premier dans l'hôtel de l'amiral et le tua. La cloche des Tuileries donna le signal du massacre aux Parisiens, tenus en éveil par les bruits qu'on avait répandus d'avance d'une conjuration calviniste. Quatre mille hommes, à peu près, parmi lesquels beaucoup de catholiques, furent, tant à Paris que dans les provinces, les victimes de cet odieux attentat. Rome apprit vaguement, d'après les ordres équivoques envoyés de la cour de France aux gouverneurs des provinces, qu'un soulèvement avait été excité par les Guise, et que la découverte d'une conjuration contre la vie du roi avait donné lieu au massacre des huguenots. Si donc Grégoire XIII, mal informé, fit chanter un *Te deum* à cette occasion, et si Muret tint le discours qu'on lui a si souvent reproché et qui a été si mal interprété, parce qu'on l'a peu lu (1), cela n'est pas plus éton-

(1) Le passage en question du discours de Muret est ainsi conçu : « Veriti non sunt adversus illius regis caput ac salutem conjurare, a quo post tot atrocia facinora non modo veniam consecuti erant, sed etiam benigne et amanter excepti. Qua conjuratione, sub id ipsum tempus quod patrando sceleri dicatum ac constitutum est in illorum scele ratorum ac fœdifragorum capita, id quod ipsi in regem et in totam prope domum ac stirpem regiam machinabantur. O noctem illam memorabilem, quæ paucorum seditiosorum interitu regem a præsenti cædis periculo, regnum a perpetua civilium bellorum formidine liberavit! » *Mureti* oratio XXII, p. 177 Opp. ed. Ruhnkenii. Quant au nombre des morts que l'on a tant exagéré (on varie de dix à cent mille), il faut observer que la Popelinière, écrivain assurément peu suspect, ne parle que de mille tués, et dans les autres villes le nombre des morts fut très-petit. Dans le désir de jeter sur ses adversaires l'infamie d'un fait fort condamnable en lui-même, on oublie qu'auparavant les protestants eux-mêmes avaient égorgé un bien plus grand nombre de catholiques. Ainsi le maréchal de Montgommery avait fait massacrer à Orthez trois mille catholiques; on sait aussi que deux à trois cents moines avaient été tués ou précipités dans un puits, d'autres enterrés tout vivants, en-

Digitized by Google

nant que les félicitations envoyées naguère par les souverains de l'Europe au roi des Français, Louis-Philippe, sur la conservation de ses jours. Le noble évêque de Lisieux, Jean Hennuyer, prit, malgré les ordres du roi, les huguenots de son diocèse sous sa protection, et il recueillit de son humanité toute chrétienne la joie de les voir presque tous rentrer dans le sein de l'Église catholique. Quant à la perfide espérance conçue par la cour, d'affaiblir le parti des huguenots par la mort de leur chef, elle fut pleinement déçue. Les sectaires se disposèrent avec une fureur toute nouvelle à une quatrième guerre de religion [1573], et Charles, n'ayant point d'armée prête à entrer en campagne, fut obligé d'accorder un nouvel édit de pacification aux huguenots, fortifiés d'ailleurs par leur alliance avec le parti des politiques. Charles IX, mort le 30 mai 1574, laissa un royaume divisé, un sceptre affaibli à son frère, qui abandonna le trône de Pologne pour monter sur celui de France. Henri III n'eut, dans les circontances où il se trouvait, ni l'énergie ni la décision nécessaires. Il fut obligé de concéder aux huguenots victorieux une paix incomparablement plus favorable que les précédentes [1576], qui leur assura le libre exercice de leur culte partout, excepté à Paris, une complète égalité de droits politiques et civils, un nombre égal de membres calvinistes et catholiques au Parlement.

Ces conditions, si avantageuses, excitèrent le mécontentement des catholiques; ils formèrent à Péronne une *Ligue* contre les calvinistes, à la tête de laquelle le roi crut prudent de se mettre, aux États de Blois [1577]. De nouvelles violations du dernier édit de pacification par les Huguenots donnèrent lieu à une nouvelle guerre et à un second édit de Poitiers (de la même année), qui restreignit beaucoup les derniers avantages accordés. Henri III n'ayant pas d'enfants, son frère, le duc d'Alençon, étant mort, le roi de Navarre et le jeune prince de Condé, chefs des calvinistes, semblaient pouvoir aspirer à la couronne. Les catholiques, dans la crainte d'un roi calviniste, vou-

fin que beaucoup de cathédrales avaient été détruites. Cf. *Dœllinger*, p. 543-45. *Hœninghaus*, Revue cathol., 1841, n° 28.

Digitized by Google

lurent élever au trône le plus proche parent catholique du roi, le cardinal de Bourbon, oncle de Henri de Navarre. Le cardinal publia dans ce but le manifeste de Péronne, de 1585. On parvint, par des voies artificieuses, à gagner le consentement du pape Grégoire XIII. Mais il revint sur l'approbation qu'il avait donnée au plan des ligueurs, dès qu'il en eut une connaissance plus exacte. Son successeur, Sixte V, rejeta de même la Ligue comme une conjuration dangereuse; mais il déclara en même temps le roi de Navarre et le prince de Condé incapables de régner en France, en vertu des lois fondamentales du royaume. Henri en appela au Parlement, qui déjà avait refusé de promulguer la bulle du pape. Une nouvelle guerre s'engagea. Henri de Navarre en sortit victorieux à Coutras [1587]. La ligue releva la tête lorsque Henri III eut fait assassiner le duc de Guise et son frère le cardinal. La Sorbonne de Paris se déchaîna si fortement contre le roi, qu'il dut s'allier à Henri de Navarre. Il mourut bientôt après de la main de l'assassin Jacques Clément, Dominicain [2 août 1589]. Malgré la bulle d'excommunication du pape, Henri IV succéda à Henri III. Il fut généralement reconnu roi de France, sous la condition qu'il embrasserait la religion catholique, ce qu'il fit en effet, convaincu qu'un catholique seul pouvait régner en France, et cédant à la fois à son intérêt et aux sages conseils de son ministre et de son ami Sully [25 juillet 1593] (1). Deux ans après, le pape releva Henri de la sentence d'excommunication, sous la condition qu'il soutiendrait l'Église catholique et ferait publier, sauf quelques exceptions, les décrets du concile de Trente. Cette adhésion du souverain pontife fit tomber la Ligue. Mais les calvinistes persévérèrent dans leur esprit d'indépendance et de sédition, et surent obtenir de Henri IV, l'édit de Nantes [1598], qui leur concédait en tous lieux le libre exercice de leur religion, l'admission au Parlement de Paris, la formation

(1) Dans les archives du prince Doria, il existe une correspondance inédite et autographe entre Henri IV et Clément VIII, qui doit être de la plus haute importance pour la connaissance intime des relations religieuses de l'Europe immédiatement après le retour du roi de France à l'Église catholique. Cf. aussi *Bretschneider*, Hist. ecclésiast., 1841, n° 128.

Digitized by Google

de chambres spéciales dans le Parlement de Grenoble et de Bordeaux, l'autorisation de réunir des synodes, la création des universités de Saumur, Montauban, Montpellier et Sedan. Il fallut une grande sévérité pour faire enregistrer un édit si nouveau, et le ressentiment des catholiques fut entretenu par la persévérante intolérance des calvinistes qui, dans le trente et unième article de la foi du synode de Gap [1603], déclarent encore : « Nous croyons que le pape » est vraiment l'Antéchrist et le fils de la perdition an- » noncé par la parole de Dieu sous l'image de la prostituée » vêtue d'écarlate. » L'assassinat de Henri IV, par Ravaillac le 14 mai 1610, se rattache à ces sourdes et implacables haines. Les huguenots furent épargnés sous la régence de Marie de Médicis, durant la minorité de Louis XIII [1610-43]. Mais le vigoureux cardinal de Richelieu [1624-42] changea complétement de système à leur égard, lorsqu'il vit qu'il n'y avait pas de paix durable à attendre des calvinistes, toujours mécontents, toujours menaçants, plus que jamais irrités de ce que le roi épousait une infante d'Espagne et restituait aux catholiques du Béarn, les églises qu'on leur avait enlevées. La prise de la Rochelle, dernier rempart des calvinistes, abattit entièrement le parti sous le rapport politique [1628) et termina enfin cette longue et sanglante lutte de soixante-dix ans(1). Aussi les calvinistes se tinrent-ils tranquilles, même durant la minorité de Louis XIV, et la tentative qu'ils firent de s'allier avec l'Angleterre [1659], sous l'inspiration du synode de Montpellier, fut sévèrement réprimée.

Peu à peu un grand nombre de calvinistes fut ramené à l'Église par les efforts d'un épiscopat remarquable, et le zèle d'une milice cléricale pure et fervente, sortie de l'école de saint François de Sales et de saint Vincent de Paul (2). La liberté de ceux qui persévérèrent dans l'hérésie, fut de plus en plus restreinte, jusqu'au moment où Louis XIV,

(1) *Fénelon*, Correspondance diplomatique, dernier volume, sous la direction d'un M. Cooper, Paris, 1841. Elle contient des renseignements précieux sur les batailles de Jarnac, Moncontour, la Saint-Barthélemy et le siége de la Rochelle.

(2) *Picot*, Essai historique sur l'influence de la religion en France pendant le XVII^e^ siècle. Paris, 1824, 2 vol. Louvain 1824.

Digitized by Google

persuadé que leur persévérance était pur entêtement et opposition politique, et entraîné par les conseils du chancelier Le Tellier, abolit l'édit de Nantes [18 octobre 1685], et le remplaça par douze autres articles (1). Cette mesure, sinon tout à fait arbitraire, du moins extrêmement imprudente, exaspéra les calvinistes, poursuivis d'ailleurs par les violentes mesures de Louvois et les missionnaires éperonnés qu'il leur envoya (*dragonnades*) pour les convertir. Il en résulta l'émigration immédiate de soixante-sept mille calvinistes, qui se retirèrent en Angleterre, en Hollande, en Danemark, et surtout dans le Brandebourg.

§ 333. — *Le protestantisme dans les Pays-Bas.*

Stradæ Romani, S. J. Hist., Belgicæ duæ decades. Romæ, 1640-47, 2 vol. in-fol. *H. Léo*, Douze livres d'hist. néerlandaise. Halle, 1835, P. II, *Idem*, Man. d'hist, univers., t. III, p. 466-533. *Gerh. Brandt*, Historie de Reformatie en andere kerkelyke Geschiedenissen in em omtrent de Nederlanden. Amst. et Rotterd., 1671-1704, 4 vol. in-4 (jusqu'en 1623). Histoire abrégée de la réformation des Pays-Bas, traduite du hollandais de Gérard Brandt. Amst., 1730, 3 vol. in-12. Cf. Essai sur le caractère belge (Feuilles hist. et polit., t. VI, p. 193 sq., 269 sq.).

Nulle contrée n'était plus disposée à embrasser le protestantisme que les Pays-Bas, soumis malgré eux au sceptre de Charles-Quint, en rapports fréquents par leur commerce avec l'Allemagne, et depuis longtemps travaillés au dedans par des discussions littéraires et scolastiques. C'est ce que Charles-Quint sentait bien; aussi fit-il immédiatement publier dans les Pays-Bas l'édit de Worms contre Luther; il y établit des inquisiteurs, et, pour montrer tout le sérieux de ces mesures, ordonna l'exécution de Henri Voes et de Jean Esch [1523]. La Hollande devint néan-

(1) Sur la légalité de cette mesure, Dœllinger cite les paroles de Hugo Grotius (Apol. Riveti discuss., p. 22) : « Norint illi, qui reformatorum sibi imponunt vocabulum, non esse illa fœdera, sed regum edicta ob publicam facta utilitatem, et revocabilia si aliud regibus publica utilitas suaserit. » Mais il reste toujours fort douteux que cette mesure ait été conforme à la prudence et à l'utilité publique. Cf. (*Benoist*), Hist. de l'édit de Nantes. Delft, 1693-95, 5 vol. in-4.

Digitized by Google

moins bientôt le théâtre du fanatisme et des cruelles extravagances des anabaptistes. On y publia aussi une Bible traduite en hollandais, d'après les principes de Luther, par Jacques Van Liesveld [1525]. De là des ordres plus sévères encore de l'empereur [depuis 1530]. Mais sa sœur, Marguerite de Parme, gouvernante des Pays-Bas, dont le sincère attachement à l'Église catholique et les nobles intentions étaient connus, sut adoucir la rigueur impériale. Malheureusement Philippe II, en prenant le gouvernement des Pays-Bas [dep. 1555,] suivit une voie opposée et crut pouvoir conserver la pureté de la doctrine catholique par des mesures sévères, despotiques, qui violaient même les priviléges garantis et jurés. Les Flamands voyaient d'ailleurs avec impatience toutes les hautes charges occupées par des Espagnols ; leur mécontentement s'accrut encore lorsqu'en place des quatre anciens siéges épiscopaux d'Utrecht, d'Arras, de Cambrai et de Tournay, Philippe II obtint une bulle du pape Paul IV [14 mai 1559], qui instituait quatorze nouveaux évêchés, et érigeait Malines, Cambrai et Utrecht en archevêchés. Les rigueurs du cardinal-ministre de Granvelle n'étaient pas propres, non plus, à calmer les esprits (1). A la tête des mécontents se placèrent le sous-gouverneur des Pays-Bas, Guillaume d'Orange, et les comtes d'Egmont et de Hoorne. Guillaume, d'une profonde indifférence religieuse et dans l'espoir de parvenir à la souveraineté, se prononça hautement en faveur du protestantisme. On vit s'unir au parti des mécontents, dans le *compromis* de 1565, même des gentilshommes catholiques, pour obtenir de la gouvernante la suspension de l'inquisition et de l'édit de religion dont on les menaçait. Une circonstance fortuite fit donner aux députés le nom ironique de *Gueux*, qui resta celui des confédérés. La députation avait, il est vrai, déclaré expressément qu'on entendait maintenir l'Église catholique et elle seule. Cependant, dès 1561, on vit paraître un symbole des Pays-Bas (*confessio Belgica*), qui fut adopté par un certain nombre de Belges, tenant des assemblées religieuses séparées et cé-

(1) Documents inédits, papiers d'Etat du cardinal de Granvelle. Paris 1841-42, 3 vol. in-4.

Digitized by Google

lébrant un culte public à leur façon (1). Les nombreux calvinistes refugiés de France, encouragés par les magistrats et les gentilshommes, se mirent à piller et détruire, même dans les grandes villes, les églises et les couvents ; la magnifique cathédrale d'Anvers ne fut pas à l'abri de leur fureur. Cependant la gouvernante était parvenue, après le renvoi du cardinal de Granvelle, à conclure, avec Louis d'Orange et douze gentilshommes, un accord qui devait calmer les réformés. Ils levèrent néanmoins l'étendard de la révolte, s'exposèrent aux chances d'une guerre difficile, furent complétement domptés, lorsque Guillaume d'Orange fut obligé de se réfugier en Allemagne et que le comte d'Egmont eut abandonné le parti protestant [1567]. Philippe II aurait dû se contenter de ce résultat, mais il remplaça la prudente et douce Marguerite par le rude duc d'Albe, qu'il envoya dans les Pays-Bas à la tête d'une nombreuse armée. Le duc commença par établir un *Conseil des Troubles*, composé de douze membres, chargés de la recherche et de la punition des hérétiques. Ce conseil immola de nombreuses victimes, parmi lesquelles les comtes d'Egmont et de Hoorne, exécutés tous deux à Bruxelles [6 juin 1568]. Ces cruautés excitèrent une nouvelle insurrection dans les provinces du Nord, qui nommèrent, en apparence pour le roi d'Espagne, le prince d'Orange gouverneur de Hollande, Seelande et Utrecht. Le duc d'Albe, rappelé, fut remplacé par Requesens, homme modéré et plein de talent, dont la mort prématurée fut fort préjudiciable à la domination espagnole [1576] ; car son successeur, don Juan d'Autriche, se rendit odieux aux Flamands, et permit au prince d'Orange d'étendre l'influence des confédérés sur cinq nouvelles provinces, « unies pour se défendre contre » toute violence qu'on voudrait leur imposer au nom ou » dans les intérêts du roi. »

Mais Guillaume, infidèle à la déclaration par laquelle il avait antérieurement prétendu « prendre les armes pour » l'Évangile comme pour l'Église romaine, afin de conser- » ver aux deux partis la liberté religieuse [1568] et de main- » tenir les catholiques dans la pleine jouissance de leurs

(1) *Augusti*, Corpus librorum symbolicorum. p. 170-77.

Digitized by Google

» droits, » publia en 1582 une ordonnance qui interdisait le culte catholique en Hollande, et qui fut en effet mise à exécution. L'armistice de 1609 reconnut les provinces réformées du Nord comme république. L'étroite alliance de ces provinces avec la France et l'Angleterre y avait favorisé la domination du calvinisme, dont les synodes de Dordrecht [1574-1618] adoptèrent les principes, défendus et développés par l'université de Leyde. Il demeura néanmoins un grand nombre de catholiques en Hollande, et les provinces du sud de la Belgique restèrent fidèles à l'Église.

OBSERVATION. « En Italie et en Espagne, dit Guérike, les ténèbres du papisme triomphèrent partout de la pure lumière de l'Évangile ! » Quant aux pages de l'Anglais M'Crie, sur les sympathies que le protestantisme rencontra dans ces deux pays, elles se rapprochent plutôt du dithyrambe que de l'histoire (1),

§ 334. — *Causes des rapides progrès du protestantisme.*

Marx, Causes de la rapide propagation de la réforme en Allemagne. Mayence, 1834.

On trouve naturellement une grande partialité dans les jugements des protestants à cet égard. Ils ont, sans scrupule, osé comparer la rapide propagation du protestantisme aux progrès si lents du Christianisme à son origine, sans tenir compte des circonstances tout à fait différentes, puisque, d'un côté, le mépris et les persécutions les plus sanglantes furent le partage des premiers chrétiens, et que, de l'autre les faveurs et les libertés les plus larges furent promises aux sectateurs des nouvelles doctrines.

Nous nous en tiendrons aux faits pour asseoir notre jugement d'une manière impartiale. 1° Les plaintes sérieuses qui s'étaient élevées, dans les conciles universels, contre des abus constants, secondèrent l'entreprise de Luther. On l'écouta avec faveur quand il se déclara, comme d'autres évêques bien intentionnés, contre les abus, et principalement contre celui

(1) *Thom. M'Crie*, Hist. du développement et de la chute de la Réforme en Italie.

Digitized by Google

des indulgences, d'autant plus que, dans les premiers temps, Luther prétendit enseigner la pure doctrine de l'Église catholique, et n'avoir pour but que l'abolition des abus et l'amélioration de la discipline. C'est ainsi qu'il trompa bien des gens, non-seulement parmi le peuple, mais parmi les savants, comme Willibald Pirkheimer (1). Si, dès le principe, il avait rejeté les dogmes de l'Église, beaucoup de ses partisans auraient frémi et reculé devant la pensée de se séparer positivement de l'Église catholique.

2° Luther et ses partisans n'épargnèrent aucun moyen de défigurer la doctrine catholique et de représenter leur système comme le pur et véritable enseignement de l'Évangile. Ils ne rougirent pas de faire passer, aux yeux des ignorants, le saint sacrifice de la messe pour une impiété, le culte des saints pour une idolâtrie. Le symbole des calvinistes prétendait même « que la vérité pure et divine est bannie de l'É-« glise romaine ; que les sacrements y sont pervertis, faussés; « qu'on y croit et pratique toute sorte de superstitions et « d'impiétés (2).» Et, partant de là (3), Luther écrivait avec une telle assurance qu'il ne laissait, à ceux qui lui avaient une fois accordé leur confiance, pas le moindre doute sur la vérité de ses assertions. La tyrannie des papes était dépeinte sous les couleurs les plus vives, dans des satires sanglantes, dans des libelles injurieux : on exaltait outre mesure, et souvent de la manière la plus inconvenante, la liberté évangélique.

3° On ne peut méconnaître que les écrits vifs et populaires de Luther, de Zwingle et d'autres, avec bien des erreurs, renfermaient beaucoup de choses vraies, belles et raisonnables; que Mélanchthon, Calvin et de Bèze plaisaient et attiraient singulièrement par leur style pur et classique. La sollicitude de Luther et de ses adhérents pour l'instruction religieuse de la jeunesse et du peuple fut aussi très-utile à leur cause. Les catéchismes de Luther, accueillis avec grande faveur, excitèrent puissamment le zèle des catholiques pour l'accomplissement d'un devoir si sérieux et si

(1) Voyez § 315.
(2) Ainsi s'exprime le symbole des calvinistes français.
(3) *Menzel*, l. cit., t. I, p. 84.

Digitized by Google

sacré. Le peuple fut charmé d'entendre le culte divin dans la langue nationale. Peu instruit par le clergé catholique, il ne comprenait point le sens, la valeur, les motifs de l'usage de la langue latine, et ne soupçonnait guère le précieux trésor que renferme la liturgie romaine. Tout à coup on lui révélait ce qu'il y a de touchant, de profond, de doux dans les prières de l'Église, il les entendait, les comprenait. On lui rendait la communion du calice si longtemps demandée, si ardemment désirée. Tout cela devait préparer le peuple à accueillir favorablement les doctrines nouvelles.

4° Luther flattait encore le peuple en lui mettant entre les mains une Bible nouvelle, dont chacun devenait le libre interprète. Il le séduisait par ce mensonge répété sous mille formes : « Quoique le droit d'enseigner appartienne à tout » chrétien (1), le clergé s'est attribué à lui seul le droit de » lire la Bible, parce qu'il a prévu qu'en l'accordant à tous, » les priviléges du sacerdoce tomberaient, et que le peuple » serait en tout semblable au clergé. » La doctrine de Luther sur le serf arbitre, et la foi qui seule justifie, tranquillisait le peuple sur ses péchés et le moyen si facile d'y remédier. Il se trouvait heureux d'être débarrassé des pénibles pratiques de la confession et du jeûne. Enfin l'attrait seul de la nouveauté, toujours si puissant, suffisait pour soulever les masses.

5° Luther eut encore l'adresse de se mêler à la lutte des humanistes et des scolastiques et de gagner un grand nombre de partisans parmi ceux-là, comme il avait su tirer parti de la guerre déclarée par de très-bons évêques aux abus ecclésiastiques. Il sut profiter aussi des maladroites attaques de ses premiers adversaires, de l'imprudente discussion de Leipzig et de l'intempestif emploi de la bulle d'excommunication, en même temps qu'il se servit habilement de l'imprimerie, toute nouvelle encore, pour répandre rapidement et fort au loin le bruit de son entreprise.

6° Luther gagna les ecclésiastiques et les moines par l'abolition du célibat et des vœux monastiques, qui pesaient à

(1) 1 Pierre, II, 9.

Digitized by Google

un grand nombre d'entre eux. La barrière une fois rompue, la sensualité et la crainte du châtiment ne leur permettaient plus de revenir sur leurs pas.

7° La politique vint également au secours du protestantisme. Sans que Luther en fît expressément mention, on prévoyait les conséquences importantes de son œuvre, sous ce rapport. Les attaques hardies dirigées contre une autorité antique et respectable (1), l'appel à la raison individuelle, au sens privé, dans le domaine religieux, eurent bientôt leur retentissement dans la sphère temporelle. On rejetait les ordres du pape; pouvait-on encore respecter les recommandations du curé? Les réformateurs traitaient sans nul égard les têtes couronnées; le peuple devait-il se maintenir longtemps dans les bornes de l'obéissance? Le paysan, pouvant décider ce qu'il fallait penser des choses divines, ne se permettrait-il pas d'avoir son opinion en matière de chasse et de pâturage? Si des vœux librement formés n'obligeaient plus le moine, pourquoi un servage contre la volonté du Christ opprimerait-il éternellement le peuple? Mais Luther épargna même au peuple la peine de tirer ces conclusions, en les développant explicitement dans sa doctrine de la liberté des enfants de Dieu, et la guerre des paysans prouva combien il avait été vite compris. « Ces » gens, disait Mélanchthon en gémissant, désormais habi» tués à la liberté, après avoir secoué le joug des évêques, » n'en accepteront plus aucun. Que leur importent la doc» trine et la religion? Ils ne s'inquiètent que de la liberté » et du pouvoir? »

8° Par une singulière coïncidence, remarque Schiller (2), deux faits politiques concoururent au schisme de l'Église. Ce fut, d'une part, la prépondérance subite de la maison d'Autriche, qui menaçait la liberté de l'Europe et arma les princes; de l'autre, le zèle actif de cette maison pour l'ancienne religion, qui souleva les nations elles-mêmes. Les princes profitèrent d'autant plus volontiers de cette occasion qu'ils espéraient s'affranchir de la suzeraineté de l'empereur, et que, d'ailleurs, Luther les engageait formelle-

(1) *Raumer*, Hist. de l'Europe depuis la fin du XV^e^ siècle.
(2) Dans son Hist. de la guerre de Trente Ans, liv. I. in init.

Digitized by Google

ment à s'emparer des biens des églises et des couvents, et leur concédait, dans son système, le souverain pouvoir ecclésiastique. Il éveilla ainsi, dans leur cœur, une avidité contre laquelle il dut se prononcer lui-même plus tard. « Il y a bien des princes encore, dit-il dans un de ses ser- « mons, qui sont vraiment évangéliques, parce qu'il y a « encore des ostensoirs catholiques et des biens monasti- » ques à prendre. » Ses propos de table vouent au diable les princes et les nobles qui gardent pour eux les biens ravis aux églises, et laissent les serviteurs de l'Évangile dans une telle pauvreté qu'ils se morfondent avec femmes et enfants. Pour ne pas perdre de tels avantages,

9° Les princes usèrent de toute leur puissance temporelle, afin d'introduire partout la réformation. Les faits sont à cet égard si patents que Jurieu, ennemi juré de l'Église catholique, dit franchement : « Il est incontestable que la réformation s'est faite par la puissance des princes : ainsi, à Genève, ce fut le sénat ; dans d'autres parties de la Suisse, le grand conseil de chaque canton ; en Hollande, ce furent les états généraux ; en Danemark, en Suède, en Angleterre, en Écosse, les rois et les parlements. Les pouvoirs de l'État ne se contentèrent pas d'assurer pleine liberté aux partisans de la réforme, mais ils allèrent jusqu'à enlever aux papistes leurs églises et à leur défendre tout exercice public de leur religion. Bien plus, le sénat défendit, dans certaines localités, l'exercice secret du culte catholique. » « En Silésie, rapporte Menzel (1), la nouvelle église s'établit, surtout grâce à la protection des princes et des autorités. La plupart des communes, fidèles à leurs anciennes pratiques, étaient bien loin de songer à un changement quelconque de religion. Les paysans polonais, comme ceux de la langue allemande, adoptèrent la forme religieuse qu'introduisirent leurs seigneurs. En Suède, ce fut Gustave Wasa, le libérateur de sa patrie, qui embrassa la nouvelle doctrine, parce qu'il jugea nécessaire d'étayer son trône nouveau des richesses et du pouvoir enlevés au clergé. En Angleterre, le divorce de Henri VIII et la discussion qu'elle suscita entre le pape et le roi fut l'occasion

(1) Loco cit., t. II, p. 2 ; t. III, p. 91 et 92.

Digitized by Google

de la réforme. » C'est dans le même sens que Frédéric le Grand dit dans ses Mémoires : « Si l'on veut réduire les « causes du progrès de la réforme à des principes simples, « on verra qu'en Allemagne ce fut l'ouvrage de l'intérêt, « en Angleterre celui de l'amour, et en France celui de la « nouveauté (1). »

Remarquons qu'aucun de ces princes, si enthousiastes pour la réforme, ne se distingua par la loyauté de sa conduite et la pureté de ses mœurs. Il n'y a qu'à comparer au voluptueux et cruel Henri VIII, au sensuel Philippe de Hesse, à l'incrédule et léger Albert de Prusse, aux despotes du Danemark et de la Suède, Christiern II et Gustave Wasa, les princes catholiques contemporains, incomparablement plus nobles, plus purs, plus élevés, tels que Georges, duc de Saxe, Joachim de Brandebourg, Maximilien, Charles-Quint, Ferdinand I et II, Albert et Maximilien I, ducs de Bavière, et d'autres.

(1) Mémoires de Brandebourg.

Digitized by Google

CHAPITRE III

CONTINUATION DE L'HISTOIRE DU PROTESTANTISME. — SES DISCUSSIONS INTESTINES.

Dœllinger, la Réforme et son développement intérieur. Ratisb., 1836.
Gieseler, Manuel de l'hist. ecclés., t. III, P. II, p. 115-382.

---

§ 335. — *Traits généraux caractéristiques du protestantisme.*

Le luthéranisme, comme les sectes du moyen âge, Cathares et Vaudois, et toutes celles des âges précédents, prétendit renouveler l'Église apostolique en détruisant les abus de l'Église catholique et en s'appuyant sur l'Écriture sainte, unique source de la foi. Cet appel exclusif à l'autorité de la Bible resta le principe fondamental des systèmes nouveaux, quoique les discussions les plus importantes en eussent démontré l'insuffisance et qu'il eût fallu, assez souvent, avoir recours à la tradition si dédaigneusement rejetée (1). Dès lors tombait, par le fait, l'autorité et l'existence même d'une Église visible, infaillible et sanctifiante, institution divine antérieure à la rédaction de l'Écriture sainte. A sa place, on substituait l'idéal d'une Église invisible, unissant entre eux les vrais croyants de tous les lieux de la terre. La conséquence immédiate de ce principe était une incertitude nécessaire et une perpétuelle

(1) Cf. les Axiomes de *Lessing* contre M. le pasteur Gœtze de Hambourg (Œuvres édit. par Lachmann, t. X, p. 133-251).

Digitized by Google

variation dans les dogmes fondamentaux eux-mêmes (1). L'enseignement doctrinal était abandonné à l'arbitraire et au hasard, et il semblait qu'un grand cours de théologie expérimentale avait été ouvert en Europe.

Lorsqu'on eut ainsi formellement constitué l'anarchie dans les nouvelles communautés religieuses, on se vit cependant obligé d'en revenir à l'institution d'une autorité, pour donner à la société spirituelle l'indispensable fondement de dogmes communs. A cet effet, on rédigea les Livres symboliques (2), qui ne purent conserver une autorité durable, par cela même qu'ils étaient le produit des opinions humaines.

Les adversaires de l'Église catholique avaient opposé à la doctrine de la nécessité des œuvres, singulièrement défigurée par eux, l'absurde opinion de la justification de la foi sans les œuvres. Peu à peu, le luthéranisme, en se développant, devint le protestantisme, ou la protestation universelle, le rejet de toute doctrine, non pas en tant que fausse, mais en tant qu'enseignement de l'Église catholique. Ainsi Luther, protestant contre le pape, ne voulut admettre la communion ni sous une ni sous deux espèces. Ainsi les luthériens, protestant contre tout ce qui venait de Rome, refusèrent opiniâtrément d'admettre les changements si importants du calendrier de Grégoire XIII. Les théologiens protestants déclaraient que le pape, étant l'Antechrist, voulait, au moyen de ce calendrier, se glisser dans leurs églises, et qu'ainsi il fallait, en conscience, rejeter la réforme grégorienne. On préférait (3), dit Menzel, se tromper dans ses calculs plutôt que d'accepter quelque chose du pape. Le déchaînement des passions, au milieu

(1) *Bossuet*, Hist. des variations; *Planck*, Hist. de l'orig. et des chang. des dogmes protest.

(2) Libri Symbolici Evangelicor. ed. Hase. Lipsiæ, 1837; Corpus libror. symbol. qui in eccles. Reformatorum auctoritatem public. obtinuerunt. Elberf., 1827; Collectio confessionum in eccles. reformatis publicatar. ed. Niemeyer. Lips., 1840. Dans les recueils d'Augusti et de Niemeyer, les XXXIX articuli Eccles. anglicanæ.

(3) On persista dans cette erreur en Allemagne jusqu'en 1777; en Angleterre, jusqu'en 1752; en Suède, jusqu'en 1753. Les bases erronées du vieux calendrier Julien amenèrent une différence de dix jours en 1582, le jour du printemps étant tombé le 11 mars.

Digitized by Google

des agitations de la réforme, ne permettait guère de penser au changement des mœurs. Luther se plaignait de voir Sodome pire sous l'Évangile que du temps du papisme. Philippe de Hesse réclama la bigamie, et les réformateurs la lui accordèrent. Pour mettre un frein au dévergondage des passions, il fallut, comme firent Zwingle et Calvin, avoir recours au plus rude despotisme. En dépit du principe de l'affranchissement de l'esprit humain, si hautement prôné, les récits superstitieux de la lutte de Luther contre le diable ravivèrent la foi à la magie et aux opérations diaboliques. Mélanchthon, tourmenté par les angoisses et les incertitudes que doit nécessairement produire l'absence d'une règle véritable et infaillible de la foi, s'écriait que les eaux de l'Elbe ne lui fourniraient pas assez de larmes pour pleurer un si grand malheur. Nous avons vu que, tout en réclamant une liberté sans limite dans le domaine de la foi, les réformateurs agirent, envers leurs adversaires, avec une telle intolérance qu'ils allèrent jusqu'à les condamner à mort, et qu'ainsi, outre les exécutions ordonnées par Calvin (1), on brûla vif, à Genève, le prédicateur Nicolas Antoine, accusé de judaïsme ; on exécuta l'osiandriste Funck [1601], on décapita, à Dresde, le chancelier Krell, convaincu de pseudo-calvinisme [1632]. Et toutes ces exécutions furent faites, non avec précipitation, mais avec la plus grande maturité. Mélanchton et de Bèze justifièrent scientifiquement la peine de mort infligée aux hérétiques ; Mélanchton, d'accord avec Luther, autorisa l'assassinat des tyrans (2). La ruine de l'esprit national, la guerre civile, le recours à l'invasion étrangère furent presque partout les suites de la réforme. Ainsi les Anglais furent appelés en France et en Écosse, les Français en Allemagne, les Hollandais en Angleterre, les Anglais en Hollande, les Russes en Pologne, et les Turcs en Hongrie.

(1) Voyez § 315.

(2) *Walch*, Œuvres de Luther, t. XII, p. 2151 sq. Cf. *Strobel*, Mélanges, t. I, p. 170 ; *Ukert*, Vie de Luther, t. II, p. 46, et surtout l'essai intitulé « l'Assassinat religieux et politique, » dans les Feuilles hist. et politiques, t. IX, p. 737-70.

Digitized by Google

§ 336. — *Le clergé protestant. Ses droits. Ses rapports avec l'État.*

Cf. les trois excellents articles sur la constitution ecclésiastique de la réforme et son influence constante sur les publicistes protestants de nos jours (Stahl, Puchta, Richter, Klee, etc.) : dans les Feuilles hist. et polit., t. VI, p. 596-609; t. X, p. 209-28, p. 529-43. Voyez aussi le Manuel de droit canon de *Walter*, 8e édition, p. 46-70.

Luther, pour gagner le peuple de toutes façons, lui avait attribué, d'après sa manière d'interpréter l'Ecriture, le caractère sacerdotal; il avait déclaré que l'état ecclésiastique n'était rien, et que Dieu voulait détruire « ce spiri- » tualisme sans esprit. » Cependant il se vit bientôt obligé d'accorder quelque valeur aux ecclésiastiques. En principe ils devaient être élus par les communes, mais on respecta le droit de pratronage et on le transféra aux consistoires, là où il avait appartenu aux évêques. Ces consistoires, composés de membres laïques et ecclésiastiques, devaient décider les affaires concernant le mariage, l'excommunication religieuse, et exercer la justice sur le clergé. Les articles de la visite des églises de l'électeur de Saxe, Auguste, donnent à ce sujet de merveilleux renseignements [1557]. » Les nobles et autres seigneurs féodaux raccolent de tous » côtés des ouvriers sans ressource, des compagnons igno- » rants, ou bien revêtent leurs scribes, leurs palefreniers ou » leurs garçons d'écurie d'habits ecclésiastiques, les four- » rent dans les cures, afin d'avoir des pasteurs accommo- » dants, et d'obtenir des biens de la cure ce qui leur con- » vient. » Ainsi se forma, dans la nouvelle Église, un clergé en général ignorant et immoral. Il n'y eut plus de degrés hiérarchiques. Les anciens droits et priviléges des évêques furent attribués à tous les curés (1). Ces théologiens si bi-

(1) Articuli Smalk. dans *Hase*, Libri symb., p. 354 : « Constat jurisdictionem illam communem, excommunicandi reos manifestorum criminum, pertinere ad omnes pastores. Hanc tyrannice ad se solos (episcopos) transtulerunt et ad quæstum contulerunt. »

Digitized by Google

bliques changèrent le nom évangélique d'évêque en celui de surintendant. L'Angleterre seule conserva l'épiscopat comme une institution divine, tout en brisant la succession apostolique par sa séparation avec l'Église. Et, chose remarquable, les réformateurs, quoique sans mission ni succession légitime, continuèrent à instituer les membres de leur clergé. Luther en appela à une mission extraordinaire et toute divine; il n'avait pas été envoyé par les hommes, disait-il, mais par Dieu même et par une révélation immédiate du Christ. Mais il exigeait, « de quiconque prétend » dait être appelé à prêcher l'évangile, qu'il prouvât sa » vocation par un miracle manifeste. » Dans son ardeur impétueuse, Luther avait séduit les princes par l'espoir des biens des églises et des couvents. Ils se mirent vivement à l'œuvre, détruisirent tous les monastères, introduisirent ainsi la dépravation des mœurs en place de leur réforme, enlevèrent à l'innocence pieuse, au repentir sincère, l'asile fondé par la piété de leurs pères, et substituèrent les armées permanentes à la foule inoffensive des moines. Du reste, une bien légère partie de ces biens fut employée dans un but religieux et scientifique ou en faveur du peuple. Les nouveaux propriétaires trouvaient trop de jouissances dans ces biens si facilement acquis. En vain Luther gronda, se mit en fureur; il fut contraint de voir les ecclésiastiques de l'Évangile mourir de faim avec leurs femmes et leurs enfants, ou mendier leur pain et s'exposer au mépris et aux cruelles railleries de grossiers soldats et de chevaliers non moins barbares.

Luther et ses adhérents avaient, à l'aide des princes, détruit les priviléges sacrés de la hiérarchie. Ils accordèrent, de gré ou de force, la suprême autorité spirituelle à ces princes dont ils ne pouvaient plus se passer (*césaréopapie*). Car ces princes étaient les uniques appuis de la nouvelle Église contre les attaques du dehors, et formaient en même temps une sorte d'unité centrale au milieu des interminables dissensions, des continuelles divisions, qui s'élevaient parmi les protestants. Cette suprématie des princes était donc devenue comme nécessaire, pour mettre un frein au zèle révolutionnaire des démagogues et des anarchistes théologiens. Mais il n'en est pas moins étrange d'entendre

Digitized by Google

les assertions des théologiens du conventicule de Naumbourg [1554], présidés par Mélanchthon, démontrer la nécessité de la dépendance de l'Église vis-à-vis des princes par les deux textes bibliques : *Attollite portas, principes, vestras* (Ps. XXIII, 7), *et erunt reges nutritii tui* (Isaïe, XLIX, 23). Tant il est vrai qu'on peut tout démontrer à l'aide de la Bible (1). D'après de tels précédents, il devenait facile à Stéphani de fonder scientifiquement, sur la même autorité biblique, le *système épiscopal*, suivant lequel la paix religieuse d'Augsbourg avait transféré, dans les pays protestants, la puissance des évêques aux souverains et aux seigneurs ; il était naturel que, par le fait, le *système territorial*, qui a pour base : *cujus regio, illius religio*, s'établît également, et trouvât plus tard ses défenseurs théoriques dans les piétistes Thomasius et Bœhmer. Il en résulta encore qu'en Danemark la puissance royale devint peu à peu absolue, que les sujets, arbitrairement gouvernés, changeaient de religion comme de vêtements (2), selon le caprice des princes, et que la paix de Westphalie reconnut même légalement aux princes le *jus reformandi*. Ainsi s'étaient formées, comme au milieu du paganisme, des religions d'État, des religions nationales, des religions établies par la loi. Ce n'est pas sans motif et par hasard que, dans les traductions du Nouveau Testament de Luther, déjà, on ne trouve pas une fois le mot *Église*, en place duquel il met toujours le terme de *communauté* (3). Ni les fréquents avertissements de Luther, ni les douleurs de Mélanchthon, ni les théories récentes du *système collégial*, ni la prétention de Calvin : *Ecclesia est sui juris*, n'ont pu affranchir les communautés religieuses protestantes de cette servitude politique.

(1) *Camer*, Vita Melanchthon., ed. Strobel, p. 319, *Mélanchthon*, t. II, et 1714, p. 541-53. *A. Menzel* a eu le mérite d'attirer de nouveau l'attention sur ce traité, qu'on avait entièrement oublié. Loco cit., t. III, p. 530 sq.

(2) Sur l'arbitraire des princes dans les choses de la foi, voyez *Wolfg. Menzel*, Hist. des Allem. ch. 420. On disait que les femmes de ces ministres serviles leur criaient : « Écrivez, nos chers maîtres, écrivez, afin que la cure puisse vous rester. »

(3) Cf. Dr *Sylvius*, l'Église et l'Évangile, ou Protestation catholique contre le protestantisme qui s'appelle *Église*. Ratisb., 1843.

Digitized by Google

§ 337. — *Culte et discipline.*

Bibl. Agendor., éditée par Kœnig. Zelle, 1726. in-4. *J.-L. Funk*, l'Esprit et la forme du culte établi par Luther, Berlin, 1819. *Grüneisen*, De protestantismo artibus haud infesto. Stuttg., 1839, in-4. *Gieseler*, Manuel de l'hist. ecol., t, III, P. 2, p. 300.

Au sacrifice de la messe, qui, depuis les temps apostoliques, avait été, dans l'Église catholique, le centre du culte et de la vie religieuse, l'Église nouvelle, qui prétendait ramener l'ère des apôtres, substitua la prédication. La langue populaire une fois introduite dans les diverses cérémonies du culte, il fallait donner au peuple une part plus active dans les assemblées religieuses. Lorsque Luther régla la forme du culte pour la première fois [en 1526], sentant, dans le moment, tout ce qui manquait à son organisation improvisée, il déclara qu'il ne prétendait mettre par là aucune entrave à la liberté chrétienne, ni prescrire son rituel comme une norme fixe et immuable (1). Dans sa haine aveugle contre tout ce qui rappelait le catholicisme, et d'après sa manière exclusive et restreinte de considérer les temps apostoliques, Luther devait se montrer hostile aux images. Cependant la résistance qu'il opposa aux dévastations iconoclastes de Carlostadt le ramena à un jugement plus raisonnable sur l'art et son influence, de sorte qu'il en parla parfois avec reconnaissance, et estimait beaucoup Albert Durer et Luc Kranach.

Mais il fallait que l'artiste s'en tînt aux étroites limites du système luthérien, qui ne lui permettait point, par exemple, de représenter la Vierge douloureuse, quoique, dans le cycle restreint des fêtes annuelles du protestantisme, le peuple, en beaucoup d'endroits, se plût encore à fêter la Vierge. Luther estimait par-dessus tout la musique (2). Il institua un chant d'église populaire dont le texte fut tiré des hymnes de l'antiquité chrétienne, de quelques cantiques des Frères bohèmes, et des cantiques religieux qu'il

(1) *Walch*, Œuvres de Luther, t. X, p. 266 sq.
(2) Ibid., p. 1723.

Digitized by Google

composa lui-même. Cependant il ne faut pas croire que Luther soit le créateur du chant d'église allemand. Les livres de cantiques approuvés, et en usage longtemps avant Luther dans l'Église catholique, renferment des mélodies, des chœurs, qui étaient généralement chantés par tout le peuple durant l'office divin. Beaucoup de couvents du moyen âge non-seulement cultivèrent les sciences, mais furent encore de véritables écoles de musique et de chant religieux. Luther se servit des Antiphonaires de l'Église catholique, auxquels il appliqua un texte allemand. La mélodie : « Réjouissez-vous-donc, Église du Christ » (*Nun freut euch liebe Chisteng'mein*), n'est que l'antique hymne *Fortem virili pectore*, et le chef-d'œuvre du temps, le célèbre choral : « Notre Dieu est une forteresse » (*Eine feste Burg ist unser Gott*), ne diffère de l'hymne du commun des apôtres, *Exultet orbis gaudiis*, qu'en ce qu'il a deux temps de plus pour compléter le mètre. Il en est de même des mélodies de Walther, Selneccer, Burk, qui n'ont, pour la plupart, aucune originalité, et ne sont que des réminiscences du choral catholique (1).

Outre le baptême et la Cène, seuls sacrements conservés par Luther, il maintint encore l'exorcisme, par opposition à l'Église hérétique des réformés. Lorsque Crell, chancelier de l'électeur de Saxe, Christian Ier, cherchant un accommodement entre les opinions extrêmes des luthériens et des calvinistes, essaya de faire abolir l'exorcisme, le clergé luthérien de Zeiz et de Dresde excita une émeute populaire contre lui. « La coterie alliée des théologiens et des » juristes retint, avec une joie diabolique, Crell dans un » dur cachot. Enfin, on le retira de son trou étroit et in» fect, et le pauvre homme, maigre, décharné, à moitié » mort, fut décapité à Dresde. Le bourreau s'écria : C'est » là un véritable coup calviniste ! »

Les principes tant prônés d'une liberté chrétienne sans limites n'ayant point porté, dans les communautés protestantes, les fruits les plus heureux, ou se trouvant le plus souvent en opposition avec la théologie officielle des

(1) Voyez *Pletz*, Nouv. Revue théolog., XIIIe année, 1re livr. *C. Winterfeld*, Chants spirituels du Dr Martin Luther et Système musical employé de son temps. Leipzig, 1841.

Digitized by Google

princes, il fallut bien en venir à une discipline sévère. Les amendes, l'exclusion de la Cène, le refus de sépulture ecclésiastique en devinrent les moyens ordinaires. En Écosse, la discipline prit un caractère singulièrement sombre et effrayant. Ailleurs, à Jéna, Weimar, Brunswick, par exemple, elle fut poussée jusqu'à la cruauté. Henning Brabant (1) avait renversé, dans cette dernière ville, l'aristocratie, et y avait fondé une démocratie, qui, disait-elle, ennemie de toutes les tyrannies, ne voulait plus supporter celle du clergé. Celui-ci prononça solennellement la sentence d'excommunication contre Henning, ameuta le peuple, et répandit le bruit que le diable, sous la figure d'un corbeau, avait poursuivi le sectaire dans les rues. Le peuple crédule et superstitieux abandonna Henning, qui fut saisi et soumis à une cruelle torture. Ses membres disloqués furent serrés dans des chevilles, son corps fut ignominieusement mutilé, et on ne lui donna le coup de la mort qu'après lui avoir arraché le cœur et lui en avoir frappé la bouche. L'indomptable Henning expira en disant : « Voilà » ce qui s'appelle combattre pour sa patrie [17 septembre 1604] ! »

§ 307. — *Exégèse protestante.*

Voyez t. II, § 286, les sources indiquées pour cette partie.

Plus les réformateurs méprisaient la science humaine, en demandant que Platon et Aristote, « ce bourreau des « âmes qui ne savait presque rien de philosophie, » fussent brûlés tous deux, plus ils prônaient l'étude de l'Écriture sainte, unique source de la foi et de l'inspiration divine, unique règle du chrétien (2). Luther expliqua avec

(1) Le récit complet se trouve dans *Strombeck*, Henning Brabant, capitaine de la ville de Brunswick. Brunw., 1829. *A. Menzel*, loco cit., t. V, p. 229 sq. Voy. aussi dans les Feuilles hist. et polit., t. VII, p. 319, l'opinion de Mélanchthon.

(2) Codicem Hebræum V. T. tum quoad consonas tum quoad vocalia sive puncta ipsa sive punctorum saltem potestatem et tum quoad verba θεόπνευστον esse (Formula consensus helvetica. can. II).

Digitized by Google

intelligence quelques parties de la Genèse, du Psautier, de l'épître aux Galates, et traduisit et développa souvent les paroles de l'Esprit saint dans un langage simple, populaire, persuasif. Mélanchthon, occupé de bonne heure de la lecture de la Bible, appliqua sa vaste connaissance de l'hébreu à l'explication du sens littéral de l'Ancien Testament, et, d'après ce principe de saint Augustin, que le Nouveau Testament seul fait complétement comprendre l'Ancien, il y ajouta des commentaires dogmatiques et allégoriques.

Mathieu Flacius chercha à donner à l'exégèse une base scientifique (*Clavis sacræ Scripturæ*), sur laquelle il fonda son Compendium du Nouveau Testament (*Glossa compendiaria in N. T.*). Wolfgang Franz, dans son Herméneutique (*Tractatus theologicus, etc., Vit.*, 1619), et Salomon Glassius, dans sa *Philologia sacra*, poussèrent ces travaux sur l'Écriture plus loin. Les autres exégètes luthériens, Wolfgang Musculus [† 1563], David Chytræus et Martin Chemnitz, se sont, comme leurs prédécesseurs, strictement attachés, dans leurs commentaires polémiques, aux livres symboliques de leur confession (*Regula, seu analogia fidei*). Tout ce qui paraissait s'écarter de l'enseignement de la Bible, comme les découvertes astronomiques du grand Keppler, était rudement poursuivi (1).

Dans l'Église réformée, Calvin (2), marchant sur les traces de Léon Judæ, traducteur allemand de la Bible, de Zwingle, Œcolampade et Bucer, commentateurs subtils de l'Écriture, pénétra, avec un profond sentiment religieux, dans le texte sacré, et en développa avec une grande saga-

(1) « Cet homme étonnant, dit Wolfgang Menzel (loco cit., ch. 430), qui découvrit les lois du monde planétaire, naquit à Weil, ville de la Souabe. Les théologiens de Tubingen condamnèrent sa découverte (?), parce que la Bible enseigne, disaient-ils, que le soleil tourne autour de la terre. Keppler voulait déjà détruire son ouvrage, quand on lui offrit un asile à Grætz, d'où il fut ensuite appelé à la cour de Rodolphe. Les Jésuites, meilleurs appréciateurs de son mérite, le tolérèrent quoiqu'il ne cachât jamais son luthéranisme. On se contenta de le persécuter en secret, et sa mère, qui se vit accusée de sortiléges, put à grand'peine échapper au bûcher. » Cf. le baron de *Breitschwerdt*, Vie et influence de Jean Keppler, d'après de nouvelles sources originales, Stutt., 1831. Cf. *A. Menzel*, t. V. p. 117-126.

(2) Cet écrit a été encore tout récemment édité et recommandé par Tholück. Voyez son Indicateur littér., 1831, n° 41 sq.

Digitized by Google

cité les hautes pensées, surtout dans ses commentaires sur les épîtres de saint Paul, auquel il attribue souvent, en faisant violence au texte, son âpre et rigide système. Sébastien Castellio traduisit la Bible en un latin pur et classique, et altéra ainsi l'idée biblique en ôtant au texte son énergie primitive et son caractère original. Th. de Bèze opposa à cette « œuvre de Satan » une nouvelle traduction, dans laquelle il s'efforça de conserver la couleur orientale du texte.

Quant à l'exégèse philosophique, elle dut ses progrès d'abord à Conrad Pélican, ensuite et surtout aux travaux des deux Buxtorf, père et fils, professeurs des langues orientales à Bâle, qui s'aidèrent de la connaissance de la littérature talmudique et rabbinique (1). Thomas Erpénius [† 1624] et son disciple, le fameux Jacques Golius (2), rendirent plus facile l'étude du dialecte arabe; Samuel Bochart expliqua la géographie de la Bible (*Phaleg et Kanaan*) et son histoire naturelle (*hierozoicon*). Au milieu de ces travaux éclata la dispute sur l'origine des points voyelles de l'hébreu (Louis Capellus) et la pureté du grec du Nouveau Testament (Henri Estienne). Plus libre de préjugés que ses prédécesseurs, Hugo Grotius (3), le plus grand humaniste de son siècle, commenta l'Ancien et le Nouveau Testament avec une grande impartialité et de rares connaissances philosophiques, sans s'inquiéter de l'inspiration et des livres symboliques de son Église. On lui opposait Occésus, et les sectaires orthodoxes disaient de l'un : Il trouve le Christ partout dans l'Écriture ; de l'autre : Il ne le trouve nulle part.

§ 339. — *Mystiques et Visionnaires.*

Arnold est le plus complet sur ce sujet, malgré ses préventions, dans son Hist. de l'Église et des hérésies. *Kromayer*, de Weigelianismo,

(1) Lexicon chaldaicum, talmudicum et rabbinicum, achevé pa son fils, 1640.

(2) Son dictionnaire arabe était encore de nos jours le meilleur qu'on eût pour l'étude de cette langue jusqu'à la publication de celui de Freytag.

(3) Annot. ad V. T. Paris., 1644, ed. Dœderlein; Halæ, 1775 sq., 3 vol. in-4. Annot. in N. T. Amst., 1641 sq., 2 vol.; ed. Windheim. Halæ, 1769, 2 vol. in-4.

Digitized by Google

Rosæ - Crucianismo et Paracelso. Lipsiæ, 1669. *Gieseler*, t. III, p. 433.

La pieuse tendance d'un Jean Tauler, d'un Thomas à Kempis et des mystiques antérieurs, nommément de l'auteur de la Théologie allemande, avait exercé une vive influence, non-seulement sur Luther, mais sur divers membres des Églises protestantes. Cet esprit intérieur se montre dans les quatre livres « du vrai Christianisme » [dep. 1665] du surintendant Arndt de Lunebourg [† 1621], qui devinrent très-populaires (1); dans les ouvrages de Jean Gerhard, professeur à Iéna [† 1637], dont la théologie douce et profonde (*Loci theologici; Confessio theologica*) inclina fortement vers le mysticisme (*schola pietatis*); plus encore dans les « Heures édifiantes et spirituelles » (*Geistliche Erquickstunden*) de Henri Müller, de Rostock († 1675), et surtout dans les « Poésies spirituelles » de Paul Gerhard. Né en 1606 dans la Saxe électorale, diacre de l'église de Saint-Nicolas à Berlin, obligé de fuir, parce qu'il s'était opposé à l'union projetée par l'électeur entre l'Église luthérienne et celle des calvinistes [1666], il termina sa carrière comme pasteur principal à Lubben [† 1676]. C'est au milieu des plus grandes amertumes de sa vie, dans les angoisses de la persécution, qu'il composa ses plus beaux et plus touchants cantiques : les odes : « Ordonne tes voies » (*Befiehl du deine Wege*), et : « Réveille-toi, mon âme, et chante » (*Wach auf, mein Herz und singe*), resteront, aux yeux de la postérité, des preuves du génie saint et poétique de ce pieux prédicateur (2).

Valentin Weigel (3), prédicateur à Meissen, admettait l'existence d'une lumière intérieure, qui seule révèle à l'homme le sens de la parole divine, déposée dans les

(1) Nouv. éd. avec des not. biogr. p. *Krummacher*. Leipz., 1847. Conf. *Riedner*, Hist. de l'Égl. chrét., p. 759.

(2) Hymnes spirituels de *Paul Gerhard*, d'après l'édition publiée pendant sa vie. Stutt., 1843.

(3) La Touche d'or, ou Moyen de tout connaître sans erreur. Neust., 1617. in-4. A son école se rattache Theol. Weigelli Confessio. Neust., 1618. in-4. Cf. *Staudenmaier*, Philos. du Christianisme, t. I, p. 723-26.

Digitized by Google

saintes Écritures, et lui communique les inspirations d'une vraie science, tandis que toute autre connaissance, purement humaine, n'est propre qu'à égarer son esprit; mais Weigel prétendait, en même temps, que le Christ était descendu sur la terre avec sa chair et son sang, et donna ainsi naissance à la secte des Weigéliens.

La mystique prit un caractère théologique dans les ouvrages du médecin suisse Paracelse, mort catholique [en 1541 à Salzbourg], qui fondit en une même doctrine, théologie, chimie et histoire naturelle (1). D'après Paracelse, l'action de Dieu dans le royaume de la grâce est analogue à son action dans la nature. Dès lors la chimie donne la clef des tranformations, non-seulement du monde des corps, mais encore de la sphère des esprits; par elle, l'homme doit trouver l'essence de la vie, la pierre philosophale.

Cette idée fut développée de la manière la plus originale dans les ouvrages du cordonnier de Gœrlitz, Jacques Bœhm [† 1624], qui, dès son enfance, crut avoir des révélations divines (2), et prétendit, dans sa doctrine mystique, faire comprendre les mystères de l'esprit par les symboles et les formules sensibles de la chimie et de la physique. Ses aperçus sont vastes, mais vagues; ses idées très-profondes, mais le plus souvent d'une rare obscurité. La propagation de ces doctrines mystérieuses fit croire à l'existence d'une société secrète, qui, en possession d'une science occulte de la nature et de la pierre philosophale, préparait dans le silence la régénération du monde moral, avait pour chef un inconnu nommé Rosen-Kreuz, et se perdait, quant à son origine, dans l'obscurité des temps (*les Rosecroix*). Il est probable que la croyance en l'existence réelle de cette société fut confirmée par les trois ouvrages satiriques de Jean-Valentin Andreæ [† 1654], qui dans son

(1) Œuvres. Bâle, 1589 sq. 5 vol. in-4. *Rixner* et *Siber*, Vies et doctrines des physiciens célèbres. 1829, 1er livre. *Pren*, Théolog. de Paracelse. Berl., 1839.

(2) Voyez ses œuvres éditées par Gichtel. Amst., 1682, 2 vol. in-4; 1730. 6 vol. par Scheibler, Leipzig, 1831 sq. *Wuller*, Vie et doctr. de Jacq. Bœhm. Stuttg., 1836. Cf. surtout *Staudenmaier*, Philos. du Christianisme, t. I, p. 726-740.

Digitized by Google

livre : *Fama fraternitatis* (1), exposait l'idéal d'une association secrète de ce genre, ayant pour but et pour devoir l'étude de la nature et la recherche de la vérité. Le médecin anglais Robert Fludd [† 1637], ayant identifié les conceptions des Rosecroix avec les idées de Paracelse, donna naissance à la philosophie du feu (2).

§ 340. — *Controverses dans le sein des Églises luthérienne et réformée.*

Planck. Notions sur la doctrine protestante, t. IV-VI, et Histoire de la théologie protestante depuis les formules de concorde jusqu'au milieu du XVIII[e] siècle. Gœttingue, 1831. Cf. aussi *Engelhardt*, Manuel de l'hist. ecclésiast., t. III, p. 227-336, *Gieseler*, Hist. eccl, *Bossuet*, Histoire des variations.

De vives discussions s'élevèrent parmi les protestants, même durant leur lutte passionnée contre l'Eglise catholique. Nous en avons déjà indiqué quelques-unes. Le résumé suivant complétera le tableau des divisions qui déchirèrent l'Eglise protestante à son origine, et montrera plus clairement encore à quel terme doit nécessairement conduire le principe même du protestantisme.

A. Parmi les luthériens.

1° *Controverses antinomistes.* Dans les instructions données aux visiteurs des églises, Mélanchthon avait engagé les

(1) Le titre est : Fama fraternitatis, ou Découverte de l'honorable Confrérie de Rose-Croix. Francf., 1615. Confessio Fratern. Rosacea Crucis, 1615. Mariage chimique de Christian Rosenkreuz, 1618. Voy. aussi son auto-biographie, traduite du latin par *Seybold*. Winterthur. 1797. L'Apap d'Andreæ dévoilé, avec différents essais pour servir à l'histoire ecclésiast. des XVI[e] et XVII[e] siècles, par *Papst*. Leipzig, 1827. *Gottl. de Murr*, De la véritable origine des Rose-Croix et des Francs-Maçons. Sulzb., 1803. Conf. *Sigwart*, Hist. de la phil., t. II, p. 51-69 et 449.

(2) Ses œuvres médicales et philosophiques ont été éditées en latin et en français par Oppenheim et Goude, 1617, 5 vol. in-fol.

Digitized by Google

prédicateurs, à s'appuyer sur la loi, dans leurs sermons sur la pénitence, de manière à exciter une crainte salutaire de Dieu, sans laquelle il n'y a pas de vraie pénitence possible. Cette recommandation scandalisa Jean Agricola d'Eisleben, qui, de professeur à Wittenberg [depuis 1526], était devenu prédicateur de la cour à Berlin. Il songeait aux œuvres des catholiques, et prétendait qu'il ne fallait prêcher que l'évangile. Il se tourna même contre Luther [1537], affirmant que la pénitence doit s'appuyer, non sur les dix commandements ou la loi de Moïse, mais sur les souffrances et la mort du fils de Dieu, d'après l'Évangile (Luc. XXIV, 26, Jean, XVI, 8; Philip. II, 5, 12). Luther lui répondit par six dissertations [1538-40] dans lesquelles il démontrait que la loi donne la conscience du péché, et que la crainte de la loi, si salutaire et si nécessaire pour la conservation de la morale, est d'institution divine et humaine (1). Agricola se soumit humblement. Cette discussion, dans son sens véritable, était une réfutation de l'assertion primitive de Luther d'après laquelle toute capacité pour le bien avait été anéantie dans l'homme. Ici Luther modifia son opinion, en prétendant que l'homme doit être porté au bien par la crainte, tandis qu'Agricola voulait que l'amour seul fût son mobile, et confondait la loi de Moïse avec la loi morale.

2° *Controverses sur les bonnes œuvres.* Par antipathie contre le catholicisme, Luther avait résolûment rejeté les bonnes œuvres. Mélanchthon reconnut le danger de cette exagération, et, dans son travail sur les hypotyposes [1535], affirma de toute sa force la nécessité des bonnes œuvres, comme l'aurait fait un catholique. Armsdorf, pour démasquer ce faux frère, s'éleva d'abord contre George Major, à Wittenberg, poussant la déraison jusqu'à prétendre, en s'appuyant sur saint Paul et Luther, que les bonnes œuvres sont même nuisibles au salut. La conférence religieuse d'Altenbourg [1560], loin de réconcilier les adversaires, augmenta leur animosité (2). A cette discussion se rattache :

(1) *Walch*, Œuvres de Luther, t. XX, p. 2014. *Mélanchth.* Epp. t. I, p. 915. *Elwert*, De antinomia Agricolæ. Tur., 1837.

(2) Acta Colloquii Altenb. Lipsiæ, 1570, in-fol. *Lœber*, Ad hist. coll. Altenb. animadversion. Altenb., 1776, in-4.

Digitized by Google

3° *La controverse synergistique.* Luther avait posé l'assertion absolue : Dieu seul fait toutes choses dans l'homme. C'était la prédestination dans toute sa rigueur. Mélanchthon, pour adoucir cette doctrine terrible et désolante, avait, en travaillant ses *Loci theologici*, fait clairement entendre que la volonté de l'homme coopère à sa conversion avec la grâce divine. Cette opinion de la coopération (συνέργισμος) avait été introduite dans l'Intérim de Leipzig. Elle se trouvait reproduite dans une dissertation de Pfeffinger de la même ville. Armsdorf la réfuta. Les professeurs de l'université d'Iéna, qui avait été fondée en 1557 pour la défense du pur luthéranisme, prétendirent qu'en conséquence du péché originel l'homme ne coopère pas à l'œuvre de Dieu, qu'il ne peut y résister. La cour de Weimar soutint le parti qui combattait le synergisme [1560]. Mais cette doctrine trouva dans Iéna même, un défenseur, Victorius Strigel, qui expia sa hardiesse par trente ans de prison, en même temps qu'une effrayante persécution atteignit les indifférents. Flacius, le principal auteur de la peine du malheureux Strigel, avait soutenu dans sa dispute contre lui [1560] : Le péché originel est la substance de l'homme et non pas un accident, comme le prétend Strigel. On en concluait : Donc l'homme est une créature du diable et n'est pas capable d'être racheté. Cette conséquence tourna les amis de Flacius contre lui ; il fut obligé de fuir et mourut dans la misère [1575] (1).

4° *Controverse osiandriste.* André Osiander renouvela l'opinion d'Agricola, et la défendit dans la discussion qui servit d'ouverture à son professeur à Kœnigsberg [1549] ; il combattit en même temps la doctrine de la justification de Luther, prétendant que la sanctification constitue l'essence de la justification, et que le Christ opère la justice de l'homme, non selon sa nature humaine, mais selon sa nature divine. Son adversaire, Stancarus, soutint l'opinion tout à fait opposée : On ne peut, disait-il, tirer la médiation du Christ que de sa nature humaine. Il se fit par là de nombreux ennemis ; de vives altercations s'élevèrent parmi les professeurs, et le duc Albert reconnut qu'il avait donné des verges pour se fouetter lui-même, en créant l'université de Kœnigsberg.

(1) *Ritter*, Vie et mort de Flacius. Francf. et Leipzig (1723) 1725.

Digitized by Google

L'envie et la haine en divisèrent tous les membres, dont quelques-uns, comme partisans de Flacius, d'autres, excités par la vieille aristocratie du pays, se jetèrent dans l'opposition dirigée par Mœrlin, prédicateur de Kœnigsberg. Bientôt tout le pays s'insurgea contre Osiander. On prétendit sérieusement que, pendant que Mœrlin s'enivrait à table, le diable écrivait à sa place, à son bureau ; on ne pouvait expliquer autrement sa prodigieuse activité d'esprit et sa vie toute mondaine. A Mœrlin [† 1571] succéda le fanatique et versatile Hesshusius (1). La discussion s'était répandue par toute la Prusse avec une sauvage ardeur, et ne fut terminée qu'après l'oppression du parti osiandriste, dans le *Corpus doctrinæ Prutenicum* [1566].

5° *Cryptocalvinisme.* On soupçonna, dès le principe, Mélanchthon, le rédacteur de la confession d'Augsbourg, de jouer un rôle équivoque en ce qui concerne l'Eucharistie. Cette duplicité ne resta pas longtemps cachée, et éclata surtout après l'Intérim de Leipzig. Il se forma, par rapport à la Cène, un parti de luthériens et un parti de philippistes, et Matthieu Flacius combattit aussi, de Magdebourg, la doctrine de Mélanchthon, dite de l'*adiaphora*, prétendant que les points donnés comme indifférents par ce docteur ne l'étaient nullement. Mélanchthon n'en pencha pas moins, à la fin de sa vie, vers la doctrine de Calvin sur la Cène, et se permit même de changer, sans en rien dire, le dixième article de la confession d'Augsbourg. Il y fut déterminé par les assertions de Brenz, qui rédigea, comme article de foi pour tout le Wurtemberg, la doctrine de l'ubiquité du corps du Christ. Les rusés philippistes cherchaient, depuis la réunion de Torgau [1574], à se donner les apparences de l'orthodoxie luthérienne, aux yeux de l'électeur de Saxe, Auguste, auprès duquel ils étaient soutenus par son médecin de confiance, Peucer, gendre de Mélanchthon. Les plus fervents défenseurs de la doctrine luthérienne sur la Cène, Wigand et Hesshusius, furent chassés d'Iéna [1573]. Les philippistes wittenbergeois crurent alors être tout-puissants et parlèrent assez hautement du rejet de la doctrine luthérienne ; mais ils excitèrent par là un soulèvement général

(1) Cf. *Wofg. Menzel*, Hist. de l'Allem., ch. 419.

Digitized by Google

contre eux. On ordonna des prières publiques pour l'extirpation de l'hérésie calviniste en Saxe; on frappa une médaille en commémoration de la victoire du Christ sur le diable et la raison; on laissa mourir un grand nombre de théologiens en prison; d'autres, et parmi eux le médecin Peucer, y languirent longtemps (1).

6° *Formule et livre de concorde.* Les protestants comprirent promptement que ces controverses animées, ces discussions ardentes, pouvaient compromettre même leur existence politique, et ils commencèrent à se montrer beaucoup moins rigoureux et moins opiniâtres sous le rapport dogmatique. Ce fut le chancelier de Tubingue, Andreæ, qui fit le premier pas pour une réunion publique des divers partis. L'électeur Auguste de Saxe, avec lequel il s'était mis en rapport, convoqua les théologiens Martin Chemnitz et Chytræus; ils rédigeaient alors, avec plusieurs autres, le *Livre de Torgau*, dont on tira un nouvel écrit symbolique, qui apparut dans le couvent de Bergen, le 28 mai 1577, sous le titre de *Formula concordiæ*. Les principaux rédacteurs, Andreæ, Selneccer et Chemnitz, espéraient ainsi apaiser tous les partis; ils avaient habilement exposé et maintenu le système de Luther (2). Mais lorsque les calvinistes virent leurs opinions formellement rejetées, la formule de concorde devint une *formule de discorde* (*Conc. discors*) (3). Cependant elle fut admise, souscrite par les États de Dresde [25 juin 1580], et obtint l'autorité d'un symbole, comme les anciens symboles œcuméniques, la confession primitive d'Augsbourg et son apologie, les articles de Smalkald et les catéchismes de Luther (*Livre de concorde*). Les philippistes, ayant ainsi éprouvé une défaite momentanée en Saxe, cherchèrent à profiter des changements politiques de 1586, gagnèrent à

(1) *Peucer*, Hist. carcerum et liberation. divin., ed. Pezel. Tig., 1605. *Frimel*, Witteberga a Calv. divexata et divinitus liberata, ou Récit de la manière dont le démon sacramentaire a pénétré en Saxe. Wittenb., 1646, in-4. Walch biblioth. théol. t. II, p. 588 et suiv.

(2) Cette Formula concordiæ dans *Hase*, Libri symb., p. 570-830. Conf. aussi dans les Prolegom. locus VII de Formul. conc. ac Libro concordiæ, p. cxxxjv sq.

(3) *Hospiniani* Conc. discors. Tig., 1608; Gen., 1678. *Hutteri* Conc. concors. Vit., 1614, in-fol. *Anon.*, Hist. des formules de Concorde. Leipzig, 1779, 2 vol.

Digitized by Google

la doctrine de Calvin l'électeur Christian 1er et son chancelier Nicolas Crell, qui gouvernait le pays, et formèrent un plan d'union des calvinistes et des luthériens. On défendit toute controverse dans les chaires, on mit les philippistes dans les charges les plus importantes, on publia une édition de la Bible avec des interpolations calvinistes; mais, après la mort de Christian [1591], le gouvernement de Frédéric-Guillaume 1er de Saxe-Altenbourg rétablit le luthéranisme avec une grande sévérité, et les *Articles de visite* de Torgau exprimèrent énergiquement la haine du calvinisme [1592].

7° *Controverse syncrétique* (1), soulevée par George Calixt, professeur à Helmstædt. Calixt fit comprendre que l'opinion des théologiens de Wittenberg sur l'ubiquité et la communication des deux natures dans le Christ (*Communicatio idiomatum*), telle qu'elle était exposée dans la Formule de concorde, était une conception eutychienne. La confusion augmenta encore lorsque Calixt, dans son *Epitome theol.* [1619], passa sous silence presque tout ce que le parti reprochait aux catholiques et aux calvinistes, et que même, dans son *Epitome theol. moral.* [1634], il dit, en parlant de Barth. Rihus, qui était rentré dans l'Église catholique : « Bien des points controversés entre les catholiques et les » protestants n'ont point de rapport au principe de la foi, et » l'on ne peut refuser l'espérance du salut éternel à de pieux » catholiques qui, aveuglés par les préjugés, la naissance ou » l'éducation, sont franchement dévoués à leur croyance. » Mosheim lui-même ne voulut point de cette concession, et Calixt trouva de nouveaux et d'ardents adversaires dans les théologiens saxons Werner, Hulseman, Scherpf et Calov, lorsqu'ils apprirent sa manière de voir, durant la malheureuse conférence religieuse de Thorn. On ne pouvait, disaient-ils, supporter un pareil amalgame de croyances (*syn-*

(1) Le syncrétisme fut primitivement une association de partis politiques contre des ennemis extérieurs. Plutarque, dans son traité « de l'Amour fraternel, » en donne pour exemple l'union résolue par les Crétois, lors de leurs dissensions intestines, contre un ennemi du dehors qui les menaçait d'un danger commun. Zwingle et Mélanchthon employèrent encore cette expression en bonne part; mais déjà elle est reprochée à ce dernier comme étant synonyme de fusion de doctrines religieuses, d'hypocrisie et de trahison, par Fréd. Staphylus. Voyez *A. Menzel*, l. cit., t. VIII, p. 125.

Digitized by Google

crétisme). Alors s'éleva la *controverse syncrétique*, qui réveilla en même temps la discussion sur le péché originel, la justification, les bonnes œuvres, l'Église, la Cène. Les adversaires de Calixt effrayaient la chrétienté luthérienne, en accusant ce théologien de vouloir leur donner pour frères, non seulement les papistes et les calvinistes, mais encore les Sociniens et les Arminiens, les Turcs et les juifs. La mort de Calixt [1656] n'interrompit pas la guerre, que l'on continua vivement contre son fils et toute l'université de Helmstædt (1). Les théologiens de Wittenberg auraient bientôt imposé à l'Église luthérienne un *nouveau livre symbolique* (*Consensus repetitus eccl. lutheranæ*), qui, par opposition aux vues modérées de Calixt, faisait des rigides opinions de l'école autant d'articles de foi, si la cour de Dresde ne les avait avertis qu'une pareille mesure ne pouvait se réaliser sans le consentement du prince.

8° *Triomphe de la doctrine luthérienne.* Les luthériens et les calvinistes d'Allemagne se trouvaient ainsi engagés dans une opposition vive et acharnée. La haine du bas peuple contre le calvinisme en arrêtait l'essor, et ce n'était guère que dans les hauts rangs de la société qu'il avait des partisans. Le sort et le triomphe des deux systèmes dépendaient désormais de l'habileté et de la science de leurs défenseurs. Le calvinisme eût probablement triomphé, si le livre de Mélanchthon était resté plus longtemps en usage. Mais il parut alors une série d'ouvrages dogmatiques des théologiens renommés du temps, tels que Chemnitz (2), Gerhard (3) et Léonard Hutter (4), qui défendirent habilement et avec ardeur le luthéranisme, et lui valurent la victoire.

(1) *Henke*, l'Université de Helmstædt dans le XVI^e^ siècle, ou George Calixt et son temps. Halle, 1833. *Schmid*, Hist. de la controv. syncrét. au temps de George Calixt. Erlang., 1846.

(2) Loci theol., ed. Polyc. Leyser. Francof., 1591, 3 vol. in-4; 5^e^ édit.; Vit., 1690. Il fut encore plus célèbre comme polémiste; son écrit le plus important est son Examen conc. Tridentini, qu'il composa à l'occasion d'une discussion avec les Jésuites.

(3) Loci theol. quum pro astruenda, tum pro destruenda quorumvis contradicentium falsit. Jen., 1610-25, g., 4 vol.; ed. Cotta. Tub., 1762-81, 20 vol. in-4. Indices adjec. *Muller*. 1788 sq., 2 vol. in-4; 2^e^ éd., 1767 sq.

(4) *Leon Hutteri* Compendium locor. theol. jussu et auctor. Christiani II. Vit. 1610. (*Hase*) Hutterus redivivus; edit. quarta. Lipsiæ, 1839, pose le Compendium de Hutter comme base, et expose

Digitized by Google

B. Parmi les réformés.

Walch, Exposition historique et théologique des dissensions qui ont divisé les Églises en dehors du luthéranisme, 3e. édition. Iéna, 1733 et suiv., 5 vol.

L'usage des synodes, introduit de bonne heure parmi les réformés par Zwingle et Calvin, trancha les discussions nées parmi eux d'une manière plus marquée que chez les luthériens. L'Église réformée se raffermit en Allemagne, lorsque le palatin Frédéric III se prononça pour elle [1559]. Les théologiens Ursinus et Olevianus rédigèrent, sur sa demande, *le catéchisme de Heidelberg* [1563], qui fut reconnu en Germanie comme livre symbolique, et obtint une grande faveur, par les adoucissements qu'il apporta aux sombres doctrines de Calvin et par sa rédaction populaire (1). Le calvinisme, il est vrai, dut de nouveau céder le pas au luthéranisme, après la mort de Frédéric, sous Louis VII [1576]; mais il reprit le dessus après le décès de ce prince [1583]. Plus tard, le landgrave Maurice de Hesse [1604] et l'électeur Jean-Sigismond de Brandebourg [1614] embrassèrent également la réforme calviniste, moins par conviction, que par suite d'une alliance avec les Pays-Bas. La doctrine réformée s'était solidement établie dans ces dernières provinces, après l'armistice qu'elles avaient obtenu en 1609. Mais la guerre civile y fut suivie d'une guerre religieuse, produite par la lutte entre les systèmes de Zwingle et de Calvin. Arminius, professeur à Leyde [depuis 1603], rejetait la prédestination absolue de Calvin comme inconciliable avec la sagesse et la bonté de Dieu, tandis que son collègue Gomare la soutenait au contraire, et de là naquirent, au grand détriment de la nouvelle république, les communautés arminienne et calviniste.

Après la mort d'Arminius, Episcopius embrassa son parti, qui présenta, sous le titre de *Remontrance*, une justification de ses opinions aux États Généraux de Hollande [1610], et fut puissamment défendu par le célèbre avocat Olden-Barneveldt et le syndic de Rotterdam, Hugo Grotius (2), dont

ensuite le développement du dogme par les théologiens protestants.

(1) Voyez *Augusti*, Corpus librorum symbolicor., p. 535-77.

(2) *Luden*, Hugo Grotius, d'après l'histoire et d'après ses écrits. Berlin, 1805.

Digitized by Google

l'influence valut au parti des Remontrants une loi de tolérance [1614].

Mais le stathouder Maurice d'Orange, aspirant au pouvoir absolu, chercha à gagner le parti des calvinistes, opprima les arminiens, fit exécuter Olden-Barneveldt, accusé de papisme et de connivence avec les Espagnols, et condamner à une prison perpétuelle Hugo Grotius et d'autres arminiens. L'effervescence augmentant de plus en plus, les États Généraux convoquèrent le fameux synode de Dordrecht [novembre 1618 — mai 1619] (1), auquel se rendirent des théologiens de tous les pays, sauf la France. Le résultat ne pouvait être douteux, puisque le prince d'Orange avait renversé le parti républicain, et que les membres élus du synode étaient pour la plupart calvinistes ou favorables au calvinisme. Les *remontrants* avaient été repoussés bien avant le synode. Cependant, pour conserver une apparence de justice, on ne prononça le rejet de leur demande qu'à la cinquante-septième session, et on exposa dans quatre articles la doctrine de Calvin sur la prédestination, dans toute sa rigueur, comme un immuable dogme de foi. Les théologiens réunis à Dordrecht en appelèrent à la promesse faite par le Christ d'être avec son Église jusqu'à la fin des siècles, quoique ces mêmes théologiens, avec tous les protestants, eussent prétendu et soutinssent encore que, durant mille ans, l'Église avait été plongée dans les plus grossières erreurs. Episcopius et treize prédicateurs furent excommuniés, les assemblées de remontrants dispersées, deux cents prédicateurs de leur parti destitués ; quarante d'entre eux passèrent aux contre-remontrants, quelques-uns au catholicisme ; les célèbres savants de Leyde, Gerh.-Jean Vossius, Gaspard Barlæus et Pierre Bertius, furent également destitués. Les conclusions du synode ne furent point adoptées par les Églises réformées d'Angleterre et de l'électorat de Brandebourg. A la mort de Maurice d'Orange [1623], le

(1) Acta Synodi nation. Dordr. hab. Lugd. Bat., 1620, in-fol.; Han., 1620, in-4. Acta et scripta synodal. Dordracena remonstrantium. *Harder*, 1620, in-4. Voyez aussi *Augusti* Corpus librorum symbolicor., p. 198-240; *Halesii* Hist. conc. Dordraceni, ed. Mosham. Hamb., 1824; *Graf.*, Essai pour servir à l'histoire du synode de Dordrecht. Bâle, 1825.

Digitized by Google

sort des remontrants devint plus tolérable ; ils obtinrent même la liberté du culte [1636]. Episcopius défendit leurs opinions dans plusieurs traités dogmatiques (*Institutiones theol.*). Mais bientôt les remontrants eux-mêmes se divisèrent en d'autres fractions, qui adoptèrent les opinions sociniennes sur la Trinité, le péché originel, la grâce et la satisfaction. Les *collégiants* (1) ainsi nommés par suite de leurs réunions (colléges), tinrent, même après le synode de Dordrecht, des assemblées privées où ils célébraient leur culte: ennemis de toute foi positive, ils prétendaient que le chrétien ne peut pas prêter de serment, exercer de charge publique, faire la guerre ; et, rejetant tout ministère sacerdotal, ils accordaient le droit de prêcher à quiconque se sentait inspiré. En Angleterre, s'éleva, après le synode de Dordrecht, la secte des *latitudinaires* qui adoptèrent les principes les plus larges par rapport à la prédestination. Ces principes furent défendus par Jean Hales, qui avait assisté au synode, et, avant lui, par Chillingworth [† 1644], qui avait singulièrement affaibli les articles de foi calvinistes dans son livre de « la religion protestante, voie certaine du » salut. » C'est ainsi que la rigueur des principes de Calvin fut également abandonnée en France. Caméron [† 1625] déjà s'était prononcé dans le sens le plus mitigé, et son disciple Amyrault, professeur à Saumur, avait pris publiquement la défense de son maître, dans son livre *Universalismus hypotheticus* [depuis 1634]. Plus tard, Leblanc, professeur à Sedan [1675], prétendit, comme l'avait fait Calixt parmi les protestants, que l'opposition entre les luthériens et les calvinistes était tout à fait insignifiante, et qu'on pouvait parfaitement s'entendre et s'unir, puisque les différences ne portaient sur aucun point capital.

(1) *Rues*, Situation actuelle des mennonites et des collégiants. Iéna, 1743. *Fliedner*, Voyage pour les collectes en Hollande. Essen, 1831, t. I, p. 186 et suiv.

Digitized by Google

§ 341. — *Sectes parmi les protestants.*

Gieseler, Manuel de l'hist. ecclés., t. III, P. II, p. 48-114. *Erbkam*, Hist. des sectes prot. dans le siècle de la réforme. Hamb., 1848. Cf. *Mhœler*, Symbolique, liv. II, p. 461 et suiv., 5e édit.

Nous avons déjà parlé des anabaptistes de Wittenberg, des Pays-Bas et de la Westphalie (1). Après leur terrible défaite de Munster, ils se divisèrent en plusieurs branches. La plus remarquable fut celle des Mennonites (2) ou baptistes, fondée par un ancien prêtre catholique nommé Mennon Simonis [† 1561]. Grâce à l'activité de son fondateur, le mennonisme se propagea en Westphalie, dans les Pays-Bas et jusqu'en Livonie. Mennon était parvenu à changer le fanatisme des anabaptistes en un silencieux recueillement. Il donna à ses adhérents une organisation particulière, pour en former une société de saints, conforme à celle des premiers chrétiens. Ils rejetaient le baptême des enfants, toute plainte devant la justice humaine, le serment, la guerre, le divorce, sauf dans le cas d'adultère. Mais, du vivant même de Mennon, ils se divisèrent déjà, au sujet de l'excommunication, en fins (flaminiens) et grossiers (patriotes), et, par rapport à l'élection de la grâce, en calvinistes et en arminiens. Les deux partis s'excommunièrent réciproquement. Ceux qui passaient d'un parti dans l'autre étaient rebaptisés.

Les schwenkfeldiens durent leur origine à Gaspard Schwenkfeld (3), né à Ossig en Silésie. Il avait, de bonne heure, attaqué divers points de la doctrine de Luther (4), la marche de la réforme en général, disant qu'au lieu d'appeler

(1) Voyez t. III, § 317.

(2) *Hunzinger*, la Religion, l'Église et les écoles des mennonites. Spire, 1831.

(3) Ses écrits et ses lettres sont dans *Walch*, Biblioth. théolog., t. II, p. 67 et suiv.; Courte Biographie de Schwenkfeld et ses adieux à la ville d'Ossig, 1697. Doctrines essentielles de Gasp. de Schwenkfeld et de ses coreligionnaires. Breslau, 1776. Cf. *A. Menzel*, Nouv. Histoire des Allemands, t. I, p. 469-78. *Dœllinger*, Hist. de la Réforme, t. 1, p. 226 sq.

(4) Il considérait comme erronés les points suivants : 1° La foi

Digitized by Google

à la vie intérieure, à la vraie piété, elle ne produisait dans les adhérents qu'une foi morte et un christianisme extérieur. Il avait spécialement attaqué Luther sur la justification et la Cène, et prétendit gagner ce dernier à sa manière de voir, dans une entrevue à Wittenberg [1525]. Il n'y réussit pas, n'en continua pas moins, à son retour, à répandre ses idées de concert avec Valentin Krachwald, prédicateur de Liegnitz, gagna beaucoup de cœurs par sa sincère piété, et s'attira de rudes persécutions de la part du clergé luthérien. Obligé de fuir, il resta cependant en bonne intelligence avec plusieurs princes protestants, et soutint une active controverse contre les théologiens, qui le désignèrent comme un archihérétique et un eutychien. Ses opinions se propagèrent surtout en Alsace et en Souabe [1528]. Le principal caractère de sa doctrine était le rejet de toute autorité extérieure, de toute forme déterminée, pour n'estimer et n'admettre que la vie intérieure, la piété du cœur. La foi des luthériens, disait-il, est tout extérieure, sans esprit de vie, sans croix et sans souffrance, sans mortification des passions, sans renoncement au monde : la foi qui justifie, ajoutait-il, ne peut se reposer, elle agit toujours, elle opère par les œuvres extérieures, elle lutte contre toutes les mauvaises passions, elle modifie toute espèce de concupiscence. Il admettait dans l'Eucharistie une divinisation de la chair du Christ se donnant à nous pour nourrir nos âmes (1), comme le pain matériel nourrit l'homme terrestre. Il avait aussi des vues particulières sur les rapports de la première et de la seconde création. La première, imparfaite d'abord, n'aurait été accomplie que par la renaissance de toutes choses dans le Christ. Ainsi, l'image divine n'était qu'ébauchée en Adam, l'homme n'était alors que charnel, et ne correspondait point encore à l'idée divine. Mais, par la renaissance, le fils naturel, le fils de Marie, s'élève au rang de fils divin, de fils de Dieu même. Cette opinion dépendait de sa concep-

seule justifie ; 2° l'homme n'a pas une volonté libre ; 3° l'homme ne peut observer les commandements de Dieu ; 4° ses œuvres ne sont rien ; 5° Jésus-Christ a satisfait pour nous,

(1) Il interprétait les paroles de la consécration de cette manière : « Quod ipse panis fructus est corpori esurienti, nempe cibus, hoc est corpus meum, *cibus scilicet esurientium animarum.*

Digitized by Google

tion sur la chair du Christ. D'après Schwenkfeld, en effet, le Christ est fils de Dieu, non-seulement suivant sa nature divine, mais encore selon sa nature humaine, et ainsi il admet, en place de l'union hypostatique, une unité de substance dans le Christ, qui, par là même, détruit la réalité de son humanité (1). Ses écrits polémiques sont beaucoup plus logiques et plus dignes que ceux de ses adversaires luthériens, comme sa vie fut beaucoup plus pure et plus vertueuse que la leur [† 1561 à Ulm],

Nous avons déjà fait mention de quelques adversaires de la Trinité. Les premiers réformateurs, conservant encore les anciens symboles comme un inviolable héritage, punirent de mort, avec une impitoyable résolution, les ennemis de la Trinité (2). Ainsi Campanus, qui niait le Saint-Esprit et avait des opinions ariennes sur le Fils de Dieu, mourut en prison à Clèves [vers 1578]. Ses adhérents s'enfuirent en Pologne, rendez-vous de toutes les sectes, s'effacèrent d'abord sous la dénomination commune de dissidents, mais se constituèrent bientôt [1563] en une communauté, sous le nom d'Unitaires, et, grâce à la puissance de la noblesse polonaise, purent faire de Rakow leur centre de ralliement. Ils furent publiquement reconnus en Transylvanie, par l'intermédiaire du Piémontais Blandrata, médecin du prince; ils honoraient le Christ comme un homme richement doué de Dieu, et regardaient l'adoration du Christ comme une idolâtrie.

Cette tendance rationaliste s'exprima d'une manière plus nette encore dans la doctrine des deux Socin. Lélio Socin, d'une noble famille de Sienne, homme froid et sensé, mais superficiel, fut élevé au milieu des antitrinitaires italiens, se lia d'amitié avec les réformateurs, vécut quelque temps en Pologne [dep. 1551], plus souvent en Suisse, et mourut à Zurich [1562], sans avoir professé publiquement ses opinions erronées. Mais son neveu et son héritier, Faust Socin [† 1604], puisa ses idées dans les manuscrits que Lélio lui avait légués, les développa et donna aux unitaires de Pologne [dep. 1579] une doctrine arrêtée et une constitution

(1) Cf. *Staudenmaier*, Philosophie du christianisme, t. I, p. 711-714.
(2) Voyez t. III, § 321.

Digitized by Google

religieuse particulière. Ils prirent dès lors le nom de Sociniens (1). Leurs principaux auteurs théologiens furent Lublinitzki, Moskorzowski, Wisowatzi, Przypkowski, Gaspar Schlichting, Jean-Louis Wolzogen (2); leur doctrine, qui devait être purement biblique et essentiellement rationnelle, et qui, d'abord, avait conservé quelques parties surnaturelles, et complétement exposée dans le catéchisme de Rakow, se résume dans les propositions suivantes : L'homme parvient à l'idée de Dieu et des choses divines, et à la distinction du bien et du mal, par l'instruction qui lui vient du dehors. La similitude de l'homme avec Dieu consiste dans la domination qu'il doit exercer sur les animaux. D'après cela, on devait s'attendre, de la part des sociniens, à une soumission absolue aux témoignages de l'Écriture sainte, tandis qu'au contraire ils déclarent nettement que tout ce qui répugne à la raison (à la raison des sociniens sans doute) ne peut être considéré comme doctrine révélée; et quant à l'inspiration proprement dite, qui a dicté les paroles de l'Écriture sainte, ils la restreignent, conformément à leur idée du Saint-Esprit, à la simple intelligence avec laquelle des hommes vertueux et honnêtes ont rédigé les Livres saints, sous la direction de Dieu, ce qui ne les a pas empêchés d'y mêler des erreurs, dans des choses peu importantes. Pour eux, le Père de Jésus-Christ est seul Dieu. Le Christ est un pur homme, engendré cependant surnaturellement par une vertu divine; cette origine miraculeuse le fait appeler Fils de Dieu. Avant d'entrer dans sa vie publique, le Christ monta au ciel et reçut immédiatement de Dieu ce qu'il devait annoncer, en son nom, à l'humanité. Après sa seconde ascension dans le ciel, il obtint, en récompense de son obéissance, la domination de l'univers; il doit, par conséquent, être honoré, comme homme-Dieu, ainsi que Dieu même. Il continue à opérer dans le ciel la rédemption des hommes, en se présentant pour eux à Dieu. Cepen-

(1) *Sam.-Frèd. Lauterbach*, Ariano-Socinianismus olim in Polonia, ou Origine et extension du socinianisme arien en Pologne, avec des détails sur ses chefs les plus éminents. Francf. et Leipzig, 1725.

(2) Bibliotheca fratrum Polon. Irenop. Amst., 1658, 8 vol. infol. Catech. Rakov. (1609), ed. Œder. Francf., 1739. Cf. *Wissowatzius*, Religio rationalis, 1685. Amst., 1703.

Digitized by Google

dant la réconciliation ne s'effectue point en ce qu'il satisfait pour eux, mais en ce que leurs péchés leur sont remis. Le Saint-Esprit est une vertu et une opération de Dieu. D'après leur anthropologie, Adam fut créé mortel en soi ; cependant, de telle manière que, s'il avait persévéré dans l'obéissance, il ne serait pas mort. Le péché originel n'est qu'une erreur, introduite plus tard dans les opinions théologiques. La chute d'Adam devait s'arrêter, dans ses effets, à sa personne. Seulement ses successeurs devaient nécessairement mourir. L'homme s'efforce de devenir moral avec ses seules forces naturelles; mais ces forces se perfectionnent et se complètent par le Christ, dont l'histoire nous montre les heureuses suites de la vertu dans sa personne. La justification est le fait d'un jugement de Dieu, par lequel il absout, dans sa grâce, du péché et de la peine, les hommes qui, par leur foi au Christ, ont fidèlement observé la loi morale. Dès lors, l'opération intérieure de la grâce étant niée, les sacrements ne sont plus que des cérémonies extérieures, le Baptême est un simple rite d'initiation à la communauté chrétienne, la Cène une pure commémoration de la mort du Christ. Les sociniens qui, pendant longtemps ne rencontrèrent point d'adversaires en profitèrent pour répandre leur système rationaliste. Ils furent enfin vigoureusement entamés par les Jésuites, chassés de Rakow en 1638, et de Pologne en 1658.

OBSERVATION. Maintenant que nous connaissons l'origine et les principaux caractères du protestantisme, nous nous demandons naturellement quelle en est la valeur réelle, quels en sont les résultats. Le lecteur a déjà un grand nombre de données pour répondre à cette double question ; mais il la trouvera traitée complétement et à des points de vue fort différents dans les ouvrages de Villers, de Robelot et de Kerz (§ 298). Dœllinger l'a surtout épuisée en se servant des aveux des protestants eux-mêmes. Le point de départ, dans cette étude, est le rapport des nouvelles doctrines avec plusieurs anciennes hérésies. Ensuite en se plaçant au point de vue catholique, le protestantisme nous apparaîtra comme une hérésie ; et au point de vue politique, depuis le traité de Westphalie, comme faisant équilibre à l'Église catholique.

Digitized by Google

CHAPITRE IV.

HISTOIRE DE L'ÉGLISE CATHOLIQUE.

---

§ 342. — *Aperçu.*

L'Église catholique était profondément ébranlée. On songea enfin sérieusement à remédier aux coups qui l'avaient frappée. La foi avait été attaquée, défigurée de mille manières. Des populations entières étaient tombées dans l'erreur. Il fallait donc tout d'abord rétablir dans leur véritable jour les dogmes défigurés, altérés, corrompus ; puis détruire des abus manifestes et rétablir l'ordre sur des bases nouvelles.

Tout cela se fit, et l'Église catholique se montra grande et puissante, en proportion des dangers qui l'entouraient.

La foi fut raffermie, d'après l'antique usage, par un concile.

Plus tard elle fut expliquée, justifiée par les magnifiques travaux d'une science aussi forte que profonde.

Au dehors, la merveilleuse activité des Jésuites produisit les plus heureux effets.

Au dedans, d'anciens et de nouveaux ordres religieux réveillèrent la vie spirituelle et lui donnèrent un puissant essor.

Et les pertes que l'Église avait faites, dans tous ceux qui avaient passé au protestantisme, furent richement compensées par le fruit des héroïques travaux des missionnaires

Digitized by Google

dans toutes les parties du monde. Tel est le rapide sommaire des faits que nous allons exposer dans ce chapitre.

§ 343. — *Le concile de Trente.*

Sarpi (P. Suave Pol.), Istoria del Conc. di Trento. Lond., 1619, traduite en français et accompagnée de remarques historiques et dogmatiques, par *le Courrayer*. L'ouvrage de ce moine servite, malgré toute l'importance et l'esprit qui le caractérisent, est empreint de fiel et de tendances éminemment hostiles à la hiérarchie et se rapproche du protestantisme. Le jésuite, et plus tard cardinal Pallavicini, lui opposa un monument puisé aux sources les plus authentiques, dans son Istoria del conc. di Trento. Rome, 1652, 2 vol. in-fol.; lat. redd. *Giottino*. Antv., 1673, 3 vol. in-fol. Cf. *Brischar*, Critique des dissidences que renferment les deux histoires du concile de Trente, par Sarpi et Pallavicini. Tub., 1843. *Salig*, Hist. complète du concile de Trente, 1re part. Halle, 1741 et suiv., 3 vol. in-4. *Le Plat*, Monuments pour servir à l'Hist. du concile de Trente, 1781, 6 vol.; latine. Lovan., 1781 sq., 7 vol. in-4. *Gœschl*, Expos. hist. du grand concile général de Trente. Ratisb., 1840. *Wessenberg*, les Grandes Assemblées ecclés. du XVe et du XVIe siècle, livr., 3 et 4. Cf. aussi « le Catholique, » 1841, livr. de mai et de décembre. Canones et decreta conc. Trid., 1567, in-4; ed. Jod. le Plat. Lov. 1779, in-4. *Gallemart*, dans plus. édit. Lips., 1842, latine et germaniæ ed. Smets; Bielefeld, 1847, ed. Richter; Lips., 1832, cum declarat. conc. Trid. interpretum et resolution. thesauri sacr. congreg. conc. Voyez aussi *Philipps*, Hist. ecclés., t. IV, p. 463.

Depuis longtemps on sentait le besoin, on réclamait vivement la tenue d'un concile; mais les papes hésitaient. Ils craignaient de voir se renouveler les scènes de Bâle. Des obstacles extérieurs venaient aussi s'y opposer, comme les guerres entre Charles-Quint et François Ier, sous Clément VII. Ces délais eurent ce résultat heureux qu'ils laissèrent aux passions le temps de se refroidir, aux réformateurs celui de se prononcer peu à peu d'une manière claire et nette, et par conséquent à l'Église le moyen de les réfuter d'une manière positive.

Paul III [1534-1549], successeur de Clément, de la famille des Farnèse, humaniste habile, prit des mesures sérieuses pour la convocation du concile. Ce qui prouve combien la réforme de l'Église lui tenait à cœur, c'est que,

Digitized by Google

dès le commencement de son pontificat, il éleva au cardinalat des hommes d'une véritable piété, les chargea d'un projet de réforme et de la bulle de convocation du concile [mai 1537] (1). Il ne mérita d'autre reproche que d'avoir trop désiré conquérir des principautés pour ses parents, mais il l'expia durement. Il convoqua le concile à Mantoue; les protestants, invités à s'y rendre, refusèrent. Le concile fut transféré à Vicence, sans obtenir plus de faveur. Enfin, après de longues hésitations, il fut ouvert à Trente, par les légats du pape, del Monte, Cervino et Polo, devant quatre archevêques, vingt évêques, cinq généraux d'ordres, et les députés de l'empereur et du roi des Romains [13 décembre 1545]. On fit d'abord, vu le petit nombre des Pères présents, les préparatifs « du saint concile œcuménique, » et l'on s'occupa de la manière dont se tiendraient les sessions. On devait, d'après l'exemple de conciles antérieurs, avant tout faire élaborer les matières à traiter par des théologiens et des canonistes dans les *congrégations préparatoires*, les soumettre à une *congrégation générale* d'évêques, qui rédigerait le décret, résultat de la délibération, votée, non comme à Constance, par nation, mais par voix. Comme on n'était pas d'accord sur la question de savoir si l'on traiterait d'abord les affaires dogmatiques ou celles de discipline, on prit prudemment le moyen terme, en les discutant parallèlement, de sorte qu'à chaque session on rendit un double décret sur la doctrine et sur la discipline (*de reformatione*). Ce ne fut qu'à la quatrième session [8 avril 1546] qu'on entama à proprement parler l'œuvre importante pour laquelle on était réuni. On détermina d'abord, en vue de l'arbitraire avec lequel les protestants avaient adopté ou rejeté telles ou telles parties des Écritures, le canon de la Bible. On déclara, parmi les nombreuses traductions latines alors en usage, la Vulgate comme seule authentique, c'est-à-dire comme la meilleure, la seule parfaitement d'accord avec le texte original, en ce qui concerne la foi et la morale; on indiqua les rapports de l'Écriture sainte avec la doctrine de l'Église, à travers tous les siècles (2). On

(1). Ad dominici gregis curam, dans *Raynald.* ad ann. 1536, n° 35.
(2) Ut nemo suæ prudentiæ innixus, in *rebus fidei et morum* sa-

Digitized by Google

décréta aussi la manière dont les Livres saints devaient être publiés. La cinquième session traita du péché originel, dont la sainte Vierge Marie fut exceptée, et confirma les décrets de Sixte IV à cet égard. Le décret de réforme traite de la création d'une chaire d'exégèse sacrée et de littérature et de la prédication de la parole de Dieu.

La sixième session [13 janvier 1547] donna, sur la justification, un traité qui est un parfait modèle d'exposition doctrinale (1). Le décret de réforme ordonne la résidence du clergé et la visite des églises. La septième session passa logiquement à la doctrine des sacrements en général, du Baptême et de la Confirmation en particulier. Le décret de réforme défend la pluralité des bénéfices. Malheureusement une divergence d'opinion entre l'empereur et le pape troubla la marche, jusqu'alors si paisible, du concile. L'empereur avait anéanti la ligue de Smalkalde par la bataille de Mühlberg. Le pape, craignant qu'il ne se servît contre l'Église de son autorité, renforcée par cette victoire, voulut rapprocher le concile de sa personne et le transférer à Bologne, avec d'autant plus de raison qu'il se répandait le bruit qu'une peste avait éclaté à Trente, et qu'en effet les médecins avaient déclaré en reconnaître les symptômes. La majorité des évêques se prononça, dans la huitième session [11 mars], pour le transfert, et se rendit à Bologne. Mais l'opposition de l'empereur et des évêques qui partageaient son avis empêchaient la continuation des travaux, et, après deux sessions insignifiantes, on se sépara. Paul III était mort au milieu de ce diffé-

cram scripturam ad suos sensus contorquens contra eum sensum quem tenuit et tenet sancta mater ecclesia, cujus est judicare de vero sensu et interpretatione scripturarum sacrarum, aut etiam contra unanimem consensum Patrum ipsam sacram scripturam interpretari audeat. Conf. *Alzog.* Explic. catholic. systematis de interpretat. litterar. sacrar. Monast., 1835.

(1) On y définit, contrairement à Luther, la justification : translatio ab eo statu, in quo homo nascitur filius primi Adæ, in statum gratiæ et adoptionis filiorum Dei per secundum Adam Jesum Christum. — Et le rapport de la foi avec la justification : fides est humanæ salutis *initium, fundamentum et radix omnis justificationis*, sine qua impossibile est placere Deo et ad filiorum ejus consortium venire (sess. VI, cap. 8).

Digitized by Google

rend (1). Jules III [del Monte) [1550-55], ayant juré, dans le conclave, de réunir de nouveau et immédiatement le concile, et l'empereur ayant manifesté sérieusement le même désir, le concile fut reporté à Trente. Mais le pape avait à soutenir une déplorable lutte contre Henri II, au sujet du duché de Parme, et le roi de France ne permit point aux évêques de se rendre à Trente. Cependant on s'y prépara, dans les onzième et douzième sessions, à la reprise des travaux [depuis le 1er mai 1551], et dès la treizième session le concile traita la grande question de l'Eucharistie, et définit qu'après la consécration le Christ est véritablement, réellement et substantiellement présent sous les espèces du pain et du vin, et qu'il est reçu, non pas seulement d'une manière spirituelle, mais d'une manière sacramentelle et réelle (2). Les discussions théologiques des Dominicains et des Minimes sur la manière dont le Christ est présent, à savoir si cette présence est l'effet d'une *production* ou d'une *adduction*, n'eurent pas d'influence sur la décision des Pères. Dans le décret de réforme, il fut question de l'amélioration du clergé, des droits des évêques et des papes. La quatorzième session s'étendit sur les sacrements de la Pénitence et de l'Extrême-Onction, le décret de réforme sur la conduite des prêtres, l'ordination, l'administration épiscopale. La quinzième [25 janvier 1552] publia un décret pour la prolongation de la session, parce que plusieurs princes et États protestants avaient manifesté l'intention d'envoyer leurs théologiens au concile (3). Après de vains efforts pour s'entendre, le concile fut malheureusement encore une fois suspendu dans la seizième session, parce que Maurice de Saxe avait tout à coup trahi l'empereur et occupait les défilés du Tyrol. Avant de se sé-

(1) *A. M. Quirini* Imago opt. Pontif. expressa in gentis Pauli III. Brix., 1745, in-4.

(2) Sess. XIII; can. I: « Si quis negaverit in sanctissimæ Eucharistiæ sacramento contineri *vere*, *realiter* et *substantialiter* corpus et sanguinem, una cum anima et divinitate Domini nostri Jesu-Christi, ac proinde totum Christum, sed dixerit tantummodo esse in eo ut in signo, vel figura aut virtute, anathema sit. »

(3) Cf. l'écrit composé anparavant: *Alberti Pighi* Apologia indicti a Paulo III, Rom. Pontifice, concilii ad. lutheranæ confœderationis rationes plerasque. Col., 1538.

Digitized by Google

parer, on se promit mutuellement de reprendre le concile au bout de deux ans. Mais il s'en passa neuf, durant lesquels la paix religieuse d'Augsbourg fut conclue [1555]. Jules III et Marcel II (1) moururent, et Paul IV [1555-59] entra en démêlé avec l'empereur pour le royaume de Naples (2). Il eut d'abord la douleur de voir son autorité méconnue, au moment de l'abdication de Charles-Quint et de l'élévation de son frère Ferdinand, et le couronnement des empereurs, dès ce jour, n'eut pas lieu à Rome. La sévérité de Paul IV dans les mesures qu'il prit, pour l'amélioration des mœurs, contre ses parents et le peuple, dans ses États de l'Église, excita même une sédition contre lui.

Pie IV [1559-65] confirma l'élection de Ferdinand Ier à l'Empire et convoqua de nouveau le concile [2 juillet 1560]; malgré les protestants, qui désiraient une ville plus rapprochée de l'Allemagne, il fut maintenu à Trente. Le légat du pape, Hercule de Gonzague, accompagné de plusieurs cardinaux, parmi lesquels Stanislas Hosius, évêque de Viarmie, devait le présider. Les cent douze Pères alors présents reprirent les discussions préparatoires de la dix-septième à la vingtième session, et dans la vingt et unième ils publièrent l'important décret sur la communion sous les deux espèces et la communion des enfants. Quant au premier point, le concile renouvela les décisions de celui de Bâle; la réception sous une espèce suffit, et l'Église, était-il dit, a le pouvoir de faire, suivant les temps et les circonstances, des changements dans la dispensation des sacrements, sans changer leur essence; quant à la communion des enfants, elle n'est pas nécessaire. Le décret de réforme revenait encore sur diverses obligations de la charge épiscopale. La vingt-deuxième session s'occupa du saint sacrifice de la messe. Les décisions du concile sur ce dogme sont aussi sublimes que le sujet lui-même, et le catholique trouve autant de consolation et de certitude, en les méditant, qu'il éprouve de douleur en suivant les indignes discussions des protestants sur cette auguste matière.

(1) *P. Polidori* de Vita Marcelli II commentar. Romæ, 1744, in-4.
(2) *A. Carraccioli*, Collect. hist. de vita Pauli IV. Col., 1612, in-4; *F. Magii* Disquisitio de Pauli IV inculpata vita. Neap., 1672, in-fol. *Bromata*, Storia di Paolo IV. Romæ, 1748, 2 vol. in-4.

Digitized by Google

Le concile exprima le vœu qu'à chaque messe tous les assistants communiassent ; mais il autorisa en même temps les messes privées. Quant à l'usage du calice pour les laïques, le concile, après de longues discussions, en laissa la décision au jugement du pape. Quoiqu'on craignît généralement que le pape n'adhérât point à cette décision, il l'adopta sur les instances du cardinal Charles Borromée. Pie IV autorisa, par un bref d'une tendre piété à plusieurs évêques d'Allemagne, le pouvoir provisoire de distribuer la communion sous les deux espèces à des laïques (1). Le décret de réforme insiste sur la vie et les mœurs des prêtres, la distribution des bénéfices à des sujets dignes et capables, et l'administration régulière des biens de l'Église. La question de l'institution divine de l'épiscopat souleva de chaudes altercations dans la congrégation préparatoire de la vingt-troisième session : la controverse élevée antérieurement à ce sujet (2) se ranima avec une grande vivacité entre les évêques espagnols, italiens et ceux de France, qui venaient d'arriver. Les Italiens soutenaient avec beaucoup de passion les principes du système papal, d'après lequel la mission et la puissance des évêques ne découleraient que de l'autorité du pape ; mais ils ne purent l'emporter. Enfin, le concile décréta, après de longs délais, que le sacerdoce est d'institution divine dans l'Église, que l'Ordre est un sacrement qui imprime un caractère ineffaçable, et il détermina en même temps les degrés de la hiérarchie. Le décret de réforme ordonna l'érection des séminaires, traita de l'éducation du clergé et des intervalles nécessaires dans les ordinations. La vingt-quatrième session [11 novembre 1563] traita dogmatiquement du Mariage. On eut égard, sur la demande de l'envoyé de Vienne, à la situation des Grecs unis, et la solution qui exprimait l'indissolubilité absolue du mariage fut modifiée en ces termes, par le septième canon : « Quiconque accuse l'Église d'erreur quand, s'ap» puyant sur l'autorité de l'Évangile et de la doctrine apos» tolique, elle ne dissout par le mariage, même en cas d'a-

(1) Cf. *Pallavicini* Hist. conc. Trid., lib. XX IV, ad fin ; *Dieringer* Charles Borromée. Col., 1846, p. 172 ; *Buchholz*, Hist. de Ferd. t. VIII, p. 660.

(2) Voyez t. II, § 272.

Digitized by Google

» dultère, qu'il soit anathème. » Cette déclaration était nécessaire contre les réformateurs qui avaient accusé l'Église d'erreur en ce point. Il fut déclaré aussi que l'Église seule a le pouvoir de déterminer les empêchements dirimants du mariage, et le mariage contracté par le propre pasteur, en présence de deux témoins, fut seul reconnu valide. Le décret de réforme engageait expressément le pape à élire désormais des cardinaux de toutes les nations de la chrétienté, et ordonnait la tenue annuelle des synodes diocésains, et celle des conciles provinciaux, tous les trois ans, déterminait le mode d'administration des évêques, le siége vacant, et rappelait encore une fois les qualités nécessaires à celui qui doit être élevé à une dignité ecclésiastique ou jouir d'un bénéfice.

On désirait généralement voir la fin du concile, que la maladie de plus en plus grave du pape faisait souhaiter davantage encore aux membres les plus prudents de l'assemblée. Aussi fut-il terminé avec la vingt-cinquième session [3-4 décembre 1563], dont les décrets portèrent sur le purgatoire, le culte des saints, des images, des reliques et les indulgences. Le décret de réforme insiste sur la réforme des couvents, traite de la tenue à la fois digne et modeste des maisons cardinalistes et épiscopales, punit le concubinage, etc. En même temps, il ordonna que les travaux de la congrégation qui s'était déjà occupée de la rédaction d'un catéchisme, d'un missel, d'un bréviaire et d'un index des livres défendus, seraient achevés et publiés par les soins du souverain pontife. Les princes furent invités, au nom de Dieu, à tenir la main à l'adoption et à l'exécution des décrets du concile, et à donner les premiers l'exemple d'une fidèle observation. Les deux cent cinquante-cinq Pères présents, dont quatre légats, deux autres cardinaux, vingt-cinq archevêques, cent soixante-huit évêques, sept abbés, sept généraux d'ordre et trente-neuf procureurs, qui seuls n'eurent pas voix délibérative et ne signèrent pas, souscrivirent, tous, les décrets et décisions du concile en ajoutant : *Subscripsi definiendo* (1).

Pie IV confirma les décrets du concile, fit rédiger la *Pro-*

(1) Cf. là-dessus *Pallavicini*, l. cit., lib. XXIV, c. 8, n° 13 sq.

Digitized by Google

fessio fidei Tridentina comme une loi obligatoire pour tous ceux qui reçoivent une charge ecclésiastique ou une dignité académique (1), et, dans la suite, sous Sixte-Quint, on in-

(2) Nous la donnons ici tout entière, parce qu'on y trouve la doctrine opposée aux nouveaux principes des protestants modernes: « Ego N. firma fide credo et profiteor omnia et singula quæ continentur in symbolo fidei quo sancta Romana Ecclesia utitur, videlicet: Credo in unum Deum, Patrem omnipotentem, factorem cœli et terræ, visibilium omnium et invisibilium. Et in unum Dominum Jesum Christum, Filium Dei unigenitum et ex Patre natum ante omnia sæcula: Deum de Deo, lumen de lumine, Deum verum de Deo vero : genitum, non factum, consubstantialem Patri, per quem omnia facta sunt; qui propter nos homines et propter nostram salutem descendit de cœlis. Et incarnatus est de Spiritu sancto, ex Maria Virgine, et homo factus est. Crucifixus etiam pro nobis sub Pontio Pilato, passus et sepultus est. Et resurrexit tertia die, secundum Scripturas, et ascendit in cœlum, sedet ad dexteram Patris; et iterum venturus est cum gloria judicare vivos et mortuos; cujus regni non erit finis. Et in Spiritum sanctum Dominum et vivificantem, qui ex Patre Filioque procedit, qui cum Patre et Filio simul adoratur et conglorificatur, qui locutus est per prophetas. Et unam, sanctam, catholicam et apostolicam Ecclesiam. Confiteor unum Baptisma in remissionem peccatorum, et exspecto resurrectionem et vitam venturi sæculi. Amen.

» Apostolicas et ecclesiasticas *traditiones* reliquasque ejusdem Ecclesiæ observationes et constitutiones firmissimè admitto et amplector. Item sacram Scripturam, juxta eum sensum quem tenet sancta mater Ecclesia, cujus est judicare de vero sensu et interpretatione sacrarum Scripturarum, admitto, nec ea unquam nisi juxta unanimem consensum Patrum accipiam et interpretabor. Profiteor quoque septem esse vere et proprie Sacramenta novæ legis a Jesu Christo, Domino nostro, instituta atque ad salutem humani generis, licet non omnia singulis necessaria, scilicet Baptismum, Confirmationem, Eucharistiam, Pœnitentiam, Extremam Unctionem, Ordinem et Matrimonium; illaque gratiam conferre, et ex his Baptismum, Confirmationem et Ordinem sine sacrilegio reiterari non posse. Receptos quoque et approbatos Ecclesiæ catholicæ ritus in supradictorum omnium Sacramentorum solemni administratione recipio et admitto. Omnia et singula quæ de peccato originali et de justificatione in sacrosancta Tridentina synodo definita et declarata fuerunt amplector et recipio. Profiteor pariter in missa offerri Deo verum, proprium et propitiatorium sacrificium pro vivis et defunctis, atque in sanctissimo Eucharistiæ sacramento esse vere, realiter et substantialiter corpus et sanguinem una cum anima et divinitate Domini nostri Jesu Christi, fierique conversionem totius substantiæ panis in corpus et totius substantiæ vini in sanguinem, quam conversionem catholica Ecclesia transsubstantiationem appellat. Fateor etiam sub altera tantum specie totum atque integrum Christum ve-

Digitized by Google

stitua une congrégation chargée d'interpréter les décisions du concile de Trente [1588, *interpretes concilii Tridentini*].

Pour peu que l'on examine les sessions de ce célèbre concile, on acquiert la conviction que jamais synode ne développa et ne définit avec autant de prudence plus de matières et de plus importantes. Les extrêmes s'y rencontrèrent sur un terrain commun, se limitèrent les uns les autres, et il en résulta l'équilibre nécessaire à la véritable catholicité. Les évêques et les théologiens espagnols se firent remarquer par la sagesse avec laquelle ils parvinrent à concilier les oppositions de la théologie spéculative et de la théologie purement historique. Nulle assemblée ne réunit jamais plus de cardinaux, d'évêques et de théologiens distingués par leur piété sincère et leur science profonde (1). Quel zèle sérieux pour une réforme véritable,

rumque Sacramentum sumi. Constanter teneo purgatorium esse, animasque ibi detentas fidelium suffragiis juvari. Similiter et sanctos, una cum Christo regnantes, venerandos atque invocandos esse, eosque orationes Deo pro nobis offerre, atque eorum reliquias esse venerandas. Firmissime assero imagines Christi ac deiparæ semper Virginis, necon aliorum sanctorum habendas et retinendas esse, atque eis debitum honorem ac venerationem impertiendam. Indulgentiarum etiam potestatem a Christo in Ecclesia relictam fuisse, illarumque usum christiano populo maxime salutarem esse affirmo. Sanctam catholicam et apostolicam Romanam Ecclesiam omnium ecclesiarum matrem et magistram agnosco; Romanoque Pontifici, beati Petri, apostolorum principis, successori, ac Jesu Christi vicario, veram obedientiam spondeo ac juro. Cætera item omnia a sacris canonibus et œcumenicis conciliis, ac præcipue a sacrosancta Tridentina synodo tradita, definita et declarata, indubitanter recipio atque profiteor, simulque contraria omnia atque hæreses quascumque ab Ecclesia damnatas, et rejectas et anathematizatas, ego pariter damno, rejicio et anathematizo. Hanc veram catholicam fidem, extra quam nemo salvus esse potest, quam in præsenti sponte profiteor et veraciter teneo, eamdem integram et inviolatam usque ad extremum vitæ spiritum constantissime, Deo adjuvante, retinere et confiteri, atque a meis subditis, vel illis quorum cura ad me in munere meo spectabit, teneri, doceri et prædicari, et, quantum in me erit, curaturum. Ego idem N. spondeo, voveo ac juro. Sic me Deus adjuvet et hæc sancta Dei Evangelia.

(1) Le Vénitien Jérôme Ragosini, évêque de Nazianze in partibus et coadjuteur de Famagosta, n'exagère pas lorsque, dans le discours

Digitized by Google

dans les décrets de réformation ! Quels changements heureux, quels progrès dans l'Église, si tous ces décrets avaient été fidèlement observés, comme le désiraient ces vertueux représentants de la catholicité !

Les décrets du concile (1), confirmés par la bulle du 6 janvier 1564, furent reçus d'abord à Venise, dans les principaux États de l'Italie, en Portugal et en Pologne, sans restriction ; Philippe II les fit promulguer en Espagne, à Naples et dans les Pays-Bas, « sans préjudice de tous droits royaux. » La promulgation s'en fit en général dans les synodes provinciaux tenus à ce sujet (1564), et qui prirent en même temps les mesures nécessaires à leur exécution. En France, les décrets dogmatiques furent reçus sans restriction ; les décrets de discipline ne furent admis que peu à peu, malgré la sollicitude des papes et des évêques ; l'opposition porta principalement sur les décrets concernant : les amendes et les peines d'emprisonnement, laissées au pouvoir de l'autorité ecclésiastique ; le duel, le concubinage, l'adultère ; le jugement des évêques par le pape seul ; le consentement des parents reconnu nécessaire en France au mariage, et non exigé par le concile, etc., etc.

§ 344. — *Les autres papes de cette époque.*

Onufrio, Platina restitutus cum additione & Sixto IV. — Pius IV. Ven., 1563, in-4. *Raynald.* Annal. *A. du Chesne*, Histoire des Papes. Paris, 1646, in-fol. ; contin. (jusqu'à Paul V), par *Fr. du Chesne*. Paris, 1658, 2 vol. in-fol.

Pie IV avait laissé un précieux héritage en élevant au cardinalat son neveu, Charles Borromée, que l'Église canonisa plus tard (2). Il eut pour successeur le Dominicain Pie V

de clôture, il s'exprime ainsi en parlant des membres du concile : « Ex omnium populorum ac nationum, in quibus catholicæ religionis veritas agnoscitur, non solum Patres, sed et oratores habuimus. At quos viros ? Si doctrinam spectemus, eruditissimos ; — si usum, peritissimos ; — si ingenia, perspicacissimos ; — si pietatem religiosissimos ; — si vitam, innocentissimos. »

(1) Cf. là-dessus *Pallavicini* l. cit., lib. XXIV, c. 14 sq.

(2) *Leonardi* Oratio de laudibus Pii IV. Pad., 1565.

Digitized by Google

[1565-72], dont la piété, le zèle et l'active surveillance reconquirent bientôt au Saint-Siége son ancienne considération (1), et qui ne se lassa pas dans ses efforts pour introduire partout, de concert avec Charles Borromée, les principes du concile de Trente. La chrétienté lui doit en grande partie la victoire de Lépante, que remporta sur les Turcs [1571] la flotte réunie par la sollicitude de ce pape. Pie V ordonna, dans son pieux zèle, que, désormais, la bulle *in Cœna Domini* (2) serait lue le jeudi saint, non seulement à Rome, mais dans tous les pays chrétiens. Cette bulle qui était l'œuvre de plusieurs papes du XIV^e^ et surtout du XV^e^ siècle, condamne et anathématise les hérétiques, les brigands et les pirates, ceux qui enlèvent aux prélats leur légitime juridiction, qui chargent l'Église d'impôts sans l'autorisation du pape, poursuivent les ecclésiastiques au criminel, fournissent des armes aux Sarrazins et aux ennemis du Christianisme, font violence aux pèlerins, s'emparent des provinces qui appartiennent aux papes. Plus tard on y ajouta l'anathème contre les protestants. La bulle prétend maintenir pour tous les temps, l'action et l'influence de l'Église, telle qu'elle s'exerçait au moyen âge. La plupart des princes, des évêques même, s'opposèrent vigoureusement à la publication de cette bulle dans leurs États. Le pape, en exagérant ses exigences, avait été entraîné par ses saintes intentions; mais il aigrit les esprits, sans atteindre son but. C'est pourquoi à dater de Clément XIV [1770], on cessa de promulguer la bulle à laquelle Urbain VIII [1627] avait mis la dernière main. Du reste Pie V, loin d'avoir de l'orgueil et de l'ambition, allait soigner de ses propres mains les pauvres et les malades dans les hôpitaux, et la postérité a su reconnaître son mérite et sa vertu, en applaudissant à sa béatification par Clément X [1672] et à sa canonisation par Clément XI.

(1) *Catena*, Vita del P. Pio V. Romæ, 1586, in-4. *Gabutti*, de Vita Pii V. Romæ 1605, in-fol. (Bolland. Acta SS. mens. maii, t. I, p. 616.) *Maffei*, Vita di S. Pio. Roma, 1712, in-4. *Bzovii*, Pius V. Romæ, 1672, in-f. *Chiapponi*, Acta canonisationis Pii. Romæ 1720. *De Falloux*, Histoire de saint Pie V. Paris, 1844.

(2) V. in Magno Bullario, t. II, p. 189, pourquoi cette bulle est intitulée *in Cœna*, tandis qu'elle commence par ces mots : Pastoralis rom. pontif. vigilantia.

Digitized by Google

Grégoire XIII (Hugues Buoncompagno) [1572-85] succéda au pape Pie V. Profondément versé dans la science du droit, il donna des preuves de ses connaissances dans la nouvelle publication du droit canon et dans les améliorations qu'il fit au calendrier Julien [depuis 1582], d'après lequel, à cette époque, l'année civile était en retard de dix jours sur l'année solaire. Grégoire aimait les arts et la magnificence, non par orgueil, mais par intérêt pour son peuple et l'Église. C'est ainsi qu'il fonda six colléges à Rome pour les catholiques irlandais, allemands (1), pour les Juifs, les Grecs, les Maronites, pour la jeunesse romaine; qu'il institua la nonciature (2) et embellit Rome de plusieurs édifices remarquables.

Sixte V [1585-90], successeur de Grégoire XIII, après avoir gardé les troupeaux dans son enfance (3), entra chez les Franciscains, s'éleva par son talent jusqu'au cadinalat [1576], et sut dissimuler avec une rare énergie les dons merveilleux qu'il avait reçus pour le commandement. Son caractère ferme, sévère et résolu, en fit un pape tel qu'il le fallait à cette époque, en face de la perfide politique des princes protestants. Il sut, avec une grande adresse et un tact sûr, profiter des circonstances pour porter les princes catholiques à s'unir au Saint-Siége. Il purgea avec une inflexible fermeté l'état ecclésiastique des brigands qui l'infestaient, soutint les pauvres, réveilla l'activité et l'industrie de son peuple. Il voulut glorifier et perpétuer la mémoire de son pontificat, et, dans ce noble but, il renforça les règles concernant le collége des cardinaux, pour détruire les abus du népotisme; il enrichit la Bibliothèque vaticane, arracha les magnifiques œuvres de l'art antique aux ruines qui les couvraient, ordonna une nouvelle édition des Septante et la correction de la Vulgate promise

(1) *Cordara*, Hist. collegii Germanici et Hungarici. Rom., 770, IV, p. 53 sq.

(2) *Ciappi*. Comp. Delle attioni e santa vita di Greg. XIII. Roma (1591), 1596, in-4.

(3) *Robardi*, Sixti V gesta quinquennalia. Romæ, 1590, in-4 *Leti*, Vita di Sisto V. Losanna, 1669, 2 vol., puis 3 vol.; en franc. Paris, 1702, 2 vol. *Tempesti*, Storia della vita e geste di Sisto V. Roma, 1755, 2 vol. Cf. *Ranke*, les Papes, t. III, p. 317 et suiv. Voy. surtout les Feuilles hist. et polit., t. IX, p. 235-48; 293-316.

Digitized by Google

à Trente, réorganisa l'administration publique en instituant quinze congrégations chargées de toutes les affaires [1588], releva le grand obélisque que Caligula avait fait amener d'Égypte en Italie, amena d'abondantes eaux par les superbes aqueducs du mont Quirinal, et laissa à ses successeurs un trésor où ils trouvèrent, dans les besoins les plus divers, de précieuses ressources.

Les papes suivants, Urbain VII, Grégoire XIV et Innocent IX, ne firent que paraître : Clément VIII eut un règne plus long et plus important [1592-1605]. Il eut le bonheur de réconcilier Henri IV avec l'Église, la France avec l'Espagne par la paix de Vervins. Il hérita, comme d'un fief retournant au Saint-Siége, du duché de Ferrare, par l'extinction de la maison d'Este ; encouragea puissamment la science et la vertu, en élevant à la pourpre romaine Baronius, Tolet, Bellarmin, d'Ossat et du Perron ; fit soigneusement revoir et perfectionner la publication de la Vulgate [1572], trop précipitée sous Sixte V, et qui, depuis lors, n'a plus été changée ; commença la révision du Bréviaire, et institua enfin la fameuse congrégation *de Auxiliis* au sujet de la controverse des molinistes.

Le pieux et savant cardinal Baronius eût succédé à Clément, sans les intrigues de la faction espagnole dans le conclave, qui porta les voix sur le cardinal de Florence, Alexandre Octavianus, couronné sous le nom de Léon XI. Les espérances attachées à ce grand personnage s'évanouirent avec sa vie, au bout de vingt sept jours de règne.

On élut Paul V [1605-21], qui avait montré beaucoup de sagesse et de talent pour les affaires durant l'ambassade d'Espagne, que lui avait confiée Clément VIII. Son différend avec la république de Venise est célèbre. Venise avait défendu de bâtir des églises, des couvents et des hôpitaux sans son autorisation, de léguer à des ecclésiastiques des biens inamovibles, et avait livré des membres du clergé aux tribunaux séculiers. Le pape protesta contre ces mesures, et, le sénat n'ayant point eu égard à sa protestation, Paul prononça, avec l'assentiment des cardinaux, une sentence d'excommunication contre la république [17 avril 1606]. Le sénat accepta la lutte, déclara l'excommunication injuste, défendit, sous les peines les plus rigoureuses, la publica-

Digitized by Google

tion du bref, et tâcha d'obtenir la continuation du culte divin. Le clergé régulier, les Capucins, les Théatins et les Jésuites quittèrent le pays, se soumettant à la voix du successeur de saint Pierre. Le clergé séculier continua les exercices du culte. A côté de la lutte matérielle s'en éleva une spirituelle. Le servite Paul Sarpi combattit, à sa façon, pour les droits de la République, et chercha à rassurer le peuple désespéré, en prétendant lui donner le sentiment de ses droits. Ses adversaires, parmi lesquels se rangèrent Baronius et Bellarmin, défendirent la cause du pape. Henri IV parvint à accommoder le différend ; les Capucins et les Théatins émigrés purent rentrer dans les États de Venise ; les Jésuites (1) restèrent exclus. Depuis lors les papes se retirèrent de plus en plus de la sphère purement politique.

Grégoire XV [1621-23], parvenu de degré en degré à la dignité pontificale, fit naître par là même de grandes espérances. C'est lui qui donna aux élections papales la forme qu'elles ont conservée, et d'après laquelle les cardinaux gardent leur vote secret ; l'élection se fait par scrutin, accessit, compromis par acclamation ou quasi-inspiration (2). Grégoire obtint pour la Bibliothèque vaticane une partie des livres, et surtout des manuscrits de la bibliothèque des électeurs palatins (3), après la prise de Heidelberg par les troupes impériales [1622]. Il fut choisi comme arbitre entre l'Autriche et l'Espagne, au sujet de la Valteline dans les Grisons ; enfin, il érigea la congrégation de la Propagande (*congregatio de propaganda fide*), qui donna un nouveau courage et un nouvel élan aux missions en général, et

(1) Coup d'œil sur la situation de Venise au commencement du XVII[e] siècle Feuilles hist. et polit., t. XI, p. 129 et suiv.)

(2) *Ingolt*, Cæremoniale ritus election. Rom. Pontif. Romæ, 1621. *Lunadoro*, Relazione della corte di Roma. 5[e] édit., 1824, 2 vol. in-12. De cet écrit et du Conclave romain, par Hœberlin, en est sorti un autre : L'élection papale, ou Description et tableau des cérémonies et solennités usitées pour la vacance et la réinstallation du siége papal ; accompagné d'une table chronologique des papes romains (très-fautive), Augsb., 1820. Cf. *Staudenmaier*, Hist. des élections épiscopales, p. 424-44.

(3) *A. Theiner*, Don de la Bible de Heidelb. par Maximilien I[er] au pape Grégoire XV. Munich, 1844.

Digitized by Google

qui devait, en même temps, travailler à la réconciliation des schismatiques.

Urbain VIII (Barberini) [1623-44], homme d'État, savant distingué, poëte de talent, fut l'auteur d'un recueil de poésies latines, dont les hymnes et les odes sont placées parmi les meilleures productions des temps modernes; introduisit dans toute l'Église une nouvelle édition corrigée et améliorée du Bréviaire [1643]; ajouta à la congrégation de la Propagande un collége (*collegium urbanum*); incorpora aux États de l'Église le duché d'Urbin, après la mort du dernier duc de la maison de la Rovère, François-Marie II [1626]. On lui reprocha d'avoir trop pensé à l'élévation et à la puissance des siens, pour augmenter l'éclat que son élection avait répandu sur sa maison, et d'être devenu ainsi l'auteur des persécutions qui frappèrent sa famille sous son successeur Innocent X, (Pamphili) [1644-55].

Les parents d'Urbain avaient favorisé l'élection d'Innocent X, dans l'espoir que ce pape, élevé au cardinalat par leur oncle, les favoriserait à son tour; mais leurs vues furent complétement déçues. La guerre éclata d'abord entre le pape et le duc de Parme et de Plaisance, qu'on accusait du meurtre de l'évêque institué malgré lui à Castro. La citadelle de Castro fut prise, le duché de ce nom incorporé aux États du pape. Les Barberini furent alors sommés de rendre compte à la Chambre pontificale des revenus qu'ils avaient administrés (1), puis dépouillés de leurs charges, qui passèrent aux parents d'Innocent, principaux instigateurs de toute l'affaire. Les Barberini s'étaient, dès le principe de la persécution, réfugiés en France (2). Innocent, pour empêcher à l'avenir que cet exemple fût suivi, publia une bulle qui défendait à tous les cardinaux de s'éloigner des États de l'Église sans l'autorisation du pape. La médiation de la France opéra le retour des Barberini, qui recouvrèrent leurs charges et leurs propriétés. Outre cette lutte de famille qui fut un mo-

(1) On disait: « Quod non fecerunt barbari fecerunt Barberini. »
(2) Voir le différend des Barberins avec le Pape innocent X, par *C. Linage de Vauciennes* Paris, 1678.

Digitized by Google

tif de grave accusation contre Innocent, on lui reprocha plus amèrement encore, malgré la pureté bien constatée de ses mœurs, l'influence trop connue d'Olympie Maldachina, veuve de son frère, sur les affaires de l'Église. Nous parlerons plus bas de la part qu'il prit au traité de Westphalie, § 356.

§ 345. — *La papauté.*

Malgré les menaces et les attaques des protestants, qui avaient juré la ruine de la papauté, elle conserva dans les pays catholiques une notable partie de sa considération et de son ancienne autorité. Les Jésuites surtout s'en étaient faits les défenseurs; ils soutenaient avec force et habileté les idées, la politique théocratique du moyen âge, en même temps qu'ils avançaient des principes tout opposés, par exemple que la puissance royale émane du peuple; d'où ils déduisaient la théorie de la souveraineté du peuple jusqu'à ses dernières conséquencs, jusqu'à justifier, dans certaines circonstances, le meurtre des tyrans (1), comme l'avaient fait les chefs du protestantisme (2).

(1) C'est une chose convenue désormais, que l'on doit crier sur les toits, que des écrivains catholiques tels que Mariana et Boucher, (De justa Henrici III abdicatione) ont regardé comme permis le meurtre des tyrans dans certaines circonstances données; mais on feint d'ignorer complétement que Luther, Mélanchthon et surtout le calviniste Junius Brutus, ont recommandé de tuer les souverains oppresseurs. Rappelons pourtant ici l'observation d'Hugo Grotius : « Liber flagitiosissimus Boucheri De abdicatione Henrici III, non argumentis tantum sed et verbis desumptus est, non ex Mariana aut Santarello, sed e *Junio Bruto.* » (Appendix de Antichr. Amst., 1641, p. 59).

(2) C'est à tort que l'auteur rend la compagnie des jésuites solidaire de la doctrine de quelques-uns de leurs écrivains sur le meurtre des tyrans, doctrine formellement condamné par eux. En parlant de *Mariana* Bayle s'est exprimé ainsi : « Cet auteur a exposé les Jésuites, surtout en France, à de sanglants reproches, et à des injures très-mortifiantes que l'on renouvelle tous les jours, qui ne finiront jamais, que les historiens copieront passionnément les uns des autres. » Après un pareil témoignage, nous ne comprenons pas que l'on accuse encore les Jésuites d'enseigner la doctrine du tyrannicide. Ag. S.

Digitized by Google

Urbain VIII parvint ainsi à reprendre encore une fois les vues de Pie V, et à donner la dernière forme à la bulle *in Cœna Domini* (1). Les papes établirent dans beaucoup de villes principales des nonciatures pour garantir les droits de la papauté et régler plus facilement les affaires religieuses. Les prélatures devaient être toutes confirmées par le pape, quelques-unes dépendaient de son choix. Bellarmin, Mariana, Suarez et Santarel (2) furent les principaux défenseurs de la bulle *in Cœna Domini*, comme ils étaient les champions de la puissance papale du moyen âge. Paul Sarpi, « le théologien de la république » de Venise, et Edmond Richer, l'auteur des conciles œcuméniques défendirent contre les premiers, avec talent, mais non sans partialité, les droits des évêques et des églises nationales. Sarpi combattit, de plus, spécialement les Jésuites; « car, » disait-il, renverser les Jésuites, c'est renverser Rome, et » Rome détruite, la religion se réformera d'elle-même. » Richer avait publiquement soutenu que les états généraux sont au-dessus du roi, et que Jacques Clément, en assassinant à bon droit Henri III, parjure à ses promesses, avait vengé la patrie et la liberté. Il s'attira par là un emprisonnement qui ne finit que lorsqu'il soumit au Saint-Siége son livre (*De eccl. et polit. potestate*, Paris., 1611) [1629]. Cette lutte eût été salutaire à l'Église, en réveillant ses forces endormies, si elle avait été moins partiale et moins passionnée. Le collége des cardinaux comptait, à cette époque, à côté d'un certain nombre de neveux de papes indignes de leurs hautes fonctions, beaucoup de membres pleins de foi, de savoir et de zèle, dont les talents, la prudence et le tact se montrèrent dans les missions qu'ils remplirent comme légats. Nous rappelons seulement ici les cardinaux Cajetan, del Monte, Hosius, Charles Borromée et signalons encore Delphini et François Commendon qui, envoyés tous deux comme légats du pape à la diète de Naumbourg [1561],

(1) Bullar, Rom. t. IV, p. 118 sq. *Le Bret*, Hist. pragm. de la bulle in Cœna Dom. Stuttg., 1769, 4 vol. in-4, ouvrage passionné et partial.

(2) *Mariana*. De rege et regis institutione. Tolet., 1598. *Bellarmin*. De potestate summi Pontif. in temporal. Romæ, 1610. *Suarez*, Defensio fidei cath, adv. anglic. sectæ error. Coimb., 1613, *Santarel*, de Hæresi et schismate.

Digitized by Google

mirent les princes protestants dans un grand embarras (1), par leur énergie et leur éloquence habile et mesurée. Les évêques, le clergé séculier et les moines du temps firent trop souvent la honte et le malheur de l'Église par leur tiédeur, leur trahison, leur apostasie. Eck gémissait de ce que les évêques d'Allemagne s'inquiétaient plus de leurs intérêts temporels que de leurs obligations spirituelles, ce dont on trouve une trop mémorable et triste preuve dans la lettre du prince électeur Albert, archevêque de Mayence, à Luther (2). Cette pièce est, il est vrai, unique en son genre. A côté de ce prélat si criminel dans sa légèreté, nous trouvons, sur le théâtre même des intrigues de Luther, Jérôme Scultetus, évêque de Brandebourg, et Adolphe, évêque de Mersebourg, défendant énergiquement la doctrine catholique. Ce qui manquait surtout à cette époque, et Rome, par son extrême centralisation en était coupable, c'étaient les synodes diocésains et provinciaux. S'ils s'étaient régulièrement réunis, la controverse luthérienne n'eût probablement pas été soumise aux diètes de l'empire, le clergé ne fût pas tombé dans de si grands désordres et le peuple n'eût pas été si négligé au point de vue de sa culture religieuse et morale. Aussi le concile de Trente (sess. XXIV, *De reformatione*, c. 2) chercha-t-il à pourvoir à ce pressant besoin, dont le concile de Bâle s'était infructueusement occupé, par ses décrets sur la tenue des synodes. Charles Borromée fut le premier à exécuter les ordres du concile dans son diocèse de Milan; son exemple fut suivi par les évêques de toute la catholicité, et le tableau des conciles

(1) Conf. *Pallavicini*, Hist. conc. Trid., lib. XIII, c. 7, lib. XV, c. 2-6 et 8, lib. XXIV, c. 13, *Dieringer*, Vie de saint Charles Borromée, p. 147-155.

(2) Dans cette lettre du 25 février 1520, l'archevêque Albert répond à Luther, qui proclame déjà avec netteté et audace toutes ses erreurs: « Je n'ai pas encore eu le temps de lire ou de parcourir seulement les écrits de Luther ; il faut qu'il s'en remette pour toutes ces questions à ceux qui ont autorité. Du reste, j'ai vu avec peine et grand déplaisir que même des docteurs considérés disputent avec acharnement entre eux sur des opinions vaines et des questions oiseuses, dont un vrai chrétien ne s'inquiète guère, comme le pouvoir du pape, s'il est chef de l'Église en vertu de la parole de Dieu ou par le fait des hommes, la liberté de la volonté, etc. *Walch*, Œuvres de Luther, t. XV, p. 1640 sq.

Digitized by Google

provinciaux de l'époque, qu'on trouvera plus loin, en est la preuve. Malheureusement on se relâcha de nouveau à la fin du XVIII[e] siècle, malgré les exhortations réitérées du pape Benoît XIV (1), dans presque toute la chrétienté. Le concile de Trente ne se montra pas moins empressé de décréter tout ce qui pouvait contribuer à former un clergé nouveau (sess. XXIII, *De reformat.*, c. 18). On devait, dans chaque diocèse, instituer des maisons d'éducation et d'instruction pour le clergé, et ceux qui avaient de la vocation pour le sacerdoce devaient y entrer de bonne heure (2). En Italie, saint Charles Borromée, en France, saint Vincent de Paul, furent les premiers et les plus zélés à réaliser cette prescription. L'Allemagne, toujours menacée, devant tarder à fonder ces institutions indispensables, saint Ignace fonda à Rome le Collége germanique pour l'éducation du clergé allemand. Grégoire XIII le dota et le consolida.

§ 346. — *L'ordre des Jésuites.*

Autobiographie de saint Ignace. (Bolland. Acta SS. mens. julii, t. VII, p. 409.) *Ribadeneira*, Vita Ignatii, libb. V. Neap., 1572, *Maffei*, De vita et moribus Ignatii Loyolæ. Romæ. 1585, in-4. Constit. regulæ, decreta congregationum, censuræ et præcepta cum litteris apostol. et privileg. (institutum S. J. ex decreto congreg. general. XIV, Pragæ, 1705, 2 vol.) *Holsten. Brockie*, t. III, p. 121 sq. Hist. S. J. a *Nicol. Orlandino*, *Sacchino*, *Juvencio* cett. Romæ et Antv., 1615-1750, 6 vol. in-fol. *Alegambe*, Biblioth. scriptor. S. J. Ant., 1643. *Lagomarsini* Testimonia viror. illustr. S.. J. Recueil des témoignages en faveur de la Société de Jesus donnés par les papes, les princes souverains, les savants ecclésiastiques et profanes, ou Temple historique élevé en l'honneur de la Société de Jésus. Vienne, 1841. *Dallas* (protestant et l'ami intime de Byron), History of the Jesuits, London, 1816, 2 vol *Crétineau-Joly*, Histoire de la Compagnie de Jésus, 6 vol. in-8. Paris, 1845-46.

Les membres des anciens ordres religieux s'étaient, pour ainsi dire, rendus inutiles dans l'Église, au milieu des graves luttes qu'elle soutenait : les uns étaient restés froids

(1) Dans son ouvrage : De synodo diœcesanea, qui indique en même temps aux évêques le caractère, le but et les limites de ces synodes. Cf. *Philipps*, les Synodes diocésains, p. 84.

(2) Cf. Dict. eccl. de Frib. s. v. *Séminaire*, t. X.

Digitized by Google

et impassibles spectateurs du combat, les autres avaient vu beaucoup de leurs membres embrasser le luthéranisme. L'Esprit, toujours vivant dans l'Église, produisit alors un ordre nouveau, qui, né de la force des circonstances, était par là même propre à répondre aux besoins du temps. Cet ordre, devant surtout faire contre-poids dans l'Église au protestantisme, a toujours effrayé l'imagination des protestans, qui n'y ont vu qu'un épouvantail pour l'humanité, aussi redoutable qu'odieux, et rarement, au sein même de l'Église catholique, on s'est formé un jugement exact et vrai sur cette société célèbre.

Ignace, fondateur de l'ordre, né d'une famille noble, au château de Loyola, en Espagne [1491], se signala et fut blessé au siége de Pampelune [1521]. Durant les longues journées de sa convalescence, à défaut de romans, il lut l'Écriture sainte et la Vie des saints, et fut pris de l'ardent désir, comme jadis François d'Assise, de conquérir la gloire du ciel par les souffrances et les misères de ce monde. Il résolut, aussitôt qu'il fut guéri, d'embrasser la vie la plus austère, d'entreprendre un pèlerinage à Jérusalem et d'y travailler à la conversion des infidèles. Détourné de son pieux et imprudent projet, sur les lieux saints mêmes, par le provincial des Franciscains, et déterminé à revenir en Europe, il conçut l'idée d'un ordre nouveau. Pour la réaliser, il ne rougit pas de se remettre sur les bancs, parmi des enfants, d'apprendre le latin et d'achever son éducation littéraire dans les universités d'Alcala, de Salamanque et de Paris, où il parvint à communiquer sa ferveur et à faire embrasser son sévère genre de vie à quelques compagnons d'étude, qui lui transmirent à leur tour leurs connaissances, et le mirent à même de recevoir, après une sérieuse épreuve, le grade de docteur [1534]. Ses principaux associés furent Pierre Lefèvre de Savoie, le Navarrais François-Xavier, les trois Espagnols Jacques Lainez, Alfonse Salméron, Nicolas Bobadilla, et le Portugais Rodriguez. Un peu plus tard, ils s'associèrent encore le Jay, de Savoie, Jean Codure, du Dauphiné, et Pascal Broet, de Picardie. Bientôt leurs idées s'élargirent, leur projet mûrit, ils se décidèrent à se consacrer au salut des âmes. Ayant dû renoncer au dessein de se rendre en

Digitized by Google

Orient, Ignace, Lefèvre et Lainez vinrent à Rome, firent vœu de pauvreté, de chasteté, d'obéissance absolue et se déclarèrent prêts à se rendre partout où le Père de la chrétienté voudrait les envoyer. Paul III ne put résister à des vœux si fermes et si sincères, et approuva « la Société de Jésus (1) » [1540], qui ne devait d'abord se composer que de soixante personnes. Cependant les premiers résultats de leurs travaux firent bientôt lever cette restriction par le pape [1543], et ses successeurs leur accordèrent de grands priviléges. L'ordre se propagea rapidement en Europe : François-Xavier le transporta au delà des mers.

La constitution de l'ordre, beaucoup plus nette et plus forte que toutes celles des autres ordres, se résume comme il suit (2) : Le but principal de l'ordre est la plus grande gloire de Dieu (*O. A. M. D. G.*); donc les membres de la Société doivent travailler au salut du prochain comme au leur. Ils travaillent au salut du prochain par la prédication, les missions, les catéchismes, la controverse contre les hérétiques, la confession, et surtout par l'instruction de la jeunesse ; à leur propre salut, par la prière intérieure, l'examen de conscience, la lecture des livres ascétiques et la fréquente communion. L'ordre ne reçoit que des membres sains de corps et doués de talent. Les nouveaux membres passent par un sévère noviciat de deux ans, durant lequel toutes les études sont interrompues, et qui est principalement employé à des exercices spirituels, afin que le cœur et l'esprit se purifient et que l'humilité devienne le fondement solide de la vraie science. A la fin du noviciat se font les premiers, souvent les seconds vœux, semblables à ceux des autres ordres (*vota simplicia*) ; savoir : la pauvreté, la chasteté et l'obéissance, et de plus la promesse de rester dans l'ordre et d'accepter le grade auquel on

(1) Cette dénomination rencontra des difficultés même auprès du pape Sixte V ; le pape Pie II l'avait déjà accordée antérieurement à un ordre. Voy. *Genelli*, l. cit., p. 190 sq.

(2) Le code de l'ordre se compose comme il suit : 1° ***Examen*** pour les admissibles; 2° ***Constitutiones***, décrivant la manière de vivre commune ; 3° ***Regulæ***, sur l'administration des charges dans l'ordre ; 4° ***Declarationes*** ou éclaircissements du texte. Le tout forme l'*Institutum* qui, d'après la déclaration donnée à la suite de la constitution de 1558, fut écrit de la main de saint Ignace.

Digitized by Google

sera destiné par le général de l'ordre. La pauvreté des membres consiste en ce qu'ils ne peuvent posséder, soit individuellement, soit collectivement, ni revenus ni propriétés, et doivent se contenter de ce qu'on leur donne pour leurs besoins. Mais les colléges sont dotés, pour que ceux qui enseignent et ceux qui étudient ne perdent pas leur temps aux soins de leur entretien. Après le noviciat commencent les études, qui durent cinq ans, et consistent principalement dans la connaissance des langues, de la poésie, de la rhétorique, de la philosophie, des mathématiques et de la physique. Après toutes ces épreuves, le jeune Jésuite est envoyé dans un collége et commence l'enseignement dans les plus basses classes, avançant avec les écoliers, pendant cinq ou six ans. Alors seulement il s'adonne à l'étude de la théologie, dont le cours dure quatre ans et quelquefois six, quand on y ajoute l'étude des saints Pères. Chaque année se termine par un sévère examen, et au terme des études théologiques le Jésuite est ordonné prêtre. Ceux qui se livrent à ces études doivent, pour entretenir la piété dans leur cœur, faire de fréquents examens de conscience, des méditations, dont le texte est donné par les exercices spirituels de saint Ignace (*exercitia spiritualia*) (1), s'approcher des sacrements tous les trois jours, et renouveler leurs vœux deux fois par an.

Chaque membre est surveillé par un confrère. Il sort toujours accompagné.

Alors vient le second noviciat, qui dure un an, et pendant lequel on est employé à la prédication, aux catéchismes, à l'enseignement. Cependant la majeure partie du temps doit être employée à la contemplation, à l'étude des constitutions de l'ordre et à la pratique de diverses vertus. Enfin, toutes les épreuves étant terminées, ceux qu'on en juge dignes font les seconds vœux et sont élevés au grade de coadjuteurs ou de profès.

D'après leur talent, leur science ou leur piété, les mem-

(1) Les exercices ont été imprimés et approuvés pour la première fois par Paul III, à Rome, 1548. On trouve une explication de ces exercices dans *Bellecii*, Medulla asceseos seu exercit. S. P. Ign. accuratiori et menti ejus propriori methodo explanata, ed Westhoff Monast. 1845, 1848. *De Ravignan*, de l'Institut des Jésuites.

Digitized by Google

bres de la Société sont partagés en trois classes : 1° Les *profès*, qui, outre les trois vœux monastiques, font le quatrième vœu d'obéissance absolue au pape, par rapport aux missions, et ne peuvent, par conséquent, être relevés de leurs vœux que par le pape. Il y a peu de profès ou de Jésuites du quatrième vœu. C'est parmi eux que sont élus le général, les provinciaux, les professeurs de théologie et les autres chefs des instituts de l'ordre. Ces instituts sont : les maisons professes, dirigées par un préfet; les colléges, comprenant au moins treize membres, sous un recteur; les colléges affiliés ou résidences, ayant un supérieur et dans lesquels les Pères âgés trouvent une retraite pour se reposer ou mettre la dernière main à leurs écrits; enfin les maisons de mission, pour venir au secours des curés dans les campagnes. Toutes ces charges ne durent que trois années, tandis que le général est élu à vie. Les prétendus *Monita secreta* (1) des profès, qu'on a si souvent reprochés à la Société, ne sont qu'une méprisable calomnie, comme la proposition qu'on prétend tirer des constitutions, et qui donne à un supérieur le pouvoir d'ordonner un péché, résulte d'un perfide malentendu (2).

2° Les *coadjuteurs*, qui comprennent la majorité des membres de la Société, chargés de l'enseignement des colléges et du ministère pastoral, et parmi lesquels les *sco-*

(1) *Doller*, l'Ennemi des Jésuites, ou Pendant à la Revue des Jésuites, 1817.

(2) Le passage en question est ainsi conçu : « Visum et nobis in Domino, excepto expresso voto quo Societas summo Pontifici, pro tempore existenti, tenetur, ac tribus aliis essentialibus paupertatis, castitatis et obedientiæ, nullas constitutiones, declarationes, vel ordinem ullum vivendi, posse obligationem ac peccatum mortale vel veniale inducere, nisi superior ea in nomine Domini Jesus Christi, vel in virtute obedientiæ, juberet. » D'après le titre « *Quod constitutiones peccati obligationem non inducunt,* » d'après le contexte et l'ensemble, le sens est clairement celui-ci : « Les quatre grands vœux seuls lient toujours, sous peine de péché; les autres constitutions et ordonnances ne peuvent lier qu'autant que le supérieur l'exige en vertu de l'obéissance ou au nom de Jésus-Christ. » Cf. Réfutation de Lang sur l'existence d'une loi qui permet le péché parmi les Jésuites, par *Christian Mensch* (le prof. Kern de Gœttingue). Mayence, 1824. Cf. *Riffel*, Abolition de l'ordre des Jésuites. Mayence, 1845, p. 217 sq.

Digitized by Google

lastiques (*scolastici approbati*) sont destinés aux plus hauts emplois de l'enseignement.

3° Les *coadjuteurs temporels* (*coadjutores temp.*), frères laïques, destinés aux services manuels et aux plus basses fonctions.

A la tête de chaque province est placé un *provincial*. Tout l'ordre est gouverné par un *général*, qui réside à Rome, jouit d'un pouvoir absolu, en tant qu'il observe les anciennes lois de l'ordre. Les modifications ne peuvent être introduites que dans les assemblées générales. Le général nomme les supérieurs, pour empêcher les troubles, les intrigues parmi les subordonnés : cependant il consulte le provincial et trois autres Jésuites. Les supérieurs de tous les instituts sont obligés de rendre compte chaque année, au général, de la conduite et des talents de leurs subordonnés. Le général a six *assistants*, hommes éprouvés et expérimentés, appartenant à l'Allemagne, la France, l'Espagne, le Portugal, l'Italie et la Pologne, qui sont élus dans les assemblées générales. Le général est soumis à leur contrôle. Ils peuvent, dans des cas urgents, le déposer ; en temps ordinaire, il ne peut être déposé que par les assemblées générales. L'*admoniteur*, adjoint encore au général, a pour mission de le soutenir comme un ami, un père, un confesseur.

Ainsi la Société, présentant le modèle d'une monarchie constitutionnelle fortement organisée, d'une législation sage et parfaite, devait, autant par cette organisation que par l'esprit vigoureux qui l'animait, obtenir une grande autorité et exercer une immense influence dans le monde (1).

La constitution maintenait l'unité la plus rigoureuse dans le fond de l'enseignement, au milieu de l'activité la plus vivante ; elle ordonnait de réprimer avec le plus énergique empressement tout ce qui s'écarterait de la doctrine de l'Église, et accordait en même temps, pour ce qui était de pure opinion, une très-grande liberté, dont abusèrent plus tard quelques membres de la Société.

(1) *De Ravignan*, l. cit., p. 32 sq., l'esprit des constitutions y est parfaitement exposé.

Digitized by Google

Il ne faut pas oublier, pour bien juger le quatrième vœu des Jésuites et quelques autres particularités de leur constitution et de leur manière d'agir, qu'ils avaient pour but de former une société absolument contraire au protestantisme. Le protestantisme ayant attaqué le centre de l'unité et voulu renverser le pape, les Jésuites prenaient par là même l'obligation de se rattacher fermement au Saint-Siége. Les protestants poussaient la liberté jusqu'à la licence ; les Jésuites imposaient l'obéissance la plus absolue, de manière à sacrifier la volonté de l'individu aux intérêts de la Société. Les protestants, ayant le plus souvent procédé avec passion, et agi sans réflexion ni prudence, étaient restés longtemps sans pouvoir s'organiser ni se constituer ; les fondateurs de l'ordre des Jésuites, guidés par une haute et religieuse inspiration, merveilleusement unis entre eux, agirent avec la prudence la plus consommée, avec la prévoyance la plus réfléchie.

Aussi, des éléments qui sont le plus souvent opposés vinrent se fondre ici dans la plus parfaite harmonie. Ignace, rempli d'un enthousiasme noble et pur, qui pouvait paraître parfois singulier, brûlait de zèle pour le Christ et l'Église, et ne connaissait que l'Église et Jésus-Christ. Lainez, homme d'une raison calme, pénétrante, d'un esprit positif et organisateur, semblait né pour gouverner de grands empires. Au zèle plein de foi d'Ignace, Lainez joignait la science des choses de la foi. Ignace posa le principe de la vie intérieure, qui fonda la Société ; Lainez lui donna la forme et l'organisation nécessaires pour qu'elle pût se manifester et atteindre son but. Les qualités de ces deux hommes, qui s'identifièrent dès l'origine, se sont toujours conservées d'une manière remarquable dans la société qu'ils ont fondée, et qui a été si active, si vigoureuse, qu'on ne peut en lire l'histoire sans le plus vif intérêt. Il fallait, pour arrêter les progrès du protestantisme, une grande énergie, un véritable dévouement, une prudence consommée, une vue claire du but à atteindre ; tout cela se rencontra dans l'ordre des Jésuites.

Digitized by Google

§ 347. — *Travaux des Jésuites.*

Les faits que nous allons résumer prouvent toute l'activité que les Jésuites déployèrent dans l'intérêt de l'Église. Il semblait qu'une véritable barbarie allait s'étendre sur l'Allemagne, berceau du protestantisme. Les universités étaient en décadence et menaçaient ruine. Le peuple était tombé dans la plus grande ignorance; et, comme, pour être protestant, il suffisait de rejeter quelques points de la foi catholique, on sentait, même dans les pays strictement catholiques, comme l'Autriche, une tendance prononcée vers le protestantisme (1). Pendant vingt ans il n'était pas sorti un prêtre de l'université de Vienne, autrefois si florissante. Les ecclésiastiques protestants apparaissaient de tous côtés. Cette situation porta Ferdinand Ier à demander des Jésuites à la Bavière [1551]. On distingua dès lors, parmi ceux qui furent envoyés, le Jay et Canisius (2). Canisius, par des instructions suivies, des prédications fréquentes, une nouvelle organisation de l'université de Vienne, la publication d'un nouveau catéchisme et l'administration prudente du diocèse, rétablit l'ordre en peu de temps, et non-seulement arrêta les progrès du protestantisme, mais ramena la plupart des protestants au catholicisme. Le célèbre collége de Jésuites de Fribourg, en Suisse, rappelle également l'activité de Casinius (béatifié le 21 novembre 1843).

Les mêmes circonstances amenèrent les Jésuites en Bavière. Le Jay y combattit d'abord le protestantisme; puis on confia à Ingolstadt l'enseignement de la théologie aux Jésuites [1549]. Le Jay expliqua les Psaumes, Salméron les Épîtres de saint Paul et les Évangiles, Canisius la dogma-

(1) Lutte de l'empereur Ferdinand II contre les États protestants de la haute Autriche (Feuilles hist. et polit., t. III, p. 673 et suiv., 742 et suiv.; t. IV, p. 13 et suiv., 168 et suiv.. 219-230).

(2) *Dorigny*, S. J., la Vie du R. P. Pierre Canisius, de la Compagnie de Jésus, fondateur du célèbre collége de Fribourg. Avignon, 1829. Vie du R. P. Pierre Canisius. Vienne, 1837, 2 vol. Vie du grand Jésuite Polonais Pierre Canisius. Cologne, 1843. *Riffel*, Vie de Canisius (Feuille catholique hebdomadaire de Mayence, 1844).

Digitized by Google

tique (1). Bientôt Munich appela à son tour les Jésuites [1559]. Ils surent y réveiller le goût des études classiques, littéraires et scientifiques, dont les protestants proscrivaient l'enseignement comme une occupation mondaine, inutile, dangereuse à l'éducation religieuse, tandis que l'Église avait appris par une triste expérience tout ce qu'elle avait eu à souffrir du défaut de ces connaissances.

Dès lors l'Église catholique de Bavière fut garantie contre les attaques ennemies. Il en fut de même lorsque les Jésuites fondèrent des colléges à Cologne [1556], Trèves [1561], Mayence [1562], Augsbourg et Dillingen [1563], Ellwangen et Paderborn [1585], Wurtzbourg [1586], Aschaffenbourg, Munster et Salzbourg [1588], Bamberg [1595], Anvers, Prague, Posen [1571], et dans d'autres contrées : partout ils devinrent l'appui et le rempart de l'Église. Leurs remarquables travaux sur toutes les parties de la théologie, de la philosophie et de la philologie, se répandirent partout. Tels furent les travaux de Tursellin (*De particulis linguæ latinæ*), de Viger (*De idiotismis linguæ græcæ*,) sur la grammaire; de Jean Perpinian [† 1566], Pontanus, Vernulæus et d'autres (2) sur la bonne latinité; de Jacques Balde, Sarbiewski, Jouvenci, Vanière, Spée, sur la poésie; de Clavius, Hell, Scheiner, Schall, de Bell, Pozcobut, à Wilna, sur les mathématiques et l'astronomie; de Kircher, Nieremberg, Raczynski, sur l'histoire naturelle; d'Acunha, de Charlevoix, Dobrizhofer, Gerbillon, sur la géographie; d'Aquaviva, de Mariana, de Ribadeneira, sur les sciences politiques (3). Les hommes les plus judicieux ont toujours re-

(1) *Winter*, Hist. de la doctrine évangélique en Bavière, t. II, p. 167.

(2) *Joan. Perpiniani* Lusitani Opp. Romæ, 1749, 4 vol. On vante surtout ses dix-huit discours prononcés à Rome, à Lyon et à Paris. Les plus remarquables d'entre eux sont : De Societatis Jesu gymnasiis; de Perfecta doctoris christiani forma; de Deo Trino et Uno; de Retinenda veteri religione ad Lugdunenses et Parisienses. Pontanus écrivit ses Progymnasmata, dans lesquels il s'élève peu à peu et dans un style pur à des matières plus importantes. *Vernulæus*, Elogia oratoria, surtout sur les héros de la guerre de Trente ans; volumen singulare orationum sacrorum.

(3) Cf. *Alegambe*, l. cit., et *Smets*, Qu'est-ce que l'ordre des Jésuites a fait pour la science? Aix-la-Chapelle, 1834; *Ch. Lenormant*, des Associations religieuses dans le catholicisme. Paris, 1845.

Digitized by Google

connu que la méthode des Jésuites, alliant la science et la religion et soutenant l'esprit par toutes sortes de moyens extérieurs ingénieux, est parfaitement appropriée à l'instruction de la jeunesse (1). La seule chose qui fit défaut aux Jésuites, ce fut la théologie spéculative et une investigation philosophique profonde. Du reste, la Société se distingua toujours par la pureté et la sévérité souvent excessive de ses mœurs. Les exemples donnés par Ignace agirent puissamment sur les siens. Il combattit avec succès, en Italie et à Rome surtout, le désordre des mœurs, institua des maisons spéciales pour servir de refuge aux femmes repenties, reçues et dirigées par la *Société de Sainte-Marthe*, qu'il avait fondée, ainsi que le couvent de Sainte-Catherine, pour les jeunes personnes dont la chasteté était en danger. En Portugal, les Jésuites avaient lutté si victorieusement contre le luxe et la corruption des mœurs, qu'un témoin oculaire dit, en parlant de leurs efforts : «C'est une seconde Sparte qu'ils veulent fonder.» Cette activité morale et scientifique fit naître le désir d'avoir des évêques Jésuites. Ignace ne voulut point y consentir, parce que cette élévation, contraire à la pauvreté et à l'humilité de l'ordre, pouvait fomenter et nourrir l'ambition, et nuire, sous bien des rapports, à la Société, dont les membres, disait-il doivent être des soldats du Christ, toujours prêts à se rendre partout où Dieu les appelle [† 31 juillet 1556]. Cette rigueur fut légèrement adoucie sous Lainez [1558-65], second général de l'ordre, et complétement rétablie sous le troisième général, François de Borgia [1566-72] (2). Il n'est pas étonnant que l'habileté et les vertus morales des Jésuites les fissent souvent appeler et réussir auprès des princes et dans leurs cours. L'expérience avait prouvé combien, à cette époque, les princes, par leurs bonnes ou mauvaises dispositions, avaient d'influence sur les destinées de l'Église. Néanmoins, on regrette que quelques Jésuites se soient trop immiscés dans les affaires politiques. François de Borgia, dans les circulaires adressées aux membres de la Société, blâma fortement cette immixtion dans les affaires, ainsi

(1) Les Jésuites et leurs écoles. Journal ecclés. cath. de Passau, 1842.

(2) *Ribadeneira* [† en 1611], Vita S. Francisci de Borgia.

Digitized by Google

que les travaux purement scientifiques des Jésuites. « Vous » avez bien, dit-il, dompté l'orgueil, qui se nourrit au mi- » lieu des dignités de l'Église, mais vous le satisfaites d'une » autre manière par vos ambitieux travaux. » Il se plaint de ce que, dans l'admission des nouveaux sujets, on a plus égard à leur aptitude pour la science et à leurs avantages temporels, qu'à la sainteté de leur vocation. Éverard Mercurian, Belge, dirigea l'ordre dans le même esprit [1573-80]. La direction définitive et l'organisation complète des études est due au cinquième général, Claude Aquaviva [1581-1615], l'auteur du plan d'études (*ratio studiorum*) et de la pédagogique des Jésuites (1).

§ 348. — *Les autres ordres.*

Holstenius, Codex regularum monasticarum ed. Brockie. Les œuvres de Hélyot, Biedenfeld. Schmidt. Voyez t. II, § 288.

Plus d'un homme de bien avait reconnu que la dégénération du clergé et, par suite, l'ignorance et la misère du peuple, avaient préparé les voies au protestantisme : aussi diverses congrégations rivalisèrent de zèle pour remédier à ces tristes maux et subvenir à l'instruction du peuple. Il fallait, à cet effet, d'abord tendre à une réforme du clergé, afin qu'il remplît son devoir. C'est dans ce but que se formèrent :

1° Les *Capucins*. Cet ordre prit à tâche de combattre l'amour des richesses et l'esprit mondain des vieux couvents

(1) Les généraux de l'ordre suivants furent : Mutio Vitelleschi, novembre 1615 — fév. 1645 ; Vincent Caraffa, 7 janv. 1646 — 8 juin 1649; François Piccolomini, 13 décembre 1649 — 17 juin 1651; Alexandre Gotfredi, 21 janvier 1652 — 12 mars même année ; Goswin Nickel, 17 mars 1655 — 1664 ; Jean Paul Oliva, vicaire général pendant trois ans, cum spe succedendi, 1664 — 81 ; Charles de Royelle (de Bruxelles), 1682 — 12 décembre 1686; Gonzales de Santalla, 6 juill. 1687 — 27 octobre 1705, Michel-Ange Tamburini, 30 janv. 1706 — 1730; François Netz (de Prague), 1730 — 50; Ignace Visconti, 1751; Aloyse Centurione, 1755 ; Laurent Ricci, 21 mai 1758 — 73. Conf. Imagines Præpositorum generalium soc. Jesu delineatæ, et æreis formis expressæ ab Arnoldo van Westerhout, addita brevi uniuscujusque vitæ descriptione a P. Nicol. Galeotti, ed. II. Rom., 1751. *Buss.*, p. 641, sur les généraux en particulier.

Digitized by Google

dégénérés, par une pauvreté rigoureuse, par l'abnégation la plus entière, l'humilité la plus complète, et de servir ainsi de modèle au monde, et surtout au clergé des paroisses, en le secondant dans le soin des âmes. Les Capucins ne furent qu'une modification des Franciscains. La sévérité de la règle avait de bonne heure excité des discussions parmi ceux-ci; ce fut une discussion de ce genre qui amena la modification de l'ordre, opérée par Matteo de Bassi dans le couvent de Montefalconi. Il appartenait au parti rigoriste des Minimes et voulut ramener l'ordre à la sévérité primitive. Il commença par le dehors, et ajouta à la robe des religieux un capuchon pointu, tel que l'avait, disait-on, porté saint François. Puis il communiqua ses pensées de réforme au pape Clément VII [1528], dont il obtint, pour ses religieux, l'autorisation de porter un capuchon et une longue barbe, de vivre, selon la règle de saint François, dans des ermitages, de prêcher et de s'occuper du salut des grands pécheurs (1). D'après ces principes austères, les églises des Capucins devaient être sans ornements, leurs couvents de la plus grande simplicité. Ils se rendirent d'abord extrêmement utiles et populaires par l'intrépidité avec laquelle ils secoururent les malades, durant la peste qui ravageait alors l'Italie. Le troisième vicaire général de l'ordre, Ochino, porta une rude atteinte à la réforme naissante. Après avoir été un zélé prédicateur, il séduisit une jeune fille, embrassa le protestantisme [1542], se maria, et fit, par sa honteuse conduite, interdire la prédication aux Capucins pendant deux ans. Mais ils se relevèrent vigoureusement. La rapide propagation de l'ordre, la faveur qui l'accueillit, les grands personnages qui y entrèrent, tels qu'Alphonse d'Este, duc de Modène [1626], Henri, duc de Joyeuse, et d'autres, prouve combien cet ordre mendiant était populaire et répondait aux besoins du temps.

2° Les *Théatins*. Dès 1525, plusieurs prélats s'étaient as-

(1) *Bollandi* Acta SS. mensis maii, t. IV, p. 233; *Boverio*, Ann. ord. minor. qui Capucini, etc. Lugd. Bat., 1632 sq., 3 vol. in-fol.; *Tugio*, Bullar. ord. Capucinor. Romæ, 1740 sq., 7 vol. in-fol.; *Hélyot*, t. VII, ch. 24.

Digitized by Google

sociés en Italie, dans le but immédiat de soigner les malades, et par là même de travailler au salut des âmes. Cette œuvre de charité fit peu à peu naître le désir et le projet d'améliorer le clergé (1), de manière que, pur de mœurs, instruit et désintéressé, il remplît les fonctions du culte avec dignité, repoussât du langage de la chaire toute expression basse et profane, luttât contre les nouvelles erreurs, se dévouât au service des malades et préparât les condamnés à mort. Gaétan de Thienne peut être considéré comme le fondateur de cette association. Il se rendit, d'après l'avis de son confesseur, à Rome, y gagna Caraffa, évêque de Chieti (antérieurement *Theate*), et lui fit accepter la supériorité de la Société. Caraffa, élu pape sous le nom de Paul IV, donna le nom de Théatins aux membres de l'ordre, déjà confirmé par Clément VII [1524], sous le nom de Chanoines réguliers de la congrégation de Latran. Les Théatins devinrent, comme prédicateurs et missionnaires, la pépinière du haut clergé. D'après leurs statuts, ils ne devaient point mendier, mais vivre sous la protection de la divine Providence, c'est-à-dire de dons volontaires.

3° Les *Somasques*. Cette congrégation de clercs réguliers fut ainsi nommée d'une ville du Milanais. Jérôme Émilien (1), fils d'un sénateur de Venise, en fut le fondateur [1528]; Paul III la confirma [1540], et Pie IV l'honora de divers priviléges. En 1568, le pape Pie V la rangea parmi les autres ordres monastiques. La règle prescrivait aux Somasques une vie austère, la prière continuelle, même pendant la nuit, l'instruction des peuples de la campagne, et surtout l'éducation des orphelins. Ils fondèrent aussi des écoles supérieures à Rome, à Pavie, et dans d'autres villes de l'Italie.

4° Les *Barnabites*. C'étaient également des clercs réguliers. Ils tirent leur nom d'une église dédiée à saint Barnabé, à Milan, et se réunirent, comme les premiers chrétiens, pour vivre en commun et se livrer à l'enseignement.

(1) Clementis VII Approbatio, etc. dans *Hélyot.*, IV, ch. 12; Bullar. Rom., t. I, p. 659; *Holstenius-Brockie*, t. V, p. 342 sq.

(2) Vita Hieronymi Æmiliani (Bollandi, Acta SS. mensis febr., t. II). Cf. *Hélyot.*, *Holsten.*, t. III, p. 199 sq.

Digitized by Google

Ils eurent pour fondateurs trois gentilshommes [1530]; Antoine-Marie Zaccaria de Crémone, Barthélemy Ferréra de Milan, et Jacques-Antoine Morigia. Clément VII confirma cet institut [1532] (1), Paul III autorisa, 1535, qu'on y fît des vœux solennels. L'institut devint alors un ordre qui eut un général élu pour trois ans, mais qu'on pouvait réélire pour trois autres années. Cet ordre fut principalement destiné à des missions dans les pays chrétiens, à l'instruction de la jeunesse et à la surveillance des séminaires. Il obtint quelques chaires dans les universités de Milan, de Pise et d'autres villes italiennes.

5° Les *Oblats*, fondés par saint Charles Borromée, en 1578. C'étaient des prêtres séculiers qui devaient édifier les diocèses et y maintenir la saine religion par la pureté de leur vie, de leur enseignement et leur zèle dans toutes les affaires qui leur seraient confiées par les évêques.

6° Les *Oratoriens*, fondés par le célèbre Philippe de Néri (2), né à Florence. Philippe, après de brillantes études, se livra de bonne heure, dans Rome, à l'instruction de la jeunesse et aux soins des malades dans les hôpitaux. Il y fonda la confrérie de la Sainte-Trinité [1548], qui fut accueillie si favorablement que Philippe, n'ayant d'autres ressources que la charité des âmes généreuses, bâtit un grand hôpital pour les pauvres pèlerins. Cet oratoire (*oratorium*), dans lequel on lisait et expliquait les saintes Écritures aux pèlerins, fut bientôt trop étroit. Paul IV fit présent à Philippe d'une église [1558]. Les Pères de l'Oratoire, autorisés par Grégoire XIII [1574], composés de laïques et d'ecclésiastiques, unis par la charité et sans vœux particuliers, se répandirent de Rome dans les autres États de l'Italie. Philippe avait désiré que sa société devînt le refuge de ceux qui ne se sentiraient point propres à entrer dans un ordre religieux. Quoique le but principal de l'Oratoire fût l'instruction du peuple, on s'y adonna, dès le principe, à de hautes et fortes études. Baronius, Ordéric, Raynald, Galloni appartiennent à l'Oratoire, qui eut le bonheur de

(1) Bullar. Rom., t. I, p. 689; *Holsten.*, t. V, p. 449 sq.; *Hélyot.*, t. IV, ch. 15.

(2) *Ant. Gallonius*, Vita Phil. Nerii. Mogunt., 1602. Cf. *Hélyot*, t. VIII, ch. 10; *Holsten.*, t. VI, p. 234 sq., et p. 529 sq.

Digitized by Google

voir son fondateur canonisé par Grégoire XV [1622]. C'est d'après l'exemple de saint Philippe de Néri que le cardinal de Bérulle institua en France, avec quatre prêtres, les Pères de l'Oratoire de Jésus [1611], pour la réforme et l'éducation du clergé français. Les Oratoriens de France furent autorisés par Paul V [1613]. Ils se composaient d'incorporés et d'associés, et ne faisaient ni vœux solennels ni vœux simples. Ils se multiplièrent rapidement, et formèrent d'illustres savants et de grands prédicateurs, tels que Malebranche, Morin, Thomassin, Richard Simon, Bernard Lamy, Houbigant, Massillon (1).

7° La *Congrégation de Saint-Maur*. L'ordre des Bénédictins, jadis si florissant et si actif, était tombé, en France comme ailleurs, dans la tiédeur, et avait été envahi par l'esprit du siècle. Il s'était appauvri au milieu de ses immenses richesses. Après bien des essais infructueux, Didier de la Cour (2), prieur de l'abbaye de Saint-Vannes, en devint le réformateur. Placé jeune encore à la tête de cette abbaye, il s'y prépara, par un travail assidu et des études sérieuses, à visiter avec fruit une université savante. Il en revint plein de zèle, et résolut d'exhorter ses frères, destitués de toute culture intellectuelle, à se livrer à l'étude et à recevoir une réforme indispensable. Ce ne fut qu'avec la plus grande peine qu'il parvint à réformer l'abbaye de Moyen-Moutier, qui s'unit à la congrégation de Saint-Vannes et de Saint-Hidulphe, et à remettre en vigueur la règle de saint Benoît. Le pape Clément VIII ayant confirmé cette réforme [1604], elle fut favorablement accueillie dans un grand nombre de couvents de France. Dès lors le chapitre général tenu à Saint-Mansuy, à Tulle [1618], résolut de former une congrégation particulière de ces couvents réformés, sous l'invocation de saint Maur, le plus grand disciple de saint

(1) Cf. *Herbst*, Services littéraires de l'Oratoire français (Revue trimest. et théol. de Tubingen, 1835, 3e livr.), travail qui malheureusement n'a pas été achevé.

(2) *Haudiquer*, Hist. du vén. dom Didier de la Cour, réformateur des benéd. Paris, 1772; *Tassin*, Hist. lit. de la congrég. de St-Maur. Paris, 1726, in-4; Brux., 1770, in-4, avec des observations par Meusel. Francf. et Leipzig. 1773, 2 vol. in-fol.; *Herbst*, Services rendus à la science par Saint-Maur (Revue théol. de Tubingen, 1833, 1re livr.) Cf. *Hélyot*, t. VI, ch. 35 et 37.

Digitized by Google

Benoît. Grégoire XV autorisa cette congrégation. Le cardinal de Richelieu s'y intéressa vivement, et elle compta bientôt cent quatre-vingts abbayes et prieurés conventuels. La congrégation avait, outre la règle des Bénédictins, quelques statuts particuliers, un supérieur général qui demeurait à Paris dans le cloître Saint-Germain. La vertu nouvelle de la congrégation se manifesta par l'excellente organisation qu'elle donna aux séminaires, et surtout par les savants solides qu'elle forma, et qui, tels que Mabillon, Mautfaucon, Ruinart, Thuillier, Martène, Durand, d'Achery, le Nourry, Martianay, s'acquirent un nom immortel par leurs travaux sur les Pères et l'histoire de l'Église.

8° Les *Carmélites*. Sainte Thérèse régénéra cet ordre, dont la vie s'était évanouie après les adoucissements apportés à la règle par Eugène IV. Fille d'un grand d'Espagne, née à Avila en Castille [1515], Thérèse eut dès son bas âge une grande tendance à la piété. Destinée de Dieu à guider les âmes dans les voies de la perfection, elle apprit à connaître, par sa propre expérience, les faiblesses et l'instabilité du cœur humain. Longtemps ballottée entre le zèle et la négligence de ses devoirs, désireuse d'être à Dieu et inclinant vers le monde, elle finit par être arrachée à cet état d'incertitude, après une vive lutte qu'elle a dépeinte avec une grande sincérité, comme jadis saint Augustin, dans l'histoire de sa vie. On y reconnaît tout ensemble la sensibilité la plus vive et l'intelligence la plus lumineuse. L'Église, dans l'office de la sainte, appelle céleste la doctrine contenue dans ses écrits (1) et qui a servi de guide à des milliers d'âmes en Espagne. Autorisée par Pie IV, Thérèse commença en 1562 à réformer les couvents de femmes de l'ordre des Carmélites. Elle rencontra la plus violente opposition; mais Dieu lui avait départi un courage qui surmontait tous les obstacles. Sa réforme passa même dans les couvents d'hommes qui s'étaient le plus énergiquement prononcés contre elle d'abord [1568], grâce à l'héroïque concours du séraphique Jean de la Croix, dont les œuvres

(1) Ils ont été traduits en français, en polonais et en allemand, Œuvres de sainte Thérèse de Jésus, édit. par Schwab. Sulzbach, 1831 et suiv., 5 vol. Sur la réforme de sainte Thérèse, cf. *Hélyot*, t. I, ch. 48.

Digitized by Google

mystiques sont plus remarquables encore que celles de sainte Thérèse [† 1582]. Les Carmes déchaussés, hommes et femmes, se distinguèrent par leur dévouement à soigner les malades, à instruire les ignorants, et leur réforme s'étendit bientôt dans presque toute la catholicité.

9° L'*Ordre de la Visitation*. Il fut également fondé par le concours de deux âmes saintes, unies dans le Seigneur, saint François de Sales (1) et la baronne Françoise de Chantal. François, né au château de Sales, en Savoie [1567], après avoir reçu une éducation chrétienne et une solide instruction, étudia le droit à l'université de Padoue. Il y trouva pour confesseur un homme éclairé de Dieu, le Jésuite Possevin, dont les sages entretiens révélèrent au jeune étudiant que les plaies de l'Église provenaient de la corruption du clergé. François, pénétré du désir de servir Dieu, résolut d'embrasser l'état ecclésiastique, malgré la résistance de sa famille, qui voulait le marier, et le destinait à une riche alliance. Les vertus, la piété, la vie tout intérieure du saint prêtre, le firent bientôt élire évêque de Genève. Son éloquence affectueuse et populaire ramena des milliers d'hérétiques au sein de l'Église; ses écrits, pleins d'onction, de grâce et d'originalité, guidèrent plus d'âmes fidèles encore dans les voies de la dévotion chrétienne. La congrégation de femmes qu'il fonda, de concert avec sainte Françoise de Chantal, à Annecy, en Savoie [1610], n'obligea pas d'abord ses membres aux règles invariables de la vie commune: elle avait pour but principal le soin des malades. Plus tard cependant saint François lui imposa la règle de saint Augustin, avec des constitutions particulières, et Paul V érigea la congrégation en un ordre religieux (*de Visitatione B. M. V.* 1648) qui dut en même temps s'occuper de l'éducation des enfants (2). Saint François vit, avant sa mort, quatre-vingt-sept maisons de son ordre fondées en Savoie et en France;

(1) Œuvres de saint François de Sales. Paris, 1834, 16 vol.; Paris, 1836, 4 vol. in-4; Vie de C.-A. Sales, 1634; Marsollier, 1747; Rensing, 1818. Ses lettres à divers gens du monde exercèrent surtout la plus grande influence, et encore plus sa Philothée, qui a eu les honneurs de traductions sans nombre.

(2) *Hélyot*. t. IV, ch. 43.

Digitized by Google

elles se propagèrent plus tard en Italie, en Allemagne et en Pologne.

10° Les *Ursulines* (1), fondées [vers 1527] par Angèle de Brescia, une de ces vierges angéliques, qui mettent leur joie à s'oublier elles-mêmes pour soulager toutes les misères. C'est dans cet esprit d'abnégation qu'Angèle se voua d'abord au salut des femmes perdues, et s'unit plus tard à d'autres âmes saintes sous la protection de sainte Ursule. Les associées devaient vivre dans la maison de leurs parents, soigner les malades indigents, et diriger l'éducation des jeunes filles. Dans la suite, elles s'organisèrent en ordre religieux. Paul III le confirma [1544], en l'autorisant à se modifier suivant le temps et les circonstances. Le but principal de l'ordre devait être l'éducation des femmes. Madeleine de Sainte-Beuve le propagea en France [dep. 1604], où on lui confia bientôt jusqu'aux plus jeunes enfants. Tous les pays catholiques l'accueillirent avec joie.

11° *Pères de la Doctrine chrétienne*, congrégation française fondée par César de Bus, confirmée par Clément VIII [1597], et qui, après sa réunion avec les Somasques [1616-47], forma une société de prêtres séculiers liés par des vœux simples. Des difficultés s'étant élevées sur la fusion des statuts, Innocent X [1647] sépara les deux congrégations, et Alexandre VII décida qu'ils seraient soumis à un noviciat et feraient les trois vœux. Cependant les *Doctrinaires* conservèrent l'habit du clergé séculier. Plus tard Jean Baptiste de la Salle, chanoine de Reims [1651-1714], fonda les écoles des frères de la doctrine chrétienne, que Benoît XIII confirma, et il en fut de même des *Sœurs des écoles de l'Enfant Jésus*, réunies par le Franciscain Nicolas Barré [1681], qui institua des séminaires de maîtresses d'écoles destinées à donner l'enseignement gratuitement (2). Un gentilhomme milanais, Marc de Sadis Cusani [1652], et Jean Léonardi [1570] à Lucques, fondèrent des établissement analogues.

12° Les *Piaristes* (*Piarum scholarum Patres*), qui rivalisèrent de zèle avec les Jésuites, eurent pour but l'éducation des jeunes gens, et pour fondateur l'Espagnol Joseph Cala-

(1) *Hélyot*, t. IV, ch. 20.
(2) *Hélyot*, t. VIII, ch. 30.

Digitized by Google

sanzio [† 1648]. Après s'être démis des fonctions de vicaire général de l'évêché d'Urgel, Calasanzio s'était rendu à Rome, y avait mené une vie extrêmement mortifiée et édifiante, s'était signalé par son zèle à porter des secours corporels et religieux aux malades, durant une longue épidémie, et n'avait pas cessé de prendre un soin tout paternel des orphelins. Il institua, avec l'approbation de Clément VIII [1600], une congrégation de prêtres séculiers pour l'instruction des jeunes gens. La faveur de Paul V et de Grégoire XV valut à la congrégation le caractère d'un ordre religieux *(ordo Patrum scholarum piarum)*, dont la mission fut d'élever la jeunesse dans la piété autant que dans la science.

13° Les *Frères de la Charité*, institués par le Portugais Jean de Dieu. Né en 1495, Jean mena une vie dissipée jusqu'à l'âge de quarante-cinq ans. Il se convertit alors à Grenade, et se consacra au soin des malades [dep. 1540]. Ses héroïques efforts pour imiter par son active charité la miséricorde du Seigneur, lui firent donner le surnom de Jean de Dieu par l'archevêque de Grenade et l'évêque de Tuy. Il mourut en 1550, pauvre des biens de ce monde, riche de bonnes œuvres. Ses amis les continuèrent, en se liant plus étroitement par les trois vœux monastiques et l'obligation de soigner gratuitement les malades dans les hôpitaux (1). Paul V approuva, en 1617, l'ordre des Frères de Saint-Jean-de-Dieu, qui rendit d'éminents services dans tous les pays catholiques, et se montra non moins généreux envers les hérétiques que ses constitutions lui faisaient une loi de secourir. Chaque hôpital ne devait avoir qu'un prêtre pour les besoins spirituels. Urbain VIII béatifia le fondateur en 1630 et Alexandre VIII le canonisa en 1690.

14° Les *Prêtres des Missions de France* (2). Leur fondateur fut saint Vincent de Paul (3), né dans le village de Pouy,

(1) *Holstenius-Brockie*, t. VI, p. 439 sq.; *Hélyot*, t. IV, ch. 39. *Cf. Seifert*, Règles des Piaristes. Halle, 1783. 2 vol.; Vie et miracles de Jos. Calazanze, trad. de l'italien. Vienne, 1748.

(2) *Holstenius-Brockie*, t. VI, p. 264 sq.; *Hélyot*, t. IV, ch. 18.

(3) *Abelly*, Vie de saint Vincent de Paul, instituteur et premier supérieur général de la congrégation de la Mission. Paris, 1664, qui a eu de nos jours des éditions sans nombre; *Fréd. de Stolberg*, Vie de saint Vincent de Paul. Munster, 1819. Depuis peu, il a paru en France plusieurs biographies de ce saint, la der-

Digitized by Google

au pied des Pyrénées, de parents pauvres, mais pieux [1576]. Il commença d'abord par garder les troupeaux, jusqu'au moment où ses parents le mirent dans un couvent de Franciscains [1588], dans lequel il reçut l'instruction et acquit la conscience de sa vocation ecclésiastique. Après avoir fréquenté l'université de Toulouse, il obtint la prêtrise [1600], devint instituteur à Buzet. Ces occupations ne l'empêchèrent pas de cultiver la science, et, en 1604, il se fit recevoir bachelier. Ayant quitté en 1605 Marseille sur un bâtiment de la Méditerranée, il fut pris, avec ses compagnons de route, par des pirates qui le vendirent à Tunis. Vincent parvint à convertir son troisième maître, un renégat de Nice, qu'il fit entrer dans un couvent des Frères de la Charité à Rome, après leur commun retour à Nice. Adressé par l'ambassade française de Rome au roi Henri IV [1609], Vincent fut admis, après diverses épreuves, parmi les ecclésiastiques attachés à la reine Marguerite. Les loisirs trop grands que lui laissaient ces fonctions nouvelles ne pouvant convenir à l'activité et au zèle de Vincent, il entra dans le nouvel ordre fondé par M. de Bérulle, fut, sur la recommandation de ce pieux personnage, nommé à la cure de Clichy, et, plus tard, chargé de l'éducation des enfants du comte de Gondy, général des galères du roi. Là rien n'échappa à l'ardente charité de Vincent, qui s'occupait alternativement d'instruire les enfants de la famille de Gondy, d'édifier leurs parents par ses exemples et ses conseils, d'administrer sagement leur immense patrimoine, de soigner les malades, de catéchiser les pauvres. Ce fut là aussi qu'après avoir entendu la confession générale d'un malade qui jouissait de l'estime générale sans la mériter, il conçut le projet des Missions de France, dont la pieuse comtesse de Gondy réclama une des premières la réalisation pour ses domaines. Nommé plus tard curé de Châtillon, Vincent y déploya une activité prodigieuse, et y créa des œuvres dont chacune semblait réclamer toute la vie d'un homme. Ainsi il fonda l'institut des *Filles de la Charité* ou des *Sœurs grises*, auxquelles il donna plus tard une règle [1618], et qu'il chargea du soin

nière est celle d'Orsini, traduite en allemand par Steck. Tubing., 1843.

Digitized by Google

des hôpitaux. Il s'occupa d'adoucir le sort des malheureux détenus sur les galères, dont il fut nommé supérieur général, quand son infatigable zèle l'eut fait connaître à la cour de Louis XIII. Il consentit également, sur la demande de son ami saint François de Sales, à se charger d'une œuvre toute différente, en acceptant la direction des Dames de la Visitation à Paris [1620]. Enfin, le projet qu'il avait conçu de fonder des missions, qui devaient, sous l'autorité des évêques, et avec le consentement des curés, évangéliser le peuple des campagnes, se réalisa, grâce aux largesses de la famille de Gondy, auxquelles s'ajoutèrent bientôt de nouvelles et plus riches dotations. En 1627, Louis XIII autorisa les Prêtres des Missions de France. En 1632, le pape Urbain VIII les reconnut et chargea leur pieux fondateur de leur donner une règle. Vincent de Paul, prévoyant que le succès de ces missions ne serait que passager, si le clergé des paroisses ne continuait leur œuvre avec zèle et persévérance, et ne pouvant méconnaître la décadence de ce clergé, institua, de concert avec plusieurs évêques, pour le réveiller de son fatal sommeil, de sévères examens, des exercices spirituels, des conférences pour la prédication. Après la mort de la comtesse de Gondy [1625], Vincent entra en rapport (1) intime avec une femme aussi distinguée par son cœur que par son esprit, Louise de Marillac, veuve de M. le Gras, dont il mit la vocation sérieusement à l'épreuve pendant quatre années, et qu'il chargea alors de la supériorité générale de toutes les communautés de Sœurs grises [1629]. Quant à son ordre de missionnaires, qu'il établit dans la maison de Saint-Lazare de Paris, et dont les prêtres reçurent dès lors le nom de Lazaristes, il se propagea rapidement, grâce à son activité infatigable. Elle s'étendit aussi à l'œuvre des séminaires qu'on fondait dans diverses provinces, conformément aux prescriptions du concile de Trente, et dont on confia la direction aux Prêtres des Missions. Il en envoya même, plus tard, en Italie [1642], à Alger, à Tunis, à Madagascar, en Pologne. Vincent de Paul fit lui-même des missions jusqu'à l'âge de soixante-dix-huit ans, s'occupant en même temps de

(1) Vie de Louise de Marillac, veuve de M. le Gras, par *Gobillon*; les Sœurs de la charité, dans leurs rapports avec les pauvres et les malades. Cobl., 1831.

Digitized by Google

fonder en divers lieux des hôpitaux sous l'invocation du saint nom de Jésus, et de ranimer le zèle des associations religieuses par l'institution des conférences tenues dans les maisons de son ordre (1), et qui eurent la plus heureuse influence sur l'avenir. Après une vie si active et si pleine, Vincent de Paul obtint la couronne de justice, dans l'autre monde par sa sainte mort [27 septembre 1660], dans celui-ci par sa canonisation sous Clément XII [1737].

§ 349. *Missions étrangères.*

Fabricii Lux salutaris, p. 662 sq. Lettres édifiantes et curieuses, écrites des missions étrangères par quelques missionnaires de la Compagnie de Jésus. Paris, 1717-77, 34 vol., et en particulier : Choix de lettres édifiantes, etc., précédé de tableaux géographiques, historiques, politiques, religieux et littéraires des pays de missions ; 3e édit. Paris, 8 vol. *Wittmann*, Grandeur de l'Église dans ses missions depuis le schisme. Histoire générale des missions pendant les trois derniers siècles. Augsb., 1841 et suiv., 2 vol. *Henrion*, Histoire générale des missions catholiques. Paris, 1846-47, 4 vol. gr. in-8.

La charité et le dévouement des fidèles ministres de l'Évangile ne s'exercèrent pas seulement parmi les peuples appartenant depuis longtemps à l'Église chrétienne, mais s'étendirent aux peuples païens les plus éloignés et les plus sauvages. Nul ordre ne montra un zèle plus héroïque à cet égard que celui des Jésuites, dont un grand nombre n'eut d'autre ambition que celle de mourir dans les missions étrangères pour l'amour du Christ. Les découvertes des Portugais et des Espagnols leur en fournirent l'occasion et leur en facilitèrent les moyens, et les conversions entreprises parmi les païens par ces hardis missionnaires furent singulièrement encouragées et en quelque sorte régularisées par l'institution de la Propagande, fondée sous Grégoire XV (*Congregatio de propaganda Fide*, 1622) (2).

(1) Influence de saint Vincent de Paul sur les fabriques des églises en France (Feuilles hist. et polit., t. X, p. 549-64).

(2) Erectio S. congr. de fide cathol. propaganda. (Bullar. Rom., t. III, p. 421 sq.) Cf. *Fabricii* Lux salut., p. 566 sq. Constitut. apostolicæ S. cong. de prop. fide. Romæ, 1642. in-fol. ; *Bayeri* Hist. congr. cardinalium de prop. fide. Regiom., 1670, in-4. Cf. *Hélyot*, des Divers instituts fondés pour la propagation de la foi, t. VIII, ch. 12.

Digitized by Google

Cette congrégation se composa de quinze cardinaux, de trois prélats et d'un secrétaire. Les abondantes aumônes des catholiques obtinrent ainsi une destination sûre et régulière. Urbain VIII dota l'institut de la Propagande [1627] d'un grand bâtiment (*collegium de propaganda Fide*), qui devint le séminaire des Missions étrangères. L'exemple du pape fut noblement imité : de riches dotations assurèrent l'œuvre ; de nombreux ouvriers de toutes nations s'y formèrent à l'apostolat, et l'on vit se renouveler à Rome, chaque année, au dimanche après celui de la Trinité, le sublime spectacle de la Pentecôte. Cette fête de la Propagande, où le nom du Seigneur est glorifié dans toutes les langues de la terre, est une des solennités qui expriment et révèlent le mieux l'idée fondamentale de l'Église catholique.

La conversion de l'Inde a toujours présenté les plus grandes difficultés, malgré les rapports qui semblent exister entre les mystères du Christianisme et certains dogmes des Védas, comme celui de la Trinité, représenté par les trois personnes de Brahma, Vischnou et Siva, manifestation de l'Être primordial et celui d'une sorte d'incarnation dans Vischnou ; mais la doctrine religieuse des Indes, embellie par les sages et les poëtes, avait jeté de trop profondes racines dans l'esprit des peuples pour permettre un facile accès à l'Évangile. Quoique soumis depuis près de dix siècles à la domination musulmane, le peuple indien conservait avec un rare courage ses sanctuaires, défendait avec persévérance ses idées religieuses, et, presque indifférent au joug extérieur qui l'opprimait, se nourrissait avec joie des souvenirs de son antique gloire. Il était réservé aux généreux efforts des Jésuites de vaincre ces obstacles.

François-Xavier, un second saint Paul, partit, d'après les ordres de Jean III, roi de Portugal, et avec l'autorisation du pape, pour Goa [1542], où, dès 1510 les Portugais avaient essayé quelques conversions et opéré la réconciliation des Nestoriens avec l'Église. Mais les chrétiens de Goa ne l'étaient que de nom ; la polygamie, le divorce, l'iniquité, régnaient généralement parmi eux (1). François

(1) *Horatius Tursellinus*, de Vita Franc. Xav., qui primus e Soc. Jesu

Digitized by Google

vit qu'il fallait d'abord convertir les colons chrétiens. Il se mit en rapport avec les enfants, par là avec les parents; exerça une puissante influence, consola les malades, secourut les affligés, et sut par son active charité gagner les plus puissantes familles. Il se dirigea bientôt après vers les rivages de Travancor, et parvint, au bout d'un mois, par ses incontestables miracles, sa douceur, sa bonté, et à l'aide d'excellents interprètes, à baptiser à peu près dix mille idolâtres. « C'était un touchant spectacle, dit-il » dans sa relation, de voir avec quelle sainte émulation » ces néophytes renversaient les temples de leurs idoles. » De là François se rendit à Malacca, dans les îles Moluques et de Ternate. L'effrayant tableau qu'on lui fit des mœurs de ces peuplades ne put arrêter son zèle. François forma des disciples parmi ses nouveaux convertis. L'un d'eux entreprit d'annoncer l'Évangile dans l'île Manar. L'apôtre, après avoir fait traduire en langue indienne les Psaumes de la pénitence, les Évangiles et un catéchisme, voyant le Christianisme fleurir parmi les peuples qu'il avait évangélisés jusqu'alors, se rendit au Japon [1549], qui était divisé en plusieurs royautés subordonnées à un empereur (Dairi). François avait également fait traduire en japonais le Symbole de la foi, avec des explications. Malgré les mauvaises dispositions de ce peuple et l'opiniâtre résistance des bonzes, il parvint à poser les fondements de l'Église du Japon, surtout à Amangouchi, et dans le royaume de Bungo, où, dans l'espace de deux ans et demi, il réussit à baptiser plusieurs milliers d'idolâtres. Plus tard, quelques princes japonais embrassèrent le Christianisme, et envoyèrent, en signe de leur pieuse reconnaissance, une ambassade au pape Grégoire XIII [1502], qui l'accueillit avec joie. Xavier eut encore le vif désir, avant de mourir, de porter l'Évangile dans la Chine, parce que les Japonais lui avaient souvent objecté que les Chinois lettrés n'avaient pas encore embrassé le Christianisme. Après avoir surmonté d'incroyables obstacles, il aborda dans l'île de Sancian, à six milles du continent de la Chine. Là était marqué le terme des tra-

in India et Japonia Evangelium propagavit, libb. IV. Romæ, 1594, et aussi Epp. *Franc. Xav.*, libb. IV. Paris., 1631; *Maffei*, Hist. Indicar., libb. XII. Flor., 1588, in-fol.; *Wittmann*, t. II, p. 9 sq.

Digitized by Google

vaux et des courses apostoliques de l'héroïque missionnaire : il resta douze jours étendu, sans secours, sur le rivage, et mourut le 2 décembre 1552, en s'écriant : « Seigneur, c'est » en vous que j'ai mis ma confiance, je ne serai pas con- » fondu ! »

Les Jésuites coutinuèrent l'œuvre de saint François. Le Père Nobili apparut dans les Indes, avec l'autorisation de l'archevêque de Chandernagor, sous la forme et les habitudes d'un brahme pénitent (Sanias), évita le contact des parias, gagna la confiance et l'estime des brahmes, en convertit soixante-dix, qui entraînèrent facilement à leur suite une nombreuse population. Ce mode de conversion, ce système d'accommodements, occasionna entres les Jésuites et les Franciscains la longue controverse sur les usages malabares, dont le pape Grégoire XV avait été mal informé [1625]. En 1587, le Japon (1), qui comptait déjà deux cent mille chrétiens, deux cent cinquante églises, treize séminaires et un noviciat de Jésuites, vit éclater une violente persécution contre le Christianisme. Les Jésuites reçurent l'ordre de quitter en masse le pays ; mais la protection de quelques princes leur permit de s'y maintenir encore. A peine le calme fut-il rétabli que le zèle indiscret des Franciscains renouvela l'ancienne querelle, et la jalousie des Hollandais contre les Portugais porta enfin le dernier coup à l'établissement du Christianisme dans l'île. La persécution qui s'éleva alors [1596] arrosa le sol du Japon, plus abondamment qu'aucune contrée du monde, du sang des chrétiens. Ce sang ne serait-il pas le gage d'une restauration future (2) ?

Le désir d'évangéliser la Chine survécut à saint François dans son ordre. Les Jésuites surent résoudre et vaincre, avec le zèle ingénieux que donne la charité, les graves difficultés et les opiniâtres préjugés que leur opposaient les

(1) *Crasset*, Hist. de l'Église du Japon. Paris, 1715, 2 vol. in-4; *P. de Charlevoix*, Hist. du Christian. dans l'emp. du Japon. Rouen, 1715, 3 vol., par M. D. L. G. Paris, 1836, 2 vol. Cf. *Fabricius*, l. cit., p. 678.

(2) *Tanner*, Societas Jesu usque ad sanguinis et vitæ profusionem militans. Prag., 1675.

Digitized by Google

Chinois (1). Ils en étudièrent avec soin les mœurs, le caractère, les habitudes; tour à tour savants, artistes, mécaniciens, ouvriers, ils se firent tout à tous pour les gagner tous à Jésus-Christ. Trois Jésuites, parmi lesquels se distingua surtout Matth. Ricci [1582-1610] trouvèrent accès en Chine (2). Ricci, habile mécanicien, parvint à se faire accueillir à la cour, et obtint l'autorisation de s'établir à Canton, et plus tard à Nanking. Il bâtit un observatoire, acquit une grande considération, et en profita pour répandre les principes de l'Évangile et gagner à la vérité, outre beaucoup de simples habitants, quelques mandarins. Sa réputation lui ouvrit le chemin de Péking [1600], et lui valut la protection de l'empereur, dont il obint l'autorisation de construire une église, après avoir converti plusieurs grands de la cour. Il mourut en 1610, et fut enseveli avec pompe. On remarque parmi ses successeurs, aussi actifs que lui, Adam Schall, de Cologne [dep. 1622] (3), qui devint président d'une société mathématique de Péking, et obtint aussi la permission de bâtir des églises. Malheureusement la controverse qui s'éleva entre les Jésuites et les Dominicains, sur les usages chinois, ralentit les succès de la mission; nous en parlerons au § 373. En 1661, les ministres de l'empereur, encore jeune, profitant de sa minorité, suscitèrent un commencement de persécution aux chrétiens et firent emprisonner les missionnaires. Cependant les Jésuites reconquirent la faveur impériale, sous le règne de Khanghi, monté sur le trône en 1669, et firent élever un monument à la mémoire d'Adam Schall, qu'avait remplacé le Néerlandais Verbiest. Plusieurs circonstances heureuses augmentèrent la faveur dont jouissaient les Jésuites. Telles furent les leçons que Verbiest donna à l'empereur, les services qu'il rendit aux Chinois par une sorte de canons fort commodes de son invention,

(1) *Stuhr*, la Religion d'État en Chine. Berlin, 1835 ; *Idem*, Système religieux des peuples païens de l'Orient. Berlin, 1836, p. 9 et suiv.; *Abel de Rémusat*, Mélanges asiat. Paris. 1825, 2 vol. ; Nouveaux Mélanges. Paris, 1829, 2 vol.

(2) *Wertheim*, Ricci. Nouv. Revue théol., 1833, 3e livr.

(3) *Schall*, Relatio de initio et progressu missionis Soc. Jesu in regno Chin. Vien., 1665 ; Rat., 1672 ; *Wittmann*, t. II, p. 138 sq.

Digitized by Google

et la paix obtenue entre les Chinois et les Russes [1689] par l'entremise du Père Gerbillon. Ainsi le Christianisme gagnait de jour en jour en Chine; malgré le petit nombre de missionnaires, on y comptait vingt mille chrétiens. Louis XIV envoya un renfort de six Jésuites, fort habiles mathématiciens, et, en 1692, la prédication de l'Évangile fut légalement autorisée dans le Céleste-Empire.

En Amérique, la propagation rapide du Christianisme était arrêtée par l'intelligence bornée des Indiens, dont on mettait parfois en doute les droits et la dignité (1), comme hommes, malgré les décisions formelles de Paul III en leur faveur [1537]. D'ailleurs les Dominicains, pour la plupart Espagnols, ne montraient plus le zèle apostolique des anciens missionnaires. Ces difficultés n'effrayèrent pas les Jésuites, animés encore de toute l'ardeur d'un ordre naissant. Six Jésuites, parmi lesquels le Père Emmanuel Robriga, se rendirent au Brésil [1549], apprirent rapidement la langue du pays, et parvinrent à faire embrasser la doctrine sévère et les mœurs chastes du Christianisme à des peuplades si sauvages et si féroces, qu'elles mangeaient leurs ennemis et s'abandonnaient aux excès les plus monstrueux. En 1551, on érigea l'évêché de Saint-Salvador pour ces nouveaux convertis. Mais la mission la plus importante des Jésuites fut celle du Paraguay (2).

Les Espagnols avaient découvert le Paraguay, situé sur les bords de la Plata, en 1516, et s'en étaient emparés en 1536. Les premiers essais de conversion avaient été faits sans succès par les Franciscains [1580-82]. Trois Jésuites qui arrivèrent dans la province de Tucuman, en 1586, furent plus heureux. D'après l'expérience qu'ils avaient des hommes et la connaissance de l'histoire, ils résolurent de s'y prendre comme les missionnaires du moyen âge à l'égard des peuples germains, en identifiant la conversion de ce peuple sauvage avec sa civilisation politique et la culture du

(1) *Robertson*, History of America; Noticias secretas de America, por don *J. Juan* y don *Ant. de Ulloa*, sacadas a luz por don *Dav. Barry*. Lond., 1826; *Wittmann*, t. I, p. 18 sq.

(2) *Muratori*, Christianismo felice nelle missioni nel Paraguay. Venet., 1743, in-4; *Charlevoix*, Histoire du Paraguay, Paris, 1756, 3 vol. in-4; *Wittmann*, t. I, p. 29-117.. *Prescott*, Histoire de la conquête du Mexique.

Digitized by Google

pays lui-même, et en formant peu à peu, des paroisses chrétiennes du Paraguay, un État indépendant. Ils en obtinrent l'autorisation de Philippe III, roi d'Espagne [1610], avec cette clause, qu'ils avaient demandée, qu'aucun Espagnol ne pourrait, sans le consentement des Jésuites, pénétrer dans les *Réductions* fondées par l'ordre. Ils formèrent rapidement de leurs néophytes dociles, des ouvriers, des artistes, des agriculteurs, des soldats; ils leur procurèrent des armes et de l'artillerie pour se défendre contre leurs voisins, et les amenèrent ainsi peu à peu, aux habitudes régulières de la famille et de la vie civile; l'exécution des lois était confiée à des confréries religieuses. Les Jésuites s'étaient réservé le soin des malades ; leurs connaissances médicales, l'ingénieuse et prudente charité des Pères au milieu des épidémies fréquentes et dangereuses du pays, leur assurèrent rapidement l'empire des âmes. La colonie prospéra pendant cent vingt ans, la population s'accrut peu à peu de 200 âmes à 280,000 partagées en trente réductions. Malheureusement cette prospérité fut troublée par les discussions qui s'élevèrent entre eux, l'évêque Berrnadin de Cardenas [1640], et Jean de Palafox, évêque d'Angélopolis [1647]. On ne leur épargna aucune espèce d'incrimination, et on alla jusqu'à les accuser de n'avoir cherché autre chose dans le Paraguay, que des trésors.

Leur mission dans la province voisine de Chiquitos n'était pas moins florissante que celle du Paraguay. On y déplore encore aujourd'hui la malheureuse expulsion des Jésuites, qui a certainement arrêté pour des siècles la civilisation indo-américaine (1).

En Afrique, la religion chrétienne, fit bien moins de progrès, et l'activité des Capucins y fut restreinte aux colonies des Portugais sur les rives orientales du Mozambique, du Monomotapa, de Quiloa, et sur les rives occidentales dans le Congo, Angola, Benguela, Cacongo et Loango, Côme et aux îles françaises de Bourbon et de France. Les missionnaires y furent entravés surtout par les difficultés du climat et la dépravation des races sauvages qu'ils rencontrèrent.

(1) *Bach*, les Jésuites et leur mission de Chiquitos dans l'Amérique du Sud, publ. par Kriegh. Leipzig, 1843.

Digitized by Google

§ 350. — *Science théologique dans l'Église catholique.*

Cf. *du Pin*, Nouv. Biblioth. des auteurs ecclés. *Schrœckh*, Hist. de l'Église depuis la réforme, P. IV, p. 1-127. *Richard Simon*, Hist. crit. des principaux commentaires. Voyez t. II, p. 577-591.

Tout se tient d'une manière vivante dans l'histoire. Il ne se fait pas un mouvement dans un sens qui ne retentisse dans toutes les directions. C'est ainsi que la lutte contre le protestantisme, les discussions qui s'élevèrent dans le sein même de l'Église, et l'institution des ordres nouveaux, excitèrent un mouvement scientifique très-prononcé. Les attaques des protestants dirigèrent l'attention vers la dogmatique, dont on s'occupa sérieusement, non pas, comme jadis, au point de vue spéculatif, mais surtout au point de vue historique, le plus nécessaire dans la cause contre les prétendus réformateurs. Si les Jésuites rendirent des services signalés à la science théologique, les autres ordres ne furent ni moins actifs ni moins utiles. Les Dominicains espagnols se glorifièrent avec raison des travaux de Melchior Cano, que ses remarquables connaissances littéraires firent envoyer par l'université de Salamanque au concile de Trente, où il se distingua parmi les plus savants [† 1560]. Les douze livres intitulés *Loci theologici* sont un des ouvrages les plus éminents de ce fécond écrivain. C'est une excellente introduction à la dogmatique. On y trouve d'utiles recherches sur les sources, l'importance, l'usage de la dogmatique, ses rapports avec les autres branches de la science, l'application de la philosophie à la théologie (1).

Le plus savant théologien de la Compagnie de Jésus fut sans contredit, Denys Petau, d'Orléans [1583]. Ses travaux sont si solides, si complets, si pleins de sagacité, que quiconque étudie la théologie doit les consulter avec le plus grand soin. Outre la publication des écrits de plusieurs histiriens ecclésiastiques et de quelques philosophes (Épiphane, Synésius, Nicéphore, l'empereur Julien, Thémistius), et son ouvrage historique et astronomique intitulé

(1) Cf. Dict. ecclés. de Frib. s. v. Cano.

Digitized by Google

Rationale temporum, qui a fait époque, ses *Dogmata theologica*, éveillèrent la plus vive attention. C'est une exposition de la vraie doctrine professée par l'Église catholique dans tous les temps, opposée aux enseignements variables des hérétiques, malheureusement restée incomplète par suite de la mort de l'auteur [1652]. On a de la peine à croire que la vie d'un homme ait pu suffire à des œuvres aussi considérables, aussi consciencieuses, aussi exactes et aussi remarquables sous tous les rapports. La latinité du Père Petau est en général facile et heureuse, son exposition claire et méthodique ; il associe d'une manière large et ingénieuse l'histoire et la dogmatique, et sa profonde connaissance de la philosophie platonicienne lui a permis de relever les nombreux emprunts faits à Platon par les Pères de l'Église.

Dans la polémique religieuse qu'entraînait nécessairement la controverse des protestants, on remarqua de bonne heure Eck (*Enchiridion locorum communium adv. Lutherum et alios hostes ecclesiæ, Landesthuti*, 1525), Cochlæus, Stanislas Hosius. On connaît moins l'excellente *Théologie allemande* publiée par l'humble et pieux Bertold, évêque de Chiemsée (lac de Chiem), à Munster, en 1528. Ce traité polémique et dogmatique est un des ouvrages le plus intéressants de la littérature catholique allemande (1). Mais le plus éminent de tous ces théologiens est certainement Robert Bellarmin né dans le Florentin [1542], entré dans l'ordre des Jésuites [1560]. Sévère à l'excès envers lui-même, infatigable au travail, ne s'écoutant jamais, il parvint à composer des écrits dont on ne peut comprendre le nombre et la solidité qu'en se rappelant la vie sainte et dévouée de l'auteur. Après avoir prêché avec distinction, il professa avec plus de succès encore les diverses parties de la théologie, et composa une grammaire hébraïque, une biographie des écrivains ecclésiastiques très-estimée (*De scriptoribus ecclesiasticis*), et le grand et célèbre ouvrage de controverse intitulé : *Disputationes de controversis christianæ fidei articulis libb. IV* (2). Bel-

(1) Le mérite d'avoir rappelé l'attention sur ce traité presque oublié appartient aux Feuilles hist. et polit., t. VII, p. 113-124.

(2) Parut à Rome en 1581-92, 3 vol. in-fol. Recudi curavit *Fr. Sausen*. Mogunt., 1842.

Digitized by Google

larmin connaît à fond toute la littérature protestante, les œuvres de Luther, Mélanchthon, Calvin, Bèze, des Sociniens, et en général de tous les ennemis de l'Église catholique. Son élévation au cardinalat ne lui fit point changer de mœurs et d'habitudes, et sa vie simple et laborieuse était une critique vivante de celle du pape et des hauts dignitaires de l'Église. Aussi l'éloigna-t-on de Rome en le nommant archevêque de Capoue [† 1620]. Le livre qu'il adressa à son neveu (*Admonitio ad episcopum Thean.*) prouve de quelle manière sérieuse il embrassa ces nouvelles fonctions, comme son livre *Scala ad Deum* nous fait connaître les profonds sentiments de piété, de dévouement et de résignation de sa belle et sainte âme. A la même époque Pierre Canisius fut aussi utile au clergé qu'aux laïques par la publication de son grand et de son petit Catéchisme [1554] sous le titre de *Summa doctrinæ Christianæ* (1). Le catéchisme romain publié en 1666 ne fit pas oublier ceux de Canisius.

Des ouvrages polémiques moins volumineux furent composés par les Jésuites Grégoire de Valencia [† 1603], François Coster [† 1619] *Enchiridion controversarium nostri temp.*) et Martin Becanus (*Manuale controv. libb. V*), dont les deux derniers jouirent d'une grande faveur. Les travaux sur les dogmes en particulier ne manquèrent pas non plus. Les jansénistes Nicole et Arnauld se distinguèrent par leur défense de l'Eucharistie contre les théologiens réformés *(Perpétuité de la foi catholique)*.

Ces temps de controverses dogmatiques n'avaient pas été très-favorables aux ouvrages de *Morale* proprement dits. Cependant on en vit paraître un assez grand nombre sous les diverses formes de la scolastique, de la casuistique, de la mystique ou de l'ascétisme. Outre quelques opuscules d'Érasme et de Louis Vivès, on dut aux Jésuites des traités complets de morale, tels que ceux de Tolet [† 1596], Sanchez [† 1610], Suarez [† 1617], Laymann [† 1635], Escobar [† 1669] et Busenbaum [† 1668], dont le livre intitulé : *Medulla theologiæ moralis facili ac perspicua methodo resolvens casus conscientiæ, etc. Monast.* 1645, fut le plus ré-

(1) Catech. romanus et decreto conc. Trid. ad ed. principem Manutianam ann. 1566, ed. Ritter. Vrat., 1837; ed. Rom., 1845.

Digitized by Google

pandu. Les traités mystiques et ascétiques sont indiqués plus bas. Les décrets du concile de Trente (sess. V, *De reformat.*) les secours fournis par les bibles polyglottes, les travaux des grammairiens et des lexicographes, tels que Pélican, Reuchlin et Bellarmin, sur la langue hébraïque, et ceux surtout de Santès Pagninus, auteur d'un dictionnaire hébreu et d'une méthode d'interprétation des Écritures (1), et enfin le mouvement imprimé par Érasme, firent faire, durant cette période, de rapides et notables progrès à l'exégèse. Le Dominicain Sixte de Sienne [† 1569] (2) composa une introduction à la connaissance des livres sacrés, fort utile pour l'intelligence du texte, à laquelle contribuèrent surtout les Polyglottes d'Anvers [1527], dont le principal rédacteur fut l'Espagnol Montanus, et celles de Paris [1645], plus précieuses encore au point de vue grammatical et lexicographique. D'un autre côté, les progrès de l'exégèse furent retardés par la manière exclusive et inexacte dont on expliquait l'inspiration des livres sacrés. Car tant que l'on considéra chaque mot de l'Écriture comme formellement inspiré de Dieu, les commentateurs durent se sentir singulièrement gênés et réduits à des interprétations fort subtiles. Les Jésuites Hamel et Less de Louvain combattirent les premiers cette méthode d'interprétation. Ils soutinrent que, pour réputer un livre divin et canonique, il ne fallait ni une inspiration textuelle ni même celle de toutes les pensées; qu'on pouvait même admettre un livre qui, comme le second des Machabées, aurait été rédigé sur des données purement humaines, pourvu que le Saint-Esprit eût rendu plus tard témoignage à la complète véracité du livre. Les facultés de théologie de Louvain et de Douai attaquèrent ces assertions, et les évêques de Belgique les condamnèrent également. Le pape Sixte-Quint évoqua l'affaire à son tribunal, en retarda la décision de manière à laisser à l'ardeur des esprits le temps de se re-

(1) Isagoge ad sacras Litteras, lib. unus; Isagoge ad mysticos sacræ Scripturæ sensus, lib. XVIII. Colon., 1540, in-fol.

(2) Bibliotheca sancta, ex præcipuis cathol. Ecclesiæ auctoribus collecta, etc. Venet., 1566; Francf., 1575, in-fol.; Colon., 1626, et surtout lib. III, contenant : Ars interpretandi sacras Scripturas absolutissima, publié à Cologne, 1577, 1588, in-8.

Digitized by Google

froidir, et d'en arriver à l'opinion modérée qui avait été exposée et adoptée par les meilleurs et les plus anciens interprètes de l'école d'Antioche, tels que saint Chrysostôme. Alors parurent, en même temps, un grand nombre d'exégètes catholiques, dont les travaux s'opposèrent heureusement aux interprétations exclusives, particulières, des luthériens et des réformés. Le cardinal Cajetan s'était occupé presque toute sa vie de l'étude de l'Écriture sainte, et ses explications ingénieuses et hardies accusent un véritable tact exégétique (1). Cependant elles furent critiquées, surtout au point de vue philologique, entre autres par Melchior Cano. Vatable [† 1547] fit, sous François Ier, une nouvelle traduction de l'Écriture sainte, avec de courtes remarques, qu'on a souvent réimprimées, à cause de leur clarté et de leur concision (2). Le célèbre critique Richard Simon considère comme un chef-d'œuvre de commentaire historique et grammatical celui de Josué, par André Masius, un des collaborateurs des Polyglottes d'Anvers. Le cardinal Sadolet, évêque de Carpentras [† 1547], après avoir publié divers ouvrages philosophiques, et essayé de réunir les diverses confessions protestantes, fut par là même porté à faire paraître un commentaire sur l'Épître aux Romains, d'où les réformateurs tiraient leurs principaux arguments. Ce commentaire, en forme de dialogue et d'un style cicéronien, eut un grand succès. Un troisième cardinal, Gaspar Contarini [† 1542], donna sur les Épîtres de saint Paul des scolies fort remarquables. Claude d'Espence, docteur de Sorbonne [† 1571], sut, dans ses excellents commentaires, dire d'utiles vérités aux papes, aux évêques et au clergé en général. Jansénius, évêque de Gand [† 1576], qui paraît avoir frayé la route aux Jésuites Hamel et Less, se distingua par une Harmonie des Évangiles très-estimée. Agellio, évêque d'Acerno, et Bellarmin commentèrent les psaumes; le Jésuite Jacques Bonfrère, professeur à Douai [† 1643], composa un commentaire sur le Pentateuque encore recherché de nos jours, et Ribéra, autre Jésuite, un fort bon commentaire sur les douze petits prophètes et

(1) Commentarii in V, et N. T. Lugd., 1639. 5 tom. in-fol.

(2) La meilleure édition est celle qu'en a donnée Nicol. Henri. Paris, 1729-45.

Digitized by Google

l'Épître aux Hébreux, moins estimé cependant que celui de Christophe Castro. Ceux de Pinéda sur Job et de Gaspar Sanctius [† 1628] sur la plupart des livres de l'Ancien Testament sont trop prolixes. Parmi ceux de Cornélius à Lapide [† 1637], que ses explications allégoriques et mystiques allongent aussi beaucoup trop, les meilleurs sont ceux sur le Pentateuque et les Épîtres de saint Paul; tous ses commentaires, d'ailleurs, sont et seront toujours remarquables par les magnifiques idées tirées des saints Pères, dont Cornélius les a enrichis. Le Père Mersenne (1), de l'ordre de Saint-François de Paul, est tout à fait original dans ses célèbres questions sur la Genèse. *Quæstiones celebres in Genesin* [1623] dans lesquelles il fait preuve d'un grand savoir mathématique, quoique, dans son ignorance des lois de la pesanteur de l'air et de l'état général des sciences physiques de son temps, il ait combattu le système de Copernic, chanoine de Frauenbourg [† 1643.] La conduite de Rome à l'égard de Copernic et de Galilée [1638], conduite qui fut celle des protestants d'abord (2), a été enfin exposée dans son véritable jour et vengée des insignes calomnies inventées par les ennemis de l'Église (3). Les explications plus abrégées de toute l'Écriture sainte, rédigées par les Jésuites Tirini et Étienne Ménochi [† 1655], obtinrent une grande faveur et furent longtemps en usage. Il ne faut pas oublier, non plus, les commentaires de François Toleto sur l'Évangile de saint Luc et de saint Jean et l'Épître aux Romains, les questions et les dissertations d'Alphonse Salméron [† 1585], sur presque toutes les parties du Nouveau Testament, et les commentaires du Jésuite Lorin [† 1634] sur quelques livres de l'Ancien Testament, les Actes des Apôtres et les épîtres catholiques. Mais tous ces travaux ne sont point à comparer à ceux de trois autres

(1) Quæstiones celeberrimæ in Genesin cum accurata textus explicatione. In hoc volumine athei et deistæ impugnantur et expugnantur, et vulgata editio ab hæreticor. calumniis vindicatur, etc. Paris, 1623, in-fol.

(2) Voyez ce vol., § 338.

(3) Cf. le Saint-Siége contre Galileo Galilei et le système astronomique de Copernic (Feuilles hist. et polit., t. VII, p. 385-94, 449-68, 513-31, 577-93). Cf. aussi Gazette, de Bonn, nouvelle série 4e année, 2e livr., p. 118 et suiv.

Digitized by Google

exégètes remarquables, dont les premiers sont encore consultés avec grand profit de nos jours, et dont le dernier, moins connu, le mérite tout autant. Ce sont : 1° Le Père Maldonat, Jésuite. Né en 1534, dans l'Estramadure, aussi versé dans la connaissance du grec et de l'hébreu que dans celle de l'histoire, il enseigna d'abord la philosophie et la théologie à Paris. On remarqua surtout ses leçons sur les quatre Évangiles, imprimées pour la première fois à Pont-à-Mousson en 1596. Il mourut à Rome en 1583, après avoir été chargé par le pape Grégoire XIII d'une nouvelle édition des Septante. 2° Guillaume Estius, chancelier de l'université de Douai, obtint le même succès que Maldonat, par le talent avec lequel il commenta les passages les plus difficiles de l'Écriture, et surtout les Épîtres des apôtres (1). 3° Le Père Justiniani, également Jésuite, auteur d'un commentaire sur les Épîtres de saint Paul (Lugd., 1611-14, 3 vol. in-fol.), que de savantes paraphrases, des dissertations lucides et une érudition consciencieuse placent à côté de l'ouvrage d'Estius.

Enfin, il faut aussi mentionner les nombreuses traductions en langue nationale qui parurent à cette époque. En Allemagne, Emser traduisit le Nouveau Testament [1527], Dittenberger [1534], et Eck [1537] toute l'Écriture sainte, ainsi qu'Ulenberg [† 1617], dont la traduction eut un grand succès. En Pologne, le Jésuite Jacques Wujek traduisit toute la Bible ; en France, Véron et d'autres.

Quant aux travaux historiques, les catholiques y furent poussés par la prétention des protestants de vouloir ramener l'Église, par rapport à la doctrine et à la discipline, à la pureté des temps apostoliques et des premiers siècles de l'ère chrétienne. Les historiens catholiques de l'époque, Baronius, son continuateur Pallavicini, Richer et d'autres, Pierre de Marca [† 1662] pour le droit ecclésiastique, combattirent victorieusement ces exagérations protestantes.

(1) *Maldonati*, S. J., Commentarii in quatuor Evangelia recudi curavit Fr. Sausen. Mogunt., 1841 sq.; *Estii* Commentarii in omnes Pauli Epistolas, item in catholicas, recudi curavit Fr. Sausen. Mogunt., 1841 sq.

Digitized by Google

Enfin les ouvrages ascétiques, dont les plus grands savants s'occupèrent en même temps que de leurs autres études, pour encourager le clergé qui se formait alors, furent un des derniers fruits de l'heureuse influence du moyen âge sur la littérature catholique. Tels furent les Exercices spirituels de saint Ignace *(Exercitia spiritualia)*, qui entretinrent dans la compagnie la pieuse habitude de la méditation; tels les travaux sur la théologie pastorale d'Érasme *(Ecclesiaste, S. concionator evangelicus)*, de saint Charles Borromée *(Instructiones confessarior. et concionator.)*, de Valère Augustin *(Rhetorica ecclesiastica, lib. III)*, du Dominicain Louis de Grenade *(Rhetor. eccl.)*, et surtout les sermons des célèbres prédicateurs de l'époque : en Italie, Clarius, évêque de Fuligno, Corn. Musso, évêque de Bitonto, dans le royaume de Naples [† 1574]; Charles Borromée, le Jésuite Paul Segneri [† 1694]; en France, Simon Vigor, archevêque de Narbonne [† 1575], le Jésuite Claude de Lingendes [† 1666], et son parent Jean de Lingendes, François Férault, de l'Oratoire [† 1670]; en Espagne, Louis de Grenade; en Pologne, Pierre Skarga. Enfin, la piété, la dévotion, le sens religieux des peuples, furent alors réveillés et entretenus par la réimpression et les nouvelles traductions des écrits de sainte Thérèse, de saint Jean de la Croix, de saint François de Sales (Philothée, Lettres à des gens du monde), de Laurent Scupoli (Combat spirituel), d'Alphonse Rodriguez (Traité de la Perfection chrétienne), Louis du Pont (Considérations sur les mystères de la foi), du pieux Louis de Grenade [† 1588], auteur du Guide des Pénitents, des Pensées sur la Vie chrétienne, d'un traité de la Prière, d'un Catéchisme très-populaire, etc. Ces utiles réimpressions rappellent les paroles que le pape Grégoire XIII écrivait à Louis de Grenade : « Tu as rendu à tous ceux qui ont cherché à s'in-» struire dans tes livres un plus grand service que si tu » avais obtenu du ciel, par tes prières, la lumière pour des » aveugles et la vie pour des morts. »

Digitized by Google

§ 351. — *Nouvelles controverses sur la grâce. Baïus. Molina. Jansénius.*

Le concile de Trente n'ayant donné aucune décision définitive sur les controverses portées jusque dans son sein entre les thomistes et les scotistes au sujet de la grâce, on vit bientôt se renouveler la discussion soulevée jadis par Pélage. Michel Baïus (1), professeur de théologie à Louvain [dep. 1551], en donna le signal. Dès qu'il monta dans sa chaire de théologie, il tonna, ainsi que son collègue Jean Hessels, contre la méthode scolastique, et, enseignant suivant la méthode de la théologie positive, il exposa simplement le dogme, en l'appuyant des textes de l'Écriture sainte et des passages des saints Pères, saint Cyprien, saint Ambroise, saint Jérôme, saint Grégoire et surtout de saint Augustin. Il justifiait sa méthode d'enseignement en montrant l'abus que les protestants avaient fait des textes sacrés, qu'il fallait rétablir dans leur sens véritable. Ses collègues, plus anciens que lui, et tous dévoués à la méthode scolastique, Tapper et Ravestein, furent, à leur retour de Trente, fort mécontents de la direction prise par Baïus, mais surtout du système qu'il commençait à dévoiler assez clairement. Ils en soumirent, de concert avec les Franciscains dix-huit propositions à la sentence de la Sorbonne [1560]. Quelques membres seulement en firent la censure. Baïus se crut par là même autorisé à publier des observations justificatives, dans lesquelles il cherchait à démontrer que certaines de ces propositions, tout au plus, pouvaient mériter d'être blâmées, mais que la plupart étaient conformes à la sainte Écriture et à la doctrine de saint Augustin. Le cardinal Granvelle, archevêque de Malines, gouverneur des Pays-Bas, tâcha d'apaiser la querelle, et, la représentant comme comme la simple conséquence de quelques expressions inusitées, il

(1) *Baji*, Opp. Coloniæ, 1696, in-4. Au commencement de l'année 1563 : De libero arbitrio ; de justitia ; de justificatione et de sacrificio : après son retour de Trente, les traités : de Meritis operum ; de Prima hominis justitia et de virtutibus impiorum ; de Sacramentis in genere, etc.

Digitized by Google

engagea le roi Philippe II à envoyer à Trente, comme député de l'Université, les professeurs Baïus et Jean Hessels, en même temps que Cornélius Jansénius, plus tard évêque d'Ypres, et dès lors écrivain renommé [1563]. Baïus, de retour, développa ses vues d'une manière plus nette encore, dans divers traités qui excitèrent une nouvelle polémique. L'affaire fut alors soumise au pape Pie V, qui condamna, par sa bulle de 1567, soixante-dix-neuf propositions, sans en nommer l'auteur. En 1579, Grégoire XIII renouvela la sentence de condamnation, à laquelle les partisans de Baïus ne voulaient pas se soumettre, prétendant ne pas reconnaître les propositions de leur maître dans la forme sous laquelle on les représentait. Cependant, en 1580, Baïus envoya un acte de soumission à Rome, parvint ainsi à se maintenir dans sa charge (1), et obtint une copie complète de la bulle de Pie V qu'on lui avait refusée jusqu'alors. Les propositions condamnées portaient principalement sur le péché originel, le libre arbitre, la nature régénérée par le Christ, les rapports des bonnes œuvres et de la grâce. La proposition fondamentale était: la nature déchue, privée de la grâce divine, est absolument incapable de tout bien, et ne peut, par conséquent, commettre que le péché.

Ce système erroné s'était assez rapidement répandu. Il avait été vivement attaqué par deux membres de la Faculté de théologie de Louvain, les Pères Léonard Less et Jean Hamel, Jésuites, que leur zèle semblait faire tomber dans un autre excès. La Faculté de théologie de Louvain rejeta en effet trente-quatre de leurs propositions [1587], que les partisans de Baïus assimilèrent au semi-pélagianisme. Sixte V [1588], pour rétablir la paix, défendit aux deux partis de se condamner mutuellement. Malheureusement on vit paraître alors, en Espagne, le célèbre livre du Jésuite Louis Molina *(Liberi arbitrii cum gratiæ donis, divina præscientia, providentia, prædestinatione et reprobatione concordia)*, qui ranima la controverse entre les Dominicains et les

(1) Cette bulle se trouve dans l'édition stéréot. du conc. de Trente, publiée à Leipzig, 1842, p. 273-278. *Du Chesne*, Hist. du Bajanisme: Douai, 1731, in-4; Conférences d'Angers sur la grâce. Paris, 1789.

Digitized by Google

Jésuites (1). Ceux-ci défendaient les opinions de Scot contre les opinions de saint Augustin, adoptées par ceux-là, et cherchaient à faire prévaloir leurs opinions sous le prétexte qu'il était très-difficile de combattre les doctrines des réformateurs au moyen de ce que l'on donnait pour le strict augustianisme. Molina, ayant entrepris d'identifier le plus possible les deux systèmes, avait soutenu que l'homme peut, par ses forces naturelles, contribuer en quelque chose à sa conversion et accomplir de bonnes œuvres. Il justifiait cette proposition par la doctrine de son maître Fonséca, sur la science moyenne de Dieu (*Scientia Dei media*), d'après laquelle Dieu prévoit des événements futurs qui peuvent n'arriver que sous certaines conditions (1 Sam. XXIII, 11 sq.; Matth. XI, 21), et c'est à cette prévision divine que se rapporte la prédestination aussi bien que la réprobation. Le livre de Molina fut attaqué par les Dominicains Alvarès et Thomas de Lemos, et non moins chaudement défendu par les Jésuites Grégoire de Valentia, Arrunal, la Bastide, François Toléto et d'autres. Le pape Clément VIII, sollicité par les deux partis, demanda l'avis des évêques, des universités, des théologiens, institua à Rome la congrégation *de Auxiliis* [dep. 1599], pour résoudre la question du rapport de la grâce divine avec la conversion de l'homme. Clément VIII mourut avant la solution. Son successeur, Paul V, fit continuer d'abord les recherches, suspendit, en 1607, les travaux de la congrégation, en se réservant d'en faire connaître le résultat plus tard, et défendit aux deux partis de rejeter à l'avenir d'une manière absolue les opinions de leurs adversaires. Les Jésuites sentirent bien qu'il fallait adoucir le système de Molina, qui se rapprochait du Pélagianisme, et ils s'approprièrent la doctrine dite le *Congruisme* (*Gratia congrua et incongrua*), que, plus tard, les Jésuites Suarez et Vasquez perfectionnèrent et qui diffère notablement du molinisme (1). En effet, d'après le molinisme, la grâce agit absolument seule, en conséquence du libre consentement de la volonté, tandis

(1) Il parut d'abord à Lisbonne, en 1588, puis à Anvers, en 1595, in-4.

(2) Cf. *Hortig*, Manuel d'hist. ecclés. continué par *Dœllinger*, t. II, ch. 2, p. 810 et suiv.

Digitized by Google

que, d'après le congruisme, cette activité de la volonté dépend du congruisme de la grâce, par conséquent de la nature et de la vertu même de la grâce. Aquaviva général de la Compagnie, ordonna d'enseigner ce nouveau système dans toutes les écoles des Jésuites [1613].

La controverse moliniste fut néanmoins soulevée de nouveau par un écrit du Jésuite Garasse, contre lequel s'éleva avec force l'abbé Duvergier de Saint-Cyran, et qui détermina un des amis de Saint-Cyran, Jansénius, alors professeur à Louvain et qui devint plus tard évêque d'Ypres, à examiner derechef la doctrine de saint Augustin sur la grâce. Jansénius résuma le résultat de ses recherches dans un livre qu'il intitula *Augustinus*, en déclarant dans la préface, comme il le fit plus tard dans son testament, qu'il soumettait le contenu de son ouvrage au jugement du Saint-Siége (2). Cet ouvrage était divisé en trois parties : dans la première, l'auteur recherche en quoi les opinions des pélagiens et des semi-pélagiens s'accordent avec celles des molinistes ; dans la seconde, il démontre que la lumière de la raison ne suffit pas pour arriver à la connaissance de la doctrine de la grâce, et qu'il faut la puiser dans les saintes Écritures, les conciles et les Pères de l'Église ; il traite, en même temps, de la grâce, de l'état originel et bienheureux de l'homme, et du péché ; dans la troisième, il parle de la perfectibilité de l'homme, de l'action irrésistible de la grâce, qui fait tout ce que l'homme ne peut faire. Déjà les Jésuites s'étaient opposés à l'impression du livre de Jansénius et l'avaient accusé des erreurs du calvinisme sur la prédestination. Il parut néanmoins après la mort de l'évêque d'Ypres [1640], et suscita une polémique ardente. Les Jésuites réunirent les propositions condamnables, et tout ce que Jansénius devait avoir dit ailleurs contre les Pères, les scolastiques et sa propre doctrine. Urbain VIII défendit la lecture du livre de Jansénius par la bulle *In eminenti* [1642]. Les Jésuites ayant cherché à démontrer que toutes les propositions déjà condamnées par Pie V et Grégoire XIII se retrouvaient exactement dans l'*Augustinus*, le syndic Cornet soumit à la Faculté de théologie de Paris

(1) Augustinus, s. doctrina de humanæ naturæ sanitate, æquitudine, medicina adv. Pelagianos et Massilienses.

Digitized by Google

sept propositions, tirées des écrits de Jansénius [1649]. L'examen les fit réduire à cinq (1). Après bien des mouvements, des agitations, du trouble et des appels au parlement et à Rome, les cinq propositions furent réellement condamnées [1653]. Quelques-unes de ces propositions se trouvaient en effet textuellement dans l'*Augustinus ;* les autres formaient la base ou l'âme du système de Jansénius comme dit Bossuet. Les partisans de Jansénius réclamèrent, protestèrent, se défendirent avec opiniâtreté, et virent enfin, comme nous venons de le dire, les cinq propositions condamnées par la bulle du pape Innocent X, *Cum occasione* [31 mai 1653]. Cette bulle fut reçue presque universellement en France. La Sorbonne donna l'exemple de l'obéissance, et les partisans des cinq propositions l'imitèrent par respect pour l'Église, dirent-ils. Cependant beaucoup d'entre eux prétendaient que ces propositions, réellement hérétiques, n'appartenaient point à Jansénius, qu'on ne pouvait les trouver dans son livre. Cette distinction renouvelait la controverse : elle éclata, en effet, plus vive que jamais, dans la période suivante.

La controverse sur l'immaculée conception de la sainte Vierge, née jadis entre les Dominicains et les Franciscains, se renouvela également lorsque le Franciscain François de Santiago assura qu'il avait eu une vision confirmant l'opinion de son ordre. La vive résistance des Dominicains porta la cour d'Espagne à demander une solution au pape, qui se contenta de rappeler la défense faite par Sixte IV [1476 et 1483] aux deux partis de déclarer hérétique l'une ou l'autre des opinions controversées. Pie V permit, il est vrai, que la question fût scientifiquement débattue, défendit cependant

(1) « I. Aliqua Dei præcepta hominibus justis, volentibus et conantibus secundum præsentes quas habent vires, sunt impossibilia ; deest illis quæque gratia qua possibilia fiunt. — II. Interiori gratiæ in statu naturæ lapsæ nunquam resistitur. — III. Ad merendum et demerendum in statu naturæ lapsæ non requiritur in homine *libertas a necessitate*, sed sufficit *libertas a coactione*. — IV. Semipelagiani admittebant prævenientis gratiæ interioris necessitatem ad singulos actus, etiam ad initium fidei, et in hoc erant hæretici, quod vellent eam gratiam talem esse, cui possit humana voluntas resistere vel obtemperare. — V. Semipelagianum est dicere Christum pro omnibus omnino hominibus mortuum fuisse aut sanguinem fudisse. »

Digitized by Google

toute controverse à ce sujet dans la chaire chrétienne, et ordonna par sa bulle de 1622 de ne se servir dans le missel et l'office public que de l'expression : la conception de la bienheureuse Vierge Marie (1). Les deux ordres religieux renouvelèrent auprès de Grégoire XV leurs tentatives pour avoir une solution, que le prudent pontife ne leur accorda pas plus que ses prédécesseurs.

§ 352. — *L'art encore au service de l'Église. Cf.* § 292.

Gerbert, de Cantu et musica sacra a prima Ecclesiæ ætate usque ad præsens tempus. S. Blas., 1774, 2 vol. in-4. *Rochlitz*, Esquisse d'une histoire du plain-chant. Leipzig, 1832, 4 vol. *Kiesewetter*, Hist. de l'art dans l'Europe occidentale. Leipzig, 1834.

L'attachement profond qu'inspirait encore l'Église se montra d'une manière éclatante dans les efforts que firent les artistes, tels que le Corrége, le Titien, les Carrache, le Dominicain, Guido Réni, en Italie; Alonso Berruguate [† 1561], Perez de Morales [† 1586], Alonso Cano [† 1677], en Espagne; Nicolas Poussin [† 1665], Ch. le Brun [† 1690], en France; Rembrandt [† 1674], Rubens [† 1640], dans les Pays-Bas; sur les bords du Rhin, Albert Durer [† 1528], et Holbein [† 1554], pour réaliser par leurs œuvres les idées du catholicisme. La poésie ne fit pas défaut non plus à l'Église; elle prit un nouvel et religieux essor, lorsque le Tasse [† 1595] la consacra au récit des pieux exploits du moyen âge dans sa *Jérusalem délivrée;* lorsque Caldéron de la Barca [† 1687], devenu prêtre et chanoine de Tolède, après avoir vaillamment porté les armes, chanta l'héroïsme des chrétiens et l'immortelle gloire qui leur est réservée, ou révéla les mystères du Christianisme dans d'admirables pièces sacrées, et mieux encore lorsque Lope de Véga, mort en 1653 dans la solitude du cloître, voua sa féconde imagination, son intarissable verve, à embellir les sujets les plus graves ou à exprimer les idées les plus sublimes de la religion. Il faut mentionner aussi avec hon-

(1) Ces bulles se trouvent jointes à la session V, *de Peccato originali*, dans l'édition du Concilium Tridentinum donnée par Gallemart.

Digitized by Google

neur en Allemagne, Jacques Balde et Frédéric de Spée, et le poëte Angélus Silésius, c'est-à-dire Jean Scheffler (1), né de parents protestants à Breslau [1624], qui, après avoir exercé d'abord la médecine, se convertit à l'Église catholique à l'âge de vingt-neuf ans, devint prêtre, défendit avec ardeur, dans divers écrits, sa foi nouvelle, et mourut religieux dans un couvent de sa ville natale [9 juillet 1677]. Parmi ses poésies religieuses, l'une de celles qui émurent le plus les cœurs de ses contemporains, et qu'on estime encore de nos jours (2), fut la mélodie intitulée *Nostalgie des âmes* (*Heilige Seelenlust*), qui fut mise en musique par George Josephi, maître de la chapelle épiscopale, et publiée en 1657.

La musique s'associa encore à la peinture, à la sculpture et à la poésie (3). Au XIVe siècle, les Flamands furent les maîtres de la musique religieuse. Cependant leur style roide et savant dégénéra bientôt d'une déplorable manière. Les compositeurs choisirent, comme thèmes de leurs compositions, des airs profanes, vulgaires, parfois même tout à fait inconvenants. On se plaignit sérieusement au concile de Trente, de la décadence de la musique religieuse, et l'on se demanda s'il ne fallait point bannir complétement la musique de l'église. Le génie de Palestrina (4) rendit alors à l'art sa véritable dignité et en assura pour toujours la conservation. Jean Pierluigi ou Palestrina, du nom de sa ville natale, naquit en 1524 de parents pauvres. Son talent le fit remarquer par un musicien et admettre comme enfant de chœur dans la cathédrale de la ville. Il s'y distingua, et à l'âge de vingt-sept ans il fut nommé directeur de la musique de la chapelle Julia, érigée nouvellement par le pape Jules III dans Saint-Pierre. On prétend

(1) *Wittmann*, Angelus Silesius, considéré comme poëte mystique, comme polémiste et comme religieux; avec des considérations sur la vraie poésie, sur le mysticisme et sur la polémique légitime. Augsb., 1812.

(2) Nostalgie des âmes, par *Angelus Silesius*, publ. par W. Wintetrer et H. Sprenger.. Mannh., 1338.

(3) *Nic Wiseman*, Considérations sur la liturgie suivie dans la chapelle papale pendant la semaine sainte.

(4) *Baini*, Memorie della vita di G. P. da Palestrina. Roma, 1828, 2 vol. in-4.

Digitized by Google

que l'habile et jeune artiste reçut du pape Marcel II communication de ses idées sur la musique religieuse, et il les exprima merveilleusement dans la messe dite *Missa Marcelli*, publiée en 1555, sous Paul IV, qui lui valut le surnom d'Homère de la musique. Les fameux *Improperia* [en 1560] de ce maître ne sont pas moins sublimes ; ce sont des reproches pleins de tendresse et de douceur que le Christ adresse à son peuple ingrat et cruel, mêlés au *Trisagion*, « Dieu saint, Dieu puissant, Dieu immortel, » et qu'on chante, le vendredi-saint, en latin et en grec. Son plus grand triomphe, sans doute, fut d'avoir obtenu, de la congrégation de cardinaux réunie pour abolir la musique nouvelle en usage dans les églises, que l'on conserverait et exécuterait les messes de Palestrina durant le culte divin. La musique de Palestrina unit à la gravité solennelle du chant grégorien la vivacité du style moderne, sa richesse et son harmonie. En 1533, le Napolitain Luigi Dentice composa un *Miserere* qui eut de la réputation, jusqu'au jour où Allegri, appelé de Fermo à Rome par le pape Urbain VIII, publia son fameux *Miserere* à deux chœurs, l'un de quatre voix, l'autre de cinq, qui alternent, et finissent par former un chœur de neuf voix. L'Espagnol Moralès et le Belge Orlando dit Lasso, ou Lassus, travaillèrent dans le même sens, et soutinrent la lutte élevée entre le style grave et religieux adopté par ces maîtres, et celui de l'Opéra de Florence [1600]. L'influence mondaine du drame lyrique fut également combattue par l'école de musique que fonda saint Philippe de Néri, dans la congrégation de l'Oratoire, et qui exécutait, surtout pendant le carême, des drames bibliques d'un caractère tour à tour gracieux et solennel : de là les *oratorio* des grands maîtres.

§ 353. — *La vie religieuse.*

Les vœux si sérieux et si fréquents émis dans les conciles du XV^e^ siècle pour la réformation des mœurs et le progrès de la science dans l'Église, se réalisèrent durant la période que nous venons de parcourir. En nous félicitant de ces résultats, nous accordons volontiers qu'ils n'auraient pas

Digitized by Google

été obtenus si promptement, sans les attaques subites et violentes des prétendus réformateurs. Il n'en reste pas moins constant qu'aucune époque, peut-être, n'a été plus glorieuse pour l'Église par le grand nombre de personnages illustres, de papes pieux, d'évêques zélés, de saints fondateurs d'ordres, de savants docteurs, que celle qui compte un saint François de Sales, un saint Vincent de Paul, un saint Jean de la Croix, une sainte Thérèse, saint Thomas de Villeneuve (1), saint Barthélemy des Martyrs [† 16 juillet 1690] (2), saint Ignace, saint François-Xavier, saint Louis de Gonzague, saint Stanislas Kotska, saint Philippe de Néri, saint Jean de Dieu, sainte Angèle de Brescia, et tant d'autres auxquels les sectes protestantes n'ont absolument aucun saint personnage à opposer. Le catholique fidèle sent sa foi singulièrement raffermie, quand il contemple tant de modèles héroïques de la perfection chrétienne, quand il s'arrête un moment à considérer, par exemple, la vie si active et si précieuse de saint Charles Borromée (3).

Né d'une illustre famille, au château d'Arona, sur le lac Majeur, le 2 octobre 1538, Charles Borromée donna, dès son enfance, des preuves d'une si tendre piété et d'un zèle si religieux qu'un prêtre de Milan, pressentant sa vocation, dit de lui : « Cet enfant sera un jour le réformateur » de l'Église et accomplira de grandes choses. » Il étudia d'abord le droit à l'université de Pavie, puis s'adonna à la théologie. Ses vertus et sa prudence dans les affaires engagèrent son oncle, Pie IV, à l'attirer à Rome, et à le nommer, dès l'âge de vingt-deux ans, archevêque de Milan [1560]. Là, sous la conduite du Jésuite Jean Ribéra, se développèrent tous les trésors de cette âme prédestinée. Son activité infatigable, l'influence qu'il exerça sur la cour de Rome, sur les délégués du concile de Trente par ses synodes, par la réforme de divers ordres religieux, et surtout

(1) *Maimbourg,* Vie de saint Thomas de Villeneuve. Paris, 1666.

(2) Cf. le journal *le Sion*, année 1841, janvier, n^os^ 10-13.

(3) Opp. *Caroli Borrom.*, Mediol, 1747, 5 vol. in-fol. Homiliæ et alia, præfat. et annot. J. A. Saxii. Aug. Vind., 1758, 2 vol. in-fol.; *Giussano* a écrit sa vie en italien; *Godeau*, Vie de Charles Borromée. Paris, 1747; *Touron*, Vie et esprit de saint Charles Borromée. Paris, 1751.

Digitized by Google

par ses séminaires, en firent incontestablement le réformateur le plus important de l'Église à cette époque; sa douceur envers les hommes et son abnégation donnèrent l'impulsion à de nombreuses institutions de charité : sa sévérité envers lui-même et le clergé de son diocèse rappelèrent les prêtres à tout le sérieux de leur sainte vocation; sa vie tout entière fut l'idéal accompli de la vie sacerdotale [† 1584] (1).

La vie, les exemples de ces saints et illustres personnages agirent puissamment sur les masses populaires, dont les progrès furent soigneusement cultivés par les divers ordres religieux qui se partagèrent alors l'instruction et l'éducation du peuple, et se consacrèrent avec un inaltérable désintéressement au salut des pauvres, des ignorants, des malades, pendant que les Jésuites, les Piaristes, les Ursulines et d'autres, se livraient avec une charité toujours sereine à l'éducation de la jeunesse. Corn. Loos de Mayence [† 1593], le Jésuite Tanner [† 1632], et surtout le Père Frédéric Spée (2), luttèrent avec succès contre la folie et l'inhumanité des procès de sortilége et de magie. Enfin, en aucun temps, à aucune époque de l'histoire, le clergé ne fit plus pour le développement religieux et moral du peuple, qu'au moment même où les protestants se séparèrent de l'Église qui les avait élevés et instruits, et à laquelle ils étaient redevables de ce qui leur restait encore de vérités et de convictions religieuses.

(1) *Sailer*, Saint Charles Borromée. Augsb., 1824.

(2) (*Fr. Spée*) Cautio criminalis sive de processibus contra sagas; liber ad magistratus Germ. hoc tempore necessarius, etc. Rinthel., 1631. Ce même Spée s'est rendu célèbre comme poëte; voir son Truz-Nachtigall (la fleur de l'esprit et du sentiment religieux dans la première moitié du XVII[e] siècle), publié par Willmes. Leipzig, 1841. Avec une introduction et des éclaircissements; 1[re] édit., Cologne, 1649; édit. par Huppen. Munster, 1841.

Digitized by Google

CHAPITRE V.

RAPPORTS DES CATHOLIQUES ET DES PROTESTANTS.

§ 354. — *Tentatives d'union.*

Hering, Histoire des tentatives d'union faites depuis la réforme. Leipzig, 1836 et années suiv., 2 vol. *Neudecker*, les Principaux essais de pacification des Églises évangél. et protest. d'Allemagne. Leipzig, 1846. *Gieseler*, Manuel de l'hist. eccles., t. III, sect. II, p. 449.

On a peine à concevoir qu'après tous les événements que nous avons rapportés, après une lutte si vive, une polémique si passionnée, un ébranlement si universel, et l'inutilité avérée de tant d'efforts faits, avant et pendant le concile de Trente, pour se rapprocher, on ait encore, des deux côtés, cherché à rétablir l'union entre l'Église catholique et les églises luthérienne et réformée. Il est évident qu'il n'y avait point de base commune pour appuyer un pareil accommodement. En effet, lorsqu'à la conférence de Worms [1537] Jules de Pflug, qui présidait la réunion, proposa aux membres luthériens de prendre pour point de départ fixe de la discussion la confession d'Augsbourg, parce que les catholiques ne pouvaient les suivre dans tous leurs systèmes vagues et vacillants; sur douze théologiens de la confession d'Augsbourg présents, il y en eut sept qui rejetèrent la proposition et empêchèrent par là même toute conférence ultérieure. Cependant, la vue des dangers dont ces divisions religieuses menaçaient les familles et l'État, excita dans beaucoup d'esprits sages et pacifiques, le désir de renouveler les tentatives de rapprochement et d'union. Ferdinand Ier d'Autriche insistait en particulier. George Cassander [† 1566] avait ainsi qu'Érasme, dans son écrit *De ami-*

Digitized by Google

cabili Ecclesiæ concordia, présenté l'union comme un devoir sacré pour tout chrétien (*Judicium de officio pii ac publicæ tranquillitatis vere amantis viri in hoc religionis dissidio*). Calvin s'opposa avec une rude énergie à cette tentative. Ferdinand n'en persista pas moins à réclamer de Cassander la rédaction et la publication de son opinion [1564], qui parut, en effet, mais seulement après la mort de Ferdinand (*De articulis relig. inter cathol. et protest. controversis ad imperatores Ferd. I et Maxim. II consultatio*). Cette consultation était plus que modérée et interprétait l'Écriture et la tradition d'une façon si arbitraire qu'elle prétendait que la papauté n'était pas une institution divine. Quelque étranges que ces assertions parussent aux catholiques, elles ne purent satisfaire les protestants. Déjà George Wizel (1), qui, de protestant était redevenu catholique [1531], avait jugé dans le même esprit les vingt et un articles de la confession d'Augsbourg (*Regia via s. de controversis religionis capitibus conciliandis sententia*). Tous ces essais avortèrent, de même que ceux de Frédéric Staphylus, professeur de Kœnigsberg, revenu à la foi catholique, et d'Adam Contzen de Cologne (*Discursus theologico-polit., lib. III*).

Richelieu poursuivait également en France, mais surtout au point de vue de sa politique, l'union des partis religieux. Sur sa demande, le Jésuite Audebert eut une conférence avec le célèbre théologien réformé Amyrault, auquel il fit d'importantes concessions. Heureusement que la difficulté de s'entendre sur la transsubstantiation fit rompre un accommodement qui eût été la source de dangers bien plus graves. François Véron avait de même, d'après le désir de Richelieu, proposé un plan d'union (*Methodus nova, facilis et solida hæreses ex fundamento destruendi, regula fidei*), dont la pensée fondamentale était qu'il fallait exiger des protestants qu'ils démontrassent leurs principes et leurs assertions par des passages positi-

(1) Outre les écrits ci-dessus, Colon. vers 1564; ed. Conring, Helmst., 1650, in-4, il faut encore remarquer : Typus Eccl. cathol., des formes et des signes qui ont régi et gouverné la sainte Église apostolique et catholique pendant mille ans dans toute la chrétienté, en 5 part. Cologne, 1549, in-4. *Dœllinger*, t. I, p. 18 sq.

Digitized by Google

vement extraits des saintes Écritures (1). L'écrit de Véron était rédigé avec beaucoup de modération, dans un véritable esprit de conciliation, et dirigé à la fois contre certaines opinions exagérées des écoles catholiques et contre de fausses interprétations des protestants. L'analyse de la foi (*analysis fidei*) du célèbre théologien de Paris Henri Holden [† vers 1665] était composée dans le même sens, et ne fut pas plus heureuse que l'*Ars nova* de Berth. Nihus, qui, après sa conversion, employa contre les protestants la preuve de la prescription de Tertullien. En Pologne, mêmes essais infructueux de la part du roi Wladislas IV, qui entrevoyait les malheurs de sa patrie, mais qu'encourageait alors dans son paternel dessein le retour des savants Berth. Nihus, Christophe Besold, du prédicateur Barthol. Nigrinus, et les publications du célèbre Hugo Grotius et de George Calixt à Helmstædt, élevant tous deux des doutes sur la nécessité du schisme et de sa durée. Wladislas eut des pourparlers avec les deux partis et chercha à les aboucher dans une conférence à Thorn (2). Lubienski, archevêque de Gnesen et primat de Pologne, les y invitait également dans un écrit du 12 novembre 1643, où il disait : « Il semble qu'il y a des deux côtés bien des points de » contact et de conciliation. Si, de part et d'autre, on s'ar- » rête à ce qui est certain, on éclaircit ce qui est obscur, » on vérifie ce qui est réellement susceptible de discus- » sion par les témoignages de l'Écriture, de l'Église des » premiers siècles, il ne sera plus difficile de reconnaître » la vérité catholique, et, après avoir éloigné tout ce qui » a pu en obscurcir l'éclat jusqu'à ce jour, de s'assurer si » la division qui déchire l'Église a eu des motifs légitimes » dans son origine et sa durée. » Ce ton de bienveillance,

(1) *Francisci Veronii* Regula fidei, sive Secretio eorum quæ sunt de fide cathol. ab iis quæ non sunt de fide. Paris., 1644; Colon., 1779; Aquisgrani, 1842, in-12. Confessio fidei, par le même; *Chrismann.* Regula fidei cathol. et collectio dogmatum credendorum denuo ed. Spindler. Aug. Vind. 1846; *Bossuet*, Exposition de la doctrine cathol.; *Braun*, Bibliotheca regularum fidei. Bonnæ, 1844.

(2) Scripta facientia ad colloquium a sereniss. et potentiss. Poloniæ rege Vladislav. IV, Toruni in Borussia ad diem X octobr. 1644 indictum, accessit Georg. Calixti consideratio et epicrisis. Helmst., 1645. Cf. *A. Menzel*, l. c., t. VIII, p. 102-128.

Digitized by Google

si calme à la fois et si sûr de lui-même, blessa les dissidents; Wladislas chercha donc à gagner les esprits en partant d'un autre point de vue. Dans une invitation adressée aux dissidents le 20 mars 1644, il leur dit : « Ce serait » n'avoir plus de cœur que de rester insensible à la vue » d'une guerre si longue, si cruelle, si acharnée, et de ne » pas se demander pourquoi, comment, dans quel but, » tant de haines allumées, tant de sang versé, tant de » forces épuisées. L'Europe, ébranlée, chancelle et s'af- » faisse sous le poids de ses crimes et de ses malheurs. Les » divisions religieuses ont seules pu produire, parmi les » chrétiens, des haines si vives, que rien d'humain ne sem- » ble plus pouvoir les calmer. Les moyens que le Dieu de » la paix a donnés aux hommes pour cimenter leur union, » le père du mensonge et de la guerre les a employés pour » fomenter parmi eux la haine, l'injustice et la défiance. » Or notre désir est de rétablir l'union dans le corps du » Christ, déchiré par les opinions humaines, de restaurer » la paix religieuse, depuis si longtemps troublée. Quoique » l'Église, dans sa maternelle sollicitude, n'ait rien épar- » gné pour atteindre ce but, l'infatigable génie de la Po- » logne, et, bien mieux encore, l'esprit de la charité chré- » tienne, nous ont inspiré la confiance de voir l'infinie » miséricorde de Dieu rétablir et perfectionner ce que la » malice de l'ennemi a perverti et renversé. Ne sommes- » nous pas tous enfants d'un même père, n'avons-nous pas » tous une même origine, un même baptême, un même » nom? N'est ce pas la même mère, l'Église, lavée dans le » sang du Christ, qui nous a engendrés? N'est-ce pas une » même loi qui nous a régis, nous et nos ancêtres, durant » tant de siècles? De tristes dissidences d'éducation, les » artifices de l'ennemi du genre humain, ont divisé, séparé » ceux que l'amour fraternel devait tenir toujours unis et » d'accord. De là des malheurs que nous devons déplorer » tous, qui émeuvent le cœur du souverain pasteur, et » dont nous devons chercher, autant que possible, le re- » mède. Jusqu'à ce jour, les doctes écrits, les conférences » particulières n'ont pu amener le résultat désiré, mais » peut-être obtiendrons-nous le rétablissement de la paix, » la réconciliation des opinions, par des conférences ami-

Digitized by Google

» cales entre les deux partis. L'Église, en mère tendre et » dévouée, s'adresse à vous, comme à des fils bien-aimés; » son âge, ses malheurs, ses blessures commandent le » respect; car elle est plus vigoureuse que les siècles qui » la vieillissent sans l'abattre; elle triomphe du malheur » par la charité; elle guérit ses blessures par la patience... » Il n'est qu'une douleur que nul art ne peut adoucir : » c'est celle que lui donne la perte des enfants que l'hé- » résie et le schisme lui arrachent. Elle sèche dans l'at- » tente et l'espoir de les voir revenir de leurs longs éga- » rements; elle observe les vents, elle parcourt le rivage, » elle tend ses bras vers les naufragés, elle les appelle, elle » les convie à reconquérir l'héritage de la paix qu'ils ont » perdu depuis un siècle. Tel est aussi notre vœu, tel est » le cri de notre tendresse pour nos frères séparés. »

Le colloque désiré n'eut lieu qu'en octobre 1645. Les princes électeurs de Saxe et de Brandebourg y envoyèrent des théologiens. Le duc de Brunswick consentit à ce que George Calixt, l'homme du juste milieu, se rendît aussi à Thorn. Mais les catholiques en furent mécontents, et les luthériens extrêmes, tels que Calov et Hülsemann, l'évitèrent comme une peste, parce qu'il avait cherché à se mettre en rapport avec les réformés. « Je l'ai vu, à ma grande surprise, écri- « vait Calov, assis au milieu des faux prophètes calvinistes, « qu'il considère comme des frères dans le Christ. » Ces dispositions passionnées ne pouvaient guère amener la réconciliation tant désirée. La cause du catholicisme fut défendue avec un zèle remarquable par le Père Schœnhofer, Jésuite, qui, dans une excellente exposition, prouva qu'aucun des griefs reprochés à l'Église catholique par les protestants ne portait sur les véritables principes, sur les vrais dogmes de l'Église, tels qu'ils sont exposés, par exemple, dans les conclusions du concile de Trente et le catéchisme romain. On se sépara plus irrité que jamais.

§ 355. — *Guerre de Trente Ans.*

Ginsel, Legatio apost. Petri Aloysii Caraffæ [1624-34]. Wirceb., 1839.
Barthold, Hist. de la grande guerre d'Allemagne depuis la mort de Gustave-Adolphe, particulièrement dans ses rapports avec la

Digitized by Google

France. Stuttg., 1842 et suiv., 2 vol. Cf. aussi *C. A. Menzel*, Nouv. hist. d'Allem. t. VI-VIII. *Mailath*, Hist. de l'empire d'Autriche, t. III. Gustave-Adolphe et son temps, par *Gfrœrer*. Stuttg., 1852.

Les sentiments exprimés par les protestants à l'égard de l'Église, dans les diverses conférences tenues pour traiter de la paix, ne firent qu'aigrir leurs adversaires. Les prédications des protestants, leur polémique, leur controverse opiniâtre et de mauvaise foi, qui représentaient sans cesse les catholiques comme un parti superstitieux et idolâtre, exaspéraient ces derniers. La paix d'Augsbourg [1555] avait posé dans le *reservatum ecclesiasticum* une véritable pierre d'achoppement, car cet article essentiel était presque constamment violé. Peu à peu, et surtout dans le nord de l'Allemagne, les protestants s'emparèrent des biens des évêchés catholiques de Havelberg, Brandebourg, Naumbourg, Meissen, Schwérin, Lébus, Camin, Magdebourg, Halberstadt, Minden, Verden, Brême, Lubeck, Oshabruck et Ratzebourg, sans que les catholiques pussent s'y opposer pour le moment; cependant il y eut résistance, lorsque l'électeur Gebhard de Cologne [dep. 1577], qui avait vécu dans de criminelles relations avec Agnès de Mansfeld, chanoinesse de Gerresheim, passa dans l'Église réformée et voulut entraîner avec lui tout son diocèse. Le chapitre de Cologne lui opposa le duc Ernest de Bavière, qui fut installé de force à Cologne après la déchéance de Gebhard, prononcée par le pape [1583]. Les luthériens se récrièrent contre cette prétendue iniquité, et, tandis que rien n'arrêtait leurs princes dans l'exercice de leurs droits, au point que les habitants du Palatinat furent obligés de changer quatre fois de religion dans l'espace de soixante ans, ces mêmes luthériens protestèrent, comme contre une violation de la paix religieuse, contre la tentative que firent Jules, évêque de Wurtzbourg [dep. 1585], et Philippe, margrave de Baden-Baden [dep. 1571], de ramener leurs peuples à la foi catholique. L'abjuration du margrave Jacques de Baden et Hochberg fut décriée de même (1). A Donawerth, on opprima le culte catholique,

(1) Cf. les Motifs qui ont déterminé le margrave Jacques de Baden et Hochberg à quitter le luthéranisme pour embrasser le catholicisme.

Digitized by Google

on troubla violemment une procession. La Chambre impériale mit la ville au ban de l'Empire. Maximilien 1er de Bavière (1), aussi résolu dans ses actions que dans ses sentiments, exécuta la sentence, s'empara de Donawerth et l'occupa, parce que cette ville ne pouvait payer les frais de la guerre. Dans Aix-la-Chapelle même, malgré son inébranlable attachement au catholicisme, les protestants, après avoir appelé des Flamands à leur aide, exercèrent publiquement leur culte et élurent des bourgmestres de leur choix (2). En 1581, lorsqu'une commission impériale voulut rétablir les choses dans leur ancien état, les protestants excitèrent un soulèvement, et l'on fut obligé d'en venir à la violence pour faire rentrer les catholiques dans leurs possessions : il en fut de même à Strasbourg. Toutes ces hostilités étaient entretenues sous main par la France. Jalouse d'affaiblir la maison d'Autriche, elle parvint à fomenter l'*Union* des princes protestants à Ahausen [4 mai 1608]; ils élurent pour chef l'électeur palatin Frédéric. Les princes catholiques formèrent par contre la *ligue de Wurtzbourg* [1609], dont le chef fut Maximilien, duc de

Cologne, 1591, in-4. De semblables retours eurent lieu plus tard, particulièrement chez les hommes haut placés, qui, pour suivre la voix de leur conscience, renonçaient volontiers à leurs charges et à leurs familles, tels, par exemple, que le savant légiste Helfrich-Ulrich Hunnius (fils d'un célèbre théologien). Il se convertit en 1625, et publia à cette occasion l'ouvrage suivant : Invicta prorsus et indissolubilia argumenta, quibus convictus et constrictus, relicta lutherana secta, cathol. profitetur fidem *H. U. Hunnius*,. Heidelb., 1631. La seconde édition contient cette addition : Evidentis demonstrationis, quod archihæresis lutherana e vetustissimis hæresibus sit compilata. Cf. Galerie des hommes remarquables qui ont abandonné l'Église évangélique pour rentrer dans le catholicisme, pendant les XVIe, XVIIe et XVIIIe siècles, par *Ammon*. Erlangen, 1833; *Hœninghaus*, Liste chronologique des conversions remarquables faites au profit de l'Église catholique jusqu'à nos jours; *Theiner*, Hist. de la conversion des maisons régnantes de Brunswick et de Saxe. Einsiedlen, 1843. Voyez contre : *Hœck*, Ant. Ulrich et Elisab. Christine de Brunswick, Wolfenb., 1845. Cf. aussi *A. Menzel*, t. VIII, p. 286-310.

(1) Baron *Aretin*, Hist. de l'électeur Maximilien Ier, duc de Bavière, d'après les sources authentiques. Un vol. Passau, 1842. Cf. encore sur le prince Maximilien Ier, les Feuilles hist. et polit., t. VIII, p. 279 et suiv., 513 sq.

(2) *Fr.-D. Hœberlein*, Nouv. hist. de l'empire d'Allemagne, t. XI, p. 353; t. XII. p. 319; *A. Menzel*, l. cit., t. V, p. 141 sq.

Digitized by Google

Bavière. Ainsi la guerre était imminente. Elle eût immédiatement éclaté, si le chef de l'Union, Henri IV, n'eût été assassiné. On n'attendait plus qu'une occasion, que la Bohême fournit enfin. Le protestantisme s'était introduit dans les États héréditaires de la maison d'Autriche, sous Ferdinand 1er, en Bohême, sous Maximilien II, principalement par les efforts des Utraquistes, qui avaient, en même temps et par là même, répandu de tous côtés l'ancien esprit des Hussites. Ils excitèrent des soulèvements, entrèrent en pourparlers avec des princes étrangers, réclamèrent avec arrogance, dans les diètes, la liberté religieuse, en retardant leur concours dans la guerre contre les Turcs. C'est ainsi que les seigneurs et les chevaliers avaient obtenu de Maximilien II la liberté du culte, et l'avaient aussitôt, contrairement à la convention, étendue aux villes et aux bourgades. En Bohême, ils obligèrent l'empereur Rodolphe II à accorder, par un rescrit impérial, la liberté du culte et tous les droits des catholiques aux seigneurs, aux chevaliers et aux villes qui avaient embrassé le protestantisme. De plus en plus enhardis par ces succès, ils finirent par attaquer ouvertement la puissance impériale, sous l'empereur Matthias. Celui-ci n'ayant point eu de postérité, Ferdinand II, petit-fils de Ferdinand 1er, avait été couronné en 1617. Dévoué à la foi et aux intérêts de l'Église catholique, excité par les mouvements séditieux des protestants et par leurs secrètes alliances avec l'étranger (1), Ferdinand avait, de tout son pouvoir, combattu et étouffé le luthéranisme dans ses États héréditaires de Styrie, de Carinthie et de Carniole, et s'était, en même temps, chargé de la haine des protestants d'Autriche et de Bohême. Un rescrit impérial de Rodolphe avait autorisé les seigneurs, les chevaliers et les villes royales, mais non les vassaux des possessions catholiques, à construire des églises protestantes sur un sol catholique. Les vassaux de l'archevêque de Prague à Klostergrab et ceux de l'abbé de Braunau n'eurent point égard au rescrit, malgré les protestations de leurs seigneurs. L'empe-

(1) Lutte de l'empereur Ferdinand II contre les États protestants en Autriche. (Feuilles hist. et polit., t. III, p. 673 et suiv.; t. IV, p. 168 et suiv., 219 et suiv.)

Digitized by Google

reur ayant ordonné de détruire l'église de Klostergrab, de fermer celle de Braunau, les Utraquistes s'imaginèrent que c'était une violation du rescrit impérial et présentèrent leur plaintes et leurs réclamations à l'empereur. Sa réponse fut menaçante. Alors les habitants précipitèrent du haut des fenêtres du château de Prague [13 mai 1618] les deux gouverneurs de la ville, Martinitz et Slavata, auxquels on imputait la réponse de l'empereur, instituèrent, sous l'inspiration du comte de Thorn, un gouvernement composé de trente directeurs, s'armèrent et chassèrent les Jésuites. Soutenus par l'Union, ils attaquèrent même les villes restées fidèles à l'empereur, pénétrèrent en Autriche, et, après la mort de l'empereur Matthias, élurent pour roi, non Ferdinand II, mais Frédéric V du Palatinat. Cependant la division se mit parmit les membres de l'Union; le prédicateur des princes électeurs de Saxe, Hoé, s'éleva hautement contre la honte qu'il y avait « de livrer les Bohêmes en proie aux antechrists calvinistes; » les secours promis par l'Angleterre manquèrent; tout alors concourut à faire perdre aux Bohêmes et à Frédéric du Palatinat la bataille livrée à la Montagne-Blanche, le 8 novembre 1620. La guerre, néanmoins se propagea en Allemagne, et fut conduite, dans les intérêts de Frédéric, par le margrave de Baden-Durlach, le comte de Mansfeld, et Christian, duc de Brunswick, administrateur de Halberstadt (1). Ils furent, à diverses reprises, battus par le vaillant Tilly (2), général de la ligue catholique, et par

(1) *Sætli*, la Guerre de religion en Allemagne (aussi Élisabeth Stuart, épouse de l'électeur palatin Frédéric V). Hamb., 1841, 2e partie.

(2) Les historiens protestants sont unanimes pour représenter Tilly comme un type de cruauté, et ils ne manquent jamais de lui reprocher les paroles que Schiller met dans sa bouche au sac de Magdebourg. La vérité sur ce sujet se trouve dans les Feuilles hist. et polit., t. III, p. 43 et suiv.; t. XIV, p. 296-308. *Mailath*, Hist. de l'emp. d'Autriche, t. III, p. 241 et s. Cf. aussi *Nicolai Vernulæi* Virtus triumphans illustrissimi et excellentissimi comitis Joannis Tillii, orat. V. Dans l'introduction il est dit: « Gloriosissimas Tillii victorias, celeberrimos et supra invidiam triumphos, inclytumque jam toto orbe nomen, nemo est qui ignoret. Recensent cum lætitia catholici, commemorant cum tristitia hæretici, admirantur cum stupore quicumque mortales. Ipse orbis, qua late patet, vix tantam unius hominis gloriam esse potuisse putat, quantam ibi Tilliano virtus invidia

Digitized by Google

Walstein, commandant les troupes impériales. Frédéric perdit même ses États héréditaires, le Palatinat, qu'avec le consentement des princes électeurs l'empereur donna à l'héroïque duc de Bavière, Maximilien. Christiern IV roi de Danemark, soutenu par Jacques Ier, roi d'Angleterre, avait également pris part à la guerre ; mais complétement battu par Tilly, près de Lutter au Barenberg [1626], il fut obligé, à la paix de Lubeck [1629], de renoncer aux affaires de l'Allemagne. Ces victoires permirent à Ferdinand II de manifester sa résolution de ne tolérer dans ses États héréditaires que la religion catholique, d'autant plus que les protestants avaient excité un soulèvement parmi les paysans [1626], et avaient contraint tous les catholiques de la Silésie et de la haute et basse Autriche d'émigrer. Ce fut alors aussi que, sur la demande réitérée des princes et des États catholiques, qui priaient l'empereur de résoudre enfin les difficultés relatives aux biens ecclésiastiques, l'empereur publia [1629] le juste *Édit de restitution*, qui rétablissait le *statu quo* de la paix religieuse de Passau, ordonnait la restitution des biens ecclésiastiques, autorisait les princes protestants et catholiques à établir ou à maintenir leur culte respectif dans leurs États, en permettant à leurs sujets protestants d'émigrer, si bon leur semblait. L'édit ne devait être exécuté qu'à dater de l'année 1631. Le roi de Suède, dont le cardinal Caraffa, alors en Allemagne, avait dit : « La Suède n'a jamais eu, » l'Europe a eu peu de rois semblables à Gustave-Adolphe, » crut qu'il fallait profiter de l'intervalle, dans l'intérêt de la cause, plus que jamais compromise, du protestantisme.

nequicquam frendente comparavit. Glorientur in Marcellis, Scipionibus, Pompeiis, Cæsaribus Romani; superbiant in Alcibiade vel Themistocle, aut Epaminonda, Græci; habuit ætas nostra nuper Tillium unum, quem omnibus illis si non superiorem, at certe æquallem opponat. Erat ipse tanquam quidam in Germania Marcellus, cujus armorum oppositu territæ urbes portas suas aperiebant; erat tanquam quidam pro Ecclesia Scipio, qui hæreticorum Hannibales alienis provinciis incubantes opprimebat; erat tanquam quidam catholicorum Pompeius, qui christianam religionem nominis sui magnitudine conservabat; erat tanquam quidam pro imperio asserendo Cæsar, qui Ferdinandi II imperatoris majestatem tuebatur, etc. » (Elogia orator. Colon., 1735, p. 285 sq. Cf. Feuilles hist. et polit., t. XI (1843), p. 257-268.

Digitized by Google

Depuis longtemps il travaillait à tirer parti des embarras de l'Allemagne pour agrandir sa couronne. L'appui que l'empereur avait prêté aux Polonais dans la guerre contre la Suède, les mots sonores de « gloire de Dieu, d'honneur » et de salut des chrétiens, » parurent à Gustave-Adolphe des prétextes suffisants pour introduire, à l'aide de Richelieu, une armée suédoise en Allemagne [1630]. Mais le véritable motif de cette invasion, comme le prouvent des documents positifs (1), était le projet de faire élire un prince protestant (Gustave-Adolphe lui-même) à l'empire (2). Toute la conduite de Gustave fut conforme à ce dessein. Fortifié par le concours des princes protestants, il gagna contre Tilly l'importante bataille de Leipzig [1631] et envahit immédiatement la Bavière, reçut des bourgeois d'Augsbourg le serment de fidélité à la couronne de Suède, et promit à l'électeur Frédéric du Palatinat de le rétablir dans ses États, à condition qu'ils relèveraient, comme fiefs, de la Suède. La mort de Gustave-Aldolphe, tué à la bataille de Lutzen [6 novembre 1632], n'empêcha point les généraux suédois, et principalement Bernard, duc de Weimar, de continuer la guerre avec l'argent de la France. Le chancelier d'État suédois Oxenstiern négocia entre les États protestants une alliance, dont les princes le prièrent « humblement » de prendre la direction, tant le sentiment national était affaibli dans les cœurs. En 1634, l'empereur Ferdinand II battit les Suédois près de Nordlingen, détacha de l'alliance protestante l'électeur de Saxe et se réconcilia avec lui par la paix de Prague [1635]; ce qui n'empêcha point Richelieu d'employer toute son influence à rétablir la prépondérance des protestants en Allemagne. Les chances de la guerre favorisèrent tour à tour les deux partis. Les horreurs d'une guerre civile et religieuse, fomentée par l'ambition d'une nation rivale, dévastèrent

(1) Le baron *d'Aretin*, l'estimable auteur des « Rapports actuels de la Bavière, » Passau, 1839, a trouvé ce projet. Cf. Feuilles hist. et polit., t. III, p. 431 et suiv., 499 et suiv.

(2) *Frédéric de Decken*, Le duc George de Brunswick et Lunebourg, Documents pour servir à l'histoire de la guerre de Trente Ans, d'après les sources originales puisées dans les archives du Hanovre. Hanovre, 1833-34, 3 vol. On y trouve des preuves palpables des desseins déloyaux de Gustave-Adolphe.

Digitized by Google

longtemps les provinces germaniques. La mort de l'empereur [1637] ne put les suspendre, et elles se reproduisirent avec la même intensité sous son fils Ferdinand III, malgré l'amnistie générale qu'il publia à la diète de Ratisbonne, en 1641.

§ 356. — *Paix de Westphalie*

Instrument. pac. Westph., ed. Berninger, Monast., 1648. Meyern, Gœtt., 1734, et aussi *Adam Adami* (envoyé de Corvey), Arcana P. W. Francf., 1698; ed. Meyern. Gœtt., 1737. *Woltmann*, Hist. de la paix de Westphalie. Leipzig, 1808 et suiv., 2 vol. *A. Menzel*, l. cit., t. VIII.

L'Allemagne épuisée soupirait après la paix. On se battait encore avec fureur de part et d'autre, lorsqu'on commença à entrer en pourparlers à Munster et à Osnabruck [1645-48]. Les négociations traînèrent en longueur et aboutirent enfin à la paix, sous l'influence de la France, et de la Suède; l'une et l'autre avaient tout fait pour perdre l'Allemagne. Elles reçurent, pour prix de leurs efforts, la première l'Alsace, la seconde la Poméranie antérieure, l'île de Rugen, une partie de la Poméranie ultérieure, Wismar, Brême, Verden, toutes deux cinq millions d'écus d'indemnité. Hesse-Cassel, pour prix de son union avec la Suède, obtint aussi des domaines ecclésiastiques. Les mutations des biens ecclésiastiques et des couvents attribués aux princes furent appelées alors pour la première fois sécularisation. Quant aux conditions religieuses, rendues si difficiles par les prétentions exagérées des protestants, on confirma les paix de Passau et d'Augsbourg; on arrêta qu'il y aurait, entre les adhérents des deux partis religieux, une égalité de droits, conforme à la constitution de chaque État (1); qu'il y aurait, dans tous les tribunaux de l'Empire et dans toutes les députations, nombre égal de membres catholiques et de membres protestants; que, s'il y avait partage d'opinion, ce ne serait point la majorité des voix qui déciderait, mais une transaction à l'amiable; que les calvinistes seraient,

(1) *F. M. Bachmann*, Nonnulla de regula æqualitatis ex § I, art. 5 pacis Westph. Erford., 1792, in-4.

Digitized by Google

sous le nom de *Réformés*, assimilés aux protestants. Mais ce traité, qui pacifiait les États de l'empire, créait en même temps une législation nouvelle, qui enlevait à la nation l'égalité religieuse, et privait ici les catholiques, là les protestants, des droits de bourgeoisie et de la tolérance, qu'on ne refusait pas même aux juifs, en accordant, comme élément de la suprématie territoriale, à tous les États immédiats de l'Empire, ecclésiastiques et séculiers, le droit de réformation (1) sur leurs comtés et leurs vassaux. Ainsi la puissance ecclésiastique des seigneurs territoriaux, l'épiscopat des princes, non-seulement continua à être comme la base de l'organisation extérieure de l'Église, mais elle s'agrandit et s'étendit plus que n'avait jamais pu le faire le pouvoir des papes et des évêques parmi les catholiques, et entraîna ce résultat, que nous avons déjà signalé, que les habitants du Palatinat furent dans l'espace de soixante ans, à partir de Frédéric III, obligés de changer quatre fois de religion.

Par une étonnante contradiction, en même temps qu'on accordait le droit de réformation aux princes, on le refusait aux villes impériales, et on leur signifiait qu'elles eussent à conserver la forme religieuse dominante; on notifiait aux magistrats et aux bourgeois qu'ils eussent à renoncer au pouvoir par eux exercé, depuis la réforme, et en vertu duquel ils avaient réglé tout ce qui concernait la religion de la commune. Cependant ce droit de réformation, accordé aux premiers, fut en partie modifié et restreint dans l'exécution.

Le 1er janvier 1624, qui devait être une époque définitive sous le rapport des biens ecclésiastiques, devait aussi être l'époque normale et fixe, par rapport au libre exercice du culte protestant sous un prince catholique, et réciproquement du culte catholique sous un prince protestant. Que si, par là, d'une part, on déterminait les limites du droit de réformation, quant au temps, d'une autre part, on n'en fixait nullement les bornes, quant au fond, et ainsi,

(1) « Cum Statibus immediatis, cum jure territorii et superioritatis etiam *jus reformandi religionem* competat, conventum est hoc idem porro quoque ab utriusque religionis Statibus observari, nullique Statui immediato jus, quod ipsi ratione territorii et superioritatis in

Digitized by Google

par exemple, on n'indiquait pas jusqu'à quel point les seigneurs territoriaux pouvaient exercer ce droit, non vis-à-vis de sujets ou de vassaux d'une autre religion, mais vis-à-vis de sujets ayant la même communion que le prince, par conséquent dans leur propre église. Cela ne faisait pas question pour les catholiques, il est vrai, puisque, d'après leurs principes, la puissance ecclésiastique appartient, non aux seigneurs séculiers, aux princes temporels, mais au pape et aux évêques, et que le droit de réformation ne peut, à proprement dire, être exercé que par un concile général ou particulier (1). Quant aux deux partis protestants, leurs droits respectifs devaient rester tels qu'ils étaient dans le moment actuel, soit d'après les traités, soit par le fait. Un prince, passant d'un parti à l'autre, pouvait accorder la liberté religieuse à sa nouvelle communion, mais devait laisser intacte, d'ailleurs, l'église déjà existante. La juridiction ecclésiastique des évêques sur des protestants était suspendue, parce qu'on mettait toujours en avant, comme possible encore, l'union religieuse. Conformément aux principes de l'égalité religieuse qu'on avait proclamée, la Chambre impériale devait être composée d'un nombre égal de membres catholiques et de membres protestants, l'empereur seul ayant le droit de mettre deux catholiques aux deux places qu'il avait à remplir dans le tribunal, outre les quatre présidents qu'il nommait. Mais les luthériens protestèrent contre cet article, et insistèrent pour que la chambre fût divisée en sénats, dans lesquels siégerait un nombre égal de membres des deux religions, toutes les fois qu'ils s'agirait d'affaires entre les deux partis. On leur accorda leur demande (2), et on ne se fit pas faute, dans la suite, de vio-

negotio religionis competit, impediri oportere. » (Instrument. pac. Osnabr., art. V, § 30.)

(1) « Provincialia concilia, sicubi omissa sunt, pro moderandis moribus, corrigendis excessibus, controversiis componendis aliisque ex sacris canonibus permissis renoventur. » (Conc. Trid. sess XXIV, cap. 2, de Reform.) Cf, Conc. Const. sess. XXXIX.

(2) Instrument. pac. Osnabr. art. V, § 45 : « Cæsarea majestas mandabit ut non solum isto judicio camerali causæ ecclesiasticæ ut et politicæ inter catholicos et acatholicos Status, vel inter *hos solos* vertentes, vel etiam quando catholicis contra catholicos Status litigantibus tertius interveniens acatholicus Status erit et vicissim quando acatholicis Statibus contra ejusdem confessionis Status litigantibus,

Digitized by Google

ler maintes fois cet article par rapport aux catholiques. Comme ce traité renfermait bien des stipulations nuisibles à l'Église catholique, le nonce du pape, Fabio Chigi, qui avait été l'intermédiaire, à Munster, entre l'empereur et la France, protesta contre tout ce qui était contraire à l'Église catholique, et prit les représentants des puissances catholiques, nommément le Vénitien Contarini, à témoin qu'il ne s'était en aucune façon mêlé de ce traité hostile, qu'il n'avait voulu ni le signer ni le ratifier par sa présence aux conférences. Le pape Innocent X ratifia cette protestation, en refusant, dans sa bulle *Zelus domus Dei*, de reconnaître les articles contraires à l'Église catholique, et, entre autres, la clause qu'on y avait introduite en vue de ce qui arrivait, et qui d'avance déclarait nulle toute protestation contre le traité. Il ne voulait pas, quelque éloigné qu'il en fût réellement, paraître même plier devant les exigences extérieures, et abandonner les invariables principes de conduite de la papauté (1).

Après cette paix, qui anéantissait jusqu'à la dernière trace de la puissance impériale, rompait l'antique lien des divers États, fondait l'influence des puissances étrangères sur les affaires de l'Allemagne, et y perpétuait à jamais un ferment de discorde qui reparut dans toutes les circon-

tertius interveniens erit catholicus, adjectis ex utraque religione pari numero assessoribus discutiantur et dijudicentur. »

(1) L'observation suivante de *Walter*, dans son Manuel du droit canon, 8e édit., p. 221, mérite d'être notée : « Les traités de 1555 et 1648, considérés comme un sincère effort pour établir une paix durable entre les différents partis religieux, sont non-seulement fort méritoires, mais aussi très-justifiables sous le point de vue politique, car l'état des choses ne laissait aucune autre voie ouverte pour mettre un terme à l'effusion du sang. Mais sous le point de vue du droit, ils étaient une violation des droits de l'Église catholique. D'abord, les fondations créées pour des fins purement spirituelles et très-précises, étaient la propriété des communes et des corporations, mais non des individus. C'est pourquoi, dans les cas où une corporation tout entière n'avait pas passé aux nouvelles doctrines, les biens ecclésiastiques auraient dû rester la propriété des catholiques, ou bien encore on aurait dû conclure un arrangement à l'amiable, ce qui n'eut pas lieu. Secondement, quand les puissances contractantes disposèrent des biens ecclésiastiques occupés de fait, elles firent une aliénation qui, suivant le droit canon et le droit civil, exigeait l'autorisation de l'évêque diocésain ou même du pape. Troisièmement

Digitized by Google

stances graves pour les aggraver, l'opposition des divers partis cessa d'être politique pour rentrer dans le domaine spirituel, d'où elle était sortie.

enfin, par ces traités de paix, on prit sur soi d'abolir des évêchés et des chapitres, de régler leurs intérêts intérieurs, ce qui, d'après l'ancien droit reconnu, ne pouvait se faire qu'avec l'assentiment du souverain Pontife. »

Digitized by Google

CHAPITRE VI.

L'ÉGLISE GRECQUE.

§ 357. — *Situation de l'Église grecque sous la domination des Turcs.*

M. le Quien, Oriens christianus, Paris, 1740, 3 vol. in-fol. *Heineccius.* Tableau de l'ancienne et de la nouvelle Église grecque. Leipzig, 1711, in-4. *H.-J. Schmitt*, Hist. crit. de la nouv. Église grecque et de l'Église russe, suivie de considérations particulières sur sa constitution dans la forme d'un synode permanent. Mayence, 1840, *Kimmel*; Libri symbolici eccles. oriental., etc. Jen., 1843. (Le titre serait plus vrai ainsi : Confessiones recentioris Græciæ ctr. protestant., ou Expositiones fidei Turco-græciæ.)

Depuis la prise de Constantinople, que l'Église catholique avait cherché à sauver par de si nombreux sacrifices, la liberté de l'Église grecque avait été bien souvent entravée et opprimée. Ainsi, sous Sélim I[er] [depuis 1512], les Grecs avaient été obligés de céder aux Turcs leurs églises de pierre et de s'en bâtir en bois; de plus, le Sultan s'était réservé l'élection des patriarches. Proposé par les douze archevêques les plus rapprochés de Constantinople, réunis eux-mêmes sous la présidence d'un Grec au service du Sultan, le patriarche élu devait être amené au sérail durant une séance du divan, recevoir un vêtement d'honneur de soie blanche, brodée d'or, un cheval blanc et un bâton d'ivoire, comme insigne de sa charge, et, enfin, acheter à grand prix la lettre d'approbation du Sultan (*berat* ou *barath*) (1). Rarement les patriarches de Cons-

(1) Cf. *Schmitt*, l. cit., sect. VII, p. 99 sq.

Digitized by Google

tantinople pouvaient se maintenir sur leur siége : tantôt ils étaient contraints de résigner leur charge, tantôt on les exilait, d'autres fois on les dégradait ou on les étranglait. Les motifs politiques firent, autant que possible, respecter la forme extérieure de l'antique Église grecque : à côté du patriarcat de Constantinople subsistaient toujours ceux d'Alexandrie (au Caire), d'Antioche (à Damas) et de Jérusalem. Le patriarche de Constantinople, comme chef de *toute* l'Église orthodoxe ou des Melchites, suivant la dénomination que leur donnaient leurs adversaires, se nommait le patriarche universel. Il était également institué par le Sultan, qui lui remettait la lettre d'approbation, le bâton patriarcal, le chapeau violet, etc. Les archevêques et les métropolitains étaient élus par le patriarche de Jérusalem et son synode, confirmés par la Porte : les archevêques élisaient les évêques. Les moines vivaient tous conformément à la règle de saint Basile.

§ 358. — *Rapports de l'Église grecque avec les Églises luthérienne, calviniste et catholique.*

Leo Allatius, de Eccles. occidental. et oriental. perpetua consensione, lib. III, cap. 11. Voyez t. II, p. 554, note 1. *Héfelé*, Revue trim. de Tub., 1843, 4e livr., p. 541-93.

Les Églises grecque et luthérienne reposant sur des bases toutes différentes, il ne semblait pas qu'il pût, de prime abord, être question d'union entre elles. Cependant diverses tentatives furent faites, premièrement par le patriarche de Constantinople, Josaphat II [1555-65], qui envoya le diacre Démétrius Mysius à Wittenberg, pour s'y instruire aux sources mêmes du protestantisme. Mélanchthon lui remit une traduction grecque de la confession d'Augsbourg faite par Dolscius, et une lettre pleine d'avances pour le patriarche, dans laquelle, avant tout, il lui exprimait sa joie « de ce que Dieu avait conservé son » Église en Orient, au milieu des plus cruels ennemis du » Christianisme, » et lui donnait l'assurance « que les pro» testants étaient restés fidèles à l'Écriture sainte, aux con» clusions dogmatiques des saints conciles, à la doctrine

Digitized by Google

» des Pères de l'Église grecque, Athanase, Basile, Gré-
» goire, etc.; qu'ils détestaient et rejetaient les erreurs
» scandaleuses de Paul de Samosate, des manichéens, et
» de tous les hérétiques condamnés par la sainte Église,
» de même qu'ils repoussaient toutes les superstitions et le
» culte idolâtrique inventés par l'ignorance des moines la-
» tins; qu'ainsi le patriarche ne devait point accorder de
» confiance aux bruits injurieux répandus sur les protes-
» tants (1). » Le patriarche clairvoyant ne fut pas dupe de ces innocentes protestations et n'y répondit pas. Quelque temps après, les théologiens de Tubingue, Jacques Andræ et Crusius entrèrent en correspondance avec le patriarche Jérémie II [1574-81], et n'y mirent pas moins de duplicité que Mélancthon. Mais le patriarche, dans sa réponse, se prononça fortement contre divers thèmes protestants, à savoir : que la foi seule justifie, qu'il n'y a que deux sacrements, qu'il ne faut pas invoquer les saints, qu'il faut rejeter le monachisme; comme aussi contre le dogme catholique qui fait procéder le Saint-Esprit du Père et du Fils. Les théologiens répliquèrent, et reçurent du patriarche la prière de lui épargner désormais l'ennui de leur correspondance théologique (2). Les notabilités protestantes de Wurtemberg n'en continuèrent pas moins à essayer d'unir les deux Églises; mais, cette fois, le patriarche garda complétement le silence. Enfin, la dernière tentative de l'infatigable Crusius, qui traduisit en grec quatre tomes in-folio de sermons luthériens, à l'usage du clergé d'Orient, fut tout aussi inutile, et le synode grec de Jérusalem s'exprimait encore, en 1672, avec indignation contre l'impertinente manie des théologiens luthériens de Tubingue.

Les tentatives faites par les réformés pour se rapprocher de l'Église grecque devaient paraître bien plus extraordi-

(1) Dans *Crusius*, Turcogræcia, p. 557.

(2) Acta et scripta theologor. Wirtemb. et Patriarch. Const. Jeremiæ. Viteb., 1584, in-4. Il est bon de rappeler que précisément les lettres qui compromettaient ces théologiens luthériens manquaient; mais on les trouve dans *Crusius*, Turcogræcia. Cf. *Schelstrate*, Acta eccles. oriental. contra Lutheri hæresin. Romæ, 1739; *Schnurrer*, de Actis inter Tubing. théolog. et patriarch. Constantinop. (Oration. acad. ed. Paulus. Tub., 1828. Cf. *Hefele*, l. cit., p. 545-67).

Digitized by Google

naires encore. Le premier intermédiaire entre les deux communions fut un certain Cyrille Lucaris, de l'île de Candie, qui, après avoir étudié à Padoue, avait passé à Genève, et, à son retour, s'était étroitement lié avec l'un des plus ardents adversaires de l'Église romaine, le patriarche d'Alexandrie, Mélétius Péga, qui l'avait ordonné prêtre. Placé, plus tard, à la tête de l'école de Wilna, il s'opposa de toute sa force aux tentatives faites alors pour rattacher à l'Église romaine les évêques russo-polonais du rite grec. L'intrigue l'éleva, après la mort de Mélétius, au siége patriarcal d'Alexandrie [1602]. Il se mit aussitôt en rapport avec l'envoyé de Hollande à Constantinople, Cornélius Van Hagen, zélé calviniste, pour calviniser l'Église grecque, fut activement secondé par les agents diplomatiques de Suède et d'Angleterre, et entra en correspondance avec le prédicateur hollandais, Jean Uytenbogaert, et avec l'archevêque de Canterbury, George Abbot. Il envoya même à ce dernier un jeune Grec, Métrophanes Kritopolos, qui devait étudier la théologie protestante en Angleterre, puis parcourir l'Allemagne. Enfin Cyrille, après bien des intrigues infructueuses, parvint au but de ses désirs, et fut transféré au siége patriarcal de Constantinople [1621]. L'avant-dernier archevêque de cette ville, Néophyte II, avait, depuis le commencement du XVII^e^ siècle, favorisé, disait-on, la réunion de l'Église d'Orient avec Rome, et les Jésuites missionnaires habitant Constantinople y avaient travaillé très-activement. Cyrille, ayant manifesté plus ouvertement ses opinions calvinistes, fut exilé dans l'île de Rhodes. Mais toujours actif, jamais découragé, il sut obtenir son rappel à force d'argent, et continua à employer ce puissant moyen pour arriver à ses fins. Il établit d'abord à Constantinople une imprimerie [1627], qui devait servir à l'exécution de ses plans, et parvint, à force de perfidie, et à l'aide de ses amis, à se débarrasser de la présence gênante des Jésuites. Les Génevois lui envoyèrent, par contre, le prédicateur réformé, Antoine Léger [1628], qui, pendant huit ans, déploya un grand zèle pour calviniser les Grecs, et obtint peu de succès. En 1629, Cyrille rédigea en latin une confession de foi (*Confessio fidei*), qu'il tradui-

Digitized by Google

sit ensuite en grec et répandit dans le public [1631], quoiqu'elle fût tout à fait calviniste. De là de nouvelles persécutions contre Cyrille et un nouveau bannissement [1634], dont son habileté et ses intrigues surent le tirer encore : car, en 1637, il fut réintégré, sans renoncer à la *sainte* doctrine de Calvin. Cette fois, l'irritation du peuple et du clergé ne connut plus de bornes contre un homme qui cherchait à substituer perfidement ses opinions privées à la croyance commune, et à détruire l'ancienne réputation d'orthodoxie de l'Église grecque. Un synode de Constantinople jugea le patriarche hérétique, qui, soupçonné d'ailleurs par le Grand-Seigneur d'avoir voulu favoriser une invasion de Cosaques appartenant à l'Église grecque, fut décapité et précipité dans la mer. Le synode de Constantinople, réuni peu après [septembre 1638], condamna la confession de foi de Cyrille et l'excommunia. Parmi les juges de Cyrille se trouvait Métrophanes, alors patriarche d'Alexandrie, que Cyrille avait envoyé en Angleterre. Cependant les semences de désordres répandues par Cyrille continuèrent à se propager; il fallut que ses successeurs et plusieurs synodes, dont celui du patriarche de Jérusalem, Dosithée [1672], est le plus important, condamnassent à diverses reprises l'hérésie calviniste de Cyrille (1). Pierre Mogila, archevêque de Kiew, rédigea et fit signer une confession de foi à tous les prélats grecs, pour empêcher dans l'avenir toute tentative d'union avec les réformés. Cette confession, qui pose d'une manière très-nette la base immuable de l'Église grecque comme celle de l'Église latine, est beaucoup plus pratique que spéculative, diffère par là même de toutes les formules de foi antérieures, si subtiles et si ambiguës, et résume toute la doctrine dans les trois vertus théologales, la Foi, l'Espérance et la Charité (2).

(1) Synodus Jerosolymitan. adv. Calvinistas hæreticos, interprete Domino M. F. ed. II. Paris, 1678. Monuments authentiques de la religion des Grecs, par *J. Aymon*, ou Lettres anecdotes de *Cyr. Lucaris* et du concile de Jérusalem. La Haye, 1708, in-4. D'autre part, l'abbé *Renaudot* a écrit : Contre les calomnies et fausseté du livre intitulé : «Monuments. » Paris, 1709, Cf. *le Sion*, année 1859, n° 20 ; *Hefele*, p. 570 sq.

(2) Orthodoxa conf. cath. atque apost. Eccles. Orient., ed. Hoffmann, Vratisl., 1751.

Digitized by Google

Malgré la froideur qui était restée entre les deux Églises latine et grecque, après tant d'essais d'union infructueux, on chercha encore à les réconcilier, au moment où un certain nombre de Grecs passèrent dans l'Église latine, et où Grégoire XIII fonda un collége pour l'instruction des jeunes Grecs (1), qui, après leur retour dans leur patrie, devaient travailler à la conversion de leurs compatriotes. Léon Allatius se distingua parmi eux par un zèle qui, comme celui de beaucoup d'autres, n'eut aucun résultat. La séparation des deux Églises est plus profonde qu'elle ne semble, et dépend de la manière toute différente dont elles se sont l'une et l'autre formées et développées (2).

§ 359. — *L'Église gréco-russe sous ses patriarches particuliers.*

Voyez § 357. *Schmitt*, l. cit., sect. X, p. 147-160. Lettres sur les offices divins de l'Église d'Orient, traduites du russe. Pétersb., 1837. Cf. *Sion*, année 1839, n° 23-24.

L'Église russe, fille de l'Église grecque, était, comme sa mère, hostile à l'Église catholique. Mais, en même temps, la situation politique de la Russie, ses intérêts, contraires à ceux de l'empire grec et, plus tard à ceux de l'empire turc, la portèrent bientôt à se créer une Église indépendante de celle de Constantinople. Ainsi, dès 1448, Jonas, nommé par le grand prince, fut reconnu par tous les évêques, réunis à Moscou, métropolitain de Russie. L'Église russe demeura bien encore quelque temps sous la dépendance du patriarche de Constantinople; mais un grand pas avait été fait pour son émancipation, que devait hâter d'ailleurs la prise de Constantinople [1453.] Par contre, à mesure que le lien qui l'unissait au patriarche de Constantinople se relâchait, l'influence et l'autorité

(1) Voyez § 344.

(2) *Gengler*, le Principe de foi de l'Église grecque, comparé avec celui de l'Église romaine et autres doctrines religieuses de notre temps. Bamb., 1839. Cf. Revue trim. de Tubing., année 1831, p. 652 et suiv.

Digitized by Google

du grand prince augmentaient. Aussi, au XVI^e^ siècle, le czar Iwanowicz chercha à rendre l'Église russe complétement indépendante, en revêtant un de ses évêques de la dignité patriarcale. Il obtint facilement ce qu'il désirait du patriarche de Constantinople, Jérémie II, qui avait besoin d'argent, et qui, étant venu en Russie en 1588, consentit, dans un synode, à ce que Job de Rostow fût institué patriarche de Moscou, et qu'en outre toute l'Église russe fût administrée par quatre métropolitains, six archevêques et huit évêques [1589]. Cette organisation fut aussi confirmée par les patriarches d'Alexandrie et de Jérusalem, par soixante-cinq métropolitains et onze archevêques grecs. Cependant les patriarches moscovites demandèrent, jusqu'en 1657, la confirmation de leurs charges à Constantinople. Enfin, en 1660, l'envoyé russe à Constantinople obtint du patriarche Denis II, et des autres patriarches grecs, l'autorisation authentique pour l'Église russe de faire élire le patriarche par le clergé russe, sans qu'on eût à recourir aux patriarches grecs, pour leur demander la confirmation de l'élu. Dès lors la position et l'influence des patriarches de Moscou devinrent fort importantes pour la Russie, sous le rapport politique. Leur considération en fut naturellement rehaussée ; à la fin du XVII^e^ siècle elle atteignit son apogée, et excita même les inquiétudes et l'envie de Pierre le Grand (1).

Les tentatives d'union entre l'Église de Russie et celle de Rome ne manquèrent pas non plus. Léon X, Clément VII et Grégoire XIII y songèrent sérieusement (2). Le czar Iwan IV Wassiliewicz [1533-84], ayant été battu par les Polonais, demanda du secours à l'empereur, réclama l'intervention du pape, et mit en avant, pour l'obtenir, le désir d'une réconciliation avec l'Église romaine [1581]. Grégoire XIII, voulant profiter de l'occasion, envoya en Russie

(1) Voyez plus bas, § 385.

(2) État de l'Église catholique des deux rites en Pologne et en Russie, depuis Catherine II jusqu'à nos jours, suivi d'un coup d'œil rétrospectif sur l'Eglise russe et sa situation par rapport au Saint-Siége, depuis sa séparation jusqu'à Catherine II, par *Augustin Theiner*, prêtre de l'Oratoire. Augsbourg, 1841, 2 vol. Le second volume se compose de pièces justificatives.

Digitized by Google

le Jésuite Antoine Possevin (1); on établit une conférence, à laquelle l'empereur lui-même prit part. Mais il en resta aux pourparlers, quand il vit que la paix avait été conclue d'une manière désavantageuse pour la Russie. Les provinces lithuaniennes, échues aux Polonais, furent plus heureuses.

La métropole de Kiew, toujours maltraitée par les patriarches de Moscou, ne devait pas être très-désireuse de rester sous leur dépendance. Rakosa, métropolitain de Kiew, ayant été outragé par les patriarches Jérémie et Job, invita les évêques de sa métropole à s'unir à Rome, dans un synode tenu à Breczc, où en effet l'union fut projetée [2 décembre 1593]. A la suite d'un second concile, on envoya une députation à Rome, et l'union fut conclue d'après les bases du concile de Florence (2), et avec tous les ménagements possibles pour les usages de l'Église réconciliée. Clément VII annonça cet heurenx événement, auquel applaudit toute la catholicité, dans sa bulle *Magnus Dominus et laudabilis* (3); il confirma au métropolitain d'alors la possession de ses droits de juridiction [23 février 1596], à savoir : l'élection et la confirmation des évêques de ses diocèses, à condition que le métropolitain lui-même demanderait sa confirmation, par le nonce de Pologne, à Rome. Cette union se consolida sous le métropolitain Jos. Velamin Rudski [1613-35], et Paul V accorda au métropolitain le privilége d'envoyer quatre jeunes gens au collége grec de Rome [1615].

§ 360. — *Les Monophysites et les Nestoriens.*

Renaudot, Historia Alexandrinor. patriarchar. Jacobitar. Paris., 1712, in-4. *J. J. Assemanni* Diss. de Syris Nestorian. Cf. *Raynald.* ad ann. 1553, n° 43 sq.; ann. 1562, n° 28 sq. Voyez le journal *Morgenland*, 5e année, 1842.

Les sectes qui, à la suite des controverses nestorienne et monophysite, s'étaient séparées de l'Église d'Orient, traî-

(1) *Ant. Possevini* Moscovia. Viln., 1586; Antv., 1587.

(2) Voyez t. II, § 272.

(3) Cf. l'ouvrage important du jésuite polonais *Piotr Skarga*, o jednosci Kosciola Bozego pod jednym Pasterzem : i o Greckiem i Ruskiem od tej jednosci odstapieniu (dédié à Sigismond III). Warz., 1590, et aussi *Theiner*, l. cit., P. I, p. 95 sq., et dans les pièces justif., nos 4-8, p. 12-36.

Digitized by Google

naient une misérable existence. Les communautés des Monophysites, communément appelés Jacobites, se répandirent en très-grand nombre en Syrie, en Mésopotamie et dans la Babylonie. Elles furent et sont encore soumises à un patriarche particulier, auquel sont subordonnés un primat et plusieurs archevêques et évêques. Il y a, en outre, encore des Jacobites en Egypte; on les y nomme Coptes, et ils sont dépendants du patriarche de Constantinople; enfin, il y en a en Abyssinie (1) et en Arménie. L'Église catholique fit aussi, à diverses reprises, des efforts pour ramener ces enfants égarés; mais elle ne réussit qu'auprès des Abyssiniens, lorsque l'appui qu'ils obtinrent des Portugais contre les Mahométans [1525] eut produit un premier rapprochement. Le zèle du Père Bermudez et des Jésuites parvint à faire renoncer à la dépendance du patriarche copte d'Alexandrie l'empereur Seltam Seghed [dep. 1607], qui embrassa solennellement, avec son beau-frère et les grands de sa cour, le catholicisme [1626]. Il reconnut le Jésuite Alphonse Mendez comme patriarche, et l'évêque de Rome comme chef de toute l'Église. Mais les moines et les ermites soulevèrent le peuple contre le rite romain; le patriarche et les missionnaires furent obligés de quitter le pays, sous le successeur de l'empereur, Seghed Basilides [dep. 1632], et tout rapport avec l'Église romaine fut sévèrement interdit [1634].

L'Église catholique fut plus heureuse avec les Arméniens, parmi lesquels s'étaient toujours conservées une foi plus vive et une ardeur plus grande pour la science que parmi les autres sectes de l'Orient. Aux Arméniens-unis appartiennent les Méchitaristes, ainsi appelés du nom de leur abbé Mechitar (c'est-à-dire consolateur). Celui-ci, né en Asie Mineure [1676], élevé par un prêtre arménien, montra de bonne heure un grand goût pour la science et une prédilection marquée pour la vie silencieuse du cloître (2). Son désir de s'instruire le poussa en Europe, où,

(1) *La Croze*, Hist. du christ. d'Abyssinie. La Haye, 1739. Dantzig, 1740; *Sohnurrer*, de Eccles. Maronitica. Tub., 1810 sq., P. II, in-4. Cf. *Ami de la religion*, nouv. série, 1841, p. 750.

(2) Voyez la description d'une visite faite à l'établissement de Saint-Lazare des Méchitaristes, et la vie de Méchitar, dans la Gaz. histor. et théol. d'Illgen; 1841, p. 143-168.

Digitized by Google

au milieu de continuelles traverses, il fut soutenu par son amour de l'étude, et le projet qu'il avait dès longtemps formé de fonder une académie littéraire pour la nation arménienne. La guerre des Turcs et des Vénitiens l'ayant obligé de quitter le couvent qu'il était parvenu à établir à grand'peine dans l'île de Morée, il en fonda un nouveau dans la petite île de Saint-Lazare à Venise [1717-40]. Ses moines vivant sous la règle de saint Benoît, encouragés par l'exemple de leur supérieur, se mirent à traduire dans les langues occidentales la littérature arménienne, et réciproquement à traduire en arménien les ouvrages de l'Occident. Ils ont continué ces utiles travaux après la mort de leur fondateur [1749], et se sont depuis établis à Vienne [1811] et à Paris.

Les Maronites du Liban (Monothélites?) qui, dès le XII^e^ siècle, se rapprochèrent de l'Église romaine, s'y rattachèrent complétement dans la seconde moitié du XVI^e^ siècle, lorsqu'on leur eut accordé un patriarche, l'usage de leur langue pour l'office divin, le mariage des prêtres, le calice et quelques autres usages. Le collége des Maronites, à Rome [dep. 1584], a toujours cultivé avec zèle, et dans un humble silence, la langue syriaque et les sciences de l'Occident. En 1736, un concile national des Maronites adopta, en présence d'un légat du pape, comme preuve de leur union avec l'Église latine, les décrets du concile de Trente.

Les Nestoriens ou Chaldéens, nommés chrétiens de saint Thomas dans les Indes-Orientales, sont soumis à deux patriarches, dont l'un réside dans un couvent près de Mossoul, en Mésopotamie, l'autre à Ormia, en Perse. Ils avaient autrefois des églises en Tartarie, dans les Indes et jusqu'en Chine. Les papes Pie IV et Paul V essayèrent de les unir au centre commun de la catholicité ; il en résulta une division parmi les Nestoriens, dont la partie soumise au patriarche d'Ormia rentra seule dans le giron de l'Église latine.

Digitized by Google

Digitized by Google

DEUXIÈME ÉPOQUE.

DE LA PAIX DE WESTPHALIE

A LA RÉVOLUTION FRANÇAISE

[1648-1789]

§ 361. — *Sources.*

I. Bullar. Roman. cont. dep. Clément XIII, par *Barbieri*. Rome, 1835 sq. Acta historico-ecclesiast. Weim., 1736-58, 24 vol. Nova acta hist. eccles. Weim., 1758-73, 12 vol. Acta hist. eccles. nostri temporis. Weim., 1774-87, 12 vol. Répertoire pour servir à l'hist. ecclés. moderne. Weimar, 1790. Titres, pièces et documents pour servir à l'hist. ecclés. moderne. Weimar, 1789-93, 5 vol. *Walch*, Nouv. hist. ecclés. Lemgo, 1771-83, 9 vol.; continuée par *Planck*. Lemgo, 1787-93, 3 vol.

II. *J.-A. de Einem*, Essai d'une hist. ecclés. du XVIII^e^ siècle. Leipzig, 1776, in-fol., 3 vol. *J.-R. Schlegel*, Hist. ecclés. du XVIII^e^ siècle. Heilb., 1784 sq., 2 vol. *de Fraas*, t. III, P. I. (Tous deux ont continué Mosheim.) *P.-J. de Huth*, Essai d'une hist. ecclés. du XVIII^e^ siècle. Augsb., 1807-9, 2 vol. *Robiano*, Continuation de l'Histoire de l'Eglise de Bérault-Bercastel depuis 1721-1830. Paris, 1836, 4 vol. (important à cause des pièces justificatives, t. I.) *Henrion*, Hist. générale de l'Eglise pendant les XVIII^e^ et XIX^e^ siècles. Paris, 1836, t. I. L'abbé *Rohrbacher*, Hist. univ. de l'Eglise cathol., 29 vol. in-8. Paris, 1840-49. Cf. aussi *Schrœckh*, Hist. ecclés. depuis la réforme, part. VI-IX. *F. Ancillon*, Tableau des révolutions du système politique de l'Europe depuis la fin du XV^e^ siècle. Berlin, 1803-5, 4 vol. *Schlosser*, Hist. du XVIII^e^ siècle. Heidelb., 1823, 2 vol., 1836-42, 3 vol.

Digitized by Google

CHAPITRE PREMIER.

HISTOIRE DE L'ÉGLISE CATHOLIQUE.

---

§ 362. — *Les papes du XVII^e siècle.*

Guarnacci. Vitæ et res gestæ Romanorum pontificum et cardinalium a Clemente X usque ad Clementem XI. Romæ, 1751, 2 vol. in-fol. *Antonii Sandini* Vitæ pontif. rom. ex antiq. monum. collectæ. Patav., 1739, in-8; Bamberg, 1753, in-8. Storia critico-chronologica de Rom. pontefici (jusqu'à Clément XIII) e di generali e provinciali concilii, scritta da *Giuseppe Abbate Piatti.* Nap., 1765-70. *Bower*, Hist. des papes, revue par *Rambach*, t. X, P. II. *Léop. Ranke*, Hist. de la papauté pendant les XVI^e et XVII^e siècles. Berlin, 1839, t. III.

Un rude et terrible coup avait frappé la papauté sous le règne d'Innocent X. Les princes catholiques et protestants avaient conclu la paix de Westphalie sans aucun égard pour la cour de Rome ; ils avaient sécularisé une grande partie des biens ecclésiastiques, des abbayes et des évêchés, et complétement émancipé le pouvoir temporel. Le Saint-Siége avait par là même perdu de son ascendant moral, de sa considération aux yeux des peuples, et il était à craindre que, d'après de pareils précédents, on ne finît par attaquer et amoindrir la papauté elle-même dans ses droits les plus essentiels. Innocent ne put opposer à cette violation de ses priviléges qu'une inutile protestation. Alexandre VII, son successeur (Fabio Chigi) [1655-67], promettait aux Romains un règne heureux, par la sévérité de ses mœurs, sa haine du luxe et de la magnificence, sa prudence et sa connaissance des affaires. Malheureusement le pape ne réalisa pas toutes les espérances qu'on avait conçues des talents et des vertus du cardinal diplomate ; il s'entoura de plus de pompe qu'on ne l'avait pensé, attira ses parents à Rome, et fut, dans diverses occasions difficiles, au-dessous des cir-

Digitized by Google

constances et de sa répudiation. Il eut la consolation inespérée de voir la reine Christine (1), fille de Gustave-Adolphe, abjurer le protestantisme et rentrer dans le giron de l'Église. Il la reçut à Rome avec magnificence et lui assigna une pension annuelle. Par contre, la France, qui déjà lui avait été défavorable dans sa nonciature à Munster, devint pour lui une source d'amertume et de chagrin, sous le ministère de Mazarin [† 1661), et plus encore sous le règne de Louis XIV. Ce monarque semblait avoir formellement chargé son ambassadeur, le duc de Créqui, d'outrager le pape. Les mépris de l'ambassadeur et les bravades de ses gens irritèrent la garde corse, qui, poussée à bout, ne respecta pas l'hôtel même de l'ambassade française [1662]. Louis XIV en fut tellement exaspéré qu'il fit sortir du royaume, sous escorte, l'envoyé pontifical, occuper la ville papale d'Avignon et le comtat Venaissin, et marcher des troupes sur l'Italie, pour obtenir satisfaction. Le pape se vit obligé d'accepter l'humiliante convention de Pise [1664]. Alexandre renoua cependant des rapports avec la république de Venise, qui lui accorda les biens de la congrégation des chanoines réguliers du Saint-Esprit, situés dans son territoire, pour soutenir les frais de la guerre contre les Turcs, et rappela, sur sa demande, les Jésuites jusqu'alors repoussés par elle (2). Enfin, Alexandre embellit Rome de magnifiques édifices, comme celui du collége de la Sapience, qu'il enrichit d'une superbe bibliothèque. Mais ses somptueuses constructions et les insatiables désirs de sa famille mirent, à plusieurs reprises, ses finances dans un grand embarras, et nuisirent à son nom.

Clément IX (Rospigliosi) [1667-69], littérateur et poëte comme son prédécesseur, mais plus économe que lui, chercha à réparer le désordre des finances, parvint à soutenir la république de Venise, par de fortes sommes d'argent, dans sa lutte contre les Turcs, à réconcilier la France et l'Espagne par la paix d'Aix-la-Chapelle [1668], en faisant

(1) *Crauert*, Christine de Suède et sa cour. Bonn, 1837 et suiv., 2 vol. Relation de tout ce qui se passa entre le pape Alexandre et le roi de France. Col., 1670; *Desmarais*, Hist. des démêlés de la cour de France avec la cour de Rome. Paris, 1706, in-4; Essais poétiques de ce pape : *Philomati* labores juveniles. Paris., 1656, in-fol.

(2) Voyez § 344.

Digitized by Google

sentir à Louis XIV que, dans l'intérêt de sa gloire et de son salut, il devait mettre des bornes à ses conquêtes. Il reconnut dom Pedro roi de Portugal, et institua les évêques nommés par lui. Enfin, il eut le bonheur de terminer la querelle du jansénisme. Il porta un grand intérêt aux missions étrangères, et, parmi les prescriptions données à ce sujet, il défendit entre autres toute espèce de commerce aux missionnaires.

Le Saint-Siége resta vacant pendant cinq mois après sa mort, et l'octogénaire Émile Altieri, élu à sa place, prit le nom de Clément X [1670-76]. Ici commença une ère encore plus triste pour les papes. A l'exemple du roi de France, les princes catholiques cherchèrent à enlever au souverain pontife toute influence et à s'emparer de ses revenus dans leurs États. La source d'un des plus pénibles combats pour la papauté fut la discussion élevée en France sur le droit de régale, en vertu duquel le roi, durant la vacance des siéges épiscopaux, disposait des bénéfices qui étaient à la collation de l'évêque, administrait et touchait les revenus de l'évêché. Ce droit, qui primitivement ne s'appliquait qu'aux églises fondées par des rois, avait été étendu à toutes les églises du royaume sous Henri IV. Louis XIV confirma cet usage par deux édits de 1673 et 1674, et les évêques de Pamiers et d'Alais s'opposèrent seuls à la violation des droits d'un grand nombre d'églises. Clément mourut avant la fin de la discussion.

Son successeur, Innocent XI (Odescalchi) [1676-1689], pontife doué de rares qualités, ennemi déclaré du népotisme (1), publia d'utiles ordonnances pour la discipline du clergé et apporta la plus grande sollicitude dans la nomination des évêques. Il eut de vifs démêlés avec les différentes cours, en retirant aux hôtels des ambassadeurs à Rome, le droit d'asile pour les criminels. Les princes se désistèrent tous après avoir reçu des explications plus précises sur le retrait de cette franchise. Louis XIV seul n'imita pas leur exemple. Son ambassadeur méconnut tellement les droits du pape, que les gens de sa suite se conduisirent dans Rome comme une armée en pays conquis.

(1) Vita d'Innoc. XI. Ven., 1690, in-4; *Bonamici*, de Vita et rebus gestis Innocentis XI. Romæ, 1776.

Digitized by Google

Louis XIV fit occuper Avignon et en appela du pape à un concile universel. En même temps la controverse sur la régale continuait avec vivacité. Innocent avait recueilli l'appel des évêques de Pamiers et d'Alais. Louis XIV, de son côté, assembla le clergé de France (1), qu'il sut gagner et dont il obtint la fameuse déclaration de 1682, contenant les quatre articles, base des prétendues libertés gallicanes. Le pape protesta contre cette déclaration, lorsque le roi de France en ordonna l'observation dans tout son royaume ; mais le coup avait été porté, et il était sensible. Le pieux pontife, que le peuple honorait comme un saint, ne trouva de consolation à ces amertumes, au moment de sa mort, que dans la victoire remportée par Jean Sobieski sur les Turcs devant Vienne [1683], dans la rapide propagation de l'Évangile parmi les idolâtres, et dans la députation qu'envoyèrent divers évêques schismatiques d'Orient à Rome, pour témoigner leur soumission au Saint-Siége.

Innocent fut remplacé par Alexandre VIII (Ottoboni) [1689-1691]. Né à Venise, Alexandre soutint sa patrie contre les Turcs, obtint de Louis XIV la restitution d'Avignon et du comtat Venaissin, ce qui ne l'empêcha pas de condamner par une bulle les quatre articles de l'Église gallicane. La reine Christine lui légua la riche collection qu'on joignit à la bibliothèque Vaticane. Le népotisme d'Alexandre obscurcit malheureusement sa mémoire.

Innocent XII (Pignatelli) [1691-1700], élu après Alexandre, marcha sur les traces d'Innocent XI ; interdit même, par une bulle expresse le népotisme ; publia d'utiles et vigoureuses ordonnnances pour l'exécution de la justice et la restauration des mœurs dans les États de l'Église, s'occupa surtout des pauvres, qu'il appelait ses neveux, et pour lesquels il avait fait du palais de Latran une sorte d'hôpital. Après bien des expériences amères, Louis XIV avait été obligé enfin de permettre aux évêques de France d'écrire au pape qu'ils étaient affligés des conclusions de l'assemblée de 1682 et les considéraient même comme invalides. Le roi lui-même avait écrit d'avance au pape qu'il se

(1) L'assemblée se composa de 34 archevêques et évêques, 2 agents du clergé et 36 ecclésiastiques du second ordre (novembre 1681).

Digitized by Google

réjouissait de faire savoir à Sa Sainteté qu'il avait donné les ordres nécessaires pour que les dispositions auxquelles l'avaient obligé les circonstances, dans son ordonnance du 2 mars 1682, restassent sans effet en ce qui concernait la déclaration du clergé de France. Le pape accorda alors l'institution des évêques nommés, qui avait été retardée jusqu'à ce moment.

§ 363. — *Suite. Les papes du XVIII^e^ siècle.*

Clément XI (Albani), après de longues hésitations, monta sur le trône pontifical au commencement du XVIII^e^ siècle [1700-1721] (1). Prince capable et indépendant, prédicateur savant et zélé, le nouveau pape se trouva, dès le principe de son règne, en face de deux graves difficultés. Frédéric I^er^ avait accepté le titre de roi de Prusse [1700]. Or le duché de Prusse avait appartenu naguère à l'ordre Teutonique, qui n'y avait pas légalement renoncé. Le pape protesta contre la royauté de Frédéric, et cette protestation fut renouvelée pas ses successeurs (2). Clément XI fut aussi, contre son gré, enveloppé dans les embarras de la guerre de succession d'Espagne, qui suivirent la mort de Charles II, après avoir vu échouer ses efforts et son intercession pour empêcher la guerre. L'empereur d'Allemagne, Joseph I^er^, ayant cru apercevoir dans le pape des préventions favorables à la France et contraires à la reconnaissance de son frère comme roi d'Espagne, fit peser sur le pontife tout le poids de son mécontentement. Ses troupes pillèrent les États de l'Église, ses généraux conclurent une alliance avec le duc de Parme et de Plaisance,

(1) Opp. (Bulles, discours, lettres et homélies), Romæ, 1722; Francf., 1729, 2 vol. in-fol.; *Buder*, Vie du sage et célèbre Clément XI. Francf., 1721, 3 vol. (Polidoro); libb. VI, de Vita et rebus gestis Clementis XI. Urb., 1724; *Reboulet*, Hist. de Clément XI. Avignon, 1752, 2 vol. in-4.

(2) Le pape écrivit (Epp. et brevia selectiora, p. 43 sq., ed. Francof.): Fridericum marchionem Brandenburgensem nomen et insignia Regis Prussiæ inaudito forte hactenus apud Christianos more nec sine gravi antiqui juris, *quod ex provincia sacra et militari Teuthonicorum ordini competit*, violatione sibi publice arrogasse.

Digitized by Google

pour imposer de fortes contributions au clergé. A ces démêlés s'ajouta la discussion sur le droit de présentation aux cathédrales et aux fondations religieuses. Le pape menaça de l'excommunication et se prépara à la guerre ; mais, à l'approche des troupes impériales, il fut obligé d'accepter la paix, de mettre bas les armes, de reconnaître Charles III roi d'Espagne, et de promettre de l'investir du royaume de Naples « sauf cependant tout droit d'un tiers. » Ce traité exaspéra tellement Philippe d'Anjou qui était parvenu au trône, qu'il chassa d'Espagne le nonce du pape et interdit à ses sujets tout rapport avec Rome. Enfin Clément eut à combattre le duc de Savoie, Victor-Amédée [septembre 1711], par suite d'une excommunication qui avait frappé quelques magistrats de Savoie, coupables d'avoir méconnu les droits de l'Église, mais surtout par suite de l'élévation du duc Victor-Amédée, qui, monté sur le trône de Sicile en vertu de la paix d'Utrecht [1713] et sans le consentement du pape, voulait exercer des droits ecclésiastiques, toujours déniés par les souverains pontifes aux princes de Sicile. Le pape, ayant mis le royaume de Sicile en interdit, fut obligé d'entretenir à Rome trois mille clercs siciliens qui s'y étaient réfugiés. Ainsi, les embarras du gouvernement pontifical augmentaient de jour en jour. Le souvenir de la haute et puissante influence exercée autrefois par le Saint-Siége soutenait le pape dans son attitude ferme et résolue ; mais il n'était plus appuyée par les princes catholiques, dont la plupart, comme les souverains protestants, préféraient exercer eux-mêmes, dans leurs États, l'autorité spirituelle, et ne se servir de la religion et du pape que dans des vues politiques.

Innocent XIII (Conti) [1721-1724], termina, durant un règne trop court, le différend du Saint-Siége avec Naples, en reconnaissant le roi Charles VI [1722], ce qui n'empêcha pas l'empereur de transférer à don Carlos Parme et Plaisance, qui depuis deux cents ans étaient au pouvoir des papes. Innocent protesta en vain, et sa mort prématurée priva l'Église d'un pontife sage et prévoyant, qui n'eut à se reprocher que l'admission dans le collége des cardinaux de l'indigne abbé Dubois.

Benoît XIII (Orsini) [1724-1730], après avoir refusé avec

Digitized by Google

larmes la dignité pontificale (1), ne l'avait acceptée qu'en vertu de l'obéissance que, comme religieux dominicain, il avait promise au supérieur de son ordre, dont le couvent resta, en effet son véritable monde. A peine élu, il porta diverses ordonnances contre le luxe des cardinaux et sur la modestie des vêtements du clergé, etc. Le concile qu'il assembla au palais de Latran [1725] prit de sages et fructueuses mesures contre divers abus scandaleux et déclara en même temps que la bulle *Unigenitus*, lancée contre Quesnel, devait être reconnue par tous comme règle de foi. Benoît recouvra Comachio des mains de l'empereur, régla avec lui le différend concernant la monarchie sicilienne [1727], en accordant à Charles et à ses successeurs d'instituer un juge ecclésiastique en troisième instance, et en ne retenant par devers lui que les affaires les plus importantes. Il termina aussi les démêlés du Saint-Siége avec les ducs de Sardaigne et de Savoie, en leur concédant le droit de patronage sur toutes les églises et tous les couvents de leurs États, mais non les revenus des siéges vacants qui devaient être utilisés au profit des églises. Mais il ne put maintenir la paix avec le roi de Portugal, Jean V, qui exigeait d'une manière rude et inconvenante que le pape accordât le cardinalat au nonce Bichi, rappelé de Lisbonne. Le collége des cardinaux protesta contre cette élévation. Jean, irrité de ce refus, rappela tous les Portugais de Rome, interdit tout rapport avec le Saint-Siége, et défendit même aux couvents de Portugal d'envoyer leurs aumônes accoutumées à Rome. La fête de Grégoire VII, que les Bénédictins seuls avaient observée jusqu'alors, avec le chapitre de Salerne, et que le pape étendit à toute la catholicité, devint pour lui une source d'amers soucis de la part des gouvernements de Venise, de France et d'Autriche, parce que la cinquième leçon de l'ancien office de Saint-Grégoire faisait mention de l'excommunication et de la déposition de l'empereur Henri IV. Benoît XIII eut enfin le malheur d'accorder sa confiance au cardinal Coscia, dont l'apparente piété avait séduit le pape, et qui ne se servit

(1) Opera theol. Romæ, 1728, 3 vol. in-fol. Icon. et mentis et cordis Benedicti XIII. Francof., 1723; *Alex. Borgia*, Benedicti XIII Vita. Romæ, 1752, in-4; Vie et actes de Benoît XIII. Francf., 1731.

Digitized by Google

de son influence que pour augmenter ses richesses au détriment et à la honte de l'Église.

Clément XII (Corsini) [1730-1740], qui, après un brillant passé, fut élevé très-âgé au trône pontifical, chercha à faire refleurir la justice, la science et les arts. Il vida le différend avec le Portugal, en créant cardinal le légat Bichi, mais retomba immédiatement après dans de nouveaux embarras vis-à-vis de la cour d'Espagne ; « car, depuis le com-» mencement du siècle, il semblait que les cours d'Europe » eussent pris à tâche de remplacer l'antique respect qu'on » témoignait aux papes, par la plus inconvenante hauteur » et l'arbitraire le plus inique, » au point que certains princes protestants traitaient le pape avec plus de déférence et d'honneur que les catholiques. La nouvelle tentative de Clément XII pour rentrer en possession du duché de Parme, après la mort du duc Antoine [1731], échoua comme les précédentes. Il créa une école théologique à Bissignano, en Calabre, pour la conversion des Grecs (*seminarium Corsini*), et publia en même temps contre les sociétés de francs-maçons un bref de condamnation [1738], que confirma Benoît XIV en 1751.

Le savant et sage successeur de Clément XII [Lambertini 1740-58], élu après un conclave de six mois, chercha d'abord à rétablir les finances, épuisées par les dilapidations dans lesquelles Coscia avait entraîné Benoît XIII, et par la manie de bâtir de Clément XII, en protégeant l'agriculture, en établissant des fabriques et en diminuant le luxe (1). Puis il travailla sérieusement à l'amélioration du clergé par de sages ordonnances, dans lesquelles il se montra plus favorable aux Dominicains qu'aux Jésuites, abolit certains jours de fêtes dans les États qui s'en plaignaient [1748], et rétablit par sa modération les bons rapports du Saint-Siége avec les différentes cours. Il accorda [1740] à Jean, roi de Portugal, le titre de *rex fidelissimus* [1748], et le droit de pourvoir à tous les évêchés et béné-

(1) *Benedicti XIV* Opera ed. Azevedo. Romæ, 1747-51. 12 vol. infol.; ses Bulles (Bullar. M. Luxemb., 1754, t. XVII-XIX) et acta hist. ecclesiast. t. I, p. 144 sq.; t. IV, p. 1058 sq.; t. XV, p. 907 sq., 637 sq. Cf. *Guarnacci*, l. cit., p. 942; t. II, p. 487 sq. Vie du pape Benoît XIV. Paris, 1783, in-12.

Digitized by Google

fices vacants dans son royaume [1740]. A Naples, il créa, de concert avec le roi, un tribunal composé d'un nombre égal de juges séculiers et ecclésiastiques, présidé par un membre du clergé, et seul arbitre de toutes les affaires concernant l'Église. Il conclut un concordat [1753] avec l'Espagne, en vertu duquel il conserva le droit de mettre en possession de cinquante-deux fondations et bénéfices du royaume, et fut dédommagé de la renonciation à ses droits sur les autres par une somme d'argent. Il en agit de même avec le roi de Sardaigne. Quant aux différends de l'Autriche et de la république de Venise, relatifs au patriarcat d'Aquilée, il décida que les droits du patriarcat seraient partagés entre les archevêchés de Gœrz en Autriche et l'évêché d'Udine dans les états de Venise [1751]. Mais cette décision déplut à la république, qui ordonna [1754] que oute bulle, tout bref, toute citation du Saint-Siége, passeraient à la censure de la république avant d'être publiés. Ce fut le seul différend que Benoît n'eût pas terminé au moment de sa mort. Il favorisa d'une manière spéciale la société des nobles (*societas nobilium*), qui s'était formée en Hongrie pour la défense et la propagation de la religion catholique. Enfin il laissa comme monument de sa profonde érudition et de ses vastes connaissances, non-seulement les nombreux ouvrages que nous citerons plus bas, et qui ont fait de ce pape un des écrivains les plus graves de son temps, mais encore des sociétés savantes qu'il institua pour les antiquités romaines et chrétiennes, et pour le droit canon. Sa bienveillance réjouissait tous ceux qui l'approchaient : ses avertissements parfois vifs et sévères ne blessaient personne.

Clément XIII (Rezzonico) [1758-1769], qui avait déjà la réputation d'un saint dans son évêché de Padoue, passait en même temps pour un chaud protecteur des Jésuites, ce qui lui valut tout d'abord de nombreux conflits avec les différents cabinets de l'Europe, mais surtout avec les Bourbons de France, d'Espagne et de Naples (1). Il eut la douleur d'apprendre, sans pouvoir s'y opposer, les persécutions dont Pombal, ministre de Portugal, et Pereira, canoniste

(1) *Bower-Rambach*, t. X, sect. II, p. 881 et suiv.

Digitized by Google

de la cour, frappèrent les Jésuites, les calomnies qu'ils inventèrent contre l'ordre, le bannissement qu'ils firent prononcer contre lui en 1759, et la suppression de l'ordre successivement déclarée en France [1762], en Espagne [1767] et en Sicile [1768]. Mais il ne put garder le même silence, et il parla au contraire avec vigueur et autorité comme pape et suzerain, lorsque le duc de Parme publia une ordonnance d'amortissement contre le clergé, et voulut restreindre les immunités et franchises ecclésiastiques. Les Bourbons de France et de Naples soutinrent la cause du duc, réclamèrent le retrait du bref pontifical, et s'emparèrent, les premiers d'Avignon et du comtat Venaissin, les seconds de Bénévent, quand ils virent que le pape, loin de céder à l'orage, résistait avec fermeté et dignité, confirmait de nouveau l'ordre des Jésuites, et réclamait l'appui de Marie-Thérèse, à laquelle il accorda, pour elle et ses successeurs, en leur qualité de rois de Hongrie, le titre honorable de *roi apostolique*. Mais il semblait que toutes les puissances catholiques étaient conjurées pour se venger des empiétements dont elles avaient eu à souffrir ou prétendu souffrir autrefois de la part de la papauté, et que le Saint-Siége, qui avait résisté, dans la période précédente, aux attaques violentes des princes protestants, devait succomber sous les coups des princes catholiques. Car la république de Gênes elle-même osa outrager la cour romaine, en imposant 6,000 scudi à l'entrée du visiteur pontifical envoyé en Corse. Comme toutes ces violences étaient dirigées contre un pape, que ce pape protégeait en outre un ordre proscrit par le monde, le XVIII^e siècle les trouva parfaitement justes et légitimes. Clément mourut avant la fin de ces déplorables luttes. Marie-Thérèse elle-même, dont l'infortuné pontife avait espéré quelque consolation et qu'il avait suppliée de faire respecter du moins son grand âge, Marie-Thérèse lui répondit « que c'étaient des affaires » politiques et non pas religieuses, et qu'elle n'avait pas » le droit de s'en mêler. »

Les cardinaux dévoués aux princes élurent après un conclave de trois mois et quatre jours Ganganelli, de l'ordre des Franciscains, qui, monté sur le trône sous le nom de Clément XIV [1769-74], chercha à réconcilier le Saint

Digitized by Google

Siége avec les Bourbons (1). Un des actes les plus importants de son autorité souveraine fut l'abolition de l'ordre des Jésuites (2), décrétée par la bulle *Dominus ac Redemptor* [21 juill. 1773]; il créa cardinal le frère de Pombal, et confirma l'élévation de Pereira à l'évêché de Coïmbre. Une mesure conforme aux véritables exigences du temps et souvent réclamée par les princes, fut l'abolition de la lecture de la bulle de la Cène. Immédiatement après cette abolition, on lui rendit Avignon et Bénévent, et le Portugal accueillit de nouveau le nonce du pape. Néanmoins Clément fut obligé de supporter encore la manière arbitraire dont les gouvernements d'Espagne, de Naples et de Venise en usaient avec l'Église et ses biens. Il a été clairement démontré que le bruit de l'empoisonnement de Ganganelli est tout à fait dénué de fondement.

Pie VI (Angelo Braschi) [1774-1799], élu dans un temps aussi critique sous le rapport politique que sous le rapport religieux (3), et dont il reconnaissait toutes les difficultés, dit prophétiquement aux cardinaux : « Votre choix fait » mon malheur. » Pie VI inaugura les premiers temps de son pontificat, moins agités encore, par la magnifique création du musée Pio-Clémentin et le défrichement des marais Pontins. Mais bientôt, et à peine Marie-Thérèse fut elle morte [1780], Joseph II se mit au rang ou plutôt à la tête de ceux qui travaillaient à la déconsidération du Saint-Siége, et il ne fut plus question que de séculariser, d'abolir les ordres religieux, de s'emparer des biens ecclésiastiques, de remplir les siéges épiscopaux sans confirmation papale, d'isoler les églises nationales du centre de la catholicité, et le tout sous le pieux prétexte de continuer les

(1) La Vie du pape Clément XIV, par le marquis de *Carraccioli*. Paris, 1775. Lettres intéressantes du pape Clément XIV, trad. du latin et de l'italien par *Carraccioli*. Paris, 1776 et suiv., 3 vol., et Vie du pape Clément XIV. Berlin et Leipzig, 1774-75, 3 vol. *Walch*, Histoire du gouvernement du pape Clément XIV, P. I, p. 3-54 et 201-248. *Theiner*, Hist. du pontif. de Clément XIV ; id. Clementis XIV epp. et brevia. Paris, 1852, publ. d'abord à Rome.

(2) Cf. *Leo*, Manuel d'hist. univ., t. IV, p. 476-77.

(3) Conclave et choix du pape Pie VI. (Walch, Histoire ecclésiastique moderne, P. V, p. 257 et suiv.) *Bourgoing*, Pie VI et son pontificat. Hist. de Pie VI. Vienne, 1799. Conf. aussi Suite des papes. Wurtz., 1842, t. II, p. 234 et suiv.

Digitized by Google

utiles et indispensables réformes ordonnées par le concile de Trente! La plupart des gouvernements faisaient valoir contre l'Église et le pape des principes peu différents de ceux qu'on venait de proclamer en France, et dont les princes furent bientôt eux-mêmes les victimes. Joseph II décréta que les ordonnances du pape et des évêques seraient soumises au *placet* du souverain, resserra les conditions du serment épiscopal, abolit toutes les *réserves*, défendit d'accepter tout titre ou toute dignité de Rome sans son autorisation; prohiba l'union des couvents de ses États avec ceux du même ordre à l'étranger, en réforma un grand nombre, interdit diverses processions, toutes les confréries, imposa de rigoureuses épreuves aux candidats du saint ministère. Les archevêques de Mayence, Trève, Cologne et Salzbourg entreprirent de confirmer, au point de vue ecclésiastique, ces mesures impériales, au Congrès d'Ems [1786]. L'exemple de Joseph fut parfaitement imité par son frère, Léopold, duc de Toscane, qu'appuyaient dans toutes ses mesures l'évêque de Pistoie, Scipion Ricci, la république de Venise et le ministre de Naples Tanucci (1). L'Espagne était hautement mécontente de ce que le pape ne voulait pas canoniser l'évêque Palafox, ennemi acharné des Jésuites. Pour détourner les dangers qui menaçaient si sérieusement le Saint-Siége de la part de l'Autriche, Pie VI, plein de confiance en l'autorité apostolique et en sa dignité personnelle, résolut de se rendre à Vienne, et d'y obtenir le retrait des ordonnances si nuisibles à l'Église et à l'État. Son voyage fut un triomphe. A chaque pas il trouva des populations prosternées, demandant sa bénédiction. L'empereur seul et son vieux et arrogant ministre Kaunitz (tout imbu des idées françaises) firent sentir au pape combien sa venue leur était importune. L'empereur n'assista point à l'office pontifical; il défendit à qui que ce fût de parler au pape sans son autorisation expresse; et, pour que personne ne parvînt secrètement jusqu'au pape, on mura toutes les entrées de son palais, excepté une, qu'on entoura de gardes. Le pape voulait-il parler d'affaire à l'empereur, celui-ci lui répondait qu'il n'y comprenait rien, qu'il lui

(1) Cf. *Walch*, Nouvelle hist. ecclésiast., P. V, p. 2-118.

Digitized by Google

fallait d'abord consulter son conseil, et empêchait le pape de traiter l'affaire par écrit. Kaunitz, au lieu de baiser la main que lui tendit le pape, la secoua rudement, ne fit point de visite au pontife, et lorsque, sous prétexte de visiter sa galerie de tableaux, Pie VI vint voir le ministre, Kaunitz le reçut en déshabillé du matin (1). Après un inutile séjour de quatre semaines, au bout duquel il obtint la simple promesse que les réformes ne renfermeraient rien de contraire à la doctrine de l'Église et à la dignité de son chef suprême, le pape reprit le chemin de ses États. Cependant l'impression produite par la présence du pape sur le clergé et le peuple, que n'avaient pu empêcher ni amoindrir les pamphlets du canoniste Valentin Eybel et d'autres, fut durable et utile pour l'avenir. L'empereur accompagna Pie VI jusqu'à Mariabrunn, abolit ce couvent quelques heures après le départ du pape, pour prouver combien peu cette auguste visite avait modifié ses sentimeuts... Mais toutes ces tentatives dirigées contre la puissance pontificale, qui semblaient de tristes imitations de la conduite des princes protestants, furent bientôt outre-passées par les audacieuses entreprises de la Révolution française, dont Pie VI fut une des plus illustres victimes. Dès 1789 les biens ecclésiastiques avaient été déclarés en France biens nationaux, et ce fut le commencement de la seconde partie de cette époque triste et mémorable.

§ 364. — *Églises de France. Libertés gallicanes.*

(*Picot*), Essai historique sur l'influence de la religion en France pendant le XVII[e] siècle. Paris, 1824, 2 vol. Mémoire pour servir à l'Histoire ecclésiastique en France pendant le XVII[e] siècle. Francf., 1829, 2 vol. *Rœss et Weis*, Mém. de l'hist. de l'Eglise de France au XVII[e] siècle. Francf., 1829. — Œuvres du comte J. de Maistre. Paris, Migne, 1841, 1 vol. in-4.

L'Église de France avait été, plus que toute autre, agissante et agitée durant la dernière moitié de la précédente époque : aussi, sous ce point de vue, tient-elle encore le premier rang au temps où nous sommes arrivés et où vont

(1) Cf. *Wolfg. Menzel*, Hist. des Allemands, ch. 548 et 549.

Digitized by Google

se dérouler plus complétement les événements préparés depuis longtemps. Louis XIV (1) tourna contre l'Église, et le pape surtout, son système de violence politique. Nous avons parlé dans la vie d'Innocent XI des prétentions du roi de France relatives à la régale. A la suite de ce différend arriva la fameuse déclaration du clergé de France [1682], renfermant les quatre articles, dont on regarde Bossuet comme le rédacteur (2) :

I. « Saint Pierre et ses successeurs, vicaires de Jésus-» Christ, et toute l'Église même, n'ont reçu de puissance » de Dieu que sur les choses spirituelles et qui concernent » le salut, et non point sur les choses temporelles et ci-» viles. Les rois et les souverains ne sont donc soumis à » aucune puissance ecclésiastique, par l'ordre de Dieu, » dans les choses temporelles. Ils ne peuvent être déposés » ni directement ni indirectement par l'autorité des chefs » de l'Église; leurs sujets ne peuvent être dispensés de la » soumission et de l'obéissance qu'ils leur doivent, ni » absous du serment de fidélité.

II. » La plénitude de puissance que le Saint-Siége apos-» tolique et les successeurs de saint Pierre, vicaires de « Jésus-Christ, ont sur les choses spirituelles est telle, que » néanmoins les décrets du saint concile œcuménique de » Constance, contenus dans les sessions IV et V, demeu-» rent dans toute leur force et vertu, et l'Église de France » n'approuve pas l'opinion de ceux qui donnent atteinte à » ces décrets, ou qui les affaiblissent en disant que leur » autorité n'est pas bien établie, qu'ils ne sont point » approuvés, ou qu'ils ne regardent que le temps du » schisme.

III. » Ainsi, l'usage de la puissance apostolique doit » être réglé suivant les canons faits par l'esprit de Dieu, et » consacrés par le respect général; les règles, les coutu-» mes et les constitutions reçues dans le royaume et dans » l'Église gallicane doivent avoir leur force et leur vertu, » et les usages de nos pères demeurer inébranlables; il est » même de la grandeur du Saint-Siége apostolique que les

(1) *Lacretelle*, Hist. de France au XVIII[e] siècle.

(2) *Litta* (cardinal), Lettres sur les soi-disant quatre articles du clergé de France, avec une introduction par Martin de Noirlieu.

Digitized by Google

» lois et coutumes établies du consentement de ce siége » respectable et des églises subsistent invariablement.

IV. » Le pape a la principale part dans les questions de » foi; ses décrets regardent toutes les églises et chacune » en particulier : mais cependant son jugement n'est pas » irréformable, à moins que le consentement de l'Église » n'intervienne. »

Ces quatre articles se nomment d'ordinaire les libertés de l'Église gallicane; on y ajoute quelques droits auxquels prétend l'Église de France. Cependant les prélats français s'aperçurent bientôt que l'Église gallicane avait, il est vrai, des libertés vis-à-vis du pape, mais que, par contre, elle était dans une servile dépendance de la puissance temporelle, qui lui coûta cher plus tard, et dont le pape seul la délivra. « Ce n'est plus de Rome, dit Fénelon, que » viennent les empiétements et les usurpations; le roi est, » en réalité, plus le maître de l'Église gallicane que le pape; » l'autorité du roi sur l'Église a passé aux mains des juges » séculiers; les laïques dominent les évêques. »

Les prélats français oublièrent les précédents de l'histoire, qui prouvent bien clairement que l'Église se ruine nécessairement en se séparant du chef spirituel de la hiérarchie. Cependant il ne faut pas trop incriminer sous ce rapport les intentions de l'auteur de la Déclaration et de ses adhérents. « J'ai toujours pensé, dit Bossuet dans une » correspondance intime à ce sujet, qu'il fallait expliquer » de telle sorte l'autorité du Saint-Siége, que ce que cer- » tains hommes regardent plutôt avec crainte qu'avec » amour devînt pour chacun d'eux, même pour les héréti- » ques et tous ses adversaires, un objet de tendre respect, » sans lui faire rien perdre de sa sainte autorité. Le Saint- » Siége ne perd absolument rien par les déclarations de la » France; car les ultramontains eux-mêmes accordent que, » dans le cas où la France met le concile au-dessus du » pape, on pourrait procéder contre lui d'une autre façon, » par exemple en le déposant de la papauté; il ne s'agit » donc pas ici autant de la chose elle-même que de la ma- » nière de procéder. » C'est en partant de ce point de vue seulement que Bossuet (1) put rédiger une défense de la

(1) *Bossuet*, Defensio declarationis cleri Gallicani. Luxemb. (Gen.),

Digitized by Google

déclaration de 1682 (*). L'oratorien Thomassin (1) se rapprocha bien plus de la vérité dans cette question, il prouva clairement que cette controverse fut une des plus hostiles aux droits du Saint-Siége, et qu'elle n'était que le développement de la voie qu'avaient tristement ouverte Paul Sarpi et Edmond Richer (2).

§ 365. — *Le Jansénisme. Quesnel. Schisme d'Utrecht.*

Leydecker, Historiæ Jansenismi libb. VI. Traj. ad Rhen., 1695. *Luchesini*, Hist. polem. jans. Romæ, 1711, 3 vol. Abrégé hist. des détours et des variations du Jans., 1739, in-4. *Thom. du Fossé*, Mémoires pour servir à l'histoire de Port-Royal. Col., 1739. *Nicol. Fontaine*, même titre. Col. (Utrecht), 1738. (*Dom. de Colonia*, Jésuite) Dictionnaire des livres qui favorisent le jansénisme. Anv., 1756, 4 vol. *Reuchlin*, Hist. de Port-Royal. Lutte des Jansénistes et des Jésuites sous Louis XIII et Louis XIV (jusqu'à la mort d'Angélique Arnauld, 1661). Hamb., 1839. Cf. aussi la Gazette théol. de Fribourg, t. II, p. 148-90.

Mais une controverse plus déplorable par ses suites fut celle du jansénisme. Nous en avons rapporté les commencements plus haut (3). Après la condamnation des cinq propositions de l'*Augustinus* de Jansénius, ses adhérents posèrent la question (4) : « L'Église est-elle réellement infail-

1730. (Œuvres ; nouv. édit. Paris, 1836, in-4, t. IX, avec Corollaria defension. et appendix ad defensionem.) Cf. *E. du Pin*, De pot. Eccl. et temp. sive declaratio cleri Gallicani den. rep. Vind., 1776, in-4; Mog., 1788, in-4, et *Fénelon*, De summi Pontificis auctoritate diss. (Œuvres ; nouv. édit. Paris, 1838, chez Lefèvre, t. I, p. 650-70).

(*) Les prétendues libertés de l'Eglise gallicane, dit très-bien Sismondi, furent pour elle un véritable asservissement ; à quoi l'on peut ajouter que nos frères séparés ont toujours considéré le gallicanisme comme le *frère cadet* du protestantisme. Ce même esprit existait en Angleterre longtemps avant Henri VIII, et lui a rendu sa tâche facile. (*Note des Traducteurs.*)

(1) Dans son célèbre ouvrage : De nova et antiq. Eccl. disciplina, etc.

(2) Voyez § 345.

(3) Voyez § 350.

(4) (*Du Mas*), Hist. des cinq propos. de Jans. Liége, 1699. Trévoux, 1702. *Robbe*, Diss. de Jansenismo (tractat. de gratia, t. II). Paris., 1780.

Digitized by Google

» lible dans la détermination d'un fait historique, par » exemple du sens d'un livre? Son infaillibilité ne se restreint-elle « pas uniquement aux dogmes?» On fit la célèbre distinction entre la question de fait et la question de droit, et l'on dit: Sans aucun doute, les cinq propositions condamnées sont condamnables; mais elles ne se trouvent pas, avec le sens condamné, dans le livre de Jansénius. Les principaux champions du jansénisme furent alors Antoine Arnauld (1), Nicole, et le plus célèbre et le plus profond de tous, Pascal (2), tous trois ennemis déclarés des Jésuites. Port-Royal-des-Champs, à Paris, dont l'abbesse, Angélique Arnauld, avait été formée par l'abbé de Saint-Cyran, fut comme le centre de tous les mouvements jansénistes, et son influence fut d'autant plus grande et plus fâcheuse, que les religieuses avaient acquis une grande considération par leur sincère piété. Les distinctions subtiles, les subterfuges déloyaux des Jansénistes obligèrent Alexandre VII de confirmer la bulle de son prédécesseur, *Cum occasione*, par la bulle *Ad sacram*, qui déclarait manifestement que les cinq propositions étaient, par le fait, dans *l'Augustinus* de Jansénius, et avaient été condamnées dans le sens où elles s'y trouvent. Sur la demande des évêques français, le pape envoya de plus un formulaire que le clergé devait souscrire sans équivoque [1665]. Bossuet, à la prière de l'archevêque de Paris, écrivit aux religieuses de Port-Royal pour leur faire connaître clairement le point de la question et les engager à l'obéissance. Jamais, dit-il en substance, on n'a admis la nécessité de cette distinction, au milieu de tant de formules de foi, dans lesquelles l'autorité de l'Église a introduit des faits. L'Église est souvent obligée de rechercher et de dé-

(1) Œuvres complètes d'*Arnauld*. Laus. 1775-83, 48 vol. in-4.

(2) Lettres provinciales. Paris, 1656, in-12, et Lemgo, 1774, 3 vol. La Vie de Pascal, par sa sœur M^me^ *Périer*, et *Bossut*, Discours sur la vie et les ouvrages de Pascal. (Œuvres de Pascal, 1779, 1819. *Bossut*, Hist. des Mathém.) *Herm. Reuchlin*, Vie de Pascal, esprit de ses ouvrages, extrait en partie de nouvelles recherches manuscrites sur la morale des Jésuites. Stuttg., 1840. Pensées, fragments et lettres publiés par P. *Faugère*. Paris, 1844. Cette édition donne les pensées sous leur forme primitive. *Néander*, De l'importance histor. des Pensées de Pascal. Berlin, 1847,

Digitized by Google

cider certains faits, comme, par exemple, si telle erreur a été enseignée par tel ou tel évêque, si elle est ou non renfermée dans tel ou tel livre. Elle ne pourrait plus se préserver des fausses doctrines si on voulait lui enlever cette autorité. L'Église n'a jamais attendu que les hérésiarques et leurs partisans eussent avoué qu'ils avaient enseigné les dogmes qu'on leur reprochait. A quel danger ne serait-elle pas exposée, si elle accordait que ses décisions sur la personne et les œuvres des hérétiques n'ont de force que lorsque la réalité des faits est reconnue par les partis condamnés eux-mêmes? Fénelon s'expliqua dans le même sens plus tard (1). Ces sages avertissements portèrent les évêques opposants à souscrire le formulaire, sous le pontificat de Clément IX, en ce sens qu'ils garderaient ce qu'ils appelaient un *silence respectueux* (2).

Au commencement du XVIII^e^ siècle, toute la controverse fut renouvelée d'une manière plus vive que jamais. Le clergé avait continué à signer le formulaire, quand, en 1702, parut le *Cas de conscience*. On supposait qu'un ecclésiastique à son lit de mort, était tourmenté dans sa conscience, parce qu'il ne pouvait pas croire que le pape fût infaillible dans la décision d'une question de fait; que c'était avec cette restriction qu'il avait signée le formulaire, et qu'il se confessait. Le confesseur hésitait pour savoir s'il pouvait absoudre le mourant. La plupart des membres de la Sorbonne et d'autres docteurs se prononcèrent pour l'absolution. Ils furent cependant presque tous obligés de se rétracter, par l'archevêque de Paris, cardinal de Noailles; beaucoup perdirent leurs places, d'autres, comme du Pin, furent exilés. Les religieuses de Port-Royal expièrent durement les restrictions qu'elles mirent à leur adhésion au formulaire (3). Clément XI, dans sa bulle *Vineam Domini* [1705], renouvela et expliqua les principes de celle d'Alexandre VII, à savoir, que le silence respectueux ne

(1) Correspondance de Fénelon. Paris, 1827. Conf. *Dœllinger*, loco cit., p. 883.

(2) Voir pour la question du Jansénisme surtout l'ouvrage de M. J. de Maistre intitulé *de l'Eglise gallicane*. Il se trouve dans ses Œuvres. Paris, Migne, 1841, p. 503 sq.

(3) Mémoires sur la destruction de Port-Royal-des-Champs, 1711.

Digitized by Google

pouvait, dans ce cas, nullement suffire ; qu'il fallait, au contraire, rejeter tout doute sur la certitude du jugement intervenu, quant à la question de fait. Le clergé et le parlement adoptèrent la bulle.

Cependant la controverse janséniste n'avait pas encore atteint son apogée. Quesnel, Père de l'Oratoire, l'y fit parvenir. Il avait bien mérité de l'Église par ses travaux scientifiques et par la publication des Œuvres de Léon le Grand, précédées de solides dissertations. Les Oratoriens ayant l'heureuse habitude de faire une méditation sur quelques passages de l'Écriture sainte, Quesnel se livra avec ardeur à ce saint exercice, et publia, en 1671 et 1687, ses *Réflexions morales* (1) sur tout le Nouveau Testament. Cet ouvrage était écrit avec un profond sentiment religieux, une véritable onction, et une grande force de pensée. Il émut les esprits à un haut degré, et devint la lecture habituelle d'un grand nombre de chrétiens. Le cardinal de Noailles, alors évêque de Châlons, l'avait recommandé dans une lettre pastorale, en 1685. D'autres prélats éminents s'exprimèrent avantageusement en faveur du livre, et Clément XI lui-même fit la remarque qu'aucun ecclésiastique italien ne serait capable de composer un ouvrage de ce genre. Mais, après un examen plus attentif, les Réflexions morales ayant soulevé la critique d'hommes fort éclairés en France, Clément institua une commission d'examen, composée, non de Jésuites, c'est-à-dire d'ennemis des Jansénistes, mais de Dominicains, c'est-à-dire de religieux dont les opinions étaient les plus éloignées de celles des Jésuites. Ce ne fut qu'après une longue et mûre délibération que le pape fit connaître le résultat de cet examen, dans la constitution *Unigenitus* [1713], qui condamnait cent et une propositions des Réflexions morales. Peut-être n'avait-on pas, en un sens, assez considéré qu'il ne s'agissait dans le livre de Quesnel que de méditations pieuses, d'aspirations et de formules de prières, et non de distinctions dogmatiques, par conséquent scientifiquement rigoureuses. Mais, d'un autre côté, n'avait-on pas droit d'exiger que

(1) Le Nouveau Testament en français avec des réflexions morales. Paris, 1687. Conf. *Huth*, Histoire ecclésiastique du XVIII[e] siècle, t. I, p. 255-322.

Digitized by Google

des méditations religieuses qui devaient nourrir la piété du fidèle reposassent précisément sur des propositions dogmatiques claires et bien arrêtées? Et dans le fait, Quesnel, devenu le chef des Jansénistes, par la mort d'Arnauld [1694], avait ouvertement reproduit toutes les erreurs jansénistes, sous le rapport de la liberté et de la grâce. Il enseignait que la grâce divine agit d'une manière toute-puissante et irrésistible, ce qui détruit la liberté humaine, comme l'avait fait Jansénius. Il en concluait très-conséquemment : Dieu veut-il sauver une créature, elle est infailliblement sauvée : donc (c'était la conséquence logique), si elle n'est pas sauvée, c'est que Dieu ne l'a pas voulu. Quesnel exposait en même temps des idées très-suspectes sur l'Église et les choses de discipline (1).

Dès que la bulle du pape parut, le cardinal de Noailles, archevêque de Paris [1695-1729], défendit la lecture des Réflexions morales dans son diocèse; mais dans l'assemblée du clergé, réuni sur la demande du roi [1714], il fit des difficultés pour admettre simplement la bulle, et n'ayant pu, malgré l'appui de sept autres évêques, faire prévaloir son avis, il publia une circulaire dans laquelle il condamnait de nouveau les Réflexions morales, en défendant, cependant, sous peine de suspens, d'admettre les décisions dogmatiques du Saint-Siége à ce sujet. La Sorbonne n'enregistra, de son côté, la bulle qu'à la simple majorité des voix. Louis XIV, pour apaiser les passions singulièrement excitées, projeta de réunir un concile national, dont sa mort [1715] ne permit pas la convocation. Les Jansénistes se relevèrent sous la régence de l'indifférent et immoral duc d'Orléans. Quatre évêques en appelèrent contre la bulle au futur concile œcuménique [1717]; cent six docteurs de Sorbonne et le cardinal de Noailles se rangèrent à l'avis des *appelants*, qui formèrent bientôt un gros parti. Ces symptômes alarmants de résistance à

(1) *Huth*, Hist. ecclés., p. 258 sq., 279 sq.; *Renati Jos. Dubois*, Collectio nova actor. publicor, constitut. Clementiæ *Unigenitus*. Lugd. Batav., 1725; *C.-M. Pfaff*, Acta publica constitut. *Unigenitus*. Tub., 1728; Errores et synopsis vitæ Pasch. Quesnel cujus 101 propositiones constitutione *Unigenitus* per ecclesiam damnatæ, etc., accedunt instrumenta publicationum, etc. Antv., 1717, in-12.

Digitized by Google

l'autorité pontificale décidèrent le pape à publier la sévère bulle *Pastoralis officii* [1718] qui déclarait que quiconque tarderait d'admettre la constitution *Unigenitus*, cesserait d'être membre de l'Église. Les Jansénistes protestèrent. Le cardinal reconnut son devoir : il vit tout ce que pouvait produire une opposition qui se rattachait à son nom, à l'autorité de sa famille. Aussi d'un côté il tendit la main pour conclure la paix [1720], et de l'autre il continua à résister et à flotter entre les divers partis, qu'il ne pouvait ni quitter, ni embrasser, jusqu'en 1728 : alors il adopta sans réserve la bulle *Unigenitus*, et son exemple fut imité par la plupart des évêques appelants. Seuls, les évêques de Montpellier, d'Auxerre et de Troyes, et plusieurs religieux, restèrent inébranlables. Les Jansénistes étaient tombés dans des erreurs déplorables, et perdirent, comme il arrive aux sectes, toute retenue, toute réserve et tout respect. Ils voulurent gagner par de prétendus miracles ce qu'ils n'avaient pu obtenir par l'intrigue. Ils répandirent le bruit que de nombreux malades étaient journellement guéris, dans le cimetière Saint-Médard, sur la tombe du diacre François Pâris, de son vivant appelant zélé [1727] (1). Des convulsions, des extases devaient prouver aux yeux de la multitude, la sainteté du diacre et de sa cause, et ne valurent à la secte que le nom ridicule de *convulsionnaires*, et, par là même le coup de grâce. Le cimetière ayant été fermé par ordre du roi, les convulsions continuèrent dans des maisons particulières. Enfin, l'archevêque de Paris, de Beaumont [dep. 1746], prescrivit de sévères mesures à ce sujet à son clergé, lui ordonna de refuser les sacrements à tout malade qui ne présenterait pas un billet de confession de son curé, car les appelants avaient leurs confesseurs particuliers. Le Parlement évoqua l'affaire, et cita l'archevêque à sa barre [1752]; le prélat protesta contre la compétence du tribunal; le roi prit fait et cause pour le clergé, et bannit les membres du Parlement. En 1754, la difficulté

(1) Vie de M. François de Pâris. Utrecht, 1729. Relation des miracles de saint Pâris, avec un abrégé de sa vie. Bruxelles, 1731. *Montgeron*, la Vérité des miracles. (Paris, 1737.) Col., 1745 et suiv., 3 vol. in-4. *Mosheim*, Dissert. ad hist. ecclesiast., t. II, p. 307 sq. Conf. *Tholuck*, Mélanges, P. I, p. 133-48.

Digitized by Google

des circonstances l'obligea à rappeler les exilés; la réaction contre le refus des sacrements devint plus vive que jamais de leur part, et, à leur tour, ils parvinrent à éloigner de Paris l'archevêque, toujours ferme dans ses opinons. La controverse traînait en longueur et la discussion se continuait sourdement, quand Clément XIV, s'emparant de l'affaire, déclara que les ordonnances de l'archevêque seraient maintenues dans toute leur rigueur, mais ne s'appliqueraient qu'à des adversaires de la bulle *Unigenitus* notoirement connus. Une des plus tristes conséquences de cette lutte fut la malheureuse immixtion de l'État et le rôle que le gouvernement conserva, depuis lors, dans les affaires religieuses.

La lutte fut plus ardente et plus fâcheuse encore dans les Pays-Bas, car le jansénisme y forma un schisme positif (1). Les évêchés fondés en partie par Philippe II, l'église métropolitaine d'Utrecht [dep. 1559] et les évêchés suffragants de Harlem, Leeuwærden, Deventer, Groningue et Middelbourg, avaient été détruits par suite des bouleversements religieux et politiques (2), et leurs biens confisqués. Cependant il y resta un nombre assez considérable de catholiques, soumis à la juridiction d'un vicaire apostolique. Aussi Grégoire XIII nomma le nonce de Cologne, Sasbold Vismer, vicaire apostolique d'abord du diocèse d'Utrecht, puis de tous les Pays-Bas. Clément VIII, le sacra, à Rome, archevêque de Philippi (*in partibus infidelium* [1602], et le renvoya à Utrecht avec une autorité révocable. Pierre Roven succéda, à ce même titre, à Sasbold Vismer, chercha à maintenir le chapitre d'Utrecht, qui dépérissait de jour en jour, en formant du moins une collégiale, au moyen d'un certain nombre de curés dispersés qu'il y réunit. Utrecht devint alors le refuge des Jansénistes, surtout quand ils virent le vicaire apostolique, Pierre Kodde, archevêque de Sébaste [dep. 1684], se déclarer ouvertement pour eux. Clément XI fut contraint de

(1) *Hoynk van Papendrecht*, Hist. de rebus ecclesiast. Ultraj. Col., 1725. *Groote*, Liste chronol. des évêques d'Utrecht. Augsb. 1792. *Mozzi*, Storia delle revoluzione della chiesa d'Utrecht. Ven., 1787, 3 vol.

(2) Voyez § 338.

Digitized by Google

le suspendre, et de nommer Pierre de Kock provicaire. Mais la mission de Pierre de Kock, comme celle de ses successeurs, Dæmen, évêque d'Adrianople [dep. 1707] et de Bylevelt, fut complétement entravée par les intrigues des Jansénistes. Quesnel lui-même, qui s'était retiré à Amsterdam [1703], continuait à y écrire en faveur du jansénisme, ainsi que le firent, après sa mort [1719], Petitpied, Faulu et d'autres, toujours de connivence avec les Jansénistes de France. Le gouvernement hollandais, intéressé à l'opposition contre Rome, favorisait toutes ces menées, qui attirèrent en Hollande le diacre français Boullenois [1716] et Dominique Varlet, évêque de Babylone. Ce dernier acheva l'œuvre de désordre, en consacrant, quoique suspendu de ses fonctions, et malgré la protestation de Rome, Cornélius Steenoven, élu, par un prétendu chapitre d'Utrecht, archevêque de cette ville [1723]. Varlet renouvela plusieurs fois, après la mort de Steenoven, cette consécration sacrilége; enfin en 1742, l'archevêque Meindarts reconstitua les évêchés de Harlem et de Deventer, et empêcha par là l'extinction de cet épiscopat schismatique. En 1763, il tint un synode à Utrecht, dont il envoya les actes à Rome. Ce schisme s'est perpétué jusqu'à nos jours, malgré de nombreux essais de réunion, parce que l'Église d'Utrecht refuse opiniâtrément d'admettre la bulle *Unigenitus:* car, du reste, elle reconnaît la primauté de Rome, chacun de ses évêques nouveaux témoigne son respect et sa soumission au pape, qui n'en tient compte, et, au contraire, excommunie d'ordinaire l'élu (1).

§ 366. — *Quiétisme, Molinos, Mme Guyon.*

Le jansénisme agitait encore les esprits, que déjà de nouveaux écarts, partis de la même source, réveillaient l'attention des théologiens. L'erreur provint cette fois, comme dans l'affaire du jansénisme, de l'absence d'un véritable esprit intérieur ; elle éclata dès qu'elle rencontra

(1) Cf. *Walch*, Nouv. hist. relig., P. VI, p. 82; in-fol., p. 165-174. (Liste d'ouvrages concernant ces événements), p. 487-538. (Synode d'Utrecht) Revue trimestr. de Tubingue, année 1826, 3e livr., p. 178 et suiv.

Digitized by Google

une opposition un peu vive à quelques opinions exclusives.

Si les théologiens du moyen âge n'avaient trop souvent fait de la doctrine religieuse qu'un système abstrait de formules arides et de définitions stériles, et n'avaient traité la morale que comme une sèche casuistique, la réaction produisit dans le XVIIe siècle, ainsi qu'au moyen âge, un faux enthousiasme qui semblait devoir absorber toutes les fonctions de la raison. Michel Molinos fut un des principaux organes de cette réaction mystique. Il était né dans les environs de Saragosse, c'est-à-dire dans un pays où, à côté des miracles du véritable mysticisme d'une sainte Thérèse, d'un Jean de la Croix, d'un Louis de Grenade, éclataient, à Séville surtout, les extravagances ordinaires aux visionnaires. Molinos avait étudié à Coïmbre et à Pampelune ; depuis 1669 il vivait à Rome, et les personnes les plus pieuses et les plus considérées de la ville s'étaient mises sous sa direction. Il y composa un livre de dévotion mystique (*Guida spirituale*), qui fut tenu pendant plusieurs années en une singulière estime, et traduit de l'espagnol en italien et en français (1). Mais un examen plus approfondi du livre valut des persécutions à son auteur, jusqu'au moment où il fit pénitence et abjura ses erreurs [1687]. Il obtint l'absolution, mais fut retenu en prison dans un couvent de Dominicains et y mourut. Innocent XI avait condamné soixante-huit propositions du livre de Molinos, principalement sur les instances du Père la Chaise, confesseur de Louis XIV. Cette condamnation n'empêcha pas le nombre des partisans de Molinos d'augmenter. On leur donna le nom de *quiétistes*, et l'on appela leur erreur *quiétisme*, parce que Molinos avait soutenu que, pour que l'homme parvienne à la perfection, il faut que son âme repose, et reste sans mouvement, ni sentiment, ni activité, l'état le plus élevé de la vie spirituelle étant celui où l'homme se donne à Dieu sans conscience réfléchie de lui-même. Il faut, disait-il, que l'âme s'anéantisse, pour revenir à son principe et à son terme, et être changée, transfigurée, divinisée. On

(1) Guida spirituale. Roma, 1681, en espagnol depuis 1675, en latin 1687. en allemand 1699. Recueil de diverses pièces concernant le Quiétisme. Amst., 1688. Cf. *Weissmann*, Hist. ecclesiast., P. II, p. 541.

Digitized by Google

lui reprocha de vouloir amener l'homme à un tel état d'indifférence surnaturelle, qu'il ne s'inquiète plus ni du ciel, ni de l'enfer, ni d'aucun dogme, et de prétendre que, loin de pratiquer des œuvres de charité, l'âme arrivée à ce haut degré d'union avec Dieu n'appartient plus à la vie sensible. A la même époque, on crut remarquer des tendances analogues et les mêmes erreurs, en France, dans les ouvrages de François Malavale de Marseille, de l'abbé d'Estival, du Barnabite Lacombe (*Analysis orationis*), et surtout dans ceux de Jeanne de la Motte Guyon, femme distinguée par son esprit, sa piété, et la pureté de ses mœurs, à laquelle la plus jalouse malignité ne put jamais porter la moindre atteinte (1).

Née en 1643 d'une ancienne famille de France, élevée dans différents couvents, elle eut dès son enfance le goût de la vie contemplative. La lecture des ouvrages de saint François de Sales la rendit assidue à l'oraison. Mariée dès l'âge de seize ans, les chagrins de son intérieur, le désir des consolations et du repos de l'âme, la conduisirent à un commerce plus fréquent et plus intime avec Dieu. Dirigée par le barnabite Lacombe et devenue libre par la mort de son mari, elle avança de plus en plus dans la voie spirituelle, passa par tous les degrés marqués par les mystiques : l'indifférence absolue, la mort spirituelle, la régénération intérieure. Résolue de se vouer sans réserve au service de Dieu, elle se rendit à Genève [1681], y fut persécutée par l'évêque, et entra dans un couvent d'Ursulines à Thonon. Là, elle se sentit l'irrésistible besoin d'écrire et composa divers traités : *Moyen court et très-facile pour l'oraison ; les Torrents spirituels ; Opuscules mystiques* ; *Commentaires sur l'Écriture sainte*, etc. Les principes dangereux qu'on avait remarqués dans ses ouvrages [29 janvier 1688], la firent retenir dans un couvent. On lui reprochait surtout cette opinion, qui était comme la base de son système : Il y a un état de pur amour de Dieu, sans retour sur soi, abstraction faite de tout espoir de récompense, de toute crainte de châ-

(1) La Vie de M^me^ *de la Motte-Guyon*, écrite par elle-même. Col., 1720, 3 vol. in-12, et Berlin, 1826, La Bible de M^me^ *Guyon*. Col. (Amst.), 1715 et suiv., 20 vol. Conf. *Engelhardt*, Histoire ecclésiastique, t. III, p. 522 et suiv.

Digitized by Google

timent, dans lequel l'homme est indifférent même à son salut, et aime Dieu uniquement parce qu'il est l'être le plus digne d'amour : on est heureux par l'amour de Dieu seul, si bien que l'âme consent à sa damnation éternelle, si Dieu l'y destine, etc. Les écrits de Mme Guyon furent condamnés par l'archevêque de Paris et l'évêque de Chartres [1694]. Le roi avait chargé une commission, qui se réunissait à Issy sous la direction de Bossuet, d'examiner les ouvrages incriminés [1694-95] ; cette commission publia, comme résultat de cet examen, trente-quatre articles, caractérisant parfaitement la vraie et la fausse mystique. Mme Guyon souscrivit humblement ces articles, et déclara solennellement qu'elle n'avait jamais voulu rien écrire de contraire à la doctrine catholique. On lui permit de se retirer à Saint-Cyr, où elle termina sa carrière dans la piété la plus édifiante [1717]. Sa vie n'eût certainement pas fait tant de bruit, sans ses rapports avec le pieux Fénelon, qui, convaincu de la vertu de Mme Guyon, et surtout de la pureté de son amour pour Dieu, par la charité qui l'animait lui-même, se déclara ouvertement son ami. Bossuet opposa aux principes de Mme Guyon un traité qu'il composa sur *les états d'oraison*, auquel il pria l'archevêque de Cambrai de donner son approbation. Fénelon refusa, parce que le livre de Bossuet renfermait un jugement fort sévère contre Mme Guyon. Dès lors une vive et pénible controverse s'éleva entre ces deux grands hommes, dans laquelle la grandeur de Fénelon se révéla par l'humilité même dont il fit preuve. Il voulut à son tour exposer les principes de la véritable mystique, sans faire paraître les opinions de Mme Guyon sous un jour aussi défavorable que Bossuet, et il composa son *Explication des maximes des saints sur la vie intérieure* [1697], dans laquelle il exposa la doctrine de l'amour pur et désintéressé d'une manière plus séduisante que sûre (1). Bossuet craignit que les conséquences de cet ouvrage ne

(1) Explication des maximes des saints sur la vie intérieure. Paris, 1697, in-12. *Fénelon*, Lettre à M. de Meaux en réponse aux divers écrits ou mémoires sur le livre des Maximes, etc. — Sur le Quiétisme (Œuvres ; nouv. édit. Paris, 1838, chez Lefèvre, t. II, p. 481-826). Conf. *Bossuet*, Lettres sur l'affaire du Quiétisme (Œuvres ; nouv. édit. Paris, 1836, in-4, t. XII, p. 1-514).

Digitized by Google

fussent d'autant plus dangereuses que la vertu, la considération, l'influence de Fénelon étaient plus grandes, et qu'il avait montré dans son écrit un esprit à faire peur, selon l'expression de Bossuet. Celui-ci entama, par conséquent, une polémique dans laquelle, en combattant le pseudo-mysticisme, il porta peut-être quelque atteinte à la vraie mystique. Fénelon soumit, avec le consentement du roi, la décision au Saint-Siége. Innocent XII institua une commission de douze théologiens, qui, après bien des délais, bien des difficultés et des incertitudes, condamnèrent en général le livre des *Maximes des saints*, et en particulier vingt-trois propositions comme scandaleuses, dangereuses, erronées et injurieuses. Le pape chercha à adoucir ce résultat, si pénible pour un prélat estimé et aimé de toute l'Église, en déclarant que « Fénelon n'avait péché que par trop d'amour pour Dieu. » Fénelon, qui reçut le jugement du Saint-Siége au moment où il montait en chaire, le lut aussitôt au peuple, et supplia en pleurant ses amis de ne plus défendre son livre, les fidèles de ne plus le lire; il annonça à tous les diocèses de France sa soumission par une lettre pastorale, et les engagea à imiter son exemple. Cette magnanimité épargna à l'Église la douleur d'un nouveau schisme.

§ 367. — *Littérature de l'Église gallicane.*

Picot, Essai historique sur l'influence de la religion en France, etc.
Lacretelle, Hist. de France au XVIII[e] siècle.

Ce qu'il y a de plus brillant dans l'histoire de l'Église gallicane de cette époque, c'est sa littérature théologique. On vit alors les fruits salutaires qu'avaient préparés et produits la restauration de la vie monacale, l'esprit moral et religieux ressuscité par les grands hommes du siècle précédent, tels que François de Sales, Vincent de Paul, et l'excellente éducation que le clergé recevait dans les instituts de la congrégation de Saint-Maur, de l'Oratoire et à la Sorbonne. L'esprit d'investigation scientifique fut en outre excité par les nombreuses discussions qui s'élevèrent alors sur le droit ecclésiastique et par la lutte contre le

Digitized by Google

protestantisme. Le règne de Louis XIV, si heureux et si brillant dans ses commencements, donna à la nation un élan vigoureux et une confiance qui doubla ses forces. Alors naquit le plus beau siècle de la littérature française, et la théologie y tint honorablement son rang. Cependant la philosophie du grand Descartes, loin d'être accueillie et utilisée comme elle méritait, pour fonder la théologie vraiment spéculative, parut d'abord suspecte au point de vue de la foi (1). Bossuet néanmoins en comprit la portée (2). Les travaux de l'illustre et profond Malebranche, de l'Oratoire [† 1705] (3), n'eurent pas plus que les recherches philosophiques de Bossuet, de Huet et d'autres, une grande influence sur les travaux théologiques. L'apologie du Christianisme de l'évêque d'Avranches, Huet [† 1721], (4) appuyée sur des preuves purement historiques, les miracles et prophéties, et dirigée surtout contre l'assertion des juifs,

(1) Descartes dit : Quæ nobis a Deo sunt revelata credenda sunt. Et quamvis fortasse lumen rationis (quam maxime clarum et evidens) aliud quid nobis suggerere *videatur*, soli tamen auctoritati divinæ potius quam nostro judicio fides est adhibenda. Et plus loin : Quamvis non clare intelligimus, tamen non recusabimus illa credere, quæ fortasse Deus de se ipso revelet, qualia sunt mysteria Trinitatis et Incarnationis, quæ excedunt naturales ingenii nostri vires. — Très-bien jugé par *Perrone*, Synopsis hist. theol. cum philosophia comparata, n° 61 (Compend. prælect. theol., vol. I). La controverse sur Descartes a souvent oublié que : Philosophia quærit, theologia possidet veritatem !

(2) *Cartesii* Opp. Francf., 1692 sq., 2 vol. in-4. *Huetii* Censura philosophiæ Cartes. Paris., 1689, in-12 ; 4e édit. 1694. Cf. *Muratori*, De moderat. ingen. in relig. negot., lib. II, cap. 13. *Erdmann*, Exposit, et crit. de la philos. cartésienne. Riga, 1834. *Hock*, Descartes et ses adversaires. Vienne, 1835. Cf. *Günther* et *Pabst*, les Têtes de Janus. Vienne, 1834, p. 1-10, 223 et suiv., 227-47. *Sengler*, Introd. à la philosophie et à la théologie dogmatique. Heidelb., 1837, p. 9-31. *Fr. Bouillier*, Hist. et Critique de la révolution cartésienne. Paris, 1842 (ouvr. couronné par l'Institut). *Bordas-Dumoulin*, le Cartésianisme, 2 vol. in-8. Paris, 1843 (ouvr. couronné par l'Institut).

(3) De la recherche de la vérité, 1673 ; Traité de morale. Rotterd., 1684 ; Traité de la nature et de la grâce, 1682. Cf. *Fénelon*, Réfut. du syst. de Malebranche sur la nature et la grâce (Œuvres ; nouv. édition, t. III, p. 1-160.

(4) *Huetii*, episc. Abrinc., Comment. de rebus ad eum pertin. Amst., 1718. Demonstratio evangelica (1679). Amst., 1680 ; *Origeniana* ; Cens. philosophiæ Cartes. Conf. *Tholuck*, Œuvres diverses. Hamb., 1839, t. I, p. 247 et suiv.

Digitized by Google

que les prophéties ne prouvent rien en faveur du Christianisme, est de beaucoup inférieure, malgré son immense érudition, aux pensées originales et profondes de Pascal [† 1672] (1). L'apologie de Houteville [† 1742] (2) est également prise du point de vue historique. Jean Claude Sommier [† 1737] mérite une mention spéciale pour son histoire dogmatique de la religion, fort avancée, pour son temps sous le rapport psychologique (3). La dogmatique proprement dite trouva de nombreux et souvent d'habiles défenseurs dans Jean du Hamel, de l'Oratoire, Noël Alexandre, Charles Witasse, docteur de Sorbonne, Tournély [† 1729], Billuart, Collet [† 1770] et d'autres (4). Tous ces auteurs possédaient des connaissances solides, auxquelles plusieurs d'entre eux joignaient de la pénétration, de la netteté et de la largeur dans les conceptions. Malgré leurs efforts pour éviter d'inutiles distinctions scolastiques, ils n'y échappèrent pas plus qu'à la méthode scolastique elle-même. L'histoire de la dogmatique, si heureusement entreprise par Petau, fut continuée par Thomassin (5). La morale restait toujours unie à la dogmatique et mêlée à des explications qui appartenaient plutôt au droit canon, ou on la réduisait à une simple casuistique, comme on le voit

(1) *Pensées* sur la religion. Paris, 1669, 2 vol. Œuvres. La Haye, 1779, 1819, 5 vol. Cf. *Tholuck*, Œuvres div. Hamb., 1839, t. I, p. 224-47. Voyez plus haut § 366 in initio.

(2) *Houteville*, la Religion chrétienne prouvée par les faits; édition augmentée. Paris, 1740, 3 vol.

(3) Hist. dogmat. de la religion, ou la Religion prouvée par l'autor. divine et hum., et par les lumières de la raison. Nancy et Paris, 1708 et suiv., 6 vol.

(4) *Du Hamel*, Theol. speculatrix et practica, juxta SS. PP. dogmata pertractata, et ad usum scholæ accommod. Paris, 1691, 7 vol.; Venet., 1734, 1 vol. in-fol. En outre : Theol. Summarium. Paris., 1694, 5 vol. in-12. *Natal. Alex.* Theol. dogm. et moralis. Paris., 1693, 10 vol. in-8; 1703, in-fol. *Witasse*, Tractatus de Pœnitentia, Ordine, Eucharistia, de attributis Dei, de Trinitate, Incarnatione etc. [1722] nov. ed. Lovan. 1776 cum notis. *Tournely*, Cursus theologicus scholastico-dogmaticus et moralis. Venet., 1728; Colon., 1734. *Billuart*, Summa sancti Thomæ hodiern. academiar. moribus accommodata. Paris., 1758; Wirceb., 1758, 3 vol. in-fol.; Paris, 1841. *Collet*, Institution. theol. schol., sive Theol. speculativa. Lugd., 1752, 2 vol. in-fol.

(5) Dogmata theologica. Paris., 1684 sq. 3 vol. in-fol.

Digitized by Google

dans les ouvrages alors très-répandus des Jésuites Busenbaum et Voit (1), et l'on y mêlait les tristes controverses du probabilisme. Cependant Malebranche, dans son *Traité de morale*, P. Nicole, dans ses *Essais de morale*, l'oratorien Bern. Lamy (2), dans sa *Démonstration*, cherchèrent des méthodes plus nouvelles et plus attrayantes. Mais ce furent surtout l'archevêque de Cambrai, Salignac de la Motte Fénelon [† 1715] (3), et le grand évêque de Meaux, Bossuet [† 1704] (4), l'un et l'autre la gloire de leur siècle, qui propagèrent les véritables idées du Christianisme.

Malgré les chefs-d'œuvre de ces prodigieux génies, l'histoire ecclésiastique fut, à cet époque, la branche des connaissances théologiques la plus riche en résultats. Ce fut un admirable spectacle que de voir les travaux gigantesques réalisés alors, avec autant de patience que d'art, par les congrégations de Saint-Maur, de l'Oratoire (5) et la société de Jésus pour la patristique, l'archéologie chrétienne et l'histoire ecclésiastique. Parmi les Jésuites, les plus méritants furent Fronton le Duc, Sirmond, Jean Garnier. Les noms des Bénédictins Montfaucon, Massuet, Ruinart, Julien Garnier, de la Rue, Toutté, Martianay, Prud. Maranus; des Dominicains Combefis et le Quien; des théologiens Cotelier, Launoi, Beluze, Valois, seront immortels dans les annales de la littérature théologique. Du Pin consacra sa vie à rédiger la biographie universelle des auteurs ecclésiastiques; Ceillier, comme du Pin, donna l'histoire de ces écrivains et de leurs ouvrages; l'oratorien Richard Simon (6) posa les fondements de la véritable critique des

(1) *Voit*, S. V. theologia moralis. Wirceb., 1769. Ancon., 1841.

(2) Démonstration de la vérité et de la sainteté de la morale chrétienne. Paris, 1688, in-12; Rouen, 1706, 5 vol.

(3) Œuvres spirit. Amst., 1725. 5 vol, in-12. Œuvres; nouv. édit. Paris, 1838. *Bausset*, Hist. de Fénelon. Paris, 1809, 3 vol.

(4) Œuvres. Ven., 1736 et suiv., 5 vol. in-4; Paris, 1744, 4 vol. in-fol. Œuvres posth. Amst. (Paris), 1753, 3 vol. in-4. Œuvres complètes. Paris, 1836, 12 vol. in-4. *Bausset*, Hist. de Bossuet, Paris, 1814, 4 vol.

(5) Cf. § 347.

(6) *Richard Simon*, Hist. crit. du texte de l'Ancien Testament; Hist. crit. du Nouveau Testament; Hist. crit. des versions du Nouveau Testament; Hist. crit. des principaux commentaires du Nouveau Testament. *Du Pin*, Dissert. préliminaire sur la Bible. *Bossuet*,

Digitized by Google

saintes Écritures [1638]. Malheureusement, ses assertions hardies, ses exagérations fréquentes fournirent à Bossuet et à du Pin des armes pour l'attaquer et le combattre. Houbigant parcourut la même carrière, fit d'excellents travaux sur le texte de l'Ancien Testament, dans lesquels il cherche à éviter l'influence dangereuse de Richard Simon. Jacques Lelong [† 1721] composa une Bibliothèque sacrée, contenant une notice sur toutes les éditions et toutes les traductions de l'Écriture (*Bibliotheca sacra*) (1). Dom Martianay [† 1717] fit faire des progrès à l'herméneutique, de même que le P. Bern. Lamy, de l'Oratoire, par ses travaux préparatoires à l'étude de la Bible (2). Le Maistre de Sacy, qui partagea les erreurs des Jansénistes, ajouta des remarques souvent profondes à sa traduction de toute la Bible; Dom Calmet, Bénédictin, en expliqua simplement le sens littéral, dans ses commentaires sur toute l'Écriture sainte, précieux par les recherches archéologiques dont il les a enrichis. Les savants français de ce siècle, si fécond en écrivains, laissèrent encore de parfaits modèles, non-seulement parmi les historiens ecclésiastiques, tels que Tillemont, Fleury, Noël Alexandre, Bossuet, Hardouin, Labbé, Cossart, mais encore parmi les prédicateurs, remarquables par leur mouvement oratoire, la richesse de leur pensée, la perfection de leur style et de leur composition. Tels furent, à côté de Bossuet et de Fénelon, Fléchier, évêque de Nîmes [† 1710], dont la parole noble, élégante et fleurie sut courber toutes les grandeurs sous le joug de la croix (3); Bourdaloue, de la compagnie de Jésus (4), moins brillant, mais plus vigoureux, moins disert, mais plus profond, et, sans contredit, un des plus incomparables orateurs sacrés [† 1704]; Massillon, évêque de Clermont [† 1742], que personne ne surpassa dans la connaissance du cœur humain, dans la peinture

Défense de la tradit. et des saints Pères (Œuvres; nouv. édit. Paris, 1836, t. II, p. 120-329).

(1) Voyez t. II, p. 595, n. 1.

(2) Apparatus ad Bibliam sacram, etc. Gratianopoli, 1687, in-fol.

(3) Panégyriques des saints; Oraisons funèbres; Sermons.

(4) Œuvres, par Rigaud. Paris, 1708 et suiv., 16 vol. nouv. édit., Paris, 1838, 5 vol.

Digitized by Google

des luttes de l'homme aux prises avec ses passions (3); le P. Bridaine [vers 1750], l'orateur populaire, le missionnaire pathétique et formidable par excellence (2).

§ 368. — *Décadence de la religion et de la théologie en France. Influence des libres penseurs d'Angleterre.*

Barruel, Mémoires pour servir à l'histoire du jacobinisme. (*Stark*, *J. Aug. de*), le Triomphe de la philosophie au XVIII siècle. Francf., 1803, 2 part., revu par *Buchfelner*. Landsh., 1834. *Walch*, Nouv. hist. relig., t. I-III. *Huth*, Hist. ecclésiast. du XVIII[e] siècle, t. II, p. 265.

Après une période pleine d'éclat, le sentiment religieux s'affaiblit avec une effrayante rapidité en France. La régence du duc d'Orléans, la dépravation d'une cour toute sensuelle, en furent les causes prochaines. La religion, tombée dans un profond discrédit à la cour, reléguée dans les stériles cérémonies du culte, ne fut plus qu'une affaire de formalité, dont se moquaient ceux mêmes qu'on voyait encore y prendre part; la déplorable issue de la controverse janséniste contribua, de son côté, à faire tomber le sentiment religieux et à jeter du ridicule sur la piété. Le probabilisme, défendu par quelques Jésuites, attaqué avec une satirique vigueur par des spirituels Jansénistes, ébranla fortement pour sa part les bases de la moralité. Malheureusement encore le scepticisme historique, triste précurseur du scepticisme général qui envahissait la société, fut poussé à l'absurde par quelques Jésuites, tels que Hardouin, tandis que son élève Berruyer (3) traitait l'histoire de l'Ancien Testament comme un pur roman, et scandalisait l'Église par la légèreté et le ton profane de ses récits. Peu à peu le sens religieux, l'intelligence profonde du Christianisme se perdirent; les recherches scrupuleuses, les investigations sérieuses de l'histoire furent remplacées par une science superficielle et verbeuse, qu'on nomma philo-

(1) *Massillon*, Œuvres complètes. Paris, 1838, 3 vol.
(2) Sermons du P. *Bridaine*. Avignon, 1827, 7 vol. Cf. *Maury*. Essai sur l'éloquence de la chaire. Paris, 1810, t. I.
(3) Hist. du peuple de Dieu, etc. Paris, 1728. 13 vol. in-4.

Digitized by Google

sophie, et dont les œuvres étaient l'expression fidèle de l'esprit du siècle. L'Angleterre (1) fut proclamée la terre classique de la libre pensée; on embrassa avec enthousiasme les doctrines de ses philosophes, et d'abord l'empirisme de Locke [† 1704], qui se résout nécessairement en un pur matérialisme. Déjà, à une époque antérieure, Herbert, comte de Cherbury [† 1648], avait déclaré qu'on peut tout au plus établir la vraisemblance, mais qu'on ne peut démontrer la certitude de la divinité du Christianisme; qu'il suffit, pour être sauvé, de croire en Dieu, de l'honorer par la vertu, de se repentir de ses fautes, de s'amender, et d'être convaincu de la rémunération des bonnes et des mauvaises actions qui nous est réservée dans une autre vie. L'Irlandais Toland éleva des doutes sur l'authenticité des livres bibliques [† 1722] se moqua d'abord du clergé, puis chercha à démontrer que le Christianisme n'a pas de mystères, et qu'il ne renferme rien qui dépasse la raison humaine. Le comte de Shafstesbury [† 1713], disciple de Locke, ne laissa échapper aucune occasion de se moquer de l'Écriture, des prophéties et des miracles. Antoine Collins, qui inventa le nom de *libre penseur*, fut plus dangereux. Thomas Woolston, [† 1733] déclara que toute l'histoire de l'Ancien et du Nouveau Testament n'est qu'une allégorie soutenue. Le jurisconsulte Tindal [† 1733], ennemi du clergé, attaqua plus vivement encore le Christianisme, nia la nécessité d'une révélation, en prétendant que la raison naturelle suffit. William Lyons [† 1713] proclama l'infaillibilité de la raison, et attaqua l'état ecclésiastique comme une pure invention humaine, une perpétuelle fourberie, par cela même que la révélation divine ne peut se concevoir et que tout miracle est indémontrable. Le célèbre David Hume [† 1776] nia à son tour, en vertu de son scepticisme absolu, la vérité du Christianisme, soutint que le polythéisme est la plus ancienne forme de religion, d'où est sorti plus tard le monothéisme, et que la religion la plus raisonnable, c'est le déisme pur (2).

(1) *Torsehmid*, Essais sur une bibliothèque des libres penseurs. Halle, 1765, 4 vol.

(2) *G.-V. Lechler*, Hist. du déisme en Angleterre. Stuttg., 1841.

Digitized by Google

Cette haine du Christianisme passa d'Angleterre en France, où elle trouva un terrain depuis longtemps préparé, et s'y envenima d'autant plus que la liberté de la presse ne régnait point en France comme de l'autre côté du détroit, et que le clergé, encore tout-puissant, cherchait à y opprimer ses adversaires. Ceux-ci se mirent d'abord à écrire des descriptions de voyage, dans lesquelles ils attaquèrent et bafouèrent, sous des formes plus ou moins transparentes, le Christianisme et l'Église, comme des institutions appartenant à des peuples éloignés. Tels furent l'Histoire des Sévérambes, par Vairesse (1); le Voyage et les Aventures de Jacques-Massé, par Simon Tyssot de Patot; la description de l'île Bornéo, par Fontenelle; les Lettres persanes de Montesquieu, et la Vie de Mahomet, composée par le comte Henri de Bouillon-Villiers [† 1722] dans le but de montrer la supériorité du mahométisme sur le Christianisme. Le sceptique Bayle avait depuis longtemps répandu son fiel contre la Bible dans son Dictionnaire historique et critique, et soutenu que la société peut parfaitement subsister et fleurir sans religion.

A ces attaques isolées succéda une véritable ligue, une conspiration permanente des ennemis du Christianisme, qui avaient juré la complète ruine de l'Église. A sa tête se plaça un jeune poëte plein de talent, Marie-François Arouet, nommé plus tard Voltaire, qui donna à tous les conjurés pour mot d'ordre : *Écrasez l'infâme* (la religion chrétienne ou le Christ lui-même) ! Après s'être familiarisé en Angleterre avec les ouvrages des libres penseurs, il y avait fait serment, dit son panégyriste Condorcet, de consacrer sa vie à la ruine du Christianisme et de toute religion positive. Aussi son thème principal, celui qu'il répéta sous mille formes, durant sa longue et mobile carrrière [† 1778], fut que la religion chrétienne était une invention des prêtres (2). Ses principaux complices furent d'Alembert, qui aurait voulu étouffer la religion par des voies détournées; Diderot, qui se déclara ouvertement en faveur de l'a-

(1) Hist. de Sévérambes, Paris, 1677 et suiv., 3 vol. in-12.

(2) Cf. *Stark-Buchfelner*, l. cit., p. 34 sq. *Robiano*, l. cit., t. , p. 300. sq. *Harel*, Voltaire; particularités curieuses de sa vie et de sa mort, etc. Paris, 1817.

Digitized by Google

théisme; Damilaville, que Voltaire lui-même disait ne pas nier, mais haïr Dieu. Leur principale œuvre contre le Christianisme fut l'Encyclopédie, dirigée par d'Alembert et Diderot; elle contribua plus que toute autre chose à propager les opinions anti-religieuses : la mauvaise foi des rédacteurs y introduisit des textes altérés où les noms de Dieu, de Providence, étaient changés en celui de *nature.* Condillac [† 1780] (1), Helvétius, l'infâme Julien Offroy de la Mettrie, proclamèrent le matérialisme le plus positif. La nature prit, dans leurs ouvrages, la place de Dieu ; l'esprit ne fut qu'une transformation de la matière, et toute religion fut considérée comme une invention politique des prêtres, propre seulement à duper les niais. Le grand Buffon lui-même confondit trop souvent, dans son Histoire naturelle, Dieu et la nature. L'astronome Lalande ne parla pas même de Dieu. Tous, de concert avec Volney et Dupuis, nièrent l'existence des personnages bibliques, et ne virent plus dans l'histoire évangélique qu'un rêve astronomique. Que si Rousseau [† 1778] parla parfois avec respect et éloquence du Christianisme, il n'en fut que plus hardi dans ses attaques contre les miracles de l'Évangile et contre toute la partie historique de la Bible, qui, selon lui, renferme trop de contradictions pour qu'un homme raisonnable puisse l'admettre. Tel est l'esprit qui anime la fameuse profession de foi du Vicaire savoyard et tout l'Emile (2). Mais il se montra plus hostile encore au Christianisme dans son Contrat social, qui accuse la religion chrétienne d'avoir brisé l'unité dans l'État, détruit l'amour de la patrie, favorisé les tyrans et affaibli les vertus guerrières. Enfin, on vit se former la secte politique des *économistes* ou des *physiocrates*, qui demandaient la liberté illimitée du commerce et de l'industrie, l'égalité absolue dans la répartition des charges de l'État, qui se prononçaient non-seulement contre le Christianisme, mais même contre la doctrine modérée de Rousseau. L'Église de France était si violemment ébranlée, qu'on pressentait une catastrophe prochaine.

(1) Ceci est exagéré quant à Condillac, quoiqu'il n'y ait pas loin du sensualisme au matérialisme. (N. des T.)

(2) *Starck-Buchfelner*, l. cit., p. 80 sq.

Digitized by Google

Labat [† 1803], de la congrégation de Saint-Maur, Neuville, le célèbre prédicateur, faisaient entendre de tristes et éloquentes prédictions sur les dangers qui menaçaient à la fois le trône et l'autel, la religion et la royauté. L'assemblée du clergé [1765 et 1770] dénonça au roi Louis XV les écrits les plus dangereux des libres penseurs (1), et proposa des moyens d'arrêter les progrès de cette impie conjuration. Un mémoire qui parut peu de temps après fit valoir des considérations plus sérieuses encore. Le Parlement rendit un arrêt, sur le réquisitoire de l'avocat général Séguier (2), par lequel, faisant droit aux réclamations du clergé, on condamnait sept ouvrages scandaleux à être jetés au feu. Mais ce fut tout ce que le Parlement fit pour la cause de la vérité et de la religion. Les ennemis du Christianisme voyaient de jour en jour leur influence s'acroître, attiraient dans leur parti, gagnaient en leur faveur des princes étrangers, des ministres, des magistrats, mettaient la main sur les institutions de la jeunesse, à l'aide de ministres tout-puissants, tels que le duc de Choiseul et M. de Malesherbes. Celui-ci, directeur de la librairie, et présidant par conséquent la censure, laissa imprimer et circuler librement les livres antireligieux. Rien ne pouvait plus retarder le triomphe du mal. Et cependant, précisément en face de cet esprit léger et frivole qui désolait l'Église et la société, on vit se fortifier et se répandre l'ordre religieux le plus austère qui eût jamais existé. Le Bouthillier de Rancé (3), prélat riche et instruit, était entré, après une

(1) Avertissement du clergé de France, assemblé à Paris, sur les dangers de l'incrédulité.

(2) Réquisitoire sur lequel est intervenu l'arrêt du Parlement, année 1770, imprimé par ordre exprès du roi. Cf. *Walch*, Nouv. hist. religieuse, P. I, p. 471-86; P. II, p. 3 et suiv. *Robiano*, l. cit., t. II, p. 53.

(3) *Holstenius-Brockie*, t. VI, p. 569. *Rancé*, Traité de la sainteté et des devoirs de la vie monastique. 1683, 2 vol. in-4. *Mabillon*, Traité des études monastiques, 1691. *Marsollier*, Vie de l'abbé de la Trappe. Paris, 1703, 2 vol. in-12. *L. D. B.*, Hist. civile, relig. et littér. de l'abbaye de la Trappe. Paris, 1824. *D'Exauvillez*. Vie de l'abbé de Rancé. Paris, 1842. *Chateaubriand*, Vie de Rancé. Paris, Sarlit. *Gaillardin*, les Trappistes ou l'ordre de Cîteaux au XIX• siècle, hist. de la Trappe depuis sa fondation jusqu'à nos jours. Paris, 1844, t. I.

Digitized by Google

jeunesse brillante et dissipée, et à la suite de profonds chagrins, dans le couvent de l'ordre de Cîteaux de la Trappe [1662] dont il avait été, dès son enfance, nommé abbé. Il y avait rétabli la règle dans sa rigueur primitive, et imposé aux Trappistes une mortification telle, qu'il leur avait même refusé la consolation de se parler entre eux et de cultiver la science [† 1700]. Cet ordre obtint, malgré son excessive austérité, de nombreux disciples, venus surtout d'Angleterre et d'Allemagne, et subsista au milieu des fureurs de la révolution française et des gloires de l'empire.

§ 369. — *L'Église catholique en Italie.*

Autant l'Église gallicane était agitée, autant celle d'Italie était en général calme et paisible. Le pape seul avait eu, comme nous l'avons dit plus haut, quelques démêlés assez vifs avec plusieurs souverains. Les évêques ne se lassaient pas de réveiller la foi des peuples, de ranimer le zèle du clergé par toutes sortes de mesures, et surtout par de fréquentes missions. Aux anciennes congrégations chargées dès longtemps de ce ministère apostolique, se joignirent à cette époque les Rédemptoristes, fondés par Alphonse-Marie de Liguori (1). Alphonse, né à Naples, d'une famille noble [1696], fit avec succès ses études de droit, et se distingua d'abord dans le barreau. Dégoûté des affaires, il s'adonna à l'étude de la théologie, et entra dans un institut de missionnaires de la propagande de Naples. Élevé au sacerdoce, il se consacra surtout à la prédication et à la direction des âmes. Il apprit à connaître les besoins spirituels du peuple des campagnes, durant une mission dans les environs d'Amalfi, à laquelle il prit une part fort active. Pénétré de douleur à la vue de la misère spirituelle de ces pauvres gens, il se consola dans la pensée de fonder un

(1) *A. Giatini*, Vita del beato Alfonso Lig. Roma, 1815, in-4. *Jancard*, Vie du bienh. Alphonse Liguori. Marseille, 1829. Cf. *Le Sion*, année 1839, nos 86-88. Œuvres complètes. Paris, 1835, 14 vol in-8 et in-12. Homo apostolicus, instructus in sua vocatione ad audiendas confessiones, sive praxis et instructio confessariorum. Moguntiæ, 1842.

Digitized by Google

nouvel institut qui se consacrerait avec ardeur à l'éducation religieuse du peuple. Il fonda, en effet, avec l'autorisation de Clément XII, la congrégation du *Très-Saint-Rédempteur* [1732], composée de prêtres séculiers, unis dans le but d'imiter Jésus-Christ, en instruisant comme lui le peuple et la jeunesse. La règle de cet institut fut promulguée le 21 juin 1742. La paisible et incessante activité des Rédemptoristes ou Liguoristes prouva bientôt la pureté et la noblesse des intentions du fondateur, que le monde a persisté à méconnaître, en ne voyant dans les Liguoristes qu'une sorte de Jésuites, et qu'il a par là même enveloppés dans les préjugés contraires à cette vénérable congrégation. Les missions des Liguoristes s'ouvraient d'ordinaire par une prédication qui annonçait le but qu'on se proposait, et invitait les habitants de la ville ou de la campagne à suivre assidûment les exercices religieux des missionnaires. Le matin, on faisait une courte instruction; le soir, un sermon plus développé, dont les sujets habituels, suivant le plan des Exercices spirituels de saint Ignace, étaient la chute de l'homme, sa misère par suite du péché, la justice des arrêts de Dieu. Les jours suivants, on traitait de la miséricorde de Dieu en Jésus-Christ, des mérites du Sauveur, de la nature et de l'utilité de la prière, des fruits de la pénitence, de la pratique des sacrements, etc. Le sermon de clôture exhortait vivement et cordialement les fidèles à la persévérance. On voyait souvent, à la suite de ces missions, des personnes distinguées, des fonctionnaires publics se dévouer à l'enseignement du peuple et des enfants. A ces travaux apostoliques, Alphonse de Liguori, nommé évêque de Sainte-Agathe-des-Goths dans le royaume de Naples, joignit le zèle, le désintéressement et toutes les vertus d'un pontife dévoué à son troupeau. La mémoire de ses œuvres (1) et de sa vie [† 1er août 1787], pieusement conservée dans l'Église, a été solennellement consacrée, en 1839, par Grégoire XVI, qui l'a canonisé.

L'Italie, qui durant ce sommeil apparent eut ses saints,

(1) Collezione completa delle opere di S. Alf. Maria de Liguori. Monza, 1839, 68 vol. in-12. Opere complete (exclus. theol. moralis). Venezia, 1833 sq. 60 vol. Theol, moralis, cura P. Mich. Heilig, Mechlinæ et Mogunt. 1845-46. 10 t. in-12.

Digitized by Google

eut aussi ses savants, et des savants d'une réputation européenne. Denina, professeur à Turin, publia une introduction pratique à l'étude de la théologie. Plusieurs papes cultivèrent avec succès la poésie; le plus illustre d'entre eux, comme auteur, fut Benoît XIV (1). Muratori (2), spécialement protégé par ce pape, mit à profit son immense et étonnante érudition, non-seulement pour composer des œuvres historiques, précieuses dans tous les temps, mais encore pour rappeler les théologiens, emportés par la polémique âpre et rude du siècle passé, à une méthode plus modérée, plus digne et plus intelligente. Le cardinal Bona [† 1674] fit un ouvrage estimé sur la liturgie et l'ascétisme (3). Le cardinal Noris publia des recherches solides sur les controverses du pélagianisme. Mamachi, Selvaggio et Pellicia s'occupèrent des antiquités ecclésiastiques ; Orsi, Sacharelli, Berti et d'autres, de l'histoire de l'Église (4). Le Dominicain Mansi rédigea la collection la plus complète des conciles. Bernard de Rossi consacra son infatigable zèle à la critique de l'Ancien Testament, et publia une collection très-estimée de variantes des textes. Martini, archevêque de Florence, fit paraître une nouvelle traduction italienne de la Bible, avec de courtes explications [depuis 1784], qui fut souvent réimprimée. Les Ballerini ajoutèrent d'ingénieuses dissertations aux œuvres de Léon le Grand, opposées à celles de Quesnel, et rendirent de vrais services à la science du droit ecclésiastique. Ce mouvement scientifique se prononça et se propagea surtout, lorsque Léopold, grand-duc de Toscane, chercha à introduire dans ses États la réforme ecclésiastique de son frère, Joseph II. Il fut secondé par l'évêque de Pistoie et de Prato, Scipion

(1) Voir plus haut, § 361. Parmi ses ouvrages, on distingue surtout : De beatificat. et canonisat. sanctorum ; De sacrificio missæ ; De festis Christi et Mariæ ; De synodo diœcesana. Mechl., 1823.

(2) Scriptores rerum Ital. — Antiquitates medii ævi. — Liturgia Romana vetus. Ven., 1728, 2 vol. in-fol. — De moderatione ingeniorum in religionis negotio. Aug. Vind., 1779.

(3) *Bona*, De rebus liturgicis et plusieurs autres ouvrages précieux : De sacrificio missæ tractatus asceticus, ed. Sintzel. Ratisb., 1841. Manuductio ad cœlum ; De principiis vitæ christ. (Opp. Tur., 1747 sq., 4 vol. in-fol.)

(4) Voyez § 20, t. I.

Digitized by Google

Ricci (1), qui convoqua en 1786 un synode diocésain à Pistoie, où l'on proposa aux ecclésiastiques, en cinquante-sept articles, les principes de l'Église gallicane et du jansénisme. Ricci, incertain de l'assentiment de son clergé, avait appelé à son secours des ecclésiastiques étrangers, parmi lesquels se distingua surtout Tamburini, professeur de Padoue. La plupart des conclusions de ce synode furent condamnables, car elles sanctionnaient la doctrine de Quesnel, concédant au grand-duc des droits inconciliables avec ceux de l'Église, prétendaient que l'Église ne devait plus désormais admettre qu'un ordre religieux, et que la règle de Port-Royal devait être introduite dans tous les couvents. Après ce premier succès, Léopold convoqua les dix-sept évêques de Toscane à Florence [1787], afin de faire adopter par tous les diocèses de ses États ce qui avait été décidé par celui de Pistoie. Mais la majorité des évêques résista si vigoureusement à ces prétentions, que Léopold mécontent fut obligé de dissoudre le synode, et vit le peuple, soulevé contre la perfidie de Ricci, détruire son palais épiscopal [1787]. Léopold, ayant quitté la Toscane après la mort de Joseph, pour monter sur le trône impérial [1790], l'agitation se répandit dans tous les diocèses, et Ricci fut contraint de donner sa démission. Les actes du synode de Pistoie, qu'on cherchait à répandre partout, furent condamnés par la bulle de Pie VI *Auctorem fidei* [1794], à laquelle Ricci se soumit, après de longues hésitations.

§ 370. *L'Église catholique en Allemagne.*

Cf. les deux articles suivants : « Joseph II et son siècle » et « la Li- « berté de la presse sous Joseph II. » (Feuilles hist. et polit., t. III, p. 129-150; t. VIII, p. 641-65.) *Adolphe Menzel*, Hist. de l'Allem. moderne, t. XII.

Le repos que la paix de Westphalie procura à l'Allemagne dévastée dégénéra peu à peu en une sorte de léthargie qui dura plus d'un siècle; et, lorsque l'Autriche parut se réveiller, des principes dangereux se mêlèrent

(1) Les actes publiés par *Schwartzel*, Acta congregat. archepiscop. et episcop., etc., Hetrur., etc. Bamb. Herbip. 1790 sq., 7 t. Voir Dict. eccl. de Frib., t. VIII, p. 467-80.

Digitized by Google

malheureusement aux mesures prises pour ranimer l'Église endormie. Le seul mouvement remarquable jusqu'à cette époque provint des divers essais faits pour réconcilier les Églises désunies. Quoique le plan d'après lequel les princes devaient reconstituer cette union eût échoué en 1644, on put un moment espérer le succès de celui que forma le sage électeur de Mayence, Jean-Philippe de Schœnborn, en 1660; mais ces espérances s'évanouirent bientôt. L'Église catholique n'a jamais pu se contenter de concessions partielles : il faut admettre ou rejeter le principe de son autorité tout entier. Christophe Rojas de Spinola, d'abord évêque de Tino, en Croatie [depuis 1688], plus tard de Neustadt, près de Vienne [† 1693], chargé pendant vingt ans des pleins pouvoirs de Léopold Ier, renouvela toutes les tentatives et les poussa assez loin; la cour de Hanovre accepta même les ouvertures qui lui furent faites : elle chargea l'abbé de Lokkum, Molanus (Van des Muelen) (1), de rédiger un projet de réunion, et fit intervenir Leibnitz, qui avait correspondu dans le même sens avec Pélisson et Bossuet (2). Les efforts de ces grands hommes, s'ils ne furent pas couronnés de succès, eurent du moins pour résultat qu'on s'entendit mieux sur la nécessité d'une réunion, et qu'on justifia dans un véritable esprit de conciliation, l'Église catholique des erreurs qu'on lui avait faussement attribuées. Ce fut aussi l'effet d'un abrégé rapide, mais classique, dans lequel Bossuet exposa la doctrine catholique, fit justice des préjugés des protestants, et leur montra, avec une merveilleuse et irrésistible évi-

(1) Super reunione protestantium cum Ecclesia cath. Tractatus inter Jacob. Benign. Bossuetum, episc. Meldens., et Molanum, abbatem in Lockum. Viennæ Austr., 1783, in-4. (*Prechtl*), Pourparlers entre Bossuet, Leibnitz et Molanus pour la réunion des catholiques et des protestants. Salzb., 1815. Cf. *Guhrauer*, Biographie de Leibnitz. A ces tentatives appartient le Leibnit. systema theologicum, ed. Rœssel et Weiss. May., 1820. Ed. Lacroix. Paris, 1845. Il faut considérer cet ouvrage, non comme une *privata fidei suæ expositio*, mais comme l'expression des concessions que, selon Leibnitz, les protestants pouvaient faire et les catholiques adopter.

(2) *Bossuet*, Projet de réunion des protestants de France et d'Allemagne à l'Église catholique (Œuvres; nouv. édit. Paris, 1836, t. VII, p. 309-584).

Digitized by Google

dence, que la plupart d'entre eux avaient quitté l'Église catholique par ignorance (1). L'Église vit alors avec joie divers princes d'Allemagne, convaincus de leur erreur, revenir franchement à elle : tels furent Ernest, landgrave de Hesse [1652]; Jean-Frédéric de Brunswick, duc régnant de Hanovre [1651]; Frédéric-Auguste Ier, électeur de Saxe [1697]; Charles-Alexandre, duc de Wurtemberg [1712]. Plusieurs princes eurent le bonheur de ramener avec eux toute leur famille, comme Christian-Auguste, duc de Holstein [1705]; le docte Antoine Ulrich, duc de Brunswick [1710]. Mais, d'un autre côté, l'Église eut la douleur de voir se répandre dans le cercle de Salzbourg les principes hussites et luthériens.

Le plus grand calme extérieur succéda à ces mouvements passagers, à ces essais infructueux. Il restait dans les facultés de théologie fort peu d'ecclésiastiques véritablement instruits, capables de soutenir une lutte scientifique ou d'exciter une réaction religieuse. On ne pouvait guère l'attendre non plus des prédications burlesques du fameux Père Abraham de Santa-Clara, dont les bizarres jeux de mots et la verve comique font un singulier contraste avec la parole grave des Bossuet, des Bourdaloue et des Massillon, qui, dans le même temps, illustraient la chaire chrétienne. Les chapitres des cathédrales, peuplés surtout de cadets de familles nobles, avaient fort peu d'influence, et n'étaient guère occupés que de mesquines intrigues, surtout au moment des élections épiscopales; les évêques eux-mêmes, princes de l'Empire, abandonnaient trop souvent l'administration spirituelle de leurs diocèses à leurs coadjuteurs et aux consistoires, sans se soucier beaucoup d'édifier le clergé par leurs exemples. Enfin on songea, sous le règne de Marie-Thérèse d'Autriche, à relever les études théologiques. L'archevêque de Vienne, Trautson, montra d'abord à son clergé comment il fallait rendre la prédication plus fructueuse, et, de concert avec l'évêque suffragant, Sim.-Am. Stock, il posa de nouvelles bases pour l'étude de la théologie, et décida en même temps

(1) Œuvres; nouv. édit., t. V, p. 566 et suiv. et Histoire des Variations, 2 vol. in-12; Paris, Sarlit.

Digitized by Google

qu'à l'avenir nul ne serait ordonné s'il ne comprenait l'Ecriture sainte, dans le double texte original hébreu et grec. Le gouvernement décréta aussi quelques mesures [1752] pour l'amélioration des écoles et des études théologiques. Le plan d'études que proposa et exécuta le digne abbé de Braunau, Rautenstrauch, directeur de la faculté de théologie de Vienne [depuis 1774], fut encore plus efficace et devint la base de l'enseignement théologique, tel qu'il resta depuis lors (1) et dans lequel il fit entrer avec raison l'exégèse avec ses indispensables auxiliaires, l'histoire de l'Église et la théologie pastorale. Le cours de théologie devait durer cinq ans; malheureusement, le directeur des études était le baron Van Switen, qui était dans des relations très-intimes et très-actives avec les philosophes français et allemands, surtout avec ceux de Berlin (2), et qui s'efforçait de soumettre à la minutieuse bureaucratie de l'État toutes les affaires ecclésiastiques. D'autres États d'Allemagne virent aussi paraître alors diverses méthodes pour l'étude de la théologie, calquées sur les ouvrages de du Pin (*Methodus theologiæ studendæ*) et de l'Italien Denina. Tel fut l'ouvrage de Gerbert, abbé de Saint-Blaise [† 1793].

Mais, pendant qu'on cherchait ainsi d'un côté, à améliorer les études, de l'autre on préparait de graves changements dans l'administration de l'Église. On prit prétexte de l'établissement des nonciatures, qui, depuis 1581, étaient instituées à Vienne, Cologne, Munich et Lucerne, pour y garantir les intérêts de l'Église contre les envahissements de la réforme. Les nonces s'étaient permis divers empiétements sur les droits des évêques; ils avaient paru vouloir rétablir l'influence du Saint-Siége telle qu'elle s'exerçait au moyen âge. Cependant la France (3), dont la littérature pétrait de plus en plus en Allemagne et y était fort goûtée,

(1) Nouvelle instruction pour servir à toutes les facultés de théologie de l'Empire, 1776; 2e édit. Vienne, 1784 (Acta hist. ecclesiast. nostri temporis, t. III, p. 743 sq.).

(2) Cf. *A. Theiner*, Hist. des établissements ecclésiastiques d'éducation. Mayence, 1835, p. 249 et suiv.

(3) *Justini Febronii*, De statu Ecclesiæ et legitima potestate Rom. pontif. liber singularis. Bouillon, 1763, in-4. Cf. *Huth*, l. cit., t. II, p. 438 sq. *Walch*, Nouv. hist. relig., P. I, p. 145-93.

Digitized by Google

eut une plus grande part encore à ces modifications, comme le prouva surtout l'évêque coadjuteur de Trèves, Jean-Nicolas de Hontheim, qui, sous le nom de Justinius Febronius, publia un ouvrage dans lequel il cherchait à justifier par des recherches historiques, aux yeux de l'Allemagne étonnée, le système des libertés gallicanes, et méconnaissait complétement les droits essentiels du Saint-Siége. Selon cet auteur, le pape n'est, par rapport aux évêques, que le président d'un Parlement; la vraie constitution de l'Église n'est pas monarchique; ce n'est pas le Christ, c'est l'Église qui a transféré à l'évêque de Rome la primauté dont il jouit. Le pape, il est vrai, a de l'autorité sur toutes les Églises, mais il n'a aucune juridiction. Febronius, tout en admettant que la primauté avait été instituée pour conserver l'unité de l'Église, ne voyait pas, ou ne voulait pas s'apercevoir que les principes qu'il professait devaient nécessairement troubler cette unité, ce qui ressortit bien d'ailleurs des conseils qu'il donna à l'Église et aux princes. Sa partialité dans tous ses jugements sur les choses et les temps de l'Église est si évidente, que Lessing (1), dont l'avis n'est pas suspect, dit de lui : « Les opinions de Febronius et de ses adhérents ne » sont qu'une honteuse flatterie à l'égard des princes; leurs » preuves contre les droits du pape ne sont pas des preuves, » ou bien elles établissent trois ou quatre fois les droits des » princes contre l'épiscopat. Rien n'est plus évident : aussi » je m'étonne de ce que personne n'ait songé encore à ca- » ractériser avec la sévérité qu'elles méritent les opinions de » Febronius. » Jean de Muller, quoique protestant, se chargea de venger la vérité dans son livre intitulé : *Voyages des papes*. « Que l'empereur Joseph, dit-il, devienne un apôtre et le pape Pie VI célébrera la Cène comme le Christ : les officiers de la bouche n'auront plus besoin de goûter le vin. »

Cependant l'ouvrage de Hontheim donna un nouvel essor à la littérature allemande et à la littérature italienne. Il excita de nombreuses réfutations, parmi lesquelles on peut rappeler les écrits de Zaccaria (2), Victor de Coccaglia, Mama-

(1) F. *H. Jacobi*, Œuvres complètes, t. II, p. 334.

(2) Traduit par l'abbé Peltier, chanoine de Reims, 4 vol. in-8. Paris, Sarlit.

Digitized by Google

chi et Pierre Ballerini, tous remarquables par une solide critique historique. Clément XIII condamna le livre de Febronius [27 février 1764], et en ordonna la suppression à tous les évêques et archevêques d'Allemagne. Hontheim lui-même finit par se rendre aux paternelles sollicitations de son archevêque, et rétracta toutes les opinions erronées contenues dans son ouvrage (*Retractatio*, 1778.) Pie VI en manifesta sa joie dans un consistoire (1) ; mais elle fut bientôt troublée, car Hontheim remit entre les mains de son archevêque une explication, accompagnée d'un commentaire [1781], qui prouvait que sa rétractation n'avait pas été sincère. Malheureusement, les principes de nouveau soutenus par Hontheim eurent une grande et déplorable influence sur la manière dont on envisagea les droits de l'Église, particulièrement dans les ouvrages du canoniste de Vienne, Valentin Eybel, du conseiller des études de l'archevêque de Mayence, Théophore Ries, des deux Riegger et de Rautenstrauch, qui rédigea son plat et servile opuscule intitulé : *Représentation à Sa Sainteté*, dans un esprit fort peu ecclésiastique. Il s'éleva surtout une vive discussion sur le droit qu'avait le pape d'envoyer des nonces chargés de ses pleins pouvoirs. Le monachisme fut attaqué à son tour; ses adversaires les plus modérés n'en discutèrent que l'utilité. Joseph II adopta complétement les opinions nouvelles (2), et tous ses actes concernant les affaires religieuses respirèrent le protestantisme. Il défendit, sous prétexte que les moines étaient trop nombreux, d'admettre des novices durant l'espace de douze ans, abolit un nombre

(1) « Agnovit (*Hontheim*), commentis suis obsistere atque adversari Christi doctrinam, Patrum testimonia, conciliorum decreta, aliasque ecclesiasticas sanctiones. — Non temporali commodo illectus, non virium infirmitate fractus, non ingenio debilitatus, nec molestis inductus suasionibus, sed sola veritatis agnitione permotus. » Cf. sur le tout *Huth*, l. cit., t. II, p. 438-58. Nouveaux éclaircissements dans Gesta Trevirorum integra lectionum varietate et animadversionib. illustrata ac indice duplici instructa nunc primum ed. *J. H. Wyttenbach et Müller*. Trevir., 1836 sq., t. III, p. 296 sq. Treize pièces, cf. *le Catholique*, 1842, janvier, p. 89-93, et les Lettres du cardinal Litta; Paris, Sarlit.

(2) *Camille Paganel*, Hist. de Joseph II, empereur d'Allemagne. Leipzig, 1844, 2 vol.

Digitized by Google

considérable de couvents et érigea des écoles à leur place. Sa prédilection pour le protestantisme lui fit décréter la liberté d'examen et favoriser, presque sans restriction, la liberté de la presse. Dès lors pullulèrent de nombreux écrits saluant avec enthousiasme l'ère des lumières, et se moquant à l'envi de l'Église catholique et de ses institutions. En tête de ces écrivains hostiles se trouvaient un bel esprit chassé de la compagnie de Jésus et devenu un zélé franc-maçon, Aloyse Blumauer, et le canoniste Eybel. Mais là s'arrêtèrent les progrès des novateurs. Le sens catholique se réveilla en Autriche et fit apprécier à leur juste valeur ces coupables tentatives des illuminés. Les misérables produits de cette littérature anticatholique jetèrent dans un discrédit complet le nom d'homme de lettres, et les protestants eux-mêmes se moquèrent de ces prétentions protestantes des Viennois.

L'empereur, pour répandre plus vite et plus sûrement les lumières nouvelles, avait aboli les établissements théologiques des différents diocèses, et les avait fondus en quatre séminaires généraux, établis à Vienne, Pesth, Pavie et Louvain. Les séminaires de Grætz, d'Olmütz, de Prague, d'Inspruck et de Luxembourg ne furent plus que des affiliations des quatre séminaires généraux, et les chaires en furent occupées par des théologiens *éclairés*. On justifiait cette organisation par le zèle et l'émulation qu'on espérait obtenir de l'extension des séminaires généraux et de leurs rapports avec les universités. Mais ce qui rendait le danger évident, c'est qu'on éloignait par là le jeune clergé de la surveillance des évêques, qui ne pouvaient plus connaître les sujets proposés pour l'ordination et les suivre dans leur éducation cléricale. Joseph II se mêla même de ce qui concernait les cérémonies du culte et la liturgie, ce qui lui valut d'être appelé par Frédéric le Grand : *mon frère le sacristain*. En 1783 il publia une plate et mesquine ordonnance concernant le culte; en 1786 il autorisa l'usage de la langue allemande dans la liturgie. Toutes ces mesures, par lesquelles l'empereur cherchait, en quelque sorte, à faire une affaire de police de toute la discipline ecclésiastique, les mesures non moins odieuses par lesquelles il s'efforça d'amoindrir l'action si bienfaisante des confréries, se succé-

Digitized by Google

dèrent rapidement et surprirent tous les esprits. La résistance commença lorsqu'il prétendit abolir le célibat ecclésiastique. Quelques évêques se prononcèrent avec énergie, et furent déclarés opiniâtres et insensés par l'empereur. Mais la présence de Pie VI avait réveillé la foi et l'attachement aux traditions de l'Église; les murmures contre ces réformes protestantes éclatèrent enfin, surtout en Belgique, où il y eut un véritable soulèvement. Les évêques s'aperçurent que leur condescendance envers le pouvoir séculier les avait soumis à une tyrannie bien autre que celle dont on avait jamais cru avoir à se plaindre de la part du Saint-Siége.

Joseph II mourut avant d'avoir eu le temps de regretter tout ce qu'il avait fait pour ébranler la foi dans les cœurs et semer des germes de révolutions. Sa mort l'exempta également de la nécessité de révoquer les ordonnances publiées en Belgique, où l'on opposa l'insurrection au despotisme. Le cardinal-archevêque de Malines, Frankenberg (1), s'acquit des droits à la reconnaissance de l'Église, par le zèle qu'il apporta à l'éducation de son clergé et en empêchant l'établissement du séminaire général par sa *déclaration doctrinale*.

Ce qui peut atténuer les torts de l'empereur Joseph, ce fut la conduite servile des canonistes autrichiens, qui firent hautement valoir le *jus cavendi* de l'État pour justifier les empiétements impériaux, transformèrent ce droit suprême de protection et de surveillance, *jus circa sacra*, en un *jus in sacra*. En outre, une partie de l'épiscopat encouragea l'empereur dans ses entreprises par de continuelles approbations. Le mécontentement des évêques contre le Saint-Siége avait été excité, ainsi que nous l'avons dit plus haut, surtout par les prétentions des nonces, dans lesquelles les évêques avaient cru voir une extension de la juridiction du pape au détriment de leurs droits épiscopaux, et il s'était accru au point que les trois électeurs ecclésiastiques, l'archiduc Maximilien, frère de Joseph II, archevêque de Mayence, ceux de Cologne et de Trèves, et l'archevêque de

(1) Cf. *Theiner*, l. cit., p. 307 sq. Les pièces se trouvent dans *Robiano*, l. cit., t. I, p. 443-501.

Digitized by Google

Salzbourg, avaient formé l'audacieux projet de fonder une Église nationale allemande. Ils prétendaient rétablir la constitution de l'Église primitive, oubliant tout d'un coup ce qu'avaient amené nécessairement le cours du temps et le développement historique de l'Église, abandonnant le terrain du droit positif, méconnaissant que leur propre situation politique était un résultat des événements du moyen âge, et qu'il était tout à fait contraire à la constitution de ces temps primitifs qu'ils voulaient ramener, de posséder à la fois, comme ils le faisaient, plusieurs évêchés riches et puissants. Dès 1769, ils avaient adressé à la cour impériale une lettre contenant leurs griefs contre le pape; mais Joseph II n'ayant encore aucune influence à cette époque, on avait renvoyé les griefs au pape, qui n'avait pas trouvé qu'il y eût urgence à statuer.

Au moment même où ces évêques cherchaient à éloigner les nonces, Charles-Théodore, électeur du Palatinat et de la Bavière, avait demandé, vu les circonstances particulières où se trouvait l'Église dans ses États, que Rome lui accordât un nonce résidant à Munich (1). On lui envoya, en effet, Zoglio [1785], auquel, d'après les ordres de l'électeur, tous les ecclésiastiques de ses États durent s'adresser à l'avenir. Mais les évêques réagirent vivement contre cette mesure, avant l'arrivée même du nonce, et, après s'être en vain adressés au pape, ils en appelèrent à Joseph II, qui leur promit sa protection [1785]. Ce fut alors que les trois électeurs ecclésiastiques et l'archevêque de Salzbourg résolurent ce fameux congrès d'Ems [1786], où ils rédigèrent la protestation en vingt-trois articles, connue sous le nom de *Punctation d'Ems* (2). Ils y réclamaient la confirmation de leur autorité épiscopale, absolue et sans restriction, en vertu de laquelle, disaient-ils, 1° ils n'avaient nullement besoin de s'adresser à Rome ; 2° le droit

(1) Cf. Hist. pragmatique de la nonciature à Munich. Francf., 1787. *Aquilin Cæsar*, Hist. des nonciatures d'Allemagne, 1790; et *Huth*, l. cit., t. II, p. 468-90.

(2) Cf. *Huth*, l. cit., t. II, p. 491-500. Le congrès d'Ems d'après les pièces authentiques. Francf. et Leipzig, 1787, in-4. *Pacca*, Souvenirs histor. de son séjour en Allemagne, 1786-94. *Planck*, Nouv. hist. religieuse, P. I, p. 337-88.

Digitized by Google

de dispense pour les mariages, jusqu'au deuxième degré, leur appartenait ; 3° les bulles et les brefs du Saint-Siége étaient subordonnés à l'acceptation des évêques ; 4° il fallait abolir le droit du pallium et des annates, moyennant une taxe raisonnable ; 5° le pape devait, en cas d'appel, instituer des juges, *Judices in partibus*, ou un synode provincial ; 6° les évêques, une fois rétablis dans leurs droits primitifs, pouvaient introduire des améliorations dans la discipline ecclésiastique. On envoya la punctation à Joseph II, qui l'approuva hautement, en garantissant aux électeurs le succès de leur louable entreprise, si les archevêques parvenaient à s'entendre parfaitement avec les évêques. Mais ils furent loin d'arriver à cet accord, comme ils l'avaient espéré ; l'évêque de Spire, entre autres, déclara à l'électeur de Mayence qu'en même temps qu'il rejetait de nombreux articles de la punctation d'Ems, il était d'avis qu'il était impossible de déposséder violemment le Saint-Siége de droits acquis depuis plus de mille ans. D'autres évêques suivirent son exemple, surtout lorsque Pacca, le nouveau nonce à Cologne, fit savoir, dans une circulaire adressée aux curés, que les archevêques n'avaient pas le droit d'accorder les dispenses réservées au pape, et que celles qu'ils accorderaient seraient nulles. L'électeur de Trèves recula alors [1787], et demanda au pape des droits quinquennaux pour son diocèse d'Augsbourg. L'électeur de Mayence se rapprocha également de Rome, ayant besoin du consentement du pape pour la nomination de son coadjuteur, M. de Dalberg. Enfin, les trois électeurs, revenant sur leurs pas, déclarèrent qu'ils désiraient ardemment voir s'apaiser les différends élevés entre eux et le Saint-Père, reconnaissant le droit qu'il avait d'envoyer des nonces et d'accorder les dispenses [1789]. Dans la réponse que leur adressa Pie VI pour les féliciter, il exposa avec une fermeté et une modération tout apostoliques (1) les bases sur lesquelles s'appuyait son droit.

(1) Sanctissimi Dom. nostri Papæ Pii VI responsio ad Metropolitanos Mogunt., Trevirens., Colon. et Salisb. super nuntiaturis apostol. Romæ, 1789.

Digitized by Google

§ 371. — *Activité littéraire. Incrédulité. Superstition.*

Les événements politiques eurent, comme nous l'avons déjà fait remarquer, une grande influence sur le mouvement des études et de la littérature théologiques. Les écoles de théologie devinrent l'objet d'une attention d'autant plus sérieuse, que la dissolution de l'ordre des Jésuites, maîtres de presque toutes les facultés, exigeaient d'importantes réformes. L'université de Mayence fut renouvelée et enrichie des biens confisqués aux couvents, Bonn fut dotée, à son tour, d'une université, par Maximilien, électeur de Cologne. La théologie, par une tendance analogue à celle qui faisait repousser les formes du moyen âge, dans l'organisation ecclésiastique et le culte divin, cherchait à s'affranchir de la forme scolastique, et à adopter une méthode d'exposition plus suivie. C'est dans ce sens que l'enseignement de la dogmatique fut traité avec talent et approprié aux besoins des temps modernes sommairement par l'ingénieux Benoît Stattler, Jésuite d'Ingolstadt (1), et complétement par Engelberg Klüpfel (2), religieux augustin, professeur à Fribourg. Michel Sailer, homme aussi éminent par son talent que par sa vertu, a apprécié le mérite de Stattler, qu'il a connu, dans les termes suivants : « A cette » époque parut en Allemagne un homme qui nous apprit » à penser par nous-mêmes et à suivre l'ordre de nos » idées avec rigueur, depuis les propositions les plus élé- » mentaires de la philosophie, jusqu'aux dernières consé- » quences de la théologie. Mon cœur bénit encore aujour- » d'hui sa mémoire ; car c'est à lui que, disciple justement » reconnaissant, j'attribue, ainsi que beaucoup d'autres » de ses élèves, de nous avoir appris à penser librement » et sans nous traîner à la suite des opinions des autres. » Cependant les opinions théologiques de Stattler ne furent

(1) *Stattler*, Demonstratio evangelica. Aug. Vind., 1771; Demonstratio catholica. Pappenh., 1775; Theologia christ. theoretica. Ingolstadt, 1776, 3 vol. Doctrine générale de la religion catholique. Munich, 1793, 2 vol.

(2) *E. Klüpfel*, Institut. theol. dogm. Vindob., 1789, 2 vol.; 3e édit., auctore *Greg. Thom. Ziegler*. Viennæ, 1821.

Digitized by Google

pas toujours irréprochables. Plusieurs de ses principaux ouvrages furent censurés à Rome (1). Quant à Klüpfel, son mérite est suffisamment établi par l'usage constant qu'on a fait de ses œuvres jusqu'à nos jours. Il en est de même de l'ouvrage assez étendu de Gazzaniga (2), dominicain et professeur à Vienne, et de la grande et petite dogmatique de Wiest.

L'enseignement de la morale, dégagé des aberrations de la casuistique, fit également des progrès et fut présenté sous une forme plus attrayante, notamment par Joseph Lauber (3), à Vienne, et par Augustin Zippe (4), à Prague, surpassés tous deux par Stattler (5), Schwarzhueber, et par Danzer. Toutefois ce n'est pas la pure morale chrétienne qu'on retrouve dans ces auteurs, qui y mêlent volontiers les idées de la philosophie tant ancienne que moderne. La théologie pastorale fut l'objet des travaux de P. Ch. Pittroff (6), à Prague; de Giftschütz (7), à Vienne, et de François Geiger (8), en Bavière. L'histoire ecclésiastique trouva

(1) Particulièrement la Demonstratio cathol. et Theol. christ. theoretica. Cf. *Huth*, l. cit., t. II, p. 433 et 454.

(2) *Wiest*, Institutiones (majores) theol. Ingolst., 1790-1801, 6 t. Inst. theol. dogmat. in usum academ., 2 t., 1791. *Gazzaniga*, Prælection theol. Vienne, 1775, 5 vol.

(3) *J. Lauber*, Introduction à la morale chrétienne, ou Théologie morale. Vienne, 1765-88, 5 vol.

(4) *A. Zippe*, Introduction à la morale de la raison et révélations sur l'instruction privée de la jeunesse. Prague, 1778.

(5) *Stattler*, Ethica christ. universalis et Ethica christ. communis. Aug. Vind., 1782-89, 6 vol. Traité complet de morale chrétienne à l'usage des familles. Augs., 1789, in-fol. La Morale catholique, ou la Science du bonheur basée sur la révélation et la philosophie, destinée aux classes supérieures des lycées. Munich, 1791, 2 vol. *Schwarzhueber*, Manuel pratique de la religion catholique, offert aux méditations des chrétiens. Salzb. (1786), 1797, in-fol. 4 vol. *Danzer*, Introd. à la morale chrétienne. Salzb. (1787); 3e édit. 1792-1803, 3 vol.

(6) *Pittroff*, Introduction à la théologie, pour servir aux cours de l'Académie. Prague, 1778-79, 3 vol. Organisation de l'Église. Prague, 1785, 2 vol.

(7) *Giftschütz*, Introduction à la théologie pratique, d'après le programme de la Société fondée à Vienne pour l'extension des sciences. Vienne, 1785, 2 vol.

(8) *F. Geiger*, Instruction pastorale sur la direction des âmes. Augsbourg, 1789.

Digitized by Google

de nombreux interprètes, parmi lesquels nous citerons le Jésuite Pohl, Stœger, à Vienne, Dannenmayer, d'abord à Fribourg et ensuite à Vienne; et Gaspard Royko, à Prague. Le Bénédictin Lumper (voyez t. I, §) 32 publia d'excellentes recherches sur la vie et la doctrine des Pères de l'Église et des écrivains ecclésiastiques des trois premiers siècles. Si tous ces travaux ne contribuaient guère encore au progrès de la théologie spéculative proprement dite, c'est qu'en général on ne songeait qu'au côté utile et pratique des choses, et qu'on cherchait surtout à étayer les réformes nouvelles par des faits anciens. Cette direction priva l'histoire ecclésiastique de son imposante dignité, la rendit partiale, exclusive, la fit dégénérer en une polémique amère contre le pape et les institutions de l'Église. L'esprit vraiment religieux disparut de plus en plus, et la tendance négative du protestantisme, prévalant chaque jour davantage, s'empara même des théologiens catholiques, qui ne s'abstinrent trop souvent d'attaquer directement et ouvertement le dogme que pour ne pas compromettre leur position officielle. Blau, professeur de théologie à Mayence, alla jusqu'à contester l'infaillibilité des représentants de l'Église réunis en concile (1). Laurent Isenbiehl (2), envoyé par son évêque à Gœttingue pour y perfectionner ses études des langues orientales, en rapporta, des leçons du professeur Michaelis, des doutes sur la prophétie de l'Emmanuel (Isaïe, 7-14). Il prétendait ne rien trouver dans ce passage qui eût rapport au Messie, et fut d'abord emprisonné pour cette proposition [1774], que les facultés de théologie censurèrent, tandis que Pie VI condamna son *Nouvel Essai sur la prophétie de l'Emmanuel*, qui avait paru sans nom d'imprimeur et sans autorisation légale, comme renfermant des doctrines et des propositions erronées, téméraires, dangereuses, favorables à l'hérésie, et même hérétiques. Isenbiehl alors se rétracta, et reçut de son archevêque un bénéfice à Amœnebourg. Steinbühler se moqua des cérémonies de l'Église, et ses

(1) Cf. *Huth*, t. II, p. 358-369. *Walch*, Nouv. hist. religieuse, P. VIII, p. 9-88.

(2) Hist. critique de l'infaillibilité de l'Église comme base d'une plus large démonstration du catholicisme. Francf., 1791.

Digitized by Google

blasphèmes lui attirèrent de rudes persécutions à Salzbourg [1781]. Enfin le professeur Weishaupt, en créant l'ordre des Illuminés (1), à Ingolstadt, le 1er mai 1776, prouva clairement le scepticisme des idées soi-disant philosophiques de l'époque. Weishaupt chercha d'abord à soustraire la jeunesse studieuse à l'influence des Jésuites, puis à renverser les Jésuites eux-mêmes, pour faire déclarer enfin ouvertement la guerre à la religon et au trône, à l'exemple des athées français. Il rencontra des auxiliaires pleins de zèle dans le baron de Knigge, Hanovrien, qui changea plusieurs fois de religion, et mena une vie vagabonde et déréglée, et surtout dans les francs-maçons, qu'il sut gagner à son ordre, et dont il transforma les loges en temples d'Illuminés. L'illuminisme de Weishaupt était un mélange de l'athéisme français et de la franc-maçonnerie allemande. Les initiés passaient par plusieurs grades ou degrés, afin de n'arriver à la vraie lumière de la doctrine qu'à travers les épreuves nécessaires et de nombreuses purifications. Les gens suspects ou d'une capacité insuffisante n'étaient admis qu'aux sept grades inférieurs ; les véritables mystères n'étaient révélés qu'aux deux derniers grades, savoir : celui de *magnus* et celui de *rex*, ou de prêtre et de régent. Dans le premier de ces deux degrés on enseignait aux initiés que la religion n'est qu'imposture; dans le second, on déclarait que les rois et les princes ne sont que des usurpateurs, et on proclamait la souveraineté de chaque père de famille. Toutes les distinctions sociales devaient être supprimées; l'humanité entière devait être ramenée à la vie patriarcale, « le coup de grâce donné enfin » au règne des fripons, et la terre purgée des méchants, » c'est-à-dire des prêtres et des rois. » On parvint à propager l'ordre par toutes sortes d'artifices, et un témoin oculaire, bien renseigné, dit à ce sujet : « Les Illuminés » entreprennent de donner pour prêtres à l'autel, pour » conseillers aux souverains, pour instituteurs aux prin» ces, pour professeurs aux universités, voire même

(1) Sur l'ordre des illuminés en Allemagne, 1792. — Quelques ouvrages originaux sur l'ordre des illuminés. Munich, 1787. (*Weisshaupt* Hist. de la persécution des Illuminés. Francf. et Leipzig, 1786.

Digitized by Google

» pour commandants aux forteresses de l'Empire, des » hommes selon leur cœur (1). » Nicolaï et ses collaborateurs de la *Bibliothèque universelle allemande* furent les premiers propagateurs de l'ordre des Illuminés. Le gouvernement de Bavière informa contre eux, et ordonna la dissolution de la société [1786]. Elle n'en subsista pas moins, et continua longtemps à répandre ses dangereux principes et sa funeste influence.

A la même époque, et comme contre-partie des tentatives sceptiques des Illuminés, parut à Ellwangen [1774], le curé Gassner (2) [1779], exorcisant le diable et guérissant toutes les maladies au nom de Jésus. On vit, de tous les coins de l'Allemagne, affluer chez Gassner protestants et catholiques, qui s'en retournaient pour la plupart honteux de leur crédulité, et presque toujours aussi malades qu'auparavant. Jérôme, archevêque de Salzbourg, blâma ces prétendues curés dans une lettre pastorale : « On a essayé » de nos jours, dit-il, d'introduire une nouvelle manière » de guérir les malades, qui doit paraître dangereuse et » condamnable, dans ses principes aussi bien que dans » son application, à tout fidèle enfant de la religion chré- » tienne. » L'empereur et le pape s'opposèrent également à l'entreprise de Gassner.

§ 372. — *Agitation politique et religieuse en Pologne.*

Friese, l. cit., P. II, t. II, 2. *Huth*, l. cit., t. II, p. 233-241. *Walch*, Nouv. hist. relig., t. IV, p. 1-208 ; t. VII, p. 3-160.

Nulle part les dissidents de tous les partis n'avaient été admis avec plus de facilité et de tolérance qu'en Pologne. Ils avaient obtenu rapidement et par des concession successives [1569, 1573, 1576 et 1587] une foule de droits, de priviléges et de libertés (3). Une fois en possession de ces

(1) En ce qui concerne les efforts, maintenant comprimés, des libres penseurs allemands, voir le remarquable mémoire de *Gfrœrer*. (Revue de théologie historique d'Ilgen, t. VI.) Leipzig, 1836.

(2) Cf. *Huth*, t. II, p. 383-397.

(3) *Jus dissidentium* in regno Poloniæ (scrutinium juris in re et ad rem theologico-juridicum). Vars., 1736, in-fol,, p. 192-256.

Digitized by Google

libertés, ils élevèrent leurs prétentions, et prirent même, à l'égard des catholiques, un ton de supériorité qui contrastait singulièrement avec leur origine et leur première position. Il en résulta, depuis Sigismond III, une vive réaction de la part des catholiques. Les résolutions de la diète, de 1717 et 1733, apportèrent toutes sortes de restrictions aux droits religieux et civils des dissidents ; le consistoire de Posen fit défense aux ministres luthériens [1743] de baptiser et d'instruire aucun enfant né d'un mariage mixte. Ces mesures furent surtout provoquées par la conduite de la ville protestante de Thorn. La magistrature, composée de luthériens, y avait souvent refusé aux catholiques les droits les plus simples et repoussé leurs vœux les plus légitimes. La haine des deux partis longtemps contenue, excitée par la présence des Jésuites, éclata enfin. Le 10 juillet 1724, une émeute populaire vint interrompre une procession des catholiques, et aboutit à la destruction du collége des Jésuites (1). Par suite de l'instruction qui eut lieu à ce sujet, le bourgmestre Rœsner, le vice-président Zernike et neuf bourgeois furent condamnés à mort et tous exécutés, à l'exception de Zernike. La diète de pacification, de 1736, convoquée pour le salut de la patrie, menacée par la trahison des dissidents, accorda à ces derniers la paix, la sécurité de leurs possessions, ainsi que l'égalité des droits civils ; mais il leur fut défendu de tenir des assemblées et d'appeler à leur aide les puissances étrangères. Malgré cette défense, deux Lithuaniens, les frères Grabowski, et deux Polonais, les frères Golz, s'adressèrent d'abord à l'électeur Frédéric Christian de Saxe, et lui offrirent la couronne de Pologne. Après la mort de ce prince, ils jugèrent plus avantageux de se joindre au parti russo-prussien qui s'était formé en Pologne. Éclairée par ces expériences, la diète de 1766, où Ladislas Lubienski, archevêque de Gnesen et primat de Pologne, prononça un discours plein d'énergie, confirma toutes les lois générales contre les dissidents [des années 1717, 1733, 1736 et 1747]. Mais, à la suite de cette résolution, la Russie et la Prusse, provoquées par les appels réitérés des dissidents, s'immiscèrent enfin,

(1) *Jablonski*, les Troubles de Thorn. Berlin. 1725. Cf. Chronique de Thorn.

Digitized by Google

de concert avec le Danemark, dans les affaires intérieures de la Pologne. Ces puissances s'efforcèrent même de gagner les cours de Suède et de France. Dès l'année suivante [15 octobre 1767], le despotisme russe dominait la diète de Varsovie. Les orateurs les plus hostiles à la Russie, évêques ou dissidents, furent emmenés prisonniers en Russie, et, sous l'empire de la crainte, la Pologne conclut avec la Russie un traité, en vertu duquel la religion catholique devait être religion dominante du royaume, et professée par le roi; mais, en même temps, les dissidents devaient rentrer dans tous leurs droits spirituelles et politiques, en adoptant pour base normale l'année 1717. La diète de 1768 alla plus loin encore : en accordant des avantages toujours plus grands aux dissidents, elle restreignit les droits des catholiques, et porta même la main sur des affaires purement ecclésiastiques. Les nombreux conflits nés à propos des mariages entre catholiques et dissidents ou grecs non unis portèrent les évêques catholiques à s'adresser au Saint-Siége ; ils reçurent de Benoît XIV la bulle *Magnæ nobis admirationis* (1), dans laquelle ce pape déclare que ces mariages ne seront *tolérés* par l'Église catholique qu'à certaines conditions, entre autres que les enfants à naître de mariages mixtes seront élevés dans la religion catholique. La diète, de son côté, décida (2) que ces » mariages ne pouvaient être empêchés par qui que ce fût; » que la bénédiction nuptiale serait toujours donnée par » le ministre du culte professé par la fiancée, et que les

(1) Imprimée dans les Mémoires de *Binterim*, t. VII, P. I. *Kunstmann*, les Mariages mixtes et la Confession chrétienne. Ratisb., 1839, p. 217 et suiv.

(2) Matrimonia inter personas diversæ religionis, id est Rom. cath., Græcæ non unitate et evang. utriusque confessionis a nemine prohibeantur aut impediantur. Proles ex mixto ejusmodi matrimonio religionem parentum sequentur, filii nempe patris, filiæ matris : excepto casu, quo personæ nobiles in pactis ante initum matrimonium inter se convenerint. Copulatio a sacerdote vel ministro ejus religionis, quam sponsa confitetur, peragatur; quod si vero parochus sponsæ Rom. cath. copulationem denegaret, ministro religionis dissidenticæ libertas esto, eamdem copulandi. Decreta denique, si quæ forte huic sanctioni contraria ex quocumque judicio emanata fuerint, pro nullis declarantur. » Art. II, § 10, dans *Friese*, l. cit., p. 352.

Digitized by Google

» enfants nés de mariages mixtes seraient, selon leur sexe, » élevés dans la foi du père ou de la mère. » Le nonce du » pape, Maria Durini, arrivé sur ces entrefaites, protesta contre de pareilles résolutions, et remit au chancelier de la couronne un acte où étaient réservés les droits du Saint-Siége, et qu'il communiqua au clergé polonais. Clément XIII se plaignit (1) également au roi des actes illégaux de la diète. Mais le roi Stanislas s'excusa en alléguant qu'il avait dû céder aux prétentions des dissidents, appuyés par une grande puissance : « On aurait, disait-il, tout compromis en » résistant à cette réclamation. Au milieu de la tempête » soulevée par l'indiscrétion de quelques magnats, il fallait » encore s'estimer heureux d'avoir pu gagner le port le » plus voisin. Toute résistance contre la tyrannique puis- » sance du Nord serait désormais une tentative stérile et » fatale. » Plus courageux que Stanislas, le clergé protesta contre les résolutions de la diète, particulièrement à l'égard des mariages mixtes, et délara, en ce qui concernait ces derniers, qu'il ne pouvait, malgré la signature de plusieurs évêques apposée aux bas des résolutions, regarder celles-ci comme obligatoires pour l'Église, attendu que les dignitaires n'avaient siégé à la diète que comme *dignitaires laïques*. Le consistoire de Posen, dans une circulaire, récusa, par conséquent, la force obligatoire de ces décisions de la diète, et les évêques, s'étant à diverses reprises adressés à Clément XIV, en reçurent pour réponse qu'on devait s'en tenir aux prescriptions de Benoît XIV [1777].

Les dissidents, en mettant tout en œuvre pour faire valoir leurs prétentions exagérées, avaient mis leur patrie au bord d'un abîme. La Pologne entière sentit alors avec une douleur profonde s'appesantir sur elle le joug humiliant de la Russie, et voua un profond mépris aux auteurs de ses maux. Après la confédération de Bar, il y eut de hardies tentatives pour soustraire la nation polonaise à l'influence toute-puissante de la Russie; mais ces tentatives

(1) « Innumeras pœne animas in æternæ salutis suæ discrimen abduci et sacrilegas pactiones, cum gravissimo fidei cath. detrimento, Deo injuriosas ejusque sanctæ Ecclesiæ prorsus adversas, ipsique regno periculosas, ac regis nomine prorsus indignas fuisse initas, etc. » C'est ainsi que le pape se plaignait.

Digitized by Google

infructueuses ne purent empêcher le *premier partage de la Pologne* [1772]. L'exaspération qui résulta de ce triste événement fit refuser aux dissidents, par la constitution de 1755, le droit d'admissibilité aux emplois et aux dignités de l'État. Les luthériens et les calvinistes, pour se fortifier, se réunirent au synode général de Lissa, dans la même année. Enfin, les magnats polonais s'étant derechef divisés à propos de la nouvelle constitution de mai 1791, qui concédait quelques droits aux bourgeois et aux paysans, et ayant encore une fois rempli de troubles leur malheureux pays, il s'ensuivit le *second partage* [1793]. En vain Kosciusko, l'héroïque défenseur de sa patrie, lutta-t-il à la tête de sa brave armée; il succomba sous le nombre. La Pologne, démembrée complétement par un *troisième partage*, fut retranchée du rang des nations en 1795; son roi Stanislas Poniatowski, fut invité, pour prix de sa soumission à vivre à Saint-Pétersbourg d'une pension que lui paya la cour de Russie; il y mourut en 1798.

§ 373. — *Abolition de l'ordre des Jésuites.*

Riffel, abolition de l'ordre des Jésuites. May., 1848. *Crétineau-Joly*, t. V. *Theiner*, Hist. du pontif. de Clément XIV. *Buss*, la Société de Jésus, P. II, p. 1262. *De Ravignan*, Clément XIII et Clément XIV. Paris, 1854.

En suivant l'histoire des diverses Églises nationales on s'aperçoit que l'ordre des Jésuites, si actif et si utile dans la période précédente, n'a plus dans celle-ci sa force et sa vertu primitives, ou ne sait plus les appliquer à leur destination première.

Le signal de la réaction violente contre les Jésuites fut donné en Portugal (1). Ce royaume avait conclu avec l'Espagne un traité [1750], aux termes duquel le Portugal devait, en échange de la colonie de San-Sagramento, recevoir les sept districts du Paraguay, si admirablement administrés par les Jésuites. Les habitants de ces districts, mé-

(1) *Murr*, Hist. des Jésuites en Portugal sous Pombal. Nüremberg, 1787, 2 vol.

Digitized by Google

contents de ce changement de gouvernement, se soulèverent contre les Portugais. On accusa les Jésuites d'avoir excité à la révolte (1) et d'avoir fondé à leur profit, dans la province de Maranon, une république jusqu'alors inconnue. Le contraire fut clairement démontré quand, plus tard, les Jésuites, ayant à leur disposition tous les moyens de défense, préférèrent se résigner et se laisser traîner ignominieusement en Europe. Cette persécution était due surtout à la haine de Pombal, ministre de Joseph-Emmanuel Ier, et du canoniste Péreira. Les ennemis de la Société tirèrent encore parti d'une conjuration tramée contre la vie du roi, pour en accuser les Jésuites. Quoique l'instruction, qu'on poursuivit contre eux avec tout l'arbitraire imaginable, ne pût rien mettre à leur charge (2), on en déporta une partie sur les côtes des États ecclésiastiques [1759], après avoir préalablement confisqué leurs biens ; d'autres, accusés de haute trahison languirent dans d'affreux cachots jusqu'à la mort du roi [1777].

En France, les Jansénistes, les encyclopédistes et le Parlement conspiraient à la fois la ruine des Jésuites. Ceux-ci n'étaient parvenus à s'établir à Paris qu'en 1550, sous Henri II, malgré l'opposition du Parlement, de l'archevêque et de l'Université, et dans toute la France par l'édit de Soissons, qui leur imposait toutes sortes de restrictions gênantes. L'Université vit avec une extrême jalousie un Ordre dont les leçons gratuites étaient suivies avec empressement. Les huguenots s'étonnèrent de l'audace qu'on avait eue de fonder un ordre positivement destiné à les combattre, et manifestèrent en toute occasion l'esprit de haine et de persécution que Calvin (3) leur avait légué. Enfin les jansénistes, considérant les Jésuites comme leurs plus re-

(1) Cf. *Aug. Theiner*, Hist. des établissements ecclésiastiques d'éducation. Mayence, 1835, p. 235, note 345.

(2) C'est le résultat des dernières enquêtes : *J.-J.-M. von Olfert*, sur l'attentat commis contre le roi de Portugal, le 3 sept. 1758. Recherches historiques. Berlin, 1839.

(3) « Jesuitæ vero, » dit-il, « qui se maxime nobis opponunt, aut *necandi*, aut si hoc commode fieri non potest, *ejiciendi*, aut certe *mendaciis et calumniis opprimendi sunt.* » Cf. *Maur.Schenkl*, Institut. juris ecclesiast, Landish., 1830, t. I, p. 500.

Digitized by Google

doutables adversaires, se liguèrent contre eux avec leurs ennemis les plus acharnés. Déjà le père du grand Arnauld, avocat au Parlemcnt de Paris, y avait prononcé un violent discours, dans lequel il accusait les Jésuites d'être les ennemis du roi et les partisans de l'Espagne. L'opposition devint plus vive et plus violente encore sous Henri IV, qui avait choisi son confesseur dans la société, malgré le peu de peine qu'elle s'était donnée pour mériter cette marque de confiance. La tentative du régicide Jean Châtel [1594] leur fut imputée, sous prétexte que Châtel avait autrefois étudié chez eux, et parce qu'il prétendait avoir entendu dire par le Jésuite Guéret qu'il était permis de tuer le roi, proposition condamnée de la manière la plus formelle par l'Ordre comme par le pape, mais soutenue d'ailleurs par les luthériens et les calvinistes, sous une autre forme et avec un appareil complet de citations puisées dans l'Écriture. Un arrêt du Parlement [29 décembre 1594] bannit de Paris et de France l'Ordre tout entier, malgré les protestations réitérées de Jean Châtel en faveur des Jésuites. Mais les Parlements de Bordeaux et de Toulouse prirent les Jésuites sous leur protection et décidèrent plus tard Henri IV à les rappeler. On essaya encore même, mais en vain, d'impliquer les Jésuites dans le régicide consommé par Ravaillac. On se vit alors réduit à chercher quelque autre moyen d'entamer l'Ordre, et il est fâcheux de dire que quelques-uns de ses membres fournirent des armes à ses ennemis. Dans leur zèle pour la vérité et pour le bien, les Jésuites s'étaient parfois égarés et n'avaient pas toujours eu recours aux meilleurs moyens ; dans la conscience de leur mérite, ils s'étaient souvent élevés avec orgueil au-dessus des autres ordres religieux. Ce reproche avait pu s'adresser surtout aux ouvrages d'un Hardouin, d'un Berruyer, d'un Pichon, d'un Escobar, d'un Tamburini, dont les erreurs, condamnées par des sentences pontificales, avaient été particulièrement relevées par Blaise Pascal, zélé janséniste, qui sut les exploiter de toutes manières dans ses *Lettres provinciales*. Pascal eut le tort, dans ces lettres fameuses, de présenter avec infiniment d'esprit et non moins de partialité, comme la morale de tout l'ordre, des décisions erronées, des passages scandaleux, extraits

Digitized by Google

de quelques théologiens et casuistes de la société, et la plupart tronqués, quelqus-uns interpolés, d'autres dénaturés dans leur sens ou leur suite. Ainsi l'on prétendait, en s'appuyant sur quelques propositions réellement scandaleuses et condamnables, mais peu nombreuses, présenter un tableau fidèle de la doctrine morale des Jésuites, et l'on se gardait bien de parler des nombreux ouvrages ascétiques de la société, si excellents et si propres à faire connaître son esprit. A tous ces ennemis se joignirent plus tard Mme de Pompadour, à qui les Jésuites refusaient de donner un confesseur tant qu'elle n'aurait pas quitté la cour, et le duc de Choiseul, ami de la favorite et protecteur des encyclopédistes. Ceux-ci, Voltaire (1) et d'Alembert à leur tête, avaient un intérêt particulier au renversement des Jésuites, qui, par leur zèle ardent pour la religion, par leur influence sur l'esprit et l'éducation de la jeunesse, par la considération dont ils jouissaient auprès des princes, et par leur respect inébranlable pour le souverain pontife, opposaient naturellement le plus grand obstacle aux desseins de la secte philosophique et révolutionnaire. Aussi Voltaire dirigea-t-il contre l'ordre toute la force de ses armes, toute la verve de son esprit, toute l'amertume de ses sarcasmes. « Une fois que nous aurons détruit les Jésuites, écrivait-il » à Helvétius [1761], nous aurons beau jeu contre l'infâme » (la religion chrétienne). » Ce fut à son instigation et sur les insinuations du marquis de Pombal, de Mme de Pompadour et du duc de Choiseul, que d'Alembert publia son fameux livre *De la destruction des Jésuites*, dont l'apparition fut en quelque sorte le signal de l'attaque générale. Pombal dépensait depuis longtemps des sommes considérables contre les Jésuites, et cherchait par ce moyen à faire goûter ses projets à la cour de Rome; Choiseul en fit autant de son côté, tandis qu'une association de jansénistes formait un fonds considérable (caisse de salut) pour soudoyer les pamphlétaires lâchés contre la Société de Jésus. L'agent de cette association écrivait de Rome : « Le cordon tracé au- » tour des Jésuites est de telle nature qu'ils ne sauraient le » rompre, malgré leur crédit et tous les trésors de l'Inde. »

(1) Cf. *Theiner*, l. cit., p. 222 sq.

Digitized by Google

Toutes les puissances conspirant ainsi leur perte, il ne fallait plus qu'un motif, même léger, pour les renverser en France. Il se présenta bientôt. La Valette, procureur général des Jésuites à la Martinique, que son génie commercial avait rendue florissante, s'était vu obligé de suspendre ses payements, après la perte de quelques navires chargés, pour son compte, de plusieurs millions de marchandises capturés par les Anglais. On voulut rendre l'ordre entier responsable de cette perte; les Jésuites s'y refusèrent, parce que, loin d'autoriser La Valette, ils lui avaient interdit le commerce, et qu'ils avaient déjà consent précédemment à couvrir une perte du même genre. Alors il s'éleva une clameur universelle : toutes les fautes, tous les torts dont un membre isolé de la société s'était rendu coupable furent publiés, exagérés dans de nombreux pamphlets. Le Parlement, aux aguets, abolit d'abord les priviléges de l'ordre, et condamna au feu quelques ouvrages de Jésuites depuis longtemps oubliés. Il finit par gagner quelques membres du savant et respectable ordre des Bénédictins de Saint-Maur, qui avaient hérité de la haine des Jansénistes contre la Société de Jésus, et qui se prêtèrent à la publication d'un *Extrait des assertions pernicieuses des Jésuites* (1), tandis que l'on condamnait au feu les ouvrages écrits pour leur défense. En vain une assemblée d'évêques se prononça presque unanimement en leur faveur, en rendant à ses membres le plus honorable témoignage; un arrêt du Parlement, du 16 août 1762, supprima en France l'ordre des Jésuites comme dangereux pour l'État. On assurait aux membres de la Société une pension ou des emplois, à condition qu'ils déclareraient, sous serment, que leur institution était impie. Mais fort peu de Jésuites consentirent à prêter ce serment; la plu-

(1) Extraits des assertions dangereuses et pernicieuses que les Jésuites ont enseignées avec l'approbation des supérieurs, vérifiées par les commissaires du Parlement. Paris, 1762. (Rédigés par Roussel de la Tour, membre du Parlement, par l'abbé Gouzet, Minard et autres Bénédictins de Saint-Maur, particulièrment Clémencet. Grimm lui-même, protestant et l'un des rédacteurs de l'Encyclopédie,' ne put prendre sur lui d'approuver le procédé des compilateurs des Assertions contre les Jésuites.) Cf. *Theiner*, l. cit., p. 227, note 233.

Digitized by Google

part furent bannis. Deux ans après [nov. 1764], Louis XV décréta également l'abolition de l'ordre, tout en permettant à ses membres de vivre en simples particuliers, sous la surveillance des évêques. La confirmation de l'ordre par la bulle *Apostolicum* [1765] de Clément XIII demeura sans aucun effet

En Espagne, les Jésuites eurent à subir, deux ans plus tard, une destinée bien plus dure encore. Dans la nuit du 2 au 3 avril 1767, tous les membres de leur société furent conduits de force au bord de la mer et embarqués pour les États pontificaux. Le décret d'abolition de Charles III ne parut qu'après cet acte de violence. Il n'avait été précédé d'aucune information préalable, et affirmait simplement que la suppression de l'ordre avait lieu pour des motifs graves. A Naples, où régnait, sous le nom de Ferdinand V, fils de Charles III, le ministre Tanucci, l'ordre fut également supprimé sans forme de procès [20 novembre 1767]. Ferdinand, duc de Parme et de Plaisance, et frère de Charles III, adopta la même mesure.

Enfin, la cour de Portugal et toutes les cours de la maison de Bourbon s'adressèrent à Clément XIV, pour réclamer l'abolition de l'ordre. Le pape, tout en faisant aux princes des concessions, les pria de lui laisser du moins le temps d'informer contre les Jésuites. Mais les gouvernements firent de l'abolition demandée la condition du rétablissement des relations amicales avec le Saint-Siége. Clément finit par céder à leurs instances, et annonça par la promulgation de la bulle *Dominus ac Redemptor* [2 juin 1773], qu'en vertu de son omnipotence papale il supprimait l'ordre, attendu qu'il ne répondait plus au but de son institution; qu'il avait suscité d'innombrables plaintes contre lui en se mêlant aux affaires politiques et en provoquant la discorde et la jalousie, etc., et que le pape désirait rétablir la paix et la bonne amitié entre le Saint-Siége et les cours de la maison de Bourbon (1).

Ainsi succomba sous les intrigues de ses ennemis une association d'hommes dévoués à tous leurs frères, sans distinction de climat ni de race. On la brisa sans examen

(1) *Theiner*, Hist. du pontif. de Clément XIV, t. II.

Digitized by Google

sérieux et sans vouloir l'entendre dans sa défense ! Chose étrange ! on ne s'avisa nulle part de traduire devant un tribunal régulier un ordre qu'on chargeait à l'envi des crimes les plus odieux, les plus inouïs : on le supprima par la force. Et malgré tout le bruit qu'on faisait de la morale corrompue des Jésuites, on ne put jamais convaincre aucun d'entre eux de corruption dans les mœurs ! Peut-être le coup d'État qui fit disparaître cette grande institution n'eût-il pas eu lieu, si les Jésuites avaient concédé aux cours ennemies, dans le moment opportun, quelques modifications dans l'organisation de leur ordre ; mais Ricci, leur vieux supérieur général, croyant encore à l'indestructibilité de son ordre, avait répondu, dit-on, à son protecteur Clément XIII : *Jesuitæ aut sint ut sunt, aut plane non sint* (1). Après la promulgation de la bulle, on en assura l'exécution par le déploiement de la force militaire et on conduisit au château Saint-Ange le général de l'ordre, Lorenzo Ricci, et quelques-uns de ses assistants [1775]. Le vieux général persista jusqu'à l'article de la mort à rendre témoignage à son ordre, comme chef bien renseigné, et déclara qu'aucun motif sérieux ne pouvait justifier ni la suppression de l'ordre ni sa propre captivité.

La bulle d'abolition fit du reste, surtout en raison des éloges donnés naguère aux Jésuites par Clément XIII, une grande sensation dans les pays où ils exerçaient paisiblement leur salutaire influence et ne suffit pas pour la détruire partout. Frédéric II, roi de Prusse, partageant les convictions de Bacon de Vérulam (2) et de Leibnitz, qui

(1) Saint Ignace avait dit, au contraire : Il faut que la société s'accommode au temps et le serve, et non pas que le temps s'accommode à la société.

(2) « Ad pædagogiam quod attinet, brevissimum foret dictu : Consule scholas Jesuitarum ! nihil enim, quod in usum venit, his melius..... Quæ nobilissima pars pristinæ disciplinæ revocata est aliquatenus quasi postliminio in Jesuitarum collegiis, quorum quum intueor industriam solertiamque, tam in doctrina excolenda, quam in moribus informandis, illud occurrit Agesilai de Pharnabaso : Talis quum sis, utinam noster esses. » (De Augment. scientiar.) Hugo Grotius juge de même : « Magna est Jesuitarum in vulgum auctoritas propter vitæ sanctimoniam et quia non sumpta mercede juventus litteris scientiæque præceptis imbuitur. » (Ann. de rebus Belg.) Cf. ci-dessus, § 346.

Digitized by Google

avaient dit : « Voulez-vous voir de véritables et bonnes » écoles, allez voir celles des Jésuites, » déclara qu'il ne pouvait se passer du concours des Pères de la société pour les écoles de Silésie, et que d'ailleurs, depuis qu'il avait pris possession de cette province, il n'avait eu qu'à se louer de leur conduite et de leurs services (1). Cependant, pour épargner à l'autorité ecclésiastique de Breslau un conflit entre le souverain et le Saint-Siége, et pour satisfaire au vœu des Jésuites eux-mêmes, qui refusaient de se prévaloir de la bienveillance du monarque, il consentit à les laisser se dissoudre, en tant que corporation, et déposer les insignes de leur ordre ; mais il voulut qu'ils continuassent à diriger l'instruction publique en qualité de prêtres séculiers. Catherine II de Russie, qui, au premier partage de la Pologne, avait acquis la partie septentrionale de la Lithuanie (la Russie Blanche), où se trouvaient deux colléges de Jésuites, l'un à Mohilew et l'autre à Polotzk, défendit positivement, en dépit de toutes les remontrances des légats du pape, qu'on promulguât dans ses États la bulle *Dominus ac Redemptor*, confia aux Jésuites la direction des écoles de ces deux villes, et leur ordonna même de tenir une congrégation générale à Polotzk, à l'effet d'élire un vicaire général de l'ordre pour l'empire russe [1782]. On élut en conséquence le vice-provincial Stanislas Czerniewicz, auquel succéda, le 27 septembre 1785, le P. Lenkiewicz. L'empereur Paul ayant également favorisé les Jésuites et leur ayant accordé une église à Saint-Pétersbourg, le pape Pie VII, abrogeant partiellement la bulle de Clément XIV, les autorisa à s'établir en Russie [1801]. et y nomma François Kareu supérieur de la congrégation. Qui aurait pu alors prévoir qu'un ordre si apprécié serait banni de ce même pays, justement quand il venait d'être rétabli ailleurs [7 août 1814]?

(1) Cf. *Theiner*, l. cit., p. 289 sq. *W. Sohr*, conseiller du gouvernement, Hist. authent. des Jésuites en Silésie. (Feuilles silésiennes, 1835.)

Digitized by Google

§ 374. — *Culte et discipline depuis le XVI^e siècle.*

Le concile de Trente publia différents décrets concernant le culte, qui recommandaient d'une manière pressante aux évêques et au clergé des paroisses tout ce qui avait rapport aux offices divins. Le catéchisme romain, publié par les ordres du concile, insista également sur cette matière. Les éditions corrigées du Missel, du Rituel et du Bréviaire romains devaient servir de règles dans les divers diocèses. Pie IV accorda, sur la demande de l'empereur Ferdinand I^er^ et du duc de Bavière, Albert, à quelques évêques, le droit de distribuer la communion sous les deux espèces; cette concession qui parut d'abord fort utile, devint bientôt évidemment nuisible; les évêques y renoncèrent d'eux-mêmes, et le pape la leur retira. Plusieurs princes catholiques, beaucoup d'évêques même, influencés, peut-être malgré eux, par le protestantisme, insistèrent auprès du Saint-Siége pour obtenir qu'il simplifiât le culte, restreignît l'usage trop fréquent de l'exposition du S. Sacrement, des processions, des pèlerinages, des bénédictions. Clément VIII se prononça contre l'usage des litanies non approuvées et déclara dans sa constitution de 1610, *Sanctissimus*, que « beaucoup de personnes, même privées, se permettant, sous prétexte de dévotion, de répandre journellement de nouvelles formules de litanies, si nombreuses qu'on ne pouvait plus les compter et qui renfermaient des expressions ou inconvenantes ou scandaleuses, le Saint-Siége se voyait obligé d'ordonner qu'on ne conservât que les antiques et universelles formules de litanies contenues dans les Missels, les Pontificaux, les Rituels et les Bréviaires romains, ainsi que celles de la sainte Vierge, chantées dans la chapelle de N.-D. de Lorette; que quiconque voudrait publier d'autres litanies ou s'en servir dans l'office public, devait les soumettre à la congrégation des Rites, sous de sévères peines qu'édicteraient les évêques et les ordinaires de lieu. » Les litanies approuvées, d'après cette constitution, étaient : 1° celles des saints; 2° celles de N.-D. de Lorette; 3° celles du

Digitized by Google

S. Nom de Jésus, qui ne furent définitivement autorisées à Rome que le 14 avril 1646.

Plusieurs fêtes nouvelles de la sainte Vierge (1), du Rosaire, celle du Nom et du Sacré Cœur de Jésus, celle des Cinq-Plaies, avaient été introduites dans l'intervalle. Les papes Benoît XIV et Clément XIV diminuèrent, sur la demande instante de plusieurs princes, le nombre des fêtes *publiques* (comme, par exemple, celles des Apôtres et plusieurs fêtes de la sainte Vierge) ou les transférèrent au dimanche suivant, ordonnant en même temps que les fêtes mentionnées ci-dessus ne fussent célébrées qu'au chœur ou fussent renvoyées au dimanche.

Le concile de Trente avait ordonné (sess. XXIV, *De reformat.*, c. 8), afin de relever énergiquement la discipline ecclésiastique, que la pénitence publique serait rétablie pour les péchés publics. Mais ce décret rencontra partout de telles résitances qu'on fut obligé d'y renoncer, malgré les efforts de Benoît XIII pour le maintenir. Par contre, le concile (sess. XXV, *De indulgentiis*) avait ordonné que l'on observerait, dans la dispensation des Indulgences, « si salutaires au peuple chrétien, » une juste modération, qu'on abolirait toute espèce de honteux commerce à ce sujet, et jusqu'au nom et à l'usage des collecteurs d'aumône (sess. XXI, *De reform.*, c. 9). Et, en effet, le bénéfice des Indulgences ne fut plus attaché qu aux Jubilés, qui devaient se renouveler tous les ving-cinq ans, d'après les ordonnances de Paul II [1470] ou encore à certaines formules de prières, certaines dévotions déterminées, à certaines circonstances extraordinaires. L'inquisition, réorganisée sous Paul III par une congrégation des six cardinaux [1549] pour agir à Rome et en d'autres lieux contre les erreurs du protestantisme, resta le plus longtemps en vigueur dans les petits États d'Italie. Là même elle fut abolie en 1775 par Marie-Thérèse pour la Lombardie; en 1782, par le roi Ferdinand pour la Sicile; en 1782, par Léopold pour la Toscane, et enfin en 1797, à Venise, où l'In-

(1) Festum nominis B. M. V.; festum septem dolorum B. M. V.; desponsatio B. M. V.; festum B. M. V. de Monte Carmelo; festum dedicationis S. Mar. ad Nives; festum nominis Mariæ de Victoria; festum B. V. M. de Mercede; festum Patrocinii B. M. V.

Digitized by Google

quisition était une institution de l'État. Il en fut de même plus tard en Portugal [1826], sous Jean VI, en Espagne [1820], de telle sorte qu'elle n'existe plus aujourd'hui qu'à Rome, sous la forme modifiée par Pie V et Sixte V et sous le nom de *Sacrum officium, congregatio inquisitionis hæreticæ pravitatis;* une congrégation formée de douze cardinaux auxquels sont adjoints des *consulteurs* et des *qualificateurs*, juge, sous la présidence du pape, les paroles, les écrits et les actes contraires à la religion (1).

§ 375. — *Propagation du Christianisme.*

Voyez les sources générales. Lettres édifiantes, et *Wittmann*, la Beauté de l'Église manifestée dans les missions, etc.

L'Église catholique en Chine s'affermit principalement par les travaux du séminaire des Missions étrangères à Paris [depuis 1663]. Malheureusement, les tristes discussions qui s'élevèrent entre les missionnaires sur les usages chinois, troublèrent et compromirent les heureux progrès de la mission. Il s'agissait d'abord d'un antique et religieux usage d'après lequel les Chinois honoraient leurs ancêtres, comme Confucius; les nouveaux convertis tenaient avec opiniâtreté à ce culte. Les Jésuites y consentirent, pour ne pas scandaliser la piété filiale de leurs néophytes : les Dominicains les en blâmèrent vivement. Un second point faisait difficulté. Au défaut d'un terme chinois, pour exprimer le nom de Dieu, les Jésuites se servaient des mots Tin-Tschu, seigneur du ciel, Tien et Schangti, souverain empereur, et en en permettant l'usage, ils avaient soin de prévenir contre toute fausse interprétation, toute notion idolâtrique. Cette discussion entre les Jésuites et les Dominicains avait déjà été portée à Rome, et les papes Innocent X et Alexandre VII avaient donné des décisions contraires. Ce fâcheux état de choses décida Clément XI à faire étudier la question sur les lieux mêmes par le légat Tournon, qui,

(1) *Bangen*, la Cour romaine, sa constitution actuelle. Munster, 1854, p. 92-124.

Digitized by Google

d'accord avec la congrégation de Rome [1704], interdit en 1707 les usages jusqu'alors observés, ainsi que les désignations de Dieu sous les noms de Tien et Schangti, fut retenu prisonnier par suite de la colère de l'empereur, et mourut à Macao en 1710. Néanmoins Clément XI enjoignit plus expressément encore, par la bulle *Ex illa die* [1715], de ne plus mêler les pratiques chinoises aux rites chrétiens, et Benoît XIV, par la bulle *Ex quo singulari* [1746], reproduisit la même défense avec une nouvelle sévérité. Il en résulta une persécution générale, à laquelle cependant un grand nombre de fidèles parvinrent à échapper. Mais la prospérité des communautés chrétiennes en Chine fut singulièrement ébranlée par la suppression des Jésuites et par la destruction du séminaire des Missions étrangères de Paris, qui suivit la Révolution française (1).

Le Christianisme ne pouvait se propager et s'affermir dans les Indes qu'autant qu'il s'associerait, à certains égards, aux mœurs nationales. Une première persécution avait éclaté à Pondichéry, à l'occasion d'un de ces drames sacrés dont les Jésuites aimaient à faire usage, et dans lequel ils avaient représenté saint George détruisant les dieux indiens [1704]. La situation s'empira lorsque Tournon, ayant abordé à Pondichéry pendant son voyage en Chine, proscrivit par un décret les costumes dites malabares [1704], et qu'une bulle de Benoît XIV confirma plus tard cette interdiction. Il fallut dès ce moment renoncer au succès de l'Évangile dans les Indes. La domination croissante des Anglais et des Hollandais, qui ne voulurent pas même y tolérer des missionnaires protestants, acheva la ruine de l'Église dans ces contrées.

L'Évangile fut prêché d'abord avec succès dans l'Inde au delà du Gange, qui comprend le ci-devant royaume d'Assam, l'empire Birman, le royaume de Siam et l'empire d'Annam et de Malacca (l'Annam divisé en six provinces : Tonquin, Cochinchine, Chiampo, Camboge, Laos et Laï-

(1) Cf. *Platel* (Norbert) Mémoires sur les affaires des Jésuites, etc. Lisb., 1766, 2 vol. in-4. *Leibnitz* même défendit les Jésuites dans Novissima Sinica. 1697, in-8. Comparaison des ouvrages de controverses, dans *Mamachi*, Orig. et antiq. chr. t. II, p. 407. Voyez aussi *Dœllinger*, l, cit., p. 380-92.

Digitized by Google

tho), par trois Jésuites, les Pères Blandinotti, Alex. de Rhodez [1627] et Ant. Marquez. Ils réussirent même à convertir trois bonzes qui devinrent à leur tour de fervents missionnaires. Peu à peu l'Église s'organisa. En 1670 on put réunir le synode de Diughieu. Cependant cette Église naissante devait passer par le feu de la persécution, qui s'alluma dès 1694 et priva les chrétiens de leurs pasteurs et de leurs temples (1). Plusieurs Jésuites y périrent par le supplice du glaive [1721 et 1734], pour avoir refusé de fouler aux pieds le crucifix. Vers la fin de cette période, le sort des chrétiens de Tonquin s'adoucit ; des indigènes, consacrés au service de l'autel, contribuèrent au succès de l'Évangile. Enfin, le dernier empereur, Dscha-Loang, ayant révoqué l'édit de persécution et permis aux chrétiens le libre exercice de leur culte, l'Église se raffermit.

Le salut par la croix fut également annoncé en Cochinchine (2) par les Jésuites, qu'on retrouve partout [depuis 1618], et parmi lesquels se distingua particulièrement le Père Borri. Le sort des chrétiens y offrit les mêmes vicissitudes que dans le Tonquin. Cependant la persécution y dure encore de nos jours.

Au Thibet (3), la prédication de l'Évangile par les Jésuites demeura d'abord sans succès. Les Capucins [depuis 1707], ayant à leur tête le Père Horace della Penna, furent plus heureux, et virent à la suite de leurs prédications beaucoup d'indigènes abandonner leur religion nationale (le bouddhisme), avec d'autant plus de facilité que le culte lamaïque et la hiérarchie thibétaine offraient extérieurement une analogie frappante avec la constitution de l'Église catholique (voyez t. I^er^, § 25). Le dalaï-lama autorisa les Capucins à fonder un hospice à Lassa. Les persécutions qui éclatèrent depuis lors [1737 et 1742] ont, il est vrai,

(1) Hist. de l'établissement du Christianisme dans les Indes Orientales. Paris, 1803, 2 vol. Cf. le nouveau Messager du monde, par *J. Stœcklein*. Augsb., 1726, P. XIX. préface. *Urb. Cerri*, État présent de l'Église romaine dans toutes les parties du Monde. Amst., 1716.

(2) *J. Koffler*, Historica Cochinchinæ descriptio, in epitome redacta ab Ans. Eccardo, ed. Chr. Murr. Norimb., 1703,

(3) Relazione del principio e stato presente della miss. del Tibet. Roma, 1722. *P. Giorgi*, Alphabetum Tibetan. Romæ, 1762.

Digitized by Google

arrêté les progrès des missionnaires, mais sans détruire leurs établissements.

L'éloquent Jésuite portugais Ant. Vieyra devint le Las-Cases du Brésil, où il introduisit, avec l'Évangile [1655], les arts, l'industrie et la liberté. Après avoir été enlevé à ses enfants spirituels par la perfidie des Portugais, et conduit à Lisbonne, il parvint, dans sa vieillesse, à se faire ramener au Brésil, pour y jouir, à ses derniers moments, du fruit de ses travaux apostoliques. Il mourut à Bahia [1697], supérieur général des missions de Maranon (1).

Les premières semences du Christianisme furent répandues en Californie par les deux Jésuites Salvatierra [1697] et François Kuhn, ancien professeur de mathématiques à Ingolstadt. Il fallut toute leur fermeté et leur persévérance pour en déraciner la polygamie. Plus tard, et lors de la suppression des Jésuites, les Dominicains et les Franciscains leur succédèrent dans le soin de consolider parmi ces peuplades arriérées les bienfaits de l'Église catholique.

Enfin, les Jésuites français fondèrent une mission florissante au Canada [depuis 1611], et y assurèrent, avec le concours d'autres missionnaires, l'existence de l'Église catholique, malgré les difficultés du climat et la vive résistance des habitants. L'infatigable Jésuite Brébeuf fut mis à mort par les Iroquois, après d'effroyables tortures [1649]. Louis XIV obtint pour Québec, chef-lieu du Canada, l'érection d'un évêché [1675] qu'administrèrent plusieurs excellents évêques jusqu'à l'époque où cette colonie fut cédée aux Anglais [1763]. L'Église catholique se maintint malgré cette concession et fit de nombreux prosélytes, notamment parmi les Iroquois, les Hurons et les Illinois.

En Afrique, ce fut sur la côte occidentale que le Christianisme fit les plus notables progrès : au Congo, à Angola, à Benguela, à Cacongo et à Loango, grâce surtout aux efforts des Capucins. L'un de ces derniers, Zuchelli Congo, convertit même, au commencement du XVIII^e^ siècle, le roi de Segno. A Cacongo et à Loango, des prêtres français fondèrent de nouvelles missions [1766] ; mais ils ne purent résister à l'influence destructive du climat.

(1) Voir la notice en tête de ses sermons, 2 vol. in-12. Paris, Sarlit.

Digitized by Google

CHAPITRE II.

HISTOIRE DU PROTESTANTISME.

---

§ 376. — *De la constitution de ces Églises et de leur situation vis-à-vis de l'État.*

Les sources du § 336. *Walter*, Précis du droit canon; 8e édit., p. 46-70.

Nous avons vu (§§ 329 et suiv.) que, tour à tour, le système épiscopal et le système presbytérien triomphèrent en Angleterre, jusqu'au moment où Guillaume III d'Orange étant monté sur le trône, l'Église épiscopale fut déclarée l'Église de l'État, même pour les Irlandais. Cependant tous les dissidents obtinrent le droit d'exercer publiquement leur culte, sauf les sociniens et les catholiques, qui ne furent assimilés aux dissidents qu'en 1779. Quant aux Écossais, ils témoignèrent d'une manière si claire et si positive leur prédilection pour la constitution presbytérienne, qu'on ne put la leur refuser. L'assemblée générale des quinze synodes provinciaux réunis annuellement à Édimbourg devait exercer l'autorité suprême.

En Allemagne, les protestants songèrent, après le traité de paix de Westphalie, à conserver la liberté que ce traité leur avait assurée. Les députés de la diète permanente de Ratisbonne [1663] constituèrent l'autorité (*corpus evangelicum*) chargée de maintenir les droits garantis aux protestants. Naturellement les Eglises protestantes ne pouvaient être que les humbles servantes des

Digitized by Google

souverains, puisque ceux-ci, dans tous les pays où la réformation s'était établie, avaient ajouté la tiare à la couronne, l'anneau et la crosse au sceptre. Le pouvoir spirituel des Églises nationales demeura donc entre les mains de l'autorité temporelle, et fut, sous sa direction, exercé par des consistoires et par un ministère des cultes. De loin en loin on admettait la coopération de quelques États provinciaux réunis dans un petit synode; mais toute réclamation en faveur de la dignité et de la liberté de l'Église était repoussée comme une prétention illégitime. L'Église n'était plus, entre les mains des princes, qu'une institution de police, dont les biens pouvaient s'appliquer aux usages les plus étrangers au culte. Hasardait-on de recourir à la presse pour réclamer la liberté religieuse, aussitôt la presse était soumise à des mesures restrictives. La science elle-même, venant servilement en aide aux vues des princes, déclarait, par la bouche des théologiens de Naumbourg (voyez plus haut, § 340), que la translation de l'autorité épiscopale au pouvoir temporel était légitime et conforme à l'Écriture, bien que plusieurs théologiens objectassent que le Christ n'avait certainement pas sauvé les siens de la servitude du pape, pour en faire les valets de la politique. Le système épiscopal, qui d'abord avait prévalu, fut généralement abandonné, et l'on y substitua, dès le commencement du XVIII^e^ siècle, le système territorial, développé scientifiquement par Thomasius [depuis 1692] et par Bœhmer [depuis 1714]. Bientôt après il s'éleva un parti théologique qui, sans avoir égard aux divergences des opinions protestantes et catholiques sur l'origine de l'Église, soutint, en faveur de l'Église en général, un droit qu'il montrait fondé sur des monuments de plus de dix siècles. Le chancelier Pfaff, à Tubingen, s'appuyant sur ce droit, créa le système collégial [1719], d'après lequel l'Église est une corporation indépendante, dont l'autorité ne peut avoir passé aux mains des princes qu'en vertu d'un traité (1). Les deux systèmes se posèrent hostilement l'un

(1) Cf. son ouvrage : De originibus juris ecclesiastici, veraque ejusdem indole. Tub., 1719 ; nouv. édit., 1720, avec le traité De successione episcopali. Cf. *Nettelbladt*, De tribus systemat. doctr. de jure sacr. dirigendor. (Observat. jus. ecclesiast. Halæ, 1783). *Stahl*, des

Digitized by Google

en face de l'autre, et se disputèrent l'influence dans l'administration de l'Eglise.

§ 377. — *Le dogme et les théologiens.*

Planck, Hist. de la doctrine protestante depuis les formules de concorde, *Walch*, disputes religieuses, t. I^er^.

Après la mort de Mélanchthon, et une alternative de défaites et de victoires, le luthéranisme triomphant, grâce à la formule de Concorde et à ses vigoureux défenseurs, avait fini par dominer en Allemagne. Cependant l'université de Helmstædt, qui n'avait point adhéré à la fameuse formule, se montrait plus indépendante dans ses tendances. Un de ses membres, Daniel Hoffmann, ayant osé, à l'instar de Luther, blasphémer la raison et la philosophie, fut puni comme coupable d'offense envers la Faculté de philosophie. De cette école sortit George Calixt [† 1656], qui prétendit donner à la théologie une forme plus libre, en procédant d'après la méthode historique; mais il se rendit promptement suspect à ses coreligionnaires par ses opinions sur la grâce et les bonnes œuvres, par sa séparation entre la dogmatique et la morale, et en soutenant que le Nouveau Testament ne révèle pas d'une manière évidente la Trinité. Ses disciples de Kœnigsberg expièrent rudement les idées de leur maître. Ce fut bien pis encore lorsque, désireux de mettre un terme aux affreuses querelles suscitées par les subtilités de la formule de Concorde, et cherchant à réaliser enfin la réunion des Eglises, Calixt prétendit qu'il fallait en revenir aux symboles et aux institutions œcuméniques des cinq premiers siècles de l'ère chrétienne. Les zélateurs luthériens, irrités par ces propositions, et surtout par l'abjuration de quelques disciples de Calixt, rentrés dans le sein de l'Eglise catholique, lui reprochèrent de ne professer que le syncrétisme (voyez plus

Conciles, d'après l'enseignement et le droit des protestants. Erlangen, 1840; *Puchta*, Introduction au droit canon. Leipzig, 1840; Feuilles histor. et politiq., t. VI, p. 596 et suiv.

Digitized by Google

haut, § 340). Tout était, d'après eux, dans la formule de Concorde : c'était la loi ; et les principaux théologiens luthériens orthodoxes, tels que Calow, Quenstedt, Kœnig et Baier, se mirent à la commenter à l'envi et à la défendre avec toutes les armes de la scolastique. « Malgré toute leur » subtilité, dit Hase (1), ils ne se figuraient pourtant Dieu » que comme un grand pasteur luthérien, qui, pour sauver » son honneur, ne manquerait pas de faire jouer ses » poings. » En voyant avec quelle énergie ces théologiens se cramponnaient à la prétendue orthodoxie luthérienne, on n'est plus surpris de les trouver imbus de toute espèce de superstitions, croyant naïvement aux luttes de Luther contre le démon et comme lui au pouvoir des sorciers. Pendant que des prêtres catholiques, notamment Fr. Spée (voyez §§ 282, 354), s'étaient élevés avec force et succès contre l'absurdité et la barbarie des procès intentés pour sorcellerie, Benoit Carpzov, de Leipzig [† 1666], qu'on appelait le législateur de la Saxe, et dont les opinions étaient d'un grand poids en matière de droit canonique ou criminel, soutenait qu'on devait frapper de peines sévères non-seulement la sorcellerie, mais même ceux qui niaient la réalité des pactes diaboliques (2) ; un célèbre professeur de l'université d'Iéna, Jean-Henri Pott, imprimait dans cette ville [1689] un écrit relatif à ces matières (*De nefando lamiarum cum diabolo coitu*). Thomasius parvint enfin à s'emparer de l'opinion publique (3) et à la soutenir contre ces odieux et ridicules procès.

Plus d'un luthérien orthodoxe, fidèle au culte servile de la lettre, crut alors que tout effort personnel pour se sanctifier était inutile et attentatoire à la majesté divine. Un des hommes les plus remarquables de l'époque se plaignait en ces termes de cette foi aveugle et insensée : « La chrétienté, » de nos jours, a dans ses églises quatre muettes idoles » qu'elle révère : le baptistère, la chaire, le confessionnal et » l'autel ; elle se console, dans son christianisme extérieur,

(1) Cf. Man. d'hist. ecclés., 4e édit., p. 462.

(2) Sur l'Hist. des superst. de la Scandinavie au XVIIe siècle (Gaz. hist. et théol. d'Illgen, 1841, p. 181); *Menzel*, Hist. de l'Allemagne, t. VIII, p. 59.

(3) *Luden*, Thomasius, sa vie et ses écrits. Berlin, 1803.

Digitized by Google

» en pensant qu'elle est baptisée, et qu'elle entend la pa-
» role de Dieu, qu'elle va à confesse et qu'elle communie;
» mais elle ignore et renie la force et la vertu intérieure du
» Christianisme ! » Un excès en engendre toujours un autre. A cette orthodoxie froide et rigide, Philippe-Jacques Spener opposa le Christianisme vivant (1). Né à Rappoldsweiler, dans la haute Alsace [1635], Spener fut d'abord pasteur à Strasbourg, puis [depuis 1666] doyen du clergé de Francfort-sur-Mein, premier prédicateur de la cour à Dresde, et enfin prévôt à Berlin. Il joignit à une grande instruction un amour profond de la vérité, et un sens chrétien si juste que, malgré les préjugés dont il avait été imbu dès sa jeunesse en faveur des doctrines et du culte de son Église, il aperçut les dangers de la méthode théologique des luthériens orthodoxes et la stérilité de leur système de prédication. Il en fut d'autant plus frappé, qu'il s'était proposé pour modèle le Dominicain Jean Tauler, penseur aussi profond qu'orateur plein d'âme et de sentiment, à l'imitation duquel Spener dut le mouvement et l'onction de ses sermons, gâtés d'ailleurs par de fastidieuses longueurs. Spener, ayant en vue une réforme complète de l'organisation ecclésiastique, posait en principe, dans ses prédications, que la religion est une affaire de cœur, et que le prédicateur, pour exercer dignement son ministère, doit imprimer dans les âmes le sentiment qu'il éprouve, la foi qui l'anime. Spener tenait à cet effet chez lui de pieuses réunions (*collegia pietatis*) [depuis 1670], dans lesquelles il entretenait la foi et la dévotion de ses auditeurs par des commentaires édifiants et de saintes conversations. Ces efforts, nés d'un véritable besoin de l'époque, rencontrèrent d'abord beaucoup de faveur; mais, plus tard, les réformes ecclésiastiques de Spener prirent, en se développant, un caractère singulier et bizarre. Il y avait d'ailleurs dans la nouvelle école une tendance prononcée à un orgueil subtil et profond, en même temps qu'à une lamentable mélancolie, toute contraire à la sérénité, à la fois aimable et

(1) *Hossbach*, Spener et son temps. Berlin, 1824, 2 vol. in-fol.; *Knapp*, Vie de quelques hommes pieux et savants du dernier siècle. Halle, 1829.

Digitized by Google

sérieuse, qu'engendre la véritable piété (1). Malgré la faveur dont la nouvelle secte jouit parmi le peuple, de doctes théologiens s'élevèrent dès l'origine contre Spener, lui reprochèrent non pas de nier la plupart des dogmes chrétiens, mais d'enseigner qu'ils sont peu utiles à l'édification des âmes; et ils se hatèrent, comme on l'a toujours pratiqué depuis lors, de faire intervenir les princes dans leurs querelles théologiques. Le mouvement contre la secte nouvelle des Piétistes (surnom que leur avaient valu les formes exagérées de leur piété) fut violent, surtout à Leipzig, où trois professeurs, disciples de Spener, entre autres Aug.-Hermann Frank, faisaient en allemand des leçons édifiantes sur la sainte Écriture [1689]. Leurs collègues, Carpzov et Lœscher, les accusaient de mépriser la célébration publique de l'office divin, de dédaigner la science, de jeter les âmes dans le découragement et la tristesse. Bannis de Leipzig en 1690, les trois professeurs fondèrent, avec Thomasius, l'université de Halle [1694]. L'université voisine de Wittemberg devint dès lors, et plus que jamais, la citadelle du luthéranisme, et les deux partis continuèrent à se combattre en Allemagne. Les piétistes, quoique justement accusés d'être exagérés dans leurs sentiments de pénitence, orgueilleux dans leur mépris de la science et dans l'amour de leur secte, insensés dans leurs rêves d'un règne millénaire, exercèrent cependant une heureuse influence sur la vie pratique, et même sur la théologie de leur époque : la maison d'orphelins fondée par Frank est une preuve manifeste de leur bienfaisante piété; les travaux de Budée [† 1729] (2), qui traita la théologie d'une manière bien plus simple et plus scientifique que ses contemporains, et ceux de Jean-Alb. Bengel (3) qui commenta l'Écriture sainte avec autant de science que d'onction, sont une

(1) Pia desideria, ou Vœux ardents pour l'amélioration de la vraie Eglise évangélique. (Première préface à la Postilla évang. d'Arndt, 1675). Francf., 1678.

(2) *Buddeus*, Institut. theologiæ dogmaticæ. Jenæ, 1723.

(3) *Bengel*, Novum Testamentum græce, in quo cod., vers. et edition. describuntur. Tub., 1734. *Gnomon*, Novi Test. in quo ex nativa verborum vi simplicitas, profunditas, concinnitas, salubritas sensuum cœlestium indicantur. Tub., 1759, in-4°; 4e édit. cur. Steudel, Tub., 1852.

Digitized by Google

preuve des progrès qu'ils firent faire à la science théologique *(Gnomon Novi Test.)*.

§ 378. — *Abandon du dogme. Suite de l'influence de la philosophie moderne.*

Plus d'un doute s'était élevé parmi les protestants, dès la période précédente, sur l'obligation imposée aux fidèles de s'attacher aux dogmes des livres symboliques. « On prétend bien, disaient les sceptiques, que ces dogmes » sont fondés sur la sainte Écriture ; mais ils n'en ont pas » moins été conçus et rédigés par l'esprit de l'homme, » borné dans ses connaissances historiques et exégétiques, » et, par conséquent, nécessairement exposé à l'erreur. Et » la preuve évidente ne s'en trouve-t-elle pas dans les va- » riations que Mélanchthon fit subir à la confession d'Augs- » bourg, variations si nombreuses que Strobel a pu faire plus » tard l'histoire littéraire de cette confession ? D'ailleurs, » le principe du libre examen une fois admis, chacun » n'était-il pas invité à continuer les recherches commen- » cées ? » Cette argumentation irréfragable détacha d'abord un certain nombre d'esprits de la foi au dogme symbolique. Leur indépendance excita une vive émotion et leur attira de rudes persécutions.

Les consistoires et les théologiens fidèles au symbole, partant, comme Luther, à la fin de sa vie, du point de vue catholique de l'autorité, cherchèrent à maintenir de force les prédicateurs et les professeurs dans la foi à la doctrine des livres symboliques, en destituant de leurs emplois ceux qui prétendaient à l'indépendance doctrinale ; mais cette réaction, si contraire au principe même du protestantisme, ne put arrêter la défection, que toutes les circonstances et surtout l'influence de la philosophie moderne (1), contribuaient à rendre de plus en plus générale. Bacon [1626] avait dirigé les esprits vers l'étude de la nature et des ma-

(1) Cf. La nouvelle Philosophie (Feuilles hist. et polit., t. VIII, p. 449 et suiv., 531 et suiv., 577 et suiv.

Digitized by Google

thématiques (1), sans dépouiller la science de son caractère profondément religieux. Newton [† 1727] voyait dans les sciences humaines toute une révélation. Descartes avait changé la méthode théologique par l'influence de sa philosophie, plus favorablement accueillie par les théologiens protestants que par ceux de l'Église catholique. On se plut, à l'exemple du philosophe breton, à mettre en doute la science acquise, l'autorité de la théologie et de la tradition, pour arriver par les seuls efforts de la raison, à une science portant sa certitude en elle-même, à une connaissance de Dieu fondée sur la raison humaine, et non plus sur des bases étrangères à l'homme. La réaction contre les cartésiens fut proportionnée à leur engouement pour la méthode nouvelle. Le synode de Dordrecht [1656] ordonna qu'à l'avenir on séparât complétement la théologie de la philosophie, condamna à plusieurs reprises le cartésianisme, qu'on accusait d'ailleurs de favoriser les idées d'indépendance politique (2). Coccéjus, (3), plein d'enthousiasme pour la méthode de Descartes, essaya une exposition purement biblique des vérités de la foi, sans s'inquiéter des formules dogmatiques de l'Église. Spinosa (4), quoique partant d'un principe religieux, affaiblit à son tour la foi chrétienne, en entraînant les esprits dans les voies de son hardi panthéisme, tandis que Locke [† 1704], ne s'appuyant que sur le rapport des sens, engageait la science dans les voies d'un empirisme superficiel. En vain Lebnitz [† 1716], le véritable représentant de la science de son siècle, conçut le Christianisme d'une manière large et presque catholique (5); il exerça peu d'influence sur les théologiens

(1) Novum Organon scientiarum, 1620, ed. Brück. Lipsiæ, 1830. Opera dans le Corpus philosophorum, ed. Gfrœrer. Stuttg., 1831, t. I^er.

(2) Cf. ci-dessus § 367, notes; *Hock*, l. cit, p. 112 sq.

(3) Summa doctr. de Fœdere et Testament. Dei. Lugd. Bat., 1648; *Alberti*, Cartesianus et Coccejus descripti et refutati Lugd. Bat., 1678, in-4.

(4) Opera omnia, ed. Paulus. Jenæ, 1802, 2 vol.; *Sigwart*, Spinozismus hist. et philos. Tub., 1839.

(5) Systema theologiæ. Leibnitzii. Paris., 1819. Opp. ed. Dutens. Gen., 1768, 6 vol. in-4; Œuvres philosophiques par Raspe. Amst., 1765, in-4. Opp. lat., gall., german., ed. Erdmann. Berol., 1839 sq.,

Digitized by Google

protestants, et sa philosophie, amoindrie par Wolf (1), devint le partage des esprits médiocres. Wolf prétendit d'abord démontrer mathématiquement la doctrine de l'Église; mais bientôt après il sembla vouloir substituer à cette doctrine positive l'enseignement d'une religion naturelle. Il le fit avec d'autant plus de succès que, comme Leibnitz, il anéantissait par là les absurdes prétentions des réformateurs, en rétablissant la raison et la liberté humaines dans leurs droits imprescriptibles. Et l'on adhéra avec d'autant plus de force aux vérités démontrées par cette religion, prétendue naturelle, qu'elles étaient toutes empruntées au Christianisme, malgré les efforts qu'on faisait pour en cacher la source réelle. Cette école produisit la philosophie dite populaire, que formulèrent principalement Jérusalem, Garve, Reimarus, Eberhardt et Mendelssohn, qui ôtèrent à la philosophie wolfienne sa forme scolastique, pour ne consulter et suivre, comme ils disaient, que la saine raison. Dès lors il ne pouvait plus être question du dogme chrétien : la base même de la théologie naturelle devenait chancelante. Tout reposait désormais sur des raisonnements hypothétiques, si bien que Garve, dans un traité de l'existence de Dieu, ne donne le théisme que comme la meilleure des hypothèses soutenues à ce sujet. Tout en prétendant au titre de philosophes, ces auteurs n'étaient, à vrai dire, que de subtils sophistes : aussi restèrent-ils sans haleine lorsque Kant apparut, et que le protestantisme, qui n'avait plus ni foi ni dogme, eut du moins sa philosophie dans le kantisme. L'influence de la philosophie wolfienne sur la théologie se manifesta dans la traduction de la Bible, publiée à Wertheim (*Wertheimer Bibelübersetzung*) (2), qui porte le cachet de cette école, et dans la-

2 vol. *Ejusdem* Quæstiones crit. ad Leibnitzii opera philos, pertinentes. Vratisl., 1842 ; *Staudenmaier*, Leibnitz sur la révélation (Revue trimest. de Tubing., 1836, p. 226-56). Cf. *Ancillon*, l'Esprit de Leibnitz (Dissert. de la classe de philosophie de Berlin, 1816, n° 1) ; *Tholuck*, Mélanges, t. I , p. 311-37.

(1) *Wolf*, Theol. natur. Lipsiæ, 1736, 2 vol. in-4; *Ludovici*, Esquisse d'une histoire complète de la philosophie de Wolf; 2e édit. Leipzig, 1737, 3 vol.

(2) Les saintes Écritures avant le Messie, P. I, renfermant l'hist. des Israélites. Wertheim, 1733. Cf. *Walch*, Disputes religieuses, t. V.

Digitized by Google

quelle les idées bibliques et les prophéties divines sont conçues d'une manière tout à fait superficielle. Aussi cette traduction fut-elle prohibée dans l'Empire par un décret impérial [1737]; cinquante ans plus tard elle eût été reçue avec les plus grands applaudissements.

Bientôt le naturalisme des libres penseurs d'Angleterre, né du principe fondamental du protestantisme, se répandit en Allemagne et y fut propagé avec une résolution toute satanique. Il se forma une communauté des partisans de la conscience (*Conscienciaires*), dont Math. Kuntzen répandit les principes dans de petits traités à l'usage du peuple. Edelmann (1), de son côté, composa divers ouvrages contre le Christianisme [depuis 1735], dans lesquels il proclame, avec une imperturbable assurance et d'un ton populaire : « qu'il faut rejeter le Coran chrétien, non » moins contradictoire et aussi peu authentique que celui » des Turcs, pour s'en tenir, comme Hénoch et Noé, à la » raison seule, à la conscience, que la nature donne ma- » ternellement à tous les hommes, et qui leur enseigne à » vivre honnêtement, à ne nuire à personne, à rendre à » chacun ce qui lui appartient. C'est là la vraie Bible ; la » mépriser, c'est se mépriser soi-même. La conscience, » c'est le Ciel et l'enfer ; il n'y a ni Dieu ni diable ; la Bible » ne fait pas de différence entre le mariage et la fornica- » tion ; il faut purger la terre des prêtres, des rois et de » toutes les puissances établies. »

Nul n'avait plus favorisé en Allemagne la propagation de ces maximes que Frédéric II, roi de Prusse, protecteur zélé et correspondant actif des philosophes français, qu'il accueillit à sa cour, et qui importèrent dans ses États, et surtout dans les hauts rangs de la société, les ouvrages impies de leur patrie.

La revue littéraire fondée par Nicolaï (*Bibliothèque allemande de Nicolaï*) [1764-1806], qui recommandait tous les ouvrages contraires, non-seulement à la foi, mais à tout

(1) Ses écrits les plus connus sont : les Vérités innocentes; Moïse sans voile ; le Christ et Bélial ; la Divinité de la raison. Cf. Acta hist. eccles., t. IV, p. 436 ; t. VI, p. 292 ; t. XII, p. 119 ; t. XVIII, p. 957 et sqiv. Voyez aussi *Elster*, Souvenir de Jean-Chr. Edelmann, à propos du docteur Strauss. Clausth., 1839.

Digitized by Google

sentiment élevé, à toute tendance spirituelle, vint encore puissamment en aide à l'esprit irréligieux qui envahissait le monde, ainsi que les Fragments de Wolfenbüttel (*Wolfenbüttelschen Fragmente*), rédigés par Reimarus [† 1768], publiés par Lessing, et qui, par leur caractère sérieux et grave (1) portèrent le plus grand trouble dans les intelligences ébranlées. L'œuvre du Christ y est décrite comme une révolution avortée, le fait de la résurrection positivement nié, la révélation déclarée impossible.

Ce que Nicolaï et Lessing avaient fait dans les hauts rangs de la société fut entrepris pour les basses classes par Bahrdt (2), qui, successivement professeur de théologie à Leipzig, Halle et Giessen, et directeur d'une société philanthropique, acheva sa carrière errante en qualité d'aubergiste, en 1792. Il est rare de trouver un auteur d'une légèreté plus criminelle que Bahrdt, qui cherche à détruire le contexte des Écritures par les hypothèses les plus absurdes, et s'efforce d'étouffer dans le peuple toute foi à l'Église et à ses enseignements. Il avoue cependant que, si les orthodoxes (protestants) l'avaient payé, il aurait écrit en faveur de leur système, mais que, faute d'argent, il écrit pour leurs ennemis. Tels furent aussi la tendance et les travaux de Wünsch, qui représentait Jésus comme dupe de ses propres illusions; de Venturini, qui fit un fade roman de la vie du Christ, et de Mauvillon (3), qui cependant parla avec plus de savoir et de respect de l'origine divine et de la morale du Christianisme.

(1) 1° Du décri de la raison par les prédicateurs; 2° de l'impossibilité d'une révélation divine; 3° de l'invraisemblance du passage des Israélites dans la mer Rouge; 4° l'Ancien Testament n'est point écrit comme une révélation religieuse; 5° la Fausseté de la résurrection (Essais d'hist. et de littérat. trouvés dans les trésors de la bibliothèque de Wolfenbüttel; 3° et 4° ess. Wolfenb., 1777; du but de Jésus et de ses disciples. Brunsw., 1778). Fragm. de l'Inconnu de Wolfenb. édités par Lessing; 4° édit. Berlin, 1835. Cf. Acta hist, eccles. nostri temp., t. V, p. 1711 sq.

(2) La petite Bible; Almanach des Églises et des hérésies; Essai de système de dogmatique biblique; Lettres sur la théologie systématique; Lettres sur la Bible de Folkstone; la nouvelle Révélation; Explication du plan et du but de Jésus et de quelques autres. Cf. Hist. de sa vie par lui-même. Berlin, 1794, 4 vol,

(3) Le seul vrai système de la religion chrét. Berlin, 1787.

Digitized by Google

§ 379. — *Théologiens bibliques. Littérature classique de l'Allemagne.*

J.-A.-H. Tittmann, Hist. pragmat. de la religion chétienne et de la théologie dans l'Église protestante; deuxième moitié du XVIII• siècle. Breslau, 1803, t. I, *Tholuck*, Esquisse historique du bouleversement de la théologie en Allemagne, depuis 1750 (Journal ecclésiast. évang. de 1832, n° 44 et suiv. Extraits de ses mélanges, t. II, p. 1-147). *H. John Rose*, État de la religion protestante en Allemagne; Discours faits à l'université de Cambridge. Leipzig, 1826. *C. v. Langsdorf*. Vide de la théologie protestante, par un antisupernaturaliste. Mannheim, 1829. Dissolution intérieure (par le protestant *Binder)*. Schaffh., 1843, 2 vol.

La masse du peuple s'était affranchie de la foi à l'enseignement ecclésiastique. Bientôt les théologiens les plus graves, à l'exemple de Hugo Grotius et de l'Arménien Wetstein [† 1754], auteur d'un parallèle entre les paroles les plus remarquables de l'antiquité classique et les textes bibliques (1), conçurent, à leur tour, et exposèrent le Christianisme d'une manière libre, indépendante, individuelle, conforme à l'esprit nouveau dans lequel on étudiait les saintes Écritures ; car on était loin de la foi vive des premiers réformateurs en l'inspiration des livres sacrés, et l'on n'attribuait plus à la Bible ce caractère si essentiel, et qui la distingue si profondément de la littérature profane. Cette nouvelle méthode d'interprétation commença avec Jean-David Michaëlis (2), professeur à Gœttingue depuis 1745 [† 1791]. Moins instruit que Baumgarten et Ernesti

(1) *Wetstein*, Prolegomena in Novum Test. (1751); Nov. Test. Amst., 1752. 2 vol. in-fol. Conformément à son plan, il met sur la même ligne le passage de saint Matthieu, où il dit : « Ne vous mettez pas en peine du lendemain, » et le dicton épicurien d'Horace : « Carpe diem, quam minime credulus postero, » *ou* « Lætus in præsens animus, quod ultra est, oderit curare. Mais Olearius fait là-dessus l'excellente observation suivante : « *Verbis* igitur, non *sensu* plerasque illas sententias cum salutari Salvatoris doctrina conspirare arbitramur. »

(2) Hist. de sa vie. écrite par lui-même, avec des remarques de Hassenkamp. Rinteln. et Leipzig, 1793. Introd. à l'Ancien et au Nouveau Testament ; le Droit mosaïque, etc.

Digitized by Google

[1707-81], qui cherchaient à concilier l'étude de la philologie profane avec celle de la théologie (1), Michaëlis s'adonna à l'étude de l'histoire profane, de l'archéologie et des langues orientales. Il n'y avait donc encore, de la part de ces hommes, aucune attaque positive contre la religion; ils rejetaient seulement l'enseignement ecclésiastique, et prétendaient puiser la doctrine sacrée à sa source même, dans l'Écriture. Mais, comme toujours, les disciples allèrent plus loin que les maîtres : tels Semler [1725-91], élève de Baumgarten; Morus, élève d'Ernesti; Coppe et Eichhorn, élèves de Michaëlis, qui complétèrent la néologie théologique. Semler, le plus dangereux des trois (2), avait, comme Michaëlis, reçu de l'enseignement de Halle des impressions qui se réveillèrent dans sa vieillesse. Admis dans l'intimité de Baumgarten, dont l'éloquence l'avait captivé, et qui reconnaissait son talent original, il en avait, en quelque sorte, recueilli la mission de réformer la théologie : « Je suis trop vieux, disait le maître, c'est à vous » qu'appartient cette tâche. » En effet, Semler, professeur à Halle depuis 1752, avait de la mémoire, de la sagacité et de l'imagination; du reste, sans culture philosophique profonde. Tout en avançant hardiment dans sa voie, il conservait encore quelque sentiment religieux, parce qu'il ne voyait pas clairement où le conduiraient ses doutes, lorsque le procédé brutal et impie de Bahrdt lui ouvrit les yeux et lui inspira le regret d'avoir été trop loin. Pour arrêter le mal et y remédier, Semler soutient qu'il y a deux religions : l'une publique, l'autre privée. Le culte constitue

(1) *J.-V. Voorst*, Orat. de Ern. optimo post. Grot. duce interpret. Novi Test. Lugd. Bat., 1804, in-4; *Ernesti*, Institutio interpretis, éditée par Ammon.

(2) *Semler*, de Dæmoniacis, quorum in evang. fit mentio. Hal., 1760; d'une Libre appréciation du canon, 1771; Nouvelles recherches sur l'Apocalypse; Halle, 1776; Institutio brevior ad liberalem eruditionem theologicam, 1765 sq.; et ensuite Institutio ad doctrinam christ. liberaliter discendam. Halæ, 1774, Études sur l'histoire sociale et morale des chrétiens. Leipzig, 1786; *Eichhorn*, Introd. à l'Ancien et au Nouveau Testament; 2e édit., 1787, 3 parties sur les écrits apocryphes de l'Ancien Testament. Leipzig, 1795, et du Nouveau Testament. Leipzig, 1804 et suiv. Comment. in Apocalypsin. Johannis. Gœtting., 1791, 2 vol.

Digitized by Google

la première, on ne peut rien y changer ; la seconde dépend de l'individu, et chacun peut y ajouter ou en retrancher selon ses opinions particulières. La révolution opérée par Semler fut le résultat de sa méthode d'exégèse, et surtout de la critique excentrique en vertu de laquelle, s'appuyant tantôt sur de prétendus fondements historiques, tantôt sur l'existence de certains mythes, il rejeta du canon de la Bible toute une série de livres, principalement de l'Ancien Testament. Semler insistait beaucoup sur ce principe d'exégèse, juste en lui-même, qu'on ne peut interpréter l'Écriture qu'autant qu'on se sert de la langue dans laquelle elle a été écrite et de l'histoire du temps où elle a été rédigée. Mais, du reste, il l'interprétait comme il l'aurait fait pour tout autre livre, sans égard à son caractère divin, prétendant tout éclaircir par les circonstances des temps et des lieux, localisant, restreignant, bornant à des époques déterminées les principales données du Christianisme, et leur ôtant, par conséquent, ce caractère universel qui fait que l'Écriture s'applique à tous les temps et à tous les lieux. Les idées bibliques de σὰρξ et de πνεῦμα perdirent, par conséquent, leur valeur générale et leur vrai sens. Le nombre des idées chrétiennes ayant quelque utilité pour la vie pratique, fut singulièrement restreint, et Semler arriva, par la voie laborieuse de la critique historique, au même résultat qu'avaient obtenu par une autre voie les philosophes populaires, à savoir : qu'il n'y a d'important dans les Écritures que les livres qui ont une tendance morale.

Bahrdt ayant tiré les dernières conclusions de cette méthode exégétique, les théologiens des universités se divisèrent en trois classes. Les uns restaient fidèles à l'enseignement orthodoxe du symbole ; les autres cherchaient à conserver la forme de la foi biblique, mais en amoindrissant le dogme, en en dépréciant l'importance, en n'insistant, comme essentiel, que sur la morale ; d'autres, enfin, combattaient positivement le dogme révélé, et formulaient systématiquement la doctrine indiquée par Semler ; ces trois partis eurent de vives discussions, surtout sur les livres symboliques (1). A la seconde classe appartenaient

(1) Particulièrement sur les livres symboliques, cf. *Walch*, nouvelle Histoire relig., P. II, p. 305-382 ; parmi les réformés, *ibid.*, P. III,

Digitized by Google

Rœsselt, à Halle [† 1807], et Morus [† 1792]. Rœsselt, formé surtout par l'étude des théologiens anglais, n'attaqua pas d'abord positivement les vérités bibliques, mais chercha à les expliquer dans le sens moral. Peu à peu il perdit la foi et ne put achever son apologétique. Morus, successeur d'Ernesti à Leipzig, sans nier les dogmes chrétiens, s'appliqua à démontrer combien il était difficile de les établir d'une manière solide et positive, et, par conséquent, combien il était sage de s'en tenir à ce qui a rapport à la morale. Enfin, le représentant de la troisième classe de théologiens, Eichhorn, à Gœttingne, tira les conséquences logiques et rigoureuses des idées de Semler, s'affranchit complétement de toute foi à l'enseignement orthodoxe et ecclésiastique, et ne considéra plus le Christianisme que comme un phénomène local et temporaire.

A côté de ces théologiens des universités, s'élevèrent d'autres écrivains qui eurent une influence notable sur les croyances générales, tels que les philosophes populaires déjà nommés, Mendelssohn, Engel, Nicolaï, Suzler, en rapport eux-mêmes avec les théologiens les plus célèbres de Berlin, Spalding et Teller, et la société secrète fondée dans cette ville par le bibliothécaire Biester, sous le nom de « Société de la propagation de la lumière et de la vérité, » dans le but de réformer la religion et de renverser toute autorité usurpatrice et tyrannique. D'après le plan de Spalding, il s'agissait surtout d'épurer le Christianisme, en insistant sur la morale, en négligeant la partie dogmatique, et en enlevant aux conceptions bibliques toute force, tout nerf, toute valeur, ce que réalisa avec trop de succès Teller, par son lexique allemand du Nouveau Testament [1772].

Enfin, la littérature classique, alors florissante en Allemagne, surtout parmi les protestants, était complétement étrangère ou hostile au Christianisme. Lessing [† 1781] (1),

p. 285-98 ; pour l'Angleterre, P. IV, p. 491-566 ; *Dannenmayer*, Hist. succincta controversiarum de auctoritate librorum symbolicorum inter Lutheranos. Frib., 1780 ; « sur l'inspiration divine de la Bible, le canon, la divinité de Jésus-Christ, etc. »

(1) Nathan, parabole faite pour accompagner *une toute petite prière* et une rétractation éventuelle. Réponse nécessaire faite à une question

Digitized by Google

destiné par son père à la carrière théologique, n'y ayant point pris goût, se tourna vers les lettres, et devint bibliothécaire à Wolfenbüttel. Quoique la théologie ne fût pas son affaire, il y revint souvent par une sorte de prédilection, et comme simple amateur. Il publia les « Fragments » de Wolfenbüttel, » pour démontrer combien était ruineuse, dans ses bases, l'orgueilleuse orthodoxie des théologiens, ce qui, disait-il, pouvait bien blesser le théologien dans sa science, mais non le chrétien dans sa foi. Se rattachant, sous le rapport historique, à Semler, il admit, dans le même sens que le droit naturel, la religion naturelle, qui devient positive, comme le droit devient positif lui-même, quand les hommes se réunissent, parce qu'il faut qu'ils s'entendent sur les détails comme sur l'ensemble. Son livre de l'éducation du genre humain s'adressait à la fois aux lecteurs profonds et aux lecteurs moins sérieux, qu'il prétendait détourner d'un naturalisme vague et superficiel. Sa discussion si vive contre les théologiens qui rejetaient la tradition démontra combien, avec cette tradition, ils avaient rejeté de vérités sans les examiner et sans les soumettre à une véritable critique.

Herder [1744-1803] (1) ne perdit jamais les profondes impressions d'une éducation pieuse et chrétienne. Dominé par les besoins d'une imagination vive et d'un cœur aimant, il considéra le Christianisme comme un magnifique poëme, et voua son amour et son admiration aux saintes Écritures comme aux œuvres d'Homère et d'Ossian, sans pénétrer dans leur profondeur. Aussi présente-t-il, dans ses écrits apologétiques, le Christianisme au point de vue esthétique, bien plus comme une œuvre d'art que comme l'unique voie de régénération offerte à l'homme déchu. Le talent de Herder, surintendant général à Weimar, bientôt connu

fort inutile du pasteur Gœtze. L'Antigœtze, 1778 (Œuvres complètes, éditées par Lachmann, t. X et XI). Lessing comme théologien, par *Schwarze*. Halle, 1854. *Staudenmaier*, le Protestantisme, t. II, p. 227 sq.

(1) Œuvres chrétiennes. Leipzig, 1794 et suiv. Œuvres de religion et de théologie, éditées par J.-G. Muller. Tubingen, 1805 et suiv., 10 vol.

Digitized by Google

et proclamé, le mit en rapport avec les écrivains les plus renommés, le fit compter même parmi les meilleurs poëtes de l'Allemagne; les louanges exaltèrent sa vanité, la vanité affaiblit sa foi, et bientôt il n'eut plus d'autre souci que de ne pas heurter l'esprit du siècle. Il abandonna peu à peu les vérités du Christianisme; l'Évangile se couvrit de voiles épais à ses yeux; tout devint obscur dans ses écrits, où l'on ne trouve plus aucune doctrine positive. Les premiers écrits de Herder (*Documents antiques du genre humain; Lettres sur l'étude de la théologie)* présentent des pages utiles et intéressantes. Ses livres postérieurs (*Du Rédempteur et de la Résurrection*) appartiennent à l'école moderne des prétendus illuminés; le Christ n'est plus pour Herder que le bien-aimé de Jéhovah. Jean de Muller dit de ses idées sur l'histoire de l'humanité : « J'y trouve » tout, excepté le Christ; et qu'est-ce que l'histoire du » monde sans le Christ? »

Ces travaux des théologiens, des philologues, des exégètes et des philosophes, en remuant beaucoup de questions sans les résoudre, avaient laissé bien des esprits mécontents, bien des cœurs affamés, bien des âmes attristées et désireuses d'une parole plus consolante. Ainsi s'explique le succès qu'obtinrent les paroles simples et pieuses de Gellert et l'enthousiasme qui accueillit la Messiade de Klopstock, quoiqu'elle ne repose pas, comme le chef-d'œuvre de Dante, sur la base positive et immuable du dogme chrétien. Hamann (1), le penseur prophétique, Claudius, l'écrivain populaire, plus solides dans leurs principes, eurent du succès tous deux : le premier, parmi un nombre choisi de lecteurs; le second, dans un cercle plus étendu de fidèles, auxquels il recommanda surtout les œuvres de Fénelon (2). Lavater peut aussi être rangé parmi les écrivains qui ont senti la valeur du Christianisme. Par contre, l'immense influence de Gœthe (3), qui chercha à réveiller l'enthousiasme de ses contemporains pour la littérature païenne et l'esprit des Grecs, affaiblit singulièrement la foi renais-

(1) *F. Herbst*, Biblioth. des penseurs chrétiens, Leipzig, 1830, t. I.
(2) Sur l'enfance de Claudius, cf. Jung Stilling et Lavater. ibid., t. II.
(3) Cf. *Thotuck*, Mélanges, t. II, p. 361-83.

Digitized by Google

sante. Il employa son puissant génie à mettre partout la Nature à la place de Dieu, et à se tenir en garde contre toutes les idées de religion ou de politique, qu'il déclarait mortelles à l'art. Schiller lui-même regretta, dans ses *Dieux de la Grèce*, que, pour en enrichir un seul (le Dieu des chrétiens), il eût fallu que l'Olympe s'évanouît ! « Quand reviendra, s'écrie-t-il, l'âge heureux de la nature (1) ! »

§ 380. — *Les quakers.*

History of the life, travels and sufferings of G. Fox. London, 1691, *Penn*, Summary of the hist., doctrine and discipline of Friends ; sixth edit. London, 1707, avec les remarques de *Seebohm*. Pyrmont, 1792. Cf. *Mœhler*, la Symbolique ; liv. II.

Les quakers, secte fondée par George Fox, cordonnier pâtre (né à Drayton dans le Leicestershire, en 1624, mort en 1690), partent de ce principe, que tout sentiment religieux dérive d'une influence directe du Saint-Esprit, qui, au *jour de sa visite*, allume dans l'homme la lumière intérieure du Christ. Cette lumière intérieure, bien loin de pouvoir être suppléée par la révélation positive et l'Écriture, donne seule au contraire la clef de l'Écriture, confirme pleinement la révélation, produit la vraie connaissance, et devient le principe de la vie religieuse, de la vraie piété. A ce principe fondamental se rattache logiquement la doctrine des quakers sur la justification et la sanctification, l'accomplissement parfait de la loi et les sacrements. Ceux-ci ne sont que des formes, des actes extérieurs, qui n'ont point de valeur par eux-mêmes. Tout chrétien est docteur et prédicateur ; dès lors prêcher et enseigner n'est plus un ministère spécial ; la prière est libre et ne doit pas être fixée par des formules convenues ; le service militaire, le serment et la dîme ne sont point admis, les spectacles et la danse sont un objet de mépris, aussi bien que toute hiérarchie. William Penn [† 1718], qui acheta aux Anglais et aux Indiens le pays situé sur la Delaware, y fonda un État, qu'il peupla de quakers. Ils ont encore quelques commu-

(1) Cf. Rom. I, 18-32.

Digitized by Google

nautés, en décadence actuellement, à Pyrmont [depuis 1791], en Hollande et en Angleterre, où ils ont obtenu, depuis 1686, les mêmes droits que les autres dissidents. Dans le nord de l'Allemagne ils vivent épars et isolés. Ils sont en tout peut-être au nombre de 200,000. Leur nom de quaker vient de *quake*, trembler, parce que, dans le principe, ils s'agitaient et tremblaient de tous leurs membres pendant leurs exercices de piété.

§ 381. — *Les Herrnhuters.*

Zinzendorf, Forme actuelle de la croix du Christ dans sa simplicité. Leipzig (1745), in-4. Περὶ ἑαυτοῦ, ou Réflexions naturelles (1746), in-4. *Jérémie*, ou Sermon de sanctification; nouv. édit. Berlin, 1830. Opuscules. Francf., 1740. *Spangenberg*, Vie du comité de Zinzendorf (Barby), 1772 et suiv., 8 vol. Recueil de quelques écrits sur l'histoire ecclésiast. Bude, 1742 et suiv., 3 vol. *Vanhagen von Ense*, Vie du comte de Zinzendorf (Souvenirs biographiques, t. V). *Tholuck*, Mélanges. Hambourg, 1839, t. I. p. 433-464. Cf. *Mœhler*, t. II.

La secte des Herrnhuters, animée de l'esprit de Spener et de Frank, doit son origine aux frères moraves, qui s'établirent, après leur fuite, dans les domaines du comte Louis de Zinzendorf [1700-1760], et y jetèrent, au pied du Hutberg, les fondements de la communauté de Herrnhut [1722]. Le comte et ses amis, Frédéric de Watteville et Spangenberg, élevés à l'école piétiste de Halle, parvinrent, au moyen d'une discipline sévère et de ce qu'ils appelèrent la *théologie du sang et de la croix*, à mettre quelque unité dans les principes, d'abord contradictoires, de la communauté naissante, qu'ils distinguèrent en trois sections principales, les *moraves*, les *réformés* et les *luthériens*. L'orgueil, perpétuel principe de séparation, constitua le caractère essentiel de ces sectaires; leur doctrine roula tout entière sur la mort sanglante du Christ crucifié; leurs écrits et leurs prédications se distinguèrent par la bizarrerie des locutions, la singularité des images, plus fantastiques que justes, l'étrangeté des termes, souvent comiques ou même indécents. Tout est pour eux dans la mort du Christ;

Digitized by Google

ils ne connaissent que cette face du Christianisme ; ils y puisent leur moralité et la force d'accomplir ce qu'ils croient leur mission. La communauté, ayant à sa tête des diacres, des anciens (Ælteste) et des évêques (Spangenberg, † 1792), se subdivise en chœurs, suivant l'âge, le sexe et la condition, et ne doit se composer que de ressuscités (Erweckte); tout membre incorrigible est renvoyé. Chaque communauté particulière est réglée par la conférence des fonctionnaires, l'ensemble des communautés par la conférence des anciens. Un synode général, convoqué tous les quatre ou cinq ans, décide des mesures les plus importantes. L'esprit religieux de ces communautés s'est affaibli par l'esprit mercantile qui y a pénétré : cependant elles ont encore offert, dans un siècle d'incrédulité, un paisible refuge à ceux des protestants qui ont conservé, comme la perle précieuse et l'unique trésor de l'homme déchu et racheté, la foi en la divinité du Christ (1).

§ 382. — *Les Méthodistes.*

Hampson, Vie de John Wesley et des méthodistes; ***Tholuck***, Vie de George Whitefield. Leipzig, 1834. Cf. ***Mœhler***, l. cit., l. II.

John Wesley, d'Oxford, après avoir réuni autour de lui une société de pieux étudiants [1729], que leurs habitudes graves et pédantesques firent surnommer *méthodistes* ou *club des saints*, provoqua un puissant mouvement religieux en Angleterre. Les esprits, longtemps surexcités par les agitations d'une révolution à la fois politique et religieuse, avaient fini par tomber dans le marasme et la plus frivole incrédulité. Grâce aux efforts réunis de Charles Wesley

(1) *J. Stinstra*, Avertissement envoyé de Hollande sur les dangers du fanatisme. Berlin, 1752. Zinzendorf chanta un jour devant sa communauté les paroles suivantes : « O toi, énigme de la raison; toi, le grand tohubohu de la terre entière ; toi le hibou qui fuis le jour ; la merveille des merveilles ; mixtura circumfusa ; c'est toi qui me plais, etc. »

Digitized by Google

(frère de John) et de Whitefield [depuis 1732], dont l'éloquence était persuasive et entraînante, la secte des méthodistes s'était peu à peu propagée, et avait pris, au milieu des nombreuses sectes qui divisaient l'Angleterre, un caractère tout particulier. Les sectaires avaient d'abord jeté les yeux sur l'Amérique septentrionale, et Charles Wesley avait fait en y allant la connaissance de quelques herrnhuters qui surent gagner son estime. John Wesley s'était plus tard mis en rapport avec Spangenberg, et avait visité des communautés de herrnhuters, en Hollande et en Allemagne [1738], afin d'en mieux connaître l'organisation. C'est de cette époque que date sa doctrine de la *conversion subite qu'engendre la contrition* et de *la vraie foi*. Car, assistant, peu de temps après [29 mai 1739, à huit heures un quart], à Londres, à la lecture de la préface de Luther sur l'épître aux Romains, il se sentit *tout à coup*, ainsi qu'il le raconta, touché, converti et croyant. Cet état est tel, disait-il, que quiconque l'éprouve est, par là même, élevé au-dessus de tous les mouvements désordonnés de la chair et des sens, et jouit d'une complète *impeccabilité*.

La communauté fondée par Wesley, tout en conservant la forme, l'organisation, la liturgie et le symbole de l'Église anglicane, s'en distingua par un caractère ascétique rigoureux, par des jeûnes nombreux, des heures de prières particulières, la lecture assidue de la Bible, et l'usage fréquent de la communion. Elle se répandit rapidement en Angleterre et dans l'Amérique du Nord, grâce au véritable enthousiasme de ses prédicateurs tels que Withefield. Les méthodistes ne se séparèrent de l'Église établie que lorsqu'ils y furent poussés par la jalousie inquiète du clergé orthodoxe. Wesley s'érigea alors en évêque de sa communauté, et ordonna des prêtres. Dès lors la secte des méthodistes entra en lutte, d'une part avec l'Église établie, de l'autre, avec les herrnuters. Outre la rivalité personnelle de Zinzendorf et de Wesley, les deux sectes n'étaient point d'accord sur la doctrine de la régénération et de la grâce; Wesley et Withefield même se séparèrent en 1740, le premier ayant adopté les idées des arminiens sur la prédestination, le second, celles de Calvin; les méthodistes de Wesley furent les plus nombreux. Bientôt les

Digitized by Google

principes antinomistes de ses disciples les entraînèrent, malgré leurs incontestables efforts pour arriver à la perfection morale, à une profonde immoralité. Wesley, surpris de ce résultat, en conclut que la communauté renfermait encore trop d'éléments calvinistes. Son disciple Fletcher (1) s'efforça de marquer plus profondément encore la dissidence entre les wesleyens et les withefieldiens, et une conférence de toutes les sommités de la secte, présidée par John Wesley [1771], définit les principes contestés. Les communautés méthodistes sont divisées en classes, celles-ci en bandes. Plusieurs communautés constituent un cercle dirigé par un surintendant; plusieurs cercles forment un district. Les méthodistes surent ranimer le sentiment religieux et moral parmi les masses populaires, par l'enseignement de leurs prédicateurs nomades, et fonder des associations de bienfaisance sur une vaste échelle. On compte de nos jours environ un million de méthodistes, en Europe et en Amérique.

§ 383. — *Les Swedenborgiens.*

Swedenborg, Arcana cœlestia in verbo Domini detecta una cum mirabilibus quæ visa sunt in mundo spirituum, 1749 sq., 8 vol. in-4; ed. Tafel. Tub., 1833 sq., 3 vol. Vera christ. relig. compl. univ. theol. novæ ecclesiæ. Amstelod., 1771, 3 vol. in-4. *Tafel*, Révélation divine, trad. du latin. Tub., 1823 et suiv., 7 vol. *Id.* Swedenborg et son enseignement, considérés d'après les reproches qu'on leur fait. Stuttg., 1843. Cf. *Mœhler*, l. cit., liv. II. *J. Gœrres*, Em. Swedenborg et ses relations avec l'Église. Spire, 1828.

Emmanuel Swedenborg, conseiller des mines et fils d'un évêque suédois [† 1772], s'étant beaucoup occupé de magnétisme, s'imagina, dans un de ses accès, être enlevé au ciel, et se crut dès lors appelé [1743] à être le restaurateur du Christianisme, à fonder une ère nouvelle et impérissable pour l'Église. Cette ère nouvelle de perfection commençait juste le 19 juin 1770. C'était le ciel nou-

(1) Vie de Fletcher, avec une préface de *Tholuck*. Leipzig, 1834.

Digitized by Google

veau et la nouvelle terre, la Jérusalem céleste annoncée par l'Apocalypse.

La doctrine de Swedenborg a, malgré son apparence purement spéculative et théosophique, une tendance pratique très-marquée.

Après avoir combattu la doctrine protestante de la justification comme extrêmement dangereuse pour les mœurs, il arriva lui-même à formuler un système tout à fait fantastique, et substitua au dogme de la Trinité et de la Rédemption par la mort du Christ, la triple révélation d'un Dieu unique par le Christ d'abord, puis par Swedenborg. Les anges et les diables sont d'origine humaine. La satisfaction par Jésus-Christ, la prédestination, la résurrection de la chair sont niées. Il restreint le canon des livres saints d'après la nature de ses idées, et ne conserve ou ne cite, comme authentiques et révélés, que les quatre Évangiles et l'Apocalypse, dont il fait une interprétation aussi arbitraire qu'étrange (1). Il trouva de nombreux adhérents en Suède, en Angleterre, dans l'Amérique du Nord, en France et dans le Wurtemberg, où Tafel publia ses écrits avec grand succès. Les rêves de Swedenborg répondent aux besoins et aux désordres d'une époque désolée par l'incrédulité, divisée par le schisme, agitée par les besoins de la foi renaissante, exaltée par les excès du protestantisme, dédaigneuse de ce qui est simple et purement logique, et par là même aisément fascinée par tout ce qui paraît nouveau, étrange, prodigieux.

§ 384. — *Missions des protestants.*

Steger, les Missions protestantes et leurs heureux résultats; 2e édit. Augsb. 1844. ***Wiggers***, Hist. des miss. évang. Hamb., 1845.

Jamais les ministres protestants n'ont été animés du dévouement héroïque qu'ont toujours manifesté pour les

(1) *Tafel*, la Divinité de l'Écriture sainte ou le sens profond de l'Écriture. Tubingen, 1838.

Digitized by Google

missions les prêtres de l'Église catholique, et jamais, malgré leurs immenses moyens d'action et leurs nombreux éléments de succès, les missions entreprises par les premiers n'ont atteint les résultats féconds obtenus par les seconds. C'est surtout en considérant les fruits des missions protestantes les plus récentes qu'on est fondé à dire que jamais l'Église protestante, vu la nature particulière qui la caractérise, n'eût pu réaliser, parmi les peuplades farouches des races germanique et slave, ce que l'Église catholique accomplit parmi elles avec tant de succès, malgré des dangers toujours renouvelés, des difficultés immenses etau milieu des circonstances les plus défavorables. Pourquoi les protestants, au moment même de leur premier enthousiasme, ne furent-ils point entraînés, comme l'ordre des Jésuites, né à la même époque, à porter les consolations de l'Évangile aux populations païennes les plus lointaines? Pouvons-nous admettre, comme excuse légitime, le spécieux prétexte allégué par les protestants, à savoir qu'ils avaient près d'eux assez d'idolâtres catholiques à convertir? Mais les Jésuites n'auraient-ils pas pu, à leur point de vue, le faire valoir également contre les protestants, et se soustraire ainsi à la tâche difficile et périlleuse des missions étrangères? Ce furent encore les Herrnhuters qui se sentirent la vocation la plus réelle pour les missions; mais leur Évangile bizarre ne pouvait guère être goûté que par des hommes déjà instruits et préparés à cette doctrine étrange; elle devait rester sans action et sans puissance sur le sauvage ignorant et grossier. L'Angleterre chercha à convertir au Christianisme les tribus indigènes de l'Amérique du Nord, afin de s'assurer la possession paisible de ses colonies; et, lorsque John Eliot commença à y prêcher l'Evangile [1646], il se forma, sous la direction de l'Eglise anglicane (1), une société pour la propagation du Christianisme [1649], tandis que les pieux Herrnhuters (2) et les Méthodistes zélés travaillèrent, de leur côté, à la conver-

(1) *Eliot*, Christian commonwealth or the rising kingdom of J. Ch. 1652 sq., 2 vol. in-4; *Mather*, Eccl. Hist. of New England. London, 1702, in-fol.

(2) Coup d'œil sur l'hist. des missions des Frères évangéliques. Gnad. 1833. Cf. *Walch*, Nouv. hist. relig., t. VIII, p. 251 et suiv.

Digitized by Google

sion des sauvages, mais sans aucune mission officielle, sans l'appui du gouvernement, et sous la seule impulsion de leur foi et de leur dévouement.

Le gouvernement danois, imitant celui d'Angleterre, envoya une mission à Tranquebar, pour ses possessions de l'Inde [depuis 1706]. Cette mission fut surtout vivifiée par la part active qu'y prit la maison d'orphelins de Halle. Cependant les résultats furent peu considérables dans les Indes orientales ; on réussit mieux parmi les esclaves des Indes occidentales (1). Le Danemark et la Suède tournèrent aussi leur sollicitude vers les contrées glaciales de la Laponie et du Groënland (2), où avaient pénétré jadis des missionnaires catholiques dont les efforts héoïques avaient malheureusement échoué. Un pieux zèle conduisit en Groënland le ministre norwégien Jean Egede (3), qui, secondé par le gouvernement danois, reconquit à l'Europe et à l'Évangile cette terre mystérieuse [1721] ; les colonies danoises y consolidèrent l'existence du Christianisme (4). N'oublions pas, en terminant cette énumération, l'Institut fondé à Halle par le professeur Callenberg, pour la conversion des juifs et des musulmans [1728], œuvre dont le succès ne répondit pas au zèle de son fondateur.

§ 385. — *Rapports entre les catholiques et les protestants.*

Les rapports des catholiques et des protestants, divers dans les divers pays, étaient empreints d'un caractère plus pacifique que partout ailleurs dans l'empire germanique, si longtemps ravagé par les malheurs de la guerre de Trente-Ans. Et cependant l'Allemagne elle-même n'était

(1) *Haller*, Nouvelles des missions depuis 1708 ; *Walch*, l. cit., t. V, p. 119.

(2) Acta hist. ecclesiast., t. XI, p. 1 sq.; t. XV, p. 230 sq.

(3) *H. Egede*, Nouv. de la mission du Groënland. Hamb., 1740 ; *Paul Egede*, Situation du Groënland, d'après un journal tenu de 1721 à 1740. Copenh., 1790.

(4) Hist. de l'Institut jusqu'en 1791 ; Acta hist. eccles. nostri temporis, t. II, p. 711 sq.

Digitized by Google

pas, sous ce rapport, exempte du tiraillement des partis : opiniâtres dans leurs dispositions haineuses, les protestants refusaient encore, au milieu du siècle dernier, d'admettre le calendrier grégorien corrigé, et le prince de Hohenlohe ayant voulu obliger ses ministres luthériens à célébrer la fête de Pâques de 1744 en même temps que les catholiques, le *Corpus evangelicum*, poussé d'ailleurs par d'autres griefs, jugea à propos d'intervenir à main armée [1750.] On cria à la barbarie lorsque l'archevêque de Salzbourg, Léopold-Antoine contraignit les protestants, révoltés contre son autorité, à émigrer [1731], et qu'environ vingt mille de ses sujets allèrent paisiblement s'établir tant en Lithuanie qu'en Angleterre et en Amérique (1). Les réformés du Palatinat élevèrent de leur côté de fréquentes plaintes contre l'oppression qu'ils prétendaient avoir à souffrir de la lignée catholique des Neubourg du Palatinat (2).

Le sort des huguenots de France fut bien autrement dur après la révocation de l'édit de Nantes (voyez § 332), et celui des dissidents polonais ne fut guère meilleur à la suite de l'intervention des puissances étrangères dans les affaires de la Pologne (3).

Tandis que les catholiques de la Grande-Bretagne supportaient un despotisme dont rien n'approche, en Autriche Joseph II rendit l'édit de tolérance de 1781, qui accordait à tous les protestants à l'exclusion néanmoins des seuls déistes, la jouissance des droits civils et le libre exercice de leur culte. En Silésie la conquête de Frédéric II mit les deux Eglises sur un pied de parfaite égalité [1742]; l'Eglise catholique eut cependant réellement à souffrir de la suppression des couvents.

(1) *De Caspari*, Hist. authentique de l'émigration de Salzbourg, trad. du latin par Huber. Salzb., 1790 ; *Zauner* et *Gœrtner*, Chron. de Salzb., t. X. Salzb., 1821, p. 20-399. Hist. complète de l'émigration des luthériens chassés du dioc. de Salzb., 3e édit. Leipzig, 1733 ; 4 part. in-4.

(2) Cf. *Planck*, Nouv. hist. de la religion, P. II, p. 125-226, dans les pièces justificatives.

(3) Cf. *Huth*, l. cit., t. II, p. 233-41 ; *Walch*, Nouv. hist. religieuse, P. VII, p. 7-160.

Digitized by Google

Les mariages mixtes entre les catholiques et les protestants, de plus en plus fréquents par suite du rapprochement des deux partis, soulevèrent, jusque dans les derniers temps, de graves difficultés. Les protestants, émancipés politiquement, voulaient encore l'être religieusement dans le sein même de l'Eglise, et prétendirent recevoir, comme les catholiques, en se mariant, la bénédiction sacerdotale, bien qu'ils ne crussent pas au sacrement du mariage. Quoique, dans la question alors controversée parmi les théologiens, on pensât, à Rome, que le sacrement du mariage résulte de la déclaration réciproque des contractants (1) plutôt que de la bénédiction sacerdotale, Benoît XIV ne pouvait faire, d'après les principes imprescriptibles de l'Eglise, qu'une réponse invariable aux demandes adressées par les évêques, entre autres par ceux de Hollande et de Pologne : c'était celle de sa bulle *Magnæ nobis admirationis* décrétant : que les mariages mixtes pouvaient être *tolérés* (2) dans l'Eglise sous certaines conditions, notamment sous celle d'élever dans l'Eglise catholique tous les enfants à naître de ces unions, sans qu'on pût jamais les approuver ostensiblement par un acte ecclésiastique. Du reste, bien loin de vouloir, en posant ces conditions, favoriser une sorte de prosélytisme occulte, les papes, les évêques et les

(1) Les Interpretes Conc. Trid. déclaraient, le 31 juillet 1751 : « Accedit, parochum in matrimoniis nullam exercere jurisdictionem, quum *ex veriori* et *receptiori* sententia ipse non sit minister magni hujus sacramenti matrimonii, qui cum aliis testibus certam reddat Ecclesiam, hunc atque illam matrimonium contraxisse, ut ex hac quoque ratione abesse videatur quæstio de jurisdictione a delegato, non subdelegando. » (Thesaurus solutionum sacræ Congr. Conc. Trid., t. XX. Romæ, 1752, p. 91-92.)

(2) Luther et Calvin parlaient tout autrement. Ils déclaraient tout à fait inadmissibles et impies les mariages entre catholiques et protestants, se fondant sur le texte de saint Paul, 2 Cor. VI, 14 : « Ne vous attachez pas à un même joug avec les infidèles. » Même décision aux synodes de Lyon, 1568, et de Saumur, 1596; celui de Montpellier, de 1598, prononçait la suspension et la destitution des ecclésiastiques qui béniraient des mariages mixtes. Gentilis motivait cette dureté, tout à fait dans le sens de Calvin : « Les catholiques pouvaient bien tolérer de pareils mariages, puisque, d'après eux, les protestants ne sont que des hérétiques, tandis que les protestants doivent précisément les rejeter, parce que les catholiques ne sont pas seulement à leurs yeux des hérétiques, mais des antéchrists ! »

Digitized by Google

ecclésiastiques zélés ont toujours prémuni les fidèles contre de semblables mariages, et se sont efforcés de les empêcher, dans l'intérêt de la famille et de la religion (1).

§ 386. — *Église russe sous un synode permanent.*

Schmitt, Hist. crit. de l'Église néogrecque et russe, etc., p. 163-78.

Nous avons déjà dit (§ 359) que l'autorité croissante du patriarche de Moscou avait excité, même sous le rapport politique, la jalousie de Pierre le Grand, dans ce sens, du moins, qu'il pouvait craindre que ce dignitaire ecclésiastique ne s'opposât aux volontés abitraires de la puissance souveraine du czar. Il songea donc à supprimer le patriarcat et à lui substituer une organisation ecclésiastique qu'il entraverait moins dans l'exécution de ses plans. Le czar fut d'autant plus adroit que la prédilection du peuple pour la constitution patriarcale rendait l'entreprise difficile. Après la mort du onzième patriarche [1702], Pierre le Grand différa d'abord, sous toutes sortes de prétextes, la nomination du successeur, et remit l'administration du patriarcat entre les mains du métropolitain de Rœsan, qui, comme simple exarque, n'avait ni la considération ni la plénitude d'autorité du patriarche. Cette ombre de gouvernement patriarcal dura vingt ans. Le czar prit, pendant cette période, les dispositions les plus arbitraires en matière ecclésiastique; il imposa les biens des couvents et des évêques, abolit les titres et dignités de plusieurs évêchés qui lui portaient ombrage, et, à la vacance de ces siéges, prescrivit à l'exarque d'y nommer de simples évêques, dont il restreignit de toutes façons les prérogatives pastorales. Bientôt après, il porta sa rude main sur la réforme des couvents d'hommes et de

(1) Cf. *Binterim*, Mémoires, t. VII, P. I, p. 137 et suiv.; P. II, p. 1-179; *Kutschker*, les Mariages mixtes au point de vue catholique; 3e édit. Vienne, 1841; *Kunstmann*, Hist. des mariages mixtes dans les diverses communions chrétiennes. Ratisbonne, 1839; *Roskovany*, Hist. matrimoniorum mixtorum. Quinque Ecclesiis, 1842, 2 vol. *Reierding*, le Principe du droit canon dans la question des mariages mixtes. Paderb., 1854.

Digitized by Google

femmes, comme l'atteste une série d'ordonnances depuis 1702. Puis vint le tour du clergé séculier : le czar daigna dresser, de sa propre main, vingt-six articles réglementaires, et adresser, en sa qualité d'évêque suprême, une instruction pastorale aux évêques prescrivant les qualités exigibles pour l'ordination, la consécration, etc. L'Église russe fut alors soumise à l'organisation suivante :

Toute Église épiscopale devait avoir un protopope, deux trésoriers, cinq popes, un protodiacre, quatre diacres, deux lecteurs et deux sacristains; plus trente-deux choristes pour chanter à l'église. Dans d'autres métropoles il y avait un protopope, deux popes, deux diacres, deux chantres et deux sacristains; dans les grandes églises paroissiales, deux popes, deux diacres, deux chantres et deux sacristains; dans les paroisses de deux à trois cents maisons, trois prêtres, trois diacres et trois sacristains étaient chargés des soins du culte. Si une église avait un clergé trop nombreux, on en devait reporter l'excédant sur d'autres églises.

Le czar, habitua, par ces dispositions arbitraires, le clergé et le peuple à reconnaître, avec une obéissance passive, sa toute-puissante volonté, et parvint ainsi à abolir peu à peu la dignité patriarcale. Il déclara enfin, dans une assemblée solennelle des évêques, qu'il ne voyait ni la nécessité du patriarcat pour le gouvenement de l'Église, ni son utilité pour l'État; qu'il était résolu à introduire une nouvelle forme d'administration ecclésiastique, qui tiendrait le milieu entre le gouvernement d'un seul individu et un concile général, la vaste étendue de l'empire rendant ces deux formes de gouvernement fort difficiles et très-périlleuses; qu'il y aurait donc désormais un petit concile choisi et permanent (synode) auquel serait confié le soin des affaires ecclésiastiques. Quelques évêques ayant représenté que le patriarcat de Kiew et celui de toute la Russie n'avaient été érigés qu'avec le consentement du patriarche d'Orient, le czar répéta d'un ton dictatorial, en se frappant la poitrine : « Voici votre patriarche! »

On ne tarda pas à voir des ecclésiastiques et des évêques assez lâches et asssez perfides pour prendre la défense de la mesure impériale, et pour sacrifier aux tendances am-

Digitized by Google

bitieuses du czar la liberté et l'indépendance de leur Église. Théophanes, archevêque de Plescow, se mit à leur tête. Aussi dès le premier concile russe tenu à Moscou [1720], Pierre put soumettre à l'approbation et à la signature des évêques, des archimandrites et des hégumènes des principaux couvents, le *règlement ecclésiastique*, corrigé de sa main. On décida de plus, dans ce concile, que le saint synode serait considéré comme autorité ecclésiastique suprême et concile permanent, prononçant en dernier ressort sur toutes les affaires de l'Église. Ce règlement renfermait en même temps les motifs, assez subtils d'ailleurs, qui étaient censés avoir guidé le czar dans l'érection d'un saint synode législatif permanent (1). Peu de temps après [le 25 février 1721], le synode fut ouvert solennellement par un discours de l'archevêque Théophanes, son vice-président; il se composait de onze membres, savoir : un président, deux vice-présidents, quatre conseillers et quatre assesseurs. Mais dès 1722 le nombre en fut porté à quatorze. Le savoir et la capacité des premiers membres de ce synode, choisis par le czar, avec une prudente politique, parmi les évêques, les archimandrites, les hégumènes des principaux couvents et les protopopes, leur valurent l'estime générale. La création du synode acheva de rompre le lien qui unissait l'Église de Russie à l'Église d'Orient. Tout s'y passa au gré de la politique du czar, seul mobile des actes de l'assemblée. Les successeurs de Pierre Ier trouvèrent sa politique excellente, y persévérèrent, et la servitude la plus complète de l'Église russe, la naissance de sectes diverses, l'absence de toute influence morale sur

(1) 1° Un concile est plus capable de juger et de décider qu'un seul homme; 2° les décisions d'une telle assemblée sont d'un plus grand poids et d'une plus grande autorité que celle d'un seul homme; 3° comme le concile est assemblé par l'ordre et sous les yeux du monarque, on n'a point à craindre la partialité ou l'imposture, le monarque n'ayant point en vue l'intérêt privé (?), mais le bien général (?); 4° les affaires ne peuvent être interrompues ni par la maladie, ni par la mort; 5° dans une semblable réunion de personnes appartenant à différents ordres, la corruption ou la passion est moins à redouter; 6° un certain nombre de personnes agissant dans le même but n'ont rien à craindre de la vengeance des grands, tandis qu'elle pourrait bien ne pas être sans influence sur un individu isolé;

Digitized by Google

les fidèles, en furent les tristes et inévitables résultats (1). La secte la plus nombreuse est celle que ses adversaires nomment les Raskolnikes : eux-mêmes se donnent le nom de Starowierzi, c'est-à-dire Vieux croyants. Les subdivisions de cette secte sont fondées sur d'indifférentes minuties (2).

7° les révoltes et les soulèvements sont prévenus ; car le peuple, qui ne comprend pas la différence entre la puissance spirituelle et la puissance temporelle, est facilement ébloui par les honneurs et les dignités d'un haut prélat, et croit sans peine qu'un prince de l'Église est égal au vrai monarque, sinon supérieur à lui ; le sacerdoce devient une puissance indépendante ; 8° si le président d'un concile se trompe ou agit mal, il est soumis au jugement de ses frères, tandis qu'un patriarche ne se soumettrait pas à celui des évêques, qui lui sont subordonnés ; 9° un tel gouvernement synodial deviendra, avec le temps, une pépinière d'ecclésiastiques habiles et distingués ; les assesseurs apprendront par là à connaître l'administration de l'Église.

(1) J'ai vu en Russie une Église chrétienne que personne n'attaque, que tout le monde respecte, du moins en apparence ; une Église que tout favorise dans l'exercice de son autorité morale ; et pourtant cette Église n'a nul pouvoir sur les cœurs ; elle ne sait faire que des hypocrites ou des superstitieux. (La Russie en 1839, par le marquis *de Custine*. Bruxelles, 1844, t. IV, p. 434.)

(2) Cf. sur les sectes, *Aug. de Haxthausen*, Études sur la situation intérieure de la Russie et sur le peuple russe. Hanovre, 1847.

Digitized by Google

Digitized by Google

CHRONOLOGIE

DES PERSONNAGES ET DES ÉVÉNEMENTS LES PLUS IMPORTANTS

PENDANT LA PREMIÈRE ET LA DEUXIÈME ÉPOQUE DE LA TROISIÈME PÉRIODE

TROISIÈME PÉRIODE

[1517-1872]

PREMIÈRE ÉPOQUE

[1517-1648]

Ère dionysienne.

1518—21. Le pape Léon X fait prêcher, en 1517, une indulgence pour servir à l'achèvement de l'église Saint-Pierre. — Le Dominicain Tetzel prêche l'indulgence dans les États du prince électeur et archevêque de Mayence.

1517. Le 31 octobre, Luther, prédicateur et docteur de l'université de Wittenberg, affiche aux portes de l'église quatre-vingt-quinze thèses sur les indulgences. Peu après paraissent des antithèses rédigées par le Dominicain Silvestre Prierias.

1518. Au mois d'avril a lieu l'assemblée générale des Augustins à Heidelberg, où Luther pose avec netteté les bases de ses doctrines postérieures, gagne à sa cause Bucer, Schnepf et Brenz ; il comparaît ensuite à la diète d'Augsbourg, devant Cajetan, et en appelle du pape mal informé au pape mieux informé. — Le pape nomme le promagister Gabriel, général intérimaire des Augustins. — A Dantzig, le moine Jacob Knade prêche dans l'esprit de Luther.

1519. Mort de l'empereur Maximilien. — Frédéric le Sage est nommé vicaire de l'Empire. — Luther comparaît devant Miltitz, à Altenbourg. — Dispute de Leipzig (27 juin—16 juillet), entre Eck, Carlostadt et Luther. Malgré l'avantage remporté par Eck, Luther gagne Mélanchthon, en même temps que la noblesse turbulente et dissolue de ces temps (Ulrich de Hutten, Franz de Sickin-

Digitized by Google

Ère dionysienne.

gen, etc.), qu'il considère comme des anges envoyés à son service. — Olaf et Laurent Péterson agitent la Suède dans le sens luthérien. — En Suisse, Zwingle combat le prédicateur d'indulgences Bernard Samson. — Charles-Quint, empereur, 1519-56.

1520. Bulle d'excommunication du pape contre Luther. — Eck et les légats pontificaux Aléander et Caraccioli. — Luther compose des écrits incendiaires sous le point de vue religieux et politique, tels que son *Appel à la noblesse chrétienne de l'Allemagne; de Captivitate babylonica; de la Liberté du chrétien; Contre la bulle de l'antechrist;* et enfin, le 10 décembre, il brûle tout ensemble la bulle du pape, le droit canon, ainsi que les ouvrages des scolastiques, des casuistes et de ses propres adversaires.

1521. Luther se rend à la diète de Worms; — édit lancé contre lui; — sa réclusion à Wartbourg (Patmos). — *Loci theologici* de Mélanchthon. — Troubles de Wittenberg, occasionnés par Carlostadt, Storch, Thomas Munzer et autres.

1522. Luther proscrit les visionnaires à Wittemberg; — Brenz prêche le luthéranisme à Hall, en Souabe. — Henri VIII publie un livre contre Luther, dont les écrits se propagent dans la Hongrie et la Transylvanie.

1522—23. Adrien VI, élu pape. Sa déclaration à la diète de Nuremberg, par l'entremise du prélat Chirégati, et ses idées sur Luther. — Bucer et Capito prêchent le luthéranisme à Strasbourg. — Dispute de Zurich (janv. 1523) entre Faber et Zwingle, à la suite de laquelle ce dernier s'attache Léon Judée et Hetzer. — Le margrave Albert de Brandebourg, grand maître de l'ordre teutonique, invite les prédicateurs luthériens, Jean Brissmann et Pierre Amandus, à venir dans ses Etats; l'évêque de Poméranie s'attache à leur parti en 1524. — En Suède, Gustave Wasa se sert du luthéranisme pour parvenir à ses fins. — Bugennagen, prédicateur à Wittenberg.

1523—34. Clément VII, pape. Sa position vis-à-vis de l'empereur et de François Ier, roi de France.

1524. Faiblesse de la diète de Worms au moment de la clôture. — Ligue catholique de Ratisbonne entre l'Autriche, la Bavière, le duc George de Saxe et douze évêques de l'Allemagne méridionale. — Violente querelle de Luther et de Carlostadt sur l'Eucharistie; scène à l'auberge de l'Ours-Noir, à Iéna; controverse de Luther et d'Erasme sur le libre arbitre. — Fondation de l'ordre des Théatins par Caraffa.

1525. La guerre des paysans se répand en Allemagne. — Ignoble conduite de Luther et de Mélanchthon à ce sujet. — Continuation de la controverse avec Erasme sur l'Eucharistie. — Au milieu de tous ces orages, Luther se marie et supprime arbitrairement le canon de la messe. — Mort de Frédéric le Sage. — Jean l'Opiniâtre. — Eck publie son *Enchiridion locorum communium adv. Lutherum*, et Zwingle son *Commentarius de vera et falsa religione*.

Digitized by Google

Ère dionysienne.

1526. Ligue luthérienne de Torgau. — Conférences religieuses de Hombourg. Le Danemarck se prononce pour le luthéranisme, par suite des menées de Christiern II [1513-1523) et de Frédéric Ier. — Le margrave Albert épouse la fille du roi de Danemark. — Sécularisation du duché de Prusse.

1527. Pillage de Rome par les troupes impériales; diète d'Odensée dans le Danemark, d'une grande importance pour le luthéranisme. — Hypocrisie de Gustave Wasa à la diète de Westerœs. — A Bâle, les partisans d'Œcolampade arrachent par des menaces le libre exercice de leur culte. — La Polyglotte d'Anvers, publiée par les catholiques.

1528. Berthold Haller prêche les nouvelles doctrines à Berne. — Visite des églises en Saxe. — L'ordre des capucins est confirmé par le pape Clément VII. — La *Théologie allemande*, composée par l'évêque Berthold de Chiemsée. — Patrice Hamilton brûlé en Ecosse pour y avoir propagé les doctrines hérétiques.

1529. L'assemblée d'Oerebro achève l'œuvre de la réforme en Suède. — Diète de Spire. — Conférence des luthériens à Copenhague, où ils prennent le nom de *Protestants*.

1530. Diète d'Augsbourg; — la *Confession d'Augsbourg*, rédigée par Mélanchthon, à laquelle Faber, Eck et Cochlœus opposent une réfutation catholique. — L'*Apologie* de Mélanchthon. — Fondation, à Milan, de l'ordre des Barnabites qui est autorisé en 1532.

1531. Ligue de Smalkade, formée par les protestants. — Zwingle et Œcolampade périssent dans la guerre de religion qui éclate en Suisse. — Mathias Devay prêche en Hongrie d'abord le luthéranisme, et bientôt après le Zwinglianisme.

1532. Paix de religion de Nuremberg. — Mort de Jean l'Opiniâtre, remplacé par Jean Frédéric le Magnanime.

1533. Honteux dérèglements des anabaptistes à Munster. — Négociations pour un concile général.

1534. Henri VIII d'Angleterre se sépare de Rome, parce que le pape refuse de sanctionner son mariage adultère. — Luther publie une traduction complète de la Bible, à laquelle il travaillait depuis 1522. Serment de suprématie. — Thomas Cranmer est nommé vicaire général. — Calvin à Bâle.

1534—49. Paul III, pape; ses efforts pour réunir un concile œcuménique, par l'intermédiaire de son légat Vergérius.

1535. Les désordres des anabaptistes réprimés à Munster; — la réforme s'établit à Genève, grâce à Farel et à Viret.

1536. Mort d'Erasme à Bâle. — Calvin publie l'*Institutio religionis christ. ad Franc. I, veg. Franc.*, et s'établit à Genève. — Bucer et Mélanchthon concluent ensemble la Concorde de Wittenberg. — L'encyclique du pape Paul III, pour la convocation d'un concile œcuménique à Mantoue, en 1537, n'a point de résultat.

1537. Assemblée protestante de Smalkalde, où la fureur contre

Digitized by Google

Ère dionysienne.

le pape est portée jusqu'au délire : les 23 articles de Smalkalde font le pendant de la Confession d'Augsbourg. — L'ouvrage de Mélanchthon intitulé *De potestate et primatu papæ*. — Angéla de Brescia fonde l'ordre des ursulines. — Bugenhagen, surintendant général en Saxe, depuis 1536, se rend en Danemark, couronne le roi et la reine, et achève d'y établir la réforme. — Controverse antinomienne entre Luther et Agricola, 1537-40.

1538. La sainte ligue des princes catholiques formée, grâce aux efforts de Held, chancelier de l'empereur. — Calvin se fait chasser de Genève par sa violence.

1539. Mort du duc George de Saxe. Son successeur, Frédéric, établit de force le luthéranisme dans ses Etats. — Il en est de même dans le Brandebourg, sous Joachim I^er^, si peu semblable à Joachim II.

1540. Le pape confirme l'ordre des Jésuites, fondé par Ignace de Loyola, qui oppose ainsi une digue au protestantisme. — Conférences de religion de Spire, Haguenau et Worms. — Le père de la réforme permet la bigamie au landgrave de Hesse.

1541. Conférence de religion et intérim de Ratisbonne. — Mort d'Eck, en 1543. — Jules Pflug, évêque de Naumbourg, et Jean Gropper, de Cologne. — Mélanchthon, Pistorius, Bucer.

1542. Saint François-Xavier entreprend les missions de l'Inde. — Mort du cardinal Contarini.

1544—63. Concile œcuménique de Trente, qui continue, malgré plusieurs interruptions, sous Paul III, Jules III et Pie V. Cette assemblée tend vers une réforme pratique et en prépare la réalisation.

1545. Pendant la diète de Worms, les protestants refusent pour la seconde fois, dans les termes les plus insultants, de prendre part au concile, et répandent parmi les députés catholiques un nouvel écrit de Luther, intitulé *la Papauté fondée par le démon*.

1546. Le 18 février, mort de Luther à Eisleben. — Le prince électeur Hermann, de Cologne, rencontre la plus vive opposition à ses projets pour l'introduction du luthéranisme dans ses Etats, et finit par être déposé. — Diète et conférence de Ratisbonne.

1547. Commencement de la guerre de Smalkalde ; l'armée impériale fait prisonnier Frédéric, prince électeur de Saxe, à la bataille de Mulhberg ; le landgrave de Hesse se rend. — Henri VIII d'Angleterre et François I^er^ meurent ; — Edouard VI et Henri II les remplacent. — L'œuvre de la réforme se poursuit en Angleterre par les soins de Cranmer et de Ridley, en Ecosse par ceux de Knox. — Mort du cardinal Sadolet et de Vatable.

1548. L'intérim d'Augsbourg. — Celui de Leipsick donne naissance à la dispute adiaphoristique. — Saint Philippe de Néri fonde l'ordre de la Trinité, qui, plus tard, prend le nom de l'Oratoire. — *Consensus Tigurinus*, 1549. — Controverse d'Osiander à Kœnisberg. 1549-1566. — Con-

Digitized by Google

Ère dionysienne.

troverse entre Amsdorf et George Major, en 1551. — Gruet est mis à mort à Genève. — Les Jésuites chargés de l'enseignement théologique à Ingolstadt, en 1549; travaux de Pierre Canisius en Autriche, en 1551.

1550—55. Jules III, pape. — Au moment où plusieurs princes protestants envoient leurs théologiens et leurs ambassadeurs au concile de Trente, en 1551, le prince Maurice de Saxe, consommant une double trahison envers l'empereur et son pays, force le concile à se disperser et l'empereur à conclure le traité de Passau, en 1552. — 1554, assemblée de Naumbourg; concessions extraordinaires des théologiens protestants. — Michel Servet brûlé par les réformateurs de la Suisse, en 1553, et un peu plus tard (1566), Gentilis décapité à Berne.

1555. Paix religieuse d'Augsbourg : *Reservatum Ecclesiasticum.* — Controverse synergistique entre Pfeffing et Amsdorf. — Court pontificat de Marcellus II.

1555—59. Paul IV, pape. — Mort de saint Ignace de Loyola. — Thomas Cranmer meurt sur le bûcher; — Lainez, élu général de l'ordre des Jésuites, — Abdication de Charles-Quint; Philippe II, roi de toutes les Espagnes en 1566. — Marie Tudor la Catholique meurt en 1558; elle est remplacée par Elisabeth, dont la conduite est toute en faveur de la réforme.

1559—65. Pie IV, pape. — Ferdinand I, empereur, 1558-64. — Les Jésuites s'établissent à Cologne en 1556, à Trèves en 1561, à Mayence en 1562, à Augsbourg et à Dillingen en 1563, à Posen et en d'autres lieux en 1571. — Mort de Mélanchthon, 19 avril 1560.

1562—63. Le concile de Trente s'ouvre encore une fois et termine ses travaux; en 1564, Pie IV publie *Professio fidei Tridentina;* l'année précédente, Ursin et Oliveton avaient fait paraître leur catéchisme de Heidelberg en 1563. — En 1562, le synode de Londres agrée solennellement les 39 articles. — *Confessio Belgica*, 1562. — *Corpus doctrinæ christianæ Saxonicum*, plus tard *Philippicum* 1560, *Prutenicum* 1566.

1564 76. Maximilien II, empereur. — Pie V, pape, 1566-72. — *Catechismus romanus*, 1566; *Breviarum Romanum*, 1568. — Propositions de réunion entre les catholiques et les protestants, faites par Georges Cassander et G. Wizel. — 1567, Pie V condamne 76 propositions extraites de Baïus. — Convention des dissidents de Pologne à Sandomir, en 1570. — Mort de Calvin en 1564. — Théodore de Bèze.

1572—85. Grégoire XIII, pape. — La Saint-Barthélemy, 1572. — Bulle de Grégoire XIII contre Baïus, 1579. — Le calendrier grégorien publié en 1582. — Le prince électeur et archevêque de Cologne, Gebhard, est excommunié et déposé en 1583, par suite de ses relations criminelles avec Agnès de Mansfeld et de ses projets hostiles contre l'Eglise catholique. — *Bellarmini disputationes de controversis Christ. fidei articulis, Romæ*, 1581-92. — Mort de Maldonat, 1583.

Digitized by Google

Ère dionysienne.

1577. Formule de concorde; — le livre de concorde et le synode socinien de Rakow, 1580. — Faust Socin dans la Transylvanie, 1578.

1585—90. Sixte-Quint, pape. — Il publie une édition de la Vulgate qui laisse encore à désirer; — *Martyrologium Romanum*. — Décision du pape dans la controverse élevée sur la grâce parmi les Jésuites. — Molina. — *Cæsaris Baronii Annales ecclesiast.* — Mort de Salméron, 1585.

1591. Innocent IX, pape. — Mort du prince électeur Christian I^er^. — Nouvelle persécution du crypto-calvinisme. — Le chancelier Crell.

1592. Clément VIII, pape. — Il publie une édition plus complète de la Vulgate; ses dispositions à l'égard de Henri IV de France. — 1598. L'édit de Nantes accorde la liberté de conscience aux protestants. — La congrégation *De auxiliis* s'assemble pour décider la question du molinisme. — Sigismond III, roi de Pologne (1587-1632), hérite du trône de Suède en 1592, mais se trouve dans une position fort difficile vis-à-vis de Charles, duc de Sudermanie. — Mort d'Elisabeth, 1603; — Jacques I^er^ lui succède. — Controverse entre Arminius et Gomar, à Leyde, 1604.

1605—21. Paul V, pape. — La querelle de Venise, commencée sous Clément VIII et Léon XI, continue sous ce règne; Venise est mise en interdit; — Bellarmin et Sarpi continuent leur polémique. — Controverse sur l'Immaculée conception de la sainte Vierge. — Ligue catholique formée en Allemagne, sous Maximilien de Bavière, 1606. — Pierre de Bérulle fonde l'Oratoire français, 1611 Mort d'Estius, 1613. — Congrégation de Saint-Maur, 1618. — Cyrille Lukaris cherche à amener une réunion entre l'Eglise grecque et les réformés. — Synode de Dordrecht, 1618-19.

1618—48. GUERRE DE TRENTE ANS. — L'électeur palatin Frédéric V, est battu près de Prague, 1620. — Mort de Bellarmin, 1620. — Mort de saint François de Sales, 1622.

1621—23. Grégoire XV, pape. — Fondation de la congrégation *De propaganda fide*; — Constitution pour les futures élections papales. — Le Jésuite Petau enseigne la théologie au collége de Paris; il meurt en 1652.

1623—44. Urbain VIII, pape, fonde un séminaire pour la propagation de la foi, donne une meilleure édition du bréviaire romain, 1643, et accorde des privilèges à la congrégation de Saint-Maur. — Saint Vincent de Paul fonde l'ordre des Prêtres de la mission (Lazaristes), et Urbain l'autorise à rédiger une règle pour eux. De concert avec la veuve le Gras, il établit l'ordre des Sœurs de charité, en 1629. — La *Cautio criminalis* du Jésuite Spée, 1631. — Mort du Jésuite Schall, en Chine, 1636. — Victoire de Tilly sur les Danois et les Bas-Saxons, 1626, et de Wallstein, 1628.

1629. Fâcheux édit de restitution de Ferdinand II, et rétablissement du *statu quo*, tel qu'il était fixé par le traité de Passau, 1552. — Gustave-Adolphe, roi de Suède, arrive en Allemagne en 1630, et meurt à la bataille de Lutzen

Digitized by Google

en 1632. — Défaite des Suédois à Nordlingen par les troupes impériales, en 1684. — Mort de Cornélius à Lapide en 1637.

1640. Publication de l'*Augustinus* de Jansénius, d'abord professeur à Louvain, et ensuite évêque d'Ypres, mort en 1638. — Urbain publie contre cet ouvrage sa bulle *In eminenti*, 1642. — Hugo Grotius fait paraître ses *Annotationes in Vet. et Nov. Testam.*, 1641. — Il meurt en 1645. — Mort de Bonfrère, 1643.

1644—55. Innocent X, pape. — Ferdinand III, empereur, 1637-47. — Louis XIV, roi de France, 1643-1715. — Petau publie ses *Theologica dogmata*, 1644.—Arnauld, Nicole, Pascal et d'autres écrivent pour Jansénius contre les Jésuites, ce qui les fait appeler Jansénistes et Messieurs de Port-Royal. — 1653. — Innocent condamne cinq propositions de Jansénius. 1645, *Colloquium caritativum* de Thorn, sous la protection de Wladislas IV, entre Calixt et Calov, d'un côté, et le Jésuite Schœnhofer de l'autre. — *Regula fidei* de François Véron, ouvrage qui tend à un rapprochement entre les catholiques et les protestants. — Bible polyglotte de Paris, 1645.

1648. La paix de Westphalie adopte l'année 1624 comme année normale de la situation religieuse et du droit de possession. Le pape proteste par sa bulle *Zelus domus Dei* contre les dispositions du traité qui limitent les droits des catholiques. — Mort de l'Espagnol Calasantius, fondateur des Piaristes. — Léon Allatius publie son ouvrage *De ecclesiæ occident. et orient. perpetua consensione*. — Mort de Descartes, 1650. — Charles Ier, roi d'Angleterre depuis 1625, est fait prisonnier et décapité en 1649.

SECONDE ÉPOQUE

(1648-1789).

1655—67. Alexandre VII, pape. — Sa bulle contre les Jansénistes, 1656. — Les Sociniens expulsés de Pologne, 1658. — Mort de saint Vincent de Paul, 1660. — Séminaire des Missions, fondé à Paris, 1663. — L'ordre des Trappistes, fondé par Bouthillier de Rancé, 1662. — Mort de l'abbesse Arnauld de Port-Royal, en 1661, et de Pierre de Marca, archevêque de Paris, en 1662. — Rétablissement de la monarchie en Angleterre, sous Charles II, 1660. — Dans la même année paraissent les *Critici sacri* sous la direction de Pearson. — En 1668, Bossuet publie son *Exposition de la doctrine catholique*, et montre par là à beaucoup de réformés qu'ils se faisaient une fausse idée du catholicisme. — Traduction de la Bible de Mons par Arnauld, Nicole de Sacy, etc.

1670—76. Clément X, pape. — Mort du cardinal Bona, 1674. — Influence de Bossuet et de Bourdaloue comme prédicateurs. — Le maréchal de Turenne rentre dans le giron de l'Eglise catholique, 1669. — Nouveau Testament de Quesnel,

Digitized by Google

Ère dionysienne.

1671. — Spener publie ses *Collegia pietatis*, depuis 1670, où il se plaint des vices de l'Eglise protestante. — Dans la même année paraît le *Tractatus theologico-politicus* de Spinosa. — 1675, *Formula consensus Helvetici*. — Mort de Paul Gerhard, 1676.

1676—89. Innocent XI, pape. — Son conflit avec Louis XIV sur les droits régaliens. — 1682, Défense des quatre articles par Bossuet. — Mort de Launoi, 1678; l'*Hypercritique* de Richard Simon; le *Guide spirituel* de Molinos donne lieu au quiétisme en 1675, et à la condamnation des 68 propositions extraites de l'ouvrage. — Le Barnabite Lacombe et M^me^ Lamotte-Guyon. — Révocation de l'édit de Nantes, en 1685. — Jacques II, roi d'Angleterre. — Christian Thomacius, obligé de quitter Leipzig, se retire à Halle, en 1694, où il fonde l'université, de concert avec Franke.

1683. Siége de Vienne par les Turcs, forcés de le lever par Sobieski, qui meurt en 1696.

1691—1700. Innocent XII, pape. — Controverse entre Bossuet et Fénelon à propos de M^me^ Guyon; le premier compose ses *Etats d'oraison*; le second ses *Maximes des saints*, 1697, dont 23 propositions sont censurées en 1699; noble victoire de l'archevêque de Cambrai sur lui-même. — Les évêques français et Louis XIV désapprouvent les quatre articles en 1692. — Tentative de réunion des différents partis religieux à Hanovre, par la médiation de Bossuet, Spinola et Leibnitz. — Franke, prédicateur et professeur à Halle.

1697. La paix de Ryswick déclare que dans les pays allemands occupés par la France, la religion catholique restera dans le *statu quo*. — Frédéric-Auguste, prince-électeur de Saxe et roi de Pologne, revient au catholicisme.

1700—21. Clément XI, pape, proteste (1701) contre Frédéric I^er^, premier roi de Prusse, parce que ce pays était précédemment propriété ecclésiastique. — Tournon, légat pontifical dans l'Inde et la Chine, 1702. — Kodde, vicaire apostolique et administrateur du diocèse d'Utrecht, est déposé comme janséniste. — Mort de Rancé en 1700; de Bossuet et de Bourdaloue, en 1704. — Destruction de l'abbaye de Port-Royal, en 1708. — La bulle *Unigenitus* condamne 101 propositions du *Nouveau Testament* de Quesnel, 1713. — Malebranche, Fénelon et Louis XIV meurent en 1715. — La régence confiée au duc d'orléans. — Mort de du Pin, en 1719.

1706—9. Conflit entre Clément XI et l'empereur Joseph I^er^ sur le droit de premières prières et sur le duché de Parme. — Charles VI, dernier empereur de la maison de Habsbourg, 1711-40. — Tentative de réunion, à Berlin, entre les luthériens et les réformés, 1703. — Ursin, Jablonski, Leibnitz. — Déisme des Anglais Collins et Tindal, précédé par l'empirisme de Locke, mort en 1704. — Le comte de Shaftesbury, chef d'une école, mort en 1713.

1721—24. Innocent XIII, pape. — Ses négociations avec l'empereur Charles VI; il confirme en France l'ordre des Frères de la doctrine chrétienne. — Mort de l'apologiste

Digitized by Google

Ère dionysienne.

Huet ; en 1721. — Le saint synode, directeur et permanent, établi par Pierre Ier, en 1721. — Hans Egédé, dans le Groënland ; Zinzendorf et les Herrnhuters, depuis 1722.

1724—30. Benoît XIII, pape, assemble le concile de Latran, en 1725, pour la répression des abus. — Conflit avec Jean V, roi de Portugal. — L'établissement de l'office de saint Grégoire VII. — Les méthodistes, 1729.

1730—40. Clément XII, pape. Conflit avec l'Espagne. Bref contre la franc-maçonnerie. — L'ordre des Rédemptoristes formé par saint Liguori, en 1732. — Les luthériens abandonnent le pays de Salzbourg, de 1731-33. — Les adversaires du christianisme, Tindal, Woolston et de Mandeville, meurent en 1733. — En France, Voltaire commence à tourner le christianisme en dérision. — Bible de Wertheim, 1735. — A Amsterdam, le critique biblique et exégète Wetstein.

1740—58. Règne important de Benoît XIV ; *De synodo diocesana.* — Marie-Thérèse, 1740-80. Le savant Muratori, lié d'amitié avec le pape. — Houbigant publie son édition critique de l'Ancien Testament, 1753. Le christianisme continue à être attaqué par les athées et les ennemis des jésuites, Voltaire, d'Alembert, Diderot, les économistes, J.-J. Rousseau. — Mort de Vengel à Stuttgardt, 1742. — Le baron de Wolf et Wetstein meurent en 1754. — Mort du savant Mosheim, à Gœttingue, en 1755, et de Baumgarten, à Halle, en 1757.

1758—69. Clément XIII, pape, accablé de tous les côtés par des plaintes et des accusations contre les jésuites. Sa bulle *Apostolicum*, en leur faveur, demeure sans effet ; en Portugal, l'influence de Pombal les fait supprimer, en 1759 ; ils sont persécutés et abolis en France, en Espagne et à Naples. Mort d'Assémani, en 1768. — En Allemagne, le gallicanisme français se métamorphose en fébronianisme (Hontheim), 1763. — Ernesti, Semler et Teller, en 1764. — Bibliothèque universelle de l'Allemagne. — Mort d'Edelmann, en 1767. — Reimar, en 1768. — Controverse sur la légalité des trente-neuf articles de l'Eglise anglicane, 1766.

1769—74. Clément XIV, pape. — Joseph II, empereur, 1766-90, est contenu dans certaines limites pendant la vie de Marie-Thérèse, qui meurt en 1780. — L'évêque de Hildesheim nommé vicaire apostolique dans le Nord. — La bulle *Dominus ac Redemptor noster* sacrifie les jésuites aux cours bourbonniennes. — Le *Système de la nature*, publié en 1770, anéantit la religion et la morale. — Mort de Swedenborg, à Londres, en 1772.

1774—99. Pie VI, pape. — Depuis 1780, Joseph II est à la tête des ennemis de l'Eglise catholique ; il favorise les doctrines gallicanes des canonistes Eybel, Ries, ainsi que l'illuminisme et la franc-maçonnerie. Il fonde des séminaires généraux. — La présence de Pie VI à Vienne ne change que bien peu l'état des choses. — *Punctation* d'Ems. Synode de Pistoie en Toscane, grâce à la protection du

Digitized by Google

Ere dionysienne.

duc Léopold, frère de l'empereur. — Scipion Ricci, 1786. — Les illuminés en Bavière. — En France, l'irréligion et la lutte contre le catholicisme sont portés à leur comble. — Avertissements et sinistres prévisions du clergé, 1780. — L'exégète Eichhorn professe à Gœttingue depuis 1788, et propage le naturalisme. — Mort d'Ernesti et de Lessing, en 1781 ; de François Walk, en 1784 ; du philosophe populaire Moïse Mendelssohn, en 1785 ; de Michaëlis et de Semler, en 1791. — Influence de Kant sur la théologie. — Frédéric-Guillaume, roi de Prusse. — Edit de religion publié par le ministre Wœllner, en 1788. — Extension du rationalisme pur.

FIN DE LA TABLE CHRONOLOGIQUE.

Digitized by Google

LISTE DES PAPES

PENDANT LA PREMIÈRE ET LA SECONDE ÉPOQUE DE LA TROISIÈME PÉRIODE

(1517-1799).

Léon X, 1513-21.
Adrien VI, 1522-23.
Clément VII, 1523-34.
Paul III, 1534-49.
Jules III, 1550-55.
Marcellus II, 21 jours.
Paul IV, 1555-59.
Pie IV, 1559-65.
S. Pie V, 1566-72.
Grégoire XIII, 1572-85.
Sixte-Quint, 1585-90.
Urbain VII, 13 jours.
Grégoire XIV, 10 mois et 10 jours
Innocent IX, 1591 — (un peu plus de 2 mois).
Clément VIII, 1592-1605.
Léon XI, 27 jours.
Paul V, 1605-21.
Grégoire XV, 1621-23.
Urbain VIII, 1623-44.
Innocent X, 1644-55.
Alexandre VII, 1655-67.
Clément IX, 1667-69.
Clément X, 1670-76.
Innocent XI, 1676-89.
Alexandre VIII, 1689-91.
Innocent XII, 1691-1700.
Clément XI, 1700-21.
Innocent XIII, 1721-24.
Benoît XIII, 1724-30.
Clément XII, 1730-40.
Benoît XIV, 1740-58.
Clément XIII, 1758-69.
Clément XIV, 1769-74.
Pie VI, 14 février 1775 — 19 août 1799.

Digitized by Google

Digitized by Google

TABLE DES MATIÈRES

DU SECOND VOLUME

TROISIÈME PÉRIODE

DEPUIS LE COMMENCEMENT DU SCHISME D'OCCIDENT, PAR LUTHER, JUSQU'A NOS JOURS.

PREMIÈRE ÉPOQUE.

DEPUIS L'ORIGINE DU PROTESTANTISME JUSQU'A SA RECONNAISSANCE POLITIQUE PAR LE TRAITÉ DE WESTPHALIE.

[1517-1648]

Pages.

§§ 298. Sources et travaux politiques. 5
Aperçu général. 7

CHAPITRE PREMIER.

Mouvements religieux en Allemagne et en Suisse.

A. JUSQU'A LA SÉPARATION FORMELLE ET POSITIVE DES PROTESTANTS PAR LA CONFESSION D'AUGSBOURG [1517-30].

299. Manifeste de Luther contre les indulgences. 9
300. Négociations de Rome avec Luther. Dispute de Leipzig. Mélanchthon. 15
301. Nouveaux écrits de Luther. Affinité de son système religieux avec les mœurs des chevaliers et les principes du paganisme. 19
302. Condamnation de Luther. 24
303. Diète de Worms [1521]. 26
304. Mort de Léon X. Son caractère. 29
305. Diète de Nuremberg, fixée au 1er septembre 1522. 30
306. Efforts de Mélanchthon et de Luther pour répandre les nouveaux principes. 32
307. Diète de Nuremberg [1524]. 34
308. Les nouveaux principes dans leurs conséquences pratiques; troubles de Carlostadt à Wittenberg; les Anabaptistes; la guerre des paysans. 36
309. Henri VIII, roi d'Angleterre, et Erasme, se déclarent contre Luther; Luther se marie. 42

Digitized by Google

Pages.

§§ 310. Premier modèle de l'organisation de l'Église luthérienne en Hesse et en Saxe. 45
311. Diète de Spire [1526-1529]. 47
312. Diète d'Augsbourg [1530]. Paix religieuse de Nuremberg [1532]. 50

B. GUERRE RELIGIEUSE EN SUISSE.

313. Ulric Zwingle et Œcolampade (Hausschein). 57
314. Système de Zwingle. 62
315. Discussion des sacramentaires. 65

C. SUITE DE L'HISTOIRE DE LA RÉFORME JUSQU'A LA PAIX RELIGIEUSE D'AUGSBOURG [1555].

316. Progrès du protestantisme jusqu'à l'intérim de Ratisbonne [1541]. 70
317. Les anabaptistes à Munster. Bigamie du landgrave Philippe de Hesse. 75
318. Nouvelles violences des protestants; nouveaux essais pour apaiser les luttes religieuses. 78
319. Mort de Luther; son caractère. 81
320. Guerre de Smalkade. Paix religieuse d'Augsbourg. 85

D. DÉVELOPPEMENT DU PROTESTANTISME EN SUISSE.

321. Calvin et sa réforme à Genève. 90
322. Système de Calvin. 94

CHAPITRE II.

Propagation du protestantisme en Europe.

323. Le protestantisme en Prusse. 98
324. — en Silésie. 100
325. — en Pologne. 104
326 — en Livonie, Courlande, Hongrie et Transylvanie. 110
327. — en Suède. 113
328. — en Danemark, Norwége et Islande. 124
329. — en Angleterre. 126
330. — en Écosse. 142
331. — en Irlande. 145
332. — en France. 151
333. — dans les Pays-Bas. 160
334. Causes des rapides progrès du protestantisme. 163

CHAPITRE III.

Continuation de l'histoire du Protestantisme. — Ses dissensions intestines.

335. Traits généraux caractéristiques du protestantisme. 169

Digitized by Google

Pages.

§§ 336. Le clergé protestant. Ses droits. Ses rapports avec l'État. 172
337. Culte et discipline. 175
338. Exégèse protestante. 177
339. Mystiques et visionnaires. 179
340. Controverses dans le sein des Églises luthérienne et réformée. 182
A. Parmi les luthériens. Ib.
B. Parmi les réformés. 188
341. Sectes parmi les protestants. 192

CHAPITRE IV.

Histoire de l'Église catholique.

342. Aperçu. 197
343. Le concile de Trente. 198
344. Les autres papes de cette époque. 207
345. La papauté. 213
346. L'ordre des Jésuites. 216
347. Travaux des Jésuites. 223
348. Les autres ordres. 226
349. Missions étrangères. 237
350. Science théologique dans l'Église catholique. 244
351. Nouvelles controverses sur la grâce. Baïus, Molina, Jansénius. 252
352. L'art encore au service de l'Église. 257
353. La vie religieuse. 259

CHAPITRE V.

Rapports des Catholiques et des Protestants.

354. Tentatives d'union. 262
355. Guerre de Trente-Ans. 266
356. Paix de Westphalie. 273

CHAPITRE VI.

L'Église grecque.

357. Situation de l'Église grecque sous la domination des Turcs. 278
358. Rapports de l'Église grecque avec les Églises luthérienne, calviniste et catholique. 279
359. L'Eglise gréco-russe sous ses patriarches particuliers. 283
360. Les Monophysites et les Nestoriens. 285

Digitized by Google

DEUXIÈME ÉPOQUE.

DE LA PAIX DE WESTPHALIE A LA RÉVOLUTION FRANÇAISE [1648-1789]

§§ 361. Sources. 289

CHAPITRE PREMIER.

Histoire de l'Église catholique.

362. Les papes du XVII[e] siècle. 290
363. Suite. Les papes du XVIII[e] siècle. 294
364. Eglise de France. Libertés gallicanes. 302
365. Le jansénisme. Quesnel. Schisme d'Utrecht. 305
366. Quiétisme; Molinos; Mme Guyon. 312
367. Littérature de l'Eglise gallicane. 316
368. Décadence de la religion et de la théologie en France. Influence des libres penseurs d'Angleterre. 321
369. L'Eglise catholique en Italie. 326
370. — en Allemagne. 329
371. Activité littéraire. Incrédulité. Superstition. 339
372. Agitation politique et religieuse en Pologne. 343
373. Abolition de l'ordre des Jésuites. 347
374. Culte et discipline depuis le XVI[e] siècle. 355
375. Propagation du Christianisme. 357

CHAPITRE II.

Histoire du protestantisme.

376. De la constitution de ces Eglises et de leur situation vis-à-vis de l'Etat. 361
377. Le dogme et les théologiens. 363
378. Abandon du dogme. Suite de l'influence de la philosophie moderne. 367
379. Théologiens bibliques. Littérature classique de l'Allemagne. 372
380. Les quakers. 378
381. Les herrnhuters. 379
382. Les méthodistes. 380
383. Les swedenborgiens. 382
384. Missions des protestants. 383
385. Rapports entre les catholiques et les protestants. 385
386. Eglise russe sous un synode permanent. 388
Chronologie des personnages et des événements pendant la première et la deuxirme époque de la troisième période. 393
Liste des papes. 403

D. Thiéry. — Imprimerie de Lagny.

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google